This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NEDL TRANSFER
HN 6NVC Q

Afr 5810.5
KG 516

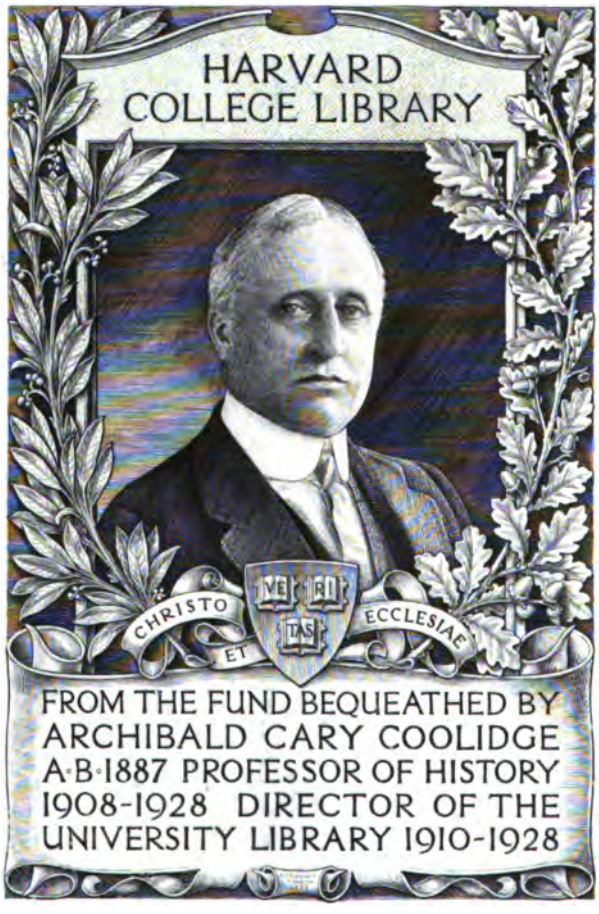

Printed in France.

[Supplément du Journal.]

ac. T

PARAITRA LE 1ER JUIN:

LE LISEUR MAURICIEN

REVUE HISTORIQUE ET LITTERAIRE

Paraissant les 1er, 8, 15 et 22 de chaque mois.

La Revue Historique et Littéraire

PROSPECTUS

~~Le Liseur Mauricien~~ paraîtra en livraisons d'au moins 24 pages, d'un format un peu plus grand que celui de la *Revue des Deux Mondes*.

La revue sera divisée en trois parties :—1o. Archives Coloniales; 2o. Variétés ; 3o. Romans.

1o. Nous donnerons la place d'honneur aux documents pouvant servir à l'histoire de Maurice et des colonies voisines. Sous le titre d'ARCHIVES COLONIALES, nous publierons des documents inédits ou rares sur Maurice et ses dépendances, la Réunion et Madagascar ; nous publierons également les œuvres littéraires et autres des vieux écrivains créoles.

En introduisant dans le domaine public des manuscrits et des livres qui ne sont, à l'heure actuelle, qu'entre les mains de quelques rares et heureux propriétaires, nous croyons faire œuvre de patriotisme. *L'histoire de Maurice* est pleine de détails curieux, d'épisodes attachants, d'enseignements utiles. Puissent nos compatriotes connaître et apprécier cette histoire,—celle de leur pays,—un peu plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici !

2o. Nos *Variétés* répondront, nous en sommes sûrs, à un autre *desideratum*. Il faut être juste : nous sommes, dans notre petit centre commercial, trop légitimement occupés à la chasse à la roupie, pour avoir le temps de lire des œuvres sérieuses et de longue haleine. On lit beaucoup à Maurice, mais faute de temps, on lit vite, on lit mal, on lit *à bâtons rompus*.

Ici encore, nous tâcherons de rendre service au public en faisant pour lui le choix qu'il n'a guère le temps de faire par lui-même. Nous publierons des extraits intéressants, empruntés à des livres inédits, rares ou peu connus à Maurice, et traitant d'histoire, de littérature, etc. Bien entendu, nous tiendrons compte de l'actualité, et nous donnerons autant que possible des extraits traitant des questions à l'ordre du jour dans notre milieu.

Il ne faut pas croire, cependant, que le lecteur ne trouvera pas dans cette partie de notre publication quelque propos qui l'amuse. Que l'on se rassure : nos *Variétés* contiendront aussi la note gaie.

3o. Enfin, nos dernières pages seront consacrées au *Roman*. Ici encore, nous ferons paraître, comme dans les deux premières parties, des œuvres oubliées ou inconnues du public mauricien.

Nos *Archives Coloniales* seront imprimées en fascicules distincts des deux autres parties, et pourront être reliées à la fin de l'année en un volume d'environ 500 pages. Les *Variétés* et les *Romans* formeront comme une revue indépendante des *Archives*, et seront composés de deux volumes ayant chacun près de 350 pages. Les documents publiés dans la première partie ne paraîtront pas toujours dans leur ordre chronologique. On ne peut attendre une pareille disposition d'un recueil périodique vivant, pour ainsi dire, au jour le jour. Pour obvier à cet inconvénient, nous publierons, à la fin de chaque année, un index chronologique des documents insérés dans notre recueil. Chacune des trois parties sera aussi accompagnée d'une table alphabétique des matières, et d'une autre des auteurs. Notre publication aura ainsi tout le caractère pratique désirable.

Plusieurs de nos amis, *mauricianistes* distingués, (l'on dit bien *indianistes !*) ont mis à notre disposition un grand nombre de documents inédits ou rares. Nous citerons entre autres MM. Adolphe Macquet, Adrien D'Epinay, Thomy Pitot de la Beaujardière, Albert Daruty de Grandpré, Albert Rae, etc.

Notre premier numéro paraîtra le 1*er du mois prochain.*

Les Editeurs { Dr. H. D. VITRY. / Alph. GAUD Fils. / V. PITOT.

Port-Louis, le 14 Mai 1887.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DU

LISEUR MAURICIEN

Strictement payable d'avance

TROIS MOIS ... ... Roupies 3.00
UN AN ... ... „ 10.00

On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de 3 mois.

Ne seront considérés abonnés à l'année que ceux qui auront payé l'abonnement entier dans le délai d'un mois.

Pour les abonnés de la campagne, le mieux est de nous envoyer le prix de l'abonnement en un mandat-poste. D'ailleurs, pour nous éviter les frais de recouvrement, nous prions tous nos souscripteurs, même ceux de la ville, de nous verser le montant de leur abonnement directement, autant que possible.

Prière de détacher et de remplir l'imprimé ci-contre, et de l'adresser au soussigné, à *l'Union Catholique*, Rue du Gouvernement, Port Louis.

N.B. Le premier numéro paraitra le 1er Juin.—Comme notre tirage sera reglé sur le nombre des abonnés, nous prions ceux qui voudraient se faire inscrire comme tels, de nous envoyer leur commande le 29 de ce mois, au plus tard,

Le Gérant :

Paul BOUQUILLARD.

A Monsieur PAUL BOUQUILLARD, *à l'Union Catholique.*

Inscrivez mon nom pour abonnement de mois ou de an à la revue ~~LE LISEUR MAURICIEN~~ Hist. & Littéraire.

Nom et prénom lisiblement écrits :

Adresse :

Paiement : Ci-inclus un mandat-poste. ou :

Réclamer le prix de l'abonnement à Port-Louis, à

M .....

Signature : .....

Date : .....

COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE DES PALMIERS

MÉDAILLE D'OR DE PREMIÈRE CLASSE

REVUE
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE
DE
L'ILE MAURICE

Directeur : V. Pitot

ÉDITEURS : MM. Le Dr. H. D. VITRY, Alph. GAUD et V. PITOT.

PREMIÈRE ANNÉE -1887-88

I

ARCHIVES COLONIALES

1ER VOLUME

PORT-LOUIS

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE MAURICE, 31 RUE DE LA CORDERIE

1889

△ KS 513
~~Afr 5810.5~~

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
FUND
May 23, 1935
(7 vol. Bd. incl.)

ARCHIVES COLONIALES

ARCHIVES COLONIALES

PREMIÈRE ANNÉE

1er Juin 1887—23 Mai 1888.

INDEX ALPHABETIQUE

A

		Pages
ADAM, Frère ...	Procès-verbal de la levée de cadavre du....	411

B

BALLARD	Requête du Chirurgien—, ...	477
BOSCAWEN	L'Amiral—, par A. G....	458
BOUGAINVILLE ...	— à l'Ile de France, ...	537
BOURBON	Formation du Conseil d'Administration des îles de France et de—, ...	32
—	Délibération du Conseil Provincial de—, ...	393
—	Instructions au sieur Dufour, novembre 1717.	379
—	Lettre des directeurs de la Compagnie des Indes relative à la construction d'un Réduit à —, ...	546
—	Lettre du Père Ducros sur les premiers temps de l'établissement des Français aux îles de France et...	474
—	Envoi de vivres et d'eau-de-vie de l'île de France à—, ...	478
—	Lettre du Père Brown sur—, ...	488
—	Les îles de France,—et Madagascar, décrites	
—	par Poivre, ...	526
—	Délibération du Conseil de—, ...	506
—	Les compagnies de troupes aux îles de France et—, ...	515
BROWN	Lettre du Père—, sur Bourbon... ...	488
BOUTON (Louis)	Le réduit et nos premiers gouverneurs par — ...	443

C

CAUCHE (François)... Voyage à Madagascar, ... 73
CARPEAU DU SAUSSAY ... Voyage à Mascareigne et à Madagascar ... 229
CERNÉ ... ... L'Ile Maurice et la— des Anciens, par Léon *Doyen*, ... 361

D

DOYEN ... ... L'Ile Maurice et la Cerné des Anciens, par M. Léon —, ... 361
— ... ... M. Edouard—, ... 496
DUCROS ... ... Lettre du Père—, sur les premiers temps de l'établissement des Français aux îles de France et Bourbon 474
DUFOUR ... ... Instructions au Sieur—, ... 379
DURONGOUET ... Brevet du sieur— Le Toullec, ... 394
DURONGAY ... A propos du sieur,—par A. G.,... ... 512

F

FOUGERAY, GARNIER DE ... Extrait de l'Armorial de France, ... 409
FRANCE, ILE DE ... Prise de possession, ... 9
— ... ... La disette à l'— 11
— ... ... La plus ancienne concession de terrain à l'—, 28
— ... ... Formation du Conseil d'Administration des îles de—, et de Bourbon 32
— ... ... Délibération du Conseil d'Administration de l'—, 1728, ... 72
— ... ... découverte, histoire, géologie, par le comte *H. de Rauville*, ... 337
— ... ... L'—, sous la Compagnie des Indes, par F. *Magon de Saint-Elier* 373
— ... ... Instructions au sieur Dufour, novembre 1717 379
— ... ... Prise de possession, en 1721, par *Garnier de Fougeray*, ... 391
— ... ... *Garnier de Fougeray*, extrait de l'Armorial de France, ... 409
— ... ... *Frère Adam*, Procès-verbal de la levée du cadavre du— 411
— ... ... Envoi de M. de *Nyon*, à l'—, ... 422
— ... ... L'—, reconnaissante envers *Labourdonnais* ... 433
— ... ... Le *Réduit* et nos premiers gouverneurs, par *Louis Bouton* 443
— ... ... A propos du *Réduit*, par A. G., ... 454
— ... ... *René Magon* (mémorial obituaire) ... 472
— ... ... Lettre du Père *Ducros* sur l'— 474

FRANCE, ILE DE ... Requête de *Ballard*, chirurgien... ... 477
— ... ... Envoi de vin et d'eau-de-vie de l'—à Bourbon 478
— ... ... Autorisation de séjour dans l'—, ... 479
— ... ... Délibération du Conseil d'administration relative à un soldat établi dans l'—, ... 479
— ... ... Les monnaies de cuivre à l'—en 1729 ... 480
— ... ... L'administration de la justice à l'—en 1730... 481
— ... ... Les habitants de l'— et la Compagnie des Indes 480
— ... ... Inventaire des anciens papiers du greffe ... 481
— ... ... Etablissement des Français à Maurice, traduit de *Pridham* 485
— ... ... Nos premiers gouverneurs hollandais et français par A. G., ... 501
— ... ... A propos du sieur *Durongay*, premier gouverneur de l'—, par A. G. 512
— ... ... Les compagnies de troupes aux îles de— et Bourbon 515
— ... ... Les papiers du greffe de l'—, après l'ouragan de 1731 518
— ... ... L'—, sous le gouvernement du Roi (1764-1790) par *Magon de Saint Elier* ... 521
— ... ... Les îles de—, Bourbon et Madagascar, décrites par *Poivre* 526
— ... ... *Bougainville* à l'— 537
— ... ... Discours de *Poivre* aux habitants de l'— (1767) 541
— ... ... Second discours de *Poivre* aux habitants de l'—, (1767) 573

H

HOLLANDAIS ... Etablissement des— à l'Ile Maurice (traduit de Pridham) 487
— ... ... Nos premiers gouverneurs— et français (Ile Maurice) par A. G. 501
— ... ... Encore un mot sur les gouverneurs— de l'Ile Maurice, par V. P. 514

L

LABOURDONNAIS... Notice sur—, par *E. Piston* 1
— ... ... L'Ile de France reconnaissante envers— ... 433
— ... ... Le Gouvernement de— traduit de Pridham.. 509
LEGUAT ... ... Aventures de François— et de ses compagnons... 157

M

MADAGASCAR ... Voyage de *Cauche* à— 73
— ... ... Maurice et— au XVIIe siècle 72
— ... ... Voyage de *Carpeau du Saussay* à— ... 229
— ... ... Les îles de France, Bourbon et—, décrites par *Poivre* 526
— ... ... Traite de riz à— 11-12
MAGON, René ... Mémorial obituaire 473
MAGON de St Elier (Ferdinand) ... Les origines de l'île-de-France, par— ... 95
L'Ile-de-France sous la *Compagnie des Indes*, par— 373
— ... ... L'Ile de-France sous le gouvernement du *Roi*, par— 521
MALARTIC ... ... Lettre de— à propos du Réduit ... 457
MASCAREIGNE ... Voyage de *Carpeau du Saussay* à—et à Madagascar 229
MAURICE ... ... Les origines de l'île—, d'après Magon de Saint-Elier 95
— ... ... Aventures de Leguat et de ses compagnons à— 157
— ... ... — au XVIIe siècle d'après Cauche ... 164
— ... ... L'Ile—et la Cerné des Anciens, par *Léon Doyen* 361
— ... ... La découverte de l'île—, traduite de *Pridham* 485
— ... ... Etablissement des Hollandais dans l'île—, traduit de *Pridham*, ... 487
— ... ... —, sous les Hollandais, traduit de *Pridham* 497
— ... ... Nos premiers gouverneurs français et hollandais (île—), par A. G.... 501
— ... ... Encore un mot sur les gouverneurs hollandais de—, V. P. 514
(Voyez aussi *Ile de France*.)
MULLER ... ... Note de M. Eugène—sur Rodrigues ... 335

N

NYON ... ... Envoi de M. de—à *l'Ile de France* ... 422
— ... ... do. do. ... 507

P

POIVRE ... ... Les îles de *France*, *Bourbon et Madagascar* décrites par—, ... 526
— ... ... Discours de—aux habitants de l'Ile de France (1767), ... 541
— ... ... Second Discours de —à l'Ile de France ... 573
PRIDHAM ... ... Une page de l'histoire de Maurice, traduite de l'anglais de—, ... 485

R

RAUVILLE, DE ... Ile de France—découverte— histoire—géologie, par le comte H. — 337
RÉDUIT ... ... Le—et nos premiers gouverneurs français ... 443
— ... ... A propos du—, ... 454
— ... ... Lettre des directeurs de la Compagnie des Indes relative à la construction d'un *Réduit* à Bourbon 546
RODRIGUES... ... Aventures de Leguat et de ses compagnons à —, ... 157
— ... ... Note sur—après le départ de Leguat, par M. Muller 335

S

SAUSSAY, CARREAU DU Voyage de—à Mascareigne et à Madagascar 229
SEYCHELLES ... Le merveilleux aux—; la femme sans tête ... 395
— ... ... Acte de prise de possession des—, ... 470

1ère ANNÉE 1er JUIN 1887 N° 1

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

LABOURDONNAIS [1]

Impavidum ferient ruinæ.

M. de Labourdonnais peut être considéré comme le père et le vrai fondateur de cette île. Dans nos commencements barbares, il a été pour elle ce que fut Charlemagne pour l'Europe. M. de Labourdonnais a créé à l'Ile de France l'agriculture, la marine et l'industrie; il y a recueilli la calomnie. M. de Labourdonnais a dissipé à l'Ile de France, par les profusions de sa généreuse bienfaisance, une partie de son patrimoine; il en a été recompensé par l'exécration générale. M. de Labourdonnais a sacrifié au Roi sa vie, sa fortune, son bonheur domestique; il est mort à la Bastille,[2] sous une accusation capitale : selon les uns, le cœur brisé de désespoir; selon les autres, par le poison. Sa vie, comme on le voit, a été complète !

Nous essayons de présenter un tableau de l'état sauvage de l'île à son arrivée, pour faire mieux juger de son œuvre par le contraste. Nous avons exhumé des archives les vestiges épars qui pouvaient nous présenter à cette époque, une idée du Gouvernement, de la justice, du culte, de l'armée, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des finances, enfin de l'esprit et des mœurs des habitants. Nous avons voulu montrer le chaos pour lui opposer la création.

On sait que l'île, découverte en 1505 par Don Mascarehnas, demeura pendant 60 ans sous la domination des Portugais, sans garder d'autres

[1] *Chronique de l'Ile de France.* LABOURDONNAIS, 1735, *par* EUGÈNE PISTON. *2e édition,* 1883. Cette brochure date de 1847. L'édition de 1883 n'a été tirée qu'à *cent* exemplaires.

[2] L'auteur commet ici une erreur. Labourdonnais mourut en 1751, peu de temps après être sorti de la Bastille.—V. P.

traces de leur passage que la propagation des animaux qu'ils y avaient jetés, pour l'usage des vaisseaux en relâche.

L'occupation hollandaise qui commença en 1644 et finit en 1712, posa la première les bases informes d'un établissement.

La fondation de deux hameaux dont l'un appelé le camp, devenu depuis le Port-Louis, et l'autre, le Port Sud Est, aujourd'hui Mahébourg ;[1] la construction de quelques magasins, d'un fort armé de 20 pièces de canons et gardé par 50 soldats ; l'ouverture d'une brisée à travers des forêts impénétrables, qui réunissait les deux ports après un voyage de 10 journées ; la plantation d'un Jardin Royal près de Flacq, dans lequel avaient été naturalisés les plantes de l'Europe et qui fournissait tous les fruits et végétaux à la petite communauté ; quelques mines de fer à fleur de terre ; la dispersion d'une quarantaine de familles dans des plantations, indigoteries et sucreries, à la Rivière Noire et aux Plaines Wilhems : voilà les ébauches grossières de colonisation présentées par le 17me siècle.

Ce fut en 1722 que M. de Nyon vint, à la tête de quelques familles de Bourbon, commencer la colonisation française dans une île redevenue déserte depuis l'abandon de la Hollande.

La souveraineté des îles de France et de Bourbon était alors exercée par la Compagnie des Indes, qui avait son administration, ses troupes, sa marine, ses officiers civils et militaires, aux brevets desquels le Roi n'ajoutait que sa sanction.

Le gouvernement primitif de l'Ile de France fut d'abord exercé par un Conseil Provincial de trois ou cinq membres, dont le gouverneur avait la présidence. Ce Conseil Provincial, à la fois administratif et judiciaire, faisait les réglements d'utilité publique, et rendait la justice civile et criminelle ; il relevait dans ces doubles attributions d'un Conseil supérieur établi à Bourbon où se portait l'appel.[2]

Un autre privilège de ce Conseil était le droit d'octroyer les concessions.

Ces concessions étaient faites à la charge par l'occupant d'en mettre le sol en valeur dans le cours de trois années, sous peine de réunion au domaine. On faisait en même temps au concessionnaire l'avance des outils et des subsistances nécessaires, sous conditions d'en rembourser la valeur sur les premiers produits de la plantation. Il y avait des concessions simples, des concessions doubles, et des concessions quadruples. La surface de la concession simple était de 146 arpents un quart.

[1] C'est une erreur. L'établissement des Hollandais était situé au Vieux Grand Port où l'on voit encore des ruines. Le fort qu'ils y construisirent s'appelait Fort Frédéric Maurice, d'après une ancienne carte des lieux. Mahébourg ne date que de 1805.—H. V. et V. P.

[2] Le Conseil de l'Ile de France se tenait dans la rue du Vieux Conseil, rue à laquelle il a donné son nom.—H. V.

Les commencements de l'agriculture n'étaient pas brillants. Avant l'arrivée de M. Labourdonnais, on avait vu la valeur des concessions tellement dépréciée, que souvent les colons les abandonnaient à vil prix, ou même les répudiaient sans réserve. Cet avilissement de la propriété foncière pouvait être attribué à trois causes : la première était la destination à laquelle la Compagnie avait affecté l'Ile de France. Elle n'entendait pas faire de cette île une vaste plantation d'indigo, de café ou d'autres épices coloniales, mais y fonder un port de relâche où ses vaisseaux pussent trouver sur leur route des rafraichissements et des vivres.

Le travail de la terre se bornait donc à la culture de quelques céréales, et souvent ces petites moissons étaient dévastées par les ouragans, ou bien par les sauterelles et les rats dont la multitude était innombrable.

La deuxième cause était le manque de prudence et de discernement avec lequel la Compagnie avait agi dans la distribution de ses avances. Sa faveur était tombée sur plusieurs individus que leur ignorance ou leur inconduite en rendaient indignes, et les ressources qui auraient dû servir à féconder la terre, étaient dissipées dans l'oisiveté et les désordres de la ville. Il fallut que le Conseil Provincial, par deux réglements dignes de notre sagesse contemporaine, interdit aux cultivateurs le séjour de la ville sans une nécessité pressante, et fit appréhender au corps, pour les conduire à leurs plantations; ceux que la privation des avances et des vivres ne ramenaient point à leurs travaux.

Une troisième cause de la détresse de l'agriculture était le régime adopté, par une cupidité mal entendue de la Compagnie, dans le gouvernement de ses possessions coloniales. Elle s'y était attribuée le monopole du commerce ; tous les objets de consommation, toutes les nécessités de la vie étaient fournis à l'habitant par l'administration, avec d'exorbitants bénéfices ; d'autre part, nul autre que la Compagnie ne pouvait se rendre acheteur des produits de l'agriculture, et des magasins établis sur plusieurs points de l'île recevaient les produits agricoles, sur un tarif fixe où l'avilissement des prix préparait la ruine de l'agriculture.

La population et le budget n'offraient d'ailleurs rien qui pût donner l'idée de notre Maurice d'aujourd'hui,[1] avec ses 130,000 habitants et ses 12 à 1,300,000 piastres d'impôts. Le personnel de la Compagnie se bornait à 160 personnes, le gouverneur, 30 hommes, 20 esclaves, hommes, femmes et enfants, et deux régiments de 53 hommes, parmi lesquels se trouvaient des compagnies suisses. Le budget des dépenses de l'administration s'élevait annuellement à la somme de 39,542 livres de France (8 mille piastres).

[1] Année 1847.

Quant à l'impôt, on comprend qu'avec le monopole établi par la Compagnie, il devenait inutile : ce système n'était-il pas en effet le plus écrasant, comme le plus intolérable des impôts ? Cependant, la griffe du fisc ne pouvait tarder à percer au milieu de cette société primitive. Un réglement du Conseil Provincial de 1730 avait prohibé la forme de l'acte sous seing privé dans la vente des terres, pour assurer, disait-on, le droit de mutation établi au profit du Trésor. Tel fut le premier germe de la fiscalité à Maurice.

La Compagnie, de plus en plus attentive à consolider son établissement dans la colonie, avait eu recours à plusieurs mesures pour en accroître la population. La première qui se présenta à l'esprit fut la colonisation militaire : en conséquence, plusieurs navires chargés de filles abordèrent bientôt à l'Ile de France. On offrait au soldat une concession et une femme, avec les avances nécessaires pour l'exploitation agricole; celui qui renonçait à la guerre pour la vie des champs, était rayé de la liste des soldats militaires, pour recevoir l'assistance particulière aux colons.

Une mesure plus féconde fut de prodiguer des encouragements à plusieurs familles de St. Malo et de Bourbon, pour les attirer dans la nouvelle colonie. Mais ce fut surtout Bourbon,—dont la population s'était récemment accrue de tous les réfugiés français, après le massacre du Fort Dauphin,[1] à Madagascar,—qui contribua le plus à former la première souche de la population mauricienne.

Quand on songe que l'Ile de France était surtout une colonie vivrière, un port de relâche destiné à fournir des secours et des rafraichissements à la marine, on est étonné de voir avec quelle fréquence elle se trouva elle-même exposée au dénûment et à la disette ! La jeune colonie dépendait pour ses approvisionnements alimentaires de quelques navires que lui expédiait de temps à autre la Compagnie. Il en résultait que les moindres retards dans la navigation, des vents contraires, un naufrage, suffisaient pour l'exposer à toutes les horreurs de la famine. On avait eu recours à divers expédients pour conjurer ce fléau : parfois la généralité des habitants avait été convoquée en assemblée coloniale pour aviser à des mesures de salut public ; plus souvent encore, il avait fallu frêter des navires en relâche pour les envoyer précipitamment s'approvisionner de riz et de salaisons à Madagascar. Enfin, on en était venu à organiser des réglements administratifs pour la chasse du gibier, au moyen des troupes de ligne, afin d'assurer la subsistance du pays. On voit avec curiosité, dans un de ces règlements, la quantité de gibier que devait procurer la chasse, et qui était nécessaire à la consommation de la semaine.

[1] 26 Août 1674.—H. V.

Elle se composait, en 1726, de trois cerfs, ou bien de deux cerfs et quatre cabris ou cochons marrons.

La nécessité d'étendre sa sollicitude à la conservation de la pêche et de la chasse, avait déterminé l'administration à décréter plusieurs mesures législatives sur cette matière : la pêche, dont les ressources paraissaient inépuisables, fut permise sur toutes les côtes, et dans toutes les rivières, partout enfin, excepté dans l'étang du Port-Louis ; au contraire, la chasse fut prohibée d'une manière générale et absolue, par suite de la dépopulation rapide du gibier dans le voisinage de la ville. On jugera de l'importance attachée à cette prohibition, par la mesure adoptée par le Conseil Provincial de faire procéder à la destruction de tous les chiens de l'île, à la réserve de dix seulement dans chacune des deux villes.

La propagation et la conservation du bétail n'excita pas des soins moins attentifs : un grand parc communal fut ouvert dans les deux ports, et l'ordre intimé aux habitants d'y renfermer toutes les nuits leurs bestiaux. Il était en même temps interdit d'en tuer une seule tête pendant quatre années. L'administration se chargeait d'acheter aux propriétaires celles dont ils voudraient disposer. Rien n'égalait au reste l'abondance offerte par les forêts : elles étaient peuplées de chèvres, cerfs et taureaux sauvages si gras que leur pesanteur en rendait la capture facile.

Il y avait deux espèces de grands oiseaux, dont la race commençait à se perdre : les *Drontes*, appelés par les Portugais *Cerna*, d'où le nom de *Cerné* donné à l'île, et une autre espèce, oiseaux blancs huchés sur de longues pattes, auxquels la *Mare-aux-Flamands* a sans doute emprunté son nom.

Les autres oiseaux, et surtout les tourterelles, pullulaient à tel point dans les bois et s'y montraient si familiers, qu'il arrivait souvent, dit-on, d'en prendre un grand nombre à la main, sur le même arbre.

Plusieurs navires de la Compagnie, par des essais de traite à Madagascar, avaient augmenté le personnel de l'île d'une population nouvelle. Ces esclaves, que l'amour irrésistible de la liberté avait entrainés dans les bois, d'abord en fugitifs, s'étaient rencontrés, et leur audace croissant avec leur nombre, ils avaient fini par s'organiser en bandes redoutables, qui descendaient la nuit pour répandre le pillage et le massacre dans la demeure de leurs anciens maîtres. Ils poussaient la témérité jusqu'à diriger leurs attaques dans les quartiers reculés, contre les postes militaires, et les soldats de Flacq avaient été forcés de se réfugier dans la ville, en laissant derrière eux un champ libre à leur indépendance. Il fallait arrêter ce fléau à son origine, ou c'en était fait de la colonie. Un détachement de Créoles Bourbonnais, accompagnés de quelques soldats,

fut institué pour la chasse de l'homme et reçut la mission d'extirper le mârronage.[1] On accordait la prime de 100 livres au chasseur par chaque main gauche de marron qu'il avait tué dans ces battues; mais pour stimuler en même temps son humanité, l'esclave qu'il prenait vivant lui était abandonné en propriété. Ces rigueurs cruelles et nécessaires étaient pourtant restées impuissantes contre les progrès du mal.

Le catholicisme, beau comme il s'est toujours montré dans la persécution ou dans la pauvreté, y remplissait un noble rôle par ses dignes ministres, les abbés Borthon et Iglou. Ces bons pasteurs adoucissaient les mœurs un peu farouches de la population blanche, en l'initiant à la charité du christianisme, et en même temps ils répandaient les consolations et les lumières de l'Evangile sur la population esclave : des réglements publics dus à leur inspiration, avaient assuré à la classe esclave, l'usage des sacrements de l'église, l'instruction religieuse et la liberté d'assister aux cérémonies du culte. Plusieurs fois leur vertueuse audace avait protégé avec succès, tantôt l'esclave contre l'oppression du maître, tantôt le maître lui-même contre les sévices de chefs arbitraires. En l'an 1726, l'abbé Borthon avait lancé un interdit contre le Port Sud-Est, (Grand Port), parce qu'un esclave chrétien y avait été fustigé pour une légère négligence où l'avait entraîné un zèle irréflechi pour ses devoirs religieux. En 1728, le supplice du cheval de bois, qu'un des officiers de la Compagnie avait fait appliquer à la femme d'un planteur, supplice dont frémissent l'humanité et la pudeur, fournit au curé Iglou l'occasion de stigmatiser énergiquement les excès de l'autorité civile et de faire revivifier les réglements qui plaçaient aussi la force armée sous la réquisition du pouvoir ecclésiastique. On avait vu en 1730 le même abbé Borthon infliger à un habitant de la Grand' Rivière un terrible enseignement sur le respect dû par les fidèles à leur culte, en faisant condamner, par le Conseil, cet homme farouche à exhumer son enfant qu'il avait enseveli dans le coin d'un champ de patates, et à le porter, lui-même, dans ses bras, à l'église, pour lui faire rendre les honneurs funèbres. On doit à ce vénérable ecclésiastique le réglement établi en cette circonstance, qui interdit d'exhumer le cadavre d'un esclave sans le procès-verbal d'un chirurgien et de deux témoins, et qui prescrit au maître de faire administrer le sacrement du baptême et le viatique à ses noirs.

Les dissensions scandaleuses des pouvoirs administratifs et judiciaires rendaient plus sensible le contraste de cette conduite apostolique. La mésintelligence s'était introduite parmi les membres du Conseil provin-

[1] Parmi les chefs de ces détachements nous pouvons citer Mussard, si célèbre à Bourbon et MM. Hubert et Bigaignon. La tombe de ce dernier se trouve aux Quatre-Bornes.—H. V.

cial au point d'en amener la dissolution, et de laisser le pays quelque temps sans administration et sans justice.

Deux épisodes de la justice criminelle donnèrent un grand exemple des dangers que présente un pouvoir judiciaire absolu et sans contrôle dans les colonies. En 1726, M. de Belcour avait été condamné par le Conseil provincial à faire amende honorable en chemise, la corde au cou, aux portes de l'église, conduit par l'exécuteur des hautes œuvres, puis à être enchaîné et conduit sur les galères du Roi pour y ramer à perpétuité. M. de Belcour avait porté son appel au Conseil supérieur de Bourbon. Ce Conseil cassa l'arrêt et fit en même temps au Conseil provincial " invitation d'être, à l'avenir, plus attentif sur l'intérêt de son honneur et d'examiner désormais avec une exactitude plus scrupuleuse les procès criminels soumis à sa juridiction."

L'année suivante vît naître un autre incident juridique qui peint bien la justice de ces premiers temps. M. D., Capitaine de troupes, accusé d'un crime grave, fut expédié à Bourbon pour y passer en jugement, sans avoir subi préablement la juridiction de l'île de France. Le prétexte donné par le Conseil provincial pour justifier cette inaction de la justice, était le manque des Ordonnances et des lois de la prévôté dont la Cour criminelle annonçait être dépourvue dans l'île.

Dans la même année, un soldat, convaincu d'avoir frappé l'un des premiers magistrats du Conseil dans une sédition militaire au Port Sud-Est (Grand Port), avait été condamné à mort par un Conseil de guerre, et cette peine, à la demande de l'offensé, avait été convertie en celle de la déportation sur une île déserte.

Une telle sévérité était malheureusement devenue nécessaire en raison de l'esprit d'indicipline et de mutinerie qui s'était glissé parmi les troupes. Tantôt, c'était le refus concerté des vivres fournis par les officiers civils de la Compagnie, refus dont quelques-uns accusaient les chefs militaires d'être secrètement les instigateurs. Tantôt, c'était la menace des soldats de se réfugier au fond des forêts si l'on continuait de les appliquer aux travaux publics. Il fallait toujours en venir à céder aux vœux d'une soldatesque souveraine. Un jour, son audace avait été portée au point d'arborer le pavillon Hollandais et puis d'imposer à leur commandant une amnistie générale sur cet acte de haute trahison.

L'industrie et les travaux publics n'avaient pas obtenu un grand développement dans le commencement de la colonie. On avait bien deux villes et deux ports ; le Port Louis et le Grand Port ; mais ce n'était que deux villages composés de cases en paille. Du reste, aucune route, aucun chemin battu dans l'intérieur ; l'usage des voitures et des bêtes de trait y était encore inconnu ; un sentier de piétons à peine praticable servait à la

communication des deux villes, et lorsqu'il arrivait dans l'une d'elles un navire chargé de subsistances, il fallait expédier le navire lui-même dans le second port, ou bien transporter dans des chaloupes qui côtoyaient les récifs, la portion de vivres destinée à ses habitants. La durée de ce voyage côtier était souvent d'un mois.

Les fortifications ne valaient pas la peine d'être citées. Elles consistaient au Port Louis en quelques retranchements élevés entre le premier ruisseau du côté de Moka et la première ravine sur l'ancien Camp des Hollandais, en sorte que l'entrée de ce port était ouverte aux tentatives de la première flotte ennemie.

Dans cette enceinte où l'on devait bientôt voir surgir un vaste arsenal maritime, il n'y avait pas un seul petit chantier, et les pêcheurs des deux ports étaient réduits à faire réparer leurs pirogues par les charpentiers des navires qui abordaient par hasard dans l'île.

Point de prisons. Les archives judiciaires constatent que le capitaine d'une compagnie suisse, arrêté pour insulte grave au lieutenant du Roi, avait été, à défaut de prison, consigné aux arrêts jusqu'à son renvoi en France.

Pas d'hôpital, même pour la garnison. Certaines allocations en argent avaient été faites pour le soin de ses malades, à défaut, est-il dit, d'infirmerie. Seulement, vers les derniers temps, une paillotte qui pouvait contenir environ 20 lits, fut affectée à cette destination.

Pas de casernes : les soldats étaient retranchés dans des espèces de camps semblables à ceux des plantations d'aujourd'hui, composés de plusieurs rangs de cases en paille que rien ne défendait contre l'incendie, ou le coup de main d'un audacieux assaillant.

Le bâtiment affecté aux séances du Conseil provincial n'était qu'une case grossière, couverte en chaume et de branches de palmiers. Des tables sur lesquelles étaient étalés des papiers, servaient, faute d'armoires, à la conservation des archives. Il en advint que le coup de vent de 1731, après avoir enlevé une partie du toit, avait dispersé et détruit la plupart des Minutes recueillies depuis l'occupation de l'île.

Les seuls édifices que trouva M. Labourdonnais, à son arrivée dans l'île, consistaient en un magasin de pierres en construction, et dont la maçonnerie s'élevait à peine à la hauteur d'homme. Il y avait encore un petit moulin à vent inachevé et une petite maison pour l'ingénieur. Quelques fortifications insignifiantes s'élevaient en outre dans les deux ports.

EUGÈNE PISTON.

(*A suivre.*)

ACTE DE PRISE DE POSSESSION DE L'ILE DE FRANCE

20 SEPTEMBRE 1715

Monsieur Eugène Piston, dans les pages qu'on vient de lire, ne mentionne pas la prise de possession de l'île en 1715 par Guillaume Dufresne. Cette omission est probablement due à ce fait que M. Dufresne ne fit aucun établissement à l'Ile de France. Il se contenta de laisser sur la plage un piquet de quelques hommes, et fit voile tout de suite pour Bourbon qui était alors le chef-lieu des établissements français dans ces mers.

Un exemplaire manuscrit de l'acte de 1715 se trouvait autrefois au Greffe de la Cour Suprême, où il a été déchiffré par M. Jacques Mallac, le 15 Février 1819. Cette pièce est maintenant aux Archives.

La copie de M. Mallac qui a été insérée dans plusieurs publications de la Colonie—tels que l'ouvrage de Magon de St-Elier, la Revue Pittoresque de 1843 et aussi, croyons-nous, l'Almanach de 1837—est incomplète; plusieurs mots n'avaient pu être déchiffrés sur le manuscrit conservé au Greffe.

" Ces lacunes, nous écrit l'un de nos amis, Mr. Alb. P., ont pu être comblées, grâce à une étude sur les origines de l'Ile Bourbon par M. Guet, archiviste au ministère de la Marine, publiée dans la *Revue Coloniale & Maritime* de Septembre 1886, et qui contient l'acte en question tout au long, avec quelques légères différences d'orthographe.

" Les mots soulignés sont ceux qui ont disparu de la pièce du Greffe, la pièce est donc complète, sauf toutefois une signature entre les noms de Dufresne et Grangemont, qui commencerait par les lettres D.A.R., mais qui n'est pas portée sur l'acte donné par M. Guet. C'est sans doute une omission de copiste, l'acte ayant été fait en sept originaux.

" De même, la pièce citée par M. Guet dit au sujet d'une Baie que les Anglais la nommait N° 88t harbour. Ici nous lisons N° Wt harbour, Port Nord-Ouest, ce qui est sûrement la bonne version. L'erreur s'explique par la ressemblance de la lettre W, écrite, avec le chiffre 88."

DE PAR LE ROY.

" Nous écuyer Guillaume Dufresne capitaine commandant le vaisseau *le Chasseur* et officiers en vertu de la copie de la lettre de Monseigneur le comte de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'État à Versailles, le 31 Octobre 1714 qui m'a été fournie à Moka golfe de la Mer Rouge par le Sieur de la Boissière commandant le vaisseau *l'Auguste* armé par Mrs. nos armateurs de St. Malo subrogés dans les droits et privilèges de la Royalle Compagnie de France du commerce des Indes Orientales, collationnée à l'original audit Moka le 27 Juin 1715, portant ordre de

prendre possession de l'isle nommée Mauritius, située par 20 degrés de latitute sud ; et par septante huit degrés trente minutes de longitude suivant la carte de Pitre Gooos, laquelle ditte carte prend son premier méridien au milieu de l'isle de Ténérif dont je me sers, en cas que la ditte isle ne fust point occupée par aucune puissance, et comme nous sommes pleinement informés tant de la part du Sieur Grangemont capitaine du vaisseau *le Succez* et de ses officiers à cette isle le septième May dernier et mouillé dans la baye nommée par les Anglois Browsbay, autrement nommée par nous baye de la Maison-Blanche distante du port ou baye où nous sommes mouillés actuellement d'environs une à deux lieues, nommée par la ditte carte des Anglois No. Wt. Harbour, que cette ditte isle et islots estoient inhabités, et pour estre encore plus informé du fait j'ay dispersé partie de mon équipage dans tous les endroits qui pourroient être habités, en outre et afin qu'au cas qu'il y eust quelques habitans sur la ditte isle j'ay fait tirer plusieurs coups de canon par distances et différens jours, et après avoir fait toutes les diligences convenables à ce sujet, estant pleinement informé qu'il n'y a personne dans la ditte isle, nous déclarons pour en vertu et exécution de l'ordre de Sa Majesté à tous qu'il appartiendra prendre possession de la ditte isle Mauritius et islots, et luy donnons, suivant l'intention de Sa Majesté le nom de l'isle de France et y avons arboré le pavillon de Sa Majesté avec copie du present acte que nous avons fait septuple à l'isle de France ce 20 Septembre 1715 et *avons signé et apposé le* sceau de nos armes fait contresigner par le Sieur *Litant* écrivain, les jours et an susd. Signé : *Dufresne*, Grangemont, de Chapdelaine, Garnier, Litant."

M. Mallac n'avait pu déchiffrer le nom de *Litant*, et l'avait représenté ainsi : ...t...t. Mais, " nous sommes à peu près certain, dit-il, " que l'écrivain de la compagnie dont le nom est illisible est *Litant*. La " trace des deux *t* subsiste, et les distances appuient cette conjecture. " Un estimable habitant de cette colonie porte ce nom ; il est possible " qu'il appartienne à la plus ancienne famille de Maurice."

Le paragraphe suivant termine les observations de M. Mallac :

" Il est évident que la première signature devait être celle du capi- " taine Dufresne, et en effet, avant celle du S. Grangemont, il n'y a de " place que pour un ou deux noms. Là le papier est emporté. Ce qu'il y " a d'embarrassant, c'est que cet espace est précédé des trois initiales, " D. A. R.... séparées par des points,[1] et l'on voit en tête de l'acte que le " prénom de M. Dufresne était Guillaume. On peut au surplus s'assurer, " par l'inspection de l'acte, qu'il ne contenait que six signatures au plus."

[1] Ces trois initiales, D.A.R., qui embarrassaient M. Jacques Mallac, ne signifieraient-elles pas, tout simplement : D'APRÈS AUTORITÉ ROYALE ?—V. P.

LA DISETTE A L'ILE DE FRANCE

1724 ET 1725.

M. Eugène Piston dit, en parlant de la disette à laquelle l'île de France se trouva exposée, (voyez précédemment, page 4) qu'il avait fallu, à plusieurs reprises, envoyer chercher en toute hâte des vivres à Madagascar. Les deux pièces suivantes, trouvées aux Archives, nous offrent deux cas où la nouvelle colonie dut avoir recours à cet expédient; ces deux documents datent, l'un de 1724, l'autre de 1725, c'est-à-dire, des premières années de l'établissement à l'Ile de France. On y voit les noms des plus anciens habitants de notre île :

REQUÊTE POUR ENVOYER CHERCHER DES VIVRES A MADAGASCAR

9 FÉVRIER 1724.

Représentation faitte à Monsieur De Nyon,

Chevalier de l'Ordre Militaire de St-Louis, Premier Exempt des Cent Suisse de la Garde du Roy, son Ingénieur Ordinaire,

Lieutenant Colonel d'Infanterie et Gouverneur de l'Isle de France

Monsieur,

Sur la misère où nous sommes à la veüille de nous trouver malgré tous les ménagements et précautions que vous avez pu prendre ; ne pouvant point meme subsister avec le peu de farine que l'on donne ; malgré cela n'ayant point ici tout au plus de vivre que pour deux mois, et ne pouvant espérer aucun vaisseau n'y compter sur la barque longue La Ressource, et par conséquent aucun secours de l'Isle Bourbon, nous avons tous l'honneur de vous représenter très humblement qu'ayant en cette Isle un Brigantin Anglois qu'il seroit à propos de l'envoyer à Madagascar pour y faire la traitte du ris le plus promptement qu'il seroit possible et par là éviter une famine quy indubitablement ne nous put fuir, et la perte entière de la Colonie, c'est la grace Monsieur que nous esperons. Fait au Port Bourbon de l'Isle de France le neuvième fevrier Mil sept cent vingt quatre.—

BROUSSE.	BALMANE.
SCHMIDIER.	Marque de Mr. ST. AMAND.
DECUELLE.	BROUSSE.
BARON.	BINIAL.
FALLIER.	IGON, Prestre de la Congrégation de la Mission Curé de N. D.
(*illisible*) SAISSE.	
FRANÇOIS, chirurgien-major.	DUQUENAIN.
LE ROUX.	ST. MARTIN, Greffier.
SIMON DE MONSY.	

TRAITE DE RIZ DE MADAGASCAR

16 Xbre. 1725.

Le Conseil Provincial de l'Isle de France sestant assemblé le 16 décembre mil sept cent vingt cinq par ordre de Mr. Le Cher. de Nyon, gouverneur de lad. isle pour remedier au present besoin de vivres ou la colonie de l'isle est sur le point de se trouver par le deffaut des deux petits batimts. Le Vautour et Lalcion expedié par conseil superieur de l'Isle Bourbon pour sa traite du ris et des noirs à Madagascar que dans la facheuse situation ou se trouve la colonie faute de vivres ny en ayant été remis qu'une petite quantité par les vaisseaux Le duc de Chartres et Lappolon, par compassion de son triste état, layant trouvé sans farine ny ris et autres grains pour sa subsistance, que les capitaines des d. vaisseaux ont pris sur leurs equipages ce qui a porté le Conseil vu la facheuse extremité ou elle va se trouver, de délibérer que la corvette La Ressource irait à l'Isle de Bourbon pour obtenir quelque secours et dy recevoir de nouvelles instructions pour deligenter une traite de ris à l'isle de Madagascar. Mais le sieur Boulanger, Capitaine, ayant représenté que le tempt de l'ouragant étant proche qu'il pourrait se trouver envelopé dans cette tempette et que le Conseil eust à le garantir de tous evenements qui pourroient estre prejudiciable à la Compagnie sans que ces interest ny sa personne en pussent souffrir, et qu'en outre qu'étant seul dans la ditte corvette il demandait une personne d'intelligence pour le soulager au cas qu'il fut obligé d'entreprendre la traite à la ditte isle de Madagascar. Le Conseil ayant egard à ses considérations a deliberé derechef qu'il se rendrait ce soir a l'Isle Bourbon pour d'une manière ou d'autre trouver des expédiens pour soulager celle de l'isle de France de la calamité où elle [est] prette d'être exposé qui causeroient sa perte infaillible, et que le sieur Brigeot de Noisy, Lieutenant de l'Infanterie et ingénieur s'embarqueroit sur la ditte corvette pour avoir le soin de la ditte traite de ris à Madagascar au cas quelle soient resolû à l'isle Bourbon ; le dit jour et an que dessus.

Cher De Nyon.	Guyenet.
Brousse.	St Martin.
Gast Dhauterive.	Duquenain.

1ère ANNÉE 8 JUIN 1887 N° 2

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

LABOURDONNAIS

(SUITE) [1]

Le corps des ingénieurs se réduisait à un métis indien sous la conduite duquel s'exécutaient les travaux.

Ce n'est pas que cette branche importante eût été négligée par la Compagnie. Dès 1731, elle avait expédié comme Ingénieur en Chef M. de Cossigny, avec des instructions pleines de sagesse et de profondeur. Ces instructions lui recommandaient de choisir le Port Nord-Ouest pour chef-lieu de l'île, d'établir des batteries à l'entrée des deux Ports pour en défendre l'accès, de creuser un chenal aux vaisseaux dans l'intérieur du Port Sud-Est, d'examiner la possibilité de creuser un bassin de refuge contre les ouragans derrière l'Ile aux Tonneliers, et d'ouvrir un port pour 15 à 16 vaisseaux dans la Baie du Tombeau. Il devait en même temps construire des magasins à vivres, quelques forts pour protéger les deux villes, et élever des casernes entourées de murailles pour assurer la colonie soit contre une agression extérieure, soit contre la révolte intérieure des troupes elles-mêmes.

M. de Cossigny, homme d'un vrai mérite, avait eu la douleur de voir s'écouler trois années sans pouvoir ébaucher un seul de ces grands travaux. Ce temps s'était passé à implorer du Conseil un renfort d'ouvriers qu'il n'avait pu obtenir ; on l'avait employé à la construction du parc des bestiaux, à celle de l'hôpital en palissades, et même à l'approvisionnement du bois à feu pour les navires en relâche. Pendant ce temps, le dépècement du vaisseau *la Danaé*, devant servir à faire un grillage pour les fondations d'une batterie à l'Ile aux Tonneliers, était suspendu, et les deux curemoles expédiées par la Compagnie pour le curage du Port étaient demeurées inactives faute de bras. Il en était de même des autres travaux

[1] Voir page 1.

de l'établissement et des fortifications prescrites par la Compagnie. Le jeune et ardent ingénieur, après une protestation adressée au Conseil, s'était embarqué pour la France.

La législation en vigueur dans l'Ile se partageait entre le Code Blanc et le Code Noir. Le Code Blanc, si l'on peut appeler ainsi la collection des lois de la population européenne, se composait de la coutume de Paris sur l'état et les droits civils des personnes, de l'ordonnance 1667 sur la procédure, de l'ordonnance 1681 sur la marine, de l'ordonnance 1670 sur l'instruction criminelle, de l'ordonnance 1731 sur la forme des testaments, enfin de l'Edit de la création de la Compagnie de 1664.

Le Code Noir se composait d'un édit unique, celui de 1723 ; le principal objet de sollicitude que le législateur y laissait paraître, était la conversion du nègre au christianisme ; il frappait d'amende le maître qui avait négligé de lui faire donner l'instruction religieuse, interdisait toute espèce de travaux le dimanche, ne tolérait l'exercice public d'aucun autre culte que le catholicisme et ordonnait d'inhumer l'esclave chrétien en terre sainte, tandis que les autres devaient être enterrés dans les champs et pendant la nuit.

Il déterminait aussi la condition de l'esclave ; la loi le privait de l'exercice des droits civils ; il était frappé d'une incapacité absolue de recevoir même à titre de donation ou d'hérédité ; il ne pouvait ni tester en justice, ni porter témoignage, ni remplir aucune fonction publique ou agence privée. Le mariage était permis entre esclaves en substituant au consentement des ascendants celui du maître ; mais les enfants naissaient esclaves et appartenaient au maître de la mère. Le mariage entre noirs et blancs était défendu sous les peines les plus sévères et il était défendu au clergé de les célébrer ; l'union de l'affranchi avec l'esclave n'était même tolérée qu'à condition d'élever ce dernier à la liberté.

Une discipline rigoureuse protégeait la société contre tout ce qui pouvait éveiller dans l'esclave l'esprit d'indépendance. Il n'était permis aux noirs ni de s'attrouper sur les routes, ni de s'assembler même pour les fêtes, ni de vendre aucun objet sans un billet du maître, ni de porter des armes, ni de marcher armés de gros bâtons. Les peines contre ces infractions étaient le fouet, la marque, et même la mort. Chaque citoyen avait qualité pour réprimer ces délits, de même qu'un officier de police judiciaire. Le respect aux veuves et aux enfants des anciens maîtres était prescrit comme un devoir, sous peine de châtiment. L'esclave qui frappait au visage son maître, ou la femme, ou les enfants de son maître, ou qui leur portait un coup suivi soit de contusion, soit d'effusion de sang, était puni de mort. L'affranchi jouissait en cela des mêmes privilèges que le blanc.

La loi contre le marronnage surtout était une loi draconienne : l'esclave dont la fuite avait duré un mois, était puni par le fouet et la marque sur l'épaule, au moyen d'un fer rouge en fleur de lys ; il avait aussi le bout des oreilles coupé ; à la première récidive, il avait les deux épaules fleurdelisées et l'un des jarrets coupé ; à la seconde récidive, il était puni de mort. Ces sentences étaient sans appel, excepté lorsqu'elles portaient la peine du jarret coupé ou de la mort. Toutes les recherches étaient permises à un maître pour trouver son esclave fugitif. Le blanc qui lui avait donné asile, encourait l'amende de 3 piastres par journée d'absence ; si c'était un affranchi, l'amende était de 5 piastres, et quand il ne pouvait la payer, il rentrait lui-même en esclavage.

Quelques mesures protectrices avait été cependant dictées par l'humanité, en faveur de l'esclave. Il était défendu de séparer par la vente le père, la mère et les enfants impubères ; les peines de la chaîne et du fouet étaient les seules laissées à la discrétion du maître ; le meurtre ou la mutilation, et même les tortures souffertes par les esclaves, donnaient lieu à des poursuites criminelles ; mais si le jugement prononçait l'absolution du maître, il n'avait pas besoin des lettres de grâce du Souverain.

Les vivres et les vêtements auxquels ils avaient droit étaient déterminés par un réglement public, et lorsque ces nécessités leur étaient refusées, ils avaient le droit de plainte au Procureur Général qui pouvait faire ordonner un changement de maître. Il n'était permis ni de donner des liqueurs à l'esclave, ni de lui abandonner un jour de travail à la charge de suffire à sa subsistance. Les infirmes et les malades avaient droit aux soins du maître ; si celui-ci négligeait de les recueillir, ils étaient envoyés à ses frais dans l'hôpital voisin ; la dépense du malade était évaluée à 4 sous par jour, et le remboursement de cette somme était privilégié sur les biens du maître. Toute cette loi venait de la métropole, de Paris, du centre d'humanité et de civilisation. Il est vrai qu'à la même époque, le Code Blanc conservait les épreuves de la question ordinaire et extraordinaire, et les crimes d'hérésie et de sortilège.

Il y avait encore un troisième Code, le Code Ecclésiastique. C'était un traité intervenu entre le Roi et la Compagnie pour assurer l'état du clergé dans l'île. La base de cet accord était l'indépendance du pouvoir ecclésiastique à l'égard des pouvoirs civil et militaire de la Colonie. En cas de dissidence entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, les choses devaient demeurer en l'état, jusqu'à ce que la métropole à laquelle on devait en référer, eût décidé. D'autres dispositions déterminaient la dotation des cures et le traitement de leurs pasteurs, on y fixait même, chose étrange ! le nombre d'esclaves auquel avaient droit les hommes de Dieu, soit pour l'exploitation de leur presbytère, soit pour leur service per-

sonnel. L'Ile entière était subdivisée en deux paroisses; mais l'investissement de la cure n'était point une charge inamovible : le général de la congrégation des missionnaires conservait le droit d'en révoquer les titulaires.

En présence d'évènements importants, on aime à remonter jusqu'à leur origine et à rechercher, à travers l'obscurité du temps, leur germe imperceptible : c'est ainsi qu'à l'aspect de notre vaste culture sucrière, de l'immigration de la population Indienne, du système général de crédit qui préside à l'exploitation de notre colonie, des crises monétaires qui en ont ébranlé plusieurs fois les fondements, de son énorme impôt, et de son organisation judiciaire, nous cherchons à découvrir la source invisible de ces grands fleuves au milieu des huttes et des forêts de nos premiers temps.

On a vu que depuis l'abandon de la Hollande, toute trace de la culture de l'indigo et de la canne avait complètement disparu ; la culture du café avait été spécialement restreinte à Bourbon, et après quelques essais infructueux tentés ici par une petite colonisation militaire de douze hommes, sur le bord d'une rivière qu'ils appelèrent Moka, on renonça en quelque sorte à cette branche agricole. C'est sur l'habitation de M. de la Villebague, beau-frère de M. de Labourdonnais, que devait poindre en 1744 l'industrie sucrière, pour retomber pendant près de trois quarts de siècle dans l'oubli, jusqu'en 1822, époque à laquelle elle commença à s'étendre comme par enchantement pour envelopper après 7 ans dans son réseau l'île entière.

Les communications de l'Ile-de-France avec Pondichéry avaient aussi inspiré à l'administration française la pensée de naturaliser la race indienne sur notre sol. Mais ces essais individuels n'avaient pas été heureux. Dans les avances d'esclaves faites par la Compagnie, deux Indiens ne comptaient que pour un Africain. Leur crime dominant à cette époque, comme aujourd'hui, était l'incendie ; cette mollesse qu'on leur reproche à cette heure, constituait alors aussi l'un de leurs côtés faibles.

La Compagnie des Indes en 1722 avait compris, comme les banquiers de Londres en 1822, qu'entre un sol vierge et une population laborieuse, il y a un troisième élément indispensable à la production : le capital ou le crédit. La compagnie fournissait aux planteurs des moyens d'exploitation et la subsistance pendant quelques années, et pour mieux assurer ses avances, elle s'était faite leur acheteur et leur vendeur exclusif. Après quelques années, la Compagnie était remboursée et l'état enrichi. Le Banquier de Londres ouvrait un crédit à ses planteurs pour établir leur sucrerie, et souvent pour en payer une portion du prix, il se réservait par

l'intervention d'un commissionnaire la vente des produits et la fourniture des instruments de culture. Dans le principe, quelques années suffirent pour liquider le planteur et accroître énormément le revenu colonial.

En 1734, la Compagnie découragée par la dilapidation de ses premières avances, avait intimé à M. de Labourdonnais l'ordre, non seulement de les suspendre, mais de faire rembourser les crédits précédents.

En 1844, un resserrement subit dans la circulation des deux Banques amena la suppression ou la réduction des crédits et plaça l'agriculture dans une situation aussi critique.

Les crises monétaires des deux époques ne présentent pas moins d'analogie. Dès 1729, c'est un brigantin anglais qui par un commerce interlope a enlevé à la colonie toute sa monnaie d'argent, en échange de ses marchandises. En 1835, ce sont les manufactures de la Grande Bretagne, (celles de la patrie du moins); ce sont les céréales de l'Inde Anglaise qui absorbent nos monnaies et nous jettent dans le même embarras financier.

Notre administration pressée d'établir la circulation monétaire quand même, est entraînée, malgré la précision impérieuse des ordres métropolitains, à fléchir parfois devant une impossibilité absolue. L'administration française, en infraction directe aux ordres de la Compagnie qui prescrit le service de la solde militaire en argent, est forcée de le faire en monnaie de cuivre et de rendre cours aux monnaies de l'Inde exclues de la circulation.

Au milieu de ces embarras, un Edit du Roi de 1730 établit un nouveau tarif des monnaies qui donne à la piastre d'Espagne et aux espèces de l'Inde une valeur inférieure à leur prix intrinsèque et à leur cours en Europe.

Pendant la crise de 1843, un Ordre en Conseil établit aussi un tarif des monnaies étrangères ou la roupie de l'Inde et le numéraire de la France reçoivent aussi une évaluation inférieure à leur prix réel, ou d'autres espèces métalliques sont même entièrement démonétisées.

L'impôt sous lequel menace de fléchir aujourd'hui la colonie ne consistait alors, nous l'avons vu, qu'en un droit de mutation désigné sous le nom de lods et ventes. Il faut cependant y ajouter la perception d'une espèce de droit seigneurial, ou redevance en nature, dont les titres de concession nous ont révélé l'existence : elle consistait en une prestation annuelle de 30 livres de riz, 30 de blé, et de 4 livres de café par arpent de plantation caféière.

La colonie au reste, loin de faire ses dépenses, coûtait chaque année à la Compagnie une somme considérable.

Nous ne citerons l'organisation judiciaire que pour faire remarquer

la singulière coïncidence qui existe entre le système actuel d'adjonction des assesseurs et l'ancien système d'adjonction de deux ou quatre citoyens notables dans la juridiction criminelle. Un fait remarquable cependant, c'est qu'alors que l'Ile ne comptait que 160 habitants, il n'était pas permis à un nombre moindre de cinq juges en première, ou de sept juges en dernière instance, de décider de la fortune, de l'honneur et de la vie des habitants, tandis qu'aujourd'hui, avec une population de 130,000 âmes, un juge en Première Instance et trois Magistrats en Cour d'appel supportent l'effrayante responsabilité de la justice coloniale !

Telle était l'Ile sur laquelle allait apparaître M. de Labourdonnais. Avant de le montrer dans son gouvernement, il ne sera pas inutile de donner une esquisse topographique de la scène sur laquelle il allait jouer un si grand rôle.[1]

Le Port N. O. ou Port Louis est fermé à son entrée par deux îles de corail vif sur lesquelles la main de l'homme n'avait encore laissé aucune trace. L'une était l'île des Tonneliers que la mer isolait alors entièrement du rivage ; l'autre était l'île du Fort Blanc qui formait une langue allongée depuis le Fort William jusqu'au milieu de l'allée des filaos. Un petit bras de mer séparait alors toute cette étendue de la terre ferme. Ensuite venait le petit Cap-pointe de Caudan, alors aussi désert, aussi nu que les deux autres rochers ; puis commençait la grève de Moka qui rentrait vers l'artillerie actuelle, formait la petite baie des Tortues, côtoyait le chemin de Moka près des Casernes, passait au pied de l'hôtel Monneron, remontait jusqu'à la Chaussée, serpentait vers l'embouchure des ruisseaux de la montagne, et venait mourir au poste militaire de la Place d'Armes.

Entre cette place et la pointe Caudan et dans cette nappe d'eau qui couvrait alors le quai marchand, ainsi que tous les établissements Rondeau, Monneron et Piston, s'élevait une autre petite île de madrépore, sur laquelle on bâtit plus tard une Poudrière et où s'élève aujourd'hui l'Observatoire.[2] On remarquait entre le confluent des deux ruisseaux un carré planté d'arbres ; c'était le Jardin de la Compagnie. Il y avait de ce côté de la plage un chemin sinueux qui tournait au pied de la montagne des signaux et conduisait sur les bords de la Grande Rivière. Ce chemin qui traversait une savanne déserte, forme aujourd'hui la rue boutiquière de Moka. C'est par cette route, le seule de la colonie, qu'on se rendait chaque jour à près d'une lieue de distance pour s'approvisionner de l'eau nécessaire aux besoins de la ville ; car les eaux des ruisseaux du Pouce, comme celles qui circulent à l'ombre épaisse des forêts, étaient

1 Voir la carte du Port de 1739 par M. Bataille.—E. P.
2 Démoli en 1880.—(Note de l'édition de 1883.)

malsaines et dangereuses. On voyait sur l'emplacement situé entre notre salle de spectacle et le Chien de Plomb, un carré allongé qui avait été le principal siège du camp hollandais, et sur lequel un arrêté du Conseil avait défendu de construire, afin de faciliter les travaux des retranchements projetés. Plus loin, à l'angle que forment aujourd'hui le quai de la Douane et celui de la Place d'Armes, on remarquait un petit port intérieur, espèce de barachois où M. de Labourdondais établit plus tard une curieuse machine, et qui, successivement comblé par le temps, présentait à cette époque assez de profondeur pour que le bâtiment de l'État, la FIÈRE, coulé au milieu, s'y soit enseveli. Auprès, à la Pointe des Forges formée par une veine dure de corail, se présentait en quelque sorte le centre des premiers travaux et de l'installation française. Là commençait le Trou Fanfaron, vaste bassin de 300 toises de longueur sur 60 de largeur, abrité de façon à défendre les navires contre les vents et les flots les plus violents, et qui se prolongeait jusqu'à l'embouchure de trois ruisseaux dont les dépôts limoneux le comblaient à chaque orage.

En 1735, on vit aborder au camp de Port-Louis un homme de petite taille. Sa stature n'excédait pas cinq pieds et quelques lignes ; il était élancé, avait l'œil noir et vif et le port plein de dignité. Cet homme qui semblait né avec la passion de la mer, avait, comme Duguaytrouin, reçu le jour sur un rocher de la Manche, à St. Malo.

A l'âge de 10 ans, il avait fait son premier voyage dans les mers du Sud ; à 13 ans, il avait parcouru les Indes Orientales avec le grade d'enseigne, et pendant la traversée, il avait étudié les mathématiques sous un savant professeur de la Compagnie des Jésuites. De 13 à 24 ans, il avait navigué dans les mers du Nord, dans le Levant, et visité Surate, au service de la Compagnie, avec le grade de second lieutenant. A l'âge de 24 ans, il s'était signalé par un trait remarquable d'audace, aux Iles de France et de Bourbon. Le navire le BOURBON s'était ensablé sur les côtes de cette île. Alors premier lieutenant, il s'aventura dans une chaloupe et vint à l'île de France réclamer le secours d'un autre navire, avec l'aide duquel il sauva le sien.

Pendant ce voyage de l'Inde, il composa un traité remarquable sur la construction navale. A peine de retour en France, il repartit bientôt avec le grade de second capitaine, et il utilisa encore sa traversée en étudiant sous M. Didier, Ingénieur Royal, la tactique militaire et les fortifications. Ce fut dans cette campagne que chargé de la plupart des opérations militaires contre Mahé, il contribua puissamment à la prise de cette ville. La conclusion d'un traité de paix le fit rentrer dans la vie privée.

Il fut le premier français qui dirigea des armements dans ces mers, et il y acquit en peu d'années une fortune considérable. Il trouva l'occasion de rendre au Roi de Portugal des services éminents en sauvant deux de ses vaisseaux, et en se rendant médiateur à Moka, entre les Arabes et les Portugais qu'il parvint à concilier. Le Vice Roi de Goa lui offrit en récompense, au nom du Roi de Portugal, l'Ordre du Christ et l'agence Portugaise sur la côte de Coromandel. Il l'accepta pour mieux pénétrer le secret et les ressources du commerce des Indes. Puis, il revint en France vers 1733, et après quelques conférences avec les Ministres, il fut nommé Gouverneur Général des Iles de France et de Bourbon. Cet homme, c'était Mahé de Labourdonnais.

La commission de M. de Labourdonnais attestait la haute confiance qu'il avait su inspirer à la métropole. Les gouvernements des deux îles de Maurice et Bourbon étaient réunis entre ses mains ; les Conseils étaient réorganisés sur les mêmes bases ; mais celui que le nouveau gouverneur présidait en personne, devait être le Conseil supérieur. M. de Labourdonnais avait le commandement en chef, non-seulement des vaisseaux qui lui étaient confiés, mais de tous ceux de la Compagnie qu'il rencontrerait sur la mer des Indes Orientales. Enfin, son avis personnel, en certaines matières de la marine et de la guerre, devait prévaloir, même sur la délibération des Conseils.

M. de Labourdonnais, du premier coup d'œil, embrassa l'avenir de l'île de France ; il en voulut faire une riche plantation et une citadelle.

Le traité d'Utrecht venait de ravir à la France, en 1713, ses colonies du Canada, de Terre Neuve, de l'Acadie et de la Baie d'Hudson. Il s'agissait de rétablir l'équilibre de sa puissance coloniale dans un autre hémisphère ; il fallait à la France une espèce de redoute maritime à la porte des Indes Orientales pour y protéger ses possessions nouvelles et surveiller les entreprises de l'Angleterre. Le beau port de l'Ile de France résolut ce premier problème.

L'île jusqu'à ce jour avait coûté à la Compagnie des sommes énormes, et l'exécution de ce plan ne tendait pas à diminuer ces dépenses exorbitantes. Il s'agissait d'en faire une colonie productive telle, qu'elle pût couvrir non seulement ses dépenses intérieures, mais devenir une source de richesses pour sa métropole. La fécondité du sol favorisait encore cette seconde pensée.

Enfin il fallait à cette nombreuse marine de France qui tentait d'exploiter en grand le commerce des Indes Orientales, un point de relâche, au milieu des solitudes de l'océan, où elle pût rafraîchir ses équipages et ravitailler ses vaisseaux. Ce point de relâche pouvait même se transformer en un magasin général, où les productions des deux mondes vien-

draient elles-mêmes au devant des marines respectives et abrégeraient, de part et d'autre, une partie de leur route lointaine. L'île de France offrait une position admirable pour devenir un entrepôt central entre l'Asie, l'Europe et l'Amérique.

Les détracteurs de M. de Labourdonnais lui ont reproché l'importance qu'il attachait à l'Ile de France, comme un faible, propre à tous les grands hommes qui, placés sur un point quelconque, en font aussitôt le centre de toutes choses. Mais ce n'était pas la présence de M. de Labourdonnais dans l'Ile qui ouvrait devant elle de semblables destinées. C'était parce qu'elle les comportait par sa nature même que le roi y avait envoyé un homme proportionné à une si grande mission. L'Angleterre le comprenait bien, Elle, et lorsque plus tard, le capitaine Munro parlant, comme par une inspiration prophétique, des conséquences sans bornes d'une telle conquête pour sa patrie, disait que "c'était abattre par les racines la " puissance coloniale de la France dans l'Inde, et faire disparaître, avec " elle, la Hollande et l'Espagne de ces mers," il démontrait combien il y a de puissante réalité dans ce que la foule appelle souvent une chimère ! Une espèce de fatalité semblait, au reste, donner au gouvernement des Indes, pendant ce siècle, un éclat redoutable. Il était mortel à tous ceux qui le touchaient. Des trois illustrations Françaises qui y furent investies d'un commandement, Labourdonnais, Dupleix, Lally de Tollendal, deux moururent de douleur, dans la disgrâce et aux pieds des juges ; le troisième perdit sa tête sous la hâche du bourreau.

La fortification de l'Ile de France était le premier pas dans la grande entreprise que M. de Labourdonnais venait tenter. Ce fut aussi ce point de vue qui détermina le choix du chef-lieu de l'île. La position du Port-Louis défendu naturellement par les vents généraux, de façon à ce qu'une flotte ne puisse l'approcher qu'en domptant la résistance de ces vents, parut d'abord le meilleur retranchement que pût offrir une place.

La Rivière des Lataniers qui coulait des montagnes à la côte, présentait à l'Est, par ses ravines, un autre retranchement naturel qui couvrait le côté oriental du Port, et auquel l'art n'avait que peu de chose à ajouter pour en faire une forte barrière. M. de Labourdonnais conçut le tracé du second retranchement artificiel accidenté de REDANS et de bastions qui longe les sinuosités de la rivière et qui saisit la campagne depuis l'Ile aux Tonneliers jusqu'au premier mamelon des montagnes où s'élève la batterie Dumas.

Une escadre pour entrer au Port-Louis, devait en outre côtoyer l'Ile aux Tonneliers, dont la majeure partie, large à peine de cent pas, présente un flanc d'un mille de longueur. M. de Labourdonnais imagina de faire de ce rocher comme un immense vaisseau hérissé d'artillerie et embossé au devant de la ville pour la défendre. Il conçut un plan de batteries et

après l'approbation de la métropole, il en commença aussitôt les fondations. Il est curieux de voir en quel état de défense M. de Labourdonnais laissa cette partie de la côte à son départ, soit pour le comparer à l'état actuel de nos fortifications, soit pour apprécier ce résultat gigantesque dans une île presque déserte et sans finances.

L'espace entier qui sépare la Pointe des Canonniers de la Pointe des Forges, ne formait qu'une chaîne de batteries dont les feux croissaient l'un sur l'autre. Sur l'Ile aux Tonneliers, on voyait, d'abord la redoute Labourdonnais qui est à l'épreuve des bombes et que défendaient 30 pièces de grosse artillerie. Cette redoute était couverte par une batterie située sur une pointe de la côte à laquelle elle communiquait par une tranchée et une poterne. A la gauche de la redoute, venait une seconde batterie avec un chemin de communication couvert. A droite, à 300 toises plus loin, s'élevait une autre redoute ; à 250 toises de celle-ci, était encore une troisième batterie. Vers la pointe Est de l'Ile aux Tonneliers, une autre petite batterie commandait le pont de communication d'une île petite et étroite située à la suite de la première, et que défendait à son extrémité une petite redoute. Les derrières de ces redoutes étaient protégés par des marais. Toute cette ligne elle-même était couverte au Nord par un banc de corail qui ne permettait pas à une escadre d'en approcher à plus de 2 milles de distance.

En face de l'Ile aux Tonneliers, se présentait le Fort Blanc, ou Fort Royal, armé de 35 pièces de gros calibre. Les feux de ces deux batteries qui ne sont éloignées que de 500 toises, se croisaient pour en défendre l'entrée. Ce passage était d'ailleurs intercepté par une énorme chaîne que l'on tendait d'un fort à l'autre. Bâti sur une île, le Fort Blanc communiquait avec la terre par une espèce de pont, et renfermait une batterie couverte flanquée de droite et de gauche par d'autres batteries. On y voyait aussi un petit môle qui se projetait sur l'embouchure du Port.

Sur le rivage Ouest, à 500 toises vers la ville, était un petit fort carré, armé de 12 pièces de 18. Enfin, au fond du Port, et sur la Pointe aux Forges, se présentait en avant du grand hôpital, un fort pourvu de 30 pièces de rempart, et surmonté du drapeau français. Les derrières de l'hôpital étaient défendus par le fort Ste. Barbe.

Les lignes de retranchements du côté occidental de la ville consistaient en un mur de pierres sèches qui liait, en quelque sorte, le fort carré de Caudan à la montagne.

EUGÈNE PISTON.

(*A suivre.*)

La *Revue* commencera bientôt la publication du curieux et intéressant VOYAGE DE FRANÇOIS CAUCHE à l'île Saint Laurent (Madagascar) et à l'île d'Apollonie (Maurice), en 1638.

LA PLUS ANCIENNE CONCESSION DE TERRAIN
A L'ILE DE FRANCE

—

Nous donnerons, dans le cours de notre publication, un modèle de chacune des formules successivement employées pour les concessions de terrains à l'île de France. Nous publions aujourd'hui la plus ancienne concession qui soit enregistrée au bureau des Archives : celle faite à Pierre Christophe Lenoir, Gouverneur de Pondichéry, en 1726, d'un terrain situé au Grand-Port, alors appelé quartier St. Martin.

—

NOUS DENIS BROUSSE LIEUTENANT de roy de l'Isle de France et y commendant pour le Roy et la Compagnie des Indes Orientalles, Seigneur a perpetuité en toute proprietté Justice et seigneurie de la d. Isle et aussi de sa dépendance, President du Conseil Provincial qui y est etably

SALUT,

Le sieur Pierre Christophe Le Noir Commendant des forts et Etablissements françois dans les Indes Orientalles, President des conseils tant supérieurs que provinciaux dans les d. Etablissements, et Gouverneur de Pondichery, nous ayant requis de luy concéder et a ses heritiers nez et a naitre de l'egitime mariage ou ayant cause un terrain sittué au quartier St-Martin contenant mil pas en quarré Géométrique de cinq pieds chaque pas, lequel sera borné du costé par la Rivière de Monsr. de Nyon et de l'autre par l'habitation des hollandois et montagne françoise, et d'un bout par la mer à l'exception des cinquante pas de la Compagnie, et de l'autre bout par les montagnes.

Le Conseil Provincial de cette Isle assemblé et consulté de son avis et consentement pour le bien et l'utilité de la Compagnie et de la Colonie, en vertu du pouvoir que la Compagnie nous donne, nous avons concédé et concédons au d. s^r LeNoir et a ses heritiers nez et a naitre de l'egitime mariage ou ayant cause les terrains qui sont cy devant bornés, qui sont actuellement vaines vagues et sans culture pour le d. s^r LeNoir et ses legitimes héritiers ou ayant cause, en jouir en toute proprietté roturière la Compagnie se reservant tous droits de seigneurie directe de banalités, de chasse, et pesche, et en outre aux conditions suivantes ou autrement.

Article Premier.

Que le sieur Le Noir sera tenu de faire cultiver les d terres .et les ensemancer de grains et autres fruits quelles seront jugées capable de recevoir, en sorte que dans trois années a compter du jour de la datte de la présente concession, le dit terrain soit en culture et celle que la nature du terrein le requerera, et faute de quoi les d. terrains reviendront a la Compagnie sans aucune formalité de justice, seront reunis consolidés

de plein droit a son domaine sans qu'ils puissent prendre ...dedomagement pour raison d'une portion des d. terres qui auraient esté [cultivées] ou ensemancés.

Article 2

Qu'il sera payé par chaque concessionnaire le dixieme en nature des caffés, poivriers, canneliers, drogueries et epiceries fruis et autres plantes arbres et arbustes servant a la teinture et a la medecine qui pourroient croistre sur les terres, à l'effet de quoy chaque concessionnaire sera tenu d'apporter aux magasins de la Compagnie tout ce qu'il aura recueilly chaque année des productions cydessus pour estre le dixieme prelevé au proffit de la Compagnie le surplus estre payé aux d. concessionnaires en argent ou marchandises sur le pied du tarif, et seront les d. concessionnaires exempt pendant trois années entieres des d. dixieme à compter du jour de la datte de leur concession.

3.

Qu'il sera payé au garde magasin de la compagnie dans l'Isle tous les ans et dans le mois de Janvier de chaque année pour chaque arpant de terre ou sol soit en argent soit en denrées de pareille valeur au choix du concessionnaire, et en outre une poulle a peine de soixante sols d'amende contre ceux qui ne payeront pas dans le d mois de Janvier.

4.

Que ceux qui acquereront du d. sr Lenoir ses herittiers ou ayant cause le tout au partie des d. terres concedées, soit a prix d'argent échange ou rentes de toutes especes seront tenus d'en notifier au greffe du Conseil le contrat ou acte d'acquisition dans vingt jours de sa datte a peine de trois livres damende, de présenter ensuite le contrat ou acte du susd. garde magasin et de luy payer vingt deniers pour livre du prix de l'acquisition, la compagnie se reservant la faculté de reunir les d. terres à son dommaine a chaque vente en remboursant a l'acquereur le prix porté par le contrat ou acte d'acquisition.

5.

Que la presente concession sera enregistrée au greffe du Conseil Provincial au pied de coppie de laquelle qui servira de minutte le d. sr. le noir s'obligera d'executer les conditions cy dessus dont il fournira trois expeditions au greffier du d. conseil qui en gardera une pour en composer un registre, une pour le duplicata du double du registre et la troisieme pour estre envoyée à la compagnie pour la ratiffier et approuver, le tout a peine de nullité de la présente concession et de reunion des d. terres au dommaine de la Compagnie, en l'etat qu'elles seront sans aucun remboursement des ameliorations, maisons et constructions qui pourraient sy trouver. Donné au Port Louis dans l'Isle de france le cinquieme Juin mil sept cent vingt six.

Signé : St. Martin, Gast. Dhauterive.

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

LABOURDONNAIS

(SUITE) [1]

Il est une conception peu connue qui couronnait ce système de fortification et que M. de Labourdonnais n'eut pas le temps de mettre à exécution. Le cintre des montagnes qui enveloppent la ville du côté de terre, est surmonté d'une espèce de pic appelé le Pouce. Ce pic offre un plateau de plus de trois milles de circonférence, couvert en partie de forêts, arrosé de trois sources abondantes qui y prennent naissance et défendu par une ceinture d'escarpements en roches vives de plusieurs centaines de pieds de hauteur. Un passage étroit et rapide, du côté de la ville, est le seul moyen de communication de ce plateau avec les régions inférieures. C'est là que M. de Labourdonnais imagina de placer, comme l'aire d'un aigle, la citadelle qui devait commander le port et la ville. Il devait le fermer par un fort ouvrage de fortification sur l'étroit passage qui communiquait au versant des montagnes. Il créait ainsi un point inaccessible de toutes parts, abondamment pourvu d'eau et d'où sa garnison retranchée pouvait foudroyer l'enceinte du port et de la vallée, en quelque sorte du sein des nuages.

Un des régiments de la vieille France devait laisser sur cette crête les traces de son passage dans l'Ile, en ouvrant, à force de mines, sur le revers du côté de Moka, cette route composée de tranchées taillées dans le roc et de chaussées suspendues sur les précipices, qui donnent à cet ouvrage une empreinte de grandeur romaine.

Enfin, un accessoire obligé de cette création générale, était l'enceinte du Port, au moyen de deux chaussées parallèles qui devaient joindre à la ville les deux îlots du Fort Blanc et de l'Ile aux Tonneliers. Ces deux

[1] Voir pages 1 et 13.

chaussées, qui encaissaient dans toute sa longueur le chenal du Port, devaient le préserver des obstructions que cause le CHARRIAGE des eaux et former comme les deux quais d'un canal de 500 toises de large sur 1,000 de longueur dont le lit pouvait être creusé et entretenu à une profondeur convenable, au moyen d'une curemole.

M. de Labourdonnais, pour accomplir cette grande tâche, disposait des ressources suivantes : il avait emmené avec lui, sur le vaisseau le FLEURY, qui l'avait porté à l'Ile de France, M. de Tromelin et une quinzaine de chefs ouvriers européens, maçons, briquetiers, charpentiers et forgerons. Ces ouvriers avaient été engagés par lui et à ses frais en France, et il les avait cédés, à son arrivée dans l'île, à la Compagnie. Le corps des ouvriers indigènes s'élevait, tant pour l'île de France que pour Bourbon, à 100 hommes parmi lesquels on se rappelle que M. de Cossigny avait vainement sollicité une vingtaine d'ouvriers, l'année précédente, pour le service de l'Ile de France. C'était tout.

Le premier travail dans une île à l'état de nature, devait être de se pourvoir des matériaux de construction ; il fallait exploiter des bois, extraire des pierres, fabriquer de la chaux. Des réquisitions furent adressées aux habitants voisins des forêts les plus accessibles, et avant deux années ils avaient non seulement procuré tous les bois nécessaires aux constructions civiles, mais réuni un assortiment de pièces suffisantes à la construction de plusieurs grands navires. Une riche carrière à quelques lieues de la ville, sur les bords d'une rivière, fut exploitée et fournit non seulement les pierres avec lesquelles se forma le commencement de notre ville, mais l'arsenal considérable dont on voit sur les lieux les ruines. Il n'y avait aucun moyen de communication à l'intérieur ; on se mit à ouvrir des chemins. Il fallait des véhicules ; on construisit non seulement des chariots, mais des machines propres à transporter facilement à de grandes distances des fardeaux immenses. Il fallait des bêtes de trait ; les cargaisons de bœufs sauvages de Madagascar furent domptées et pliées au joug. Il fallait des bras nombreux ; M. de Labourdonnais fit à ses frais la traite des esclaves, puis il les cédait à la Compagnie et les incorporait dans ses cadres d'ouvriers. Partout le mouvement fut organisé en même temps.

Malgré la grandeur des difficultés que M. Labourdonnais rencontra dans les éléments et la matière, aucune ne peut être comparée à celles qu'il eut à combattre dans les hommes qu'il avait à gouverner. L'organisation seule du personnel de ses ateliers eût suffi pour décourager tout autre que cette âme de fer. Il ne serait pas facile de décider de quel côté se manifestait le plus de mauvaise volonté, de ceux qui avaient à enseigner, ou de ceux qui devaient apprendre. Il fallait que cet homme, fatigué par les veilles où venaient éclore, devant la lueur d'une lampe,

ces conceptions qui devaient assurer la prospérité du pays, consacrât pour ainsi dire ses journées, la truelle ou la hache à la main, à remplir dans ses ateliers les fonctions de premier contre-maître. Nous dirons plus tard les résistances et les dégoûts dont l'abreuvèrent à leur tour la marine et l'agriculture.

Cependant la ville sortait de terre. Au milieu des cabanes rustiques dont elle se composait, on voyait s'élever sur la Place d'Armes des édifices en pierres dans le style italien et couverts en argamasses. C'étaient encore les magasins de la Compagnie et le Gouvernement, le fort du Pavillon, situé à la Pointe aux Forges, et dont M. de Nyon, en 1726, avait posé la première pierre ; c'était la Poudrière posée sur la pointe du Trou Fanfaron.

L'établissement le plus essentiel à un port de relâche, dans un temps où l'absence de tout comfort dans la marine et la longueur des traversées étendaient les ravages de la maladie sur les équipages, était un hôpital. Un immense bâtiment en pierres, capable de contenir 4 à 500 lits s'éleva, comme par magie, derrière le fort de la pointe aux Forges. Aucune création ne captiva autant la sollicitude de M. de Labourdonnais, que cet établissement ; nul ne lui valut aussi plus d'ennemis et d'ingrats. Il s'était fait une loi de le visiter chaque matin lui-même et rien ne lui coûta, d'un côté, pour réprimer les désordres et l'infidélité des administrateurs, de l'autre, pour satisfaire aux exigences ridicules des malades. Les uns ne ne pouvaient pardonner à M. de Labourdonnais la répression de leurs dilapidations et de leurs honteux trafics ; les autres rendaient le gouverneur responsable de la rareté accidentelle des viandes fraiches et des tortues dont il avait soin de faire approvisionner l'infirmerie. Par ses soins un aqueduc de 3600 toises conduisit les eaux fraiches de la Grande Rivière à la porte même de l'hôpital, au centre de la ville et sur les bords du quai où les chaloupes des navires pouvaient faire leur eau avec une facilité et une promptitude qui ne se rencontrent dans aucun autre port du monde. Alors s'élevèrent aussi ces casernes dont les 4 côtés, formés par des bâtiments en pierres à étages et des murailles de 150 toises de longueur, couvrent un carré de plus de 22,000 toises en superficie ; alors s'élèvèrent aussi les moulins à vent pour fabriquer les farines, les salines, les moulins à poudre et tout ce qui constitue L'AMUNITIONNEMENT et la défense d'une colonie naissante.

Il n'y eut pas jusqu'à la population qui ne fût transformée par M. de Labourdonnais en instrument de guerre. Il voulut que l'île fut occupée et peuplée par une armée de soldats agriculteurs. Chaque dimanche, après l'office divin, les habitants étaient tenus de se réunir pour s'exercer au maniement des armes. Les postes étaient assignés d'avance ; les rendez-vous désignés pour la première alerte, et chaque mois, une revue générale

réunissait au Champ de Mars l'universalité des habitants de l'île. Tel fut dès 1741 et 42, à la première nouvelle de guerre, le germe de cette milice indigène qu'organisa régulièrement, dans la suite, l'Ordonnance Royale de 1766.

La nature avait fait le reste pour la fortification de l'île. L'ingénieur Bernardin de St Pierre, célèbre par son roman de Paul et Virginie, a constaté, dans l'examen du littoral, que l'île est entourée, à quelque distance du rivage, d'une ceinture de brisants et que partout où cette ceinture n'est pas continuée—chose bizarre, mais certaine—la côte est formée de falaises escarpées. Ces passages, indépendamment des trois mouillages principaux du Port Louis, du Grand Port et de la Rivière Noire, ne s'élèvent pas au-delà du nombre de 19, dont quelques-uns seulement sont accessibles aux navires.

La marine, ce rempart de murailles flottantes, comme l'appelait l'antiquité, devait captiver au plus haut point l'attention de M. de Labourdonnais, dans une île où il s'agissait, non-seulement de repousser l'ennemi, mais de former un centre d'opérations qui devait décider du sort des Indes, soit par le commerce, soit par les armes. M. de Labourdonnais commença à faire tracer le chenal navigable du Port par deux rangées de balises surmontées de pavillons ; un Phare et un grand pavillon furent aussi placés sur le sommet de la montagne, pour guider la navigation nocturne. L'îlot de l'Observatoire, transformé en Poudrière, fut réuni à la place du Gouvernement par une chaussée derrière laquelle les navires vinrent s'abriter et abattre en carène. Un ponton fut mouillé entre les deux forts, par 40 pieds de profondeur, pour l'usage des bâtiments d'un tirant d'eau plus considérable. Le petit port intérieur de la Place d'Armes fut creusé et clos au moyen de deux épis placés au devant de l'embouchure. C'est dans cet étroit bassin que M. de Labourdonnais imagina de placer cette machine ingénieuse par laquelle il soulevait les navires au-dessus des eaux pour en faire visiter et réparer le fond. Le premier essai qui s'en fit eut lieu sur un ponton de 100 et quelques tonneaux, auquel une voie d'eau s'était déclarée ; en moins d'une heure il avait été suspendu, réparé et mis à flot.

En 1737 sortirent des chantiers plusieurs petits navires parmi lesquels on remarquait un bâtiment de 500 tonneaux qui fut armé en guerre par la Compagnie, et rendit d'importants services dans la navigation des Indes.

Nous ne saurions séparer de l'administration de M. de Labourdonnais, bien que l'exécution en ait commencé 20 ans plus tard, sous les auspices de MM. de Tromelin et Cossigny, la création du bassin Fanfaron, et celle de la clôture latérale du Port au moyen d'une chaussée, reliant l'Ile aux Tonneliers à la terre ferme.

Les trois ravines qui débouchent au bassin Fanfaron en avaient tellement obstrué le lit, que cette anse où l'on avait vu couler, sous M. de Labourdonnais, un vaisseau de 50 canons, n'offrait plus guère, en 1770, que la profondeur d'une brasse.

Une de ces grandes catastrophes qui réveillent l'administration de son apathie fit sentir déplorablement la nécessité de cet abri ; un ouragan terrible détruisit une partie de l'escadre de l'amiral d'Aché, mouillé dans le chenal du Port. M. de Tromelin fit alors parvenir au ministère le projet du fondateur de la colonie. La Métropole fut tellement frappée de l'avantage de ce projet, qu'elle en ordonna l'exécution immédiate. La chaussée de l'Ile aux Tonneliers fut construite, un large et gigantesque môle, jeté entre le bassin Fanfaron et l'embouchure des ravines, et un spacieux canal de décharge, ouvert aux torrents, les rejeta en dehors de l'enceinte du Port. On commença le curement du bassin sur une profondeur de 25 pieds, tirant d'eau des vaisseaux les plus considérables, avec leur charge. Il fut reconnu que 4 cure-môles servies par 8 gabarres à clapet, suffiraient pour enlever en 8 ans les 45,000 toises cubes de vases qui encombraient ces fonds. Malgré les sondages faits par M. de Tromelin dans toute l'étendue du bassin surtout à son entrée, et la certitude qu'il conçut de ne rencontrer aucun banc de roche qui interceptât ce passage, il paraît que pendant l'exécution des travaux, la découverte d'une veine de corail fit un instant désespérer de cette grande tentative. La persévérance de M. de Tromelin triompha cependant de cet obstacle. Il démontra, dit M. Magon, " qu'au moyen de la poudre à canon et à l'aide de percements faits à une certaine distance du centre de l'explosion, de manière à interrompre la communication du mouvement et à rendre la force proportionnelle à la masse, cette opération était facilement praticable. On essaya et l'on réussit à briser sous l'eau le principal banc qui s'opposait au passage des navires de haut bord."

M. de Labourdonnais ne déploya pas des soins moins attentifs pour la marine en relâche. Indépendamment des chaussées, bassin de carénage et machine qu'il avait établis, ses chantiers naissants le pourvoyaient de chalans, d'allèges, de citernes flottantes, de bâteaux de service et de tout ce qui pouvait faciliter l'armement ou le désarmement des navires en réparation. Enfin la construction navale avait pris, sous les auspices du nouveau Gouverneur, un tel essor, qu'au dire des hommes du métier, on pouvait alors réparer un navire au Port Louis, aussi bien et aussi vite que dans le port royal de Lorient.

Cependant la classe des capitaines de marine ne fut pas celle qui porta les coups les moins funestes au crédit et à la réputation de M. de Labourdonnais en France. Importunés par la vigilance d'un censeur

sévère, ils se dédommageaient à leur retour dans la patrie, par la malignité de leurs propos, du frein qu'il avait mis à leur indépendance. Une épizootie désastreuse sur le bétail, qui rendait très difficile l'approvisionnement des viandes fraîches dont l'administration locale devait pourvoir les équipages, excita des plaintes infinies. On avait mis en œuvre tous les moyens possibles, mais en vain, pour obtenir cette ressource des campagnes et même des forêts. La raison resta impuissante contre des mécontentements inspirés moins par ces griefs que par ceux d'une surveillance incommode.

Le renouvellement des équipages fournissait un autre prétexte de clameurs. La Compagnie avait ordonné le débarquement des marins que la maladie rendait momentanément impropres au service. Ils devaient se remettre à terre de leurs fatigues et remplacer, après leur rétablissement, les malades d'autres navires. Ce fut la source de nouvelles plaintes : les hommes donnés en échange ne valaient jamais, au dire des capitaines, ceux qu'ils laissaient à terre, et ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'ils ne s'apercevaient point qu'ils se réfutaient entr'eux en tenant tous à la fois le même langage. Il y avait un point plus délicat sur lequel s'élevaient encore de vives dissidences entre les capitaines et le Gouverneur. Il avait été recommandé à celui-ci de fournir aux navires en relâche, de l'eau et des vivres pour 5 mois de mer, et de retenir en échange le superflu de leurs agrès. Dans ce réglement, ces capitaines trouvaient toujours qu'on ne leur donnait pas assez et qu'on leur prenait trop ; puis, à leur retour, c'était des récits étonnants de tout ce qu'ils avaient eu à souffrir dans la relâche. Comme il n'y avait personne pour les contredire, ils semaient des impressions pernicieuses contre le plus fidèle des serviteurs du Roi.

Cependant le mouvement industriel se développait et grandissait dans l'île. Les matières premières, la pierre, le bois, la chaux, grâce à l'activité d'une administration intelligente, pouvaient être livrées au commerce, à des prix d'un quart moins élevés que les cours précédents. La main-d'œuvre, au contraire, réclamée avidemment, en raison de l'esprit d'émulation et de travail, que M. de Labourdonnais avait su inspirer aux habitants, renchérissait considérablement. On vit le prix d'un esclave, qui ne s'était élevé avant son arrivée qu'à 300 livres, monter jusqu'à 1,000. L'industrie n'était plus représentée par une masse d'hommes brutes à laquelle présidaient quelques rares chefs ; c'était véritablement toute une population ouvrière, formée à l'école de l'Europe, et qui remplissait le cadre d'une excellente organisation des arts et des métiers.

Les mines de l'île frappèrent, dès cette époque, l'attention de M. de Labourdonnais. Il est certain que notre sol recèle des filons de charbon de terre et de fer. L'existence des premiers, qui fut constatée quelques années plus tard par M. de Séligny, serait, de nos jours, un fait assez important pour mériter les recherches du Département des Travaux Publics. La

découverte des mines de fer remonte à l'occupation Hollandaise. On recueillait alors à Maurice, dans les lieux bas et marécageux, du fer oxidé hématite, en grains de la grosseur d'une noisette ; cette substance paraît même avoir été l'objet d'une exploitation assez considérable dans ces temps reculés. La supériorité de ce fer sur celui d'Europe fut démontrée par un fait curieux. Pendant la guerre de l'Inde, on remarqua que sur tous les mâts d'assemblage construits en bois dur qui ne cède pas, ainsi que le pin, à la pression du fer, les cercles de ce métal faits en Europe avaient été brisés, tandis que tous ceux de l'île étaient restés intacts. Le siège d'exploitation des premières mines paraît avoir été Pamplemousses, la Ville-Bague et la Nouvelle Découverte. Celles des Pamplemousses étaient les moins productives et semblaient même ne présenter que des parcelles de fer charriées avec la terre par des pluies abondantes ; celles de Ville-Bague et de la Nouvelle Découverte étaient les plus riches ; mais leur position, au milieu des précipices, ou sur le sommet de montagnes escarpées, en rendait l'exploitation dispendieuse. La Compagnie avait fait conserver pour ses fourneaux une étendue de forêts d'environ 4,000 acres, espérant que les bois se renouvelleraient par l'aménagement ; mais il semble qu'à Maurice les futaies, une fois abattues, ne repoussent pas, ou le font si lentement, qu'il faudrait des siècles pour réparer les dévastations d'une coupe. Quoi qu'il en soit, les forges créées par MM. de Rostaing et Hermans, en 1750, quatre ans à peine après le départ de M. de Labourdonnais, reçurent en peu de temps un tel développement, que nous en trouvons la description suivante dans le voyage autour du monde du célèbre de Bougainville : " J'admirai, dit-il, à l'Ile de France, les forges " de MM. Rostaing et Hermans ; il en est peu d'aussi belles en Europe, et " le fer qu'elles fabriquent est de la première qualité. On ne conçoit pas " ce qu'il a fallu de constance et d'habileté pour perfectionner cet " établissement et ce qu'il a coûté de frais.

" Il y a maintenant 900 nègres dont M. Hermans a tiré et fait exercer " un bataillon de 200 hommes parmi lesquels s'est établi l'esprit de corps ; " ils sont entr'eux fort délicats sur le choix de leurs camarades et refusent " d'admettre tous ceux qui ont commis la moindre friponnerie. Comment " se peut-il faire que le point d'honneur se trouve avec l'esclavage ? "

M. Legentil, de l'Académie Française, a laissé sur le rendement de ces mines quelques données : il estime le produit de 9 milliers de minerai à 2,000 livres de fer fondu ; c'est-à-dire, le métal obtenu environ à 20 pour cent de la matière brute ; mais il fait observer que ces deux milliers de fer fondu ne produisent qu'une quantité de 50 pour cent en fer forgé. Le minerai de ces mines ne présente donc, selon lui, que le rendement de 10 pour cent en fer forgé ; selon d'autres, on peut évaluer ce rendement à 15 pour cent.

(*A suivre.*) EUGÈNE PISTON.

FORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DES

ISLES DE BOURBON ET DE FRANCE

—

EXTRAIT DU REGLEMENT GENERAL POUR LES ISLES DE BOURBON ET DE FRANCE

—

L'OBJET PRINCIPAL de la Compagnie dans toutes ses concessions, étant le commerce et la culture des terres, elle a jugé à propos de diviser le gouvernement civil du militaire, et en conséquence de règler les fonctions des officiers de plume et de guerre, afin qu'un chacun appliqué particulièrement à l'employ dont il sera chargé, en puisse remplir exactement toutes les parties, sans être distrait par d'autres soins.

C'est pourquoy elle a fait le présent règlement qu'elle ordonne être enregistré à la teste du Registre du Conseil d'Administration pour d'y celuy en être extrait des copies, lesquelles seront remises à chacun des officiers de plume et de guerre en ce qui les concernera, afin qu'ils ayent à s'y conformer, et les uns et les autres seront tenus de remettre au Conseil d'administration, une ampliation signée d'eux avec soumission de les exécuter.

GOUVERNEMENT CIVIL.

Le Conseil supérieur de l'isle de Bourbon sera composé comme il suit :

Monsieur Du Mas, président
Le sieur Gachet.....premier conseiller
Le sieur Villermoys.....deuxième conseiller
Le sieur Gabriel Du Mas.....troisième conseiller
Le sieur La Nux.....quatrième conseiller
Le sieur Morel.....cinquième conseiller
Le sieur Lembert La Bergry...sixième conseiller

CE CONSEIL se tiendra au quartier St Paul, aux jours, heures, indiques par le président, ou en son absence par celuy qui y présidera.

Lorsque le conseil de l'isle de Bourbon jugera à propos d'établir un conseil provincial à l'isle de France aux termes de l'édit du mois de Novembre 1723, il aura attention de choisir parmy les employés de la Compagnie ceux qui seront les plus capables de former le dit conseil.

L'intention de la Compagnie est qu'il soit étably un conseil d'administration pour toutes les affaires qui concerneront les colonies des isles de Bourbon et de France.

CE CONSEIL se tiendra pareillement au quartier St Paul, et sera composé, sçavoir, du directeur général du commerce qui en sera le chef, du garde Magasin général, des gardes magasins particuliers, tant du quartier St Paul que des autres quartiers de l'isle, lorsqu'ils se trouveront à St Paul ou lorsqu'ils y seront appellés, et du secrétaire de la Colonie qui y tiendra la plume et aura voix délibérative.

Il sera tenu par le secrétaire de la colonie un registre des délibérations, sur lequel celles qui seront prises dans le conseil seront portés jour par jour, par ordre et datte sans aucun blanc, et signées de tous ceux qui y auront assistés.

Le conseil aura soin d'envoyer chaque année à la Compagnie copie collationée du dit registre.

L'execution de toutes les délibérations et décisions du conseil sera commise au chef ou en son absence au premier conseiller du dit conseil d'administration.

Le Conseil donnera tous ses soins pour la construction des forts, maisons, et magasins pour la Compagnie, et logemens pour les troupes, et pour le mettre en état de pousser ces ouvrages à leur perfection le plus promptement qu'il sera possible, la Compagnie autorise le Conseil à envoyer s'il le juge à propos à Madagascar pour la traitte des noirs, outre les bâtimens à ce destinés, le navire qui doit être expédié tous les ans de Pondychery pour porter aux isles de Bourbon et de France, les vivres, munitions et esclaves nécessaires, et de retenir d'une cargaison à l'autre les noirs traités à Madagascar, pour les employer à la construction des dits ouvrages jusques à ce qu'ils soient entièrement achevés, sans néantmoins que les dits noirs puissent être appliqués à autre chose qu'à ce qui regardera le service de la compagnie ou de la Colonie.

Ces noirs seront employés conjointement avec ceux des habitans dont les corvées sont dues suivant le précèdent règlement de la compagnie.

Le conseil se conformera pour ce qui regarde les fortifications, maisons, et magasins des Isles de Bourbon et de France aux plans et alignemens dressés et laissés sur les lieux par Monsieur de Nyon à l'exception seulement du fort à construire au port du N : O : de l'isle de France pour lequel le conseil fera suivre le nouveau plan qui luy est remis.

Dans la vue que la Compagnie a de procurer le prompt établissement de l'Isle de France, elle exhorte le Conseil de l'Isle de Bourbon d'ynviter quelques familles de cette dernière Isle a passer a celle de France, en usant a cet effet de toutes les voyes de persuasion et de ménagemens qu'il jugera convenables, et elle luy donne pouvoir d'accorder a tous les habitans de l'Isle de France trois années de terme pour le payement tant des noirs qui leur seront vendus que sur le pied de deux cent livres de chacun, que des esclaves indiens dont deux ne leur seront comptes que pour un noir.

Et pour un plus grand encouragement la Compagnie autorise le Conseil d'accorder tant aux habitans de Bourbon qui passeront a l'Isle de France, qu'a ceux qui y seront transportes d'Europe la ration pendant un an, et l'avance des outils et semences nécessaires, à la charge par eux de restituer le tout en nature ou en valeur dans le terme de deux ans que le Conseil pourra meme s'il le juge a propos prolonger d'une troisième année.

Comme il n'est pas moins important pour le solide etablissement de l'Isle de France de penser serieusement à la destructions des noirs qui s'y seront rendus marons la compagnie comande très particulièrement au Conseil d'apporter tous ses soins pour cette expedition, et pour cet effet de prendre conjointement avec l'officier qui en sera chargé, les mesures qui paroitront les plus surs pour y roussir soit en y faisant passer les munitions et autres secours, soit en engageant les creoles de l'Isle de Bourbon a y passer.

La Compagnie de sa part ne voulant rien négliger de tout ce qui peut concourir au succès de cette expédition, autorise le Conseil a faire payer aux Créoles ou autres employez a la ditte expédition une somme de cent cinquante livres pour chaque noir maron mort ou vif qu'il representera accordant meme outre les 150 livres, la propriété des noirs vivants à ceux qui en seront saisys.

Tous les noirs des Isles de Bourbon et de France seront marqués sur l'épaule gauche, de l'empreinte que La Compagnie fera remettre au Conseil afin que l'on puisse confisquer ceux qui pouraient être introduits en fraude.

La compagnie autorise le Conseil a entretenir toute l'année deux canots pour le service de l'Isle de Bourbon avec le nombre des noirs suffisans, comme aussy a destiner au service des magasins et a la garde des troupes autant de noirs qu'il en sera nécessaire en faisant neantmoins en sorte que l'habitation de la Compagnie etablie a Ste Suzanne puisse fournir a leur nouriture.

Il en sera usé de mesme pour le service de l'Isle de France en observant d'y destiner un terrain uniquement employé a y faire des vivres pour les noirs.

La Compagnie recommende très particulièrement au Conseil d'avoir une sérieuse attention à procurer la multiplication des Bestiaux dans l'une et l'autre Isle, afin quelles soyent en état de fournir aux vaisseaux les viandes dont ils auront besoin, mais encore d'etablir des Boucheries pour le public ainsy qu'il a été précédemment ordonné.

Il est si important au bien du service et au Commerce de la Colonie qu'aucun batiment étranger ne puisse prendre connaissance de l'intérieur des deux isles, n'y introduire en ycelles aucucunes marchandises, que la Compagnie deffend tres expressement au Conseil d'admettre ny recevoir dans aucun endroit des dites Isles aucun batiment étranger ny d'en laisser descendre personne a terre pas meme sous pretexte d'incommodité du navire ou de l'équipage,

Comme aussi de laisser mouiller ailleurs que devant le corps de garde qu'il sera enjoint d'établir pour empêcher qu'il ne se fasse aucun débarquement de monde ou de marchandises, la Compagnie permettant uniquement au Conseil de leur faire fournir en payant l'eau et le boys dont les

dits vaisseaux pourraient avoir besoin, autorisant au surplus le dit Conseil au cas que quelques marchandises débarquées des dits vaisseaux vinssent à être saisies à accorder à l'officier et aux soldats de garde la moitié de la valeur des marchandises, l'intention de la Compagnie est que l'autre moitié soit appliquée à l'hopital.

Comme il peut arriver plusieurs cas différens dans lesquels le Conseil auroit besoin du ministère du Commendant des Isles et des officiers des troupes, l'intention de la Compagnie est que le Conseil prenne à ce sujet une délibération, et qu'il en fasse délivrer copie à l'officier commandant, lequel sera tenu de s'y conformer comme si c'était un ordre émané directement de la Compagnie.

L'intention de la Compagnie est aussy que dans les cas ou le Conseil jugeroit à propos de renvoyer en France quelque officier de mauvaise conduite, qu'il prenne là-dessus une délibération et qu'il en donne copie en forme au commendant général qui sera tenu d'y déférer à peine de répondre en son propre et privé nom du désordre que le séjour d'un mauvais sujet pourroit occasioner.

Le Conseil fera restituer aux soldats les différentes sommes qui ont étés retenues sur leur prêts pour la petite oye[1] qui ne leur a pas été fournye.

Le Conseil aura attention à l'avenir de ne prononcer aucune amende dans les cas qui écheoiront qu'au profit de la Compagnie, et d'en destiner le produit à la (création) d'un hopital.

La Compagnie recommande très expressement au Conseil de luy remettre avec exactitude copie des procès verbaux qui seront faits à l'occasion de ce qui se pourroit trouver de manque dans les cargaisons d'envoys des vaisseaux de l'Europe.

Monsieur Du Mas que la Compagnie a nommé directeur général du Commerce dans les Isles de Bourbon et de France aura en cette qualité le gouvernement Civil et de la police sur tous les habitants des dittes Isles relativement néantmoins aux déliberations du Conseil d'administration la suitte et l'execution desquels luy sont commise en qualite du chef Conseil.

Les Ordres de la Compagnie étant adressés au Conseil d'administration, parmy lesquels il y en a qui regardent les troupes et le militaire Mr. Du Mas aura soin d'en faire dresser une ampliation signée de toutes les personnes qui composent le dit Conseil, et de la remettre ou envoyer au Commendant General ou a l'officier commendant afin qu'il les fasse executer, Mr. Du Mas étant chargé au surplus de tenir la main a l'execution de tous les autres ordres emanes de la Compagnie, Mr. Du Mas ayant l'inspection de la police et la direction Generale du Commercé dans les deux Isles, sera tenu d'y veiller a l'etablissement des nouvelles cultures et au progres de celles qui sont déjà commencées, pour cet effet l'inten-

[1] C'est-à-dire les bas, le chapeau et les autres ajustements pour rendre un habillement complet.—LITTRÉ.

tion de la Compagnie est qu'il fasse au moins trois mois de séjour chaque année et même qu'il s'y transporte toutes les foys que le bien du service pourra le requerir. Comme il est egallement important de mettre en regle les livres et les ecritures qui ont été jusqu'a ce jour dans une grande confusion, Mr. Du Mas fera faire a son arrivée l'inventaire general si fait n'a été par Mr. Le Noir, de toutes marchandises et effets appartenans à la Compagnie dont il chargera le garde magasin general suivant le dit Inventaire par lequel commencera l'ouverture des livres, il sera observé de distinguer dans les dits objets les fonds de Commerce, des fonds immeubles ou mobiliers qui ne sont pas de Commerce pour en faire ouvrir des comptes distincts et separer par chaque nature d'effet.

Comme le dit sieur Du Mas doit passer une partie de l'année a l'isle de France, il aura soin avant de repasser a l'isle de Bourbon de laisser les ordres et instructions necessaires au sr. de St. Martin garde magasin general pour l'administration des affaires de la Compagnie dans les deux ports, auxquels ordres et instructions le dit garde magasin et autres employés seront tenus de se conformer.

Monsieur Du Mas fera faire tous les moys régulièrement la revuë des troupes par le commissaire préposé à cet effet par le Conseil, il aura soin aussy de faire payer tous les cinq jours le prêts aux soldats, et il tiendra la main conjointement avec l'officier à ce qu'il ne soit fait aucun tort aux soldats sur leurs prêts.

Le sieur Du Mas ayant témoigné à la Compagnie avant son départ de France l'intention qu'il avait de former des habitations pour son compte dans les isles de Bourbon et de France, la Compagnie ordonne au Conseil de concéder au dit sieur Du Mas dans les terres qui ne sont point encore distribuées un terrain dans l'isle de Bourbon de la même étendue que celuy cy-devant concédé à feu Monsieur Desforges Boucher et de luy en accorder un de la même étendue dans l'isle de France aux mêmes conditions et redevances qu'aux autres habitans, lesquelles concessions seront registrées au gref du dit Conseil pour en constater la situation et étendue et pour en jouir par le dit Sr. Du Mas, ses hoirs et ayans cause.

L'intention de la Compagnie est que tous les livres soient soldez au premier jour d'octobre de chaque année, afin qu'il en soit dans le dit temps remis par le conseil des copies collationnées à la Compagnie.

Le garde Magasin général se chargera de toutes les marchandises et effets qui seront envoyées aux deux isles tant de France que des Indés, et en fera passer aux magasins particuliers de l'isle de France et des différens quartiers de l'isle de Bourbon, les quantités dont le Conseil aura ordonné la distriution, et les gardes magasins particuliers se chargeront des dittes marchandises et effets pour en compter au garde magasin.

L'inspecteur aux plantations de caffé se conformera exactement à tous les ordres et instructions qui luy seront donnez pour les fonctions de son employ, soit par le Conseil soit par le directeur general du Commerce et se transportera à l'Isle de France, lorsque le dit Conseil ou le directeur général l'estimera convenable au bien du service.

Ici se termine la partie de ce Réglement qui a trait au *gouvernement civil*. La **Revue** donnera, dans sa prochaine livraison, la partie qui concerne le *gouvernement militaire* des deux îles.

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

LABOURDONNAIS

(SUITE) [1]

L'agriculture pendant ce temps n'était pas oubliée, car il fallait pourvoir aux subsistances du pays et prévenir le retour du dangereux expédient de disperser la population esclave et les troupes dans les forêts et sur les côtes pour y vivre de racines sauvages, de chasse et de pêche, ressource extrême dont la fréquence aux premiers jours avait augmenté dangereusement la propagation du marronnage. Il fallait aussi tirer du sol fécond de l'île le principe de vie qu'elle portait en elle-même par les richesses de sa végétation, au lieu de l'attendre de l'importation annuelle de millions en numéraire, qui épuisaient la Compagnie et dont la source menaçait de tarir.

M. de Labourdonnais avait devant lui une surface de 432,000 arpents, arrosée par 46 rivières et par une multitude de bassins et de ruisseaux, entrecoupée de trois chaînes de montagnes de 200 à 400 toises de hauteur qui diversifiaient, pour ainsi dire, le climat du pays, sans enlever à la culture un tiers de sa surface totale. Le sol était généralement recouvert d'une couche de terre rouge et ferrugineuse, mais fertile, également favorable, suivant les quartiers, aux plantes des zônes tempérées et à celles de la zône torride. Les défrichés cependant n'embrassaient encore qu'une étroite superficie ; la division de l'île consistait en quatre districts ou quartiers, la Montagne Longue, les Pamplemousses, les Plaines Wilhems et Moka. Le port Bourbon et ses environs presque abandonnés furent étendus, et l'on vit naître à la prospérité deux autres quartiers, celui de la Villebague, créé par M. de la Villebague, beau-frère de M. de Labour-

[1] Voir pages 1, 13 et 25.

donnais, et celui de Flacq que son archipel rendait si favorable à l'établissement des rizières. Le reste des terres et forêts était vierge.

Il ne faut pas prêter à une terre primitive, quelque richement que l'ait dotée la nature, la physionomie qu'elle présente après avoir passé par les mains de la civilisation. Un pays civilisé est toujours comme un vaste musée où les quatre parties du monde ont été mises à contribution pour acclimater les animaux et les plantes du globe entier. Ainsi, lorsque nous parlons de l'Ile de France d'alors, il faut la dépouiller, non seulement de ces champs de verdure dont la couvrent aujourd'hui la canne et les fataques introduites par M. de Labourdonnais, mais des ombrages du bois noir importé de l'Egypte par M. de Cossigny, mais des beaux fruits du manguier, de l'avocatier, du cocotier dûs à M. le Conseiller Lejuge, mais de l'ornement des filaos, des badamiers dûs à l'abbé Rochon, mais du bambou royal dûs à Sir R. Farquhar, mais des cafiers venus d'Arabie, des cotonniers des Barbades, du sang-dragon d'Amérique, des bibassiers du Japon, des goyaviers de l'Inde et de la Chine, des roussaillers du Brésil, des jacquiers, jamrosaliers, jamalaquiers de l'Inde, des letchis de Chine et d'une multitude d'autres plantes originaires d'autres contrées.

Il en est de même des animaux : c'est ainsi qu'à l'exception du cerf, du lièvre, du rat musqué et du singe, on peut considérer notre île comme une ménagerie, créée depuis moins d'un siècle, par les importations exotiques de tous les points de l'univers.

La principale des instructions données à M. de Labourdonnais était, on l'a vu, de supprimer toute avance nouvelle au planteur, et d'exiger le remboursement de celles qui avaient été faites antérieurement par la Compagnie. Cet ordre vandale, exécuté à la lettre, eût bouleversé de fond en comble la colonie. Les hommes les plus laborieux, ceux qui alimentent la richesse territoriale, appelés brusquement à rembourser un capital qu'ils avaient confié à la terre, et dont la moisson ne pouvait être recueillie que dans plusieurs années, devaient en être les premières victimes. Cette nouvelle qui s'était répandue avant l'arrivée de M. de Labourdonnais, le fit précéder d'une immense impopularité. M. de Labourdonnais n'hésita pas entre l'intérêt véritable de la Compagnie et ces ordres rigoureux. Il tint la main à l'exécution sévère de la police des planteurs, et punit sans égard l'abandon des propriétés et le séjour oiseux à la ville. Il fit dépouiller, sur les réquisitions du Procureur Général, plusieurs planteurs incorrigibles, de leurs concessions, qu'il confisqua et réunit au Domaine ; mais, en même temps, sa fortune particulière, il l'employa, comme en tant d'autres circonstances, au profit de la Compagnie, en donnant assistance aux hommes laborieux. Il arriva de là que

dès 1742, plus d'un huitième de l'île était défriché et 114 plantations installées en pleine activité. On y cultivait le maïs et le riz qui donnaient deux récoltes par an, et le blé qui, d'après l'expérience personnelle du Baron Grant, produisit de 30 à 100 pour 1. La culture des orges fut aussi très répandue. Les planteurs augmentaient encore leurs petits bénéfices du produit des arbres fruitiers et de celui des volailles qu'ils vendaient à grand prix aux équipages en relâche. En 1742, on mangea pour la première fois dans la colonie du pain fabriqué avec le blé indigène.

Un grand vice d'administration, indépendant de la volonté du Gouverneur, détruisait cependant la sécurité des colons et les jetait parfois dans le découragement. C'était la mobilité arbitraire du tarif auquel les productions agricoles étaient reçues dans les magasins de la Compagnie. Le prix du maïs variait de 40 à 50 livres le quintal, celui du blé, fixé à 100 livres, fluctuait au-dessus de ce chiffre. Beaucoup s'abstenaient de donner toute l'extension qu'ils auraient pu à leur culture, dans la crainte d'être forcés de livrer à vil prix le fruit de leurs sueurs.

Les deux fléaux primitifs de l'île, les rats et les sauterelles, ne faisaient pas une guerre moins funeste aux campagnes, malgré les efforts de la Police rurale, et leur multitude était si considérable que, d'après un vieux préjugé répandu dans l'île, on attribuait à l'agression audacieuse des rats, l'évacuation du pays par les Hollandais. La chute du jour était le moment choisi pour leurs excursions ; quelques nuits leur suffisaient pour détruire une habitation entière. Il y avait des champs où ces Attilas d'un nouveau genre ne laissaient pas un seul épi debout sur leur passage. Ils avaient d'ailleurs des magasins souterrains qu'ils remplissaient des fruits de leur maraudage. Le piège en usage pour les détruire était le quatre de chiffre, composé d'un billot, ou d'une pierre sous laquelle ils étaient écrasés, en faisant partir une détente qui avait la forme d'un 4. Leur nombre était tel, qu'une Ordonnance Royale ayant imposé en 1770 à chaque habitant la charge de rapporter annuellement un certain nombre de têtes et de queues pour justifier de leur destruction, on cita des habitations qui en rapportaient 30,000.

Les sauterelles ne causaient pas de moindres ravages ; elles obscurcissaient la lumière de leur nombre, fondaient sur la terre où elles s'accumulaient en couches épaisses, et dévoraient les champs de verdure et les jeunes céréales jusqu'à la racine. On organisa contre elles la chasse : elle consistait à creuser dans les champs, pendant la pondaison, de petites mortaises semblables à celles des cannes et on les faisait étouffer sous la terre par les esclaves en les foulant aux pieds. On faisait aussi de grandes battues, mais tous les efforts demeuraient impuissants. En 1750, un

oiseau, le martin, fut introduit, et 20 ans après, les sauterelles avaient complètement disparu !

L'ouragan venait encore en aide à ces deux fléaux pour menacer l'île de famine. M. de Labourdonnais imagina de fonder les subsistances sur une plante qui fût à l'abri de tous ces fléaux conjurés : il fit importer de Rio Janeiro le manioc, racine qui offre une substance farineuse semblable à celle des pommes de terre. Il enseigna le moyen d'en conserver des approvisionnements assez considérables pendant une année en l'ensevelissant dans la terre, suivant le procédé des anciens pour leurs céréales. Un arrêté enjoignit à tous les habitants d'en planter 500 pieds par chaque tête d'esclave. Malheureusement, quelques accidents occasionnés par les sucs vénéneux recélés par cette plante, soit par suite de la qualité du sol, soit par un défaut de soins dans sa préparation, la discréditèrent tellement parmi les masses, qu'il fallut vaincre des résistances inouïes pour la naturaliser. Quelques habitants allaient jusqu'à faire arroser de nuit leurs jeunes plants avec des eaux bouillantes, pour faire croire à l'impossibilité de cette culture. M. de Labourdonnais désespéré allait céder à l'omnipotence du préjugé populaire, lorsqu'un véritable et courageux ami du pays, M. De Reine des Pamplemousses, lui proposa de démontrer par une épreuve publique la salubrité de cet aliment. Une fête fut improvisée au bourg des Pamplemousses à Montplaisir, et le manioc servi solennellement dans une collation présidée par le Gouverneur, en présence d'une affluence nombreuse d'habitants invités à cette cérémonie. M. de Reine et le Gouverneur mangèrent de cette racine ; les convives imitèrent leur exemple, et, dès ce moment, tout fut dit. Le manioc parut chaque jour sur la table du Gouvernement et au Bazar. Il avait conquis son droit de cité à l'Ile-de-France.[1]

La canne apparut bientôt à la Ville-Bague, sur la propriété d'un beau-frère de M. de Labourdonnais, et il est certain que les chaudières qui devaient servir à la première cuite furent ensevelies parmi les débris du vaisseau, le St.-Géran, dont le naufrage arriva vers cette époque. Quoi qu'il en soit, les premiers produits de la fabrication sucrière furent d'abord très grossiers. Nos premiers sucres noirs et pâteux ressemblaient plutôt au gros miel de Normandie, qu'à la substance blanche et cristallisée que produisent aujourd'hui quelques-unes de nos usines. Ce sucre indigène se vendait dans le pays à raison de deux sous la livre. Les riches en consommaient peu, lui préférant le sucre candi de Chine, dont la qualité était fort supérieure, et qui ne revenait qu'à 9 sous la livre.

[1] Ces circonstances sont relatées tout au long dans une lettre adressée à Mr. de Malartic, le 28 Mars 1792, par Mr. de Reine lui-même. Cette lettre qui contient des détails intéressants sur les débuts de la Colonie, sera publiée en temps et lieu par la Revue.—V. P.

Cela n'empêcha pas que dès l'année 1750, cette industrie rapportait à la Compagnie un revenu annuel de 60,000 livres tournois.

Les essais de M. de Labourdonnais dans la culture du coton et de l'indigo offrirent des résultats aussi encourageants. Des échantillons qu'il en fit parvenir au Ministre, M. Orry, lui valurent ses félicitations et ses éloges. On les trouva beaux à Paris et on fit l'épreuve de leurs qualités ; mais soit que cette culture exigeât de trop grandes avances, soit que la production vivrière convînt mieux aux besoins de cette époque, soit pour toute autre cause, elles furent abandonnées au départ de M. de Labourdonnais vers 1747.

Le même sort fut réservé aux magnaneries créées par M. de Labourdonnais pour la production des soies, cette industrie qui, après avoir disparu pendant tout un siècle, promet aujourd'hui, grâce à la constance et aux soins intelligents de Mme Moon, une descendante des Rivaltz, et au bienveillant patronnage de Lady Gomm, notre Gouvernante, de doter l'avenir de notre colonie d'une nouvelle source de produits.

C'est encore à M. de Labourdonnais qu'on doit la création de Montplaisir, Jardin Botanique où il s'efforçait de naturaliser les plantes utiles ou curieuses de l'extérieur, pour les répandre ensuite dans toutes les parties de l'île. Montplaisir fut depuis lors la résidence favorite de tous les Gouverneurs, jusqu'à M. David, qui la transporta au Réduit, par amour pour une belle dame du voisinage. Le prétexte public fut que la position du Réduit, en cas d'attaque par les ennemis, offrait aux dames de l'île de France une sûre retraite.[1]

Telle fut l'agriculture sous M. de Labourdonnais, et son administration fut si bien appréciée, même des habitants, que nous voyons dans les mémoires du temps la consternation répandue dans toutes les plantations à la nouvelle de son départ. Les travaux des campagnes languirent, et tout fut suspendu dans l'incertitude du Gouvernement qui allait succéder à cette administration intelligente. Croirait-on, après cela, aux malédictions dont M. de Labourdonnais fut assailli par les nombreuses créatures qui avaient profité de ses richesses, lorsque, réduit à l'impossibilité de continuer ses bienfaits, il fut forcé de réclamer le remboursement de ces capitaux, auxquels ils devaient la fructification de leurs terres ? Ce fut dès lors un homme dur, inhumain, et que distinguait, par-dessus tout, son amour âpre pour l'argent. Étrange égoïsme des administrés ! Nous voulons des Gouverneurs qui nous sacrifient, comme M. de Labourdonnais et Sir Robert Farquhar, leur faveur auprès de la Métropole et leur fortune particulière, et lorsque, pour fruit de leur bienfaits envers nous,

[1] Nous donnerons prochainement d'intéressants details sur la création du Réduit.—A. G.

ils sont tombés dans la disgrâce et dans l'indigence, nous les abandonnons à l'oubli, heureux quand nous ne blasphémons pas contre eux ! Nous voulons des citoyens prêts à faire tous les sacrifices à leur pays, et lorsque nos franchises et nos garanties politiques ont été agrandies par une lutte de toute leur existence, nous avons le courage, tout en recueillant avec ivresse ce précieux héritage, d'en conspuer les auteurs !

Quand les populations en viennent à cette décrépitude, quelle espérance fonder sur elles !

Le commerce intérieur et extérieur était seul demeuré dans le néant jusqu'à cette époque ; il n'en pouvait exister aucun dans un pays uniquement composé d'agriculteurs dont l'Administration prenait les produits, en échange des nécessités de la vie. La ville d'ailleurs n'était habitée que par 10 chefs de famille. Les seules relations extérieures étaient celles de Pondichéry, de Bourbon et de Madagascar. L'île de Rodrigues, quoique connue, n'était pas encore habitée. La prise de possession des Seychelles, de Ste. Marie, de Diégo et des autres petites îles, ne devait avoir lieu que plusieurs années après. Tous les rapports maritimes consistaient à importer sans rien exporter, si ce n'est à Madagascar où l'on achetait le riz, le bétail et les esclaves. La nation marchande et maritime, comme disaient les gens du temps, faisait bien sur quelques points de la côte quelque petit commerce en épices et liqueurs, qui enlevait de la circulation les espèces d'argent ; mais ce n'était qu'un commerce furtif et de contrebande.

Les instructions de la Compagnie étaient si rigides en ce point, qu'elles touchaient à l'inhumanité. L'entrée de l'île était interdite à tous navires de pavillon étranger, sous quelque prétexte que ce pût être. Le réglement du 29 Janvier 1727 [1] n'en exceptait pas même la cause de sinistre de mer pour les navires, ni celle de maladie pour les hommes. Le mouillage était désigné pour ceux auxquels on permettait d'approcher de la côte : c'était en face d'un poste militaire. La consigne était de ne permettre que l'approvisionnement de bois et d'eau, sans qu'aucun homme de l'équipage pût descendre à terre. En cas de contravention, la peine était la confiscation des objets saisis qui se partageaient entre le fisc et le poste militaire

L'état des finances n'offrait aucune particularité sur la période précédente : la circulation devait être nulle, ou à peu près insignifiante dans un pays sans commerce et soumis au régime de l'esclavage, où les échanges ne s'opèrent qu'entre le petit nombre des chefs de familles et maîtres chargés, par l'état des choses, de pourvoir aux besoins de ceux qui composent leur maison. Le système monétaire de la Compagnie consistait

[1] Voir ce réglement dans notre numéro précédent, page 32. Nous en donnons la fin aujourd'hui, page 46.—V. P.

dans l'émission d'un papier monnaie en coupons de parchemins depuis 10 jusqu'à 100 livres tournois, échangeable à vue contre des traites sur sa caisse à Paris. C'était comme un numéraire spécial à la colonie. Au reste, les monnaies de France n'y avaient aucun cours légal, à l'exception des pièces de deux sous qui circulaient en abondance, mais au tarif de 18 deniers seulement. Un fait étrange, c'est qu'un système diamétralement opposé à ce système de dépréciation de la monnaie nationale, avait lieu en même temps à Bourbon. M. de Labourdonnais explique qu'en 1727 la Compagnie ayant envoyé pour 20,000 livres de sous marqués dans cette île, il fut obligé pour obvier à la sortie immédiate de ce numéraire de lui fixer, de son autorité privée et de celle du Conseil, un taux différent de celui assigné par la métropole. Les équipages qui étaient les principaux auteurs de cette exportation des espèces, à leur retour de France furent ainsi dans l'impossibilité de la continuer, parce qu'il eût fallu prendre sur le pied de 3 sous ce qui n'en valait que deux en Europe. Cet expédient réussit à merveille jusqu'en 1739, époque où la Compagnie renvoya de nouveaux sous. Alors on retira les anciens, sur le tarif du cours et on les renvoya en France. La nouvelle monnaie fut émise à raison de deux sous par pièce, mais aussitôt, ce que M. de Labourdonnais avait prévenu arriva. Au bout de quelques temps, il ne restait plus une de ces pièces dans l'île.

Pour en revenir à Maurice, non seulement les pièces de deux sous n'y valaient que 18 deniers ; mais nous trouvons qu'en 1740 la piastre d'Espagne qui valait en France 5 livres deux sous, ne passait à Maurice que sur le pied de 4 livres 10 sous. Cette dépréciation avait été encore bien plus considérable pendant les années précédentes : dans un, arrêt du Conseil d'Etat du 8 Février 1726, publié à l'île de France en 1730, sur le cours des monnaies, la piastre d'Espagne de 7 gros était fixée à 3 livres 12 sous, les pagodes d'or de l'Inde à 5 livres 5 sous, la pièce, et les fanons d'argent à 4 sous 6 deniers.

Il eût été curieux de connaître le chiffre du budget des dépenses publiques à cette époque, comparativement à celui de l'administration de M. de Nyon ; mais toutes les recherches à cet égard ont été infructueuses : les registres publics du Conseil qui abondaient en documents avant le gouvernement de M. de Labourdonnais, tarissent en quelque sortes dès ce moment. Cet homme laborieux avait centralisé à lui et absorbé toutes les affaires, de sorte que les traces en ont disparu avec lui. Il existe bien à la bibliothèque de Versailles, près de Paris, un dépôt d'archives de l'Ile de France. Si l'arrêté de l'année 1766, qui prescrit l'envoi par ampliation de tous les actes du Gouvernement au ministère des colonies, a été ponctuellement observé, ce dépôt doit contenir des lumières précieuses sur beaucoup de points curieux pour l'histoire de

notre île ; mais ces documents sont d'une époque de plus de 20 ans postérieure à ce temps.

La justice, sous le gouvernement de M. de Labourdonnais, présenta un phénomène qui n'a pas beaucoup d'exemples. Tel était l'esprit de conciliation et la confiance qu'il inspirait à ses gouvernés, que leurs procès se terminaient devant lui à l'amiable, et que pendant les dix années de son administration, on en cite un seul qui finit devant la justice. Quel trait peut caractériser à un plus haut point ce gouvernement paternel ?

Les hommes primitifs nous sont toujours dépeints par je ne sais quelles imaginations poétiques, comme les types de la simplicité et de la vertu. Il semble, au dire de ces panégyristes du passé, qu'à mesure que l'on se rapproche des premiers âges, soit dans l'univers, soit dans un pays civilisé, on doive rencontrer dans les hommes et dans les choses, la pureté d'un paradis terrestre. Ce prisme jeté par M. de St. Pierre sur la population confiée à la direction de M. de Labourdonnais, pour faire mieux ressortir l'acreté de sa satire contre ses propros contemporains, n'était encore qu'un de ses rêves. Quand on songe au mélange bizarre de cette population, où l'homme titré se coudoyait avec l'écume des fugitifs de Madagascar, ou d'une soldatesque de recrue ; quand on songe à cette découverte fréquente, faite dans les bois, de cadavres d'habitans dont on ignorait les auteurs de la mort violente ; quand on songe à ces crimes de la brutalité, de la dépravation, qui firent le scandale des premières annales judiciaires ; quand on songe à cette profane et indécente plaisanterie d'un des premiers magistrats primitifs de faire déposer nuitamment, dans le presbytère du pasteur chrétien, quatre filles de la cargaison du NEPTUNE : quand on scrute l'épisode du massacre consommé à la Grande Rivière sur toute une famille, par les marrons assistés des serviteurs mêmes de la maison ; enfin, quand, au lieu d'une population douce, frugale et laborieuse, on rencontre un peuple farouche, impatient de tout frein et livré à la dissipation et au vagabondage, on comprend que la tâche de M. de Labourdonnais était encore plus grande que l'imagination peut se la représenter d'abord !

Le marronnage, malgré l'accroissement des primes accordées aux détachemens, ou chasseurs d'hommes, avait continué à se propager avec une progression alarmante, depuis les commencemens de la colonie. La position des planteurs blancs isolés au fond des terres ou au sein des forêts nouvellement défrichées, souvent à plusieurs lieues de tout voisinage, était affreuse, exposés comme ils l'étaient de jour et de nuit, à être massacrés, avec leurs femmes et leurs enfans, par des sauvages dont les complices étaient le plus souvent au sein même de leur foyer domestique. Ces bandes de déserteurs avaient fini par se munir dans leurs pillages des instrumens de guerre, d'armes à feu et de poudre ; retranchés au point

le plus impénétrable des forêts ou sur des précipices inaccessibles, ils y installaient des camps, ou bourgades de chaumières souvent peuplées de femmes et d'enfans, et y recélaient leurs fétiches ou grigris. Leur aversion pour les blancs s'accroissait par une affreuse erreur puisée au service domestique. Ces infortunés n'ayant aucune idée du vin, s'étaient persuadés à sa couleur que c'était le sang de leurs compatriotes, dont les blancs se désaltéraient dans leurs repas. Le tableau que nous a laissé un témoin digne de foi, le Père Ducros, missionnaire apostolique est trop palpitant pour que nous n'en transcrivions pas ici quelques passages. Il avait rencontré, dans les plaines de Flacq, un soldat qui, bien que mutilé dans un engagement avec les marrons, était encore au service de la Compagnie. " Il n'existait que parce que ceux-ci l'avaient cru mort des bles-
" sures dont il était couvert ; le bras cassé, le ventre ouvert, soutenant
" d'une main ses entrailles, il s'était traîné jusque sur un rocher pendant
" la nuit, et de là, à la faveur de la lumière que répandait un grand feu
" allumé par les noirs fugitifs, il vit rôtir deux de ses camarades, et cette
" troupe barbare dansait tout autour avec des cris et des hurlemens hor-
" ribles..... Leur premier dessein, dit-il ailleurs, fut de repasser dans
" leur patrie, et l'on aurait mieux fait de favoriser leur évasion que de
" leur en ôter le moyen, en brisant un canot qu'ils avaient construit dans
" cette vue. Ils ne s'en iront pas à présent quand on le voudrait ; ils se
" sont rendus redoutables par leur ruse, leur hardiesse et leur cruauté, et
" dès leur première irruption, ils ont conquis sur leurs colons, non seule-
" ment des armes, mais des négresses pour perpétuer leur race. Ils obéis-
" sent à un chef. Le premier qu'ils ont eu, fut tué dans un combat. Bles-
" sé à mort à la tête de sa troupe, il prit une partie du cuir qui le ceignait
" en guise de ceinturon, et ayant bouché sa plaie, il s'écarta et alla expirer
" entre deux rochers. Dix Français périrent dans cette rencontre, lui
" seul périt de son côté." [1]

Ce sombre et naïf récit fait assez sentir les cruels devoirs imposés à M. de Labourdonnais en faveur de la jeune colonie confiée à sa protection tutélaire. Plus jaloux de prévenir le danger que de le réprimer par des rigueurs sanguinaires, il veilla à la stricte exécution de l'ordonnance sur le marronnage. Cette ordonnance défendait, sous les amendes et les peines les plus sévères, toutes délivrances de poudres et d'armes à feu aux mains des esclaves. Elle défendait d'abandonner ces armes et munitions dans sa maison en cas d'absence, et les chiens des fusils et des pistolets devaient être sans cesse tenus sous clé. Nul habitant ne pouvait s'écarter de plus de vingt pas de sa demeure, même pour aller au travail des champs, sans être armé de son fusil, et si on lui permettait de les faire.

[1] Nous publierons bientôt la lettre du Père Ducros où se trouve ce passage.—V. P.

porter par un noir, c'était à condition d'être armé de pistolets et de tenir sans cesse l'esclave à sa portée. Il faut le dire nettement, le marronnage était devenu une puissance redoutable dans l'île, et pour en donner une juste idée, nous citerons que vingt ans après, le capitaine Munro, donnant à sa patrie de judicieux conseils sur les moyens de conquérir l'île, désignait les tribus marronnes comme d'importants auxiliaires dont l'expédition anglaise devait s'assurer en mettant le pied sur le rivage. M. de Labourdonnais dut encore à son génie inventif un expédient pour dissiper ces pirates de terre, ou les refouler dans les retraites les plus profondes de l'île. A des natifs des forêts dont l'agilité et l'audace au milieu des précipices ne pouvaient être égalées par les Européens, il opposa des compatriotes. Sa maréchaussée de détachements fut composée de ces Malgaches dont la vie s'était passée dans les guerres avec les tribus voisines, ou à la chasse des tauraux sauvages. Ils étaient pourvus de bonnes armes, recevaient pour toute nourriture des rations de biscuits et de salaisons pour 5 jours, avec une gourde d'eau-de vie ; et afin de mieux surprendre les fugitifs, ils avaient défense expresse d'allumer, sous aucun prétexte, des feux dans la forêt. Ces mesures furent couronnées de succès, et pendant quelques années du moins, cette plaie sembla prête à se fermer...

(*A suivre.*) EUGÈNE PISTON.

FORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ISLES DE BOURBON ET DE FRANCE

(SUITE ET FIN) [1]

GOUVERNEMENT MILITAIRE

L'INTENTION de la Compagnie est qu'il n'y ait a lavenir qu'un seul et meme Commendant pour les Isles de Bourbon et de France, et afin qu'il puisse également veiller a leur sureté, il luy est enjoint de séjourner chaque année six moys dans l'une, et six moys dans l'autre isle.

La Compagnie a estimé ne pouvoir faire un meilleur choix que de la personne de Monsieur de Beauvolier pour remplir ce poste et elle luy remet La Commission du Roy.

La Compagnie deffend très expressement tant au Commendant Général qu'aux lieutenans de Roy et autres officiers des troupes de s'immiscer en aucune manière ny sous quelque pretexte que ce puisse dans toutes autres affaires que celle qui sont du fait de la guerre et

[1] Voir page 32.

notament dans celles qui regarderont Le Commerce des dittes Isles, le Gouvernement Civil et la police.

Les Commendans et officiers des troupes ne pourront faire prendre les armes aux habitans, ny leur ordonner aucune expédition excepté dans le cas d'une deffense commune, a moins qu'il ne le fasse de concert avec le Conseil d'administration, pour eviter autant qu'il sera possible de les détourner de la culture des terres.

Lofficier de garde et celuy faisant la ronde sera tenu de faire son rapport de ce qui se sera passé devant sa garde ou sa ronde non seulement à son Commendant mais encore au directeur Général qui doit être informé de tout exactement.

Les officiers Commendans dans les differens quartiers des deux isles observeront la meme regle pour tout ce qui se passera dans leurs quartiers.

L'intention de la Compagnie est que l'Officier Commendant fasse établir des corps de garde dans les lieux que le Conseil jugera a propos et demandera, tant pour la sureté des magasins que pour veiller a ce qu'aucun vaisseau ne puisse verser aucune marchandises dans l'une ou l'autre isle.

Les depenses ordinaires et extraordinaires pour les troupes, pour leur prets, ration, et habillement, seront reglées et payées sur les états arretez par le Conseil en conséquence des ordres de la Compagnie qui lui sont adressez à ce sujet et les officiers des troupes ne pourront les augmenter ny diminuer sous quelque prétexte que ce soit.

Le Conseil donnera les ordres nécessaires dans les occasions pour les festes et réjouissances publiques auxquelles les Officiers des troupes seront tenus de se conformer.

La Compagnie ordonne très expressemment aux officiers Commandans dans tous les postes de se conformer et d'executer les délibérations qui leur seront communiquées par le Conseil d'administration en execution des ordres de la Compagnie.

Il est ordonné au Commendant et Officier des deux isles de reconnoître Monsieur Du Mas en qualité de directeur général du Commerce des dittes Isles, president du Conseil Supérieur ayant le Gouvernement Civil et de la police sur tous les habitants, et de le faire reconnoître en cette qualité par les troupes et les habitans qu'ils feront assembler a cette effet.

La Compagnie sentant que pour le solido établissement de l'isle de France il est d'une importance absolue de détruire les negres qui s'y sont rendus marons, et ayant une confiance très particulière en la personne de Mr. de Beauvolier, elle a estimé qu'elle ne pouvait mieux faire que de le charger de cette expédition, pour cet effet après qu'il aura concerté avec le Conseil sur tout ce qui peut être le plus convenable pour mettre cette

entreprise a exécution, il passera a la ditte isle avec tel Detachement d'Officiers, soldats, des troupes entretenus a l'isle de Bourbon, dont il jugera a propos de fortifier les troupes de l'isle de France, et avec les Créoles de l'isle de Bourbon qui s'offriront à y passer de leur propre volonté, Monsieur de Beauvoilier arrivé a l'isle de France se fera rendre compte de l'état auquel se trouveront les negres marons et fera les dispositions qu'il jugera necessaires pour parvenir a en purger entièrement l'isle.

Il chargera de cette expédition le Lieutenant de Roy, le Major ou tels autres officiers qu'il croira les plus actifs et les plus capables pour une pareille entreprise, et leur donera tel detachement qu'il jugera convenable, elle ne peut trop luy recommander la prompte execution de cet article.

En cas que par maladie ou par absence Mr. de Beauvolier ne pût executer le contenu cy dessus, le lieutenant de Roy de l'isle de France en sera chargé en la même manière que Mr. Beauvoilier.

La Compagnie exhorte et recommande très particulièrement a tous les officiers tant de plume que d'épée de contribuer respectivement au maintien d'une parfaite intelligence entre eux, pour le bien du service de la Compagnie dans les dittes isles, comme aussy a conserver la tranquillité parmy les habitans, et a les traiter avec douceur et bienveillance.

Si à l'occasion de différentes dispositionss du présent reglement il survenoit quelque difficulté entre les personnes préposées au gouvernement soit civil, soit militaire, l'intention de la Compagnie est que tous officiers et employés tant de plume que de guerre exécutent sans retardement et par provision les ordres de la Compagnie et que chacun en droit soy tienne la main à cette exécution, sauf à ceux qui croiroient avoir lieu de se plaindre, de faire leurs remontrances à la Compagnie, en observant néantmoins par les Officiers militaires, de Communiquer au Conseil ce qu'ils manderont à la Compagnie, afin que le dit Conseil envoye sur ce son avis à la Compagnie et qu'elle puisse décider sur ce en parfaite connaissance de cause.

La Compagnie confirme au surplus tous les ordres quelle a précedemment donnez concernant les Isles de Bourbon et de France en ce que le présent reglement ny deroge pas. Fait a Paris en l'hotel de la Compagnie des Indes le vingt neuf Janvier 1727.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes, ainsy signé avec paraphe, FROMMAGET, LECORDIER, DESPRÊMENIL, DESHAYES, CASTAGNET, PIERRE SAINTARD, DEMENNE FILS, L'ABBÉ RAGUET, JE MORIN.

Pour ampliation à St. Paul ce 19 août 1727.

DU MAS, VILLARMOY, I. AUBER, G. DUMAS.
GACHET, D. LANUX, ST. LAMBERT LABERGRY,

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

LABOURDONNAIS

(SUITE) [1]

Ce Gouvernement bienfaisant fut interrompu par de douloureux évènements dans la famille de M. de Labourdonnais : le 16 Février 1738, son jeune enfant, François de Labourdonnais, âgé de 22 mois, perdit la vie, et le 9 Mai suivant, la malheureuse mère, Marie Anne Joseph Lebrun de la Franquoie, le suivit dans la tombe. La chapelle de St. Louis où ils furent déposés était alors voisine du Gouvernement, à peu près sur la place qu'occupe le bureau actuel des archives. Le pieux abbé Igou célébra ces tristes funérailles, en présence de trois autres membres du clergé et de 12 des principaux de l'île, parmi lesquels figuraient MM. de Belleval, Azéma, St. Martin et Reynaud. La mère avait désiré que son enfant fût placé près d'elle, et lors de la translation de leurs cendres, en 1827, par l'Évêque de Ruspa assisté des autorités du pays et de l'équipage d'un navire français de St. Malo, on trouva que tous deux avaient été enfermés dans une même châsse de plomb. Ce malheur obligea M. de Labourdonnais à repasser en France en 1740. Il partit en confiant le Gouvernement de l'île à M. de St.-Martin, premier magistrat du Conseil.

La froideur glaciale avec laquelle il fut accueilli par le ministère, la Compagnie et le public, le saisit d'étonnement autant que de douleur. Le mystère impénétrable dont on l'environnait, éludant tout éclaircissement, lui refusant ainsi tout moyen de justification, lui navrait l'âme. C'étaient des demi-mots, de vagues insinuations ; nulle imputation précise qu'on pût saisir corps à corps pour la détruire. Le désespoir dans le cœur,

[1] Voir pages 1, 13, 25 et 37.

il alla trouver M. le cardinal Fleury, et, lui retraçant ce qu'il avait fait pour son pays et son Souverain, il demanda à connaître les accusations dirigées contre lui. Sur ces entrefaites, parut un libelle odieux publié par un homme dont la personne et les écrits avaient été flétris deux fois par la justice. Parmi les injures qu'il renfermait, voici les trois principales imputations qu'on y trouvait contre M. de Labourdonnais : 1o. on l'accusait d'avoir imposé aux habitants de Bourbon des réquisitions oppressives en journées d'esclaves, sous le prétexte de travaux publics, mais en réalité pour son propre usage ; 2o. on l'accusait de s'être emparé des marchandises et des nègres de la Compagnie, pour les faire revendre par des personnes interposées, avec d'énormes bénéfices ; 3o. on lui imputait d'avoir donné arbitrairement à Bourbon le cours légal de trois sous aux monnaies de la valeur de deux sous et de s'être appliqué les profits résultant de cette différence de valeur.

La lettre que publia M. de Labourdonnais en réponse à ces calomnies fut sa justification éclatante. Les réquisitions de journées de nègres à Bourbon avaient eu pour cause la construction de la batterie St. Paul et de la loge St. Denis. D'après les instructions de la Compagnie elle-même, on avait tenu registre des journées de ces noirs, et la compagnie en avait payé le loyer aux propriétaires. M. de Labourdonnais n'avait pu les employer pour son compte, n'ayant jamais eu un pouce de terrain, ni fait exécuter aucun ouvrage pour lui-même à Bourbon.

La seconde accusation était démentie d'une manière encore plus formelle par les livres de la Compagnie qui constataient les quantités de marchandises reçues et le nom de ceux auxquels elles avaient été distribuées. Le procès-verbal de cette distribution, inscrit au registre du Conseil, venait encore corroborer cette preuve.

Quant aux nègres, il n'en avait acheté de la Compagnie que 30 pour en faire ses domestiques, et loin de les revendre, il les avait donnés en présent, à son départ des îles. La troisième accusation, celle d'avoir spéculé sur les sous, était si absurde, qu'elle tombait d'elle-même. Nous avons expliqué plus haut cette opération financière à laquelle avaient coopéré toutes les autorités législatives et administratives de Bourbon. De leur côté, les ministres avaient donné l'ordre aux Directeurs de la Compagnie de vérifier ces différents chefs d'accusation et de leur en faire un rapport. La Compagnie, après un sérieux examen, attesta elle-même la fausseté de ces imputations. Par une de ces réactions si communes au flot de l'opinion publique, M. de Labourdonnais se vit alors reporté à l'apogée de la faveur et de popularité ; mais il ne se laissait pas aveugler par cette surface trompeuse ; il avait découvert que l'envie ou d'autres

honteux motifs lui avaient créé des ennemis puissants parmi les chefs de cette Compagnie dans la dépendance de laquelle il allait encore se trouver. Il demanda à résigner son Gouvernement. La guerre allait éclater entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Une de ces idées lumineuses qui décident des plus grands évènemens jaillit de la pensée de M. de Labourdonnais. Il imagina d'armer en guerre, pour son compte particulier et celui de ses amis, six vaisseaux et deux frégates, et de se rendre immédiatement dans la mer des Indes. Si la guerre éclatait, il profitait de l'absence des forces navales de l'Angleterre pour fondre inopinément sur leur marine marchande et même pour entreprendre sur leurs colonies ce que l'occasion lui suggèrerait. Si la guerre ne se déclarait pas, il devait charger à frêt pour compte de la Compagnie. Ce plan parut si hardi et si beau, qu'en peu de jours le commerce lui avait confié un fond de 5 millions pour l'exécuter. Il n'y manquait plus que l'approbation royale. Il se rendit à Fontainebleau pour la solliciter du ministère. Après une conférence de plusieurs jours entre le comte de Maurepas, le cardinal de Fleury et le contrôleur Ory, voici la réponse qui lui fut faite au nom du Roi de France, par l'organe du contrôleur général :

" Sa Majesté veut armer une escadre pour l'Inde. Elle fournira deux de ses vaisseaux, le MARS et le GRIFFON. La Compagnie en fournira quatre, le FLEURY, l'AIMABLE, le BRILLANT et la RENOMMÉE et deux découvertes. Sa majesté vous choisit pour commander cette escadre. Il faut que vous exécutiez dans Inde et pour la Compagnie le projet que vous aviez formé pour votre compte particulier. Qu'il ne soit pas ici question de vos mécontentements, obéissez et continuez à bien servir : le Roi aura soin de vous et de votre fortune. "

Le malheureux obéit : et se fiant à une parole royale, il lui abandonna le soin de son honneur, de sa fortune et de ses destinées !

Le profond mystère dont ce plan avait été enveloppé, même vis-à-vis la Compagnie, et la dépense considérable d'un armement en guerre irritèrent vivement la Compagnie, dont l'amour-propre et l'intérêt pécuniaire étaient gravement mis en jeu. L'idée fixe de la Compagnie était que la neutralité serait observée dans l'Inde, et qu'elle n'avait rien à craindre pour sa marine marchande et ses comptoirs au milieu du choc des flottes et des armées. Elle commença donc à indisposer le public contre M. de Labourdonnais et à lui vouer en secret un ressentiment implacable. M. de Labourdonnais offrit une seconde fois sa démission au Ministère ; mais l'ordre du Roi était précis.

Le 5 Avril 1741, M. de Labourdonnais, revêtu de la commission de capitaine de frégate et du commandement de toutes les forces navales de

l'Inde, appareilla du port de Lorient à la tête de cinq vaisseaux de la Compagnie. Le FLEURY, de 56 canons, le BRILLANT et l'AIMABLE, de 50 canons chacun, la RENOMMÉE, de 28, et la PARFAITE, de 16. Tous leurs équipages pouvaient monter à 1,200 hommes de mer et environ 500 soldats. Les vents favorables le poussèrent rapidement. Lorsque l'escadre fut avancée en mer, il fut curieux d'examiner les équipages. Il s'aperçut du premier des pièges que commençait à lui tendre la Compagnie. Il trouva que les trois quarts des matelots n'avaient jamais été en mer, et presque tous, jusqu'aux soldats, ignoraient ce que c'était qu'un canon et un fusil.

Il fallait prendre son parti. Il résolut de suppléer à tout par la force de sa volonté. Il commença à exercer ces hommes neufs, afin de les façonner au métier de la marine et de la guerre. Ce ne fut pas sans de grands mécontentemens et une sourde résistance, même de ses officiers qui, insensibles au scrupule d'affaiblir la discipline, le tournaient en ridicule en présence des équipages, et se plaignaient hautement de ce qu'ayant, disaient-ils, un tempérament capable de résister aux plus grandes fatigues, il mesurait les forces des autres sur les siennes. Enfin, après une relâche de 25 jours à l'Ile Grande, sur la côte du Brésil, il mit en mer pour l'Ile-de France, où il arriva après 56 jours de traversée, le 14 Août 1741.

Ici, un plus vaste théâtre s'ouvre au génie et au patriotisme de M. de Labourdonnais.

Maurice n'est plus qu'un point accessoire ; c'est l'immense étendue des Indes qui va devenir le champ de bataille où il doit couvrir de gloire son pavillon, et sur lequel il va développer les hautes conceptions de sa pensée !

Avant de commencer ce tableau, il est bon de rappeler en peu de mots l'origine de l'Etablissement Français dans l'Inde, ses phases diverses, et son état général à l'époque dans laquelle nous allons entrer.

Depuis 1605, année de la découverte de l'Ile de France, les Français avaient fait, mais en vain, plusieurs tentatives pour fonder des établissements dans les Indes.

En 1642, un homme fameux dans l'histoire de l'aristocratie, le Cardinal de Richelieu, avait créé la Compagnie des Indes Orientales ; ce vaste génie, à l'étroit dans l'Europe qu'il remplissait tout entier sans doute, ne pouvait se sentir à l'aise qu'en touchant les derniers confins de l'océan et du monde.

En 1664, Colbert, pendant le règne de Louis XIV, avait reconstitué, sur des bases plus larges, cette Compagnie, en lui accordant le monopole

du commerce dans cet hémisphère, pour cinquante ans, et prenant l'essor, elle avait bientôt réuni un fonds de quinze millions.

Cependant, toutes les expéditions françaises n'avaient encore abouti qu'à d'infructueux essais de colonisation à Madagascar et à un échange actif de marchandises dans l'Inde, lorsqu'en 1668, un sieur Caron, négociant, fut élu chef de la Compagnie. Caron conçut aussitôt la nécessité d'assurer au commerce français un port indépendant dans le centre même de l'Inde, au milieu de la production de ses épices. Après un court essai à Surate, il dirigea ses vues sur la baie de Trinquemale dans l'île de Ceylan, comme réunissant toutes les conditions nécessaires à son plan.

Cette colonie appartenait à la Hollande, et la Hollande était en guerre avec la France. Il en fit la conquête.

Trinquemale ayant été reprise, peu de temps après, par les Hollandais, il se porta sur la Côte de Coromandel et s'empara en 1672 de St-Thomé ville portugaise, depuis 12 ans au pouvoir de la Hollande ; mais 2 ans après, cette colonie fut encore reprise par les Hollandais.

Alors le sieur St-Martin, l'un des agens de la Compagnie, recueillit les débris de Ceylan et de St.-Thomé, composés d'une soixantaine de Français, et peupla la petite bourgade de Pondichéry qu'il avait achetée avec le territoire environnant, du Souverain du pays. Il la fortifia et la rendit florissante.

La Hollande attaqua encore cette colonie en 1693, et la conquit ; mais en 1697, le traité de Riswick la rendit aux Français, et elle rentra dans le gouvernement de M. St.-Martin, qui lui donna de grands développemens, en fit le chef-lieu des possessions françaises dans l'Inde, et le centre d'un vaste commerce en Asie.

Une foule d'Européens accourut aussitôt sur le continent indien. Chandernagor, cédé dès 1688, par Aureng Zeb à la Compagnie, augmenta considérablement sa population. Bientôt la cession de Mahé, en 1727, étendit encore son territoire dans ses mers ; Pondichéry prenait chaque jour un plus grand essor. En 1736 elle fondait un hôtel de monnaies, par lequel elle essayait de se pourvoir par elle-même des nécessités qui la rendaient tributaire de l'Europe, les espèces métalliques.

Tel était, en 1741, l'état général de l'Inde Française lorsque M. de Labourdonnais y parut.

Sa première campagne, écrite de sa main, sous les murs de la Bastille, dans un mémoire justificatif où il raconte, comme César, à la troisième personne, l'histoire de son Gouvernement, est exposée avec tant de laconisme et de coloris, que nous le laisserons parler un instant lui-même. On jugera de quelle manière cette main, habile à se servir de la hache et de l'épée, savait au besoin manier la plume.

ment essayé de les ramener, il fit avancer en diligence la compagnie d'artillerie qui gardait la nouvelle batterie qu'il avait fait faire pendant la nuit, et comme elle était fraîche et commandée par de bons officiers, elle fit des merveilles. La colonne repoussée la suivit, le fort fut emporté tout d'un coup. Les ennemis furent même chargés et poursuivis de si bonne grâce, que la peur les saisit et qu'ils abandonnèrent tous leurs postes. En sorte qu'ils laissèrent les Français maîtres des quatres fortins, de tous leurs retranchements, et de 8 pièces de canon. L'action dura cinq heures. Le sieur de Labourdonnais y perdit 56 hommes et il eut 120 blessés ; il en coûta à l'ennemi environ 500."

La paix fut conclue entre Mahé et les Naires, en Février 1742, et peu après, M. de Labourdonnais était de retour à l'Ile de France. Il y reçut bientôt une lettre de M. Ory, pour lui témoigner la satisfaction du Roi, et pour lui faire part de l'ordre qui avait été donné au Ministre des Colonies, de lui délivrer des lettres de noblesse.

Alors fermentait sourdement en Europe cette funeste guerre pour la succession d'Autriche, qui allait bientôt éclater entre Marie Thérèse, Reine de Hongrie, depuis Impératrice d'Allemagne, et l'Espagne, guerre où le premier coup de canon tiré sur la rade de Toulon, par la flotte de l'amiral anglais Mathews, contre les flottes combinées de l'Espagne et de la France, devait embraser non-seulement l'Europe, mais l'Inde et l'Amérique. M. de Labourdonnais, tout entier à son gigantesque plan de frapper à l'improviste l'Angleterre au cœur de sa puissance maritime et commerciale dans les Indes, épiait chaque voile arrivant de l'Europe, espérant qu'elle lui porterait le signal de l'expédition. En attendant, à mesure que les vaisseaux de l'escadre arrivaient ; il les faisait réparer et réarmer, en sorte qu'au mois de Mai, sa flotte entière fût prête et en meilleur état qu'elle n'était lorsqu'elle appareilla de France. Enfin, il reçut une dépêche de la Compagnie ; mais qu'on imagine sa surprise ! C'était un ordre formel de désarmement, et pour ôter toute hésitation, toute possibilité d'une entreprise guerrière, on lui enjoignait expressément de renvoyer l'escadre à vide plutôt que de garder un seul vaisseau. On juge quel coup porta ce contre-ordre à M. de Labourdonnais qui croyait déjà tenir entre ses mains le sort de l'Asie et de la guerre ! Il fallut pourtant obéir ; il expédia l'escadre, mais en même temps, il sollicita instamment son rappel en France, ne voulant pas, disait-il, être présent aux malheurs qui allaient s'accomplir ! La réponse du Ministre lui porta un nouveau refus. " C'est, disait-il, parce qu'on n'envoie pas de nouvelles forces dans " l'Inde, qu'il y faut, en cas d'évènement, un homme de ressources, capa- " ble de faire beaucoup avec peu. Ainsi, le refus de votre démission est " une nouvelle preuve de notre confiance en vous. "

Il ne restait plus à M. de Labourdonnais qu'à se résigner ; il le fit, et

dirigeant désormais toute son activité vers la partie économique de son gouvernement, l'agriculture, les travaux publics, la justice et l'administration, absorbèrent toute sa pensée.

C'est vers cette époque que M. de Labourdonnais s'occupa de faire explorer les nombreuses petites îles semées dans nos mers. La tartane l'ELISABETH, capitaine Picault, et le bateau le CHARLES, capitaine J. Grossen, furent expédiés pour l'Archipel. Ils revinrent vers le 23 Janvier 1743, apportant un plan du Banc de Corgados Garayos, et annoncèrent avoir eu connaissance, le 27 Novembre, de l'Ile de l'Assomption, et le 19, du groupe d'îles les Sept Frères.

M. de Labourdonnais, ayant lieu de soupçonner qu'ils avaient pris les Amirantes pour les Sept Frères, fit partir une seconde fois M. Lazarre Picault, avec un Ingénieur géographe, sur l'ELISABETH, pour aller connaître ces îles et pour en prendre possession au nom du Roi de France.

Ce fut à ce second voyage que l'occupation en eut lieu au mois de Décembre 1743. La principale reçut le nom de MAHÉ, l'un des prénoms honorifiques de M. Labourdonnais, et le groupe tout entier changea sa dénomination des Sept Frères en celle des Seychelles, du nom d'un des ministres de Sa Majesté.

Le 14 Août 1744, arriva, dans la plus belle saison de l'année, le naufrage du ST-GÉRAN, qui périt vers la Passe d'Ocornes, sur les récifs voisins de l'Ile d'Ambre. De tous les passagers et du nombreux équipage que portait le navire, neuf personnes seulement parvinrent à gagner la terre : c'étaient Allen Ambroise, premier bosseman ; Pierre Tassel, de Lorient, bosseman ; Pierre Verger, adjudant-canonnier, de Lorient ; Jean Janvier, de St-Malo, pilotin ; Edme Carret, patron de chaloupe ; Jacque le Guin, matelot-charpentier ; Thomas Chardron, matelot ; Jean le Page, matelot ; Jean Dromart, de Saumur, passager. On trouve dans les Archives de la Cour d'Appel, un procès-verbal dressé par M. le Conseiller du Roi Herboult, en présence du Greffier Molère, et la déposition faite à la justice par ces naufragés. C'est dans l'ensemble de ces dépositions que nous avons puisé, avec une religieuse exactitude, le récit de ce lugubre évènement.

Le ST.-GÉRAN, commandé par le capitaine de la Marre, et parti de Lorient le 24 Mars 1744, avait relâché 22 jours après à Gorée, où il avait pris 20 nègres et 10 nègresses Yoloff ou Bambara. Il portait plusieurs personnes de distinction, entre autres M. Villarmois et mesdemoiselles Mallet et Gaillon, deux jeunes Créoles de l'Ile de France, qui étaient allées faire leur éducation en France et qui retournaient au sein de leurs familles. Le lundi 17 Août, à 4 heures de l'après-midi, on aperçut l'Ile Ronde. Le capitaine de Lamarre fit aussitôt serrer les voiles et mettre à la cape amure à babord ; son équipage de quart étant peu nombreux par

suite des ravages de la maladie, il fit appeler tous les hommes sur le pont pour aider la manœuvre. La terre n'était alors qu'à six lieues de distance. Le capitaine voyant la nuit approcher, avait pris conseil de ses officiers. Son avis était de profiter du clair de lune pour donner dans les îles et d'aller mouiller dans la Baie du Tombeau. M. Mallet, son premier lieutenant, était d'un avis contraire. Il prétendait que l'équipage n'était pas assez fort pour lever les ancres après le mouillage, qu'il était mieux de tenir la cape et d'attendre au lendemain vers le point du jour pour passer entre les Iles. Le second enseigne, Lair, appuya ce sentiment, assurant QU'IL ÉTAIT PRATIQUE DE LA CÔTE, QU'IL N'Y AVAIT AUCUN DANGER A TENIR LA CAPE SOUS LA GRANDE VOILE. Le capitaine se rendit à cette opinion, et se retira dans sa chambre en leur disant : " Messieurs, vous connaissez mieux la côte que moi : il y a 20 ans que je suis venu ici sur le ST-ALBIN, mes idées se sont effacées et je m'en remets à vous de la conduite du navire.

A six heures du soir, M. Lonchamp de Mont-Tendre prit le quart, et comme la brise était légère et favorable, on se décida, pendant la nuit, à faire petite route sous les basses voiles. Toutefois le navire rasait de si près la côte, que plusieurs fois les matelots effrayés en avaient fait la remarque aux officiers.

A 2 heures et demie de la nuit, le premier lieutenant Mallet prit le commandement. Le temps était magnifique ; il fit avertir M. de la Marre qui lisait dans sa chambre. Celui-ci monta sur le gaillard et il fut décidé d'un commun accord qu'on augmenterait de voiles. Le pilote Vignard interrogé sur la route, répondit ; " Nous sommes en bon chemin ; nous avons deux heures à courir comme cela. "

Il était trois heures du matin. Un cri retentit sur le gaillard d'avant " BRISANS ! " M. de la Marre s'élance de sa chambre et prenant aussitôt le commandement de la manœuvre, il ordonne l'arrivage. On s'empresse, on évolue, mais à peine le navire commence à virer, que l'avant touche avec un choc terrible. Dans un instant, le navire est couché sur les récifs, ayant la lame qui le bat en travers. Le capitaine fait alors donner l'alerte et appeler tout le monde sur le pont ; mais cent hommes de l'équipage étaient sur les cadres et ceux que la maladie ne mettaient pas hors de service, étaient tellement troublés par la confusion et l'épouvante qu'ils n'étaient plus d'aucun secours. Le commandant, avec un admirable sang-froid, donne l'ordre de couper la mâture, de descendre les embarcations et en même temps de construire à la hâte un radeau sur l'arrière du pont. Le grand mât tombe bientôt entraînant avec lui celui d'artimon ; ces mâts suspendus au navire par les haubans, étaient soulevés par chaque lame et commençaient à le défoncer sous leurs chocs, Tout à-coup la quille se rompt avec un craquement effroyable ; et le milieu du navire s'effondre, tandis que les deux extrémités s'élèvent au-dessus des flots. Le

commandant, toujours calme et impassible, fait alors sonner la cloche du navire, demande l'aumonier et fait donner l'ab solution générale. Pendant cette cérémonie on entonne les hymnes " SALVE REGINA, et STELLA MARIS." Bientôt ce fut une confusion déchirante : les uns demandaient à haute voix pardon à ceux qu'ils avaient offensés, d'autres se jetaient dans les bras de leurs amis en leur disant un dernier adieu. Le jeune de Bellevalle, officier au service, poussait des cris et des gémissements lamentables, quelques hommes résolus essayaient de préparer les embarcations, qui se brisèrent entre leurs mains ; d'autres s'efforçaient d'achever le radeau ; ceux-ci coupaient les lisses ; ceux-là se saisissaient des débris pour s'en faire un moyen de se soutenir sur les eaux. Tout à coup, un silence effrayant régna au milieu de cette foule en détresse. La terre était là, sous leurs yeux, à quelques encablures, mais qui oserait le premier s'aventurer sur le gouffre tumultueux qui en sépare ? C'est un homme de l'équipage ; il se décide enfin et s'élance ! Un mouvement général d'anxiété tient la foule suspendue ; on le suit des yeux ; bientôt on le voit fléchir sous un fardeau dont il avait chargé sa tête, et il disparaît !

Le bosseman Tassel se jette le second à la mer ; on le voit longtemps et loin lutter contre les vagues ; enfin il atteint le rivage. A cette vue, on s'encourage, on se précipite tous à la fois, les uns sur le radeau, les autres sur les débris du navire. C'est alors qu'un spectacle touchant s'offrit aux regards. Sur le pont abandonné du navire, mademoiselle de Mallet, l'une de ces jeunes Créoles de l'Ile de France dont nous avons parlé, était assise sur l'arrière du vaisseau, ayant à son côté le second lieutenant, M. de Peramont, qui ne la quittait pas. Tous deux, immobiles et résignés, paraissaient avoir renoncé à toute espérance et accepté avec courage leurs prochaines destinées. Sur l'avant du navire on voyait en même temps M. de Villarmois, soutenant mademoiselle Caillou, et s'efforçant de la faire descendre sur une planche dont il s'était emparé pour la sauver ; un peu plus loin, le contre maître Carret qui s'était en quelque sorte attelé par une corde, à un tronçon de lisse, criait à son commandant d'ôter ses vêtemens et de venir s'y placer à cheval tandis qu'il le remorquerait en nageant. M. de La Marre s'était élancé à la mer, et l'avait rejoint, mais sans se dépouiller des insignes de sa charge, et de ses papiers, qu'il croyait ne pouvoir abandonner qu'avec la vie. Carret dans ce périlleux trajet, atteint par le choc de la lisse, qu'une lame avait portée sur lui, avait été lancé à quelque distance de son capitaine, et tout étourdi du coup, à moitié brisé, ce courageux marin était revenu à la charge et continuait à le remorquer après lui. Alors le radeau vint à passer le long d'eux ; il était chargé de 60 personnes ; M. de La Marre s'y jette, et un courant rapide l'entraîne impétueusement vers la terre, mais le retour de la vague fut aussi prompt et aussi impétueux ; il rejeta le radeau loin du

rivage et engloutit avec lui 60 personnes qui s'y tenaient pressées. Carret, devant cette vague monstrueuse, chargée de débris, avait plongé. En revenant sur l'eau, il chercha des yeux M. de La Marre, et il ne le revit plus!

Les premiers naufragés qui atteignirent la terre, abordèrent à l'Ile d'Ambre après avoir lutté cinq heures contre la violence des flots. Ils se réunirent sur la plage pour prêter assistance à leurs compagnons d'infortune et les recueillirent. Ils virent aussi approcher le pilote avec une négresse qu'il essayait de sauver ; tous deux atteignirent le rivage, et l'on s'efforça de ranimer leurs forces en leur faisant avaler quelques gorgées d'une barrique de vin jetée en même temps qu'eux sur la côte. Mais ces malheureux avaient été épuisés par la terreur et la fatigue, et une heure après, tous deux étaient mort ! Le surlendemain, le bosseman Tassel, accompagné de quelques matelots, traversa le bras de mer qui les séparait de l'Ile et vint aborder près du Poste des Chasseurs, non loin de la Marre aux Flamans ; ils y trouvèrent des chasseurs qui leur prodiguèrent tous les secours que peut imaginer l'humanité, et qui traversèrent à l'instant la mer avec eux pour aller porter aux naufragés du riz et du cerf, seul et unique don qui fût à leur disposition.

Tel est le canevas de l'immortel roman mêlé de vérités et de fictions qui a donné à notre île une si grande célébrité dans le monde littéraire. La Baie du Tombeau ne dut point son nom à la découverte du corps de mademoiselle de Mallet, car l'océan se referma à jamais sur la dépouille de tous les naufragés du St. Géran. La Baie du Tombeau avait reçu ce nom, plus d'un siècle auparavant, pour avoir été la sépulture d'une jeune dame protestante morte en mer.

A l'égard de Virginie et du vieux Domingue, leur existence ne peut être révoquée en doute. Un M. de Mallet, capitaine au régiment de Pondichéry, mort en 1819 à un âge très-avancé, aimait à raconter que la veille de la perte du St. Géran, sa mère ayant vu en rêve Virginie de Mallet, sa sœur, naufrageant sur un navire à l'entrée du Port, avait envoyé à la ville son vieux commandeur Domingue pour voir si effectivement il y avait un navire en vue.

(*La fin au prochain numéro.*) EUGÈNE PISTON.

La Revue commencera le 16 de ce mois la publication de la *Relation du voyage que François Cauche de Rouën a fait en* **1638** *en l'Isle de Madagascar, autrement Saint-Laurent et isles adjacentes, contenant la description du pays, mœurs des habitants, ensemble des oyseaux, poissons, arbres, arbrisseaux, racines et plantes, avec une carte de ladite isle ;* suivie d'un *Colloque entre un Madagascarois et un François sur les choses les plus nécessaires pour se faire entendre et estre entendu d'eux. Le tout recüeilly par le sieur Morisot avec des notes en marge.*

1ère ANNÉE 8 JUILLET 1887 N° 6

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

LABOURDONNAIS

(SUITE ET FIN) [1]

Le naufrage du St.-Géran fut une véritable calamité pour la colonie : il était chargé de tous les approvisionnements et de tous les objets de première nécessité destinés aux habitans des deux îles. L'Ile de France était précisément, à cette époque, en proie à l'une de ces disettes qui l'avaient si souvent affligée depuis sa fondation. Une sécheresse extraordinaire avait anéanti la récolte de l'année précédente ; la récolte de l'année courante avait été dévorée par les sauterelles ; un navire qu'on avait envoyé dans l'Inde pour y chercher du riz, était revenu sans charge. Bourbon où la disette sévissait encore plus rigoureusement, demandait sans relâche du secours ; il fallait faire subsister les équipages, les troupes, les ouvriers et tous ceux qui ne faisaient point partie des habitations. L'administration aux abois eut recours à la mesure d'un inventaire général des vivres dans toutes les plantations. Un arrêté du Conseil détermina la ration journalière de chaque homme ; on laissa à l'habitant et à ses employés pour quatre mois d'aliments, et l'Etat s'empara, moyennant une indemnité, de tout le reste des subsistances, en vue du salut public.

Cette mesure excita contre M. de Labourdonnais une fermentation extrême. Sur ces entrefaites, la frégate le Frère, mouillée dans le Port, le premier Septembre 1744, apporta la nouvelle définitive de la déclaration de guerre. L'illusion d'une neutralité dans les mers de l'Inde était toujours, à Paris, l'idée fixe dont se berçait la Compagnie. Les négociations de M. Dupleix avec Madras avaient bien amené la promesse réciproque de cette neutralité entre les deux Compagnies ; mais Madras fit observer judicieusement qu'on ne pouvait préjuger l'attitude que pren-

[1] Voir pages 1, 13, 25 37, et 49.

draient les marines militaires. Comment, en effet, les conventions de deux corporations de marchands pouvaient-elles enchaîner la liberté d'action de leurs Gouvernements respectifs ? Déjà le ministère Français, se ravisant, avait envoyé à M. de Labourdonnais, mais trop tard, l'ordre de ne pas renvoyer son escadre en France. Tout à coup, on reçoit de M. Dupleix, la nouvelle de l'arrivée de 4 vaisseaux de guerre anglais dans l'Inde, bientôt après, celle de la prise du vaisseau le *Favori* à l'ancre dans le Port d'Ashem ; enfin dans toutes les Indes à la fois, tandis que la marine française, en vertu d'ordres supérieurs, respecte le pavillon anglais, les vaisseaux anglais s'emparent de la marine marchande française. Seul, M. de la Villebague qui ne partageait pas une funeste sécurité, se préserva de cette capture en évitant la rencontre de l'ennemi. Il y a un trait dans cette guerre, qui caractérise mieux que l'éloge le plus pompeux, le mérite du plan de M. de Labourdonnais : c'est le compliment qu'adressait avec courtoisie M. Barnet, commandant des forces navales d'Angleterre, à chacune de ses prises, en montant à bord : " Messieurs, nous ne faisons qu'exécuter contre vous, ce que M. de Labourdonnais avait conçu contre nous. "

A la même époque arrivèrent de France, le 28 Janvier 1747, l'Achille, de 70 canons, avec 450 hommes ; le St.-Louis avec 50 canons et 250 hommes ; la Lise, de 40 canons, avec 250 hommes ; le Phœnix, de 44 canons, avec 250 hommes ; enfin le Duc d'Orléans avec 86 canons et 150 hommes.

Cette expédition militaire répandit, par ses préparatifs, une activité et un mouvement extraordinaires dans la colonie. La plupart de ces vaisseaux avaient besoin d'être radoubés et ravitaillés, et même l'Achille était le seul armé en guerre. Toutes les ressources furent mises en œuvre pour réunir des vivres et pourvoir à l'armement. On se hâta de lancer à la mer un grand navire que M. de Labourdonnais avait sur les chantiers ; les réparations de l'escadre commencèrent et furent poussées vivement. M. de Labourdonnais fut arrêté dans cette opération, par le plus insurmontable des obstacles, le manque d'ouvriers. Une épidémie désastreuse avait récemment détruit ou mis hors de service, la plus grande partie de ses ateliers de marine. C'est dans cette circonstance que,—sans se décourager des sarcasmes et des railleries par lesquels la race des sots accueille en tout temps une pensée de génie,—il transforma les menuisiers de l'île en charpentiers de marine, les serruriers en forgerons, les tailleurs en voiliers ; dirigeant tout, activant tout, se multipliant partout à la fois. L'armement de l'escadre n'était pas tout encore. Il fallait la faire monter par des forces imposantes en troupes et en équipages. Il distribua les matelots en compagnies dans lesquelles il incorpora des ouvriers et des nègres. C'était de continuelles évolutions militaires, des exercices au ma-

niement de toutes les armes, à l'escalade d'un mur, à la disposition d'un pétard au tir. Les plus adroits furent chargés du service d'une machine inventée par M. de Labourdonnais, au moyen de laquelle on lançait, à l'aide de mortiers, des grapins d'abordage à plus de 180 pieds de distance. Tout cela se faisait au milieu des murmures, de la dérision et des entraves que lui suscitaient sourdement la plupart de ses officiers.

Enfin, le 24 Mars 1746, M. de Labourdonnais, laissant en son absence le Gouvernement des deux îles à M. de St-Martin, appareilla avec son escadre, comptant parmi ses officiers MM. de Rostaing, Sornay, de Céré, Labeaume, de Lavaille et Le Riche. Il ne fit que toucher à l'île de Bourbon pour y donner ses ordres, et mouilla devant Foulpointe, à l'Ile de Madagascar, le 4 Avril suivant. Mais il semblait que les éléments fussent ligués avec les populations et dussent se déchaîner contre un seul homme, pour démontrer ce que peut la puissance d'une volonté d'airain. Un ouragan furieux le force d'appareiller presque aussitôt, disperse son escadre, brise les mâtures du Lys et du Fleuri, jette le Neptune dans l'anse de Manahar, et désempare plusieurs de ses vaisseaux qui ne parviennent à se réfugier qu'avec grand'peine à l'île de Mayotte. Cette catastrophe épouvantable eût jeté un homme ordinaire dans le découragement et tout était perdu ; mais M. de Labourdonnais, oubliant ses justes griefs contre les autorités de la Métropole et de la Compagnie, ne s'occupa que d'en tirer une généreuse vengeance par la grandeur de ses services, et qu'à dompter le monde conjuré contre lui, par la fécondité de son génie et l'inébranlable fermeté de son âme.

Sur les bords d'un pays sauvage, on vit s'élever des hangars pour abriter les troupes, des ateliers pour travailler les charpentes et façonner les mâtures, des corderies pour réparer les gréements. Les principaux officiers furent envoyés dans la profondeur des forêts pour trouver des arbres propres à la mâture. On découvrit des tatamakas de 80 et 100 pieds de hauteur, et ces poutres, après avoir été charroyées à travers des marécages impraticables et avoir descendu plus de 8 lieues de rivière, parvinrent jusqu'au bord de la mer. On employa aussi la mâture et le gréement du Neptune à réparer les pertes des autres vaisseaux. Jusqu'aux lacunes que la désertion des noirs avait causées dans les cadres, furent réparées par quelques distributions de poudre et d'armes, faites à-propos aux naturels du pays. Enfin, après 48 jours de travaux qui se poursuivaient presque jour et nuit, M. de Labourdonnais, à la tête de 9 vaisseaux bien armés, put appareiller de nouveau pour l'Inde.

Le 6 Juillet, l'expédition était en vue de la Côte de Coromandel, lorsqu'on découvrit l'escadre commandée par le capitaine Peyton, successeur du commodore Barnet, tué à l'attaque du Fort St. David. Elle n'eut

pas plus tôt aperçu la division française qu'elle vint à sa rencontre à pleines voiles.

M. de Labourdonnais donna aussitôt l'ordre à ses vaisseaux de se mettre sur une seule ligne, et de tenter partout en même temps un abordage général. Pour comprendre tout ce qu'il y avait de judicieux dans cette conduite, il faut se rappeler l'état des deux marines dans ce siècle. L'Angleterre, comme le fait observer Voltaire, est l'inventrice de la tactique navale, et les Anglais sont les premiers qui ont enseigné à ranger les flottes en bataille dans l'ordre où l'on combat aujourd'hui. C'est de l'Angleterre que les autres nations ont imité l'usage de partager leurs forces navales en avant-garde et en centre. Tout autre système stratégique eut donc été une luttte présomptueuse de l'inexpérience contre la science et la pratique. L'action commença. Les forces anglaises se composaient de 6 navires armés de 230 canons ; les forces françaises de 9 navires et de 214 canons. Les pièces de l'artillerie anglaise étaient du calibre de 24 ; celles de l'artillerie française de 12 et de 8, à l'exception de l'ACHILLE qui était armé de pièces de 18.

Dès le premier choc, la supériorité de l'artillerie anglaise se fit sentir, et l'on sait combien cette supériorité est décisive, principalement sur mer. Trois des vaisseaux français furent d'abord mis hors de combat. Les Anglais qui s'en aperçurent, forcèrent de voiles. Ils arrivaient sur le NEPTUNE resté seul à l'avant garde, et allaient l'écraser sous leurs feux concentrés. Mais M. de Labourdonnais s'élance au devant sur l'ACHILLE, les arrête et reçoit pendant un quart d'heure tous les feux de la flotte ennemis, abritant comme un vaste rempart derrière lui la division française. La canonnade continue, on se foudroie depuis 5 heures jusqu'à 7 heures et demie du soir ; enfin, rebutés de la résistance des Français, les Anglais se retirent du champ de bataille. M. de Labourdonnais qui avait le désavantage du vent, passe la nuit à se préparer à une nouvelle action. Mais le lendemain, le soleil en se levant n'éclaira autour de lui que la solitude de la mer. C'est en parlant de cette victoire que Voltaire dit ce mot : " Il dispersa une escadre anglaise dans les mers de l'Inde, ce qui n'était jamais arrivé qu'à lui et ce qu'on n'a pas revu depuis. "

La flotte française chargée d'un grand nombre de malades et de blessés, et n'ayant plus sur quelques uns de ses vaisseaux que pour une journée de vivres, rentra à Pondichéry le 8 Juillet 1746, dans la soirée.

Dès le premier abord, les manières hautaines de M. Dupleix, gouverneur général de l'Inde, et son envie mal dissimulée, suscitèrent entre ce dernier et M. de Labourdonnais, une antipathie réciproque. L'idée du siège de Madras, conçue et proposée par M. de Labourdonnais, sur ces entrefaites, n'était pas de nature à éteindre la jalousie du Gouverneur Général. M. Dupleix objecta contre ce plan ; le siège n'était praticable

qu'après la ruine ou la déroute de l'escadre anglaise. M. de Labourdonnais lui manifesta aussitôt le dessein d'aller la combattre. Il lui adressa donc la demande de 60 canons de gros calibre, pour égaliser son artillerie à celle de l'ennemi. M. Dupleix les refusa. M. de Labourdonnais, loin de se rebuter, résolut d'engager cette lutte, même avec le désavantage du canon, et mit en mer. Après quelques jours de navigation, il rencontra la flotte ennemie à Négapatam et s'en approcha à la faveur du pavillon hollandais. Mais une triste déception couronna encore cette campagne. La flotte anglaise, soit qu'elle se réservât pour un autre dessein, soit pour tout autre motif, évita l'engagement, et, après une journée de chasse, il la perdit entièrement de vue. Pendant cette navigation, l'eau insalubre fournie à Pondichéry avait donné le flux de sang aux équipages, et M. de Labourdonnais atteint lui-même par la maladie, était descendu à terre dans un état complet d'épuisement. C'est dans cette circonstance, qu'à la suite de quelques débats avec le Conseil, sur le plan d'opérations à suivre pour l'attaque de Madras, le Conseil, pour se soustraire à la responsabilité d'une option dangereuse, fit à M. de Labourdonnais la sommation insolite d'aller, sans délai, battre la flotte ennemie ou commencer le siège de Madras. L'indignation et le sentiment de sa dignité dictèrent à M. de Labourdonnais une réponse brève ; la voici ; " Je n'ai consulté le Conseil que sur l'affaire de Madras. Quant à la destination de mon escadre, ce c'est pas à lui à en prendre connaissance ; je sais ce que je dois faire, et mes ordres sont donnés pour qu'elle parte ce soir." M. de Labourdonnais expédia en même temps sa flotte pour Madras, dans l'espoir d'y surprendre les vaisseaux anglais qui en déménageaient les effets précieux, et pour y stationner en observation de l'ennemi Mais M. Dupleix surgit encore une fois devant lui, et comme s'il eut redouté le succès de la flotte de son rival devant Madras, il en fit descendre, avant le départ, les troupes de Pondichéry qu'il avait recemment prêtées. Le même jour l'escadre partit et laissa M. de Labourdonnais dans un tel état de maladie et d'exténuation, que ses compagnons d'armes s'éloignèrent convaincus que cette séparation était la dernière.

Quelque temps après, l'escadre étant de retour à Pondichéry, et la santé de M. de Labourdonnais affermie, toutes les dispositions commencèrent pour le siège de Madras. On appareilla, et le 15 Septembre à midi, on s'embossait à une portée de canon de la ville. Le débarquement s'opéra avec 1,100 européens, 400 cypayes, 3 à 400 nègres ; on ne conserva à bord des vaisseaux que 15 à 1,800 hommes.

Le feu avait commencé sur la ville depuis 2 à 3 jours, lorsque pendant la nuit, M. de Labourdonnais reçut de M. Dupleix des dépêches qui le jetèrent dans la plus grande perplexité : elles lui laissaient entendre que l'escadre anglaise arrivait tout entière au secours de la place. Au même

instant, un parlementaire entra dans le camp des assiégeants et vint remettre à M. de Labourdonnais, de la part de madame de Barneval, fille de madame Dupleix, une lettre où elle lui demandait, au nom du Gouverneur, s'il voulait entrer en composition. Cette ouverture fut accueillie avec empressement. Quelques pourparlers eurent lieu avec les députés de Madras et n'aboutirent à aucune conclusion. Le lendemain on recommença à se foudroyer et tous les préparatifs furent disposés pour l'assaut. Enfin, sous la canonnade de la flotte et de la place, une capitulation fut signée. Les conditions en furent la reddition de Madras et son rachat moyennant une rançon de onze cent mille pagodes d'or, l'abandon de toutes les marchandises et le partage par moitié de l'artillerie et des munitions de guerre. Ces clauses exécutées, elle devait être évacuée et restituée à l'Angleterre le 1er. Janvier 1747.

La haute courtoisie qui régna entre les vainqueurs et les vaincus après la prise de Madras, témoigne de la magnanimité de M. de Labourdonnais et de l'estime réciproque que se portaient deux nations braves et chevaleresques. Son premier soin fut d'établir l'ordre dans la ville, et pour assurer aux habitants une protection efficace, il plaça un de ses officiers dans chacune des principales maisons, avec la recommendation de n'y accepter que le logement. Il se rendit ensuite à l'Eglise des Capucins où s'était réfugiée toute l'aristocratie féminine de la place, que les horreurs d'une ville prise d'assaut ainsi que l'audace et la férocité renommées des nègres-caffres, tenaient dans une indicible épouvante. M. de Labourdonnais, avec une galanterie toute française, s'empressa de dissiper leur alarmes et de les inviter à retourner avec confiance dans leurs foyers et à y reprendre leur vie et leurs habitudes de la veille. Une noble cordialité s'établit dès lors entre Français et Anglais qu'entouraient les fureurs de la guerre. On se mêla dans les festins; on parla franchement et de la chance incertaine des combats et des rencontres où l'on s'était mesuré. Les Anglais rappelaient que le capitaine Peyton, faisant allusion à la première rencontre navale, s'extasiait sur la conduite de l'ACHILLE, disait que ce vaisseau semblait appartenir à l'Enfer, qu'il n'avait jamais compris qu'il pût vomir des feux en si grande abondance et avec si peu d'interruption, et surtout qu'il eût résisté aux coups de l'artillerie anglaise, ayant été criblé de 70 boulets dans sa coque, ce qui était l'exacte vérité. D'un autre côte, M. de Céré, l'ancien major-général de M. de Labourdonnais, qui avec son austérité et sa brusquerie, était l'ours le plus mal léché en même temps que le plus brave et loyal marin de la flotte, ne pouvait s'empêcher de convenir en grommelant : " que si les Anglais étaient ROGUES à la guerre, ils ne manquaient parbleu pas de grâce et de politesse dans la paix."

Cependant, dès le 20 Septembre, et immédiatement après la signa-

ture de la capitulation, M. de Labourdonnais avait annoncé à M. Dupleix par un billet, la prise de Madras, et les soins les plus vigilants avaient été apportés à prendre délivrance des marchandises, des munitions et des trésors de la Compagnie d'Angleterre, ainsi qu'à cimenter les arrangements relatifs à la rançon de Madras. C'était tout ce qu'il pouvait faire pour le service de son Souverain. Il est vrai qu'il avait pu prendre la ville à discrétion ; mais il ne faut pas oublier que sa flotte était menacée d'être surprise entre les feux de la ville et ceux de l'escadre anglaise. D'ailleurs, quelles que fussent les circonstances, il existait un ordre secret de Sa Majesté qui ne lui permettait pas un autre parti à l'égard de Madras. Voici cet ordre ; INSTRUCTIONS POUR LE SIEUR DE LABOURDONNAIS AUXQUELLES IL LUI EST ENJOINT DE SE CONFORMER AVEC EXACTITUDE : " Il est expressément défendu au sieur de Labourdonnais de s'emparer d'aucun établissement ou comptoir des ennemis pour le conserver."

Signé : ORY.

Le 26, M. de Labourdonnais reçut la réponse de M. Dupleix et du Conseil Supérieur, dans laquelle on lui témoignait le dessein de garder Madras, au mépris de la capitulation, et de la livrer ensuite au Nabab d'Arcate, après en avoir ruiné les fortifications. Il repoussa avec indignation la pensée d'une violation aussi odieuse de la foi des traités, et quelque fut le déchaînement du Gouverneur Général et du Conseil Supérieur de Madras, conjurés contre lui, aussi long-temps qu'il put demeurer dans la place, il conserva intacte la parole de la France.

La cupidité et l'envie qui dévoraient M. Dupleix, lui firent alors oublier tous les ménagemens qu'il devait à la dignité de sa charge et à sa patrie. Il considérait déjà les trésors de Madras comme une proie acquise à son avidité ; il ne pouvait se faire à l'idée de les voir passer entre les mains de son rival et de lui laisser l'honneur de s'en faire un trophée. D'ailleurs, quelques motifs d'intérêt privé aigrissaient le ressentiment réciproque des deux Gouverneurs. Le bruit courait, sur la flotte et dans l'armée, que dans le réglement de leurs comptes particuliers sur les opérations qu'ils avaient faites ensemble, entre l'Ile de France et Pondichéry, ils s'étaient séparés mécontents l'un de l'autre. Déjà, dans cette ville, M. Dupleix avait failli causer une collision entre leurs troupes en faisant refuser à M. de Labourdonnais et à ses officiers, le salut militaire qu'il exigeait pour les officiers de terre et pour lui-même. Pendant la maladie de son rival, M. Dupleix avait essayé dans le Conseil de Pondichéry, de le faire interdire sous prétexte de démence, et de le dépouiller de son commandement. Il l'eût osé, si le Conseil, épouvanté de la responsabilité d'un tel acte vis-à-vis de la Métropole, ne lui eût refusé son concours. Aujourd'hui, il l'accusait de trahison, il semait la désorganisation

dans la force armée en la déliant de toute obéissance envers son chef ; enfin il avait envoyé à Madras un Conseil de son choix, avec des troupes et l'ordre secret de s'emparer par surprise de la personne de M. de Labourdonnais. Celui-ci n'avait échappé à leurs embûches que par adresse ; mais forcé d'appareiller prochainement avec sa flotte, pour fuir l'approche de la mousson, il fallut remettre la ville entre leurs mains.

Les retards apportés dans les opérations par ces dissidences déplorables, devinrent funeste à la flotte française. Un ouragan se déclara le 14 Octobre, et ses forces navales, qui, renforcées par de nouveaux secours, étaient devenues d'une importance imposante (elles consistaient en 11 vaisseaux bien armés et de 5,500 hommes), furent presque totalement anéanties. M. de Labourdonnais revint alors à l'Ile de France avec quelques uns de ses vaisseaux, et M. Dupleix, maître de Madras, après son départ, viola la capitulation et incendia une partie de la place.

Tandis que M. de Labourdonnais enrichissait son pays d'une conquête importante et protégeait l'honneur du pavillon national, voici ce qui se passait à l'Ile de France. M. David, nommé à sa place Gouverneur de cette Ile, y débarquait avec l'ordre de mettre le séquestre sur tous ses papiers et tous ses biens, de le traduire en jugement aussitôt son arrivée, et même de le destituer de son commandement naval, si sa conduite lui paraissait coupable.

M. de Labourdonnais, en mettant le pied sur la terre de l'Ile de France, fut instruit de cet ordre rigoureux de son ingrate patrie. Il fit alors, s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, ce qu'avait jadis osé Sylla dans la république romaine, en se dépouillant de sa dictature sanglante. Il se présenta en public, après avoir déposé tous les insignes de la dignité et de la puissance, et dit : " Je suis prêt à rendre compte de tous les actes de mon Gouvernement : si j'ai causé quelque tort à l'un de vous, qu'il se lève et m'accuse. Je réparerai le préjudice que j'ai causé au centuple." Cet appel fut fait aux habitans des Iles de Bourbon et de France, et la population de ces deux Iles se tut devant lui !.. M. David, après de minutieuses perquisitions, convaincu de son innocence, le réintégra dans le commandement de ses vaisseaux, et l'expédia pour France.

On l'a dit, avec vérité : le plus imposant spectacle de l'univers est la lutte d'un homme illustre aux prises avec l'adversité. Toute la grandeur de l'âme humaine se manifeste dans ce duel d'un homme seul contre la puissance des élémens et des populations déchaînés. La chûte même, loin de rapetisser le gigantesque Pygmée, ne fait alors qu'étendre ses proportions en le couvrant de l'auréole du malheur.

Cette triste gloire était réservée à Mahé de Labourdonnais, il n'était pas encore rendu au bout de son agonie !

Douloureusement blessé par des soupçons injurieux à son caractère, frappé d'ailleurs des dangers auxquels allaient être exposés sa femme et ses enfans qui le suivaient en France, son premier mouvement avait été de répudier l'honneur de ce nouveau commandement ; mais il s'agissait de ramener à son Gouvernement, à travers les dangers de l'Océan alors cerné de tous côtés par les Anglais, six vaisseaux de l'escadre qui lui avaient été confiés, et réduits pour la plupart à un tel état de faiblesse, qu'ils comptaient à peine cent hommes d'équipage. Il fit un dernier effort et appareilla.

Pendant ce temps, M. Dupleix, à Madras, poussait activement son enquête accusatrice, et ne négligeait rien pour perdre son ennemi. Il avait d'abord appelé en témoignage les officiers, les employés, et même les Arméniens ; mais loin de noircir M. de Labourdonnais, tous n'avaient eu qu'une voix pour attester son innocence.

M. Dupleix n'eût pas honte de descendre jusqu'au témoignage des Malabars, dont la duplicité et la faiblesse sont devenues chose proverbiale, et d'agir sur leur esprit timide par l'influence des prisons et l'appareil des armes. En même temps, M. de La Villebague, beau-frère de M. de Labourdonnais, et M. Desjardins, furent jetés dans un cachot, où l'on persista à les tenir renfermés sous l'atteinte des bombes que l'artillerie assiégeante y faisait pleuvoir. Le hasard voulut qu'ils ne fussent que légèrement blessés malgré les éclats de pierres des murs de la prison. Le malheureux de La Villebague écrivait alors à M. de Labourdonnais :

" J'expie le péché originel d'être votre frère, et toute la haine qu'on vous porte se reverse sur moi. J'avais demandé une subsistance, on n'a pas seulement répondu à ma requête ; et si, depuis 6 mois, M. Dubois, mon ancien associé, n'avait pas la bonté de me fournir, de sa bourse, ma nourriture et le nécessaire à la vie, je crois qu'on aurait la dureté de me retenir en prison, à la merci de la charité publique."

Peu de temps après, les deux prisonniers transférés en France par ordre de M. Dupleix, moururent pendant la traversée.

Arrivée à la hauteur du Cap, la flotte de M. de Labourdonnais, composée de six vaisseaux, fut assaillie par une furieuse tempête qui la dispersa ; l'un deux fut jeté à la baie de tous les Saints, l'autre poussé à l'Ile-de-France, un troisième vers la France. Celui de M. de Labourdonnais parvint à Angola, où, quelque temps après, les deux autres se rallièrent. Ils y étaient depuis quelques jours, lorsque parurent trois voiles qu'ils reconnurent pour trois vaisseaux de guerre anglais.

M. de Labourdonnais ne songea plus qu'à soustraire sa femme et ses enfans aux dangers de la guerre et à se forcer un passage à travers l'ennemi. Il affrêta un petit navire portugais sur lequel il fit embarquer sa famille, et qui la conduisit au Brésil, d'où elle arriva heureusement en

France. Quant à lui, il fit voile pour la Martinique, point d'escale désignée par ses ordres, après avoir communiqué à ses capitaines une manœuvre par laquelle ils pourraient, en présence de forces trop supérieures, sauver le plus précieux de leurs vaisseaux et tous les équipages.

Arrivé à la Martinique, M. de Labourdonnais conçut et communiqua au Gouverneur et à l'intendant de cette île, un plan d'opérations si lumineux, pour réparer les derniers désastres de la France aux colonies, qu'on arrêta d'un commun accord qu'il laisserait les débris de son escadre dans ce port, qu'il se rendrait seul à la Cour de Versailles pour y proposer son plan avec la recommandation de ces deux autorités. Déguisé, et muni d'un passe-port pseudonyme, il s'embarqua furtivement sur un petit bateau, et se dirigea vers Saint-Eustache avec une lettre de recommandation pour le Gouverneur hollandais de cette île.

Jamais M. de Labourdonnais ne fut plus grand qu'à cette époque où sa fortune croulait de toutes parts, il la soutenait successivement de son épaule d'Atlas, partout où elle menaçait ruine.

Pendant sa traversée, le bateau fut aperçu par un vaisseau de guerre anglais de haut bord, qui lui donna la chasse et lui fit perdre sa route. Après une navigation de quelques jours, sans provisions et sans boussole, égaré sur la vaste surface des mers, il parvint à l'aide des astres, à retrouver sa route et à distinguer Saint-Eustache à l'horizon ; mais le vent fraichit, la mer s'enfle, un ouragan épouvantable se déclare ; des quarante vaisseaux mouillés sur la rade, pas un seul n'échappe à la tempête, tous périssent corps et bien, seul l'esquif aborde la plage. M. de Labourdonnais trouve dans ce port un navire hollandais sur lequel il s'embarque pour France. On met en mer, mais à peine a-t-on commencé le voyage qu'on rencontre encore un navire anglais qui donne la nouvelle de la déclaration de guerre entre la France et la Hollande, et conseille au capitaine hollandais de se rendre dans un des ports d'Angleterre pour s'y placer sous la protection du convoi qui devait partir pour les Dunes. On arrive à Falmouth, et après une visite de quelques instants dans le navire, M. de Labourdonnais est reconnu et envoyé prisonnier de guerre à Londres.

La conduite de l'Angleterre en cette circonstance fut noble et grande. Elle partagea hospitalièrement le coin de son foyer domestique avec le guerrier malheureux. M. de Labourdonnais fut présenté à la Cour, accablé de distinctions et d'égards, et Londres en parut plus grande par son respect pour l'infortune.

Bientôt M. de Labourdonnais exprima le désir de passer en France pour se justifier : l'un des Directeurs de la Compagnie espérant que cette grâce lui serait accordée sous une forte caution, offrit toute sa fortune pour garantie de son retour. Le Gouvernement anglais se souvint de

l'affaire de Madras et voulant rester à la hauteur de son prisonnier, il décida que pour lui accorder cette faveur, il réclamait une caution plus grande et plus sûre, la simple parole de M. de Labourdonnais.

Le 25 Février 1748, M. de Labourdonnais arriva à Paris.

Les mémoires et les calomnies de M. Dupleix l'y avaient précédé. Au premier coup-d' œil il comprit l'effrayante réaction qui s'était faite depuis son départ dans l'opinion publique. Il put alors juger du monde et de l'amitié. Il se rendit immédiatement à la Cour de Versailles, et peu de jours après, le 2 Mars, il fut arrêté pendant la nuit et conduit à la Bastille. Une commission fut nommée par le Roi pour lui faire son procès. On s'empara de ses papiers. On força l'officier public dépositaire de son testament à livrer cette pièce sacrée et l'on en brisa le cachet !... Plongé pendant 26 mois dans un cachot sous les horreurs de ce tourment appelé le secret, dans sa captivité on ne lui laissa pas même la consolation d'embrasser sa femme et ses enfants ! Aucune communication au dehors ne lui fut permise, pas même avec un conseil pour préparer sa défense. On lui interdit l'encre et le papier ; on semblait redouter que la vérité, comme un Messie radieux, ne vint à briser la pierre de cette autre tombe et se manifestât éclatante au dehors...

Il réussit cependant à tromper la vigilance de ses odieux persécuteurs, il publia ses défenses. Un sou marqué, aiguisé sur la dalle de sa prison, lui servit de canif pour tailler en forme de plume quelques sarments de vigne ; du vert de gris délayé dans quelques gouttes de café fut employé à composer une espèce d'encre ; enfin, un mouchoir trempé dans une gomme d'eau de riz, lui tint lieu de papier. C'est à l'aide de ces moyens ingénieux qu'il parvint à tracer de mémoire un plan de Madras, et à démontrer par la simple topographie, la fausseté du témoignage d'un soldat, qui prétendait avoir vu, du poste où il faisait sentinelle, l'embarquement de trésors sur le navire de M. de Labourdonnais.

La commission rendit enfin, en 1751, un arrêt solennel qui proclama l'innocence de M. de Labourdonnais, réhabilita son caractère et le rendit à sa famille après trois ans et demi d'une captivité qu'il partagea, dit-on, à la Bastille, avec le régicide Damiens. Sa santé détruite à jamais ne lui laissait que peu de jours à vivre. Il assista à l'indigence de sa femme et de ses enfans, pour la comparer à son ancienne opulence. Son cœur était brisé par tout ce que la douleur, l'humiliation et l'ingratitude peuvent réunir de tourments !...

Il jeta un coup-d'œil philosophique sur sa vie agitée, et comprit ce que tout homme froid et sensé devrait deviner au commencement de sa carrière, c'est qu'il n'y a pas de vie honorable ou de vie infâme, mais un succès ou un revers ; c'est qu'il n'y a pas d'opinion publique sûre, mais une prostituée qui se donne aux tables ouvertes et aux équipages,

qui vous flatte dans le succès et vous écrase dans le revers. C'est que la plupart des amitiés du monde sont gouvernées par les espérances du soleil levant, ou les déceptions du soleil couchant, et qu'elles suivent, avec la vanité, les oscillations du succès et du revers. C'est qu'il n'y a, ici bas, hors les sentiments que l'instinct du sang et la nature ont placés dans le cœur de l'homme, que la conscience et Dieu, et que sans eux, il faudrait, comme Caton d'Utique, chercher d'une main ferme son cœur dans ses entrailles pour le jeter loin de soi, en conspuant la vie !

Le 9 Septembre, moins de trois ans après sa délivrance de la Bastil le, M. de Labourdonnais expirait entre les bras de sa femme et de ses enfans !

(*Fin.*) EUGÈNE PISTON.

UNE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ILE DE FRANCE.—1728

DE PAR LE ROY ET LA COMPAGNIE DES INDES.

Délibération du Conseil d'Administration

La Compagnie par sa lettre dernière du 31 Xbre 1727, dit de veiller avec une grande attention à la manière dont les nouveaux habitants se comporteront afin de proportionner les crédits qui leurs seront faits, et l'ardeur et intelligence qu'ils feront connoistre dans la culture et le progrès de leurs habitations, qu'elle veut bien faire des avances à ceux qui le mériteront par leur bonne et sage conduite, mais qu'elle ne veut pas étendre ses bienfaits sur les paresseux ou gens de mauvaise vie comme plusieurs sont dans le cas et qu'ils restent dans le Camp à faire les paresseux ou les yvrognes, nous sommes contraint de les avertir qu'ils n'auront à l'avenir aucuns vivres de la Compagnie, et qu'il ne leur sera plus fait aucune avance que pour celle que Monsieur de St-Martin a eu la bonté de leur faire précédemment dont ils se mettent peu en peine, nous leur déclarons que sy ils ne se rendent sous huit jours sur leurs habitations qui est leur propre intérest à tous, Ils seront arrestés pour travailler sur les travaux de la Compagnie jusqu'à ce qu'ils se soient acquittez envers elle, qu'au contraire sy ils vont travailler à leurs habitations, le Conseil d'administration les favorisera en tout ce qu'il pourra et conformément aux ordres de la Compagnie, fait au port Bourbon de l'Isle de France ce 29 9bre 1728.

FLOCH LE ROUX
ST-MARTIN PRIGENT

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE FRANÇOIS CAUCHE

Nous empruntons la relation de ce voyage aux *Relations véritables et curieuses de l'isle de Madagascar, et du Brésil avec l'Histoire de la dernière Guerre faite au Brésil, entre les Portugais et les Hollandois. Trois relations d'Egypte, et une du Royaume de Perse. A Paris, chez Augustin Courbé, au Palais, en la Gallerie des Merciers, à la Palme. M. DC. LI. Avec Privilege du Roy.*

La relation de Cauche est la première ; elle a pour titre : *Relation du Voyage que François Cauche de Rouen a fait à Madagascar, isles adjacentes, et coste d'Afrique.* Elle contient, comme l'indique la table, *la description du pays, mœurs des habitants, ensemble des oyseaux, poissons, arbres, arbrisseaux, racines et plantes, avec une carte de ladite isle,* et est suivie d'un *Colloque entre un Madagascarois et un François sur les choses les plus necessaires pour se faire entendre et estre entendu d'eux. Le tout recüeilly par le sieur Morisot avec des notes en marge.*

Nous commencons aujourd'hui l'impression de ces documents, sans oublier les notes du *Sieur Morisot,* que nous mettrons non pas en marge, mais au bas des pages, avec des renvois dans le corps du texte.

Le volume des relations commence par une adresse d'Augustin Courbé *A Messieurs Du Puy* ; viennent ensuite un avertissement de Cauche *Au lecteur,* le *Privilège du Roy,* la *Table des Relations,* une carte de *l'Isle de Madagascar ou de S. Laurent,* et enfin la relation du voyage. Avant de lire cette dernière, le lecteur verra peut-être avec intérêt, l'adresse à Messieurs Du Puy, et l'Avertissement au lecteur. Nous faisons donc précéder le récit de Cauche par ces deux documents.

Nous avons conservé scrupuleusement le style et, autant que possible, l'orthographe de l'époque et des auteurs. V. P.

A MESSIEURS DU PUY [1]

—

Messieurs,

Rien ne semble d'abord plus manifeste, que l'utilité des voyages qui se font aux Païs esloignés : à cause de la connoissance qu'on en tire d'une infinité de choses salutaires qui manquent au nostre ; & de la prudence qui se perfectionne en observant les mœurs & les arts des Peuples qui les habitent. J'apprens cependant, que quelques sages politiques ont severement defendu à leurs Citoyens, & sur tout aux jeunes Gens, de faire de longues courses hors de leur Païs : de peur que dans la communication des Estrangers, il ne leur arrivast de contracter plutost des vices nouveaux, que d'acquerir des vertus nouvelles. Quoy qu'il en soit, Messieurs, j'avoüe ingenûment, qu'il ne m'appartient pas de decider une question de cette importance. Mais j'ose bien me persuader, que les plus difficiles ne sçauroient rien trouver à redire en la curiosité des Relations fidelles & sensées de ce qui a esté veu & remarqué par ceux que leur genie, ou leur fortune ont engagez dans de longs voyages. Au moins, comme l'histoire rend tousjours presens aux hommes les évenemens passez, desquels sans ce secours la distance des siècles aboliroit enfin la memoire : de mesme elle leur fournit un moyen absolument innocent, de s'instruire de mille singularitez ou de Nature ou de Police, que sans cette ayde la distance des climats leur feroit eternellement ignorer. Or, Messieurs, il me pourroit suffire, pour faire comprendre à chacun, de quel prix sont les huit Relations que je mets au jour, de dire que c'est par vostre avis que je me suis resolu à l'impression des quatre plus recentes, & que pour les quatre autres, le zele que vous avez de tout temps pour le Public, vous a facilement portés à les tirer du thrésor de vostre Cabinet, afin de luy en faire part. Car il est constant, non seulement en ce Royaume, mais encore par toute l'Europe, & s'il y a quelque autre lieu où le beau sçavoir soit en estime ; que l'extreme suffisance que vous avez jointe à l'excellence de l'esprit, & la solidité du jugement, ne souffre pas que vous estimiez digne de vostre approbation, ny que vous receviez dans ce Sanctuaire-là, aucune chose qui ne soit souverainement exquise. J'adjousteray neantmoins à cela, que la reputation d'habileté que s'est acquis Monsieur Morisot en ces matieres, ne contribuëra pas peu à la recommandation des pieces de ce Volume, qu'il a pris la peine de digerer luy-mesme, & d'enrichir par ses sçavantes Observations. Que si j'ay tourné les yeux vers vous, pour faire paroistre ce Recueil sous l'authorité de vostre Nom : ça esté afin que

[1] Probablement Pierre et Jacques Dupuy, deux historiens de cette époque.—V.P.

le Monde sceust que vous estes ceux à qui l'obligation du present que je luy fais : & afin de vous donner quelque petit tesmoignage de l'extreme veneration en laquelle j'ay vostre vertu, comme aussi de reconnoistre en quelque sorte les faveurs dont il vous a pleu me combler. Je vous supplie donc avec tout le respect que je dois, de n'avoir pas desagreable la liberté que j'ay prise ; & de continuër à honorer de vostre bien-veillance,

Messieurs,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant Serviteur,

A. COURBÉ.

AU LECTEUR

Ami Lecteur, je t'advertis que si tu treuve du divertissement & du contentement en la lecture de cette Relation, que tu le dois à Monsieur Morisot, qui m'ayant receu charitablement en sa maison à Dijon, & appris de moy mon voyage, le mit par escrit, et y adjousta de sa main la carte de l'Isle de Madagascar, suivant qu'elle a esté par moy reconnuë pendant le sejour que j'y ay fait, & où j'aurois demeuré davantage si je n'en eusse esté empesché par Jacques Pronis & Focquembroq, qui arriverent en ladite Isle au commencement de Mars 1643. lesquels me vouloient contraindre avec mes compagnons à quiter ma demeure pour m'en aller demeurer avec eux en l'habitation de Saint Pierre, et de leur faire part du peu de profit que j'avois fait audit lieu, à quoy je ne voulus obeyr, aimant mieux me resoudre à repasser en France & quitter la place aux nouveaux venus, que de me joindre à eux avec perte. Dequoy tu seras asseuré par la lecture dudit commandement qui me fut fait par lesdits Pronis et Focquembroch, les 19. Mars & 8. Avril 1643. imprimé sur l'original, & duquel la teneur ensuit.

Aujourd'hui 8. jour d'Apvril 1643. sur divers rapports qui nous auroient esté faits & mesme veu par nous & recognu que les habitans de ce lieu ne nous apportoient aucune commodité, tant pour vivre, que pour traitter dans nostre habitation comme ils avoient accoustumé, estant divertis par les hommes du sieur Cocquet & quelques autres restez du voyage du Capitaine Goubert, abusans & se mocquans des deffenses que nous leur aurions signifiées le 19. du passé, & mesme se servans des afflictions qu'il auroit pleu à Dieu nous envoyer, nous detenans tous malades. Ce considéré par nous que c'estoit la ruyne & perte totale du negoce, avons derechef fait defenses à tous François, tant ceux qui seroient venus avec ledit Cocquet, que ceux qui seroient restez de Goubert, de traitter aucune chose qui se trouve en cette Isle avec les habitans, que comme aux François restez icy de traiter avec ledit

Cocquet & ses hommes d'aucuns cuirs, cire ne bestail, comme auroient cy devant fait FRANÇOIS CAUCHE *& Sebastien Drouart, se rafraichissans de marchandises, qu'ils auroient pris et trocqué dudit Cocquet & de ses gens, qu'ils estimoient propres pour le pays. Pour à quoy obvier nous avons par ces presentes fait commandement aux sieurs Abraham le Gaigneur, Sebastien Droüart,* FRANÇOIS CAUCHE, *Jacques du Val, Jean Destouzeaux, Jacques Desprez, Charles des Aunois, qui sont les hommes restans dudit voyage de Goubert, de nous passer declaration generale de toutes les marchandises & bestiaux qu'ils peuvent avoir à eux appartenans, jusques à present, sans y obmettre chose que ce soit, & de nous rendre lesdites declarations dans nostre habitation dans huit jours pour tout delay ; que ce qui se trouvera à l'advenir de plus que ne porteront leurs declarations, leur certifions qu'il leur sera confisqué au benefice de Messieurs de la Compagnie. En outre faisons derechef commandement ausdits Sebastien Droüart &* FRANÇOIS CAUCHE *de se rendre dans un mois à compter de ce jourd'huy au lieu de nostre habitation, comme ont fait lesdits du Val & autres susnommez, & d'abandonner celle qu'ils desirent faire au prejudice de la Compagnie, ne se contentans pas que nous leur avons permis de trailer six mois pour employer leurs marchandises à la requeste qu'ils nous en auroient faite, & à peine de subvenir aux commandemens & defenses que nous leur avons cy-devant fait & faisons par ces presentes, les declarans desobeyssans aux volontez du Roy nostre Sire, & de confiscation de tout ce qu'on trouvera icy à eux appartenant. Fait en l'habitation S. Pierre l'an & jour que dessus.* SIGNÉ J. PRONIS, & J. DE FOCQUENBROCH, AVEC PARAPHE.

Ici se trouve le *Privilege du Roy*, puis viennent la Table, et la carte de l'Ile de Madagascar. Dans cette carte, l'auteur place bien Maurice plus au Nord que Mascareigne (Réunion), qu'il appelle à tort l'isle *des Mascarenes*, mais il commet en même temps une erreur, en plaçant Maurice à l'ouest, et par conséquent plus rapproché de Madagascar.

Après cette carte commence enfin la Relation de Cauche.

VOYAGE DE FRANÇOIS CAUCHE.

Estant à Dieppe au mois de Janvier 1638. en l'âge de vingt-deux ans, porté par la curiosité naturelle à l'homme de voyager, j'assuray place dans une flûtte, ou fleque d'Hollande,[1] qui devoit bien-tost faire voile à la mer Rouge, et en y allant laisser une habitation en l'île Maurice, qui

[1] Flutte est un vaisseau long, à cul rond, du port de 300 tonneaux. (*Les notes non initialées par nous sont de Morisot.*)

est voisine de celle de Madagascar ou sainct Laurent. Le capitaine de ce vaisseau, nommé Saint Alexis, estoit Alonse Goubert dudit Dieppe ; le maistre, Jacques Soulas ; le premier Pilote,[1] Claude Ferrant ; le second, Robert de Perroie ; le troisième, Salomon Goubert, fils du capitaine ; le quatrième, Guillaume Reade.

Le premier quartier maistre,[2] Jacques l'Amy ; le second, Robert de Barne. Le premier canonnier, Guillaume Reade ; le second, Sébastien Droüart : & le troisième, Jean Asseline.

Le reste consistoit en 73. hommes, et 13. garçons. Outre ce qui estoit necessaire pour nostre defense, sureté, et vivres, on mit dans la dite flutte, une barque en pieces, pour la dresser au besoin, qui estoit de plus de cent tonneaux[3] ; on y adjóusta des outils propres à bastir et cultiver la terre, où nous avions dessein de laisser une partie des nostres.

Nostre marchandise estoit, en coral fin et faux, patenostres de verre, chaisnes, bracelets, pendans d'oreilles, ceintures de toutes couleurs de terre, d'esmail, de cristal, de bois, jayet, cuivre doré et argenté, vrais grenats, perles de Venise, agates, cornalines, cousteaux, miroüers, ciseaux, estuis, esclots, chapeaux, bonnets, sonnettes, clochetes, et autre sorte de quincaillerie, pour trafiquer avec ceux ès ports desquels nous entrerions.

Mais la guerre estant alors ouverte entre la France et l'Espagne, nostre principal but estoit, de surprendre et combattre les vaisseaux Espagnols que nous treuverions en mer, et non seulement ceux-là, mais encore les vaisseaux des Mahometans et Gentils, qui trafiquoient ès seins Persique et Arabique, conduits par les Portugais, notre flutte, quoy que tres-legere, faisant 90. lieuës en vingt-quatre heures, estant renforcée par les flancs de trois doublages bien corroyez, et portant 22. pieces de canon.

Nous partismes donques de Dieppe le quinziesme Janvier 1638. et le lendemain sur les dix heures du matin nous fismes rencontre d'un navire marchand, portant à son pavillon les armes de l'Empire, dont les officiers se disoient de Danemarc.[4] Ils n'estoient que 14. & avoient 14. pieces de canon. Nostre capitaine luy fit commandement de par le Roy, d'apporter son congé[5] à bord de notre navire. Il prit excuse, disant, que son petit bastean estoit rompu, et qu'on en mit un hors de notre navire : cela fut fait, nostre maistre pilote se mit dedans, ayant un pistolet à une des

[1] Les pilotes sont ceux qui ont la conduite du navire, commandans comme il leur plaist la route.

[2] Les premiers quartiers maistres ont soin des cordages, et de faire moüiller et lever les anores.

[3] Le tonneau tient trois muids de France, et de pesanteur deux mille.

[4] Ce pavillon est une enseigne portant l'Aigle à deux testes, qui se met au bout du grand mast de hune : le pavillon qui est sur la poupe, s'appelle de guerre, c'est une enseigne rouge, portant un bras nud au milieu, qui tient un coutelas. On ne la met point qu'à la rencontre de quelques vaisseaux.

[5] C'est la permission par escrit du Prince, ou de la Republique pour naviger.

mains, et le sabre nud en l'autre, accompagné de 7. hommes armez, pour aller visiter ce vaisseau : duquel sortit aussi-tost le maistre pilote, apportant le congé de son navire qu'il avoit en sortant de Danemarc, & un present pour nostre capitaine de deux jambons de Maience, & de deux grans fromages d'Hollande. On beut, & nos vaisseaux se separerent à l'entrée de la nuit, nous estans à la hauteur du Cap de Fine terre,[1] où nous fusmes aussi abandonnez d'un vaisseau marchand de Dieppe nommé la Marguerite, qui avoit esté esleu au fort nostre Amiral ;[2] & lequel estoit party de compagnie avec nous jusques au dit lieu, le capitaine d'iceluy, nommé Gregoire, nous disant, qu'il n'estoit que pour trafiquer, & non pas pour combattre, et que leur dessein estoit de mouïller au Cap Verd.[3]

Le douziesme Fevrier nous nous treuvasmes à la veuë de l'isle de Sainct Vincent du dit Cap Verd, nous sejournasmes en icelle un jour pour prendre du sel, qui s'y fait naturellement, et se treuve dans les fosses, après que la mer s'est retirée.

Le quatorziesme nous rencontrasmes une caravelle d'Espagne,[4] laquelle venoit du Bresil, nous luy donnasmes la chasse depuis le matin jusques à cinq heures du soir, nous entrasmes dedans sans aucune resistance, changeans d'équipage.[5] Nous fusmes douze jours ensemble, & le treziesme la tempeste nous separa.

Le vingt cinquiesme, estans à la hauteur de 14. degrez deça la ligne, presque à la veuë de la bouche de la grande riviere de Senega,[6] sur les 10 heures du matin, on mit le costé du navire en travers pour pescher, le capitaine ayant fait bailler à chaque plat,[7] une ligne, & des hameçons, avec une bouteille de vin d'Espagne, pour celuy qui prendroit le premier poisson, suivant la coustume de tous les navires passant par ces lieux. Nous y prismes grand nombre de sardes & de capitaines, qui nous servirent de rafrechissement.

Cela fait, nous reprismes nostre route, nous approchans de la terre, où sans y songer nous nous pensasmes perdre la nuit du vingt-huitième dudit mois par la rencontre d'une caravelle d'Espagne, qui estoit à l'ancre à la

[1] Ce Cap est proche de S. Jacques de Galice en Espagne, appellé des Romains, *Celticâ & Neriâ promontoriâ*, à 43. degrez & demy de Latitude.

[2] L'Amiral porte le guidon au haut du mast, & le fallot à la poupe, pour se faire suivre par le reste de la flote, ce guidon François est blanc descendant en deux pointes, jusques à la mer.

[3] Ainsi nommé pour les prairies vertes qui y sont. Les anciens nommoient les Isles voisines, Hesperides & Gorgades.

[4] C'est un vaisseau rond equippé en façon de galere, ayant le cul carré, du port de cent tonneaux.

[5] C'est à dire que nous mismes les 12. hommes qui estoient dedans dans nostre vaisseau, les fers aux pieds, & mismes des nostres en leur place, dans la caravelle.

[6] Elle sort du mesme lac que le Nil, traversant le Royaume de Tombut.

[7] L'equipage du navire est divisé en 7. parties, & chaque partie a 7. hommes & un petit garçon qui sont autant de plats.

coste, où peschoient ceux qui estoient dans icelle, de laquelle le bout du mast de beau-pré [1] creva la panse du paquefit [2] de nostre grand voile, sans nous entrevoir, nous imaginans que nous avions treuvé une roche. Comme nostre vaisseau alloit viste, il nous fut impossible de l'arrester, ayant tous ses voiles tendus avec bon vent, beau temps. Nous mismes nostre chaloupe dehors, entendans les cris de ceux qui estoient en ladite caravelle, pour les aller reconnoistre, et se treuva que s'estoient des Portugais au nombre de sept seulement, lesquels nous fismes passer en nostre vaisseau, & depuis ayant pris terre au Cap Verd, [3] nous vendismes ladite caravelle & tout co qui estoit dedans à Dom Diego Vas Portugais, qui se tenoit au port de Rufisque, où il avoit un magasin, et ce pour la somme de vingt-cinq mille livres. Nous troquasmes encore les marchandises qui estoient en la premiere caravelle [4] Espagnole, que nous avions pris au commancement de nostre voyage, pour de la marchandise qu'il nous livra, & luy laissasmes tous nos prisonniers.

Nous fismes quinze jours de sejour au port de Rufisque, pour nous rafreschir, il y a en ce lieu un grand village du mesme nom, les habitans duquel sont tous noirs ; ils ont des grosses levres, & retroussent leurs cheveux crespez en forme d'une bourguinotte, & n'ont autre partie du corps couverte que la nature, qu'ils couvrent avec un petit morceau de drap de cotton. Celuy qui leur commande a un haut-de chausse de cotton qui descend plus bas que le jaret, & une forme de surplis blanc, plissé pareillement de cotton tres-fin, ayant un chapeau à la Portugaise, & des sandales aux pieds, on l'appelle Arquere. Les Portugais habitent en ce lieu, où ils sont bien-venus. Il y a en ces quartiers grand nombre de porc-espis.

Continuans nostre voyage nous arrivasmes sous la Ligne le dixiesme May, où nous eusmes rencontre de cinq grands vaisseaux Hollandois, le moindre desquels portoit 34. pieces de canon. Ils venoient des Indes Orientales, ils nous firent reconnoistre par leur Vice-amiral, avec com-

[1] Il est couché sur la proüe de navire.

[2] C'est le fond du grand voile qui tient à la croisée du milieu du grand mast. La panse est la partie du voile qui s'advance ayant le vent dedans.

[3] Des anciens *Rissadium* : dans le Royaume de Senega.

[4] Osorius au liv. 2. de l'histoire de Portugal, descrit une Caravelle en ces mots. C'est un vaisseau qui n'a point de hune, ny de bois traversant le mast en haut, ains il est attaché en travers un peu au dessous de la sommité du mast. Les voiles sont faites en triangle, & leurs bouts d'embas n'est gueres plus haut eslevé que les autres fournitures du vaisseau. Au plus bas, il y a de grosses pieces de bois, comme un mast, lesquelles sont vis à vis l'une de l'autre aux costez de la caravelle, & s'amenuisent peu à peu contremont. Les Portugais s'aydent de ces vaisseaux en guerre, pour aller & venir en plus grande diligence. Car ils font tourner fort aisement, & changent à leur aise ces pieces de bois qui leur servent de masts, ils laschent, levent & serrent aussi facilement les voiles, recevant les vens comme il leur plaist. Le premier des Portugais qui se servit de cette sorte de vaisseau pour les Indes & Æthiopie, fut Vasque de Gama.

mandement d'abatre nostre pavillon, se fians en leurs forces, mais leur ayant remontré qu'il n'estoit raisonnable que le vaisseau d'un Roy de France leur fit hommage, ils vindrent à nostre bord apporter leur congé, & comme le reste du jour fut sans vent, les Capitaines l'employerent à se traitter l'un l'autre, faisant tirer autant de coups de canon qu'on beuvoit à la santé du Roy, & à celle de Messieurs des Estats. A nostre separation ils tirerent trois coups de canon pour nous dire adieu, & nous cinq.

Le vingt-cinquiesme Juin nous abordasmes l'isle de Diego Rois,[1] qui est à la hauteur de 20. degrez de la ligne Equinoctial du costé du Pole Antartique, à quarante lieuës ou environ, de l'isle de Madagascar. Nous y descendismes, & y arborames les armes de France contre un tronc d'arbre, par les mains de Salomon Gobert. Nostre navire fut tousjours en mer, n'ayant pû anchrer, le fond y estant trop bas ; aussi-tost que les armes du Roy y furent posées, ceux qui avoient eû charge de ce faire, retournerent à nous dans la chaloupe qui les y avoit portez.

De là nous tirasmes en l'isle de Mascarhene,[2] qui en est esloignée de 30. lieuës, scituée environ deux degrez delà le tropique du Capricorne, où nous arborasmes aussi les armes du Roy.[3] Elle est inhabitée comme la precedente, quoy que les eaux y soient bonnes, abondante en gibier, poissons, & fruits. On y voit grand nombre d'oiseaux, & tortuës de terre, & les rivieres y sont fort pisqueuses.

Ayant sejournée 24 heures en cette isle, nous fusmes surgir en celle de Saincte Apollonie,[4] qui est à un degré plus haut, tirant vers la ligne, en intention de l'habiter, mais estans entrez au port[5] qui est entre Sud & Est, c'est à dire, le Midi & le Levant, nous trouvasmes la place prise par des Hollandois, qui y bastissoient un fort,[6] s'y estoient hutez, & nommé, il y avoit long-temps, ladite Isle du nom du Prince Maurice.[7] Ils

[1] De Diego Rodrigue, suivant les Portugais.

[2] Aujourd'hui *la Réunion*.—V. P.

[3] Les Portugais appellent cette isle, isla de Mascarhenas, pour avoir esté découverte par un de cette maison, qui tient encore des premiers rangs en Portugal.

[4] Je m'estonne comme les Hollandois en leurs navigations de 1595. disent que cette isle s'appelloit *de Cerne*, & des Latins *Cignea*, autres qu'eux ne l'ayant ainsi nommée. Elle est au 21. degré du costé du pole Austral, les Hollandois y estans abordez le 18. Septembre 1598. la nommerent Maurice, du Prince d'Orange Maurice de Nassau. Sa figure avec ses ports, est page 3. du 2 : livre des dites navigations, imprimées a Amsterdam par Corniille Nicolas, l'an 1609.

[5] Le Grand-Port.—V.P.

[6] Sans doute le fort Frédéric-Henry dont nous avons déjà parlé (*Archives Coloniales* page 2, note 1), et que, par une erreur de copiste, nous avons appelé Frédéric-*Maurice*.—V.P.

[7] Dans son remarquable travail sur les *origines de l'île Bourbon*, M. I. Guët, sous-chef de bureau, chargé des archives coloniales, de la Réunion, établit, d'une façon claire et raisonnée, que le premier voyageur qui a découvert l'île Maurice ne peut-être que don Pedro de Mascarenhas, et que l'île a été, selon toutes probabilités, découverte le 9 février 1528, jour de la fête de Sainte Appollonie.

Dans son ouvrage intitulé : *De rebus gestis Emmanuelis regis Lusitaniæ* (traduit en fran-

nous permirent d'y entrer, d'y chasser, & d'y pescher. Nous quittasmes ce port dés le lendemain, & allasmes ancrer à l'autre bout de l'isle au Nord Oest. Ce port estoit deffendu par six Hollandois, qui logeoient dans un hameau voisin, il y avoit un navire Anglois à l'ancre portant 28. pieces de canon, & au pavillon qui estoit à la hune, une croix de Saincte André, ayant cinq cents tonneaux de charge. Il venoit de Bantan[1] chargé d'epicerie. Ceux qui y estoient nous offrirent de nous aider à chasser d'icelle les Hollandois, à quoy nous ne voulusmes consentir, attendu l'alliance qui est entre nous, & eux. Cette isle a quatre lieuës de long, & une & demie de large.

Nostre sejour en ceste Isle fut de 15. jours, que nous employasmes à la pesche, & à la chasse, chargeans nostre vaisseau principalement de bœufs, de chevres, & porcs, de limons, citrons, & grenades. L'ayant quittée, nous abordasmes la grande isle de Madagascar, ou de Sainct Laurent,[2] prenant fond du costé du Sud, au port de Saincte Luce proche le Tropique du Capricorne. Cette Isle à 800. lieuës de tour, & plus : Sa longueur estant de 260. lieuës, large en plusieurs endroits de cent. Elle commance du costé du Nort, sous le douziesme degré, & quelques minutes, delà l'Equateur, & finit au delà du vingt cinquiesme, du costé du Sud. A sçavoir, depuis le Cap de Sainct Sebastien, jusques au Cap de Saincte Marie.

çais, en 1610, par Simon Goulart, sous le titre : *Histoire de Portugal*), l'évêque Jérome Osorius dit :

" Car selon que les jours dédiez à la mémoire des saincts trespassez escheoyent, ainsi " imposoyent-ils les noms aux pays, isles et rivières qu'ils avoyent descouvertes le jour de " tel sainct ou de telle saincte."

Sur le planisphère de Diego Ribero, daté de 1529, l'île Bourbon figure sous le nom de *Mascarenas*, et l'île Maurice sous celui de *S. Apolonya*.

A la page 25 de son ouvrage, dont nous parlons plus haut, M. Guét cite le passage suivant du journal de voyage d'un officier du vaisseau le *Breton*, commandant Duclos, faisant partie de la flotte envoyée dans les Indes Orientales sous les ordres de l'amiral de Lahaye, qui écrivait de Maurice le 15 septembre 1671 :

" Cette isle est habitée par les Hollandois. Il y en a seulement 48 à présent et deux femmes. Le vaisseau qui estoit mouillé en cette radde ne fait autre navigation que celle du cap de Bonne-Espérance d'où dépent la ditte isle. Elle a esté prise sur les Portugais, il y a environ 11 à 12 ans, et s'appeloit de ce tempz *Saincte Apolonie*. Le commandant hollandois qui la conquit la nommée isle Maurice. Elle estoit gardée par dix Portugais. Elle est scituée par la latitude de 20° 45' et de longitude 79° 4'. Elle a 52 lieues de tour."—A. G.

[1] C'est une ville de l'isle de Jave scituée sur le bord de la mer regardant l'isle de Sumatre. Les maisons y sont basties de cannes, les piliers de bois, couvertes de paille, le dedans tapissé de toiles de cotton peintes, ou de draps de soie. Elle est entre le 7. & 8. degré delà l'Equateur. La figure de cette ville et de toute l'isle de la grande Jave est en la 2. navigation des Hollandois ès Indes Orientales en l'année 1600. en la diée du 28. Janvier, & en la premiere navigation liv. 1. c. 21. 22. & 23.

[2] Ce nom lui fut donné par Laurent Almeïde, fils de François Almeïde, premier vice-roi aux Indes Orientales pour Emmanuel Roy de Portugal, qui la nomma de son nom, ou plutost, parce qu'il y aborda le jour de Sainct Laurent, en l'année 1506. avec 8. Vaisseaux. Belle-Forest descrit ceste isle parmi celles qui sont ès costes d'Ethiopie liv. 6. de l'Afrique ch. 29. & au chap. 31. il parle de celles du Cap Verd.

C'est une chose esloignée de verité, & pourtant escrite par d'autres, que ceste Isle foit infestée de lions,[1] de tygres, leopards, & elephans, & que les habitans se soient jamais mangez l'un l'autre. Car estant abondante en bœufs, moutons, poules, perdris, faisans, tourterelles, chevres, & une infinité d'autres animaux, tant terrestres, qu'aquatiques, ils n'ont jamais esté reduits à la necessité des Brasiliens, qui n'ont usé de chair humaine qu'à faute d'autres, estant la plus part d'iceux contrains de vivre de serpens, & de rats. Au lieu que tout abonde en cesté Isle propre à l'usage de l'homme, comme nous le ferons voir.

Trois jours apres nostre arrivée en ce lieu, sur la fin du mois de Juillet, le Roy de ceste Province, ditte Madegache, & par d'autres, Madegasse, nous vint trouver, on l'appelloit Andianramac, ayant à la suitte plus de 400. hommes tant blanc[2] que noirs, testes, pieds, & jambes nuës. Ce Roy avoit le tein un peu enfumé, mais plus blanc que ne sont les Castillans. Il portoit une petite braïe, ou calson de cotton, raié de soie du païs, qui luy couvroit le bas du ventre, les fesses, & la moitié des cuisses. Ses espaules estoient couvertes d'un manteau carré de mesme estoffe, qui luy servoit de tunique sans manches, ceinte par le milieu, descendant plus bas que la ceinture, portant une chaine de coral fin en escharpe. Ses cheveux estoient longs & arroudis par le dessous, au lieu que ceux des Negres, qui l'accompagnoient, estoient troussez par le dessus, avec des filets de coton, en façon d'une bourguignotte. Il estoit d'une taille fort haute, bien proportionné en tous ses membres, le visage hardi, sans barbe, la langue & les dents, de mesme que tous ceux de sa suitte, noires comme jayet luisant. Il tenoit en main une espece de pertuisane, ayant le fer long d'un pied & demi. Ceux qui l'accompagnoient, portoient chacun en la main un paquet ce cinq dardilles, ou javelots, de cinq pieds de long, ayans le fust de la grosseur du petit doigt, le fer desquels long de quatre pouces, estoit dentelé des deux costez ; les blancs habillez comme le Roy, sinon, que celuy-cy estoit couvert de rouge, & ceux-là, d'estoffe de coton bleüe, raiée de filets de soie rouge, qui vient dans le païs, ils appellent la soie, *l ande* & le cotton filé, *Foule*. Les noirs, ou Negres, car il y en a d'olivastre entre le blanc & le noir, n'estoient camus comme sont ceux de la terre ferme, ayant les levres porpotionnées, de mesme que nous les avons,

[1] Ainsi l'assure Magin, en sa description de l'Ethiopie inferieure, s'imaginant outre ce que ceste isle de Madagascar ait esté connuë des Anciens, & qu'elle est la *Cerne* de Pline, & la *Menuthias* de Ptolomée, quoiqu'ils n'ayent rien connu au delà de *Sierra Lionna* qui est le *Deorum currus* des Romains, & des Grecs *deôn eskema*. Belle Forest adjouste au liv. 6. où il traitte de l'Afrique ch. 29 que les habitans de Madagascar avoient des chameaux, de la chair desquels ils vivoient, des Cerfs, Loups Cerviers, & Girafles. Cequi est faux, outre que personne n'a veu des Girafles.

[2] La commune opinion est que ces blancs soient venus de la Chine, mais je croirais plustost qu'ils sont race d'Europeans, pas un d'eux n'ayant le nez ny le visage plat, comme les Chinois.

estoient affublez dans un manteau bleu, les principaux avec des calsons, & les autres sans calsons ; les uns estoient armez ainsi que les blancs d'un faisseau de cinq dardilles, dans lequel il y avoit trois autres dards plus grands, le fust gros d'un poulce, & le fer en figure d'une langue de bœuf par le dessus, & par dessous orné d'une demie pomme de fer creuse. Les autres portoient chacun une sagaie, ayant le fer long d'un pied, estroit, bien tranchant, portant sa pointe sur un petit carré, afin qu'ayant enfoncé le coup il soit plus difficile à retirer, & la playe plus dangereuse. Cette pointe est comme celle de nos carreaux, ou garots d'albaleste. Ils couvrent leur bras gauche, & une grande partie du corps, d'une rondache de bois, ronde, de deux pieds, de largeur par tout, couverte de cuir de bœuf, peinte de telle couleur qu'il leur plaist. Nostre Capitaine ayant appris la venuë de ce Prince & de ces gens, fut au devant d'eux accompagné de vingt des nostres armez, iusques au village appellé *Ramac*, qui est esloigné du port de saincte Luce environ de trois portées de fuzil. Ce village donne le nom à ce Prince, car Andianramac, veut dire, Seigneur de Ramac. Nostre Capitaine dit au Roy, en langage Portugais, qu'il venoit de France pour avoir le bien de le saluer, & luy offrir une partie des richesses qui venoient de ce Royaume. Ce Prince luy repartit en mesme langage, car il avoit esté long-temps en Mozambique avec les Portugais, qu'il estoit le bien venu avec les siens, pourveu qu'ils ne fissent aucun bruit en ces Estats ; qu'il les assisteroit de tout ce qu'il auroit, & pour luy en rendre preuve, qu'il le prioit d'acceptor ce qu'il leur presentoit. Aussi-tost il nous fit delivrer vingt bœufs, qui portoient sur le col une grosse masse de graisse, fort bonne & delicate à manger : quatre chevres au poil ras, de diverses couleurs, rondes & replettes : quatre moutons à la longue queue, & plate, telle pesant jusques à seize livres : douze chapons, comme les nostres, & du ris, tant que huit Negres en pouvoient porter.

Cela fait, il prit congé de nous, nous invitant à l'aller visiter dans Fanzaire, ou il faisoit sa demeure. Ceux qui se sont imaginez des villes & bourgs dans cette Isle, & se sont esgarez jusques-là d'en dire les[1] noms, & les scituations, ont trompé nos predecesseurs, il n'y a que des villages fermez de palis ; celuy de Franzaire est des plus beaux, & bien assis, il est à seize lieuës du port de saincte Luce, au pied d'une colline, sur le bord d'une riviere, qui se perd du costé du Levant dans les sables qui s'eslevent plus haut que la terre proche de la mer, qui n'est esloignée du dit village que de quatre lieuës, qui a des grandes vallées tout autour, fertilles en racines & ris, contenant plus de seize lieuës de long ; les chemins sont couverts de part & autre, d'arbres gros au plus comme la cuisse,

1 Les cosmographes en nomment plusieurs, comme Antabosta, Jambole, Antipara, Bugi. Torûbaia, Abandola, Mamaula, & autres, desquelles Belle-Forest, & Magin font des fantosmes.

en façon d'un prunier, duquel ils imitent les branches & les feuilles, sinon qu'elles sont plus subtiles & plus longues, de mesme verdure. Les fruits sont ronds & gros comme un pain d'un sol, la coque espoisse comme une noix, toute unie, la peau sur la coque d'un vert gay, le dedans a un suc excellent, aigret, desalterant, & tombant de soy-mesme. Il y a quantité de semence dans sa chair qui est tannée, & fort aqueuse, à guise de nos melons. Nous en joyions à la boule, & en faisions des gondoles à boire. Ils appellent ce fruit, *Vvouënné*. Les montagnes qui sont au tour de ces vallées, sont couvertes, de citroniers, orangers, grenadiers, bananiers, & autres arbres fruitiers. Il y a quatre cens maisons en ce village, où nous fusmes visiter le Roy, qui avoit la sienne sur le rivage de la riviere, au milieu de la grande ruë. J'estois de la suitte de nostre Capitaine, avec quinze autres, armez de fuzils & pistolets. Il avoit envoié le maistre du village au devant de nous, avec trente hommes chargez de vivres. Le Roy nous receut en son petit logis, parce que le sien ordinaire avoit esté bruslé, il y avoit quelque temps : les murailles estoient de planches d'aiz, le toict couvert de fueilles de balisiers, qu'ils nomment *Rave*. On entroit en ceste maison par six portes, sur le seüil de la principalle qui regardoit le levant, estoit assis sur un carreau de tapisserie Andianramac, ayant sa lance proche de luy, appuiée contre la tenduë. Il avoit fait preparer un carreau au costé droict de la porte, semblable au sien, pour nostre Capitaine, & pour nous autres, des nates de menus joncs bien mis en œuvre. A gauche estoit assiz aussi sur un carreau, un de ses gendres, nommé Andianseron, court & gros de taille demeurant au mesme village, riche en bestail, & qui depuis fut nostre protecteur.

(A suivre.)

1ère ANNÉE 23 JUILLET 1887 N° 8

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE FRANÇOIS CAUCHE

(SUITE) [1].

Apres quelques discours ordinaires en telles rencontres, le Roy en langue Portugaise, qu'il avoit appris dans l'espace de quatre ans qu'il avoit sejourné à Mozambique parmi les Portugais, nous offrit son logis, qui n'avoit en longueur qui six brasses, et trois de large, antrapé de plusieurs paniers de joncs, ce que nous refusasmes, nous contentans de de celui d'Andianseron son gendre, qui nous le presenta avec un visage ouvert, & grande demonstration d'amitié. Nous y fismes bonne chere quatre jours entiers, beuvans du miel cuit avec de l'eau, ils appellent ce breuvage, *Sic*, & couchasmes dans des licts de cotton en façon de rets, suspendus aux travaux qui croisoient au lieu où manquoit le plancher, lesquels licts nous avions apporté de nostre vaisseau, estans accoustumez à dormir en iceux pendant nostre voyage sur mer. Le palais d'Andianseron estoit tel que celuy de son beau père Andianramac, couvert de fueilles de balisiers, ou palmites, qui ont les troncs aussi gros que nos noiers, sans branches, n'ayans qu'un amas de fueilles au dessus, longues de six pieds, & larges de quatre : le plancher estoit garni de l'escorce du mesme arbre, espoisse d'un poulce. Plusieurs paniers rangez l'un sur l'autre servans de coffres, enfermoient toutes les richesses de ces Princes. Les couvercles estoient attachez aux paniers avec des cordes de Mahault, qui est une espece de tileul franc, qui croist par toute l'Isle, mais en plus grand nombre aux Antavarres, peuples au delà des Matatanes placez à la pointe de ceste grande Isle de Madagascar, du costé du Nord. Ces cordes sont noüées de telle sorte, qu'outre que celuy qui les ageance, ne les peut

[1] Voir page 73.

démesler qu'en les coupant. Le principal des paniers, où ils referrent leur coral fin, cristal, pierres precieuses, & autre chose de prix s'appelle, *Sandoc*. Aux autres ils enferment leurs bagatelles de moindre estime, de verre, leton, plats de terre, qu'ils nomment *Louies*, gondoles de noix de Cocos, conques, assietes, napes, serviettes, plats & cueiliers, qui sont aussi de fucilles d'allisiers. A un coin de la chambre du costé du couchant, est un foier de terre argilleuse, sur lequel on met trois pierres pour soutenir leurs grands vaisseaux, qui sont de terre noire luisante & cuitte au Soleil, dans lesquels ils font cuire leur vin, leurs racines, & legumes. Ces vaisseaux, de la capacité des filettes de Bourgogne, sont sans pied & sans anses, ronds & larges par le dessous, & estroits par la bouche, ils les nomment *Vellangues*. Et parce que leur bois jette peu ou point de fumée, ils n'ont point de cheminée en leurs logis.

Le lendemain matin de nostre arrivée en ce lieu nous fusmes donner le bon-jour à Andianramac, devant lequel nostre Capitaine ouvrit une quaisse pleine de diverses marchandises, qu'il desploia, invitant le Roy de prendre ce qui luy seroit plus agreable, il prit pour luy un chapelet de coral fin cizelé pesant cinq onces, & quelques bracelets de verre pour les Dames, pour lesquelles choses il nous donna cinquante bœufs. Apres luy Andianseron son gendre choisit cinq pierres d'agathes, des coliers de fausses perles, & des chaisnettes de leton blanc, & pour cela il nous fit delivrer vingt-deux bœufs. Tous lesquels bœufs furent conduits jusques au port saincte Luce par des Negres que le Roy nous donna. Duquel & d'Andianseron ayans pris congé quelque jours apres, nous fismes une salve de nos armes à feu, au milieu de la place du village, laquelle estonna tellement le menu peuple, que la plus grande partie d'iceluy tomba à terre de peur.

Estans de retour au port Saincte Luce, nous tirasmes de nostre flutte les membres de nostre barque pour la monter, esperant, suivant nostre premier dessein, faire le voyage de la mer Rouge. La barque montée dans huict jours, & mise en mer, il y eust dissention entre le Capitaine, & le maistre de nostre navire, qui maintenoit, qu'il le failloit charger de bois d'ebene, duquel il y avoit abondance en l'isle, & s'en retourner en France, & le capitaine au contraire, qu'il falloit passer outre, & chercher quelque bonne prise.

Pendant ce debat, la maladie se mit parmi nous, les fievres chaudes ayans troussé en trois jours, la plus grande partie de ceux qu'elles attaquoient. Ceux qui n'en furent atteins, d'abord alloient par l'isle troequer de la marchandise contre des poulets, cabrils, oranges, & citrons, pour soulager les malades : j'estois de ce nombre avec le Capitaine, & quelques autres, qui tenans le haut des montagnes pour y faire la queste, & estans en un air plus temperé, fusmes pendant ce temps exempts de maladie,

mais lors que nous fusmes descendus au port, & que de quatre chirurgiens il n'en resta plus qu'un, ceux qui se portoient bien auparavant, furent attaquez du mesme mal que leurs compagnons. Pour obvier à ce malheur, & chercher du soulagement, il fut arresté, que nous quitterions ce port, & chercherions une demeure plus saine. On mit nos rafrechissemens dans le navire, & les malades dans la barque, & ayans quitté Saincte Luce, où nous avions esté six mois entiers, nous descendismes au port de Saincta Claire, qui est huict lieuës plus bas que l'autre, tirant au Sud. Mais encore que l'air fut meilleure en ce lieu, qu'en l'autre, ces fievres estant contagieuses, il n'y eut personne de nous qui en fut exempt. Je fus des derniers attrapé, & cela servit à la guerison d'une partie de nos gens, ausquels je servis de chirurgien & de gouverneur. Enfin nous ne restasmes en tout que cinquante si abbatus, qu'il fallut plus de six mois pour nous remettre, estant si affamez qu'on ne nous pouvoit souler.

Mais comme un malheur est d'ordinaire suivi d'un autre, il arriva que nostre navire se trouva en tres mauvais estat, & jugé inhabile au voiage, la mer estant en ces lieux toute couverte de vers qui brillent la nuict, comme des petites chandelles, il arriva, que ceste maudite engeance se prit à nostre vaisseau, & se fourra si avant en tous les endroits qui estoient dans l'eau, depuis la quille jusques à sa premiere ceinture, ou nuaison, c'est à dire, jusques au lieu où l'eau moüille, lors que le vaisseau est chargé, que n'eust esté le ploc ou poil, qui tombe des cuirs des bœufs & vaches, lors qu'on les veut mettre dans les pleins, qui estoit entre les bors des doublages, nostre vaisseau eust coulé à fond, nonobstant quoy, comme la pourriture eust suivi ce degast, l'eau croupissant dans les trous que ces animaux avoient faits, lesquels entroient les uns dans les autres à travers les planches & le gouvernail, nostre navire fut jugé incapable de pouvoir repasser en Europe.

Nous avions des Negres à la journée pour une corde de rassade, ou patenostres de verres de plusieurs couleurs, les bois estoient proches de nous, nous en fismes bastir un magasin, dans lequel nous fismes porter les marchandises qui estoient au navire, les canons & les agrez,[1] avec les munitions.[2] Puis nous l'abandonnasmes couché sur son flanc sur le sable, n'y ayant point de flux en cet endroit, qui le pût porter plus avant. Les Negres en firent leur profit, emportans tout ce qu'il y avoit de fer, bandes, chevilles, & clous.

Le magazin achevé, & tout ce que nous voulions conserver mis dedans nostre Capitaine m'envoia avec Claude Ferrand premier pillote, Guillaume Reade premier Canonnier, & Elie Vasague pour reconnoistre la vallée d'Angoule, qui est une province abondante en bestail, esloignée du port

[1] C'est à dire, les cordages, anchres, cables, poulies, masts, & voiles.

[2] Sont les poudres, balles, & mesches.

de saincte Claire de seize lieuës, à la gauche de Fanzaire. Cette vallée est environnée de toutes parts de montagnes couvertes de forests, ayant sept villages bien peuplez, qui ne reconnoissent aucun Prince, ny gouverneur. Nostre dessein estoit de changer partie de nostre marchandise contre du bestail, mais ces gens-là ne songeoient qu'à nous tuer, & voler. Ce qu'ayans apperceu, nous demandasmes escorte, & main-forte au maistre du premier village que nous rencontrasmes, lequel avec quelques habitans nous vint trouver dans le logis où nous estions, nous promettant d'apaiser ce bruit, ou de mourir avec nous. Il alloit vers eux, puis retournoit à nous, tachant à nous accorder, mais comme ces pendars nous eussent attaquez en sa presence, & que j'en eus mis un deux par terre d'un coup de fuzil, la tempeste s'émeut plus grande, de sorte que pour l'eviter nous fusmes contrains de retourner sur nos pas. Le mal estoit, que pour sortir de cette vallée, il failloit monter dans des forests, ils occuperent les chemins, s'estans saisis des lieux eminens, d'où ils nous attaquoient à coups de pierres, nous disans que nous laissassions nostre marchandise, pour recompenser la vefve, & les enfans de celuy que j'avois tué, autrement qu'aucun de nous n'eschaperoit de leurs mains. Alors Guillaume Reade dechargea son mousquet sur eux, ce coup qui en mit cinq sur la poussiere, les estonna tellement, qu'ils nous donnerent le loisir de gaigner le païs d'Andianramac, chez lequel ils nous suivirent, qui ayant entendu comme la chose s'estoit passée, il les gourmanda de parolles, les appellant voleurs, & les chassant honteusement, avec menace de les faire punir.

Le lendemain nous retournasmes vers nos gens qui estoient au port de S. Claire, où estoit un vaisseau Hollandois de la charge de trois cent tonneaux, venant de la baie d'Antongil, ils y avoient acheté des Negres pour s'en servir en l'isle Maurice, ils nous venoient visiter en nostre habitation, sçavoir comme nous nous portions, & ce que nous avions fait avec ceux de Madagascar depuis le temps que nous estions avec eux. Ils se chargerent de vingt-cinq des nostres, nostre barque n'estant capable que de vingt hommes, ceux qui entrerent en leur vaisseau estans arrivez en l'isle Maurice prirent parti avec eux, & s'en allerent aux Moluques.

Apres qu'ils furent partis, on donna un doublage par dessus le bordage de nostre barque, crainte des gros vers luisans, desquels nous avons parlé cy-dessus ; & d'un gros cable de nostre navire nous en fismes deux, chacun de six-vingt brasses de long pour nostre ditte barque, qui fut lestée[1] de bois d'ebene, & de dix-huict tonneaux d'eau, le tonneau tenant une queüe, & du bois à brûler. Chargée de six cent cuirs de bœufs, quantité de cire & gommes du païs, & d'une grande partie de la marchandise que nous avions amenée de France, avec deux pieces de canon de fer portant quatre livres de balles, & deux autres de fonte mesme calibre, qu'on

[1] C'est à dire mise au fond pour par sa pesanteur soustenir le vaisseau en estive.

mit au fond du vaisseau, jusques au Cap de Bonne Esperance, à cause des tourmentes ordinaires en ces lieux. Dans cette barque entra Jaques Soulas, qui avoit esté maistre du grand vaisseau de sainct Alexis, avec dix-neuf autres.

Il partit du port de saincte Claire, que ceux du païs appellent *Ytapere*, sur la fin du mois de Mars mil six cent quarante, apres avoir sejourné audit port un an entier. Pendant lequel temps estant arrivé un vaisseau de Dieppe venant de la mer Rouge, duquel estoit Capitaine un nommé Digart, & maistre Jacques Guespin de Dieppe, il y eust de la division entre ceux-cy & les nostres. Ce vaisseau, de la charge de deux cent tonneaux retournoit en France, la pluspart de ceux qui estoient en iceluy abbatus de faim & de maladies, leurs vivres ayant esté corrompus, ensemble leur eau, & perdu leur barque avec vingt hommes, que la tempeste avoit ravi. Nous les secourusmes de vivres & de rafraichissemens, & apres plusieurs contestations inutiles, il fut enfin resolu, qu'ils se chargeroient d'une bonne partie des marchandises qui estoient en nostre magazin pour les porter en France à ceux de nostre compagnie qui estoient à Paris & à Roüen, les principaux de laquelle se nommoient Berrulier, & des Martins, à condition que ceux du vaisseau de la Marguerite, commandé par ledit Digart, partageroient esgallement avec ceux de nostre-ditte compagnie, lors qu'ils seroient arrivez en France. Cela ainsi fait, on mit les voiles au vent, emmenant Alonze Goubert nostre Capitaine, auquel on avoit donné pour chambre celle des canoniers, il nous dit adieu avec larmes & soupirs, en nous embrassant tendrement, je croi qu'il presageoit sa mort, car il mourut en l'isle de Rez six mois apres son depart ; sans entrer en son païs.

Il avoit laissé à ma charge, & à celle de Sebastien Droüard le reste des marchandises, qui estoient au magazin, à condition d'en tenir conte à la Compagnie, & remettre icelles és mains de ceux qu'elle m'envoyeroit dans deux ans. Et où il ne viendroit de sa part dans ce temps aucun vaisseau de France, pour les charger, qu'elles me demeureroient en propre, pour en faire ce que bon me sembleroit.

Et comme le vaisseau qui sortoit pour la France, estoit suffisamment chargé, & qu'il y avoit des gens peu affectionnez audit Goubert nostre Capitaine, on laissa dans l'isle, de leur consentement, Jacques du Val, Abraham le Gaigneur, & Isaac Meldron, tous trois de Dieppe : ce dernier fut quelque temps apres massacré par le commandement d'Andianraso, bastard d'Andianramac.

Aussi tost que le Prince Andianmachicore gendre d'Andianramac, sçeut le depart de nos vaisseaux, il nous vint trouver avec sa femme, & deux cent tant hommes que femmes pour nous prier d'aller loger en son village, ce que Sebastien Droüard, & moy luy avions promis, lors que nous estions chez luy, pour avoir du rafrechissement, & de la volaille pour nos

malades, qui estoient au port de saincte Luce. Ce peuple demeura huict jours avec nous, pendant lequel temps, Andianmachicore fit bastir un village proche de nostre magazin, où il mit des familles de Negres pour le garder, & nous advertir, de ce qui se passeroit en ce lieu, & des vaisseaux qui arriveroient au port, lors que nous serions plus avancez dans l'isle, du costé du Sud, à la pointe d'icelle, qui estoit le lieu de la demeure d'Andianmachicore, qui relevoit, de mesme qu'Andiaseron & autres, d'Andianramac leur souverain.

Le village achevé fut nommé *Amparouge*, où on laissa douze familles de Negres avec du bestail, & quantité de ris que nous leur donnasmes pour vivre. Andianmachicore fort satisfait de la despoüille de nostre grand navire, les ferremens duquel pour la plus part demeurerent pour luy & les siens, fit porter tout nostre ballotage, & outils par les Negres que nous suivions dans son village, appellé *Mannhale*, qui estoit esloigné du port saincte Claire, ou *Ytapere*, de douzes grandes lieuës, sciz à la pointe de l'isle du costé du Sud à deux lieuës de la mer, où est un port que nous appellons aux gallions, parce qu'autrefois un gallion d'Espagne y sejourna long temps, attendant que la tempeste, qui l'avoit poursuivi, fut appaisée.

Estant arrivez à Mannhale ce Seigneur nous donna la maison de sa mere, qu'il fit passer en la sienne, jusques à ce que nous en eussions basti une à nostre volonté : nous estions cinq, qui mismes de la marchandise en bloc autant l'un que l'autre, pour vivre & trafiquer ensemble. Isaac Meldron alla trafiquer du costé de Fanzaire, & moy de celuy des Tapates & Machicores. Nous amenasmes des provisions de bouche, bœufs, moutons, cabrils, & chapons, vivans en bonne intelligence l'espace de six sepmaines. Mais comme nous eusmes reconnu que Meldron avoit caché chez un Negre quarante livres de cire, pour en faire son profit particulier, nous partageasmes la marchandise que nous avions mise en commun. Ledit Meldron & Jacques du Val se retirerent à Fanzaire principal village d'Andianramac, qui estoit souverain en ces contrées. Sebastien Droüart, Abraham le Gaigneur, & moy demeurasmes à Mannhale.

Et comme j'eusse pris resolution de m'en aller par terre, suivant la coste du costé du Levant, d'un bout de l'isle à l'autre, qui regarde le Nord, Droüart & le Gaigneur m'ayans conduits à quatre lieuës plus haut que le port de saincte Luce, prirent congé de moy, & me laisserent avec vingt Negres, un maistre de village, & un domestique d'Andianmachicore, qui m'avoit donné tout ce monde pour la seureté de ma personne, & de la marchandise que je faisois porter par son domestique, le nom duquel estoit *Diambo*.

Estant à un village qui appartenoit à un nommé Diamboule, subjet d'Andianramac, on m'advertit que j'avois quatre journées à faire sans trou-

ver aucun village, ce qui fut cause que je me pourveu de vivres pour moy & mes gens.

Au bout des quatre jours, nous arrivasmes en un autre village commandé par un Noir, ayant les cheveux longs, appellé Dianzore : il y avoit en ce lieu grande resjoüissance, pour la justice qu'on venoit de faire de deux larrons de bœufs, desquels nous vismes les mains fichées dans les pointes des pieux qui fermoient le parc, où on retiroit les bœufs. Chacun avoit fait du vin de sucre, & comme on en beuvoit largement, Dianzore nous ayant logez en une sienne maison, nous en fit porter, & nous dit, qu'il avoit desja trop beu, qu'il nous parleroit le lendemain, & pour empescher ses gens, qui estoient yvres de nous quereller, il les fit tous desarmer : le lendemain, il nous fit encore apporter du vin, des racines, des chapons, & du ris, & vint boire, & manger avec nous.

Ayant pris congé de luy, nous tirasmes à la province des Matatanes, suivant tousjours les bords de la mer, où nous y arrivasmes trois jours apres, ayans passé par trois grands villages, separez l'un de l'autre environ cinq lieuës, & comme nous estions au second village, nous fusmes estonnez de voir que ceux que nous allions visiter, advertis de nostre venuë, nous y apporterent quantité de vivres de la part d'Andiampalola leur Seigneur, lesquels nous receusmes pour ne sembler le mespriser, encore que nous n'en eussions aucun besoin.

Nous arrivasmes deux jours apres, tant ceux de mon escorte que ceux qu'on nous avoit envoié sur le rivage d'une grande riviere, qu'on nomme *Vinangue*, qui sert de limite à laditte province des Matatanes ; & au lieu où nous estions, on decouvroit dix-sept grands villages sciz sur ledit rivage, ombragez de plusieurs bananiers, & abondans en cannes de sucre.

A peine estions nous arrivez, que le plus grand Prince des Matatanes, que nous avons desja nommé *Andiampalola*, vint à nous dans une canoë, qu'ils appellent *Lacque*,[1] à huict rames de chaque bord, tirées par des Noirs, qui voguoient debout, Andiampalola en tenant une autre derriere la poupe, qui servoit de gouvernail. Sur la proüe estoient plantées dix-sept Sagaies, & arrrangez autant de boucliers, appartenans à ceux qui estoient en laditte barque : ils mirent tous pied à terre à nostre veüe, ayant pris leurs armes, & attaché leur canoë à un tronc d'arbre qui se trouva sur le rivage. Le Roy vint à moi, me disant *salume*, qui veut dire, bonjour, me serrant la main, me demandant si je me portois bien, en ces mots, *Anav sarraco*. Puis s'estant assiz sur une natte, que ces gens luy avoient apportée, il me fit assoir aupres de luy sur la mesme natte, me demandant qui m'avoit conduit vers luy. Je luy fis response par la bouche du maistre du village, qui m'avoit accompagné, que le navire dans le-

[1] Cé nom est general pour toutes les barques, mais celles qui vont à 8. rames, comme celle-cy, en ont un particulier sçavoir, *Larejare*.

quel j'estois venu de France en cette isle de Madagascar, s'en estant retourné, & ne pouvant souffrir plus grande charge que celle qu'il avoit ramené, j'estois resté avec quatre de mes compagnons, que j'avois laissé chez les Madegasses, pour luy venir baiser les mains, & luy faire present de quelque marchandise que j'avois. Il me prit par la main, me fit lever, & me mit en son canoë avec mon maistre de village, on envoia charger mes gens aussi-tost dans un autre canoë, qui nous suivit. Cependant chacun reprit sa place, le Roy m'ayant commandé de m'asseoir proche de luy à la poupe, le maistre de village s'assist à la proüe, d'où ayant apperceu quelques oiseaux de riviere, & m'en ayant donné advis, je passay vers luy faisant cesser les rames lors que je me vis à la portée du fuzil, lequel je dechargeay aussi-tost que j'eu mis en joüe, & de ce coup je tuay deux canars, une sarcelle, & un vingeon.[1] Mes Noirs qui venoient apres nous, sauterent incontinent dans l'eau, & allerent prendre le gibier, qu'ils presenterent à Andiampalola, qui en visita les blesseures, s'estonnant de l'effect de mon fuzil, & disant aux siens, qu'il m'estoit beaucoup plus facile de tuer des hommes, que des oyseaux, qu'il failloit vivre en amy avec moy. Puis changeant de discours, comme il m'avoit oüy joüer du flageollet sur le bord de la riviere, lors qu'il venoit à nous, il me pria d'en joüer, ce que je fis, avec grand applaudissement de tous ceux qui estoient dans nostre canoë. Il faut remarquer en passant, qu'encore que cette riviere soit large de plus de trois cent pas, & profonde de sept à huict pieds d'eau du moins, qu'elle n'a point dissuë à la mer quoy qu'elle en soit fort proche, se perdant comme d'autres desquelles nous avons desja parlé cy-dessus, dans des sables, que la mer a amassé il y a long-temps sur les bords de cette Isle.

Comme nous fusmes descendus dans le village d'Andiampalola, il nous conduisit en sa maison, & delà, en une autre estant à l'une de ses femmes, qui vint loger en la sienne, où il nous envoia des poulets & cabrils. Cette maison estoit à l'entrée d'un grand parc fermé de troncs d'arbres ronds, pointus par les bouts, dans lequel il y avoit trois rangs de maisons, chacune ayant son magasin, où estoient les provisions de celles qui les habitoient, sçavoir est d'autant de femmes qu'il y avoit de maisons, chaque femme avec son valet & sa servante, Andiampalola les avoit toutes espousées à la mode du païs, & alloit coucher tantost vers l'une, tantost vers l'autre ainsi qu'il luy plaisoit, les Noirs ayans autant de femmes qu'ils en peuvent nourir & entretenir.

Quand ces peuples veulent se marier, ils vont demander aux peres leurs filles, ou aux parens, si les peres sont decedez. Les parties estant demeurées d'accord celuy qui se veut marier, donne au pere, ou parens de la fille, des bœufs, vaches, moutons, coliers, chaisnes, & autres bagatelles.

[1] Cet oiseau est plus gros qu'une sarcelle, ayant le col blanc.

Si la femme est repudiée, elle retourne en la maison de son pere sans rien emporter. Que si elle quitte son mari, son pere, ou ses parens sont obligez de restituer au mary ce qu'ils ont receu de luy, en faveur du mariage.

Comme je frequentois les femmes d'Andiampalola, je m'enquis d'elles, si elles estoient contentes de leur mari, & si elles n'avoient point de jalousies les unes contre les autres : elles me dirent, que non, que la coustume du païs estant d'obeir à leur Seigneur, elles y estoient obligées, sans y contredire.

Une d'elles venant à accoucher, lors que j'y estois, une autre luy servit de bonne femme, laquelle seule entra dans la maison, ferma toutes les portes, fit une tenduë de nates autour du foier, proche lequel estoit le lict de la gisante, qui ne consistoit qu'en deux nates, entre lesquelles, & quelques draps de cotton elle se couchoit. Apres qu'elle fut accouchée, on luy frota le visage du jus d'une racine jaune, que ceux du païs appellent, *Auly*, qui le rendit de mesme couleur : au bout d'une Lune elle quitta le logis, la teste couverte d'un bonnet de jonc,[1] enrichi de patenostres, & de corail fin, la teste ointe d'une huille appellée Menach.[2] Ses cheveux espars tomboient sur les jarets. Elle portoit en la droite un long cousteau, dit, *Anchesyllabe*. Et de l'autre main un petit balet de fueilles de latanier, descoupées en couroïes, ce ballet s'appelle *Miffaf*. Lequel cousteau, & balet elle ne quitta point, qu'apres trois Lunes, à compter du jour de son accouchement.

Pendant huict jours que nous arrestames en ce lieu, je voulus en reconnoistre lassiette, je remontay quatre lieuës le cours de la riviere, jusques aux montagnes voisines, couvertes d'ebeniers & autres arbres, & peuplées de quatre villages ; cette province a douze lieuës de long, & plus de quarante de large, abondante en hommes, prairies, & bestail, & encore plus en sucre, duquel ils font leur boisson.

Ayans quitté cette province, nous entrasmes en celle des Antavarres au bout de quatre jours, ayans passé six rivieres sur des flotes d'arbres, n'osans nous mettre à la nâge crainte des crocodiles, qui y sont en grand nombre.

Ce païs est marescageux estant les plaines proches de la mer, & les montagnes esloignées de quinze à seize lieuës, il a vingt lieuës de long, & trente de large, & est peuplé de douze villages, par les chemins que je suivis, sans ceux qui sont és montagnes, lesquelles sont couvertes d'ebeniers, qu'ils nomment *Aze-mintha*, qui signifie du bois noir. Je visitay cette province, n'ayant sejourné au principal village que peu de jours. Je

[1] Ils l'appellent *Satrou*.

[2] Est un arbrisseau de la grosseur de deux poulces, qui jette une fueille comme la vigne ayant cinq pointes, verd gay, la tige pourprée, jettant une coque velue & piquante, comme le chastaignier, dans laquelle il y a six grains de la façon de nos faviolles, de couleur cendrée, qui estans sechez au Soleil, & pressés, font une huille de mesme nom.

ne vis jamais tant de ruches à miel, faictes de troncs de bois, il n'y a habitant qui n'en aye quantité, je leur apris à faire la cire, leur promettant à mon retour d'en prendre en troc de ma marchandise. Auparavant, ils la mangeoient avec le miel. Je leur la fis fondre, & la verser dans des creus de roseaux, gros comme le bras. Quelques particuliers m'ayans faict present de deux livres d'une gomme tannée, ditte par eux *Quizimeinte*, c'est à dire, gomme noire, je la fis depuis essaier, estant de retour en nostre vaisseau à un chirurgien, qui la treuva de la qualité de la scamonée, mais qui purgeoit plus doucement. Ils ont aussi une gomme, qu'il nomment *fouche*, c'est à dire, blanche, semblable à celle qui vient de l'Arabie, & une autre jaune. Ils se servent de ces deux especes pour s'esclairer la nuict, les mettant en des petits creusets de terre, en façon de lampes, ces morceaux encore mols prennent le feu aussi-tost qu'on leur a presenté, & en font un beau & tresodorant. J'ay veu des arbres desquels ils tirent la gomme jaune par incisions. Ils l'appellent *Mongue mongue*, qui veut dire, jaune. Ils sont comme les sapins à l'esgard du tronc, ayans en haut six ou sept membres, chargés de petites branches, desquelles sortent des fueilles comme celles du laurier, excepté qu'elles sont plus estroittes, & sans odeur, & que leur verd est plus obscur.

Ayant sejourné quinze jours chez les Antavarres, qui tous sont noirs, ou Negres, armez d'un grand bouclier, & d'une zagaie longue comme nos piques, je suivis tousjours la coste de la mer tirant au Nord de l'isle de Madagascar, jusques à ce que je fusse arrivé avec les miens en une province, qui estoit ceinte du costé gauche de grandes montagnes rouges, qui ont donné aux peuples qui l'habitent le nom d'Amboitsmenes, *Amboits*, sont des montagnes, *Mene*, signifie rouge. Ceux-cy ont abondance de bestail, graines & racines. Estant venu à l'embouchure d'une grande riviere, sur le rivage de laquelle il y avoit nombre de pruniers, nous nommasmes le port voisin, le port aux prunes. L'embouchure est entrapée de plusieurs rochers, ce qui est cause qu'on n'y peut entrer qu'avec une chaloupe. Plus haut, il y a un village à un quart de lieuë du port, où celuy qui y commandoit, avoit nom *Diamangay*, qui nous vint prendre avec des canoës de nostre bord, & nous mena loger chez luy, où nous fusmes huict jours. La plus grande partie des habitans de cette Province, de mesme que ceux des Antavarres, sont habillez d'une estoffe bien tissuë de plusieurs couleurs, faicte des filets qu'ils tirent de l'escorce du *Mahaut*, apres l'avoir bien battuë; ils en font leurs manteaux, par eux nommez *lambes*, & leurs ceintures larges de huict poulces, longues de deux aulnes, qu'ils appellent *Quilambouc*. Depuis ce village jusques à un autre qui est dans la province d'Anthongil, appellé par les Portugais *Angoada*, il y a bien trente cinq lieües à cheminer, & dix-huict villages assez grands, & peuplez, mais les habitans sont mal vestus, n'y ayant que les plus riches qui s'habillent de drap

de cotton, non que la terre ne leur soit bonne mere, pour les nourrir suffisamment, mais parce qu'ils sont paresseux, & ne veulent trafiquer.

Nous trouvasmes au village d'Angoada, deux Hollandois, que leur Capitaine qui nous vint visiter au port saincte Claire, comme nous avons dit cy-dessus, y avoit laissé pour y achepter des Negres, & les transporter en l'isle Maurice, & au Bresil, lors que les leurs les viendroient prendre. Le prix, à ce qu'ils me dirent, d'un jeune esclave, estoit de quatre reaux d'Espagne, d'une fille trois reaux, d'un garçon de dix à douze ans, deux reaux, d'une femme avec son enfant à la mammelle cinq reaux. Mais ils en eurent encore à meilleur marché du Roy de la province, qui voulut seul trafiquer avec eux d'esclaves. Car luy faisant present d'une piece de cotton blanche, raiée de noir en petits carreaux, venant des Indes Orientales, & ne portant que deux aulnes de long, il luy donnoit le chois de tel qu'ils vouloient. Outre que les menant avec luy à la guerre contre les montagnarts, qui souvent le venoient attaquer, il leur laissoit la troisiesme partie des prisonniers, qui augmentoient beaucoup le nombre de leurs esclaves. *(A suivre.)*

LES ORIGINES DE L'ILE MAURICE

D'APRÈS MAGON DE SAINT-ELIER

M. Ferdinand Magon de Saint-Elier, avoué au barreau de Maurice, Vice-Secrétaire de la Société d'Histoire Naturelle de cette île, nous a laissé le premier volume d'un intéressant travail, intitulé : " *Tableaux historiques, politiques et pittoresques de l'Ile de France, aujourd'hui Maurice, depuis sa découverte jusqu'à nos jours.* Ce premier volume parut à Port-Louis, en 1839 ; quand au second, qui existait en manuscrit, à la mort de Magon de Saint-Elier, sa mère le déposa avec lui dans son cercueil.

Nous commençons aujourd'hui à réimprimer cette partie des *Tableaux historiques* qui a trait à la première période de l'histoire de Maurice (1505-1715).

Nous réimprimerons successivement l'histoire de la seconde période (1715-1764) et celle de la troisième (1764-1790). Le volume qui nous reste s'arrête à cette dernière date.

Quel que soit le mérite intrinsèque du livre de Magon de Saint-Elier, le style en est souvent insupportable, tellement il est boursouflé. Nous prendrons donc la liberté de mettre un peu plus de simplicité dans la narration de l'auteur, tout en respectant scrupuleusement le fond du récit.

Nous mettrons entre crochets [ ] les passages dont nous changerons le style.

V. P.

MOTIF ET PLAN DE L'OUVRAGE

—

Peu de personnes, je pense, pourront se défendre du sentiment de curiosité que doit naturellement exciter un ouvrage qui manque entièrement au public. Depuis plus d'un siècle que les événements se succèdent en cette île avec des circonstances dignes de fixer la pensée de ses habitants et des étrangers, aucun écrivain n'a mis au jour cette longue série de scènes variées qui se sont développées sur le petit théâtre de l'Ile de France. Cependant une entreprise de ce genre aurait été, ce me semble, d'autant plus intéressante et nécessaire, qu'elle aurait rétabli dans leur véritable situation et présenté sous l'aspect qui leur est propre, des objets défigurés par des relations inexactes, faites par quelques étrangers qui ne les avaient pas examinés d'assez près pour en découvrir toutes les faces, ou qui étaient animés de sentiments de prévention qui écartent toujours du sentier qui conduit à la vérité. Cette disette de publications historiques sur la Colonie m'a toujours occupé. Dès mon enfance je désirais trouver un livre qui m'apprît quelque chose de ce qui s'y était passé pendant cette longue suite d'années qui nous sépare de sa fondation. Ce livre ne s'étant pas trouvé, il me fallut questionner quelques vieillards éclairés qui voulurent bien satisfaire ma curiosité, et les notes que j'ai prises dès ce temps-là ne m'ont pas été inutiles pour l'ouvrage que je donne aujourd'hui. Des recherches aussi nombreuses que pénibles dans les papiers qui subsistent encore, malgré l'outrage qu'ils ont reçu du temps, m'ont fourni assez de documents pour me permettre de donner aux diverses parties de mon travail un degré de liaison et d'ensemble qui m'a paru suffisant pour m'autoriser à en faire la publication.

L'ouvrage est divisé en six parties principales. La première contient le récit des circonstances qui ont précédé et accompagné la découverte de l'Ile, des événements qui l'ont fait passer sous la domination de différentes puissances qui l'ont tour-à-tour possédée. L'établissement des Hollandais, les cause de sa décadence, la description de la constitution physique du pays, de ses productions, et beaucoup d'autres détails sont également renfermés dans les prolégomènes de l'ouvrage.

La seconde partie contient le Gouvernement de la Compagnie des Indes; la troisième, le Gouvernement Royal; la quatrième, celui des Assemblées Coloniales; la cinquième, celui du général Decaen; la sixième, le Gouvernement Anglais. Chacune de ces époques est divisée en plusieurs chapitres. L'ouvrage est semé d'épisodes dans toute son étendue.

(A suivre.)

1ère ANNÉE 1er AOUT 1887 N° 9

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE FRANÇOIS CAUCHE

(SUITE) [1]

Ayant demeuré neuf jours avec ces Hollandois, je les priay de me conduire dans l'isle saincte Marie, ce qu'ils firent, elle n'est esloignée de Madagascar que d'une demie lieuë, ayant un village au milieu, environné de forts pallis, le maistre duquel nous fit boire du vin de bananes, que nous appellons en France, Couscou. Cette isle a au costé Meridional une langue s'estendant au Sud-Est demie lieuë en mer, ayant un escueil derriere qui de loing paroist un voile. Le bout Austral est conjoint au Septentrional par deux autres escueils, elle est belle & fertille. Entre cette cy, & l'isle de Madagascar passe un flux bien roide, du Nord, Nord-Est, vers le Sud-Oüest, de quinze à vingt brasses de profondeur. On prend des baleines en ce destroit : en voicy la façon. Les insulaires se mettent dans des canoës, qu'ils poussent à coups de rames à l'endroit où paroissent ces monstres ; lors qu'ils se sentent assez prez, ils dardent des fers barbelez au bout, attachez à des cordes qui sont d'escorces d'arbres de Mahaut, par des boucles qui sont à l'autre bout du fer : la beste se sentant blessée, se tourmente & tire les cordes qu'on lache, ensemble les canoës, dequoy ceux qui sont dedans ne s'estonnent, estans tous parfaits nageurs : lors que la baleine cesse de se debatre, ils la tirent à bord, & la tuent à coups de haches, la tranchent en morceaux, & la mangent.

Je retournay de cette isle avec les deux Hollandois, au village d'Angoada, d'où je partis incontinent pour aller reconnoistre la baïe d'Antongil, qui est plus haut. Cette baïe est environnée de montagnes, qui diminuant peu à peu, laissent aller à son aise une belle riviere, qui

[1] Voir pages 73 et 85.

s'y descharge, ayant deux grands villages sur le port, l'un à gauche, l'autre à droitte de ceux qui y arrivent par mer. Celuy-là a esté nommé par les Hollandois, *Spakembourg*,[1] celuy-cy par les Portugais, *S. Angelo*. Je ne me souviens plus du nom que les habitans leur donnent, ayant laissé mes memoires à Paris. Cette riviere entrant dans ce golfe par le dessus, laisse une petite isle au milieu triangulaire, ayant un village.

Les villages de cette contrée, comme tous les autres de cette isle de Madagascar, sont ceints de forts pallis, n'y ayant rien d'extraordinaire en ceux de cette coste d'Antongil, sinon que les habitans d'icelle font sentinelles & gardes sur les advenuës & à l'entrée des villages, ayans au milieu un corps de garde, crainte d'estre surpris par les voisins, qui tiennent les montagnes, avec lesquels ils ont guerre perpetuelle.

Au devant de la porte du corps de garde, il y avoit deux tambours attachez, faits d'un tronc d'arbre creusé, couvert d'une peau de cabril bien ratissée & tenduë, le dedans garni de picques & grands boucliers en ovalle de bois couvert de cuir.

Je saluay le Roy dans Angoada, lors qu'il y vint visiter les Hollandois, il estoit aagé de quarante ans, les cheveux unis comme les nostres, le visage & tout le corps bazané, depuis les reins jusques au jaret couroit un linge de coton que les Hollandois luy avoient donné, raié de bleu & de blanc, qu'ils avoient apporté des Indes Orientales ; ce linge retenu sur l'eschine d'une large ceinture du païs. Il estoit barbu, ayant en teste un bonnet de joncs de plusieurs couleurs, tenant une lance en main, le reste du corps nud, ses jambes & bras chargez de cercles d'or, d'argent, & menilles. Il me receut amiablement, m'invitant de l'aller voir en son village, qui n'estoit qu'à une demie lieuë au dessus d'Angoada, & me presenta à boire du vin de miel dans une corne de bœuf, qui tenoit environ deux peintes. Je le fus voir en son village, où il me receut fort bien, & au bout de neuf jours, je quittay cette baïe, ou golphe d'Antongil, qui est sous la hauteur de seize degrez & demi du pole Antartique, s'estendant du Nordnordouest, & Sudsudest, dix lieües en longueur, & cinq lieües en largeur.

Ayant pris congé du Roy je m'en retournay par le mesme chemin que j'avois tenu, en la province des Malegasses, au village de Manhale, lieu de ma demeure, où je trouvay Andianmachicore & sa femme en grande dispute : celle-cy vouloit se saisir de toute ma marchandise, sur le bruit qui avoit couru, que j'avois esté tué ; & l'autre l'empeschoit, disant, que ce seroit violler le droict d'hospitalité. Mais tous deux cesserent leurs querelles à mon arrivée, & me receurent avec tant de demonstration

[1] Ils le nommerent ainsi en l'an 1595. suivant leurs navigations, imprimées à Amsterdam chez Cornille Nicolas, l'an 1609 & pag. 6. & 12. où est la figure & discription de ceste baïe.

d'amitié, que je me tins plus que satisfait des travaux que j'avois soufert en mon perilleux & long voiage, duquel je ne raportay autre fruict que la connoissance des rivieres & ports, avec beaucoup de bestail que j'amassay en retournant au prix de mes babiolles, que je donnay en eschange.

Mais comme je n'estois encore satisfait de mon voiage, & que ma curiosité me portoit à en sçavoir davantage que je n'avois apris, ayant tenu le long de l'isle de Madagascar, je voulus la traverser, pour reconnoistre les provinces qui estoient tant au milieu d'icelle, que celles qui estans sur les bords de la mer, regardoient la basse Ethiopie.

Nonobstant qu'Andianmachicore m'en dissuadast, me disant, que ces peuples estoient barbares, & sans foy, je ne laissay de suivre mon dessein, accompagné d'un maistre du village de Rannefouché, nommé Diamber, & de dix-neuf Noirs, qu'Andianmachicore m'avoit donné pour me servir. Outre lesquels je me fis suivre de quatre de mes domestiques, chargez de mes hardes, armes, & marchandise.

Ayant passé sur les limites des Machicores pour entrer en celles des Tapates,[1] qui est plat païs, nous allasmes coucher en un village, duquel estoit seigneur un nommé, *Andianmarropene*, qui nous fit bonne chere, il nous voulut détourner de passer chez les Machicores, disant que c'estoient tous voleurs & meurtriers : je luy demanday combien ils estoient, il me respondit *Roarive*, qui veut dire, deux mille : je luy dis, que je les battrois moy cinquiesme, avec mes fuzils & pistolets. Ce qui l'estonna, mettant ses mains devant sa bouche, qui est un signe d'admiration parmi ces peuples. Puis continuant de luy parler, je m'enquis de luy combien il y avoit de chemin depuis le lieu où j'estois jusques au village *d'Andianmarophate*, qui estoit un seigneur du païs des Tapates : il nous fit response, qu'il y avoit pour trois Lunes de chemin, s'estoit pour me detourner de mon entreprise, parce qu'ayant continué en icelle, je me trouvay avec ceux qui m'accompagnoient au village *d'Andianmarophate* au bout de six heures. Ce seigneur, contre ce qu'on nous avoit dit, nous receut fort bien, & nous donna des guides pour nous conduire à la baïe de sainct Augustin, qui est au bout de la province des Machicores. Mais comme je voulus partir du village, tous ceux *qu'Andianmachicore* m'avoit donné, s'en retournerent, croyans ce qu'on leur avoit dit de la cruauté de la nation chez laquelle je m'en allay avec mes quatre domestiques.

Nous emploiasmes cinq jours depuis leur depart jusques à la baïe sainct Augustin, & enfin ayant passé par plusieurs villages nous arrivasmes à la riviere qui entre dans la baïe, se fourchant en son embouchure par le moien d'une islette qui la divise. Elle est sous la hauteur de vingt-trois degrez & demi, justement sous le Tropique du Capricorne.

1 Les cartes disent, *Manapates*.

Descendant la riviere, on trouve quatre villages, deux à droite, & autant à gauche ; sous ceux-cy au milieu d'une langue de terre qui croise sur le port, sur le rivage, il y a quelque apparence d'un fort, & d'un cimetiere dans une petite isle, qui est tout proche, par des grosses pierres couchées & eslevées sur terre.[1] Il y avoit encore en l'angle Septentrional de ce golphe, des vestiges d'une autre forteresse [2] que nos François avoient basti autrefois contre ces Insulaires, qui sont plus barbares en cet endroit qu'en tous autres, & ce pour s'y tenir en seureté avec leurs malades, peu de personnes costoians le Royaume de Guinée ne pouvans eschaper les maladies avant qu'arriver à Madagascar, dans laquelle isle il faut outre ce, sejourner, pour y prendre du rafraichissement, & visiter les vaisseaux, qui ont esté endommagez par la longueur, & difficulté du voyage.

L'eau de la riviere est mal saine, pleine de crocodilles & de diverses especes de poissons. Le peuple bazané, mal faisant, sans barbe, les cheveux unis, & pendans, fors en temps de guerre qu'ils les cordelent, de peur qu'ils ne leur nuisent estans au combat. L'air y est fort intemperé, les hommes grands, & bien proportionnez, ils sont circoncis, & neantmoins n'ont jamais oüy parler de la loy de Moyse, n'y ayant aucun temple, ny mosquée en toute l'isle, ils ne connoissent point Dieu, sinon qu'ils le craignent sans l'adorer, ny le prier ; disant que le Diable, leur envoie des maladies, mais que Dieu les tuë. Ils croient pourtant l'immortalité des ames, & racontent que le Ciel est faict pour les recevoir indifferemment, après qu'elles auront quitté leurs corps.

Comme nous estions à un grand village à la droitte de ceux qui descendent la riviere, qu'on nomme Doulce, à trois quarts de lieuës de la baïe, sept maistres des villages voisins des Machicores, suivis de cinquante hommes nous amenerent quarante bœufs, qui avoient les cornes hautes de deux pieds ayans une loupe sur le mouvement des espaules, & une fois aussi gros & hauts que les nostres ; ils nous apporterent aussi des toiles de coton raiées de soie, m'offrans d'en trocquer contre ma marchandise, mais comme ils ne vouloient que des longues cornalines, & grenats de Venise de couleur de citron qu'ils appellent *Vaques*, & les Tapates *Ets-ets*, & que j'en manquois, je ne fis pas grand trafic avec eux, n'ayant pris que quinze bœufs, qu'ils m'abandonnerent pour des chaisnettes de leton blanc, & des faulces perles. Ils me firent aussi present de six morceaux de sang de dragon, chacun long de trois poulces, ressemblans à des troncs de boudin, marbrez comme le savon d'Alican, de rouge, noir, & blanc, ils appellent ce sang de dragon *Auly harre*, qui est à dire, onguent pour

[1] Ce fort fut basti par les Hollandois en 1595. lesquels firent un cimetiere de l'islette pour leurs morts, qui furent emportez du scurbut & fievres chaudes.

[2] Vois le voyage de Pyrard en 1602, & 1601. où il dit, qu'ils enterrerent proche de se fortin, 40. des leurs, qui moururent dans trois jours, en ce lieu nommé par eux le cimetiere des François.

estancher le sang : en recompense de ce je leur donnay du petit coral, & parce qu'ils disoient que ces morceaux se faisoient de fueilles pillées venans de certains arbres qui estoient sur le port sainct Augustin, je fis present à un d'eux d'un petit chapelet de coral, à condition de me faire voir de ces arbres. Il me mena dans un bois qui n'est qu'à deux portées de fuzil de la baïe, où il me fit voir parmi des espines & buissons, un arbre fort branchu,[1] & gros comme un poirier, les fueilles longues, mais plus estroittes que celles du laurier, ayant une odeur de violette de Mars, les fleurs sont blanches, & tres-odoriferantes, venans en bouquet, rondes & n'ayans que cinq fueilles bien ordonnées, elles se ferment la nuict, & ne sont pas plus large qu'un double : du milieu d'icelles sort un petit nerf, ou filet rougeastre qui se recoquille en telle sorte, qu'il faict la figure d'un dragon. Ces fleurs pillées & mises dans les trous des cannes, font ces morceaux desquels je viens de parler ; apres avoir esté sechées au soleil & les cannes, ou roseaux qui les enfermoient cassez. Voila comme se fait le sang de dragon, duquel les droguistes & les arboristes parlent tout autrement. J'en ay souvent usé tres-utillement à retancher le sang, & suivant l'experience que j'en ay veu faire aux Machicores, j'ay arresté les flux de sang, par fumigations, mettant de cette drogue sur le feu, & en faisant recevoir aux malades la fumée d'icelle par le fondement.

Au bout de sept jours que je fus à la baïe sainct Augustin je m'en retournay à Mannhale, lieu de ma demeure, faisant conduire mon bestail devant moy ; mais au cinquiesme jour, comme j'entrois en la province des Tapates, me trouvant si las & recreu, que je ne pouvois plus marchez, je montay, jambe deça, jambe delà, sur celuy de mes bœufs, que je creu le plus docile. Ma conjecture ne me trompa pas, il me porta doucement par tout, je passay sur luy les rivieres, portant mon paquet devant moy. Ce fut un estonnement si grand aux Tapates de me voir en cet equipage, qu'ils me croioient plus qu'homme, d'avoir eu la hardiesse de monter sur un bœuf, ce qu'ils n'avoient jamais veu, ny ozé entreprendre.

Estant entré dans la province de ces Tapates, un d'eux me montra une harquebuse, une banderolle, & les fournimens pleins de poudre, & dans la gibeciere du plomb & des pierres d'arquebuses, & de fuzil. D'autres des pistolets, & d'autres quantité de vaisselle d'estein & de cuivre, je sçeu d'eux, que tout cela venoit d'un navire Hollandois, qui naguieres avoit fait naufrage entre le port sainct Augustin & le Cap de sainct Julian, & que ceux qui l'avoient levé en avoient trocqué une bonne

[1] Il y a je ne sçay quoy de semblable à cecy dans Amatus, Lusitanus, sur le 5. liv. de Dioscoride, narration 69. où il dit, mais sans tesmoings qu'il y a de grands arbres és Canaries, & isles de Madere, appellez Dragons, & Draconaries, qui jettent des goutes rouges & luisantes, desquelles, si on touche quelque chose, il paroist une rougeur noirastre, & qu'on nomme cette goute, sang de dragon, en quoy il ne s'accorde pas avec mon autheur.

Vois Matthiole sur Dioscoride l. 5. c. 69.

partie avec eux. Je troquay mon arquebuse avec le premier qui me donna la sienne, un bœuf une vache & pot destein de retour. Les autres ne voulurent rien troquer, faisant grand estat des chanderons, poiles, plats, & assiettes qu'ils avoient.

N'ayant rien affaire dans ce païs je me rendis dans ma maison au village de Mannhale au commencement du mois de Febvrier mil six cent quarante deux, où je vis faire les ceremonies publiques de leur circoncision, comme il s'ensuit.

Tous les maistres des villages subjets d'Andianmachicore, vindrent vers luy prendre jour à bastir une maison pour y circoncire leurs enfans masles nez depuis trois ans, cette ceremonie ne se faisant que de trois en trois ans. Pendant lequel temps tous ces enfans ne mangent point d'œufs, jusques à ce qu'ils soient circoncis. Le jour arresté, chacun alla couper du bois pour bastir cet edifice au milieu du village de Mannhale, proche la maison d'Andianmachicore leur seigneur, qui releve pourtant d'Andianramac son beau pere, Roy des Malegasses. Ils poserent des perches qu'ils apporterent sur leur dos, sur des pilliers de bois ; & sur ces perches ils en mirent d'autres à guise de chevrons pour soustenir des grande jonos comme piques qui servent de traversiers, couverts de grandes fueilles de balisiers, appellez par eux *raves*, qui s'avançans les unes sur les autres, comme nos thuilles, & ardoises, donnent une pante à la pluye, empeschant l'eau d'entrer dans leur edifice, lequel estant achevé, est garni de gros pieux par le dehors tout autour, pour empescher que le bestail ny entre. Cette maison estoit à jour, n'y ayant aucune tenduë, mais seulement des pilliers qui soutenoient le toict en façon de halles. Quatre jours apres qu'elle fust achevée, les pere & mere des enfans qu'on devoit circoncire firent du vin de miel boüilli dans de l'eau, sçavoir de deux tiers d'eau dans un tiers de miel. Ce vin cuit dans des terrines est versé dans de grands vases de terre ronds par le dessous, ayant une grosse panse, & l'embouchure estroitte : ils les posent sur une forme de seviere large & vuide au milieu, puis on les porte sur les espaules, jusques à ce qu'on soit arrivé devant la porte de la maison du seigneur, où on les pose & les range-on sur trois pierres pour empescher qu'ils ne versent, le cul des vases touchant la terre, & le bas du ventre estant soustenu par ces pierres. On nomme ces vases *Cines*, & les sevieres, *Tacon*. Cela fait, Andianmachicore sortit de sa maison pour aller à celle qu'on avoit preparée pour la circoncision, au devant de laquelle il avoit fait attacher un taureau, à un tronc d'arbre, qui estoit fiché en terre pour cela. Il l'esgorge, & ayant receu le sang dans un grand plat de bois, il en va broüiller tous les poteaux du nouveau edifice, suivi des peres des enfans qu'on vouloit circoncire, qui marchoient l'un apres l'autre. Celuy qui marcheit le premier, lors qu'il vit la ceremonie du sang achevée, presenta à Andian-

machicore du vin de miel dans une coupe de porcelaine, il la prit, & mettant du vin en sa bouche, sans l'avaller, il le jetta contre les poteaux qui estoient barboüillez du sang du taureau. Puis ayant commandé qu'on luy apportast un arbre de bannanier, dit *Once*, avec ses fueilles & fruits, il fit ouvrir la palissade, & le planter au devant de cette ouverture. Cela fait, il prit la ceinture mysterieuse du premier barbier de son village, teinte dans le sang du taureau qu'il avoit esgorgé, & la pend à l'arbre ; il n'est permis à qui que soit jusques aux grands jours de leur feste dediée pour la circoncision, d'entrer dans la maison destinée à cet effect, ny dans l'enclos de la palissade, l'entrée de laquelle est incontinent refermée avec des palis.

Lors que cette ceinture est attachée en quelque endroit que ce soit, il n'y a personne qui en oze approcher, ce peuple s'imaginant que quiconque l'entreprendroit, mourroit aussi tost.

Cette procession, & mysteres achevez, le seigneur retourné en sa maison, & le peuple chacun en son village, les peres des enfans qu'on veut circoncire jeusnent 8. jours entiers, à commencer du premier jour de la Lune de Mars, jusques au huictiesme, sans manger chair ny poisson, petunans[1] le jour, & beuvans toute la nuict. Pendant ces jours de jeunes, lesdits peres promenent leurs enfans par leurs villages, liez à leurs ceintures de toile de cotton sur les fesses, & enveloppez dans leurs lambes, ou pieces quarrées, qui leur servent de manteaux, l'enfant croisant les jambes sur le costé, et tenant chacun son pere par le col. Les jeunes gens non mariez suivent apres deux à deux, armez de zagaies, les blancs les premiers, puis les noirs faisans plusieurs postures, frapans la terre des pieds, battans des mains, presentans leurs zagaies, comme s'ils vouloient attaquer l'ennemi, les peres nonobstant qu'ils soient chargez de leurs enfans en font de mesme, portant pareillement leurs zagaies, & au bout de trois tours faits autour du village, s'advançans & reculans avec cris, s'arrestent devant la porte de leur seigneur appellé par eux *Tampon*, ou *Brote*, lequel nom ne signifie autre chose que celuy *d'Andian*, qui veut dire, seigneur. Alors les blancs se separent des noirs, & ces deux troupes s'attaquent avec leurs lances, ou zagaies, cryans effroyablement, haussant le corps, l'abaissant, frapans leurs lances l'une contre l'autre, eslevans les mains gauches, & fermans les poings avec menaces, & grimasses effroyables, estendans, secoüans, & roidissans le jarret, se meslans, puis se separans, jusques à ce qu'estans las & recreus ils s'assirent sur des nattes qu'on leur avoit preparées au devant du logis d'Andianmachicore, qui pour les rafraichir leur fit apporter par ses domestiques une *cine* de vin de miel, dans laquelle ils plengeoient une poche ditte par eux *Cada*, faitte d'une moitié de noix de cocos, emmanchée d'un baston, puis la versoient

[1] *Pétuner*, terme vieilli, signifiant *fumer*, du vieux mot *petun*, tabac.—V. P.

estant pleine de vin à ces vaillans combatans, qui le recevoient dans une large fueille de latanier, qui servoient à chacun d'eux de tasse, puis l'avallerent tout d'une traitte. Cela fait, apres avoir receu chacun un morceau de bœuf, qu'Andianmachicore leur fit distribuer, ils se retirerent tous en leurs logis, sçavoir les peres, qui n'estoient de Mannhale, en leurs villages avec leurs enfans, & les autres en leurs maisons.

Le lendemain se presenta un homme à Andianmachicore, se disant prophete, assurant que les enfans qu'on devoit circoncire, estoient possedez par *Zine*, qui veut dire Esprit, lequel il chasseroit s'il vouloit. Il luy permit, & aussi tost il se fit apporter deux tambours, il en mit un és mains *d'Andianraze*, mere *d'Andianmachicore*, ce que nous appellons mere, est en leur langage *Rene*. Il donna l'autre à un des domestiques du logis. Ces tambours estoient d'un pied & demy de longueur, de douze poulces de largeur par toute leur circonference, faits d'un tronc d'arbre creux, couverts de deux costez d'une peau de bouc bien tenduë, retenuë par un cercle avec des cordes, de mesme façon que les nostres, sinon qu'on luy oste le poile avec un cousteau apres estre tenduë. Andianraze fit pendre ce tambour à son col, qu'elle mit sur ses genoux, apres s'estre assize, battant les deux costez, de sa main d'un costé, & d'un baston de l'autre, sans aucun relache. Pendant qu'elle battoit ce tambour, le pretendu prophete, s'estant rayé le visage de couleurs rouges & blanches, monta sur le toict de la maison *d'Andianmachicore*, tenant une perche fort legere de six à sept pieds de longueur, ayant une fisselle attachée à la pointe, qui retenoit un panier par l'anse, au fond duquel estoit un petit poullet, retenu par les pieds avec une autre fisselle. Ce prophete soustenoit cette perche de la droitte, ayant un plat de bois au bras gauche, à guise d'un bouclier, retenu par deux courroies, tenant en main un cousteau long d'un pied & demi, appellé *Anchesyllabe*, onze dardilles, nommées par eux, *Leff maceyzay*, c'est à dire, darts petits, ces peuples mettans tousjours l'epithete apres le nom. Cet homme estant monté au dessus du toict, flechit un des genoux sur le faiste, mettant la perche sous l'autre, & de la main droitte, qui par ce moyen fut libre, prit le cousteau qu'il avoit en la main gauche, qui resta pleine du faisseau de ses dardilles, commença à tourner les yeux vers le Soleil, qui ne faisoit que se lever, avec des cris espouvantables, des postures & menaces horribles, puis frapant l'air comme s'il se fust battu contre luy, par l'espace d'une heure, se laissa tout à coup rouler du haut en bas du toict jusques à terre, se trouvant sur ses pieds devant la porte du logis, sur laquelle pendoit le panier dans lequel estoit caché le petit poulet, dans lequel il regarda plusieurs foix, roulant affreusement les yeux, le tambour battant tousjours sans cesser.

(A suivre.)

LES ORIGINES DE L'ILE MAURICE

D'APRÈS MAGON DE SAINT-ELIER

—

(SUITE) [1]

—

PREMIÈRE PÉRIODE—1505-1717

—

CHAPITRE I

—

INTRODUCTION

—

[Ce premier chapitre n'est qu'une série d'apostrophes : *Terre Natale, forêts antiques, nature majestueuse et éloquente, retraite auguste, séjour d'innocence et de liberté ! O mes compatriotes ! Mânes des paisibles habitants de la naissante Ile de France ! Ames généreuses, cœurs sensibles ! O vous que l'amour des sciences anime !*

En jetant tout ce pathos par-dessus bord, voici ce qui nous reste de ce chapitre.

L'auteur annonce qu'il entreprend d'écrire l'histoire de notre petit pays, de " peindre les beaux jours de nos ancêtres, de retracer les lieux qu'ils ont habités, que leurs mains ont embellis et où dorment maintenant leurs cendres."

" Une longue suite d'années a effacé graduellement le souvenir " des premiers temps de notre colonie. " Ce voile que chaque jour épaissit davantage," l'auteur " va essayer de le soulever."] Je défriche, dit-il, dans son style recherché, des terres nouvelles ; je porte la première lueur dans les ombres qui nous couvrent de tous côtés ; on ne doit donc pas exiger qu'un pareil travail ne laisse rien à désirer ; il serait cruel de le soumettre à une critique sévère.

Un auteur célèbre, en publiant son principal ouvrage, eut soin, pour fixer l'attention des lecteurs, de faire observer que son livre était le produit de trente années de voyages et de méditations. Dépourvu de ces avantages, je me recommande à l'indulgence du public par des motifs directement opposés : loin d'avoir parcouru la terre et étudié les hommes dans de vastes sociétés, j'ai n'ai jamais quitté le recoin du globe où j'ai pris naissance ; loin d'avoir acquis les droits que peuvent donner trente

[1] Voir page 95.

années, de travail, je n'en compte pas autant d'existence. Voilà des circonstances qui expliqueront et peut-être feront oublier l'imperfection de mon ouvrage, que j'ai composé d'ailleurs au milieu des occupations journalières qui absorbent tout mon temps ; et le désir de donner promptement au public une histoire qui paraît être attendue avec quelque impatience, m'a décidé à m'écarter du sage précepte d'Horace qui recommandait à son jeune ami, s'il devenait un jour écrivain, de garder son ouvrage soigneusement serré pendant neuf ans pour le voir avec d'autres yeux.

CHAPITRE II

Vasco de Gama fait le périple de l'Afrique. — Dom Pedro Mascarenhas découvre notre île. — Les Portugais lui donnent un nom. — Elle passe sous la domination des Espagnols, puis sous celle des Hollandais.

Le quinzième siècle est remarquable par la découverte et la conquête d'un nouveau monde. Le domaine de l'homme se trouva tout d'un coup doublé par l'acquisition des vastes régions de l'Amérique, dont les entrailles recelaient d'immenses richesses. Ce ne fut pas seulement de ce côté-là qu'on dompta les éléments et força la nature d'ouvrir son sein ; l'océan, traversé d'un pôle à l'autre, sillonné dans toutes les directions, opposa vainement ses glaces et ses orages aux courses des navigateurs. Cette nouvelle phase de la terre fixa l'attention de l'Europe et fit une trève salutaire aux divisions théologiques qui la troublaient.

Christophe Colomb venait de découvrir l'Amérique ; Vasco de Gama suivait les côtes de l'Afrique, et affrontant le Promontoire des Tempêtes, qu'il nomma le premier le *Cap de Bonne Espérance*, nom qui ne fut point trompeur, il pénétrait dans les mers de l'Asie et traçait une route nouvelle pour arriver aux Indes Orientales. Ce voyage de Gama changea la face du commerce du Monde et en rendit maîtres les Portugais, par l'océan Ethiopique et par la mer Atlantique. Il paraît cependant que le périple de l'Afrique avait été fait avant Vasco de Gama, et que cette route était fréquentée par les Anciens. Cœlius Antipater assure avoir connu un marchand espagnol qui allait par mer trafiquer jusqu'en Ethiopie. Pline rapporte qu'Hannon, général carthaginois, chargé par sa république de faire le tour de l'Afrique, vers l'an 308 avant l'ère chrétienne, entra dans l'Océan par le détroit de Gades (Gibraltar), découvrit plusieurs pays et parvint jusqu'à l'extrémité de l'Arabie ; et il indique à ceux qui voudraient s'en assurer, les mémoires qu'Hannon lui-même a donnés et qui furent copiés par les Grecs et par les Romains. Cornelius Nepos dit avoir vu un capitaine de navire qui, pour se soustraire à la colère du roi

Lathyrus, se rendit de la mer Rouge en Espagne. Hérodote raconte que Néchao II, roi d'Egyte, équipa plusieurs flottes qu'il envoya reconnaître la mer Rouge et la mer Méditerranée ; que ses vaisseaux parcoururent la mer australe et réussirent à faire le tour de l'Afrique, et qu'ayant poussé jusqu'aux colonnes d'Hercule, ils entrèrent dans la Méditerranée et revinrent en Egypte, trois ans après leur départ. J'ai lu encore que Sataspes, seigneur persan, condamné à une mort cruelle par Xerxès, eut sa peine commuée en celle d'un voyage autour de l'Afrique. Pline, liv. V de son histoire naturelle, nous apprend que Scipion Emilien faisant la guerre en Afrique, confia à Polybe l'historien, une flotte pour côtoyer l'Afrique à l'occident. Strabon rapporte que Ptolémée équipa une flotte qu'Eudoxe, natif de Cyzique, conduisit dans l'Inde ; que Cléopâtre fit aussi exécuter un pareil voyage de circumnavigation. Parmi les modernes, les Portugais sont, sans contredit, ceux qui firent le plus de tentatives et d'efforts pour la navigation autour de l'Afrique. En 1415, Henri III expédia plusieurs vaisseaux pour côtoyer l'Afrique ; ils ne s'avancèrent que jusqu'au cap Bojador. En 1418 il fit partir Jean Gonzalès Zarco et Tristan Vas Taxeira pour découvrir l'Afrique jusqu'à l'Equateur. Ils débarquèrent à Puerto-Santo. Les mêmes navigateurs découvrirent, l'année suivante, l'île de Madère. Gilles Anès doubla en 1432 le cap Bojador. On parvint ainsi successivement jusqu'au cap de Bonne-Espérance, qui devait immortaliser Gama et inspirer la Lusiade au Virgile des Portugais.

La route du Cap étant connue, notre île ne dut pas tarder à l'être ; elle fut découverte, ainsi que l'Ile Bourbon, par Dom Pedro Mascarenhas, en 1505, la première année du gouvernement d'Alméida, gouverneur-général des possessions portugaises dans l'Inde. Les Portugais se bornèrent à en déterminer la position et à y donner un nom. Ils l'empruntèrent de l'objet qui les avait le plus vivement frappés, et l'appelèrent *Itha do Cirnos, Ile des Cygnes,* à cause des grands oiseaux qui s'étaient offerts à leurs yeux. Cette espèce singulière, dont les individus sont généralement connus sous le nom de *Drontes,* paraît avoir été reléguée dans ce petit canton détourné du globe, puisqu'on n'en a trouvé aucune trace ailleurs. Ces oiseaux étaient aussi grands que des cygnes, avaient la tête grosse et surmontée d'une peau qui était comme un capuchon, ce qui les a fait appeler aussi *cygnes encapuchonnés.* Ils étaient couverts de petites plumes grises, n'avaient point d'ailes, mais seulement des ailerons formés de trois ou quatre plumes noires, et, au lieu de queue, ils avaient quatre ou cinq petites plumes grisâtres et frisées. Ils avaient les pattes grandes et épaisses, le bec et les yeux fort laids, et ordinairement, dans l'estomac une pierre aussi grosse que le poing. Ils ne furent pas longtemps témoins de la présence de l'homme en cette île ; leur familiarité, qui aurait dû

servir à leur conservation en les introduisant dans les lieux habités, en les amenant à la domesticité, fut précisément la cause qui en accéléra la destruction. La seule chose qui nous en rappelle l'existence, le seul souvenir qui nous en reste pour nous reporter à ces temps primitifs dont l'image nous inspire tant d'intérêt, est un lieu appelé *la mare aux flammans* dans les forêts du Grand-Port.

Les Portugais possédèrent l'île pendant soixante-quinze ans, mais ils n'y firent aucun établissement à cause des découvertes nombreuses et des conquêtes importantes qu'ils avaient faites et qui sollicitaient toute leur attention. Le Portugal jouissait par ses trésors, de la plus grande influence en Europe, lorsqu'il changea de maître. Le roi Sébastien, petit-fils de Jean III, son prédécesseur, fut tué l'an 1578, dans une bataille qu'il livra aux Maures, et où expirèrent aussi Mohamet et Moluc, chefs des deux partis. Ce jeune monarque ne laissa point de postérité. Le cardinal Henri, cinquième fils d'Emmanuel le Fortuné, et frère de Jean III, succéda à Sébastien, mais il mourut l'année suivante. Son frère Louis, duc de Béja, avait été déclaré incapable de succéder à la couronne. Ce Louis avait un fils nommé Antoine, qui, s'imaginant pouvoir soutenir les droits de son père, prit la qualité de roi en 1580, après la mort de Henri, son oncle. Tandis qu'on disputait en Portugal sur ses droits, Philippe II, roi d'Espagne, qui croyait en avoir de plus réels par Isabelle de Portugal, sa mère, décida la question, dit Vertot, par la force des armes. Il envoya le duc d'Albe à la tête d'une puissante armée et s'empara du Portugal. Toutes les possessions qu'avait cette puissance dans les mers des Indes, au nombre desquelles se trouvaient notre île et celle de Bourbon, alors appelée *Mascareigne*, passèrent ainsi sous la domination espagnole. Philippe, au milieu de sa puissance, voyait se multiplier autour de lui des difficultés et des embarras proportionnés à sa grandeur, et contre lesquels toutes ses forces luttaient avec peine et même avec infériorité. Il avait séparé les moyens de leur fin ; il s'était affaibli en s'agrandissant si rapidement, comme ces arbres dont la force diminue à proportion de la multiplicité de leurs branches. Ses conquêtes dans l'Amérique Méridionale, ses possessions aux Indes Orientales divisaient ses ressources, que les efforts toujours croissants des Provinces-Unies achevaient d'absorber. Ces circonstances ne lui permettaient point de faire de nouveaux établissemens dans des îles lointaines dont la conservation aurait été onéreuse et très-difficile. La *Cirné* ou *Cerné* des Portugais ne s'aperçut donc en aucune manière de son changement de souverain. Enfin, en 1598, l'Espagne perdit les provinces des Pays-Bas et fut obligée d'abandonner aux Hollandais tout le commerce des Indes Orientales.

(*A suivre.*)

1re ANNÉE 8 AOÛT 1887 N° 10

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE FRANÇOIS CAUCHE

(SUITE)[1]

Peu de temps apres il court comme insensé par tout le village, portant sa teste dans toutes les portes des maisons, comme s'il eust voulu voir ce qui s'y faisoit, changeant souvent de posture, & mettant son cousteau dans la main gauche, puis le reprenant de la droitte, & autant en faisoit il de ses dardilles, menassant tousjours le Soleil. Je luy demanday comme il passoit devant ma maison, s'il voyoit quelque chose en l'air, puis qu'il portoit si souvent sa veuë en haut : Oüy me respondit-il, je vois *Cine* en figure d'homme, lequel je veux tuer. Et se mettant en devoir d'executer ce qu'il disoit, il frapoit l'air du cousteau qu'il portoit. Puis s'appaisant un peu, il me demanda du tabac. Je courus à ma pipe, j'y mis du tabac, puis le feu, & la luy presentay. Il la prit courant comme furieux, puis s'arrestant, il en tiroit la fumée qu'il rejettoit aussi tost du costé où estoit le Soleil, ne cessant de s'escrier & de le menacer.

Il continua long-temps à courir, & à prendre du tabac, bondissant, & sautant, puis se reposant un peu, jusques à ce qu'estant hors d'haleine, apres avoir couru les villages voisins, il retourna à Mannhale, jusques à ce qu'il fut arrivé en la maison d'Andianmachicore, devant laquelle Andianrase la bonne vieille touchoit tousjours sur son tambour. Il mit par trois foix la teste dans la maison, sans en passer la porte sur laquelle estoit le panier & le poullet enfermé dedans. Il le prit, & avec violence, l'ayant jetté contre terre, le pressa des bras & des genoux, jusques à ce qu'il fut tout à fait escrasé, ensemble le poullet qui estoit dedans. A l'heure il fit entendre aux assistans, qu'ayant suffoqué le poullet, il avoit suffoqué le mauvais esprit, qui possedoit les enfans prests à circoncire.

Cette mommerie passée en cette sorte, les peres creurent qu'il estoit

[1] Voir pages 73, 85 et 97.

temps de celebrer la feste publique de la circoncision de leurs enfans, qui escheut au huictiesme jour de la Lune de Mars. Lequel estant arrivé les peres & meres portans sur leurs hanches leurs petits, se faisoient suivre de leurs domestiques, qui conduisoient autant de taureaux, & portoient autant de poulets noirs en leurs mains, qu'il y avoit d'enfans, sçavoir quarante trois. Estans arrivez en la place ils attacherent leurs taureaux à autant de pieux fichez en terre, puis les peres s'assirent sur des nattes prenans leurs poulets en leurs mains, les meres & les domestiques monterent plus haut dans le village. Andianmachicore ayant sceu leur arrivée sortit sur sa porte, & leur dit qu'il remettoit la feste au lendemain matin. Toute la nuict deux hommes battirent le tambour sans relache devant le logis destiné pour y faire la circoncision, pendant qu'un malotru joüeur d'instrument joüoit, & chantoit devant la porte de celuy du seigneur.[1] Cette sorte de violon estoit d'un pied & demy de long, ayant une seule corde bandée avec une cheville de par le dessus, la corde passoit par une boëtte de trois poulces de rondeur, couverte des deux costez d'une peau bien tenduë, & sur icelle un chevallet de demy poulce de hauteur, qui soustenoit la corde attachée à l'autre bout à une cheville, qui se tournoit comme l'autre qui estoit au dessus pour bander, ou relascher la corde quand il plaisoit au menestrier, qui avoit un archet en main duquel il la touchoit par le milieu pendant qu'il remuoit les doits sur les touches du manche, qui estoit d'un tres-beau bois. La corde du violon estoit de mahaut, & celle de l'archet d'une herbe que nous nommons *Pitte*, & que ceux de cette isle de Madagascar appellent *Ahetz*, elle est blanche & ressemble au crin de cheval. Cet instrument est nommé par eux *Sauly*, & le maistre joüeur, *Mahay Sauly*, *Mahay* signifiant joüeur, lequel appuyant le bas de son instrument sur la pointe du pied, d'une voix rauque & lente qu'il accordoit au son d'iceluy, chantoit ce qui suit, sans vers, ny rime, les Muses n'ayant encore ozé passer la mer pour venir en ces lieux.

Manne Voullamene; Voullafouche, Hangue, Harez, Angombe, Varres, Ampe embes, Vuovemgembes, Ouvifouches, Ouviares, Ouvicambares, Ouvimentes, Mauvondres. Mettant au devant de chaque mot, celuy de *Manne*, qui veut dire, riche, le reste s'interpretant en ce sens. *Seigneur riche d'or, riche d'argent, riche de coral fin, de rassade, de bœufs, de ris blanc battu, de mil, de feves, de racines blanches, de violettes, de cendrées, de noires, & de jaunes.* Il adjoustoit tout le reste qui estoit en l'isle tant pour vivre que pour se parer. Et enfin il me mit avec mes compagnons en sa chanson, disant.

[1] Les Turcs, au raport de Belle-Forest, où il parle de leur religion, font battre le tambour, & joüer du violon à leurs jours de feste. Ce qui me persuade que ceux de Madagascar tiennent quelque chose du Mahometan, à quoy j'adjouste la circoncision, les ceremonies de laquelle sont descriptes par Georgevits liv. 2. & Postel en la Republ. des Turcs.

Rauvou rangandrie, oule vaza toumoire antanas, andri, res manne voulafouches, voullamene, angue, harez, Vuovres, hosashots, oulemahae, miasse, Oulematte toutoulle empouvare empaguivere toutmoire andré. Ce qui s'explique de mot à mot en cette sorte. *Tu es resjouy, Monsieur, de ce que les Chrestiens demeurent en ton village, ils sont riches, d'argent, d'or, de coral fin, de toutes sortes de patenostres de diverses couleurs, de fausses perles, de chaisnettes dorées & argentées, riches d'esprit, & d'invention pour travailler, s'ils mouroient toutes leurs richesses te demcureroient, Monsieur.* Ce musicien chanta toute la nuict devant la porte du seigneur, pendant que les deux tambours faisoient grand bruict devant luy à l'entrée de la maison de la circoncision, au bout de laquelle du costé du Soleil levant, fut posée une chapelle, comme celle d'un mortuaire, de quatre pieds de hauteur, estans de bois sans clous ny chevilles, les pieces n'estant retenuës que par les mortoises, le dome couvert d'un tapis de soye & de coton de plusieurs couleurs, sous laquelle estoit une natte fine, & sur la natte un carreau de mesme estoffe remply de coton, sur lequel Andianmachicore se vint asseoir dés la pointe du jour, où il receut les presens que luy firent les meres des enfans qu'on vouloit circoncire, qui n'estoient que des escheuveaux de cotton fin, blanc, & bien filé. A mesure que chacune presentoit son escheuveau, il mettoit en escharpe celuy de la premiere, tirant de la droitte à la gauche : & celuy de la seconde, de la gauche à la droitte ; puis de la troisiesme de la droitte à la gauche, & ainsi des autres consecutivement. Lors qu'il n'eust plus rien à prendre, il se leva du lieu où il estoit, & s'alla asseoir sur un autre carreau qui luy estoit preparé au milieu de la chambre : où estant, les peres luy presenterent leurs enfans par ordre, sur une pierre carrée, qui estoit entre ses jambes : les plus proches parens de l'enfant luy tenoient les bras, & les cuisses, le pere le tenant par dessous les essailles, alors Andianmachicore coupa la peau à l'enfant en trois coups, il en fit autant au second, & au troisiesme qu'on luy presenta.[1] Et comme j'estois present à cette ceremonie, m'imaginant que cette cruauté provenoit de ce que le cousteau ne coupoit pas bien, j'offris un rasoir que j'avois en poche à Andianmachicore, qui le prit & alors je connu qu'il y avoit du mystere, & que ce n'estoit la faute du cousteau, puisqu'il coupa à trois fois la peau aux derniers, comme il avoit fait aux premiers. Je fus encore davantage estonné de voir qu'Andianmachicore apres avoir coupé & presenté le morceau aux parens, le plus habille d'eux le ravissoit des mains d'iceluy & l'avalloit. Le pere de l'enfant aussi-tost que la playe estoit faitte esgorgeoit son poulet, & faisoit distiller

[1] Les Mahometans ne font pas de mesme, ils mortifient la peau, en la serrant avec de petites tenailles, puis la coupe d'un coup avec le rasoir, mettant je ne sçay quelle poudre dessus qui guerit la playe, & oste la douleur. De sorte que l'enfant s'en retourne sans plainte.

le sang dessus, puis le liant à son costé comme auparavant, le portoit à sa mere, qui estoit avec les autres en une maison voisine, crians & lamentans la soufrance de leurs enfans, esquels aussi-tost qu'ils sont arrivez, elles presentent du miel avec des œufs, lequel mangé, elles prennent encore du sang des poulets meslé avec le sang des taureaux qu'on a esgorgez devant la maison de la circoncision, & l'appliquent sur les glandes des enfans avec du cotton qu'elles lient autour. La circoncision achevée, Andianmachicore se leva & s'assit sur une natte à la porte de sa maison, à droitte estoient aussi assis sur des nattes les peres des enfants circoncis, & à gauche les parens ayant tous les jambes croysées. Ce seigneur me pria de resjoüyr la compagnie avec ma musette, ce que je fis au grand estonnement des escoutans, qui disoient qu'il y avoit dès esprits enfermez dedans, ou des hommes qui parloient quand je voulois, & qu'Andianmachicore estoit bien heureux de m'avoir, & pour le resjoüyr & pour l'enrichir, me prians tous instamment de les aller voir en leurs villages avec mon instrument de musique, & qu'ils me donneroient de tout ce qu'il auroient.

Estant de retour en ma maison ils m'envoierent quatre morceaux des taureaux immolez, ayant partagé le reste entr'eux, & envoyé au seigneur son droict, qui estoit les échines de tous. Ils passerent la nuict à danser, les hommes se suivans deux à deux sans se tenir, chantans & sautans, esquels les femmes aussi deux à deux s'entretenant par les mains respondoient les mesmes choses que les autres avoient dit, s'arrestans de temps à autre pour boire du vin de miel qu'ils avoient apporté, tant hommes que femmes sans distinction, les noirs & noires dans des gondoles de fueilles de *raves*, les blancs, & les blanches dans des gobelets de terre noire, qu'ils appellent, *louvies*.

Quelques jours apres ces ceremonies, on me vint dire la mort d'Isaac Meldron, qui s'estoit separé de moy, & de mes compagnons il y avoit plus de huict mois, pour aller demeurer à un village duquel estoit maistre le pere de *Rafatene* femme *d'Andianrazo*, bastard *d'Andianrâmac*, que Meldron entretenoit. Ce village s'appelloit *Razemene*, qui veut dire rouge & blanc, les montagnes voisines estant rouges, & les roches blanches. Je veux vous en dire l'histoire.

Meldron ayant sçeu mon voyage au port S. Augustin, croyant que j'y eusse fait fortune, & jaloux de ce que j'estois retourné de la baïe d'Antongil, voulut entreprendre la mesme chose, sans m'en parler. Ce malheureux, qui abusoit de la femme d'Andianrazo fut si mal advisé que de se servir de luy pour le conduire; n'ayant autre compagnie qu'un petit Negre, & Jacques du Val son camarade, au lieu qu'Andianrazo avoit quatre domestiques, & son beau frere avec luy. Estans arrivez à la montagne d'Amboule, qui estoit haute de trois lieuës, Andianrazo commu-

niqua à son beau frere le dessein qu'il avoit de massacrer Meldron, au subjet que nous avons dit; lequel n'y voulant consentir, il persuada Meldron de prendre un autre dessein que celuy qu'il avoit d'aller à Antongil, à cause de la difficulté des chemins qui estoient fort facheux & difficilles à tenir, outre que les provinces par lesquelles il se roit contraint de passer estoient en guerre avec leurs voisins.

Cela fut cause qu'ils tournerent du costé de la province des Tapates, & allerent coucher au village de Manabarre chez Andianmousses, un des seigneurs, qui estoit agé de plus de cent ans, d'où estant partys ils furent disner au village de *Rannefouche*, où ils trouverent un homme qui m'ayant fait compagnie en tous mes voyages, s'offrit de les conduire, ce qu'Andianrazo ne voulut pas, crainte que cet homme n'empeschast le dessein qu'il avoit de se deffaire de Meldron, lequel estant venu à trois lieuës delà, comme il prenoit du tabac sous des arbres, eust le col percé d'une lance que le vallet d'Andianrazo luy darda par le commandement de son maistre; un autre Negre en voulut autant faire à du Val, mais comme il estoit proche de Meldron ayant oüy le bruict, il se leva, receuvant dans son chapeau le coup de lance qu'on avoit destiné pour le tuër. Aussi-tost, il mit la main à l'espée, poursuivit long-temps les assassins de Meldron, qui fuyoient devant luy, & comme il ne les eust pû atteindre, il retourna vers le mort, duquel il prit l'espée, qu'il m'apporta dans Mannhale, où m'ayant raconté ceste histoire tragique, j'en fis mes plaintes à Andianmachicore, qui envoya aussi-tost un homme exprés à Andianramac son beau pere, pour luy demander justice de ce meurtre. Ce qui fut fait si promptement, qu'en retournant d'enterrer le corps du deffunt, nous trouvasmes la teste de son meurtrier separée du corps dans le village de Fazaire, où elle avoit esté apportée dans un panier par deux hommes, pour nous faire voir comme on en avoit fait justice. Andiamboule nepveu du Roy en avoit esté l'executeur, ayant sçeu l'affaire comme elle s'estoit passée, car comme il n'y a point de prison en ce païs-là, aussi n'y a-t'il point de bourreau particulier, le premier, sans aucune distinction de rang, ny de qualité, qui peut attraper celuy qui est declaré coupable, tient à honneur d'en estre l'executeur, ce qu'il fait à grande peine pour luy, & plus grande soufrance du condamné, avec le fer de sa lance, qui n'est pas bien propre pour couper une teste, estant trop estroit & leger, de sorte qu'ils la sçient plustost qu'ils ne la coupent pendant que deux hommes tiennent le corps du criminel soubs leurs genoux.

Ceste execution ne nous ayant point satisfaits; nous fusmes faire nos plaintes à Andianramac, luy demandant qu'il nous livrast Andianrazo, qui avoit fait tuër Meldron, nous le trouvasmes chez luy, les larmes aux yeux, pleurant ce mal-heur, nous disant, qu'il nous permettoit de tuër à coups de fuzil, celuy qui avoit esté cause d'un tel meurtre, nous demandant de

quelle mort nous faisions mourir en France, celuy qui avoit fait tuër un autre. Nous luy respondismes qu'on y coupoit la teste aux seigneurs, & qu'on pendoit, ou mettoit-on sur la roüe les personnes de basse condition. Cela dit, il nous fit voir la teste du supplicié, nous disant, si nous estions contens, nous luy repartismes, qu'il y failloit adjouster celle d'Andianrazo, prenez le, nous respondit-il, & en faittes comme il vous plaira. Il nous envoya puis apres loger chez sa mere, où on nous fournit ce qui nous estoit necessaire. Le lendemain nous fusmes dans la maison de la mere d'Andianseron gendre du Roy, pour luy demander le coffre de Meldron, qu'elle avoit pour faire inventaire de ce qui estoit dedans : on vendit le tout à l'encan, chacun achetant ce qui luy estoit necessaire, j'achetay ses livres, cartes, & autres instrumens servant à la navigation, que je paiay depuis à ses parens à Dieppe, lors que je fus de retour.

Cela fait ayant pris congé du Roy, je retournay chez moy, où n'ayant point d'employ, je pris resolution d'aller voir Andiamboule seigneur de la province d'Amboule, ou Anamboule, accompagné seulement de quatre negres : nous trouvasmes entrans en ce païs plusieurs villages bruslez, que le soldat ennemi avoit ruiné. J'arrivay trois jours apres mon depart de Mannhale, la nuict estant fermée, il y avoit plus de deux heures, au devant le village qui donne le nom à ceste province, & à son seigneur. Il estoit comme sont tous les autres villages de cette isle, enclos de palis, & l'entrée fermée de fagots despines. Ceux de la garde & les sentinelles, qui estoient là posées, ayant sçeu que c'estoit un Chrestien, & quelques negres qui desiroient entrer en ce lieu, le seigneur nous vint trouver, & nous mena en sa maison, où il nous presenta dequoy manger. A peine estions nous en train, que plusieurs trompettes qu'ils appellent *Antsives*, faittes d'une conque de mer,[1] que nous appellons en France, *Vignot*, commencerent à sonner effroyablement au signal d'un feu, que les voisins avoient faict d'une montagne à une autre, pour les advertir de l'approche des ennemis. Les habitans s'armerent aussi-tost, le Seigneur me demanda si je voulois aller à la guerre avec luy, je luy dis que, puisque j'estois avec ceux de ma suite à Andianramac, qu'il n'estoit raisonnable de prendre les armes contre les siens. Il fit estat de ma response, & dit aux femmes de sa maison, qu'elles nous fissent bonne chere. En mesme temps il arma, ou plustost couvrit sa teste d'un bonnet de paille, duquel pendoit une grande queuë cordelée de la mesme matiere, qui luy descendoit jusques aux fesses, c'estoit, comme je me le persuade, pour se rendre plus affreux à ses ennemis ; puis ayant sauté à sa lance & à ses dardilles, il fit ouvrir la barriere, suivi des siens, qui marchoient quatre à quatre de rang, faisant un regiment de cinq cent hommes. Je fus estonné qu'au bout de deux heures, trois des soldats d'Andiamboule apporterent au fer de leurs

[1] Telle est celle que les Poëtes attribuent à Triton.

lances autant de testes de leurs ennemis, qu'ils jetterent au milieu de la place du village, qui furent mal traittées par les femmes & enfans : ils en creverent les yeux, en aracherent les cheveux, & apres les avoir foulées aux pieds, les bruslerent hors de leur village d'Amboule. Les victorieux estans de retour, le Roy leur fit tuër trois bœufs, qui furent partagez entr'eux par morceaux. Je ne sejournay plus long-temps au dit lieu, & sçachant que les ennemis d'Andiamboule estoient les subjets d'Andianramac, je pris mon chemin par les montagnes, aux sommets desquelles je trouvay quatre fontaines si chaudes, qu'on n'y pouvoit arrester le doigt un moment, sans le brusler. Les habitans sont tous gens de forges, qui ayans tiré le fer des mines, le fondent facilement au feu, estant beaucoup plus doux que le nostre, & en font des gueuses d'un pied & demi de long, & quatre doigts de l'argeur, chaque gueuse, ou barre, n'est estimée parmy eux, qu'une vache. Descendant les montagnes je fus baiser les mains à Andianramac en son village de Fazaire, auquel je racontay ce que j'avois veu à Amboule, delà je retournay à Mannhale vers Andianmachicore, où je sçeu par Abraham le Gaigneur, un de mes associez, que les Machicores avoient tué neuf Mannhalois, & enlevé quatre cent bœufs, dans lesquels nous y en avions quatorze. Tout estoit en grande rumeur. Andianmachicore envoya aussi-tost advertir tous les villages sur lesquels il commandoit : chacun fit son escoüade particuliere, avec son trompette de vignot, pour moy j'en avois une de corne de bœuf, de deux pieds & demy courbée en façon d'un cornet de chasse. Andianmachicore conduisoit l'avant-garde, je le suivis avec six negres chargez de mes mousquets & fuzils, accompagnez d'un septiesme, qui portoit mes provisions de gueule. Nos soldats gaillards & dispos, excitez par le desir de vengeance marchoient si viste, qu'à grand peine les pouvois-je suivre, m'ayans devancé en moins d'une heure d'une demie lieuë. Je trouvay par le chemin deux des nostres blessez par les ennemis, l'un au bras, & l'autre au ventre qui avoit toute la peau coupée, de sorte qu'on luy voyoit les boiaux : je les pansay tous deux, ayant cousu leurs playes, & mis un astringent dessus, attendant la commodité de les soulager à loisir. Ceux-cy me dirent, que les Machicores ayans fait advancer leur avant-garde qui emmenoient les bœufs desrobez, fors soixante qu'ils avoient laissé à ceux de leur arriere-garde, qui n'estoit que de trente hommes, ayans esté atteins par les nostres, avoient faict alte, & soustenu l'attaque, jusques à ce qu'ayant eslancé contre nous toutes leurs lances & dardilles, ils auroient pris la fuitte, & qu'eux estoient demeurez blessez, au lieu où je les voyois.

Ayant apris ces nouvelles, je suivis l'armée à la piste, par des lieux presques inaccessibles. Environ une heure avant le coucher du Soleil, je fis rencontre de huict domestiques d'Andianmachicore, qui estoient chargez d'un petit brancard pour me porter sur leurs espaules par le commande-

ment de leur maistre, au lieu où il estoit. Je refusay cette courtoisie, quoy que je fusse extremement las, & les suivis par les bois, jusques à ce qu'estant arrivé au faiste d'une petite montagne, je trouvay nostre armée foible & recruë. Ayant donné le bon-soir à Audianmachicore, il m'embrassa, & me dit en pleurant, qu'il avoit plus de confiance en moy, qu'aux siens, qui ne vouloient aller au combat, s'il n'estoit tousjours à la teste. Cela dit, il me fit asseoir vers luy, & me fit presenter de l'eau pour me rafraichir. En me reposant, je dis aux maistres des villages, qui estoient aussi assis proche de nous, que les François ne faisoient pas comme eux, que pour conserver leur Roy & le rendre tesmoin de la valeur de ses soldats, ils le mettoient au milieu de leurs rangs, afin que si le combat s'opiniastroit, chacun s'opposast à l'ennemi pour le sauver, & qu'aussi-tost qu'ils avoient de l'avantage ils poursuivoient la victoire jusques à ce qu'ils eussent mis tous les fuyards à mort.

Ces paroles émeurent un de ces maistres de village, il se leva soudain, battant des pieds la terre, & disant que j'avois raison, & qu'il estoit prest de conduire au combat ceux qui le voudroient suivre, pendant qu'Andianmachicore regarderoit en toute assurance d'où il estoit, ce qu'il sçauroit faire. Sept maistres le suivirent, & environ deux cent soldats qu'on detascha de nos troupes. Mais nonobstant cette grande resolution, personne d'eux n'eust bougé, si je ne me fusse avancé avec mes gens pour mener l'avant-garde, apres avoir pris congé d'Andianmachicore. A peine avois-je faict mil pas, que je decrouvris une partie des ennemis, qui soupoient couchez à terre entre deux montagnes de trois de nos bœufs qu'ils avoient tuez. Je les allay surprendre par derriere, me coulant par les bois qui les environnoient, & m'estant approché d'eux, je dechargeay mon mousquet sur dix qui mangeoient ensemble, puis prenant mes fuzils des mains de mes domestiques, je tiray sur les autres, qui laisserent quatre de leurs hommes tuez sur la place, & quelques blessez, le reste prit la fuitte, & les notres apres, qui ne firent beaucoup d'execution, puis qu'ils ne tuerent que ceux que j'avois blessez. Nostre butin fut de soixante bœufs, de ceux qu'ils nous avoient enlevez, & du peu qu'ils avoient preparé pour leur souper. Je fis tout porter & conduire au dessus de la montagne voisine, où il y avoit bon pasturage, ayant les bois de tous costez à plus de mille pas, crainte que les Machicores, qui s'estoient retirez dedans, ne vinssent se jetter sur nous à l'improviste.

(*A suivre.*)

LES ORIGINES DE L'ILE MAURICE

D'APRÈS MAGON DE SAINT-ELIER

(SUITE) [1]

CHAPITRE III

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE DE L'ILE

L'Ile est située dans la région des tropiques, à trois degrés de celui du Capricorne, à trente-cinq lieues environ au N.-E. de l'Ile de Bourbon, où il existe encore un volcan brûlant, et dont les montagnes sont plus élevées que les nôtres : la plus haute de nos montagnes, située à l'embouchure de la Rivière-Noire, n'a pas plus de 424 toises, et l'élévation des Salases de l'Ile de Bourbon est évaluée à 1,600 toises environ. On y cultive la terre à 900 toises. L'habitation de M. Lanux, sur laquelle l'abbé Rochon admira la fertilité du sol, est à peu près à cette hauteur.

D'après le calcul de M. l'abbé de la Caille, le contour de notre île est de 90,668 toises. Il a été déterminé par la somme des côtés d'un polygone circonscrit à cette île, de façon que le terrain qui se trouvait hors de ce polygone fût à très peu de chose près compensé par l'étendue des petites baies ou anses qui rentraient en dedans de ce même polygone. Le plus grand diamètre est à peu près, nord et sud, de 31,890 toises, et la plus grande largeur, prise à peu près est et ouest, est de 22,124 toises. La figure de l'île est irrégulièrement ovale ; le sommet du nord est plus allongé, et celui du sud plus aplati. La surface est de 432,680 arpens, à 100 perches de 20 pieds de longueur : c'est l'aire du polygone dont je viens de parler.

La température n'a pas à beaucoup près le degré d'élévation qu'on serait porté à supposer d'après la latitude de l'île. Plusieurs raisons se réunissent pour expliquer cet écart des lois ordinaires de la nature : l'île n'est pas d'une grande étendue ; elle est isolée au milieu des mers, montagneuse, couverte sur une grande partie de sa surface d'épaisses forêts, traversée dans tous les sens par un grand nombre de rivières et de torrents qui sont nourris par les pluies abondantes dont le sol est fréquemment arrosé, et qui ne pénètrent pas profondément dans la terre, dont la nature basaltique rend l'infiltration des eaux difficile. Si l'on joint à ces

[1] Voir pages 95 et 105.

causes la nature des vents dominants de l'E.-S.-E., du S.-E. et du S.-S.-E., on se rendra facilement raison de cette salutaire fraîcheur qu'elles concourent à entretenir dans les couches inférieures de l'atmosphère, et qui préserve l'île de ces funestes fièvres qui rendent si dangereux le séjour de Batavia, des Philippines, des Moluques, de Madagascar et de la plupart des pays équatoriaux. Quelques navigateurs qui avaient parcouru les régions australes, se sont reposés avec délices dans cette île et celle de Bourbon, qu'ils appelaient des paradis terrestres ; mais malgré cette salubrité du climat, il existe assez généralement dans la population certaines affections que quelques médecins voyageurs ont même voulu regarder comme endémiques, et qui paraissent provenir de la qualité des eaux, qui, d'après les analyses chimiques, contiennent une très forte proportion de *carbonate calcaire.*

Les pluies sont très fréquentes : les jours pluvieux au Port-Louis s'élèvent annuellement de 105 à 140 ; au quartier de Moka on en compte plus de 200 ; dans le dernier tableau des observations météorologiques faites à Flacq par M. Julien Desjardins, on trouve 226 jours de pluie. Le tonnerre se fait entendre pendant les mois les plus chauds de l'année ; on a pour terme moyen quinze jours de tonnerre par an. A l'égard de la température, elle ne s'élève guère au Port-Louis au-delà de 29° du thermomètre centigrade. La grêle n'est pas inconue dans l'île ; mais ce phénomène est extrêmement rare : il en tomba dans les plaines de Moka en l'année 1799. Les météores lumineux se montrent de temps à autre ; particulièrement au Port-Louis, où l'atmosphère, concentrée par l'encaissement de ce vallon et la disposition des hautes montagnes qui l'entourent, engendre plus facilement qu'ailleurs ces feux aériens, ces exhalaisons enflammées qui la traversent.

On n'a eu qu'une seule fois un faible tremblement de terre : le 4 Août 1786, à 6 heures 35 minutes du matin, un calme profond succéda à une forte brise de l'est et de l'est-sud-est qui régnait depuis 4 jours. Un murmure souterrain, qui se termina par une détonation semblable à un coup de canon, se fit entendre au quartier du sud-est, et l'on sentit au même instant deux secousses, la première dans la direction verticale, et la seconde dans la direction horizontale ; elles ne causèrent toutefois aucun dommage. Dans le même temps le volcan de l'Ile Bourbon vomit une quantité de laves beaucoup plus considérable que les jours précédents. Ce phénomène porte à présumer que les matières combustibles qui s'étaient embrasées à l'Ile de France, ayant éprouvé au moment de l'explosion une trop grande résistance pour s'ouvrir un passage, se seront glissées par quelque galerie souterraine jusqu'à l'Ile Bourbon, et auront exhalé leurs vapeurs par le cratère du volcan. Plusieurs physiciens pensent qu'il existe une correspondance entre les différents volcans qu'on voit sur notre

globe ; on sait que le Vésuve et l'Etna, par exemple, ont souvent exercé leurs ravages dans le même temps. D'ailleurs, un grand nombre de faits semblent prouver que les embrasements de la terre se propagent par des canaux souterrains à des distances prodigieuses. A l'égard des Iles de France et de Bourbon, on croit généralement qu'elles étaient jadis réunies, et qu'une grande convulsion de la nature a creusé entre elles le canal qui les sépare aujourd'hui ; il ne serait donc pas étonnant qu'elles eussent conservé vers leurs bases, leur antique réunion, et qu'elles fussent maintenant comme les extremités d'une chaîne dont la courbure serait ensevelie dans les profondeurs de l'abîme.

Le sol de l'Ile est volcanique ; mais tout annonce que les feux en sont éteints depuis bien des siècles ; l'action de l'atmosphère a arrondi les pitons des montagnes, a émoussé les angles saillants des rochers que la pesanteur a enfoncés en grande partie dans la terre. L'aspect des montagnes me porte à penser, comme le minéralogiste Bailly, que toute l'île n'était qu'une masse brûlante qui se consuma par ses fréquentes éruptions ; on les voit en effet rangées autour de l'île, affectant une pente égale vers le rivage de la mer, tandis que vers l'intérieur elles présentent des coupes abruptes, des excavations profondes, des rochers taillés à pic et inaccessibles. Ces remarques, jointes à des observations géologiques sur la correspondance des couches successives dont elles sont formées, sur les nuances suivies qu'offre la substance de ces couches, conduisent naturellement à cette conjecture, que l'énorme montagne qui formait l'île ayant été détruite dans ses fondements par les flammes qui la dévoraient depuis tant de siècles, croula et engloutit ses débris dans l'abîme que les feux souterrains avaient creusé, et que les montagnes actuelles ne sont que des fragments épars de la base qui soutenait cet immense cône de feu. Il y en a dans l'intérieur de l'île quelques-unes qui ont dans leur constitution physique des indices d'une formation postérieure à l'éboulement du cratère. Il est à présumer que l'existence en est due aux derniers efforts des feux volcaniques, et que ces pitons, notamment celui du *centre*, ont été les derniers soupiraux par où se sont exhalées des vapeurs souterraines.

L'île est environnée de plusieurs îlots que quelques naturalistes regardent comme des fragments qui en ont été séparés par l'effort des feux souterrains. Voici ce qu'en dit M. Bory de Saint-Vincent [1] : " *L'*Ile Ronde, *dont nous nous approchâmes, est un cône élevé d'environ 30 toises au-dessus du niveau de la mer ; elle paraît aride et presque inabordable ; toutes ses rives, sur lesquelles écument les vagues, sont âpres ou escarpées. L'*Ile aux Serpens, *bien plus petite, est un rocher éloigné de la grande terre de près de 5 lieues ; on prétend qu'on y trouve de petites couleuvres, tandis qu'il n'en existe ni sur les rochers voisins, ni sur l'Ile de France.* [2] *Pour*

[1] Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique, T. 1, P. 152.
[2] Il en existe au *Coin de Mire* et à l'*Ile Plate*.

*l'*Ile Plate*, elle est bien moins élevée que les autres ; une plage calcaire la rend remarquable de loin et paraît d'une blancheur éblouissante ; le reste de ses rocs est rougeâtre ou noir. Le citoyen Lislet, officier du génie à l'Ile de France, qui a visité cet écueil, m'a dit y avoir trouvé les débris d'un ancien cratère de volcan. Au reste, toutes les îles dont il est question, ont été formées par l'effort des feux souterrains. Le* Colombier*, rocher nu et peu éloigné de l'*Ile Plate*, n'est qu'un énorme prisme de laves basaltiques ; il s'élève à peu près comme un phare au milieu des flots ; sa couleur est un mélange de cendré et de rouille.*

De tous ces rochers épars, le Coin de Mire *est le plus digne de fixer l'attention du géologiste ; vu par le côté qui regarde l'est, il a la forme d'un monticule ordinaire ; mais lorsqu'on le double et qu'on l'aperçoit par le nord ou par le sud, il présente un bien autre aspect. Coupé à pic du côté occidental, on distingue dans sa cassure qu'il est formé de laves superposées et qui ont coulé les unes sur les autres successivement ; ces couches sont très-inclinées de l'ouest à l'est, de sorte qu'on ne peut attribuer la formation du* Coin de Mire *qu'aux rejections d'un cratère qui existait autrefois au lieu même où nos vaisseaux fendaient les vagues. Ainsi, dès notre arrivée, la nature nous présenta des faits importants à recueillir sur des rochers dont aucun voyageur n'a dit un mot et que beaucoup ont vus. Des graminées et quelques lataniers croissent à regret sur les pentes du* Coin de Mire*, alternativement brûlées par un soleil ardent, ou battues par les vents les plus impétueux.*

Des voyageurs ont pensé que l'Ile de France et l'Ile Bourbon sont des parties détachées d'un continent qui les aurait jointes autrefois avec la grande île de Madagascar et la côte orientale de l'Afrique ; mais bien des objections s'élèvent contre cette supposition : les habitants de l'île de Madagascar ne descendent d'aucune race d'Africains, ni d'Indiens ; ils sont évidemment indigènes ; comment serait-il donc arrivé qu'au moment où une grande révolution aurait changé l'état de ce continent antique et opéré cette scission, les îles de France et de Bourbon, qui présentent des surfaces assez considérables et qui sont à plus de 30 lieues l'une de l'autre, n'eussent pas conservé quelques habitants natifs ? Les forêts de Madagascar sont remplies de serpents qui ne peuvent conserver la vie dans notre île, et les rivières y sont peuplées de crocodiles, espèce de reptiles absolument inconnue chez nous.

Dans le règne *minéral*, les pierres, les sables sont d'une nature entièrement distincte ; les plus beaux cristaux du monde sortent de Sainte-Marie. On trouve à Foulpointe des pierres fines : améthystes, hyacinthes, aiguesmarines, agates, émeraudes, saphirs, dont les rivières, les ravines et les ruisseaux fournissent une quantité considérable ; on y trouverait probablement des diamants, si l'on s'attachait à les découvrir. Il y existe aussi des minerais de cuivre, d'étain et d'autres métaux qu'on ne rencontre point chez nous, où d'ailleurs l'argile et les pierres ne sont pas d'une origine ancienne ; les concrétions sont à peine formées.

(A suivre.)

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE FRANÇOIS CAUCHE

(SUITE) [1]

La nuict fermée, je posay des sentinelles avancées pour prendre garde à tout, & quelques corps de garde pour les soustenir, pendant que le reste soupoit & dormoit. Au point du jour nous retournasmes vers Mannhale, faisant porter devant nous huict testes de nos ennemis sur les pointes des lances. On n'entendoit que cris d'allegresse par tout où nous passions. Sur le Midi nous rencontrasmes Andianramac, qui adverti de nostre dessein, venoit à nostre secours avec six cent soldats, & un grand nombre d'hommes & femmes qui portoient les utensilles de sa cuisine. Plusieurs Negres, qui les suivoient chargez de ris & de plusieurs racines conduisoient soixante bœufs. Ce Roy estoit assisté d'Andianceron, & Andianradame ses gendres ; d'Andianmandombe son frere, d'Andianradame Finare, & Andiamboule ses nepveus, & d'Andiambel son beau frere, qui tous venoient au secours d'Andianmachicore, quoy qu'Andianramac ne fut pas bien à l'heure avec celuy-cy, mais le salut commun fut cause de ce prompt secours. Et comme Andianmachicore estoit bon, il en remercia son beau pere, & ses parens, à tous lesquels il donna à souper, ensemble aux soldats auxiliaires, lors que nous fusmes arrivez au village de Mannhale. Le jour suivant apres plusieurs paroles de respect & d'amitié, Andianramac se retira chez soy, je le suivis avec Andianmachicore, qui ne me vouloit point abandonner. Et estant à Fanzaire sejour d'Andianramac, j'assistay à la ceremonie que je vous veux descrire.

Le feu avoit consumé la maison d'Andianramac dés l'an mil six cent trente sept, & depuis ce temps, il estoit demeuré dans une autre, telle que nous l'avons descrite cy-dessus. Ses subjets en bastirent une en la mesme place qu'avoit esté la premiere. Ils en enleverent les restes, applanirent

[1] Voir pages 73, 85, 97 et 109.

la terre, allerent couper du bois és montagnes, qui estoient à quatre lieuës delà, avec de petites cognées, qu'ils appellent *Fesques*. Ils chargent les troncs denuez de branches sur leurs espaules, & les portent au lieu destiné pour bastir. Pour les ais, comme ils n'avoient point en ce temps l'usage de la scie, ils dechargoient les troncs avec leurs cognées, puis avec des cousteaux de fer d'un pied de long, qu'ils nomment *Hanches*, & d'autres d'un pied & demy, par eux appellez *Hanches Syllabes*, ils les applanissoient, & en fin les pollissoient avec de petits rabots, qui ont le fer de la largeur d'un poulce, reduisant l'ais à l'espessour qu'ils luy vouloient laisser.

Leur bois est dur & de la couleur de nos chesnes. Ils commencent à travailler le premier jour de la Lune, & continuent jusques au quinziesme, puis sont six sepmaines de repos, lesquelles escoulées, ils reprennent leur travail, & le laissent de mesme, jusques à ce que le bastiment soit achevé, lequel par ce moyen demeure long-temps à l'estre. Ils ont une grande regle qu'ils mettent sur le tronc apres en avoir pris la largeur suivant leur intention, laquelle estant bien allignée, ils font une marque le long d'icelle avec le dos de leurs cousteaux, avec lesquels & leurs rabots ils ostent ce qui est de superflu. Les blancs reglent les hauteurs, largeurs, & espesseurs, & les noirs, comme valets des autres, font tout le reste, les premiers estimans qu'il est plus honorable de desseigner, que de travailler. La matiere estant en place, on se sert du lochet, par eux dit *Fanghali*, pour creuser la terre, & y planter des plots de quatre pieds de hauteur, & douze poulces d'espaisseur. Ces plots sortent deux pieds hors de terre, separez l'un de l'autre de quatre pieds, sur lesquels on couche des traveaux de cinq poulces de toute escarrure, lesquels amenuisez par les deux bouts entrent dans des mortoises qui sont sur les plots, si à juste, qu'à peine en voit-on la liaison. Sur ces plots & sur ces traveaux, ils dressent une platte forme, ou plancher, avec des planches bien unies, qui s'enchassent par les bouts, d'embas à des pieces de bois, qui n'ont que la hauteur de six pieds par le dessous sont fichées dans les traveaux, & par le dessus à d'autres qui regnent sur la tenduë d'ays, bien unis & gravez, le tout arresté par des liernes ou demy sommiers, qui retiennent les tenduës en leur assiette estant bien emmortoisées. Le toict n'estoit dissemblable aux nostres, ny pour le faiste, ny pour les chevrons, sinon, qu'entre les chevrons de trois poulces & demi d'escarure, esloignez de trois pieds l'un de l'autre, il y avoit une canne entre deux, montant jusques au faiste, qui servoit de latte pour soustenir le couvert, fait de traversins des mesmes cannes droittes & longues de vingt-quatre à vingt-cinq pieds, esquels on lioit avec une espece de viorne, nommée par eux, *Haetz-fouche*, des fueilles de lataniers, ou palmites, commençeant par le dessous du toict, qui tombantes plus bas que les tenduës, les couvroient de la pluie, & ainsi montant d'un pied plus haut, attachées à ces cannes debordoient sur les premieres, & sur celle-cy

d'autres, jusques au faiste. Ces fueillages de jaune pasle durent du moins vingt ans contre les injures de l'air, à cause de leur onctuosité & espaisseur. Je leur servis beaucoup à l'avancement de cette maison, leur ayant porté deux scies, esquelles ils donnerent le nom de *Fanapes*, leur monstrant comme il en failloit user, pour couper & adjuster les bois qui estoient trop longs, ce qui leur espargna beaucoup de temps & de matiere. J'admiray principallement la menuiserie, qu'ils adjusterent sur les six portes de ce bastiment, de festons, de fleurs, & fueillages, tres-artistement travailllez, n'ayans de tous les outils de nos maistres menusiers que le rabot, faisant tout le reste avec leurs cousteaux. Cét edifice avoit trente pieds de long, & vingt de largeur. Aussi-tost qu'il fust achevé, le Roy fit sçavoir à tous les subjects qu'il entreroit en iceluy le premier jour de la Lune du mois de Novembre, de l'année que nous appellions mil six cent quarante-un. Chacun apporta son present à Andianramac, qui des paniers pleins de nattes de fin jonc, qui dans d'autres paniers faits de cannes mises en carreaux, du ris non battu, des racines, des fruicts, & legumes. Les pauvres luy donnerent des pots de terre, des plats & cuilliers de bois, d'autres des fueilles de banniers, ou palmites pour s'en servir au lieu de napes, serviettes, plats, & assietes.[1] Les riches lui amenerent des bœufs, vaches, moutons, & chevres, les poules, & poulets n'y furent oubliez. Personne ne se presenta les mains vuides. Beaucoup de gens aporterent dans des petits paniers du gingembre vert, par eux nommé *Sacavirre*, lequel on jetta dans une fosse proche ce logis neuf, & aussi-tost il fut couvert de terre. Tous ces presens ayant esté reçeus par un homme se tenant debout proche le Roy, qui estoit assis sur un carreau de tapisserie à la principale porte de sa nouvelle maison, ayant les seigneurs, que nous avons nommé cy-devant à ses costez, assis sur des nattes, les jambes croisées. Celuy qui recevoit les presens, à chaque fois qu'il les prenoit, disoit au Roy, un tel t'a apporté telle chose pour te recompenser de la perte que tu fis il y a cinq ans de ta maison. Les Noirs furent les premiers à l'offerte, puis les Blancs. Il y en oust tel qui donna au Roy trente bœufs, tel cinquante moutons, & tel cent chevres. Chaque village marchoit en son rang, suivant qu'il estoit appellé, le trompette marchoit devant, suivi d'une jarre de vin de miel portée avec des bastons sur les espaules de deux hommes, puis venoit le reste des villageois avec les presens desquels nous venons de parler, tous lesquels sont mis dans quatre magazins, qui sont à cét effect dressez devant le palais du Roy, mis à la charge d'autant de ses domestiques qui seuls ont le pouvoir d'y entrer : sous lesquels est une forme de sellier, où on mit le vin qu'on avoit presenté au Roy.

Deux jours entiers furent employez à recevoir ces presens, au troisiesme avant que le Soleil fut levé, tout co monde se fut laver dans la

[1] On luy donna jusques à des balets, pour balayer sa chambre, & du bois pour brusler.

riviere voisine ; d'où sortans, ils vestoient de nouveaux habits, qu'ils avoient fait apporter sur le rivage par leurs serviteurs, ou les y avoient apportez eux-mesmes, il n'y avoit rien de reste en leurs paniers dans leurs maisons, tout ce qui leur pouvoit servir d'ornement estant dedié pour paroistre ce jour là. Le Roy leur en donnant l'exemple, qui entroit le premier de tous dans l'eau, en sortoit le premier, & s'habilloit du mieux qu'il pouvoit.

Sa femme, je n'ozerois dire la reyne, & sa suitte qui estoit des femmes & filles des seigneurs du païs, choisirent un endroit dans la mesme riviere esloigné de celuy des hommes, se baignerent, puis sortant du bain se parerent de leurs plus beaux affiquez, adjustant un petit bonnet tissus de soye noire, & de cotton sur leurs cheveux, qu'elles annelent en busque sur leurs fronts, le reste pendant sur leur espaules.

Les trous de leurs oreilles estoient remplis d'un morceau de bois gros & plat, sur lequel est attachée une piece d'or façonnée, de la rondeur d'un qu'art d'escu, ils appellent cette piece d'or *Hotz hotz*. La Reine marchoit devant seule, & les dames la suivoient l'une apres l'autre, leurs servantes à costé, qui portoient leurs vieux habits. La Reyne & les dames au nombre de six portant chacune un cousteau de fer en main, long d'un pied & demy. Marchoient apres elles les femmes & filles blanches, puis les noires. Comme la Reine & ses dames entroient au village, un domestique d'Andianramac presenta à chacune d'elles une torche de cire allumée, avec lesquelles elles firent trois tours suivies des femmes & filles des villages, autour de la nouvelle maison du Roy. Cela fait la Reine & les dames y entrerent par la porte seize à l'Orient, & aussi-tost le Roy la suivit, avec cinq seigneurs, & trente ou quarante jeunes hommes blancs, qui faisoient des cris d'allegresses, frapans des mains, battans le plancher des pieds ; ces cris accompagnez d'autres de tout le peuple generalement, qui demeuroit dehors, hommes, garçons, femmes, & filles, pendant qu'on battoit six tambours sans relasche autour du logis sous les magazins. Le Roy m'avoit commandé d'apporter de ma part quelque invention pour signaler ceste feste. Je dressay devant les deux principales portes de son logis un petit theatre de quatre pieds de hauteur, couvert de fueillages, je mis une chaize au milieu, & m'assis dessus, joüant tantost du haut bois, tantost de ma cornemeuse à soufloir, que je pressois sous le bras à mesure que j'avois besoin de vent. Ce qui donna une grande satisfaction au peuple. Sous les fueilles, qui couvroient mon petit theatre, j'avois rangé mes mousquets, fuzils, & pistolets deux à deux, avec une meche terminée, qui donna feu aux deux premiers aussi-tost que le Roy, la Reine, les seigneurs & dames furent entrez à la maison, & en suitte aux autres de temps en temps, au grand estonnement du peuple, qui tomboit à terre ayant ouy les coups. Cependant un nommé Andiamber du village de

Fanzaire, où le tout se passoit, esgorgea six bœufs gras qui avoient les quatre pieds liez ensemble, en la présence du Roy, ayant mis sa ceinture à la façon de nos estolles, ceignant le col, puis se croisant sur l'estomac, & se retenant aux hanches. Cét homme prit du sang de ces bœufs dans un plat de bois, & du vin de miel dans une vaisselle de Porcelaine, qu'ils nomment *fingue*, qu'il presenta au Roy, qui estoit assiz sur la porte de sa maison, qui regarde le Soleil levant. Le Roy se leva, prit dans sa bouche de ce vin, qu'il rejetta par toute sa maison, jusques à ce qu'il n'y eust plus rien dans la coupe. Puis prit le sang, & en barboüilla les portes, & tenduës : & en fin en marqua les fronts de tous ceux & celles qui estoient en son nouveau logis. Les six bœufs mis en morceaux, furent distribuez aux blancs, hors les tessiers, qui furent reservez pour le Roy, & ses parens. On donna deux bœufs à chaque maistre de village, un vaisseau de vin, & quatre paniers de ris, pour distribuer le tout parmi les siens, le Roy me commandant & à mes gens de les laisser boire sans leur reprocher leur yvrognerie, qui dura les deux premiers jours, l'excitant avec du tabac, sans manger aucune chose ; mais au troisiesme jour, ils firent merveille à dober sur le morceau de bœuf, qu'ils embrochent dans un baston, qu'ils posent droit devant le feu, & le tournent à mesure qu'il est cuit d'un costé.

Ces ceremonies achevées il nous fallut en fin separer & quitter Andianramac, pour nous retirer en nos maisons, je ne fus pas long-temps à Mannhale qu'Andiaracaze femme d'Andianmachicore tomba malade : on disoit que c'estoit de jalousie ayant appris qu'estans à Fanzaire son mari estoit devenu amoureux d'une autre fille d'Andianramac nommée *Andianramise*, & qu'il avoit dessein de l'espouser. Elle languit quelque temps, jusques à ce que la fievre l'ayant saisie, elle fut contrainte de se mettre au lict. Andianmachicore, qui l'aymoit, envoya chercher le medecin, qui en leur langage est dit *Marabou*. Il portoit sur la hanche gauche un morceau de bois carré qui luy servoit d'estuy, attaché avec une corde à sa ceinture. On voyoit plusieurs trous faits avec un foret dans l'espaisseur du bois qui estoit d'un poulce ; dans l'un de ces trous il y avoit un morceau de corne, dans un autre une dent de crocodille, en celuy-cy du bois jaune, en celuy-là de la poudre, & aux autres de l'huille, appellée par eux *Auly*, & du sable. Estant vers la malade, il detacha une pallette semblable à celle de nos peintres, qui estoit aussi attachée à sa ceinture par une fisselle du mesme costé que son estuy, duquel il tira un cornet d'huille, qu'il versa sur sa palette avec du sable qu'il mesla ensemble avec le poulce, l'estendant jusques sur les bords, puis avec les autres doigts il traça des lignes inegalles, & en nombre impair dessus ceste huille & ce sable, jusques au nombre de vingt-sept. Cela fait, ce medecin demeura sur pied immobile & songeard plus d'un quart d'heure, consultant ce qu'il fe-

roit. Puis ordonna aux domestiques de la malade, de luy aller chercher neuf choses differentes, & les luy apporter, sçavoir de la terre prise en tel endroit, une piece d'un pot cassé, de l'escorce d'un tel arbre, de la racine d'une telle plante, de certaines fueilles, d'un morceau de bois fiché dès long-temps en terre, d'une dent de cochon, ils appellent une dent, *Vois*, des rogneures d'ongles, & de la corne d'un bœuf.

Ayant tout cela il le mesla & le posa sur la teste d'Andiaracaze, disant, *Is, Ros, Tail, Eef, Lime, Ene, Fit, Vaal, Sive,* ce qui en nostre langue veut dire, Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huict, neuf.[1] Cela achevé, il prit toutes les choses qu'il avoit mises sur la teste de la malade, & les donna à un domestique pour les porter hors du village, & les enterrer en un certain lieu qu'il ordonna. Voila comme ce beau medecin opera judicieusement en ce rencontre, croyant avoir fait merveille pour la guerison de la pauvre Andiaracase, laquelle tirant tousjours à sa fin, il la traitta d'un souverain remede, qui n'est employé que sur des gens de condition. Il fit tuer un bœuf par un homme blanc, duquel ce medecin receut le sang dans un grand plat de bois, dans lequel il trempa le doigt du milieu, & en toucha en cinq endroits le visage de la malade, qui pour toutes ces niaiseries n'en valut de rien mieux. Mais luy au contraire eut subject de se contenter, car on luy donna une vache, & deux charges de ris en paille, pour recompense de sa peine.

Un jour Andianmachicore me mena voir sa femme, je la seignay par deux fois, mais trop tard, elle mourut peu de jours apres. On l'ensevelit dans une natte tres-fine, sur laquelle fut cousu un drap de coton & de soye, puis on mit le tout dans deux pieces d'arbre creusées, qui furent liées avec des cordes tout au tour, cela luy servit de cercueil. Elle fut pleurée toute la nuict par des hommes & femmes, avec grands cris. J'appris d'eux, qu'elle estoit allée au Ciel, & leur ayant dit, pourquoy donc ils la pleuroient, ils me respondirent, qu'il leur faschoit d'avoir perdu une si bonne maistresse.

Le jour en suivant on tira le corps de la defunte hors de son appartement, Andianmachicore l'accompagna, mais il ne fut pas si tost sorti du village, qu'oppressé d'angoisses, & de douleur, il tomba à cœur failli. Je l'emportay avec trois autres en ma demeure, & le mis sur ma couche, où quelque temps apres, il reprit ses sens.

(*A suivre.*)

[1] Les Hollandois en leur navigation és indes Orientales, l'an 1595. lesquels ont esté à Madagascar, appellent ces nombres. Iffa, Rove, Tello, Efad, Lime, Enning, Fruto, Vuoullo, Syday, & Foulo.

LES ORIGINES DE L'ILE MAURICE

D'APRÈS MAGON DE SAINT-ELIER

(SUITE) [1]

Le règne *végétal* offre aussi des productions tout-à-fait différentes; l'île de Madagascar en a qui lui sont particulières, même sous la latitude où se trouvent placées les îles de France et de Bourbon, telles que le *Rafia*, arbre immense, aussi majestueux qu'élégant, dont les feuilles servent à faire des pagnes et toutes sortes d'étoffes végétales, palmier précieux qui donne un sagou délicat et corroborant; le *Raventsara*, dont la feuille et le fruit fournissent une épice agréable et d'un prix très modique, et beaucoup d'autres plantes qu'on n'a point trouvées dans ces deux îles. Ces considérations, qu'il serait facile d'étendre et de développer davantage, me semblent de nature à faire écarter cette idée de jonction primitive que je trouve aussi dépourvue de vraisemblance que l'existence de l'Atlantide.

Tout le monde connaît la dispute célèbre qui a existé longtemps sur l'existence et la situation de l'Atlantide, dispute qui n'est pas encore tout-à-fait éteinte, malgré les volumes de dissertations, d'hypothèses, de citations et de compilations qui ont été publiés sur cette matière par les savants de tous les pays. On sait aussi que c'est sur la relation de plusieurs écrivains de l'antiquité et particulièrement sur le témoignage de Platon, qui rapporte au sujet de cette île des choses fort extraordinaires, que l'on s'est occupé, dans les derniers siècles, de cette importante question de géographie physique. Quelques écrivains prétendent que l'Amérique était l'Atlantide, et concluent de là que le nouveau monde était connu des Anciens; mais d'après la tradition de Platon, cette hypothèse ne peut se soutenir; il semblerait que l'Amérique fût plutôt ce vaste continent qui était par-delà l'île Atlantique et d'autres îles, puisque Platon dit dans son *Timée* et dans son *Cricias*, que l'île Atlantique était une grande île dans l'océan occidental, vis-à-vis du détroit de Gadès. De cette île on pouvait aisément gagner d'autres qui étaient près d'un grand continent plus vaste que l'Europe et l'Asie.

Rudbeck, professeur en l'université d'Upsal, soutient que l'Atlantide de Platon était la Suède et la Norwège, et attribue à ce pays tout ce que les Anciens ont dit de leur Atlantide; mais après le passage que je viens de citer de Platon, on sera sans doute fort surpris que Rudbeck ait pu prendre la Suède pour l'île Atlantique. Enfin le savant Kircher et Becman, dans son

[1] Voir pages 95, 105 et 117.

Histoire des Iles, avancent une opinion qui a été plus généralement adoptée, quoique diverses considérations, puisées dans la constitution physique des lieux dont ils s'occupaient, l'exposent à plusieurs objections. L'Atlantide, selon ces auteurs, était une grande île qui s'étendait depuis les Canaries jusqu'aux Açores, et ces îles en sont les restes qui n'ont pas été engloutis sous les eaux. D'autres auteurs enfin ont pensé que cette terre n'a pas occupé moins d'étendue que l'espace compris entre l'Afrique et l'Amérique, et qu'elle aurait même fait partie de ces deux continents en les réunissant. Cette question a été, après toutes ces hypothèses diverses, discutée enfin par un savant minéralogiste, qui, après un examen détaillé et réfléchi de la constitution physique actuelle du pays dont il s'agissait de fixer les rapports anciens, conclut que la différence absolue et générale qui existe entre la constitution des îles Atlantiques et celles des continents voisins, doit exclure toute idée d'origine commune ou même d'antique réunion. De ces mêmes considérations il conclut aussi que l'hypothèse dans laquelle on s'obstine à considérer les îles Atlantiques comme les débris d'un ancien continent, n'est pas soutenable, car toutes ces îles étant exclusivement volcaniques, il faudrait ou supposer que l'Atlantide était entièrement volcanique, ou bien que les seules parties volcaniques ont été respectées par la catastrophe qui l'engloutit ; or l'une ou l'autre supposition est entièrement dénuée de vraisemblance.

Revenons à notre Ile de France. Les roches dont le sol est composé appartiennent généralement, d'après l'examen qu'en a fait M. Bailly, à la classe que Dolomieu nomme *argilo-ferrugineuse* ; elles sont presque toujours porphyritiques avec des cristaux de péridot de différentes nuances, quelquefois irisées, de pyroxène, de feld-spath, souvent altérés. L'action réunie du temps, de la chaleur, de l'humidité, de la végétation, décompose ces roches dont les débris, charriés par les eaux de pluie dans les basses parties de l'Ile, y forment des couches d'une sorte d'argile rougeâtre, propre à la fabrication des pots à terrer le sucre, des *gargoulettes* ou vases à rafraîchir l'eau. Dans les pores et les cavités de quelques laves, on trouve de la chaux carbonatée cristallisée de diverses formes, de la chabasie primitive, de la zéolithe, de la chaux phosphatée, du fer phosphaté. Dans quelques lieux bas et marécageux, on rencontre du fer oxidé-hématite, en grains de la grosseur d'une noisette ; la cherté de la main d'œuvre n'a pas permis qu'on tirât longtemps parti de cette substance qui fut jadis l'objet d'une exploitation assez considérable. Le fer de cette île parait être d'une excellente qualité. M. Legentil, membre de l'Académie des Sciences, rapporte une expérience concluante à cet égard ; on avait employé à l'Ile de France, pour réparer les mâts de quelques bâtiments français pendant la guerre, un bois élastique que l'on comprimait par des cercles de fer. La dilatation du bois rompit tous les cercles qu'on avait

fabriqués avec du fer d'Europe, tandis que ceux qui avaient été faits avec le fer du pays demeurèrent inébranlables.

Le voyageur Bartoloméo pense que l'île a été couverte par les flots, et c'est au moyen de cette hypothèse qu'il explique la prétendue existence de certaines dépouilles de la mer dans l'intérieur de l'île. On lit dans la traduction anglaise de son ouvrage : "*On various mountains of the island which lie at a distance from the sea, there are found a great many calcareous substances and different kinds of petrified muscles and shell fish which have nearly their natural form, so that they can be clearly distinguished from each other. Their present situation can be no otherwise accounted for, than by supposing that they were either deposited at the time when these mountains were covered by the flood, or that they were carried thither by the united efforts of water and volcanic fire.*" Voilà bien des conjectures pour expliquer une chimère ; car on ne trouve point dans l'intérieur de l'île et sur les points élevés, de coraux ni de débris de ces coquillages dont les côtes sont si abondamment pourvues ; on n'y rencontre que des coquilles terrestres et fluviatiles ; il n'existe donc aucun indice d'immersion.

L'île est entourée de madrépores qui croissent chaque jour et tendent par conséquent à l'agrandir. On a vu des navires échoués, environnés peu de temps après de madrépores, au point d'être liés avec les pierres sur lesquelles ils étaient couchés, ce qui prouve la rapidité de l'accroissement des zoophytes. L'*Ile aux Tonneliers*, longue et basse, située à l'entrée du Port-Louis, est entièrement formée de corps marins et de débris de coquilles ou de madrépores. M. de Tromelin, officier de la marine, dont j'aurai occasion de parler dans le cours de cet ouvrage, a réuni cet ilot à la terre par une belle chaussée de plus de huit cents pas de longueur. C'est là que M. Bory de Saint-Vincent trouva, après d'assez longues recherches faites sur les indications qu'on lui avait données, trois morceaux de pierre qui paraissaient avoir été primitivement réunis en une seule masse, et qu'il reconnut être de même nature que les pierres atmosphériques tombées en divers lieux. Un phénomène récent contribuait à accréditer cette opinion ; un soir qu'un grand nombre de personnes invitées à la promenade par un ciel serein et un beau clair de lune, parcouraient les environs du port, les yeux tournés vers la mer dont les flots semblaient revêtus, jusqu'à l'horizon, d'un vaste réseau d'argent, on vit paraître du côté de l'ouest un nuage lumineux qui se dirigeait vers la terre et qui, parvenu à la distance d'une demi-lieue du rivage, s'ouvrit tout-à-coup en faisant entendre une forte détonation, et aussitôt on vit briller un beau globe de feu d'un pied de diamètre, qui continua à s'approcher de la terre en décrivant une courbe qui s'abaissait toujours jusqu'au moment où il disparut vers l'*Ile aux Tonneliers*.

Il y a dans quelques parties de l'île des cavernes assez curieuses, dont les deux plus remarquables sont au quartier de la Rivière-Noire. L'une, située à une lieue et demie de la ville, a 343 toises de longueur. Quelques personnes pensent que cette caverne est un soupirail de volcan, et qu'elle communique avec la petite montagne qui se trouve à peu de distance dans la plaine, et qui a la forme d'un mamelon. L'entonnoir qui existe au sommet du monticule, et qui annonce qu'il a éprouvé des éruptions volcaniques, la direction de la caverne et d'autres particularités rendent cette opinion vraisemblable. D'autres personnes croient que c'est l'ancien lit d'une rivière souterraine. Voici les dimensions des différentes voûtes, d'après le marquis d'Albergati qui paraît être de tous les curieux qui ont visité cette caverne, celui qui y a pénétré le plus avant :

Première voûte	hauteur.....	3 toises	2 pieds.	
	largeur.....	5	„	„
	longueur ...	22	„	„
Deuxième voûte	hauteur.....	2	5	„
	largeur.....	4	„	„
	longueur ...	68	2	„
Troisième voûte	hauteur.....	1	5	„
	largeur.....	2	2	„
	longueur ...	48	2	„
Quatrième voûte	hauteur.....	3	„	„
	largeur.....	4	3	„
	longueur ...	58	2	„
Cinquième voûte	hauteur.....	1	2	„
	largeur.....	3	„	„
	longueur ...	38	2	„
Sixième voûte	hauteur.....	1 toises	4 pieds.	
	largeur.....	3	3	„
	longueur ...	15	„	„
Septième voûte	hauteur.....	1	3	„
	largeur.....	2	4	„
	longueur ...	16	4	„
Huitième voûte	hauteur.....	1	5	„
	largeur.....	3	„	„
	longueur ...	25	„	„
Neuvième voûte	hauteur.....	1	1	„
	largeur.....	3	„	„
	longueur ...	28	2	„
Dixième voûte	hauteur.....	2	„	„
	largeur.....	3	„	„
	longueur ...	16	4	„
Onzième voûte	hauteur.....	0	2	„
	largeur.....	1	4	„
	longueur ...	6	„	„

L'autre caverne est située à quatre lieues environ de la ville. C'est une belle grotte traversée par un petit ruisseau limpide et au milieu de

laquelle se trouve le tombeau d'un médecin, M. Ducasse, l'un des anciens propriétaires de la campagne à laquelle appartient la grotte. Ce souterrain était le lieu où il aimait à recevoir ses amis ; plus d'une fois cette voûte silencieuse et tapissée de stalactites fut témoin de banquets splendides et retentit des accents d'une gaieté sincère. M. Ducasse voulut avoir pour dernier asile le lieu où il avait passé les plus doux moments de sa vie : ses restes reposent depuis plusieurs années dans ce séjour obscur et isolé où règne un calme profond, un silence religieux qu'interrompt seulement le murmure du ruisseau qui serpente autour de la tombe.

A trois lieues du Port Souillac, entre les *Quatre-Bornes* des Plaines-Wilhems et la Savane, au milieu des forêts et des montagnes, on voit un magnifique réservoir appelé le *Grand-Bassin*. Ce lac a excité la curiosité de beaucoup de personnes, par sa grande élévation au-dessus du niveau de la mer ; il faut toujours monter pour y arriver ; mais en jetant les yeux autour de ce bassin, on en explique facilement l'existence : il est environné de montagnes qui le dominent, et dont les forêts attirent des pluies continuelles ; ces eaux s'écoulent naturellement vers le lac par des canaux souterrains et l'on découvre même vers les bases de ces montagnes une infinité de filets d'eau qui s'échappent à travers les pores des laves. Vers le milieu du bassin, est un rocher sur lequel croissent des arbrisseaux qui s'inclinent vers les bords de cet ilot qui ressemble à une corbeille flottante. Le *Grand-Bassin* a environ un quart de lieue de circuit. Quant à sa profondeur, elle varie en divers endroits, et l'on assure qu'en quelques-uns on n'a pu trouver le fond à cent brasses. Tout porte à penser que c'est un ancien cratère ; le terrain d'alentour est formé de laves. Les eaux intarissables de ce réservoir, en s'échappant dans différentes directions, forment ces rivières bienfaisantes qui sont comme autant de rayons d'un cercle dont ils fertilisent la surface en la traversant. Presque toutes coulent avec bruit dans des lits étroits et profonds ; elles tombent de rochers en rochers, en faisant retentir les bois des vallons du fracas de leurs chûtes successives, et changent enfin leurs flots argentés et tumultueux en ondes azurées et paisibles, qui vont inonder et réjouir les campagnes par de longs détours. Le changement des saisons n'altère pas sensiblement l'agréable température de leurs eaux, qui font éprouver des sensations délicieuses au voyageur fatigué qui s'y plonge pour réparer ses forces. Les bords qu'elles baignent offrent ça et là des forêts de joncs et de roseaux, dont quelques espèces ont une chevelure flexible dans laquelle les douces haleines des zéphirs, soufflant la fraîcheur se jouent avec un mélancolique murmure. Dans les intervalles de ces bosquets flottants, s'élèvent diverses plantes aquatiques, des touffes de *songes*, espèce de nénuphar dont les feuilles, larges et triangulaires, ne conservent aucune trace d'humidité : l'eau qui s'y répand se divise et

roule sur leur surface, comme de petites sphères de cristal, avec une extrême rapidité. A travers leurs tiges violettes, qui descendent en se croisant jusqu'au fond d'un bassin azuré, on voit une multitude de petits poissons qui présentent les couleurs les plus vives, les nuances les plus variées ; les uns joignent à l'éclat de l'écarlate, des bandes aussi noires que le jais ; d'autres étincellent de paillettes d'or et d'argent. Non loin de ces rives fortunées, commencent des forêts qui s'élèvent en amphithéâtre, de manière à former une perspective agréable qui fuit graduellement et dont le couronnement lointain semble s'évanouir dans l'azur du ciel. On y voit des feuillages de toutes les formes, des fleurs de toutes les couleurs, et des fruits divers qui cachent sous une rude écorce une pulpe salutaire. Des arbres antiques, que le temps n'a pas encore frappés de sa faux, poussent des jets vigoureux ; d'autres, ayant cessé de vivre, demeurent cependant debout, et sont soutenus par de fortes lianes qui, après avoir fait mille circonvolutions autour de leur énorme tronc, les lient solidement aux arbres environnants. Ainsi se forment des rideaux de feuillages dont le soleil ne saurait percer la sombre verdure, des arcades de fleurs qui décorent et parfument ces retraites profondes. C'est le palais de la méditation, le séjour où le poète sent le souffle inspirateur. C'est là, qu'au doux murmure d'un clair ruisseau dont le cristal fluide s'échappe à gros bouillons des cavités obscures et profondes d'un rocher couvert de fougères, se joint l'harmonieux concert des brillants oiseaux qui s'assemblent, pour célébrer leurs amours, sous l'ombrage épais qui se projette sur l'onde azurée de la rivière,. Si quelque grand rocher s'élève au milieu de ces verdoyantes parures, ce n'est point pour dire un adieu à la végétation : la main de la nature s'est fait un jeu de dessiner de légères prairies sur les bases de ces masses énormes, et de rapprocher ainsi ses charmes de sa puissance. De leurs intervalles s'échappent des arbustes odoriférants, qui, au lever de l'aurore, inclinent avec grâce leurs têtes, baignées d'une fraîche rosée dont les perles innombrables, colorées par les rayons naissants du jour, présentent tous les reflets pétillants des pierreries, toutes les nuances de l'humide écharpe d'Iris. Partout des fleurs saxatiles, des bouquets de graminées, des plantes grimpantes qui s'accrochent aux parties saillantes de ces rochers dont elles embrassent le contour, et s'élèvent en spirale jusqu'à leur sommet, où des chèvres sauvages vont les brouter, en se tenant suspendues à des pointes inaccessibles. Ces contrastes imprévus, cette aridité des rochers esparpés, au milieu même des sites que la nature a parés de ses plus beaux dons, produisent les effets les plus pittoresques. Telle est la pompe de la vie végétative, telle est la profusion riante de la nature prodigue, dans l'heureux climat que nous habitons.

(A suivre.)

1re ANNÉE 23 AOUT 1887 N° 12

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE FRANÇOIS CAUCHE

(SUITE) [1]

Cependant la pompe funebre s'avançoit, pour suivre le corps de la deffunte, au lieu preparé pour l'enterrer; quatre de ses plus proches parens le portoient, les hommes & les femmes les suivoient, jusques à ce qu'estans venus sur le rivage de la riviere de *Ranevat*, que nous dirions, des Roches, on prit haleine. Là estoit une canoë faitte d'un seul tronc d'arbre, dans lequel entrerent les douze plus proches parens chargez du corps, qu'ils placerent au milieu, d'autres canoës, emmenerent ceux qui les suivoient, jusques en l'isle qui estoit au milieu de la riviere, appellée par eux, *Noce Ranevat*, qui veut dire, isle de la riviere des Roches, où estans tous descendus, on entra dans une maison faite comme nos chapelles, où estoit un chevalet, sous lequel on avoit fait la fosse pour y enterrer le corps de la morte. Sous ce chevalet estoient deux escuelles de bois, il y avoit dans l'une du ris, dans l'autre des racines qu'ils appellent *Auly*. Le ris pour servir d'aliment à l'ame apres le separation du corps, qui s'en estoit sustenté pendant qu'il vivoit. Les racines pour la conservation de la mesme, pour se tenir fraische, & exempte de maladie.[2] Car les femmes & filles de Madagascar tirent le suc de ces racines, & s'en frottent le front contre toute sorte de maladie, & encore pour paroistre plus belles. Dehors la chapelle, du costé du levant, estoit une pierre plantée debout, de douze pieds de hauteur, sur laquelle il y avoit deux grandes cornes de bœuf veritables, & deux figures de courlis, qui sont en grand nombre en cete isle. C'estoient les armes d'Andianmachicore & d'Andiaracase sa femme. La tombe estoit sans inscription, & les courlis, estoient taillez de bois, avec

[1] Voir pages 73, 85, 97, 109 et 121.

[2] Ceux de la Guinée font presques de mesmes ceremonies, & encore plus superstitieuses aux convoys funebres. Voy le voyage des Hollandois és Indes l'an, 1600. chap. 42.

un pied d'estail carré pour les soustenir. Il y avoit plusieurs autres chapelles en cette isle, où estoient les sepultures particulieres des meilleures familles des blancs, y ayant une place destinée pour enterrer les autres blancs dehors le village, où on voit plusieurs tombes droittes au bout des fosses, & quelques fois des petites huttes de branchenges qui les couvrent. Il y a dans ce cimetiere nombre de grands arbres droits & espineux[1] depuis le pied jusques au faiste, qui ne portent ny fruits ny fueilles, qui est le symbole de la mort, qui arrivant nous est espineuse, & arrivée nous rend incapables de toute production. J'adjoute que l'escorce de cet arbre est noire, comme s'il portoit le dueil de ceux qui sont enterrez proche de luy. Pour ce qui est des sepultures des grands, qui sont en l'islette de laquelle nous avons parlé, toutes leurs tombes sont dressées contre les chapelles, & n'y en a pas une, qui n'ayt des oyseaux de bois de diverses sortes dessus, avec des grandes cornes de bœuf. Les ceremonies de l'enterrement d'Andiaracase achevées, le convoy retourna au village, & vint en ma maison où estoit Andianmachicore, qui n'avoit voulu aller à la sienne, crainte que cét object n'augmentast ses douleurs. Apres qu'un chacun eust pris congé de luy, & que j'eus empesché les lamentations des servantes, qui venoient la nuict pleurer leur defunte maistresse devant ma demeure, au bout de quatre jours Andiamouse, qui n'avoit jamais abandonné son bon amy, mes compagnons & moy conduisismes Andianmachicore dans son logis.

Quelques jours apres je receus nouvelle par un negre qu'Andianramac m'envoya, qu'il estoit arrivé un navire François, au port de *Manafia*, que nous appellons saincte Luce, duquel le Capitaine avoit nom Coquey, le maistre Jean Regimon ; ils amenoient des hommes pour habiter dans Madegasse, sous le gouvernement de Jacques Proni, & Jean Fourcambourg. J'envoiai Sebastien Droüard avec ce negre pour s'informer de l'intention des nouveaux venus, qui me raporta au bout de quatre jours, qu'ils estoient quarante hommes, sans l'equipage, qui avoient desseigné de bastir un fort sur ledit port, qu'il estoit venu avec six d'eux chez Andianramac, pour luy demander permission de le bastir, ce qu'ils obtindrent facilement, cela ne mettant point en peine Andianramac, qui sçavoit leur petit nombre, dans lequel estoient plusieurs malades. Comme ces deputez estoient à Fanzaire, & que Droüard m'eust adverty de ce qui s'y passoit, je m'y acheminay, pour visiter nos François : Jacques Proni, avec trois des siens m'accompagna à mon retour, pour voir ce que je faisois à Mannhale, me priant de quitter cette habitation, & me retirer avec mon compagnon, en celle qu'il vouloit bastir audit port de saincte

[1] La figure de cet arbre est dans le voyage que les Hollandois ont fait és Indes Orientales l'an 1595. ch. 7. où il est adjousté, qu'il est haut d'une picque, de la grosseur du poing, ayant au faiste une boule espineuse, plus grosse que le reste de l'arbre.

Luce. Il fut avec les siens cinq jours en ma maison à Mannhale, où nous demeurasmes d'accord, qu'il me laisseroit six mois de temps pour debiter ma marchandise, au bout desquels je ne pourrois plus traitter, que pour ma nourriture, & mes habits.

Proni retourna vers les siens qu'il trouva en piteux estat, la maladie en ayant emporté douze en moins de douze jours, & le reste au desespoir. Je les soulageay de rafraichissemens, nonobstant lesquels, des quarante qui estoient arrivez pour habiter avec ledit Proni, il n'en demeura que quatorze au bout de deux mois, qui sont encore habitans dans ledit lieu de Madagascar.

Pendant ce temps, Coquey, & ceux de son vaisseau, qui avoit nom sainct Louis, lesquels n'estoient destinez pour laditte habitation, se chargerent de cuirs, de cire, gommes & bois d'ebene pour repasser en France, toutes lesquelles choses ils avoient amassées en plusieurs endroits de laditte isle, notamment és ports des Madegasses, & autres, jusques à la province des Matatanes. D'où retournans, le navire fut surpris d'un coup de vent, rompu par le milieu, n'y ayant que le doublage de dessus les bordages qui empeschast qu'ils ne perissent tous, en fin avec beaucoup de peine ils prirent terre au port des Gallions, où ayant dechargé ce qui estoit dedans, & laissé leurdit navire (apres l'avoir despoüillé de ce qu'il y avoit de meilleur, en canons, cordages, & voiles) à la discretion des habitans du lieu, ils se hutterent avec leurs voiles soustenus de fourches, pour attendre leur barque, qui estoit à quatorze lieuës plus bas dans le port de saincte Luce; Où arriva en ce temps, estoit le premier jour de May mil six cent quarante deux, un autre vaisseau François appartenant à nostre compagnie, ayant commandement, de se charger de ce qu'il trouveroit avoir esté achepté, ou pris par eschange par ceux qu'on avoit envoyé auparavant dans le vaisseau S. Louis, & de tout ce qui seroit de marchandise en l'habitation nouvelle de sainct Pierre, acquis par ceux qu'on avoit envoyé pour habiter en icelle, audit port de saincte Luce.

Ce vaisseau nouvellement arrivé, basti dans Dieppe à dessein d'amener une nouvelle habitation dans l'isle de Madagascar, que nous appellons sainct Laurent, fut baptisé de ce nom, portant derriere la poupe l'image de ce sainct. Le Capitaine avoit nom Gilles Regimond, Liegeois de nation, & habitant de Dieppe, le maistre estoit Gilles Regimond son fils, il estoit armé de vingt-deux pieces de canon, chargé de soixante hommes pour demeurer dans l'isle, sans son equipage, avec toute sorte d'outils pour bastir & pour cultiver la terre.

Estant arrivé, & pris terre, je fus au devant avec les autres de l'habitation, nous racontasmes le mal-heur qui estoit arrivé au vaisseau sainct Louïs, & invitasmes les deux Regimonds pere & fils de venir souper avec nous dans la hutte de Jacques Proni, qui nous vouloit faire sa feste, ce

qui fut fait. Ledit Gilles Regimont pere pendant le repas s'informa de moy de l'estat de l'isle, & ce qu'il y avoit à faire pour les marchans, luy estant interessé pour quelque portion dans la compagnie, ayant sçeu auparavant, que pendant mon sejour, j'avois esté par tout, & remarqué ce qui pourroit servir au trafic. Je luy dis, que dans la Province de Matatan voisines des Mallegasses, ou Madegasses, chez lesquels nous estions, il y avoit sept cent pieds d'arbres d'ebene, que le Prince de ce païs avoit nom Andianpalola, avec lequel j'estois en bonne intelligence. Que delà j'estois passé par le païs des Antauvarres, commandé par Andiantalac, qu'il y avoit aussi de l'ebene, mais qui ne se pouvoit facilement porter à la mer. Qu'hors les rafraichissemens je ne sçavois rien, qui meritast d'estre enlevé de l'isle. Pour les ports & rivieres qui pouvoient porter barques, que je n'en avois connu que deux du costé de l'Est, allant depuis où nous estions à la baie d'Antongil. Que la premiere qu'il trouveroit faisant ce mesme voyage, s'appelloit par les habitans *Itolanhare*, & que n'ayant pû apprendre le nom de l'autre, nous l'appellasmes la riviere aux prunes, & le port aux prunes, à cause du nombre des pruniers qui y sont.

Le lendemain le pere Regimond envoya Sebastien Droüard chargé de mes memoires, contenans la situation des lieux, & les noms de ceux qui y commandoient, pour faire couper l'ebene, & traitter de marchandises chez les Matatanes. Pour moy je fus envoyé avec six hommes aux Tapates, pour eschanger des bœufs, vollailles, & autres rafraichissemens, contre de la marchandise, qu'il me fit delivrer. Je passay en ma maison, où Andianmachicore ayant sçeu mon dessein, me donna dix hommes des siens pour m'escorter jusques aux Tapates, chez lesquels je fus 3. sepmaines, pendant lesquelles j'envoiay à Regimond, par plusieurs convoys, conduits par ceux qu'il m'avoit donné, & par des Negres, plus de deux cent bœufs, grand nombre de moutons & de chevres. Retournant avec quatre vingt grands bœufs, & repassant par Mannhale, je demeuray deux jours en ma maison, où j'apris qu'un vaisseau estoit sous voile à la prochaine rade. J'envoiay mon bestail devant à saincte Luce, & aussi-tost je partis, pour aller decouvrir ce vaisseau, ce que je fis, m'estant mis dans une canoë avec quelques Negres, sortant par l'embouchure de la riviere de *Ranne-fouche*, j'entray dans le port des Gallions, d'où ayant fait une lieuë en mer, je me mis au bord du vaisseau avec parole d'asseurance de celuy qui y commandoit, qui m'ayant reconnu François, me fit monter vers luy. Ce vaisseau portoit en pouppe les armes de Dannemark soustenuës de deux lyons; les pavillons estoient arborez & estendus, le rouge, qui est celuy de guerre, sur la poupe : le blanc, qui est celuy de paix, au coupeau du mast de hune, & celuy de Dannemark sur le bout du Beaupré. S'estant informé de moy du païs, dans lequel il craignoit d'entrer, quoy qu'il eust grand besoin de se rafraichir, son navire ayant relaché du Cap

de Bonne-Esperance, d'où il y a six cent lieuës, jusques au lieu où il estoit. Et ayant appris que le port voisin des Gallions, que les insulaires appellent *Itolangare,* estoit à l'abry de tous les vents, fors de celuy de mer, il y vint anchrer, & y sejourna deux jours en attendant qu'il eust trouvé un meilleur port. Ces gens ayans rodé autour des rades voisines dans une chaloupe, luy vindrent dire, qu'à deux lieuës plus haut tirant du costé du Nord, ils avoient trouvé un port abbrié de deux Caps, où le vaisseau seroit en assurance de tous vents, sinon de celuy du Sud-est, qui est le moins dangereux de tous les vents, où il y avoit bon fond avec huict brasses d'eau. Aussi-tost le navire leva l'anchre, & y alla aborder, & depuis y sejourna six mois, pour y attendre la saison de partir, qui est en Janvier, Fevrier, & Mars.

J'estois dans ce vaisseau d'où je fus mis à terre incontinent apres qu'il y fut abordé, je couchay à demye lieuë delà dans un village, dit *Rompré,* où deux Negres d'Andianmachicore, suivant que je leur avois commandé, m'amenerent six bœufs, deux moutons, & deux cabrils, & m'apporterent des chapons & du ris, de quoy je fis present audit Commandeur, qui me donna une lettre en langage Portugais pour Regimond, par laquelle il l'invitoit de le venir voir.

Qaund je fus vers Regimond, il se facha à moy de ce que j'avois tant tardé, & donné connoissance des ports, & de l'estat de l'isle aux Danois. Je luy dis, que n'estant de son equipage il n'avoit rien à me commander, & qu'estant Chrestien, j'avois esté obligé à soulager des Chrestiens.

Trois jours apres vindrent au port saincte Luce dans une chaloupe, les commis du Commandeur Danois, & quatre autres hommes, l'un de ces commis parlant François, dit, qu'ils venoient le prier de leur vendre, ou trocquer des marchandises, propres au païs, où ils estoient, contre celles qu'ils avoient dans leur vaisseau, si mieux il n'aimoit de l'argent. Regimond respondit, qu'il iroit voir leur Commandeur, & qu'il l'assisteroit, & les siens de tout ce qu'il pourroit, les renvoyant fort satisfaits, avec des presens.

Cinq jours apres, Regimond fit equiper sa barque, dans laquelle il mit une bouteille de rososol, qui est de l'eau de vie distillée avec cannelle & sucre, qui est excellent à fortifier l'estomac, des confitures seches & liquides, avec des bouteilles de vin d'Espagne, accompagnées de jambons, le tout apporté de France, un baril de sel, cent milliers de toutes sortes de rassades, quatre tonneaux de ris, & un baril be biere. J'entray dans cette barque avec seize hommes, du nombre desquels estoit ledit Regimond, & Jacques Proni, maistre de l'habitation de sainct Pierre.

Nous arrivasmes le mesme jour que nous partismes du port de saincte Luce, en celuy de *Itolangare,* qui ne sont qu'à quatre lieuës esloignez l'un de l'autre. Le vaisseau Danois se mit en estat de combattre, pavoisé de

rouge jusques aux hunes,[1] mais depuis qu'il nous eust reconnu, ce ne fut qu'alegresse, accolades, & festins; le Commandeur nous traitta de petits cochons, canes, & oisons, qu'il avoit apporté vifs dans son vaisseau des Moluques, & apres le repas fit present à Jacques Proni d'un cerf & d'une biche en vie, qui venoient aussi des Moluques, semblables aux nostres, pour en peupler l'isle de Madagascar, où il n'y en avoit point, se reservant deux cerfs, & deux biches pour les faire voir en Danemark. Regimond fit present audit Commandeur de tout ce que nous avons dit cy-dessus, de six pieces d'ebene, ayant chacune six pieds de long, & demy pied en carré, ensemble de deux barrils de pain de France. En reconnoissance il luy donna une jarre, ou vaisseau de terre de Perse, relié de cercles de cannes, pour le lever, & porter, tenant une demye fillette, laditte jarre remplie de sucre candi. D'une autre pleine de castonade blanche. Une autre un peu plus petite pleine de gingembre confit. Deux autres de petites oranges & citrons confis. Un sac de poivre, tenant deux mesures, un sac d'une mesure de clous de girofle, un millier de noix muscade, un pot de fleur d'orange confite, un sac de cannelle. Deux pieces de Damas chacune de vingt-cinq aulnes, l'une violette, l'autre couleur de rose. Deux pieces de tafetas double de la Chine, de mesme longueur que les precedentes. Une de satin blanc, & une autre de gros de Naples noir. Six bas de soye de couleur. Six chemises de fine toile de cotton, quatre coüeffes de nuict de cotton, brodées de soye blanche. Deux paires de calsons à la Persane, tombans jusques sur les souliers. Deux paquets de cannes d'Indes de plusieurs couleurs, & façons, tant petites que grosses jusques au nombre de cent. Un service entier de porcelaine : avec un bocal de terre prise proche le tombeau de Mahomet, ayant un grillage à la bouche par lequel on vuide de l'eau dedans, laquelle exposée au Soleil, se rafraichit au lieu de s'eschaufer.

Pendant deux jours de sejour que nous fismes en ce lieu, l'ayant visité, nous jugeasmes qu'il estoit propre pour y faire nostre habitation : aussi-tost on fit couper des bois dans la montagne voisine, & dresser une maison, à quoy nous ayderent les Danois, qui s'estoient huttez sur ce mesme port. Estans de retour à saincte Luce nous fismes partir une partie de ceux qui estoient en l'habitation sainct Pierre, avec ce qu'ils avoient, pour aller habiter *Itolangare*.

(A suivre.)

[1] Lors qu'on veut combattre, on met un drap rouge large d'un aulne tout autour du vaisseau, sur les bords, qui couvre ceux qui sont dedans, jusques à la teste, comme encore au dessus des hunes, pour empescher qu'on ne voye ceux qui travaillent aux voiles, s'il en est de besoin. Et cela s'appelle pavoiser, ce qui vient de la coustume des anciens Grecs & Romains, qui rangeoient leurs pavois sur les bords de leurs navires, lors qu'ils vouloient combattre, pour se cacher derriere, comme il se void par leurs medailles, representant des combats de mer, ou preparatif pour y aller.

LES ORIGINES DE L'ILE MAURICE

D'APRÈS MAGON DE SAINT-ELIER

(SUITE) [1]

CHAPITRE IV

Arrivée d'une escadre hollandaise au Port Sud-Est. — Exploration de l'Ile, qui reçoit le nom de *Maurice*.—Etablissement des Hollandais. — Episodes.

Le 1er Mai 1598, une escadre de huit vaisseaux, sous les ordres de l'amiral Cornelius Van Neck et du vice-amiral Wybrand Van Warwick, partit du Texel pour l'établissement du commerce hollandais à Bantam. Ces huit bâtiments, qui avaient toujours navigué de compagnie jusqu'à la hauteur du Cap de Bonne-Espérance, furent séparés par une violente tempête, le 8 Août. Le *Maurice*, la *Hollande* et l'*Over-Yssel* relâchèrent à l'île Sainte-Marie, et de là continuèrent leur route vers Bantam. Les cinq autres vaisseaux, l'*Amsterdam*, la *Zélande*, la *Gueldres*, l'*Utrecht* et la *Frise*, sous le commandement de Wybrand Van Warwick, découvrirent le 17 Septembre, l'île appelée par les Portugais *Cerné*, et entrèrent au Port Sud-Est. L'amiral hollandais, ne sachant pas si l'île était habitée, envoya des bateaux explorer les côtes, où l'on ne découvrit aucune trace de la présence de l'homme. On trouva seulement sur le rivage environ trois cents livres de cire marquée de caractères grecs, un pont volant de vaisseau, une barre de cabestan et une grande vergue, débris de quelque navire qui avait fait naufrage près de l'île.

Les oiseaux ne fuyaient point à l'approche des hommes ; n'ayant jamais rencontré d'ennemis, ils n'avaient pas l'instinct du danger ; ils venaient se reposer sur la main qui devait les étouffer : image touchante de cette douceur qui abonde dans les œuvres du Créateur, et que tant de choses ont altérée ! Il y avait alors dans l'île une si grande multitude de tourterelles, que les matelots en prirent jusqu'à cent cinquante en quelques instants, et s'ils avaient pu en emporter davantage, ils en auraient pris avec la main autant qu'ils auraient voulu. Cet oiseau charmant n'a pas, comme le *Dronte*, disparu de nos campagnes ; la tourterelle fait encore aujourd'hui le charme de nos forêts, dont le silence est fréquemment interrompu par sa voix gémissante.

Le 20 Septembre, presque tous les équipages descendirent à terre,

1. Voir pages 95, 105, 117 et 127.

où l'aumônier du vaisseau amiral fit un sermon, puis une prière en action de grâces pour l'heureuse arrivée de l'escadre dans un port tel qu'on pouvait le souhaiter. Les malades, logés dans des cabanes qui furent construites sur la plage, y recouvrèrent promptement la santé : premier bienfait de nos côtes hospitalières et de la salubrité de notre climat. Les Hollandais passèrent quinze jours dans l'île, à laquelle ils donnèrent le nom de *Maurice* en l'honneur du Stathouder, et fixèrent à un arbre une planche portant les armes des Provinces-Unies, avec ces mots en langue portugaise : *Christianos reformandos* (chrétiens réformés.)

Ils semèrent des graines potagères, plantèrent des fruits et laissèrent aussi dans l'île des volailles, afin que les vaisseaux qui y relâcheraient trouvassent diverses sortes de rafraîchissements.

Depuis cette époque, l'île reçut dans ses ports les navires des diverses nations qui fréquentaient les mers des Indes et qui profitaient de ce point de relâche et d'approvisionnements. Le 12 Août 1601, l'amiral hollandais Hermasen eut besoin de faire de l'eau et des provisions à Maurice, et expédia pour cet objet un yacht appelé *le Jeune Pigeon*. Ce petit navire, à son retour, apporta un Français trouvé en cette île, où une suite de malheurs l'avaient conduit. Suivant sa relation, il était parti d'Angleterre quelques années auparavant, sur un vaisseau qui faisait voile de conserve avec deux autres pour les Indes Orientales. L'un de ces vaisseaux se perdit à la hauteur du Cap de Bonne-Espérance, et les équipages des deux autres étaient tellement réduits, qu'on jugea convenable de brûler l'un des navires et de réunir les deux équipages à bord de l'autre. Cependant, toujours en proie à la maladie, qui faisait de grands ravages, le nombre des marins diminua au point que bientôt il n'y en eut pas assez pour faire les manœuvres, et le navire fut jeté sur l'île de Pulo-Timon, près de la côte de Malacca, où tout l'équipage périt, excepté le Français, quatre Anglais et deux nègres. Ces malheureux, abandonnés à eux-mêmes dans une île peuplée de brigands, parvinrent à se procurer une jonque et conçurent le singulier projet de retourner en Angleterre. Leur navigation fut d'abord heureuse ; mais les nègres, alarmés de se voir transporter si loin de leur pays, formèrent le complot de s'emparer du navire. Leur dessein ayant été découvert, ils se jetèrent à la mer, de désespoir ou de crainte du châtiment dont ils étaient menacés. Après avoir essuyé plusieurs tourmentes, les cinq voyageurs furent enfin jetés sur l'île Maurice. Alors ils ne s'accordèrent pas sur le parti qu'il convenait de prendre : le Français fut d'avis de rester dans l'île et d'y attendre quelque secours ; les Anglais voulurent continuer le voyage ; ils mirent donc à la voile et laissèrent leur compagnon dans cette solitude profonde, où il avait passé près de deux ans lorsqu'il fut recueilli par les gens de l'amiral. Sa force physique égalait celle des marins hollandais ; mais ses facultés intellectuelles pa-

raissaient avoir éprouvé quelque atteinte de l'isolement absolu où il avait vécu.

En 1613, le capitaine anglais Castleton visita l'île Maurice et la trouva encore inhabitée.

Ce fut à Maurice que mourut, le 22 Janvier 1617, en arrivant de Batavia, le célèbre navigateur Jacques Le Maire, parti du Texel ainsi que Guillaume Schouten, le 14 Juin 1615, avec les vaisseaux la *Concorde* et le *Horn*, pour ce voyage de circumnavigation auquel on doit la découverte du détroit qui porte le nom de *Le Maire*, et d'un grand nombre d'îles dans la mer du Sud.

Vers l'an 1638, les Hollandais s'établirent au port Sud-Est. Ils préférèrent Maurice à Mascareigne, à cause du peu de sûreté que cette dernière offre aux navires. Un faible détachement militaire, quelques familles et un petit nombre d'esclaves tirés de Madagascar formèrent toute la population. L'île était couverte de vastes forêts, mais leur sombre profondeur n'avait rien qui pût inspirer des sentiments de crainte et de défiance : elles ne servaient point de repaire à ces animaux féroces dont les cris et les fureurs troublent le séjour de l'homme en d'autres contrées ; elles ne recelaient que des troupeaux sauvages qui ne connaissaient ni maître ni bergerie ; elles ne couvraient de leur ombre immense et ne nourrissaient de leurs fruits salutaires que des êtres dont la douceur et la timidité ajoutaient aux charmes de ces régions inhabitées, de cette vaste solitude qu'animaient des légions d'oiseaux dont le plumage éclatant emprunte la vivacité de ses couleurs, de la beauté du ciel sous lequel ils vivent. Il fut sans doute frappé d'un sentiment religieux, celui dont la hache fit la première blessure à ces arbres magnifiques, inconnus aux siècles précédents, et qui, portant au-dessus des nuages leurs têtes vierges et majestueuses, voilaient le jour en plein midi.

Le commandant hollandais, M. Lamocius, curieux de connaître l'intérieur de l'île, pénétra un jour, avec quelques personnes qui l'accompagnaient, dans l'épaisseur du bois, où il s'enfonça insensiblement plus qu'il ne comptait le faire. Il s'aperçut bientôt de son imprudence et voulut retourner sur ses pas, mais il s'égara dans ce vaste labyrinthe ; quatre fois le soleil passa sur sa tête sans qu'il le vit et pendant qu'il faisait de vains efforts pour sortir de ce dédale inextricable. Il avait consommé le peu de provisions qu'il avait fait porter, et il se voyait périr d'inanition dans le désert, lorsque, par un grand bonheur, il trouva enfin une issue qu'il avait inutilement cherchée pendant plusieurs jours.

La partie septentrionale de l'île était peuplée de cerfs, dont l'espèce n'est probablement pas indigène, mais dont l'introduction dans l'île n'est pas connue. On ignore également à quelle époque y furent transportés les taureaux et les vaches sauvages qu'on y trouva lors de sa découverte,

et qui étaient bien distincts des animaux de même espèce que les Hollandais y importèrent de Madagascar. Leguat, dans la relation de son séjour à l'île Maurice, dit qu'il y avait alors dans les bois beaucoup de chevaux sauvages, qu'on tuait quelquefois pour nourrir les chiens. Il y existait aussi une très grande quantité de boucs et de chèvres, dont on faisait un grand usage pendant le temps où la chair du cerf n'est pas mangeable. Les porcs sauvages n'étaient pas moins nombreux : on en tua plus de quinze cents dans une chasse que firent plusieurs habitants réunis. Ils remarquèrent que dans la partie médidionale il s'en trouvait un beaucoup plus grand nombre que sur tout autre point de l'île.

Le singe de notre île est d'une espèce particulière : il ne ressemble point à celui de Madagascar appelé *Maki*, ni au *Bavian* du Cap de Bonne-Espérance ; il n'appartient donc à aucune des côtes voisines, ce qui rend invraisemblable l'opinion de M. l'abbé de La Caille, qui dit que le singe n'est pas un animal naturel à ce pays, et qu'il y a été porté par les Portugais. D'ailleurs, dans quelle vue aurait-on introduit en cette île, le singe, qui n'est point recherché comme gibier et qui est extrêmement destructeur. Les oies, les canards, les poules, dispersés dans les bois, y acquéraient sans les soins domestiques, une multiplication prodigieuse. Leguat parle d'un oiseau fort curieux qu'on appelait *Géant* à cause de sa haute stature, sa tête s'élevant à la hauteur d'environ six pieds.

" *Ils sont,* dit-il, *extrêmement haut montés et ont le cou fort long. Le corps n'est pas plus gros que celui d'une oie : ils sont tout blancs, excepté un endroit sous l'aile qui est un peu rouge ; ils ont un bec d'oie, mais un peu plus pointu, et les doigts des pieds séparés et fort longs ; ils paissent dans les lieux marécageux et les chiens les surprennent souvent, à cause qu'il leur faut beaucoup de tems pour s'élever de terre. Nous en vîmes un jour un à Rodrigue et nous le prîmes á la main, tant il était gras. C'est le seul que nous y ayons remarqué, ce qui me fait croire qu'il y avait été poussé par quelque vent, à la force duquel il n'avait pu résister. Ce gibier est assez bon.*"

Cet oiseau a subi le même sort que le *Dronte :* il n'en reste aucune trace dans l'île. D'après la description qu'en donne Leguat, on voit qu'il avait beaucoup de rapport avec le *Flammant,* ce qui me porte à croire que le marais appelé *la Mare aux Flammans,* dont j'ai parlé, a pris son nom de cet oiseau et non du *Dronte,* comme la plupart des personnes le pensent, faute de connaître le *Géant* de Leguat.

Des tortues de terre et de mer offraient aux premiers habitants une nourriture salubre et abondante, qu'ils se procuraient sans peine et sans recherche. Les Hollandais, dans les relations de leurs voyages et de leurs relâches à Maurice, parlent de la grosseur extraordinaire des tortues de cette île et de leur prodigieuse fécondité. L'une de ces espèces a été

épuisée, victime de cette passion qui porte l'homme à détruire plus qu'il ne consomme ; l'autre a fui nos rivages et est allée confier à la nature le soin de sa conservation, sur des côtes lointaines et désertes. Les lamentins et d'autres animaux de mer se sont aussi éloignés depuis qu'on a commencé à leur tendre des pièges.

On trouvait alors sur le rivage cette production rare, cette matière précieuse connue sous le nom d'*ambre gris*, ce qui a sans doute fait donner le nom d'île d'Ambre à l'un des îlots qui avoisinent la côte. On est aussi incertain sur la nature de l'ambre gris que sur celle de l'ambre jaune. Dans quel règne faut-il placer cette substance ? D'où tire-t-elle son origine ? Quelques naturalistes l'ont regardée comme une production animale, mais ils ne sont point entre eux de la même opinion sur l'espèce de l'individu qui la donne : les oiseaux, le crocodile, le veau marin, la baleine, ont tour à tour servi aux conjectures. D'autres ont pensé que l'ambre gris est une substance végétale qui naît des racines d'un arbre qui s'étend dans la mer ; d'autres ont soutenu que ce n'est autre chose que des rayons de cire et de miel digérés et cuits par le soleil et le sel marin. Plusieurs auteurs enfin, entre autres M. Geoffroy, se sont accordés à croire que l'ambre gris est un bitume qui sort du fond de la mer ou qui coule du sein de la terre dans les eaux de la mer, comme la naphte ou le pétrole sort de la terre ; qu'il s'épaissit ensuite, se durcit et qu'alors la mer l'entraîne et le jette sur le rivage. Pourquoi donc, s'il en est ainsi, le flot qui l'apportait sur nos côtes ne l'y dépose-t-il plus, ou pourquoi l'agent qui le produisait a-t-il cessé son action ? Quel changement physique est donc survenu pour occasionner cette singularité? La seule révolution à laquelle on puisse attribuer ce phénomène, est l'impression qu'a causée la présence de l'homme à tous les êtres animés qui l'entouraient, ce qui me porterait à croire que cet subtance et plutôt une émanation de quelque cétacée, qui aurait aussi fui nos côtes depuis que l'homme est venu s'y établir. Telles étaient les ressources que la nature offrait aux premiers habibants de ce pays ; mais il leur fallut bientôt déployer toute leur activité pour préserver leurs plantations, qu'une effrayante multitnde de rats menaçaient continuellement d'une entière destruction. Tous les moyens étaient mis en usage sans qu'on pût arrêter la funeste propagation de ces animaux dévastateurs, qui dévoraient les semences et les fruits et faisaient le tourment des cultivateurs. Cependant les Hollandais avaient réussi à faire à *Flacq* un beau jardin, qui contenait toutes les plantes d'Europe qu'on peut cultiver avec succès dans notre climat. C'est de là qu'on tirait tous les légumes et les fruits dont on avait besoin pour le chef-lieu au Port Sud-Est. C'est aux Hollandais qu'est due l'introduction de la canne à sucre qu'ils portèrent de

Batavia et dont la culture est devenue depuis long-temps la principale branche des revenus de la colonie et la base de son commerce avec l'Europe. Le suc qu'on tirait de ce roseau par la pression n'était alors soumis à aucune préparation avant d'être employé à l'usage de la vie : après une légère fermentation, on s'en servait pour tenir lieu des liqueurs spiritueuses dont la colonie était privée, et cette boisson rafraîchissante, était pour ces premiers habitants, préférable à tous les jus frénétiques de Bacchus.

Les ouragans, plus fréquents à cette époques qu'ils ne le sont de nos jours, revenaient tous les ans mettre à de nouvelles épreuves la résignation et la constance de l'agriculteur, et jetaient quelquefois sur la plage les navigateurs qu'ils surprenaient dans le voisinage de l'île.

[Un voyageur célèbre, Tavernier, dont le navire fut englouti par la tempête, ne dut son salut qu'au voisinage de nos côtes ; il fut jeté avec trois matelots sur un point de l'île fort éloigné de l'unique habitation qui existait alors. Pendant douze jours, ces malheureux durent traverser des rivières, passer des montagnes, dans un pays couvert de forêts inextricables, n'ayant aucun abri que le couvert des arbres, d'autre nourriture que des racines et des fruits sauvages. Arrivés dans le voisinage de l'habitation hollandaise, épuisés de fatigue, ils ne peuvent plus avancer. Rassemblant alors le peu de force qui leur reste, ils se mettent à pousser des cris. Des chasseurs ont entendu ces cris et ils les prennent pour des hurlements de bêtes sauvages ; ils s'avancent, poussés par la curiosité, combattus par la crainte. L'aspect de ces hommes décharnés, à la voix rauque, au langage étranger, effraie les Hollandais. Ils se rendent dans leur camp et ils racontent leur singulière aventure. Le commandant de la petite garnison se rend sur les lieux, comprend la détresse des pauvres naufragés et leur prodigue les secours nécessaires.]

Si Tavernier goûta dans cette île toutes les douceurs d'une hospitalité généreuse, l'infortuné Leguat et ses compagnons n'y trouvèrent que les chaînes de l'esclavage et toutes les horreurs d'un exil plus cruel que la mort. L'île n'était plus, il est vrai, sous la direction du même chef ; le farouche Rodolphe Diodati avait remplacé le commandant Lamocius.

Quelques détails sur les longues infortunes de Leguat inspireront sans doute de l'intérêt au lecteur.

(A suivre.)

1ère ANNÉE 1er SEPTEMBRE 1887 N° 13

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE FRANÇOIS CAUCHE

(SUITE) [1]

Je ne sejournay guierres en ce lieu ; parce que Regimond avoit promis au Commandeur Danois de me renvoyer vers luy incontinent, pour trafiquer avec ses commis de bestail, contre les rassades, desquelles on luy avoit faict present. Ce que je fis aussi-tost, & passant par le village de *Ramac*, je vis couper les deux poingts à l'une des femmes de *Diamboule* maistre du village, par un negre vallet du mari, qui l'avoit condamnée à ce supplice, pour avoir esté trouvée par luy en adultere. On les luy coupa avec le fer d'une lance. Elle fut morte de perte de sang, si par hazard un de nos chirurgiens ne se fut rencontré-là, qui arresta les veines avec un fer chaut, puis y mit un emplastre astringent dessus.

Delà passant à Fanzaire, je vis faire un acte de justice civille à Andianramaç. Les maistres des villages assemblez devant sa maison, les blancs s'assirent à sa droitte sur des nattes, & les noirs à la gauche, il s'agissoit d'une portion de champ, que deux hommes qui estoient debout disputoient, chacun d'eux avoit attaché un veau à un tronc. La cause jugée, Andianramac les eust tous deux pour les espices du procés. S'il s'agist de plus grande chose il a des taureaux. Il juge de mesme en l'assemblée, & par l'advis desdits maistres de village, les procés criminels, mais il n'en a aucune reconnoissance. Il n'y a point de prison en ces lieux, le criminel present, ou fugitif ne se peut sauver, car aussi-tost qu'il est condamné à mort, chacun tient à honneur de luy couper la teste, en presence de tesmoins, ne pouvans pas souffrir vivre parmy eux des gens condamnez pour leur mauvaise vie.

Je trouvay en ce village un des commis du Commandeur du vaisseau Danois, qui m'y attendoit, je fus avec luy par toute la province des Mal-

[1] Voir pages 73, 85, 97, 109, 121 et 133.

legasses, où nous acheptasmes quatre-vingt bœufs, qu'il emmena, avec six barrils de sel de roche, qu'il fit porter par des noirs. Cet achapt se fit en troc de rassades.

Pendant ce temps Sebastien Droüard, Gilles Regimond fils de Gilles Regimond, Bonvallot, Gelmain, & autres jusques au nombre de douze, furent aux Antavarres & Amboimenes pour faire couper les bois d'ebene que je leur avois marqué : leur malheur voulut que Bonvallot mauvais garnement, ne pouvant souffrir qu'un Negre eust desrobé quelque chose de peu de valeur dans sa hutte, luy coupa les oreilles, & les cloüa sur un tronc d'arbre. Ce Negre ainsi mal traitté, vint de nuict avec un tison ardent pour mettre le feu en ceste hutte, qui n'estoit faite ny couverte que de branches & fueilles de balisiers. Bonvallot ayant reconnu le feu, tira un coup de fuzil, qui cassa la cuisse au Negre, nonobstant quoy, le blessé ne laissa pas de ce trainer jusques à la riviere voisine qu'il passa à nage. Il fut trouvé le lendemain par nos François sur l'autre bord, qui attacherent aux pieds de ce miserable une boëtte de perrier chargée de deux livres de pouldre, à laquelle ayant mis le feu, il mourut incontinent. Les assassins jetterent le corps dans la riviere. *Andianpalola* seigneur de la province ayant sçeu ce meurtre, arma ses gens, & quelques jours apres rencontrant ces meurtriers dans la province des Antavarres, les fit tous tuer, fors un jeune homme de Calets aagé de dix-huict ans qui eschapa, nonobstant qu'il eust esté persé de cinq coups de zagaïe, se retirant en sa hutte, où estant, il se saisit de son fuzil, & chassa ceux qui le poursuivoient, qui creurent qu'il mourroit des coups qu'il avoit receu. Ces barbares ouvrirent le ventre à Bonvallot apres qu'ils l'eurent tué, luy arracherent le cœur, luy couperent la nature qu'ils luy mirent dans la bouche ; puis jetterent le corps dans la riviere, les autres furent tuez à coups de lances & de dardilles.

Regimond pere ayant sçeu cette triste nouvelle eut dessein de se vanger des barbares, mais songeant, que s'il l'entreprenoit il luy en pourroit mal baster, & qu'en tout cas, ils assassineroient tous ceux qui estoient en l'habitation des Matatanes. Par effect ces meurtriers en avoient le dessein, lequel eust esté executé si le jeune homme eschappé de leurs mains ne se fut retiré vers Sebastien Droüard, qui estoit demeuré dans le magazin d'ebene, qui estoit sur la riviere proche l'habitation que nous avions és Matatanes, à cause qu'il estoit blessé en un pied. Droüard en advertit diligemment un de nos commis qui estoit au village *d'Andianpalola*, nommé Herault, lequel le vint trouver aussi-tost, y laissant toute la poudre, armes & marchandise que nous avions en ce lieu. En ce temps nostre barque qui avoit porté de l'ebene à Saincte Luce, retourna bien heureusement pour le jeune homme, Droüard & Herault, qui se mirent dedans, & s'en allerent avec ceux qui estoient dans la barque, au port

saincte Luce. Il facha à Andianpalola d'estre soupçonné participer à ce crime, il envoya six des siens à Andianramac pour s'en excuser, auquel ceux-cy firent present de deux monilles, ou bracelets d'or, quatre d'argent, un gros collier à cinq rangs, entremeslé de canons d'or, grains d'or ronds & creus, de coral fin, de cornalines longues, & de rassades rouges, le tout enfilé dans du cotton. Ils y adjouterent des cannes de sucre, du ris en paille, des feves, phasioles, & pois, avec deux habits, l'un pour Andianramac, l'autre pour sa femme, ils appellent ces habits *Lambes*, deux *Quilambos*, ou ceintures, un *Sarravoi*, ou braye, le tout tissu de cotton & de soye. Parmy ces six deputez estoit un orfevre du pays, qui fut quelque temps à faire son mestier en cette province des Madegasses. Il avoit des creusets de terre brune, de laquelle ils font leurs vaisselles, dans lesquels il mettoit de l'or du pays, qui estoit tres fin, qu'il fondoit sans aucun ingredient, souflant par la bouche dans une canne, contre les charbons allumez, qui estoient sous lesdits creusets, il en faisoit autant de l'argent. Il gravoit sur des pierres tendres, comme nos argentiers sur les os de seiches, tout ce qu'il vouloit, puis jettoit dessus ce qu'il avoit fondu, qui prenoit telle figure & proportion qu'il luy avoit pleu graver, à quoy il adjustoit d'autres pieces pour achever ce qu'il avoit desseigné, se servant au lieu de borax pour la soudure de petits pois du pays, trempez dans du jus de limon, dans lequel il mettoit le bout d'une plume d'aisle de poule, puis en frotoit les pieces qu'il vouloit joindre ensemble, & avec des pincettes les mettoit dans le feu couvert de charbons, qu'il allumoit de son soufle passant par la canne, & aussi-tost la soudure estoit prise. Tous ceux de cette province admirans ce secret, luy porterent l'or & l'argent qu'ils avoient pour le mettre en œuvre, il pesoit dans des balances ce que chacun luy confioit, & le rendoit de mesme poids. On nomme en ce pays une balance *Lanzaye*, & les poids *Milanzaye*.

Mais tous ces presens, & cette nouveauté d'orfeverie ne resjouït point Andianramac, qui regrettoit ceux qui avoient esté cruellement meurtris aux Antavarres, notamment Gilles Regimont fils, & un peintre, qui luy avoit naguieres promis de le tirer au naturel. Il fut luy mesme consoler le pere, & m'envoya dire, que je le vinsse trouver. Et aussi-tost Regimond m'escrivit, que je troussasse bagage, qu'il avoit dessein de mettre les voiles au vent dans peu de jours & m'emmener avec luy. Ce me fut une dure separation, puisqu'il me failloit laisser ma maison, mon jardin, & une partie de mes meubles, & ce qui plus me fachoit, quitter Andianmachicore, qui m'aimoit infiniment ; ma consolation fut, que je luy laissois ce que je ne pouvois emporter. Il me vint conduire jusques à Fanzaire, où je pris congé de luy pour aller trouver Andianramac qui estoit chez Regimond dans nostre habitation de sainct Pierre.

Apres plusieurs plaintes, pleurs & regrets, nous nous preparasmes à

nous separer ; nous mismes dans le fond du vaisseau pour le lester la pesanteur de deux cent tonneaux de bois d'ebene, de six à sept pieds de long, que nous faisions conduire dans des canoës du pays, nommées *Laaques*, jusques à son bord, tant de l'ebene de la province où nous estions, que de celles des Matatanes, Antavarres & Amboimenes. Cela fait, nous chargeasmes nos vivres & marchandises, apres avoir mis en estat la barque que nous avions apportée en pieces dans nostre navire, elle estoit du port de vingt tonneaux, nous la mismes en mer avec son equipage qui estoit de vingt-cinq hommes, & ayans laissé en terre dans nostre habitation de sainct Pierre au port de saincte Luce soixante hommes sous le gouvernement de Jacques Proni, & Jacques de Fouquembourg Rochelois, nous levasmes l'ancre le quinziesme Aoust de laditte année mil six cent quarante deux, tirans à la mer Rouge avec dessein de faire quelque bonne prise.

Nous prismes la route du costé du Sud, & ayant passé la pointe de l'isle de Madagascar, ou sainct Laurent, de ce costé-là, nous tirasmes au Nord passant entre cette-cy & la terre ferme de la basse Ethiopie, où sont les Royaumes de Cephala & Mozambique. Au bout de trois jours nous decouvrismes les isles de Comore, qui sont entre les douze & treize degrez de la ligne, du costé du Sud. Nous prismes terre au port de la principalle, qui a donné son nom aux autres : Où ayant esté receus par le gouverneur, qui portoit en teste un turban, ayant un calson qui luy descendoit jusques aux talons, & une chemisette ceinte d'une grosse escharpe, dans laquelle estoit fourré un poignard large au dessus & pointu au bas, ayant une grosse poignée recourbée toute couverte de diamans & autres pierres fines, nous changeasmes du linge contre des vivres. Parmy les insulaires, il y avoit nombre d'Arabes & de Persans, qui s'y estoient habituez, & d'autres qui n'y estoient que pour y trafiquer, cette isle & ses voisines estant abondantes en fruits, cocos, coton, & bestail.

Nous nous presentasmes pour entrer dans une mosquée qui estoit ouverte bastie de pierres de taille, les murailles, & le pavé couverts par dedans de tapisseries de Turquie, mais on nous en refusa l'entrée. Il y avoit un autel au fond, aussi couvert d'un tapis sans aucun tableau, ou statuë.

Depuis cette isle jusques au Cap de Guardafuy,[1] qui defend du costé gauche l'entrée du destroit de la mer Rouge,[2] ou de la Meque, nous ne descouvrismes aucune terre.

[1] D'autres Gardafuni, des anciens promontorium Aromatum, par d'autres Gardafu.

[2] On l'appelle aussi mer Arabique, à cause de l'Arabie Heureuse, qui retient cette mer du costé droit de ceux qui entrent dans ce golfe. Au milieu de laquelle proche de ses bords, est la ville de la Mecque ditte Mouchoura par Ptolomée, celebre pour les voyages que les Turcs y font, à cause de leur Mahomet, qui y nasquit, laquelle donne son nom à ce golfe, qui fut appellé autrefois Erythreen, du nom d'un ancien Roy d'Arabie, dit Erythrus, & par-

Estant arrivez en ce lieu, nous detacheasmes nostre barque, qui nous raporta de l'eau, des citrons, oranges, ris, volailles, & gommes. Puis prit sa route du costé droit du golfe vers l'Arabie Heureuse, pour decouvrir quelques vaisseaux, pendant que nostre navire costoiyoit à main gauche, ayant laissé derriere nous l'isle de Zocotora.[1] Nostre barque fit rencontre d'un petit vaisseau qui venoit des Malabares,[2] chargé de coton, de draps, & de laine, n'y ayant que douze hommes dedans, lesquels se rendirent à nous sans se laisser forcer. Nous nous contentasmes de prendre la marchandise, laissant aller les hommes & le vaisseau, lequel estoit de planches cousuës avec une espece de viorne cordelée, qui serroit les jointures des ais, entre lesquelles il y avoit des fueilles de glais & joncs, bien serrez, pour empescher l'eau d'y entrer. Il n'y avoit qu'un voile carré, tissu de joncs, n'y ayant en tout le vaisseau aucun clou, ny cheville. Passant outre, nous rencontrasmes sous le vingt-troisiesme degré de la bande du Nord, proche le tropique de Cancer, au devant de la Mecque cinq vaisseaux Hollandois, apres nous estre entre-aluez à coups de canon, ils descendirent en mer, & nous montasmes jusques à la veuë de Suez, qui est au bout du golfe. Y allant, entre Zibid, & l'isle de Sabega[3] nous reconnusmes une ramberge d'Angleterre qui escortoit les navires marchands, qui passoient d'une terre à l'autre. Ceux qui estoient dans cette ramberge nous voulurent quereller, menaçant de nous livrer à ceux du païs comme voleurs, mais voyans que nous nous apprestions au combat, ils nous laisserent passer. A la fin apres avoir couru tout ce destroit, nous tournasmes la proüe du costé de son embouchure, & comme nous estions sous le quinziesme degré de la bande du costé du Nord, proche de l'isle de Zeiban,[4] nostre barque fit rencontre d'un vaisseau Malabarois, fabriqué de mesme que celuy duquel nous avons parlé cy-dessus, mais beaucoup plus grand, son equipage estant de trente hommes, sans ceux qu'il por-

ce que Erythros en Grec signifie rouge, on l'a depuis appellée la mer Rouge, & non pas, comme aucuns ont voulu dire, à cause de la couleur rouge de son arene, ny des marbres rouges qui sont és roches voisines, l'un & l'autre n'estant vray. La description de la cité de la Mecque est dans Belle-Forest, où il parle de l'Arabie Heureuse, son port s'appelle Zidem.

Vois Strabon liv. 16 Ptolomée liv. 6. ch. 11.

1 Son nom ancien est Dioscuris, *ou dioscoria*, abondante en excellent aloés.

2 Cette province de l'Inde inferieure dans le Gange commance au Cap de Comorin, dit des anciens *Cory*, & finit au fleuve & bourg *Cangeracon*. Ce cap s'advance en mer sous le 8. degré de la ligne du Nord entre la province de *Decan & Narfingue*. Elle contient les Royaumes de *Cananor, Calecut, Cocin, Caicolam, Coulam, & Travancor*. Magin en la description des Indes Orientales. La figure des vaisseaux des Malabares est dans le monde Maritime de mon pere liv. 2. ch. dernier.

3 Zibid est un bourg basti sur le bord de la mer qui touche le Royaume des Abissins tenant au desert Cossir, sous le tropique du Cancer. L'isle de Sabega, est de l'autre costé du destroit, dans l'Arabie, au dessus de la Mecque.

4 Zeiban est une isle entre Zibit, qui est en Arabie, & Mazuan, bourgade des Abissins dans la province d'Amamir, proche d'Arquique, qui est un autre bourg, qui de mesme que les autres qui sont en cette coste, paye tribut au grand Negus, ou Empereur des Abissins.

toit pour passer de l'Arabie, en un bourg appellé Arquique. Il estoit armé de douze pieces de canon à bouëttes, que nous appellons, *Berges ;* Il estoit chargé de draps d'escarlate, d'or, & de soye, avec de l'or & de l'argent monnoyé, lesquelles choses appartenoient pour la plus grande partie à un seigneur Abissin, qui venoit de prendre femme dans l'Arabie heureuse. Elle estoit dans ce vaisseau, belle & jeune, ayant une tunique de satin blanc & rouge, s'entretenant par bandes d'esgalle proportion, couverte en partie d'un juste à corps de mesme estoffe, descendant jusques au jarret, ayant un petit turban blanc & rouge au dessus de la teste, & sous iceluy une couëffe blanche d'un coton tres-fin. L'habit du mary estoit d'un velous cramoisi passementé d'or. Et celuy de ceux de sa suitte, qui estoient au nombre de douze, estoit aussi de bandes, qui tomboient du haut en bas par esgalles proportions, l'une blanche, & l'autre noire ; Tous avec le turban & le sabre. Les voiles de ce vaisseau estoient de joncs, comme ceux des Malabares & Japonnois, mais il estoit plus long que ceux desquels nous avons parlé cy-dessus, celuy qui y commandoit avoit nom *Lalo.* Aussi-tost que nostre barque l'eust reconnu elle arbora le pavillon rouge sur la hune, tirant un coup de canon, pour advertir nostre navire qu'elle avoit fait rencontre : en suitte elle costoya le vaisseau jusques à ce que nous fussions à elle ; & lors qu'elle nous vit approcher, elle envoya faire commandement à celuy qui commandoit au vaisseau estranger, de mettre les voiles & armes à bas. Ce que n'ayant voulu faire, la barque dechargea quatre coups de canon. Cela l'estonna, & plus encore, quand il appercent nostre navire venir à son bord, il demanda à parlementer, & se rendit à condition qu'on ne feroit aucun tort, ny au seigneur nouvellement marié, ny à ses gens, ny au vaisseau. Cela estant accordé, nous fismes passer *Lalo* dans nostre navire, & avec luy, l'or, & l'argent monnoyé que nous trouvasmes dans son vaisseau, avec des pieces de drap descarlate, & huict vaches, leur en ayant laissé quatre avec leurs vivres & eau, qui estoient dans de grands vaisseaux de terre, que nous appellons jarres, ensemble une bonne partie de leur marchandise ; l'or, & l'argent monnoyé montant à plus de deux cent mille escus, qui assouvirent le desir d'amasser, qui avoit invité nostre Capitaine à ce voiage.

Ayans pris congé les uns des autres, nous continuasmes nostre route pour retourner en France, mais la fortune qui nous vouloit plus de bien, que nous n'en souhaittions, nous fit faire rencontre d'un vaisseau marchand sans armes, qui estoit sorti du port de *Gardafu* pour *Xael,*[1] dans lequel estant entrez sans aucune resistance nous enlevasmes la meilleure partie de la marchandise, qui estoit de draps de soye, & de coton, de toute sorte de couleurs, avec des soyes & cotons non façonnez, laissant libres les marchans & leur vaisseaux, pour aller où ils voudroient.

(*A suivre.*)

[1] Xael, est un bourg proche la celebre ville & port d'Aden, seize à l'embouchure de la mer Rouge, au rivage de l'Arabie Heureuse, sous le treiziesme degré du costé du Septentrion. Toutes sortes de nations y trafiquent. Louïs Bartheme au liv. 2. de son voyage ch. 4.

LES ORIGINES DE L'ILE MAURICE

D'APRÈS MAGON DE SAINT-ELIER

(SUITE) [1]

La révocation de l'Edit de Nantes obligea François Leguat, gentilhomme bressan, à quitter la France. Il passa en Hollande, où il apprit que le marquis Du Quesne, avec la protection des Etats-Généraux et des Directeurs de la Compagnies des Indes Orientales, faisait des préparatifs pour un établissement dans l'île de *Mascareigne*. La facilité avec laquelle on était admis à faire partie de cette colonie, et la description séduisante qui parut alors du lieu où elle devait s'établir, décidèrent Leguat à y entrer. Une circonstance imprévue obligea le marquis Du Quesne à désarmer les deux gros vaisseaux qu'il avait équipés pour l'exécution de ses projets. Il se borna à expédier une petite frégate, l'*Hirondelle*, dont le pavillon avait pour devise celle du sage pape Adrien VI : *Libertas sine Licentiâ*. Leguat s'embarqua sur ce navire avec neuf compagnons d'infortune, et après une navigation orageuse ils découvrirent l'île d'*Eden*, ou Mascareigne, le 3 Avril 1691. L'aspect pittoresque de cette île, la fraîcheur du paysage, qui offrait un riant mélange de plaines verdoyantes, de ruisseaux limpides et de côteaux fleuris ; la suave odeur qu'exhalaient les citronniers et les orangers, et qui parfumait l'atmosphère ; tout se réunissait pour charmer les malheureux exilés, qui désiraient ardemment de s'établir dans ce séjour tranquille et d'y oublier, dans le calme de la solitude, leurs persécuteurs et leurs infortunes ; mais le commandant de l'*Hirondelle*, par des motifs particuliers, ne voulut point les mettre dans cette île, et au mépris des instructions qu'il avait reçues, il les transporta à Rodrigue, où ils arrivèrent à la fin d'Avril. Après y avoir passé quinze jours, le capitaine partit et laissa Leguat avec sept autres dans cette île, après leur avoir remis des armes, des outils, des instruments aratoires et diverses provisions, Ces infortunés passèrent deux ans dans ce désert, où la pureté du ciel, la fertilité de la terre et la beauté des sites adoucirent un peu le sentiment de leurs maux ; mais parmi eux se trouvaient quelques jeunes gens qui avaient laissé en Europe les objets de leurs plus tendres affections ; le glaive de la persécution les avait obligés à s'expatrier, mais en fuyant ils n'avaient que délié et non rompu les doux liens

[1] Voir pages 95, 105, 117, 127 et 139.

de l'amour. Ces souvenirs et ces images se présentaient sans cesse à leurs pensées et remplissaient leurs cœurs d'amertume et de douleur. Assis sur la pointe d'un rocher solitaire, ils mêlaient leurs soupirs au murmure des vents qui agitaient les palmiers d'alentour, et au tumulte des flots qui venaient se briser à leurs pieds, tandis que leurs regards se perdaient sur l'immensité de l'océan, pour découvrir à l'horizon quelque voile qui pût les tirer de leur exil. Désespérés d'attendre en vain, ils prirent la résolution de construire une barque pour se rendre à l'île Maurice, d'où ils comptaient partir sur l'un des vaisseaux qui y venaient tous les ans du Cap de Bonne-Espérance. Le sage Leguat, dont cinquante-cinq hivers avaient refroidi l'imagination et dissipé les illusions, s'efforça vainement de faire entendre à ses jeunes compagnons le langage de la prudence et de la raison. Le bateau fut bientôt achevé, et le jour fixé pour le départ étant venu, ils s'embarquèrent.

[Le navire à peine parti toucha contre les récifs ; les pauvres exilés durent regagner la terre à la nage. L'un d'eux expira, quelques jours après, d'un transport au cerveau ; il se nommait Isaac Boyer et avait 27 ans. A la place où il fut enterré, Leguat lui grava une épitaphe sur l'écorce d'un arbre.

Ce triste évènement ne les découragea pas.] Ils réparèrent leur petite chaloupe et se rembarquèrent le 21 Mai 1693, furent battus par la tempête, coururent les plus grands dangers, perdirent leur route et furent enfin heureusement poussés sur l'île Maurice, du côté de la *Rivière Noire* où ils abordèrent après neuf jours de navigation. Ils furent bien accueillis par quelques familles hollandaises alors établies dans cette partie de l'île. Le commandant, Rodolphe Diodati, leur témoigna aussi de la bienveillance ; mais une circonstance imprévue devait bientôt troubler la joie que leur causait leur arrivée dans un pays habité, et leur attirer cette longue série de douleurs et de traitements cruels dont le détail fatiguerait mon cœur et ma plume. Jean de La Haie, l'un des exilés de Rodrigue, vendit à un orfèvre hollandais, qu'il rencontra au Port Nord-Ouest, divers outils lourds et incommodes en voyage, et lui fit voir en même temps un gros morceau d'ambre gris de six livres, en lui demandant ce que c'était. Le déloyal orfèvre, qui reconnut parfaitemet cette substance précieuse, dit que c'était une résine fort commune et sans valeur dont on se servait quelquefois à défaut de goudron. Là dessus, le confiant La Haie le lui abandonna avec les outils et n'en garda que quelques petits fragments par curiosité. Le lendemain quelqu'un lui dit que c'était de l'ambre gris. Une chaude contestation s'éleva alors entre La Haie et l'orfèvre hollandais, qui prévint les réclamations de son adversaire auprès du sieur Diodati, à qui il porta le morceau d'ambre. Ce commandant tint alors la conduite la plus odieuse, et craignant que Leguat et ses compagnons n'en fissent

connaître les détails à Batavia, il s'attacha à leur ôter tous les moyens de quitter l'île; il fit donc brûler leur barque. Indignés de cette perfidie, les sieurs La Caze et Testard résolurent de s'emparer d'une chaloupe de la Compagnie et de se sauver à l'île Mascareigne ; mais leur projet fut révélé au commandant par un soldat hollandais mécontent qui avait d'adord embrassé leur parti, et à qui ils avaient eu l'imprudence de tout confier. Dès ce moment, ils furent tous arrêtés. En vain La Caze et Testard déclarèrent, ainsi que le soldat accusateur lui-même, que Leguat et ses autres compagnons étaient étrangers à ce complot ; ils furent tous chargés de chaînes et relégués sur un rocher affreux, de deux cents pas de longueur sur cent de largeur, situé à deux lieues du rivage du port Sud-Est. Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis leur cruelle captivité, lorsqu'ils virent un vaisseau hollandais entrer dans la rade. Ils firent aussitôt un radeau avec des herbes de mer et deux barriques qu'ils avaient sur leur rocher ; Leguat et les deux autres prisonniers qui n'avaient point partagé le dessein de s'emparer de la chaloupe, se rendirent à terre et se présentèrent chez le commandant au moment où les officiers du navire étaient en conférence avec lui. Ils leur exposèrent leur détention arbitraire, et leur firent la peinture de leur horrible situation ; elle parut toucher vivement les généreux marins, qui n'avaient pas malheureusement le pouvoir de briser de suite les fers de ces infortunés ; mais ils adoucirent autant qu'ils le purent leur captivité : ils allèrent quelques jours après les visiter sur leur rocher, leur donnèrent divers provisions et se chargèrent de leur requête aux Directeurs-Généraux. Les exilés attendirent longtemps le résultat de leurs plaintes et de leurs réclamations, et ne purent jamais obtenir du cruel commandant de quitter, même momentanément, leur affreux îlot, malgré le déplorable état de leur santé. L'un d'eux, tourmenté par une maladie cruelle et se voyant dépérir chaque jour, résolut de faire ses efforts pour gagner la côte sur un radeau, afin d'aller dans les bois rétablir sa santé délabrée. Ses compagnons n'eurent jamais de ses nouvelles depuis le moment de leur séparation, et n'aperçurent même aucun des signaux qu'il avait promis de faire. Un autre fit la même entreprise, arriva heureusement à terre, mais fut arrêté et conduit au commandant, qui, craignant alors de voir tous les prisonniers lui échapper successivement, prit le parti de les faire venir à terre. Dans le même temps un vaisseau hollandais arriva, portant des ordres pour le renvoi des prisonniers, qui quittèrent enfin Maurice après 3 ans de captivité et de persécution.

Cependant l'établissement des Hollandais ne faisait aucun progrès, n'acquérait aucune sorte d'accroissement. La période séculaire de sa fondation touchait aux trois quarts de sa révolution, et leur petite ville n'était encore qu'un amas de chaumières irrégulièrement disposées, à l'exception du nouveau fort, seul bâtiment construit en pierres et avec assez de

solidité pour durer longtemps. Cette petite citadelle était armée de 20 canons et gardée par 50 soldats ; on en voyait encore les fondements et une partie des murailles en 1753 ; mais on les démolit à cette époque pour y élever un beau bâtiment destiné à loger le commandant du port avec la garnison, et à contenir les magasins nécessaires. L'ancien fort avait été brûlé par des esclaves. Leguat, qui se trouvait alors en cette île, dit que le commandant Diodati ayant menacé un de ses domestiques de lui faire infliger une punition, celui-ci s'enfuit et forma avec ses camarades et deux négresses, le projet de mettre le feu au fort, projet qu'ils exécutèrent au milieu de la nuit. L'édifice fut entièrement consumé, et peu s'en fallut que M. Diodati ne périt dans les flammes. Les coupables ayant été arrêtés, les deux hommes furent roués vifs et les deux femmes pendues. On rapporte que l'un des condamnés, qui avait toujours eu une passion excessive pour le jeu de dés, étant au lieu du supplice, demanda avec grande instance que quelque assistant voulût bien lui faire la charité de jouer encore quelques coups de rafle avec lui, protestant qu'après cela il mourrait sans regret.

Quelques familles hollandaises étaient sur différents points de l'île : au port Nord-Ouest, à Flacq, à la Rivière-Noire et aux Plaines *Wilhems*, qui reçurent ce nom de deux frères qui s'y étaient les premiers établis. La détresse régnait dans tous ces hameaux. L'état de langueur de cette colonie naissante était la conséquence naturelle des vices inhérents à son administration : les Etats ne donnaient aucun encouragement à ces hommes expatriés, relégués sur des rivages lointains et déserts, où ils avaient à conquérir le domaine de la nature pour y substituer celui de l'art, pour l'assujettir aux progrès de l'industries. De tels efforts exigeaient chez ceux de qui on les attendait, le jeu de certains ressorts qu'on ne sut pas mettre en mouvement. C'était en effet agir d'une manière bien peu éclairée que soumettre ces colons, qui avaient besoin de secours, de protection, d'émulation, de récompenses, d'exemption de toute charge, à cette forme de gouvernement qu'une population nombreuse et une civilisation avancée peuvent seules rendre nécessaire. Il ne leur était pas même permis de s'approprier ce que la nature leur offrait pour soulager leur misère : il leur était enjoint de remettre à leur chef, pour un prix modique que leur payait la Compagnie, toute la quantité d'ambre gris qu'ils trouvaient sur le rivage. Le moindre écart de cette obligation était une contravention punissable : règlement aussi absurde que cruel, et qui n'avait d'autre résultat que de favoriser la fraude que faisait le commandant à la Compagnie et aux malheureux habitants. Une pareille administration ne pouvait offrir que les symptômes d'une fin prochaine. L'émigration fut ordonnée et les restes de cette colonie se partagèrent entre le Cap et la ville de Batavia.

CHAPITRE V

Voyage et Etablissements des Français dans la mer des Indes.—Episode du vice-roi de Goa.

Les Français apprécièrent dès le principe l'importance du commerce de l'Inde. A peine la route du Cap fut-elle connue, que leurs navires sillonnèrent l'océan indien dans toutes les directions. Aucun vaisseau chrétien n'avait abordé aux terres australes avant celui de Gonneville, parti de Honfleur en 1503. Ils furent les premiers qui s'établirent à l'île Madagascar, voisine du royaume de Monomotapa, riche en or et en ivoire, et qui, par son heureuse position, est elle-même un entrepôt extrêmement avantageux pour le commerce avec l'Inde et les voyages aux terres australes. Cette île a porté plusieurs noms : elle est appelée par Ptolémée, *Ménuthias ;* par Pline, *Cerné ;* par les Perses et les Arabes, *Sarandib ;* par les Portugais, *Saint-Laurent,* parce qu'ils la découvrirent le jour de la fête de ce Saint. Les Français, sous le règne de Henri IV, la nommèrent île *Dauphine ;* mais le nom sous lequel elle est aujourd'hui universellement connue est *Madagascar,* qui diffère peu de celui de *Madécasse* donné par les naturels. Marc-Paul, célèbre voyageur vénitien du 13e siècle, la décrit sous son nom actuel ; il tenait ses renseignements des Arabes.

L'établissement des Français en cette île fut détruit par la faute des gouverneurs à qui il fut confié : le sieur Pronis s'attira la haine et le mépris des insulaires par sa cupidité et sa perfidie. Ce fut lui qui vendit en 1647, à Vander Mester, gouverneur de l'île Maurice, les infortunés Malgaches attachés au service de l'établissement. La Compagnie, informée de la conduite de Pronis, lui ôta son commandement et lui donna pour successeur le sieur de Flacourt, qui arriva au fort Dauphin à la fin de Décembre 1648. Ce nouveau gouverneur, sur lequel on comptait pour rétablir la réputation du nom français, fut loin de remplir sa mission et de répondre aux espérances qu'on fondait sur son administration. Sa conduite envers les naturels les souleva contre les Français ; le fort Dauphin fut brûlé en 1655 et ne fut rétabli qu'en 1663. Après ce désastre, les Français quittèrent Madagascar pour venir s'établir à l'île Mascareigne, dont le sieur Pronis avait pris possession en 1642 [1] et dont Flacourt fit prendre une seconde fois possession, en 1649, par le capitaine du vaisseau *Saint-Laurent,* le sieur Roger La Bourg, qui y posa les armes du Roi de France et changea le nom de Mascareigne en celui de Bourbon, conformément aux instructions de Flacourt, qui trouvait que cette dénomination était la plus analogue à la bonté et la fertilité de cette île. Depuis cette prise de possession jusqu'à l'époque où les Français évacuèrent Madagascar,

[1] V. Flacourt, *Relation de l'île Madagascar,* P. 219.

Bourbon ne fut habitée que par une douzaine de Français et quelques Malgaches qu'ils y avaient menés. On y trouvait aussi des pirates, qui s'étaient alliés avec des femmes de Madagascar, et qui furent les premiers humains établis sur cette terre. Les Français, avant d'être assez forts pour les repousser ou les asservir, vivaient dans une grande circonspection à leur égard. Ces écumeurs de mer obtiurent de grands succès dans leurs brigandages et s'enrichirent considérablement. Ils possédaient d'assez beaux vaisseaux de guerre et déployaient quelquefois des forces imposantes. On raconte à ce sujet cette singulière anecdote :

Pendant que M. Desforges-Boucher était gouverneur de l'île Bourbon, en 1722, un navire portugais mouilla dans la rade de St. Denis, ayant à son bord le vice-roi de Goa, qui alla visiter le gouverneur. Peu de moments après, un vaisseau pirate de 50 canons entra aussi dans le port, et ne laissa pas échapper l'occasion de faire une si belle capture. Le capitaine s'empara du bâtiment portugais, puis débarquant avec l'orgueil d'un conquérant, il se rendit au gouvernement. C'était l'heure du dîner ; le suc exquis des vignes de Constance engendrait déjà la gaîté; les aromates indigènes fumaient dans la salle du festin, et leurs suaves vapeurs remplissaient les convives d'une douce volupté, lorsque le farouche pirate vint troubler par sa présence cette scène delicieuse. En vainqueur audacieux, il prit place entre le gouverneur et le vice-roi, à qui il déclara qu'il était son prisonnier. Cependant la fête continue, le forban se dédommage à loisir des fatigues de la navigation, des agitations de ses courses errantes et meurtrières. Il s'abreuve du nectar qui coule avec profusion. Bientôt ses traits s'adoucissent, sa physionomie prend par degrés une expression moins sinistre ; le feu sombre qui l'agitait reste au fond de la coupe enchanteresse dont le charme magique a maîtrisé ce caractère féroce. M. Desforges, à qui cette métamorphose n'échappe point, saisit l'occasion de de servir le vice-roi : " Capitaine, dit-il au pirate, quelle rançon exigez-vous du commandant portugais ?"—" Il me faut mille piastres," répondit-il avec une sorte d'indifférence.—" C'est trop peu, dit M. Desforges, pour un brave homme comme vous et un grand seigneur comme lui ; demandez beaucoup ou ne demandez rien."—" Hé bien ! qu'il soit libre," dit le pirate. Le vice-roi ne se le fit pas dire deux fois ; il laissa le généreux forban noyé dans les vapeurs qui l'assoupissaient, et prenant congé de son libérateur, il mit de suite à la voile. La Cour de Portugal garda le souvenir de ce service de M. Desforges qui en fut récompensé dans la personne de son fils lequel reçut la décoration de commandeur grand'croix de l'ordre du Christ. C'est celui qui fut nommé au gouvernement général des îles de France et de Bourbon, en 1759.

Ici se termine la première *période* des " Tableaux " de Magon de Saint-Elier : celle qui a trait aux origines de notre histoire. Nous réimprimerons un peu plus tard tout le reste de ce volume. En attendant, nous publierons, dans nos prochaines livraisons, en même temps que Cauche, divers extraits concernant les commencements de nos trois colonies : Maurice, la Réunion et Madagascar.—V. P.

1ère ANNÉE 8 SEPTEMBRE 1887 N° 14

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

AVENTURES DE FRANÇOIS LEGUAT

ET DE SES COMPAGNONS

Nous commençons aujourd'hui à publier cette partie des aventures de Leguat où il est question de l'île d'Éden ou Bourbon, de Rodrigue et de Maurice.

Ce livre fut publié pour la première fois, à Amsterdam, en 1708. M. Eugène Muller, qui en a donné une nouvelle édition, il y a quelques années, chez l'éditeur Maurice Dreyfous, à Paris, dit qu'"il en fut fait une " seconde édition à Rouen, en 1720.—Depuis, ajoute-il, il n'avait pas été " réimprimé."—C'est une erreur. Nous avons sous les yeux une édition du voyage de Leguat imprimé à Londres en 1721, en deux volumes. Il y a donc eu, à notre connaissance, quatre éditions des *Aventures.*

Nous les réimprimons à notre tour, en suivant l'édition de 1721 et celle de M. Muller. Nous respectons scrupuleusement le style de Leguat, tout en adoptant l'ortographe moderne, comme l'a fait d'ailleurs M. Muller.

Le titre complet du livre est, d'après l'édition de 1721 : *Voyage et Aventures de François Leguat en deux îles désertes des Indes Orientales, avec la relation des choses les plus remarquables qu'ils ont observées dans l'Isle* MAURICE, *à* BATAVIA, *au Cap de* BONNE-ESPÉRANCE, *dans l'Isle de* ST-HÉLÈNE *et en d'autres endroits de leur route.*

Ces aventures dont un grand nombre de nos lecteurs ont sans doute entendu parler, méritent certainement d'être connues. A l'appui de notre dire, qu'il nous soit permis de citer les lignes suivantes empruntées à la Préface de M. Eugène Muller :

" Sans contredit, parmi les relations authentiques de voyages publiées en notre langue, voici l'une des plus curieuses, des plus originales.

Elle vaut à la fois par le caractère tout particulier du narrateur ; par le singulier enchaînement des aventures qu'il rapporte ; par le pittoresque des lieux qui en sont le théâtre.

Tout s'y trouve de ce qui peut faire naître ou captiver l'intérêt.

D'abord le magique tableau d'une terre véritablement primitive, avec son climat délicieux, avec sa flore opulente, avec sa faune aux types étranges : restes aujourd'hui disparus d'un autre âge du monde.

Pour héros du récit un ensemble de personnages qui s'imposent à la sympathie, non seulement comme gens de cœur droit et d'esprit noblement aventureux, mais encore innocentes victimes de la plus inique des proscriptions.

Fuyant le monde, qui a été cruel à leur désir d'indépendance spirituelle, opprimés dans leur conscience, ils vont aussi loin qu'on connaisse les mers, chercher un asile de paix, de liberté. L'ayant trouvé, ils y savourent des béatitudes qui semblent faire de leur séjour un nouvel Éden.

Mais, nul Éden ne saurait être imaginé sans la perfide intervention du Malin, qui ne laissera trêve, ni répit aux hôtes de la terre fortunée avant de les avoir tournés au penchant de convoitise, et poussés sur la voie de perdition.

Et alors, une amusante scène de comédie ouvrant la transition, voilà que nos heureux s'en vont aux navrantes, aux tragiques péripéties, qui donnent une sorte d'infernal dénouement à leur idylle paridisiaque.

De l'idéale quiétude qui nous berce comme un rêve charmant, nous allons, par le rire, aux effrois du cercle de damnation le plus sombre.

Ainsi est ce récit qui, pour paraître souvent œuvre de pure fantaisie, ne traduit rien moins cependant que les réalités les mieux avérées.

De François Leguat, à qui nous devons ce livre " de bonne foi," nous ne savons guère que ce qu'il nous apprend lui-même au cours de sa narration, et dans les quelques pages de préliminaire, où il expose les raisons de cette publication.

Et cela d'ailleurs nous doit suffire ; car l'auteur est bien là tout entier dans l'œuvre : et s'il est vrai que le style soit l'homme, nulle part mieux qu'ici cette vérité n'aura été confirmée.

François Leguat, qui prend la qualité de gentilhomme bressan, était un protestant sorti de France, après la révocation de l'édit de Nantes. Ses biens, aux termes de la fameuse ordonnance de 1685, avaient dû être confisqués.

Réfugié en Hollande, il y avait trouvé la liberté de conscience, mais les ressources matérielles lui faisaient évidemment défaut. Il avait plus de cinquante-deux ans quand l'occasion s'offrit de tenter l'aventure d'une condition nouvelle. On verra, au début de son récit, par suite de quelles circonstances eut lieu le voyage dont la relation a sauvé son nom de l'oubli.

Fort bien accueilli en principe, le livre de Leguat eut pour effet d'attirer l'attention publique sur les pays où il avait séjourné plus que ne l'avaient pu faire jusqu'alors les rapports des autres voyageurs ; mais un certain nombre d'années plus tard, il arriva que l'authenticité de cette relation fut tout à coup mise en doute ; par cela seul que, au dire de quelques gens, plusieurs des animaux singuliers dont Leguat avait décrit les mœurs, et même donné la figure, ne se trouvaient pas dans les lieux qui avaient été témoins de ses aventures.

Or, en réalité ces animaux, d'ailleurs fort peu défiants, et empêchés de fuir autant que de se défendre, avaient été détruits jusqu'au dernier par les nombreux aventuriers, ravageurs plus que colons, que le récit même de Leguat avait poussés vers ces régions lointaines. Étant donné le peu d'étendue des îles qu'ils habitaient, on s'explique sans peine leur complète extermination.

Ainsi se trouvèrent rangés parmi les êtres fictifs, les représentants d'une faune que Leguat fut soupçonné de n'avoir jamais vus qu'en imagination. Et le discrédit le plus absolu était resté sur ce livre que, pour quelques affirmations semblant douteuses, on se mit à considérer comme entièrement dû aux rêveries de l'auteur.

Mais au cours de notre siècle, à la suite de certaines trouvailles ou remarques des voyageurs, il arriva que de savants, de consciencieux investigateurs prirent à cœur d'élucider la question demeurée en litige. Ils se mirent impartialement à l'œuvre ; et peu à peu l'injustice commise envers Leguat devint évidente pour eux. Non seulement, en fin de compte, toutes ses assertions furent reconnues exactes, mais encore, de l'aveu des principales sommités scientifiques contemporaines, ce prétendu fantaisiste aurait droit à prendre rang parmi les observateurs les plus sagaces du siècle où il écrivait. Ses témoignages ont maintenant tous les honneurs de l'authenticité la moins discutable : il fait autorité ; on pourrait presque dire qu'il est devenu classique.

A tous les points de vue donc, son œuvre devait nous sembler digne d'être remise en lumière.

Consacré aujourd'hui comme monument de l'histoire scientifique, mais connu seulement d'un public spécial, le livre de Leguat nous a paru mériter plus que cette renommée honorable mais restreinte ; car, d'une valeur réelle, en tant que récit aux émotions douces ou tragiques, il forme encore une page vraiment intéressante des grandes vicissitudes de l'âme humaine en quête de ses destinées."

Voici maintenant le récit de Leguat :

L'état des affaires de la religion en France m'ayant obligé de chercher quelque moyen d'en sortir, je me servis de celui que la Providence me fournit pour passer en Hollande ; et j'y arrivai le 6 d'août, l'an 1689.

A peine avais-je commencé à goûter dans cet heureux séjour la précieuse liberté dont j'avais été privé pendant les quatre dernières années de ma vie, depuis la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, que j'appris que M. le marquis du Quesne, [1] sous le bon plaisir et sous la protection de MM. des États généraux et de MM. les directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, faisait des préparatifs pour un établissement dans l'île Mascareigne. Pour cet effet, il armait à Amsterdam de gros vaisseaux, sur lesquels on devait recevoir gratis tous les Français Protestants réfugiés qui voudraient être de cette colonie. La description qui parut alors de cette île, à laquelle on donnait le nom d'Éden, à cause de son excellence, m'en donna une si bonne opinion, que je fus tenté de l'aller visiter, résolu d'y finir mes jours, hors des embarras du monde, si j'y trouvais seulement une partie des choses que l'on en disait.

La facilité qu'il y avait à entrer dans cette colonie, jointe à l'idée du repos et de la douceur dont j'espérais jouir dans une si belle île, levèrent tous les obstacles qui d'ailleurs semblaient pouvoir m'arrêter. Je me présentai donc à MM. les intéressés ; ils me reçurent avec bonté et ils m'honorèrent de la charge ou du nom de major du plus grand des deux vaisseaux, nommé *la Droite*.

L'embarquement de tout ce qui était nécessaire étant fait, et toutes choses étant prêtes pour mettre à la voile, comme on n'attendait plus que

[1] Henri.— Abraham, son frère, devait être aussi de la compagnie. (Note de Leguat) —Il s'agit ici de deux fils du grand Duquesne, le plus remarquable des hommes de mer qu'ait eus la France au dix-septième siècle. Protestants comme leur père, et s'étant déjà distingués sous ses ordres, au service de leur patrie, ils furent comme lui, lors de la révocation de l'édit de Nantes, exceptés des rigueurs exercées contre les religionnaires ; mais, à sa mort, arrivée en 1688, comprenant qu'ils pourraient être l'objet de persécutions, ils quittèrent la France. On sait que Duquesne dut à sa qualité de calviniste de n'être pas récompensé selon ses mérites par Louis XIV, qui un jour lui exprima le regret de ne pouvoir le nommer maréchal de France à cause de ses croyances et sembla l'engager à lui en donner le moyen par son adjuration : " Sire, répondit Duquesne, quand j'ai combattu pour Votre Majesté je n'ai pas regardé si elle était d'une autre religion que moi." Pressentant les persécutions qu'allaient subir les calvinistes, et inquiet sur l'avenir de ses enfants, il résolut de leur préparer un asile en achetant la terre d'Aubonne, près de Berne, dont les magistrats lui accordèrent le droit de bourgeoisie. Informé de cette acquisition, Louis XIV lui en demanda les motifs : " Sire, dit-il, j'ai voulu m'assurer un bien dont ne pût me dépouiller la volonté d'un maître." Ce fut dans cette terre d'Aubonne que se retirèrent ses fils, à qui il avait fait jurer avant de mourir que, quoi qu'il advînt, ils ne porteraient jamais les armes contre la France, serment qui fut scrupuleusement tenu. Henri Duquesne, l'aîné des deux frères, promoteur de l'expédition que mentionne Leguat et qui avorta, ne fit plus guère parler de lui comme homme de mer. Dans les dernières années de sa vie, il se livra beaucoup aux études théologiques et publia même un volume de *Réflexions sur l'Eucharistie* (1718). Son frère Abraham fit, avec une escadre hollandaise, dans les Indes Orientales, une expédition dont le journal fut publié, en 1721, à la Haye et à Rouen, en 3 volumes in-8o, par Challes.—M. (*Les notes ainsi marquées sont de* M. E. Muller.)

le vent pour partir, on apprit que le roi de France, qui avait autrefois pris possession de cette île, envoyait une escadre de sept vaisseaux de ce côté-là. L'incertitude où l'on fut du dessein de cette petite flotte, et une juste crainte fondée sur quelques avis que l'on avait reçus depuis peu de France, furent des motifs assez puissants pour obliger M. Duquesne à désarmer ; il appréhendait d'exposer au danger de pauvres gens déjà assez misérables, dont même la plus grande partie n'était composée que de femmes et d'autres personnes sans défense. [1] Mais, afin d'être pleinement informé des desseins de cette escadre, s'il y en avait, il résolut d'armer une petite frégate et de l'envoyer à la découverte.

Quelques personnes choisies la montèrent et furent chargées des ordres qui concernaient le dessein du voyage. Ces ordres portaient en substance :

1° Que l'on eût à visiter les îles qui se trouveraient sur la route du cap de Bonne-Espérance, et surtout celle de Martin-Vas et de Tristan.

2° Que l'on passât ensuite au cap de Bonne-Espérance pour y apprendre, s'il était possible, des nouvelles plus sûres de l'île d'Éden et du dessein de l'escadre française que l'on disait être en mer.

3° Que l'on prît possession de l'île Mascareigne au nom dudit marquis, qui était autorisé par les États généraux, *en cas qu'il n'y eût point de Français.* [2]

4° Que, si l'on n'y pouvait entrer sans risquer considérablement, on poussât jusqu'à l'île de Diegos-Ruys, que nos Français ont appelée Rodrigue.

5° Que, si l'on jugeait que cette île fût suffisamment pourvue des choses nécessaires pour faire un quartier d'assemblée et pour la subsistance de ceux qui voudraient y demeurer, l'on en prît possession au nom du dit marquis.

6° Que l'on renvoyât le vaisseau, après en avoir retiré les choses qui étaient destinées à l'établissement de ceux qu'on laisserait dans ce nouveau monde.

7° Et, enfin, que l'on fît une relation exacte de l'île dans laquelle on demeurerait jusqu'à l'arrivée de la colonie, qui ne tarderait tout au plus

[1] Outre les excellentes raisons que donne ici notre auteur, il faut, sans aucun doute, faire figurer en première ligne la crainte qu'avait le fils de Duquesne de manquer à son serment, en courant le risque de démêlés avec la marine française.—M.

[2] Nouvel indice de la constante préoccupation d'Henri Duquesne de rester fidèle à son serment de ne jamais agir contre la France.—Les États généraux ou réunion des députés des Provinces-Unies, siégeant à la Haye, exerçaient alors la première magistrature de la République des Pays-Bas.—M.

que deux ans, et qui s'emparerait ensuite de l'île d'Éden, sous la protection et avec des secours suffisants de MM. de la Compagnie.[1]

Ce projet étant formé, on travailla à l'exécuter avec tant d'ardeur et de promptitude, que le bâtiment fût en état de mettre à la voile en très peu de temps.

On eut soin de le munir de toutes les choses que l'on jugea être nécessaires pour une semblable expédition ; et, à cause de la légèreté et de la vitesse de ce petit vaisseau, on le nomma l'*Hirondelle*. Le pavillon, aux armes de M. Duquesne, avait pour devise celle du sage pape Adrien VI : " *Libertas, sine licentia.*" Cette petite frégate fut montée de six pièces de canon, de dix hommes d'équipage et commandée par Antoine Valleau, de l'Ile de Ré. Mais quand on fut prêt à partir, plusieurs de ceux qui s'étaient enrôlés perdirent courage ou changèrent d'avis ; de sorte que, de vingt-cinq que nous étions, nous nous trouvâmes réduits au nombre de dix.

Paul Be*** le [2], âgé de vingt-six ans, fils d'un marchand de Metz.

Jacques de la Bose, âgé de trente ans, fils d'un marchand de Nérac (il avait été officier dans les troupes de Brandebourg).

Jean Testard, droguiste, âgé de vingt-six ans, fils d'un marchand de Saint-Quentin, en Picardie.

Isaac Boyer, marchand, âgé de près de vingt-sept ans, fils d'un apothicaire d'auprès de Nérac.

Jean de la Haye, orfèvre, âgé de vingt-trois ans, de Rouen.
Jacques Guigner, âgé de vingt ans, fils d'un marchand de Lyon.
Jean Pagni, âgé de trente ans, prosélyte et praticien à Rouen. [3]
Robert Anselin, âgé de dix-huit ans, fils d'un meunier de Picardie.
Pierrot, âgé de douze ans, de Rouen. [4]
Et François Leguat, écuyer, âgé de plus de cinquante-deux ans, de de la province de Bourgogne, que l'on mit à la tête des autres.

(A suivre)

[1] La Compagnie hollandaise des Indes, ou des Grandes Iles, avait été fondée en 1602 par la réunion des diverses associations commerciales, qui depuis un demi-siècle s'étaient formées pour exploiter les territoires conquis sur les rivages de l'océan Indien. Cette opulente corporation (dont l'administration était confiée à 17 directeurs élus parmi les membres du grand conseil de 60 membres) avait reçu des États généraux, qui ne faisaient en cela que servir les intérêts nationaux, le monopole du commerce hollandais dans les régions exotiques où elle entretenait des comptoirs ; elle pouvait traiter de la paix ou faire la guerre avec les les souverains de ces pays ; elle avait le droit de battre monnaie, de fortifier les lieux qui lui semblaient devoir être ainsi défendus, d'y entretenir des garnisons, de nommer des gouverneurs, de rendre la justice, etc. Le gouverneur général, assisté d'ailleurs d'un conseil, résidait à Batavia, ville que la Compagnie avait fondée en 1613, et qui était devenu le chef-lieu de sa domination. La Hollande dut, pendant près d'un siècle, à l'établissement de la Compagnie des Indes, une prospérité sans égale. A l'époque où écrivait Leguat, bien qu'elle conservât encore toute sa puissante organisation, d'autres nations européennes, et notamment la France, avaient réussi à amoindrir sa prépondérance.—M.

[2] Leguat ne donne que les premières et les dernières lettres de ce nom qu'il faut lire Benelle ou Bennelle. Ayant eu quelques démêlés avec son jeune compagnon, il a la discrétion de ne pas le mettre directement en cause ; et, plus tard, quand il aura occasion de parler de lui, ce ne sera que pour rendre justice à ses bonnes qualités. Ce Paul Benelle avait de son côté, rédigé un journal qui, au commencement de notre siècle, était encore entre les mains d'un de ses petits-fils, mais qui n'a pas été publié, et qui aujourd'hui est sans doute perdu. Il y attestait la parfaite véracité du récit de Leguat, qui ne différait du sien que sur quelques points sans importance.—M.

[3] Nouvellement converti à la foi protestante.—M.

[4] Pierre Thomas, oublié (note de Leguat). On verra plus loin la cause de cette omission, qui résulte d'une substitution de personne.

VOYAGE DE FRANÇOIS CAUCHE

(SUITE ET FIN) [1]

Delà, sans aucune rencontre, nous reprismes la route de Madagascar où nous anchrasmes au port de saincte Luce, au commancement du mois de Novembre, mil six cent quarante trois. Et descendismes en nostre habitation de sainct Pierre, laquelle nous trouvasmes diminuée de quatorze hommes, & tout le reste malade de fievres chaudes, par l'intemperie de l'air, & les vapeurs des marescages qui sont tout autour, personne ne pouvant debarquer pour y aller sans moüiller le pied, sa situation estant en un bas où l'eau de la mer s'epanche.

Nous fusmes estonnez à nostre arrivée en ce lieu, de trouver chez Proni une femme du païs, habillée à la Françoise, qu'il tenoit suivant la creance des Madagascarois pour sa femme, mais suivant celle des François, pour concubine. Andianramac luy avoit persuadé ce mariage, pour se tenir plus assuré de luy & des siens par cette alliance, cette femme nommée Andianramarivelle, estant fille de deffunt Andianmarval grand seigneur en ces lieux-là, niepce d'Andianramac, belle sœur d'Andianmachicore, & sœur d'Andianbal, tous puissans, & nos bons amis.

Enfin nous partismes de ceste isle de Madagascar pour France au mois de Mars mil six cent quarante-quatre, y laissant trente six de nos gens pour y habiter.

Cauche et ses compagnons arrivèrent à Dieppe le 21 Juillet 1644.

Ici se termine la relation du voyage à Madagascar ; les quelques pages qui suivent contiennent des détails sur le Cap de Bonne Esperance, l'île Sainte Hélène, etc.

Mais la partie la plus importante de la relation de Cauche est celle dont nous commençons aujourd'hui la publication. On y voit des détails fort instructifs sur l'histoire naturelle de Maurice et de Madagascar et sur les mœurs de cette dernière île. Cette seconde partie est intitulée : DE LA RELIGION, MŒURS, ET FAÇONS DE FAIRE DE CEUX DE L'ISLE DE MADAGASCAR, ENSEMBLE DES ANIMAUX QUI Y SONT, & AUX ISLES VOISINES. Nous la publions ci-après sous le titre de :

MAURICE ET MADAGASCAR AU XVIIe SIÈCLE, D'APRÈS FRANÇOIS CAUCHE

FIN

[1] Voir pages 73, 85, 97, 109, 121, 133 et 145.

MAURICE ET MADAGASCAR AU XVIIe SIÈCLE

D'APRÈS FRANÇOIS CAUCHE

—

Apres avoir fait le narré de mon voyage, il me semble à propos de vous declarer le fruit que j'en ay tiré par la connoissance des peuples, animaux, arbres, & plantes, qui ne se trouvent ailleurs, ou rarement.

J'ay desja dit, que je n'avois pû reconnoistre pendant le long-temps que j'ay sejourné en cette grande isle, aucune religion n'y ayant aucun temple, & ne les ayant jamais veu prier ou invoquer aucun Dieu, ny adorer aucune statuë, & comme je leur disois, s'ils ne reconnoissoient pas qu'il y avoit un createur de toutes choses, qui recompensoit les bons, & chastioit en ce monde & en l'autre les meschans, ils me respondoient, qu'ils sçavoient bien qu'il y avoit un diable, qui leur envoioit les maladies, & la sterilité; & un Dieu qui les faisoit mourir, de sorte que ce dernier estoit plus à craindre que le premier. Que tous les hommes avoient esté creés d'eux-mesmes, & qu'indifferemment bons & mauvais alloient au ciel apres la mort. Que c'estoit assez que ces derniers fussent punis en ce monde, & par le diable[1] qui les tourmentoit, & par les hommes qui les chastioient sans exception de qui que ce fust; comme je l'avois souvent veu. Il y a pourtant apparence que la mesme loy de Mahomet qui est suivie par les peuples leurs voisins, qui habitent la terre ferme opposée à leur isle soit venuë jusques à eux, en ce qu'ils observent la circoncision, quoy qu'avec d'autres ceremonies que les Turcs, & qu'ils ne travaillent point le vendredy, jusques à ce point, qu'Andianmandombe frere aisné d'Andianramac, s'enfermoit tous les vendredis[2] dans sa chambre, sans vouloir parler à qui que ce fut. Mais de sçavoir ce qu'il y faisoit, c'est ce que je n'ay pû encore apprendre, quoy que je luy fusse fort familier, non plus que des ceremonies, & façon de faire en leurs mariages, que personne d'eux ne m'a voulu reveler. Quoy que par l'apparence, ils tiennent du Mahometan, qui est obligé à une femme,[3] & qui ne laisse d'avoir plusieurs concubines, ce que leur faux Prophete leur a permis pour la multiplication de ceux de sa secte, laquelle estant adonnée à la guerre, fait par cet indult de grandes armées, tout son monde estant soldat, sans sçavoir ce que c'est de chicane, qui affoiblit toute la Chrestienté, par le grand nom-

[1] Ils appellent le diable *Tayraddey*.

[2] Le jour du vendredy est le jour de repos des Mahometans, vois Belle Forest, liv. 2. de sa Cosmographie, ch. 8. où il parle de la religion & police des Turcs.

[3] Postel en sa Rep. des Turcs.

bre qui s'y adonne, vivant du bien des autres, sans songer à porter nos armes contre les ennemis de la foy.

Nous avons aussi dit cy-dessus, que le mari repudiant sa femme, luy laisse & à son beau pere ce qu'il luy a donné de dot pour l'avoir, & que si la femme quitte son mari, elle doit luy rendre tout ce qu'il a donné pour l'avoir en mariage, ce qui est pris de la loy de Mahomet, qui appelle cette sorte de mariage, *Chebin*, qu'il n'y a qu'une pierre debout au lieu où ils sont enterrez, avec quelque figure de fantasie : & que la plus grande partie de ceux de cette isle ne mangent point de porc, qu'ils sacrifient des bœufs, & des poulets, que sur leurs sepulchres, de mesme qu'aux coins des autels des Juifs, on y plantoit des cornes de bœufs, que leur *Marabou* leur est comme un sacrificateur pour immoler les victimes, & à son deffaut les blancs, comme hommes venus d'une race innocente, telle qu'estoit celle de Sem, & non pas les noirs, comme race de Cham, qu'ils coupent par morceaux le bœuf esgorgé & le distribuent à un chacun ; reservant seulement la queüe avec une partie de l'eschine pour le Roy, un morceau de la mesme, un morceau de cœur, & un morceau de foye pour celuy qui l'a esgorgé. Et est à remarquer, que s'il y a un Chrestien parmy eux, ils le prient de faire cet office, je ne sçay par quelle defference, mais ils m'ont fait faire souvent ce mestier, je croy que c'estoit parce que je n'y prenois aucune part, ou parce que les blancs sont les maistres de l'isle, & que ceux-là mesme qui sont blancs, qui se disent venir des Indes Orientales, respectent les Europeans, comme estant plus blancs qu'ils ne sont. A cette cause ils appellent le Chrestien, *Vaza*, c'est à dire tres-blanc, defferant tant à ce mot, qu'ils appellerent une petite fontaine que j'avois fait passer par des cors dans ma maison à Mannhale *Ranne vaza*, qui veut dire la fontaine du Chrestien, ou du blanc. Ils en firent autant d'un petit moulin à vent que j'avois fait au mesme logis pour tourner la broche devant le feu. Il n'y avoit personne au commancement, qui ne m'apportast de la viande pour la voir cuire devant luy, tant ils admiroient ces petits ouvrages.

Ce qui me persuade encore qu'ils ont beaucoup du Mahometan, c'est que non seulement les isles de Comore, qui sont entr'eux, & la terre ferme de l'Ethiopie inferieure, sont pour la plus grande partie habitées d'Arabes & Persans, qui suivent la religion de Mahomet, & mesme que cette pointe de l'isle[1] qui l'avoisine en a aussi, & que les premiers d'icelle qui sçavent escrire, escrivent en Arabe. Outre ce, ils ne mangent point aucun animal, qui n'ayt esté saigné, abhorrans tout ce qui a esté suffoqué. Et ne reçoivent aucun pour leur parler, ny pour manger, qu'ils ne soient assiz

[1] C'est le Cap de Tristan Danza. Vois Jean Barros en son histoire des Indes. Decade 1. liv. 8. ch. 4.

les jambes croysées sur un tapis, ou nattes à la mode des Turcs; & ne font aucune ceremonie sans avoir esté lavez.

Ils sçavent le cours du Soleil qu'ils appellent *Manssvandre*, & de *Voulle*, ou la Lune. Ils divisent leur année en quatre saisons, & douze mois Lunaires, avec quelques jours intercallaires. La Lune a quatre sepmaines, & chaque sepmaine sept jours. Ils la commencent par le jour qui luy est dedié, sçavoir le lundi, qu'ils nomment, *Litenin*, le mardi, *Tallat*, le mercredi, *Allaroubie*, le jeudy, *Camis*, le vendredy, auquel jour ils ne travaillent point, *Zoma*, le samedy, *Sabousse*, le Dimanche, *Allahade*. Le jour, *Andre*, & la nuict, *Alle*. S'ils veulent dire la nuict passée, ils dient, *Lesalle*, la nuict presente, *Anhalle*, demain matin, *Amaray Ampisse*.

Ils sçavent les temps propres à planter & semer, & comme leur nourriture, & la vie despendent principallement de ces deux choses, ils punissent ceux qui desrobent les plantes & graines, de mesme que les larrons de bestail, coupant à tous les deux mains. Et comme la femme fait un larcin au mary, lors qu'elle s'abandonne à d'autres, elle est punie de mesme supplice. Pour l'homicide il est sans delay puny de mort.

Les fils, de mesme qu'en beaucoup de pays des Indes Orientales, ne succedent point és principautez, ny gouvernemens de leurs peres, ains les gendres. Le fils, ny le frere d'Andianramac ne succederont pas à la principauté des Malegasses, mais son gendre.

Au reste l'isle est fort fertille en grands bœufs qui ont une grosse loupe excellente à manger, entre le col & les espaulles, toute de graisse.

En moutons beaux & grands, trainans une queuë de vingt-deux à vingt-trois pouces de rond, & autant de long, ayans les cornes recourbées en dedans, & couvertes de poil au lieu de laine, ledit poil de diverses couleurs, les oreilles pendantes. Les brebis font jusques à quatre agneaux à la fois, quoy qu'elles n'ayent que deux pis.

Les chevres, & boucs, sont plus hauts que les nostres, ont le poil ras, blanc, noir & roux. Ils appellent le mouton, *Angondri*, & la chevre *Osse*.

Le porc naturel de l'isle (car il y en a qu'on a apporté de l'Europe) a cinq doigts à chaque pied, armé de griffes, il n'est pas plus gros que le chat, ayant la queuë recoquillée, se cachans dans les roches, comme le blereau, & se deffendant de mesme contre les chiens, sçavoir des griffes & de la dent. Il est bon à manger. Il est blanc, le corps couvert d'une courte soye.

Il y a des chats sans queuë, de plusieurs couleurs, sauvages & domestiques, & de gros rats bons à manger, gris par dessus, blancs par dessous. On voit aussi des chats qui ne vivent que de tamarindes, ayant le corps long, le museau aigu, les pieds courts, & la queuë longue & mouchetée.

La Salamandre a demye aulne de long, ayant le museau aigu, gros

yeux, un dos uni & long, comme aussi la queuë, elle a quatre grands ongles aigus & estendus en chaque pied, le dos figuré de croix entre deux lignes qui courent du col à la queuë, qui est fourchuë au bout.

Le Cameleon[1] est de couleur cendrée, fait comme un lezart ayant le corps plat, le dos aigu, herissant comme une scie depuis la teste jusques à la queuë, il a quatre pieds, en chacun trois doigts, la queuë longue, avec laquelle il s'attache aux branches des arbres aussi bien qu'avec les pieds, il marche doucement, tousjours branslant, il a huict poulces de long entre queuë & teste, laquelle est platte, ses yeux sont petits, noirs, & brillans, le museau long, il se deffend de la dent sans faire mal, si on le met soubs un chapeau noir, il paroist viollet, on dit qu'il vit de vent, je peux asseurer toutesfois en avoir veu un attraper une mouche, avec un filet fort mince long de trois doigts, qu'il eslança de sa bouche, comme un dard, & l'avaller. Il y a aussi des cameleons jaunes, & d'autres verds, qui sont plus petits que les cendrez. Tous les cameleons ont la peau plissée depuis le col jusques au dernier nœud de la queuë, & une forme de creste sur la teste.

J'ai veu aussi de certaines bestes en l'isle saincte Marie, & baïe d'Anthongil, qui vivent sur terre & dans les lagunes de la mer, grandes comme un lapin, ayant le groin d'un pourceau, tousjours groignant, & tout le corps couvert d'espines, comme l'horisson, ayant les pieds courts & la queuë longue.[2]

La province des Malegasses est infestée d'un grand nombre de singes de plusieurs especes. On en voit des bruns de couleur des castors, ayans le poil cottonné, la queuë large & longue, de laquelle, estant retroussée sur le dos, ils se couvrent contre la pluye & le Soleil, dormans ainsi cachez sur les branches des arbres, comme l'escurieu. Au reste ils ont le museau comme une fouyne, & les oreilles rondes. Cette espece est la moins nuisible & maligne de toutes.

Les Antavarres en ont de mesme poil que ceux-cy, ayans une forme de fraize blanche autour du col.

Il y en a de tous blancs comme neige, de la grosseur des precedens, ayans le museau long, ils grondent comme des cochons. On en voit point ailleurs qu'aux Malegasses, dans les montagnes rouges, que ceux du païs appellent, *Amboimenes*.

Ces Insulaires croyent que les singes peuvent parler, mais qu'ils ne le veulent pas, crainte qu'on ne les fit travailler comme le reste des hommes.

Les crocodilles quoy qu'amphibies passeront icy pour animaux ter-

[1] La figure du Cameleon est dans la navigation de l'Inscor, ch. 45. avec celle de la Salamandre.

[2] La figure de ces animaux, comme aussi celle du chat sauvage est dans le voyage que les Hollandois firent és Indes Orientalles en l'an 1595. ch. 34.

restres à quatre pieds. Ils se nourrissent dans les joncs sur les rivages des rivieres. On en trouve de vingt-cinq pieds de long, couverts d'escailles, & partant difficilles à tuer, excepté sous le ventre, la peau duquel est fort tendre, & facile à percer. La gueule est grande, garnie de dents rares et aiguës, celles de dessus passant par dessus la machoire du dessous, qui est fixe, l'autre se mouvant. Ce que la nature a fait sagement, l'animal estant fort bas sur ses pieds, rempant presques à terre, de sorte que s'il avoit la machoire de dessous mobile, & celle du dessus fixe, comme l'ont les autres animaux, il ne pourroit rien attraper, & par ainsi mourroit de faim.

Ce pays aussi abonde en petits lezards grivelez tels que sont les nostres. On les nomme *Annolis.*

Les tortuës estant pareillement amphibies, nous leurs donnerons icy leur rang. Elles flotent sur l'eau, ou se tiennent sur le sable pour s'eschaufer au Soleil. Leurs escailles sont si grandes, qu'on en pourroit couvrir une petite chambre, capable de tenir dix hommes, & si dure, que pour tirer la chair qui est dedans, il les faut couper de costé entre deux à coups de coignée. Elles font jusques à cinq à six cens œufs, gros comme ceux de poules. La chair est grasse & delicate, comme celle de veau.

On en rencontre aussi de plus petites dans les isles voisines de Madagascar, mais qui ne laissent pas d'avoir trois à quatre pieds de diametre. Leur escaille est tannée, en certains endroits plus obscure qu'en d'autres, finissant sur le rouge. Elle est extremement belle estant polie. On en fait des cofres, & cassettes garnies d'or & d'argent, comme encore d'autres meubles, qui sont de haut prix, non seulement dans l'Europe, mais dans les Indes Orientales. On dit, mais je ne l'ay pas veu, que les Maldivois ayans pris de ces tortuës les approchent du feu, jusques à ce qu'elles ayent quitté leurs escailles, puis les remettent dans la mer, où estant au bout de quelques mois elles reprennent de nouvelles escailles.[1] Ceux de Madagascar appellent la tortuë de terre, *Fanne tanne*, & celle de mer, *Fanne Riac.*

(*A suivre.*)

[1] Pyrard, au traitté des animaux des Indes Orientalles ch. 2.

1ère ANNÉE 16 SEPTEMBRE 1887 N° 15

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

AVENTURES DE FRANCOIS LEGUAT

ET DE SES COMPAGNONS

(SUITE) [1]

Quoique ce fut pour nous un sujet de chagrin de nous voir privés, lorsque nous nous y attendions le moins, de quinze compagnons apparemment destinés à la même fortune, qui nous auraient pu être en secours et en consolation, nous nous abandonnâmes de bon cœur à la Providence et nous partîmes d'Amsterdam le 10 juillet 1690.

Nous omettons ici bien des détails du voyage, qui ne nous concernent pas, et nous reprenons le récit au moment où l'*Hirondelle* arrive au Cap de Bonne-Espérance.

Après que nous eûmes côtoyé le Cap pendant deux jours, en louvoyant continuellement bord sur bord, à cause du vent et du courant contraire, nous entrâmes enfin dans la baie, le 26 janvier 1691, et nous y jetâmes l'ancre sur les quatre heures du soir.

Nous y rencontrâmes quatre vaisseaux, deux hollandais, un anglais et un danois.

Comme notre canon [2] était encore à fond de cale, nous ne pûmes saluer dès l'abord selon la coutume, nous ne le fîmes que le lendemain, et même assez mal à propos, quoique heureusement, car l'un de nos canons, qui était chargé à boulet depuis le Texel sans que l'on s'en souvînt, alla frapper la muraille du fort, après avoir passé au milieu de trente personnes, et frisé la moustache d'un sergent, qui nous rendit le boulet. Nous en fûmes quittes pour quelques reproches. Je me souviens d'avoir lu dans

[1] Voir page 157.

[2] Il faut lire *notre artillerie*.—M.

la description que Lambart a faite de la province de Kent, en Angleterre, qu'un pareil boulet de violente salutation traversa le palais royal de Greenvich et fit entendre son sifflement aux oreilles de la reine Marie. Les rois n'aiment point ces sortes d'honneurs, et notre sergent était du goût des rois.

Le lendemain, nous allâmes rendre nos lettres au gouverneur, qui nous gronda un peu, comme nous l'avions mérité, mais il nous fit en même temps un fort bon accueil, en considération du traité que M. Duquesne avait fait avec MM. de la Compagnie, de qui nous avions aussi des lettres de recommandation. Nous nous enquîmes ensuite de ce qui pouvait servir à la continuation de notre voyage, particulièrement si les Français s'étaient saisis de nouveau de l'île Mascareigne,[1] et si l'on avait quelques nouvelles de leur escadre ? Mais on nous répondit fort diversement.

Quelques-uns nous dirent que l'escadre de sept vaisseaux, qui avait passé pour aller aux Indes, avait jeté trois cents hommes dans cette île. D'autres croyaient que les Français, chassés de Siam, s'en étaient emparés. Et d'autres, enfin, nous assurèrent que les sept vaisseaux n'y avaient point mouillé, et qu'il n'y avait à Mascareigne que quelques familles qui y étaient habituées depuis longtemps.

Comme ces différents rapports n'avaient rien de certain, nous n'en pûmes faire aucun usage. Ce qui passait pour incontestable, c'était que rien ne pouvait être égalé à la beauté et à la bonté de l'île Mascareigne ; que les blés, le vin, et toutes autres choses propres à la nourriture de l'homme y venaient abondamment et presque sans culture.

Tout cela nous fit résoudre de partir au premier jour pour l'île Maurice, qui n'est pas fort éloignée de celle de Mascareigne ou d'*Éden*, et où nous devions prendre nos mesures, selon les choses que nous y apprendrions, pour nous conformer aux ordres que nous avions reçus en Hollande.

Ceux d'entre nous qui étaient les plus malades, descendirent au Cap en arrivant, pour s'y guérir du scorbut : le séjour à terre étant le souverain remède de cette maladie.

Comme nous abordâmes en ce lieu dans le temps que les raisins commençaient à être mûrs (ce qui fut pour l'équipage un excellent rafraîchissement), nous demeurâmes au Cap pendant trois semaines, tant pour rétablir notre santé que pour radouber notre vaisseau.

Notre *hirondelle* ayant eu des rafraîchissements aussi bien que nous, et tout le monde se trouvant dans une parfaite santé, après trois semaines de repos à terre, nous levâmes l'ancre, le 5 de février 1691.

A peine partis, nos voyageurs essuyèrent un terrible cyclone, décrit longuement par Leguat, qui continue ensuite en ces termes :

Le 3 avril, nous vîmes terre ; grande nouvelle ! Ce que c'était on

1 L'île Bourbon, aujourd'hui de la *Réunion*.—M.

n'en savait rien, car nous avions perdu la tramontane. Toutefois, on voulut se flatter que ce pourrait être l'île d'Éden ; et on prépara plusieurs choses en se divertissant, comme pour aller bientôt habiter cette île tant désirée.

Le vent était un esprit de contradiction, qui nous en voulut éloigner, mais nous disputâmes si efficacement contre lui qu', malgré son opiniâtreté, nous le vainquîmes et nous approchâmes enfin de cette terre premièrement inconnue, qui, après un examen attentif, se trouva être celle que nous cherchions, à notre grand contentement.

De l'endroit où nous nous arrêtâmes pour jeter les yeux pendant quelques moments sur cet admirable pays, nous en découvrîmes diverses beautés. Des montagnes s'élèvent vers le milieu ; mais toute la partie de l'île, qui se présentait de notre côté, nous parut être un pays presque uni, et nous pouvions aisément discerner l'agréable mélange de bois, de ruisseaux et des plaines émaillées d'une ravissante verdure. Si notre vue était parfaitement satisfaite, notre odorat ne l'était pas moins ; car l'air était parfumé d'une odeur charmante qui venait de l'île. Quelques-uns se plaignirent agréablement que ces parfums les avaient empêchés de dormir, et d'autres dirent qu'ils en avaient été si embaumés qu'ils se sentaient rafraîchis comme s'ils avaient été quinze jours à terre. [1]

La relation, qui a été publiée par les soins de M. Duquesne, n'a pas rapporté cette circonstance, mais M. Delon [2] ne l'a pas oubliée, et même il a écrit, qu'il croit que ce qui est cause qu'il n'y a dans l'île ni serpents, ni rats, ni insectes venimeux, c'est que le grand nombre de fleurs odorantes dont elle est couverte sont un poison pour ces animaux-là : ce qu'il dit avoir expérimenté.

Nous ne pouvions nous lasser tous de dire du bien de cette île, excepté le capitaine, qui affectait de tenir un langage contraire. Quelque semblant qu'il fît, et quelques positifs que fussent les ordres qu'il avait reçus, son dessein n'était pas d'y descendre ; et ce n'était que le hasard qui l'en avait fait approcher ; car il croyait en être à plus de quarante lieues lorsqu'on la découvrit. Il fut extrêmement étonné quand le pilote lui dit qu'il voyait terre et que ce pourrait bien être ce qu'on cherchait.

Je ne pénétrerai point ici dans les raisons secrètes [3] de la conduite de cet homme, parce que je n'ai que des conjectures, et que, après tout, cet examen n'était pas nécessaire.

[1] On sait que, lors de la découverte de l'Amérique, des odeurs suaves furent un des indices les plus significatifs de la proximité de la terre : " La brise, dit Fernand Colomb (chap. xx), leur apportait alors des senteurs embaumées comme il s'en répand à Séville au mois d'avril.—M.

[2] Cet auteur a publié, à la fin du dix-septième siècle, trois volumes de *Voyages*, dont un est consacré au récit intéressant de ses *démêlés* avec les inquisiteurs portugais de Goa.—M.

[2] L'un de ces *Voyages* parle de Madagascar ; nous le publierons probablement.—V. P.

[3] Ces raisons n'ont jamais été bien positivement connues.—M.

Quoi qu'il en soit (en vérité la plume me tombe des mains), ce fourbe, ce scélérat, profita de notre faiblesse. Il s'éloigna peu à peu et prit la route de Diego-Ruys. [1] Il disposait de son équipage, et nous qui étions tous malades, nous ne nous trouvions point en état de le forcer à s'acquitter de sa commission. On peut juger de notre surprise et de notre douleur.

Au reste, puisque je n'ai pas été assez heureux pour visiter cet aimable pays, dont le lecteur s'est attendu dès le commencement que je l'entretiendrais, je crois que je ferai une chose qui ne lui déplaira pas, si j'ai recours à un moyen par lequel il ne soit pas frustré de sa juste attente. Dans cette vue donc, je lui ferai un abrégé des singularités les plus remarquables de l'île d'Éden selon le recueil qui en fut fait un peu avant notre départ, par les soins de M. Duquesne.

Il est vrai que cette relation pourrait être suspecte à ceux qui pensent qu'il était de son intérêt de préoccuper les esprits d'une manière qui fût avantageuse à ce nouveau monde qu'il avait dessein d'aller habiter. [2] Mais j'ai premièrement à dire sur cela que, loin de rien ajouter à la vérité, M. Duquesne ne voulut point que l'on insérât dans le petit livre qu'il fit publier aucune de ces sortes de choses qui auraient le moindre air d'exagération, encore qu'elles passent pour vraies. Et j'ajouterai, en second lieu qu'à Maurice, à Batavia et au Cap, je suis témoin que le monde convient qu'il n'y a rien dans cette relation qui ne soit très conforme à la vérité.

" Cette île fut premièrement nommée Mascarenos, du nom du navigateur portugais qui s'en empara sous le roi de Portugal Jean IV, l'an 1545. M. de Flacour y planta l'étendard de France cent huit ans après, au nom de Louis XIV, présentement règnant, et lui donna l'illustre nom de Bourbon. On peut voir ce qu'il en a écrit. [3] Il posa les armes de France sur le monument même où il trouva celles de Portugal après avoir fait la même chose à Madagascar.

[1] L'île Rodrigue.—M.

[2] Nous pouvons inférer de ce passage, basé sur la relation dont le texte est, croyons-nous, perdu aujourd'hui—moins la citation qui forme le chapitre suivant,—qu'Henri Duquesne, en appelant ses coreligionnaires à la colonisation de l'île Mascareigne, avait eu en principe l'idée d'aller s'y fixer lui même, sans doute comme chef de la colonie. On a vu, au début de ce récit, par suite de quels motifs ce projet n'avait pas reçu sa pleine exécution, et que l'*Hirondelle*, qui portait Leguat et ses compagnons, allait à proprement parler à la découverte. Devons-nous croire que la conduite assez ambigue du capitaine fit avorter les projets de Duquesne? Non; car si celui-ci, selon le plan énoncé par Leguat, eût touché à l'île Mascareigne, — dont la France avait d'ailleurs pris possession cinquante ans auparavant, en se bornant à y déposer une douzaine de soldats révoltés qui y avaient fait souche avec des négresses de Madagascar, et auxquels étaient venus bientôt se joindre quelques pirates, — si donc Valleau eût abordé à Mascareigne, il y eût trouvé, outre les restes de cette première population, un certain nombre de Français qui s'y étaient venus réfugier en échappant au massacre de Port-Dauphin, et aussi plusieurs familles protestantes, sorties de France comme Leguat, après la révocation de l'édit de Nantes, et amenées là par des vaisseaux de la Compagnie des Indes. M. V. Charlier, dans son historique de l'île Bourbon, atteste même que ce dernier renfort de colons contribua non seulement à accroître la population de l'île mais "à l'épurer." Toujours est-il qu'il se trouvait dans l'île assez de Français, pour que le capitaine aux termes des instructions que nous connaissons, dût s'abstenir d'y aborer le pavillon hollandais.—M.

[3] *Histoire des îles de Madagascar*, par le sieur de Flacourt, Paris 1661, in 4o avec fig. M.

" Je crois que les Français ont comme abandonné cette petite île ; [1] d'autres, qui y sont descendus depuis, l'ont trouvée si excellente et si belle, qu'ils l'ont regardée comme un petit paradis terrestre et qu'ils lui ont donné le beau nom d'*Éden*.

" Il est certain que l'île d'Eden est d'une étendue suffisante pour contenir aisément une longue génération d'une colonie qui voudrait s'y établir.

" Il est très vrai que les voyageurs ne nous ont parlé d'aucun pays où l'air soit plus sain qu'il l'est dans cette île, ce qui est un article très important. On sait que quantité de malades y sont descendus ; on a le même témoignage de ceux qui y ont fait du séjour, encore que divers secours et commodités leur aient manqué et qu'ils aient été trop exposés, tantôt au soleil, tantôt au serein. Le ciel en est pur, et les exhalaisons de la terre, ainsi que des plantes et des fleurs aromatiques, dont elle est couverte, en parfument l'air et y font respirer un esprit de baume, qui n'est pas moins salutaire qu'il est agréable.

" Cette charmante île, qui est située entre le 21° et le 22° de latitude méridionale, a cet avantage commun avec la plupart des autres pays qui ne sont pas éloignés de la ligne, que la chaleur en est tempérée par de certains petits vents frais et réglés, que la Providence, toujours adorable, a disposés pour rendre ces pays commodément habitables.

" C'est une des singularités de cette île que la quantité de fontaines que l'on y rencontre : l'eau en est pure et saine et quelques-unes sont purgatives. De ces sources naissent des ruisseaux et même de petites rivières qui arrosent toutes les plaines et qui sont si poissonneuses que quelques voyageurs ont assuré que la *quantité du poisson fait chanceler ceux qui passent ces rivières à gué*. Il y a plusieurs lacs, et un entre autres dont les sources sont si abondantes qu'il en sort sept gros ruisseaux, qu'on voit serpenter dans une vaste et riche campagne.

" Il n'y a aucun animal venimeux ni dans l'eau, ni sur la terre. Au lieu que presque tous les autres pays chauds sont pleins de serpents et d'autres telles sortes de bêtes dont la piqûre ou la morsure sont dangereuses, et même mortelles ; on assure la même chose des plantes et des fruits...

" Les forêts ne sont pas si épaisses qu'on ne les puisse traverser aisément, et l'ombrage n'empêche pas les fruits d'y mûrir. Il y a quantité de cèdres, d'ébéniers et d'arbres propres à la charpente. Il y a des pal-

[1] Bien que cette citation semble être dans le récit de Leguat un hors-d'œuvre qui en ralentit le cours, nous n'avons pas cru devoir la retrancher, car il nous a semblé bon de garder au voyage aventureux de la troupe proscrite sa cause déterminante. D'ailleurs, outre qu'on a pu voir ainsi à quel genre de séductions ils avaient cédé, nous trouvons dans ces pages un tableau très fidèle de l'état de l'île Bourbon à cette époque, et enfin il n'est pas sans intérêt de constater, une fois de plus, comme on peut le faire en lisant les dernières lignes de cet appel à l'émigration, à quel point de vue se plaçaient ces honnêtes bannis pour arriver au mépris des rigueurs dont ils étaient victimes.—M.

miers, des figuiers, des lataniers, des orangers, des citronniers, et des acajous de diverses sortes. On pourrait nommer vingt autres espèces d'arbres dont les fruits sont bons à manger et dont la variété est propre à satisfaire la diversité des goûts. L'aloès, l'indigo, les cannes à sucre, le coton, l'ananas, les bananes, le tabac, les patates, les citrouilles, les melons de terre et d'eau, les comcombres, les choux-caraïbes, et cent autres plantes, fruits ou racines de cette nature, croissent naturellement partout et jusque sur les montagnes. On sait par expérience que le blé de Turquie (maïs), le mil, le riz, le froment, l'orge et l'avoine y réussissent très bien, et qu'on peut faire plus d'une récolte par an de ces graines-là. On a eu aussi la curiosité de semer tous nos légumes et toutes les herbes de nos jardins ; et tout cela est venu à merveille. C'est que le terroir est excellent et que le Père de la nature le rend admirablement fécond. Puisqu'on y a mangé de forts bons raisins, il y a tout lieu de croire qu'on y pourrait boire de fort bon vin. Et il ne faut pas douter non plus, ce me semble, qu'on n'y élevât avec succès la plus grande partie des arbres fruitiers de notre continent.

" Les bœufs, les cochons et les chèvres, qui y furent autrefois portés par les Portugais, y ont tellement multiplié qu'on les trouve par bandes dans les forêts et on peut raisonnablement s'assurer que les daims, les cerfs, les moutons et tous les autres animaux que l'on voit d'ailleurs sous le même climat, y réussiraient de la même manière.

" Entre les oiseaux communs dans cette île, je nommerai les perdrix, les tourterelles, les bécasses, les ramiers, les râles, les grives, les merles, les canards, les poules d'eau, les oies, les pintades, les perroquets, les fous, les géants, les aigrettes, les moineaux et quantité d'autres petits oiseaux...

" Il y a des chauves-souris qui ont le corps plus gros que des poules et dont on mange avec plaisir, quand on peut vaincre cette sorte de répugnance qui n'est causée que par un préjugé. On fait aussi bonne chère des perroquets. Les géants sont de grands oiseaux montés sur des échasses, qui fréquentent les rivières et les lacs et dont la chair est à peu près du goût de celle du butor. Les perdrix sont toutes grises et la moitié moins grosses que les nôtres. Les mâles des animaux ont la gorge rouge et plus rouge qu'à l'ordinaire dans la saison des nichées ; mais ces petits animaux, qui comme les fleurs et les papillons, ne semblent avoir été faits que pour embellir la nature, se sont multipliés en si grand nombre que, pour dire la vérité, ils sont devenus beaucoup incommodes. Ils viennent par gros nuages enlever en un moment les grains qu'on a semés, si l'on n'y prend garde; et cela est inconvenant sans doute, mais il est à croire que la poudre à canon les effaroucherait en assez peu de temps. Il y a aussi des chenilles et des mouches qui sont parfois assez embarrassantes. Et enfin

(car il faut tout dire quand on veut donner une vraie et entière idée des choses), ces effroyables tempêtes, que l'on connaît sous le nom d'*ouragans*, sont encore un article fâcheux. On assure bien qu'ils sont beaucoup moins violents que ceux des îles de l'Amérique, et on dit qu'après tout cela ne dure que vingt-quatre heures. On considère aussi que comme ces terribles orages n'arrivent qu'une fois par an, et précisément dans la même saison, il y a des moyens de se précautionner qui sont infaillibles. On ajoute que pour un mauvais jour, il y en a trois cent soixante-quatre qui sont admirablement beaux. Et, effectivement, ces pensées-là sont consolantes. Les gens sages, ceux qui particulièrement ont un peu vécu, et un peu voyagé, savent qu'il ne se faut attendre à aucune félicité parfaite en ce monde, ni sous la ligne, ni sous les pôles. Tout à son pour et contre, et le meilleur n'est que le moins mauvais. Ce qu'il y a donc à faire en cette occasion, comme en toute autre, c'est de prendre la balance et de peser ces choses avant que se déterminer. Si quelques incovénients de notre *Éden* vous font de la peine, disait M. Duquesne, mettez, dans un des bassins de votre balance, les chenilles, les mouches et les moineaux de cette île avec un ouragan par an, et joignez la SANTÉ, la LIBERTÉ, la SURETÉ, l'ABONDANCE et la TRANQUILLITÉ, dans l'autre bassin, pour contrepeser les trois espèces de petits animaux importuns que nous avons nommés ; mettez toutes ces étranges bêtes que notre célèbre Molière appelle des Harpagons, des Grapignans, des Purgons, des Macrotous, des Mascarille, des Métaphrastes, des Trissotins et des Sot-en-Ville ; ajoutez à cela des Dragons et des Escobars, des rats-de-cave et des rats-de-grenier, l'esclavage, la pauvreté, les alarmes et mille misères ; et après cela levez la balance..."

Ce fut donc à notre très grand regret, je le dirai encore, que nous nous vîmes éloignés de cette île charmante que nous avions tant de fois désirée. Dans notre faiblesse et dans notre douleur, nous consentîmes à ce que nous ne pouvions empêcher ; et le commandant de notre *Hirondelle* s'efforça de nous persuader qu'il nous mettrait dans un lieu qui ne cèderait en rien à celui qui nous avait semblé si beau. Il n'y avait que cent cinquante lieues à faire pour trouver cette ile nouvelle ; mais les vents nous furent si contraires que nous ne fîmes que louvoyer pendant un mois entier.

Le pauvre Jean Pagni, l'un de nos compagnons, mourut dans ce temps-là, entre l'île manquée et l'île espérée. Il ne put résister davantage au scorbut et à l'oppressisn qui le tourmentaient.

Enfin, un beau samedi matin, 25 d'avril, (vieux style 1691), nous aperçûmes une nouvelle terre. C'était la petite île de Diego-Ruys où notre capitaine avait résolu de nous mettre. Nous en approchâmes fort près par la pointe de l'est, en cinglant vers le sud. Elle nous parut de difficile accès, à cause de ses rochers, qu'on appelle brisants, dont elle est toute environnée, et qui s'étendent beaucoup au large. Nous n'aperçumes

d'abord ni port, ni baie, ni aucun endroit où nous jugeassions qu'on put descendre commodément. Sur le soir, on sonda et on trouva fond de roche pourrie à trois lieues de terre.

Nous jetâmes l'ancre, et je ne sais quelle raison, jointe au calme, nous fit demeurer là jusqu'au lundi 27. Nous employâmes ce jour-là et le suivant à considérer le dehors de l'île, autant que cela se put, pour tâcher de découvrir quelque endroit accessible. Le 28, sur les quatre heures après-midi, nous remarquâmes une ouverture que nous crûmes propre pour notre dessein. Mais la nuit survenant, nous nous remimes un peu au large et nous battîmes la mer jusqu'au point du jour. Sur les onze heures du matin, le 29, le calme nous prit et nous jeta dans un grand danger ; car un courant rapide nous portait à vue d'œil entre des roches qui s'avançaient plus d'une lieue en avant dans la mer.

Nous en étions si près qu'il n'y avait aucune apparence d'éviter ces écueils, lorsque, par une grâce toute particulière du Ciel, il se leva soudainement un vent favorable qui nous repoussa. Nous remîmes le cap à terre vers la pointe du nord, et, à midi, le capitaine mit la chaloupe à l'eau pour chercher quelque entrée. Sur le soir, nous fîmes voile vers le pointe du nord-est ; et la chaloupe nous donna un signal pour nous faire entendre qu'elle avait trouvé un encrage.

Comme nous étions sur la roche et huit brasses de fonds seulement, cela nous obligea d'aller toujours la sonde à la main. Nous jetâmes l'ancre à neuf brasses, fond de vase, presque sable, après nous être fait *remorquer* avec la chaloupe ; attendant jusqu'au lendemain pous nous mieux placer.

Le lendemain donc, 30 avril, de grand matin, nous jetâmes l'ancre à neuf brasses, bon fond de sable vaseux, et à l'abri des vents d'est et de sud-est, qui sont les vents régnants dans ce pays-là

L'île nous parut extrêmement belle et de loin et de près. Le capitaine, qui avait eu ses raisons pour ne nous mettre ni à Tristan ni à Mascareigne, ne demandait pas mieux que de nous laisser à Rodrigue ; et, dans cette vue, il en exalta beaucoup toutes les beautés et tous les avantages.

Effectivement, ce petit monde nouveau nous paraissait tout rempli de charmes et de délices. A la vérité nous n'y voyions pas voler tant d'oiseaux que nous en avions vus sur les côtes de l'île Tristan ; et notre rade n'était pas parfumée des fleurs de la terre voisine, comme était celle du jardin d'Éden où nous avions passé il y avait un mois. Mais nous ne pouvions pas néanmoins conclure de là qu'il n'y eût ni fleurs, ni beaucoup d'oiseaux dans cette île nouvelle ; et, d'ailleurs, nous en trouvions tout l'aspect admirable.

(*A suivre.*)

MAURICE ET MADAGASCAR AU XVIIe SIÈCLE

D'APRÈS FRANÇOIS CAUCHE

(SUITE)[1]

DES OISEAUX.

Il y a des oiseaux qu'ils appellent *Vvourres fouches*, c'est à dire oiseaux blancs. Ils ont le bec plat, & crochu en dehors par dessus, avec lequel ils remuent l'arene & la vase de la mer, comme avec un lochet, enlevans & attrapans les salicoques, & petits poissons, desquels ils vivent. Ils ont le col, & jambes longues, comme aussi les aisles, les pieds comme nos oisons, leurs plumes sont rouges sur le dos, & blanches sous le ventre & la poitrine, nous les appellons *Flamans*, à l'imitation des Portugais, qui les nomment, *Flamencos*.[2] Leurs canars sont gros comme sont nos oisons, ils ont entre le bec & la teste une excrescence de chair noire, plate & ronde, comme un real d'Espagne fait au moulinet, sinon qu'elle recourbe un peu sur le bec, representant la figure de leurs cognées, c'est pourquoy les insulaires de Madagascar appellent cette excrescence, *Feiqus*, qui veut dire cognées, & ces oiseaux, *Vvourres Feiques*. Ils sont du plumage de nos canars.[3]

J'ay veu dans l'isle Maurice des oiseaux plus gros qu'un cygne,[4] sans plumes par le corps, qui est couvert d'un duvet noir, il a le cul tout rond, le cropion orné de plumes crespuës, autant en nombre que chaque oiseau a d'années, au lieu d'aisles ils ont pareilles plumes que ces dernieres, noires & recourbées, ils sont sans langues, le bec gros se courbant un peu par dessous, hauts de jambes, qui sont escaillées, n'ayans que trois ergots à chaque pied. Il a un cry comme l'oison, il n'est du tout si savoureux à manger, que les fouches & feiques, desquelles nous venons de parler. Ils ne font qu'un œuf, blanc, gros comme un pain d'un sol, contre lequel

[1] Voir page 164.

[2] Il y a la figure d'un oiseau semblable à celuy-cy, excepté que les pieds sont sans aucune pellicule, dans George Marcgravius, en son histoire naturelle du Bresil liv. 5. les Bresiliens l'appellent *Jabiru Guacu*, les Toupinambous *Nhandu apoa*. Il y en a de noirs & blancs, comme pies, dits *Garajas* és isles entre Madagascar & l'Afrique.

[3] Marcgravius en donne la figure, & la description dans l'histoire naturelle du Brésil liv. 5. sous le nom, *Ipecati Apoa*, des Portugais, *Pata*. L'excrescence, que cet oiseau a sur le bec, luy sert de creste, il differe en couleur de celuy de Madagascar.

[4] La figure de cet oiseau est dans la 2. navigation des Hollandois aux Indes Orientalles, en la 29. diée de l'an 1598. Ils l'appellent, de nausée.

ils mettent une pierre blanche de la grosseur d'un œuf de poules. Ils ponnent sur de l'herbe qu'ils amassent, & font leurs nids dans les forests, si on tuë le petit, on trouve une pierre grise dans son gesier, nous les appellions, oiseaux de Nazaret.[1] La graisse est excellente pour adoucir les muscles, & nerfs.

Les Faisans de ces isles sont plus gros & plus beaux que les nostres, ayans comme des Paons, des miroüers sur la teste fort eslevez, les aisles rouges par dessous, brunes par dessus, ils ont le col long de couleur de celuy de pigeon.

Leurs perdris pareillement sont plus grosses que les nostres, ont le bec rouge, il y en a de tannées, d'autres toutes noires, on les nomme à Madagascar, *Vvourres Maheres*, oiseaux forts, parce qu'ils se battent & s'entretuent comme les nostres, lors qu'ils sont en amour.

Il y a en l'isle Maurice & Madagascar des tourterelles blanches, d'autres noires, & aussi des rouges, Des ramiers, & bizais. Des poules rouges, au bec de becasse ; pour les prendre il ne faut que leur presenter une piece de drap rouge, elles suivent, & se laissent prendre à la main : elles sont de la grosseur de nos poules, excellentes à manger.

Outre les poules ordinaires semblables aux nostres, il y a des Pintades, appellées par les habitans *Acangues*, ayant la teste comme un esprevier chaperonné, le bec droit, court, & fort, les plumes mouchetées de gris blanc & noir, bien unies, en quoy elles different des poules d'Afrique, qui ont le bec crochu & le col velu.[2] Retournant en mon païs, j'en apportay quatorze, desquelles il ne m'en eschapa qu'une seule, que je donnay à un mien amy, estant à Dieppe.

Les Herons de ce pays,[3] ont de grands & gros becs, qui se courbent peu à peu en bas à la façon des coutelas Polonnois : leurs plumes sont violettes, les aisles finissent avec la queuë, leurs cuisses jusques au nœud de la jambe sont couvertes de petites plumes, les jambes longues & dechargées, d'un gris delavé comme est aussi le bec. Le poussin est noir, lors qu'il grandit il est cendré, puis apres blanc, puis rouge, & en fin colombin, ou d'un violet clair. Il vit de poisson. Les oiseaux de proye s'y trouvent de plusieurs especes, ne differans en rien de ceux de l'Europe, j'ai trouvé dans leurs nids des grenoüilles, & des lezards, ceux-cy sont nommez par les insulaires, *Annolis*.

J'ai veu dans l'isle Maurice des oiseaux d'un excellent goust[4] ayant

[1] Peut-estre que ce nom leur a esté donné, pour avoir esté trouvez dans l'isle de Nazare, qui est plus haut que celle de Maurice, sous le 17. degré delà l'Equateur du costé du Sud.

[2] La figure de la poule d'Afrique est dans Marcgrav. pag. 192.

[3] Il y a de semblables au Bresil appellez *Guara*. La figure est dans Marcgravius liv. 5 de l'histoire du Bresil ch. 8.

[4] La figure de ces oiseaux est dans la navigation des Hollandois aux Indes liv. 2. pag. 4.

bec de becasse, la queuë extraordinairement grande & fourcheuë, subject pour lequel nous les nomasmes, Ciseaux de cousturier, à l'imitation des Portugais, qui les nomment *Rabos forcados*. Ils sont si peu sauvages qu'ils se laissent prendre à la main, & tuer à coups de bastons, ils ont la poitrine blanche, le reste noir, ils vivent de poissons volans & d'oiseaux.

J'ai aussi veu dans Madagascar des merles gris bruns, au bec jaune. D'autres noirs, ayant une huppe entre le bec & la teste.

Il y a dans la province de Malegasse des perroquets noirs & gros comme nos corbeaux, on le nomme *Vvoures meinte*, oiseaux noirs.[1] Le verd, que nous appellons Perique, est dit par eux *Massassey*, qui veut dire, petit, il est moins gros qu'un merle. Il y en a encore de plus petits en l'isle Maurice, qui ont le col jaune & le reste verd, il ne passe pas la grosseur d'une aloüette. Le plus beau, qui est en plus grand nombre dans l'isle de Madagascar, ayant le goust du ramier quand on le mange, il a le plumage gris & violet. Les perroquets font leurs nids sur les palmites au bout des rameaux, ils sont de joncs rompus en façon de boule, avec un seul trou, comme aux nids d'hirondelles.

En la province des Malegasses on trouve des oiseaux petits comme des serins ayant un ramage tres-melodieux, ils ont les aisles jaunes par dessous, tout le reste du corps est rouge. J'en apportai à Roüen.

Les aigrettes ont le bec semblable à celui de la becasse, le corps aussi gros que nos poules, il y en a de grises & pourprées, les autres blanches, les belles plumes sont sur le col & sur le cropion, elles sont haut montées, comme tous les autres oiseaux de mer, & rivieres, qui vivent de poisson, & aiment les sables, & les rochers.

Nous appellasmes une petite isle qui est à quatre lieuës au delà du Cap de Bonne-Esperance, l'isle des oiseaux, pour le grand nombre & de diverses especes qui y sont. Il y a des penguins differens seulement de ceux qui se treuvent sur le destroit de Magellan, en ce que ceux-cy ont le bec recourbé & les autres l'ont droit comme le heron. Ils sont de la grosseur d'un canard, pesant jusques à seize livres, le dos couvert de plumes noires, le ventre de blanches, le col court & gros, ayant un collier blanc, leur peau est fort espesse, ayans de petits aislerons comme du cuir, qui pendent comme de petits bras couverts de rudes & petites plumes blanches entremeslées de noires, qui leur servent à nager & non pas à voler, venant rarement en terre, si ce n'est pour y faire leurs œufs & y couver. Ils ont les queües courtes, les pieds noirs & plats. Ils se cachent dans des trous qu'ils font sur les bords de la mer, jamais plus de deux à la fois, ils ponnent sur terre, & y couvent deux œufs seulement, qui sont de la grosseur de ceux des poules d'Indes.

1 Les Brasiliens le nomment *Tui apute Juba*.

Il y avoit en la mesme islette des Margos, plus gros qu'un oison, ayant les plumes grises, le bec rabatu par le bout comme un espervier, le pied petit & plat, avec pellicules entre les ergots, ils se reposent sur mer, ont une grande croisée d'aisles, font leurs nids au milieu de l'isle sur l'herbe, dans lesquels on ne trouve jamais que deux œufs, ils vivent de poisson.

Je m'estonnay de voir des oiseaux une fois plus gros que les precedens se percher sur les arbres, encore qu'ils eussent les pieds comme l'oison, ils ont pareillement le plumage gris, ils font des œufs gros comme un pain d'un sol. Ils vivent de poissons, qu'ils mettent dans un sac naturel qu'ils ont sous le col, nous les appellons, grands gosiers, leur chair n'est pas beaucoup savoureuse. Nous faisions des bonnets des sacs qu'ils avoient au col.

Dans la mesme islette, il y avoit des oiseaux noirs de la grosseur d'une poule, qui volent fort haut, faisans leurs nids sur les roches, ayant le bec jaune, plus long que celuy de la poule, nous les appellasmes cormorans.

Pour conclure, cette isle est toute couverte d'oiseaux & de leurs œufs, en moins d'une demie heure nous remplismes nostre chalouppe des premiers, & un tonneau d'œufs.

Les chauve-souris dans l'isle Maurice sont gros comme des corbeaux,[1] ayans la teste de la forme de celle d'un regnard, elles se pendent aux arbres pour se reposer, par de petites agraphes, qui sont és nœuds de leurs aisles.

Au contraire il y a des oiseaux si petits que leur corps ne pesent pas deux abeilles, desquelles ils imitent la nature, voltigeans sur les fleurs, & s'y arrestans, pour en tirer leur nourriture, ils sont bruns, leur nom est *Colibri*.[2]

(A suivre)

[1] Il y en a de semblables au Bresil, lesquels succent le sang des hommes la nuit, s'attachans au premier membre qu'ils trouvent descouvert. Vois l'histoire generalle des Indes, 2. ch. 80.

[2] Jean de Lery en son voyage de l'Amerique parle d'un semblable oiseau, qu'il a veu au païs des Taupinambous, appellé par eux, *Gonambuch*, un peu plus gros qu'un freslon, qui fait merveille à chanter, qui ne bouge de dessus le gros mil, que les Americains appellent, *Arati*, ou sur les herbes, ayant toujours le gosier ouvert pour chanter, si haut & si delicatement qu'il ne cede rien au rossignol. Il est different de celuy de Madagascar, en ce qu'il a le plumage gris.

PLAN DE L'HABITATION

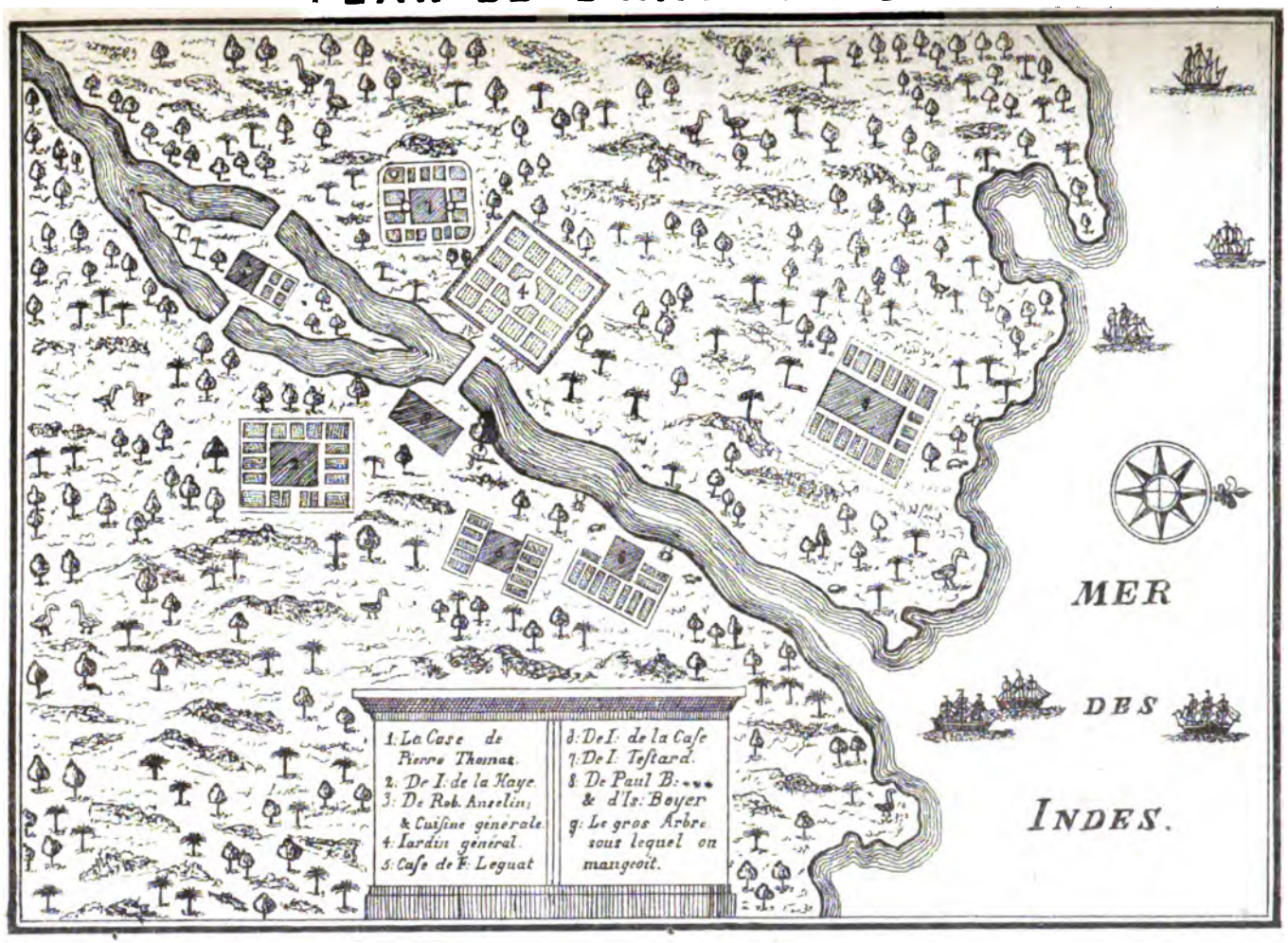

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

AVENTURES DE FRANÇOIS LEGUAT

ET DE SES COMPAGNONS

(SUITE) [1]

Nous ne pouvions pas nous lasser de regarder les petites montagnes dont elle est presque toute composée, tant elles étaient richement couvertes de grands et beaux arbres. Les ruisseaux, que nous en voyions découler, tombaient dans des vallons, de la fertilité desquels il nous était impossible de douter ; et après s'être répandus dans quelques espaces de terrain uni, auquel je ne donnerai le nom ni de forêt ni de plaine, quoiqu'ils pussent recevoir l'un et l'autre, ils se venaient jeter dans la mer.

Quelqu'un de nous se souvint du fameux Lignon [2] et de ces divers endroits enchantés, qui sont si agréablement décrits dans le roman de M. d'Urfé; mais notre esprit se porta incontinent à une autre pensée. Nous admirâmes les secrets et divins ressorts de la Providence qui, après avoir permis que nous eussions été ruinés dans notre patrie, nous en avait ensuite arrachés par diverses merveilles et voulait enfin essuyer nos larmes dans le paradis terrestre qu'elle nous montrait, et où il ne tiendrait qu'à nous d'être riches, libres et heureux, si, dans le mépris des vaines richesses, nous voulions employer notre tranquille vie à la glorifier et à sauver nos âmes.

Nous étions tous ensemble plus occupés de ces douces méditations que possédés d'une joie bruyante, lorsque la chaloupe ayant été mise en

[1] Voir page 157, 169.

[2] Petite rivière du département de la Loire, qui prend sa source dans un des versants des monts du Forez, et qui après avoir baigné les plus riants, les plus pittoresques paysages aux environs de Boen et du vieux château patrimonial du célèbre d'Urfé, qui y a placé la scène de son roman de l'*Astrée*, va se jeter dans la Loire, un peu au-dessous de Feurs.—M.

mer, on demanda qui voulait aller à terre. Sur cela, chacun se leva avec empressement, quoiqu'il n'y eût aucun qui ne fût malade. Tous mes compagnons descendirent ; mais comme je vis que la chaloupe était assez pleine, je ne me hâtai pas de m'y mettre. Beaucoup plus âgé qu'aucun d'eux, je me possédai davantage, et tout rempli de je ne sais quel mélange de tristesse et de joie, je passai ainsi le reste du jour dans un grand silence.

Sur le soir, le capitaine revint et me raconta des merveilles ; mais il exagéra beaucoup, comme j'ai eu tout le temps d'en être convaincu dans la suite. Il me parla d'animaux et de fruits qui n'ont jamais été vus dans cette île. Il est vrai qu'il apporta diverses sortes d'oiseaux gras et bons ; cela était réellement vrai et je fis un agréable repas de ces mets nouveaux et inconnus. Le lendemain (1er mai 1691), j'allai trouver mes compagnons.

Cette île que l'on appelle ou Diego-Rodrigo, ou Diego-Ruys, ou Rodrigue, est située sous la 19° latitude méridionale. Son circuit est d'environ vingt lieues ; sa longueur, de l'est à l'ouest, et la forme sont comme on le peut voir dans la carte.

Nous nous plaçâmes vers la mer, au nord-ouest, dans un beau vallon et proche d'un gros ruisseau dont l'eau est bonne et belle. Et ce fut, après avoir visité toute l'île, que nous préférâmes ainsi à tout autre endroit celui auquel la Providence nous avait premièrement conduits lorsque nous débarquâmes.

J'ai toujours remarqué que les personnes avec qui je me suis entretenu de toutes ces aventures, ont eu la curiosité de savoir la disposition particulière de nos habitations. C'est par cette raison-là que j'ai voulu mettre ici un plan. Et je comprends fort bien, pour l'avoir souvent expérimenté moi-même, que, quand on a pu se faire ainsi quelques idées des lieux, on s'intéresse plus particulièrement aux choses qui y sont arrivées.

Jetez donc les yeux, chers lecteurs, puisque vous le voulez bien, sur cette carte que je vous présente. Vous voyez que je l'ai détachée du plan général de l'île où les mêmes choses n'ont pu être marquées si distinctement. Et, au reste, pardonnez je vous prie, à mon peu de capacité, car je ne suis pas fort habile dessinateur ; je vous donne ce que j'ai, et je ne saurais vous donner davantage. Comme je ne vous raconte qu'imparfaitement les choses, je ne vous les montre qu'imparfaitement non plus dans cette petite délinéation ; mais j'espère que les défectuosités que je vous présente, ne seront pas assez grandes que vous ne puissiez y suppléer assez aisément.

La petite rivière que vous voyez vient du milieu de l'île, et, à quatre ou cinq mille pas communs, au-dessus de nos petites cabanes, elle forme, en tombant de rocher en rocher, diverses cascades, bassins et nappes d'eau, qui orneraient les jardins d'un prince. Dans les temps secs et chauds,

elle ne reçoit que peu d'eau de la source ; mais en tout temps le flux de la terre la remplit jusqu'à l'endroit où le terrain s'élève. A gauche, vers l'embouchure,est un lieu bas que la mer couvre toutes les fois qu'elle monte. Ce côté de l'eau, en général, est moins élevé que l'autre et inondé par les grosses pluies des ouragans.

Pierre Thomas, l'un de nos pilotes, dont je parlerai, voulut habiter la petite île que le ruisseau forme. Il fit là sa cabane et son petit jardin avec un double pont. C'était un fort bon garçon. Il demeura juché là, dans un arbre, lors de l'inondation ; ce qui me fit souvenir du glorieux monarque Charles II, lorsqu'il était perché dans ce fameux chêne de Boscobel, [1] dont les reliques sont encore aujourd'hui vénérées. Mais, au lieu que le roi n'osait dire un mot ou qu'il parlait tout bas avec le capitaine Sans-Souci, [2] son compagnon de fortune, maître Pierre Thomas jouait de la flûte, ou chantait ou causait librement avec ses amis. Il était le seul des compagnons qui prît du tabac à fumer : aussi était-il matelot. Quand son tabac fut épuisé, il fuma d'autres herbes.

La cabane la plus proche de l'île, à droite en allant vers la mer, était le logement de M. de la Haye. Il était orfèvre et avait construit une forge, de sorte qu'il fut obligé de faire sa maison un peu plus grande que celle des autres. La Haye chantait des psaumes, soit en travaillant, soit en se promenant.

Ces cabanes étaient de dix à quinze pieds en carré, les unes plus, les autres moins, au gré des bâtisseurs. Des troncs de lataniers en faisaient les murs, et les grandes feuilles de ce même arbre en couvraient les toits. Les points qui renferment un petit espace autour de ces cabanes, marquent les palissades qui faisaient la clôture de nos jardins et les portes sont aussi marquées. On peut juger par ce plan à quelle distance ces maisonnettes étaient l'une de l'autre.

Proche de ce pauvre La Haye, du même côté du ruisseau et fort près de l'eau, était l'hôtel de ville, ou si l'on veut le rendez-vous de la République, dans lequel les principales délibérations concernaient la cuisine. Cet édifice avait environ la grandeur des autres, et Robert Anselin y couchait.[3] C'était là que l'on préparait les sauces ; mais on allait les manger

[1] Boscobel est le nom d'une forêt où le fils de Charles IV d'Angleterre, alors prince royal et plus tard roi sous le nom Charles II, se réfugia après qu'il eut été défait à Worcester par Cromwell, le 3 septembre 1651.—M.

[2] Le nom du capitaine qui tint compagnie au roi dans ce chêne de *Boscobel* était *Careless*, mot anglais qui signifie négligent, sans-soin, sans souci. Mais le roi trouva à propos de changer le nom de *Careless* en celui de Carlos. (Voyez Sylvanus Morgan, *Splietes of gentry* et l'État d'Angleterre du Dr. Chambalain. T, I, ch IV).—Note de Leguat.

[3] Il était venu, parait-il, comme serviteur des autres émigrants, ainsi que le jeune Pierrot que le capitaine devait ramener à son bord en quittant Rodrigue. (voir plus bas.) Cependant, et bien que dans certaine occasion Leguat parle de *valets*, il ne faudrait pas vouloir établir une inégalité de condition trop sensible entre les colons de Rodrigue.

sous un grand et gros arbre que j'ai marqué sur le bord du ruisseau, du côté de la porte de cette cabane. Cet arbre répandait sur nous un branchage épais et nous garantissait des rayons ardents de ce pays-là. Ce fut dans le tronc fort dur de ce même arbre que nous creusâmes une espèce de niche, pour y laisser les mémoriaux et les monuments dont je parlerai dans la suite. De l'autre côté de l'eau, précisément à l'opposite de l'hôtel général, était aussi le jardin général. Il avait cinquante ou soixante pieds en carré, et la palissade, qui l'environnait à hauteur d'homme, était fort serrée, de sorte que les plus petites tortues n'y pouvaient passer. C'était, comme on le peut penser, l'unique raison qui nous avait conduits à clore ce jardin.

Mais repassons le pont et revenons à la cabane de François Leguat, auteur de cette relation. Vous la voyez entre deux parterres, et appuyée contre un grand arbre dont elle était aussi couverte du côté de la mer. Cet arbre porte un fruit assez semblable à l'olive et les perroquets en aiment beaucoup les noyaux.

Un peu plus bas et plus près de l'eau, du même côté encore, était la loge de M. de la Case. Ce galant homme qui est présentement dans l'Amérique, avait été officier dans les troupes de Brandebourg, et savait déjà ce que c'est que d'habiter sous des tentes.

C'est un homme de bonne mine, un homme ingénieux, plein d'honneur, de courage et d'esprit.

De l'autre côté du ruisseau, entre l'îlot et le grand jardin, le pauvre M. Testard, dont on verra bientôt la triste destinée avait bâti sa cabane. C'était un brave homme et que j'ai beaucoup regretté.

MM. Be *** le et Boyer s'étaient mis ensemble et avaient établi leur domicile à quelque petit éloignement du ruisseau et plus près de la mer. On verra le portrait du bon Isaac Boyer, dans son épitaphe, car je dirai par avance ici que ce cher compagnon de nos premières aventures a laissé ses os à Rodrigue. Et puisque j'ai donné quelque caractère de ceux dont j'ai déjà parlé, j'ajouterai touchant M. Be *** le (aujourd'hui plein de santé, grâce au Seigneur), que nous l'aimons tous beaucoup à cause des bonnes qualités dont il est orné.

Tout indique que, s'il y avait entre eux une sorte de subordination, elle ne s'établissait que par l'effet des différences d'âge. (Anselin n'était qu'un adolescent ; Pierrot était un enfant.) Leguat dit formellement, d'ailleurs, dans sa préface," qu'à Rodrigue il a été nourri en prince, sans pain et sans *valets*." Il a été question plus haut de Pierre Thomas, qui ne figure pas sur la liste que Leguat dressa de ses compagnons au début de son récit. C'est un homme de l'équipage du navire, qui, au moment du départ, préféra rester à Rodrigue : n'ayant pas prévu qu'il prendrait cette détermination, et n'étant pas inscrit au nombre des colons, il n'avait de fait aucun droit à l'approvisionnement qui leur fut laissé. Peut-être, pour en avoir les bénéfices, demanda-t-il à ceux qui restaient de l'admettre comme *serviteur*... mais il n'y eut certainement là qu'une question de forme sans effets produits. Nous le voyons par la façon même dont Leguat parle de l'installation du nouvel enrôlé.—M.

Je remarquais avec plaisir dans ce jeune homme, car il n'avait pas plus de vingt ans, un esprit également droit, honnête, doux et vif tout ensemble. Les études qu'il avait faites lui donnaient des lumières que tous aimaient. Il était toujours gai, toujours obligeant et du meilleur naturel du monde. Et c'est principalement à son génie inventif et à son adresse que nous dûmes la construction du rare vaisseau dont il sera parlé dans la suite, aussi bien que la manufacture des petits chapeaux du Rocher, qui nous ont procuré de grandes consolations dans nos grandes détresses. [1]

Et, au reste, je ne serai pas fâché de faire remarquer ici, en passant, qu'à l'exception de P. Thomas et R. Anselin, gens de petite fortune, tous les autres amis dont j'ai parlé n'avaient pas été chassés d'Europe par la misère, et ne s'étaient pas jetés en désespérés dans des îles désertes, comme ne sachant où poser le pied dans le monde. C'étaient des gens de famille honorable et qui avaient du bien. Mais comme cette colonie de M. Duquesne faisait du bruit et qu'ils étaient jeunes, sains et gaillards, sans aucun lien de familles ni d'affaires, l'envie les prit de faire ce voyage.

J'ai cru, lecteurs, que vous entendriez avec plus de plaisir la continuation de nos aventures, si je vous faisais un peu connaître le lieu et les personnes dont il s'agit.

Vous voyez des arbres semés ça et là dans notre petite ville. C'est le reste d'un beaucoup plus grand nombre que nous trouvâmes à propos d'ôter. La chose nous fut aisée, car la terre est extrêmement légère et les racines s'enlèvent aisément. Vous riez sans doute, quand je vous parle de notre petite ville ; mais qu'était la fameuse Rome dans son commencement ?... Des femmes, et dans cent ans d'ici, on aurait compté sept paroisses, là où vous remarquez nos sept huttes,

Quand nous eûmes achevé de préparer ces petites habitations, le capitaine, qui était demeuré quinze jours à la rade, leva l'ancre, après nous avoir laissé la plus grande partie de ce qui nous avait été destiné et s'être pourvu des rafraîchissements nécessaires. Nous lui donnâmes des lettres pour la Hollande, qui faisaient son éloge comme il le méritait ; mais il ne fut pas si fou que de les rendre à leur adresse, comme nous l'avons appris depuis, et comme nous l'avions bien pensé aussi. Voici ce qu'il nous laissa :

Des biscuits, des fusils et d'autres armes, de la poudre et du plomb, des outils pour l'agriculture et pour la construction de nos cabanes, comme scies, haches, clous, marteaux et ciseaux ; des ustensiles de ménage, jusqu'à des moulins et un tournebroche ; des toiles, des filets à pêcher, de

[1] On voit ici avec quelle bonne grâce, malgré quelques dissentiments survenus entre lui et son jeune compagnon, Leguat rend hommage aux qualités qui distinguent celui-ci. Nous avons dit précédémment que Bennelle, de son côté, avait usé plus tard d'une semblable courtoisie dans ses témoignages sur Leguat.—M.

tout, en un mot, excepté des drogues pour des remèdes : petits secours dont nous nous trouvâmes privés plutôt par oubli, si j'en juge bien, que par malice du capitaine. [1] Outre cela, chacun avait ses hardes et des provisions particulières.

Pierre Thomas, dont j'ai parlé, qui avait eu querelle avec le capitaine, et qui craignait de retourner avec lui, [2] voulut demeurer dans l'île, et cela aurait réparé la perte de celui de nos compagnons qui était mort en mer auprès de Mascareigne ; mais le capitaine, la veille de son départ, vint à terre et nous enleva deux de nos autres hommes (Jacques Guigner et Pierrot) ; de sorte que nous ne demeurâmes que huit.

Quand le vaisseau fut parti et que chacun se vit bien rétabli de ses fatigues, ce fut alors que nous fîmes le tour de l'île pour voir, comme je l'ai dit, si nous pourrions découvrir quelque endroit meilleur que celui auquel nous nous étions déjà arrêtés ; mais nous trouvâmes que c'était partout la même chose ; et même, bien qu'il y eût environ vingt espaces de terrain et à peu près commodes comme était le nôtre, nous n'en trouvâmes point qui fût supérieur en beauté et en bonté ; de sorte que nous résolûmes de demeurer au premier endroit.

Aussitôt que nous eûmes défriché autant de terre qu'il en fut nécessaire pour notre grand jardin, nous y semâmes toutes nos graines. Nous en avions en quantité et de toutes les sortes ; mais celles qui venaient de la Hollande se trouvaient toutes gâtées par l'air de la mer, ayant oublié de les mettre dans des vaisseaux de verre et de les bien sceller ; nous avions pris les autres au cap de Bonne-Espérance. Il ne leva que cinq graines de melons ordinaires et autant de melons d'eau, trois de chicorée, trois de froment, des artichauds, du pourpier, des raves, de la moutarde, des giroflées et du trèfle. Le giroflées devinrent grandes, mais elles ne fleurirent point, et enfin elle périrent toutes.

Les raves en firent de même, et furent entièrement détruites par les vers avant qu'on en pût manger. Les melons, que j'appellerai de terre, pour les distinguer de ceux qu'on nomme melons d'eau, vinrent presque sans culture et en très grande abondance, d'une grosseur prodigieuse et d'un goût exquis. Je ne crois pas qu'il y en ait en aucun lieu de plus excellent. Et nous avons aussi expérimenté qu'ils ont cette propriété rare, que l'on en peut manger avec excès sans qu'on en soit incommodé.

Nous en mettions en toute sauce et nous les trouvions toujours merveilleux. On en peut avoir toute l'année ; mais nous avons remarqué que

[1] Leguat, grand admirateur de Molière, professe à toute occasion un scepticisme assez grand à l'endroit de la médecine.—M.

[2] Ce Pierre Thomas, en effet, ne figure pas dans la liste que Leguat donne de ses compagnons au début du récit : c'était, comme Leguat nous l'aprend plus haut, un homme de l'équipage qui, au moment du départ du navire, préféra rester à Rodrigue. N'ayant pas prévu le cas, il n'était pas inscrit comme émigrant.—M.

ceux qui viennent dans l'hiver, c'est-à-dire dans le temps le moins chaud, vers le mois de juin et de juillet, sont beaucoup meilleurs que les autres. Nous pensions d'abord qu'il les fallait exposer au soleil selon notre méthode de France, mais nous reconnûmes bientôt qu'ils réussissaient bien mieux sous les arbres, ce qui est causé, comme on peut le juger, par la différence du climat et du terroir.

Entre nos cinq plants de melons d'eau, il s'en trouva de deux sortes : de rouges et de blancs ; les premiers étaient les meilleurs ; l'écorce en est verte et le dedans rouge, ils sont rafraîchissants et ne font jamais de mal non plus que les autres. Ils sont si pleins d'eau qu'on peut aisément se passer de boire, quand on en mange. Il s'en rencontrait quelquefois de si gros que nous n'en pouvions manger un tous huit ensemble.

Ces diverses espèces de melons viennent facilement, comme je l'ai dit, et produisent des fruits en très grande abondance. Quand nous mêlions un peu de cendre avec la terre dans l'endroit où nous les semions, cela les faisait extraordinairement croître et fructifier ; et les fruits acquéraient un nouveau degré de délicatesse.

Les artichauts nous donnèrent une grande espérance ; ils croissaient à vue d'œil et ils s'étendirent beaucoup, mais ils ne produisirent qu'un méchant petit fruit. Il est vrai que nous n'étions pas bien assurés que la graine fût de véritables artichauts, quoiqu'elle en eût toute la figure et la plante aussi, car nous l'avions apportée du cap de Bonne Espérance, sans savoir exactement ce que c'était. Nous mîmes tout en œuvre pour en faire blanchir les côtes, mais inutilement, quoique nous n'ignorassions pas les manières différentes qu'on emploie pour cela. Ce fut en vain aussi que nous fîmes le même effort pour la chicorée ; elle vint à merveille, aussi bien que le pourpier et la moutarde ; mais quoi que nous fissions, nous ne lui pûmes jamais ôter son amertume. Des trois grains de froment qui levèrent, nous n'en pûmes conserver qu'une plante ; elle poussa plus de deux cents tuyaux et nous remplit ainsi d'une grande espérance ; mais la plante dégénéra et ne produisit enfin qu'une espèce d'ivraie [1] ; ce qui nous affligea, comme on le peut penser, puisque nous nous vîmes privés du plaisir de manger du pain.

Au reste, on ne doit pas conclure que ce changement de blé en ivraie doive arriver toujours, puisqu'on voit souvent de semblables dégénérations en Europe. Et si nos jeunes gens, au lieu de semer précipitamment en un même lieu et en un même jour, tout ce que nous avions de grains de froment, ainsi que d'autres graines, en avaient réservé pour d'autres ter-

[1] Tout ce passage sur l'acclimatation des végétaux est dans sa naiveté d'un véritable intérêt physiologique. Il montre les efforts de travail et d'observation qui incombent à l'homme dans les cas nombreux où, en vue de ses besoins, il entre en lutte avec la nature. - M.

roirs, et pour d'autres saisons, nous aurions peut-être fait une ample moisson et de plus heureuses expériences à tous égards.

L'air de Rodrigue est admirablement pur et sain ; et une grande preuve de cela c'est qu'aucun de nous n'y a été malade pendant les deux années de séjour que nous y avons fait, nonobstant la grande différence du climat et de la nourriture. Celui qui y mourut lors du départ, comme je le dirai dans la suite, ne fut accablé que par une violente fatigue

L'air est riant et serein, et les chaleurs de l'été sont fort modérées, parce que, précisément à huit heures du matin, il se lève, tous les jours, un petit vent nord-est ou nord-ouest qui rafraîchit agréablement l'air, et qui, tempérant la plus ardente saison, fait que l'année entière est un printemps et un automne continuels, sans qu'aucun de ces temps mérite le nom d'hiver : aussi peut-on s'y baigner toute l'année. Les nuits ont une fraîcheur douce et restaurante.

Il ne pleut que fort rarement, du moins nous n'avons vu pleuvoir que pendant quatre ou cinq semaines, après l'ouragan, c'est-à-dire en janvier et en février : une heure après que l'eau est tombée, on peut se promener comme à l'ordinaire. Les rosées, qui sont grandes, tiennent lieu de pluies. Pour le tonnerre, qui est quelquefois si formidable dans notre Europe et en divers autres endroits du monde, je ne crois pas qu'on l'ait jamais entendu gronder sur cette île.

(A suivre.)

MAURICE ET MADAGASCAR AU XVIIe SIÈCLE

D'APRÈS FRANÇOIS CAUCHE

(SUITE)[1]

Lors que ceux de Madagascar ont trouvé des aisseins d'abeilles pendus aux arbres, ou dans les creus, ils les portent dans un petit parc qui est autour de leurs maisons, & les enferment dans des morceaux d'un bois tres-leger, long de deux à trois pieds, coupé de long à guise d'un petit basteau renversé, creusé, & frotté de miel, libre par les bouts. Ces abeilles sont plus petites que les nostres, mais leur miel en est meilleur. Ils appellent les abeilles *Lallaits*. La cire, *Lite*. Le miel, *Farremammi*, qui signifie sucre-doux.

[1] Voir page 164 et 177.

Puisque j'ay mis les abeilles au nombre des oiseaux, à cause de leurs aisles, il y faut adjouster les fourmis volants ; semblables aux nostres, mais qui ont une vertu particuliere, qui est, qu'ils laissent sur les buissons espineux une certaine humeur gluante, de laquelle ceux de Madagascar se servent au lieu de colle, pour faire tenir le fer au bout du fust de leurs lances & dardilles. Cette humeur, ou gomme blanche,[1] sert encore d'astringent, fortifiant les nerfs & muscles offencez.

DES POISSONS

Le Capitaine, se prend és costes de Madagascar, & mesme en plaine mer, on met à l'hameçon un bout de linge, ce poisson qui est goulu l'attrape, & aussi-tost il est attrapé, il est comme la perche, large d'un pied, long d'un pied & demi. Il a des dents, rayé en l'ozange par tout le corps, ayant des arestes fort tranchantes sur le dos, & sept nageoires, ses escailles pressées les unes sur les autres ont la couleur de l'or pasle brunissant à la fin, son dos estant coloré d'une lacque fine, tirant sur le vermeil. Il y en a qui ont l'espine du dos ondée d'azur, comme aussi la queüe, dont l'azur se delave en vert par le bout.

Le Ton ou tasard,[2] se prend de mesme que le Capitaine, il suit les vaisseaux, il tire au Saulmon, sinon qu'il est escailleux.

La Sarde est grise, & plate, plus petite que le capitaine, ayant le milieu du dos fort eslevé, avec son areste comme la carpe, à laquelle aussi elle ressemble en couleur & forme d'escailles, qui sont argentées & dorées, traversées de la teste à la queuë de lignes droites, noires.

La Lune a pris son nom de sa rondeur,[3] sa bouche est si petite qu'à peine peut elle mordre à l'hameçon, elle tourne autour des rochers, comme font le capitaine, & la sarde. Elle a la peau tellement dure, qu'à peine la peut-on percer d'un coup de cousteau, elle est plate, rude & sans escaille, comme la Rousse, la couleur est d'un gris brun. Elle a le goust fade, & la queuë fourcheuë. Il y en a encore d'une autre espece, ne differant à la premiere, qu'en ce qu'elle a la bouche plus ouverte, ayant une areste

[1] J'ay eu de cette gomme de nos Apoticaires, qui est tannée, attachée autour de son espine. Je croy que la vieillesse lui a donné cesto couleur. Les Grecs & Latins appellent cette gomme suivant Dioscoride liv. 1. *Cancamun*. Les Arabes Lach, nos herbiers, Laque. Elle est descripte par Amatus Lusitan sur ledit liv. narration, 23. On en fait la cire à cacheter les lettres.

[2] Sa description est dans Laet, liv. 15. des Indes Occidentales ch. 12.

[3] Ce poisson est appellé par les Brasiliens *Guaperva*. Il n'a que cinq à six poulces de long, & trois où il est le plus large. Il a sur le dos, & sous le ventre des arestes longues, & d'autres petites. Laet en a mis la figure en la description des Indes Occidentales, liv. 15. ch. 12.

longue, & roide sur le dos, & deux plus foibles, comme un filet sous le ventre, sa peau tire sur l'esclat de l'argent, mais ses filets sont noirs.

Les Feintes sont larges de six doigts, longues d'un pied & demy, la peau escaillée blanche, tachetée de noir, elle ayme l'eau douce. Ses yeux sont au dessus de la teste, proches l'un de l'autre, comme ceux des poissons plats.

Les mulets sont en cette isle de Madagascar longs de deux pieds, gros comme le jaret, on les prend aux rivieres en Automne, il est fort gras, & de bon goust.

Les poissons volans se trouvent par tout le grand espace qui est entre les deux tropiques :[1] comme nous estions sous celuy du Capricorne, tirans à l'isle Maurice, il y en eut un la nuict qui tomba sur la joüe d'un mien camarade ; il creut, que je luy avois donné un souflet pendant qu'il dormoit, il me voulut quereller, & n'eust esté que le poisson se trouva à ses pieds lors qu'on eut apporté de la clairté à ce grabuge, nous estions prés à en venir aux mains.

J'ai veu dans la riviere de saincte Claire, en l'isle de Madagascar, un poisson que nous nommions *Becune*, ayant la peau grise sans escailles, long de deux pieds & demy, gros de trois poulces, ayant un bec long de cinq poulces, armé de dents dessus & dessous, fort au possible.

Un autre au mesme lieu, ayant un bec plus foible, nous l'appellions *Orphi*,[2] il estoit gros de deux poulces de rondeur, long de trois pieds & plus : le dessus du corps est olivastre, le dessous blanc argenté. Il est bon estant fricassé, & vaut mieux que l'anguille.

Estans en l'isle Maurice nous peschasmes, un poisson extraordinaire, nous luy donnasmes le nom de Vieille, parce qu'il estoit ridé par tout le corps, les escailles s'eslevans differamment, & s'enfonçant inesgallement, avec plusieurs plis & replis, il est long & gros comme une moruë, de couleur d'un gris more, la teste grosse & plate, le corps ausi plat, ayant la peau tres-rude.

Les Dorades sont en troupe en ces quartiers, elles sont plattes, la teste quarrée, longues de quatre à six pieds, plus haute au dessus qu'au dessous, les yeux proche de la bouche, qui est estroitte à l'esgard du corps. Le dos couvert d'une creste espineuse par tout diminuant à mesure qu'elle descend vers la queuë.

Nous appellons ces poissons d'un autre nom, sçavoir brames de mer, & parce qu'ils semblent jaunes dans l'eau, & luisants comme de l'or, Dorades.

[1] La description de ces poissons est dans le voyage des Hollandois és Indes Orientalles du 12. Fevrier 1696. avec leur figure.

[2] Les Portugais le nomment *Peixe agulah*, les Brasiliens *Timucu*. Nos François, *Aiguille de mer*.

Il y a deux sortes de Marsoüins, les uns ont le groin d'un porc, parquoy on les nomme porcs de mer, les autres ont la bouche platte presque semblables aux Lamions, & parce qu'ils semblent porter une cuculle, & un froc qui leur passe sur la teste & descend sous icelle couvrant une partie du ventre, on les nomme Moines de mer. Ceux-cy sont longs de sept à huict pieds, ayans les queuës longues & fenduës, ils ont tous la peau lisse, estans couverts ils sont comme les porcs. Ils suivent les navires en troupes, souflans & grondans. Du mesme costé qu'ils viennent, vient aussi la tempeste. J'en ay veu grand nombre à la coste de la Guinée.

La Tonine est plus petite que ne sont les marsoüins, comme aussi la Bonite, on fouïne les marsoüins, mais la tonine & la Bonite se prennent à l'hameçon. Il y a des marsoüins d'une troisiesme espece, plus gros qu'un veau d'un an, nous les appellions Soufleurs, parce qu'ils souflent fortement, ils ont, comme les autres marsoüins un event, ou trou, entre le nez & les yeux, par lequel poussant leurs testes hors de la mer il jettent un boüillon d'eau, ainsi que fait la baleine, ils vivent de poissons, ne sont bons à manger comme les autres especes de marsoüins, qui ont la peau brune, au lieu que les grands l'ont noire, & sont hideux à voir, subjet pour lequel nous les appellasmes aussi, Chauderonniers. Quand on les voit en troupes saultans, il se faut preparer à recevoir la tempeste prochaine.

Nous avons souvent pris des poissons longs de quatre doigts seulement, ayans des grosses testes rondes, à petite bouche, les yeux à la sommité d'icelles, ayans une areste regnant depuis la teste jusques à la queüe sur le dos, & une autre dessous commençant du milieu du ventre, & finissant où celle du dessus finit. Les unes ont plusieurs rayes qui tournent en cercles autour du corps, les autres sont sans aucune raye, semblables à nos lotes, fors que leur peau est plus tannée ; lors que le flot de la mer les jette sur les rochers de Madagascar, ils saultent aussi-tost dans l'eau, ne pouvant vivre ailleurs, la chair en est excellente, & de mesme goust que nos lottes.

Voicy la façon de laquelle nous nous servismes pour prendre des langoustes & omares, qui sont ecrevisses de mer de la grosseur du bras. Nous mettions dans des paniers quantité de moules cassées, ces panniers estoient de joncs, ou cannes, larges d'entrée, & estroits au bas, à la façon de nos nasses: ces animaux cherchant leur proye contre les rochers entroient en nos paniers, desquels ils ne pouvoient puis apres sortir. Les insulaires leur ont donné le nom de *Fannefuies*, qui signifie conque poisson. On prend dans les rivieres des escrevisses peu differentes des nostres tant en grosseur qu'à leur forme.

Pour les crabes, ou cancres,[1] il y en a par toute l'isle de Madagascar,

[1] La description & figure de ces cancres est dans Marcgravius en son histoire naturelle du Bresil liv. 4. ch. 19. sous le nom de *Guaia* & dans Laet en la description des Indes Occidentalles liv. 15. ch. 13. Il y a des crabes dans les Maldives, suivant que Pyrard le raconte en son voyage, si gros, que leurs trous semblent des cavernes, ils ont les serres plus grosses que les deux poings.

& autour d'icelle, en la mer, és rivieres, és fontaines, mesme jusques au dessus des montagnes, où il y a quelque fraischeur, par l'ombrage des arbres, & l'humidité des herbes, les habitans les appellent *Raa Raa*, ils en ont peur, & s'enfuyent lors qu'ils les rencontrent, tant à cause de leur deformité, qu'à cause que marchant les pieds nuds, ils en craignent les serres. Ils ont le corps rond, plus gros que le poing, plat par dessous, les yeux petits & eminens, ayans dix bras faits comme une vis, à quatre jointures, ceux de devant estant plus gros que les autres, qui diminuent à mesure qu'ils s'esloignent de la partie interieure, les bouts des bras sont hispides,[1] fors les premiers, qui ont des pieds ou efforces longues d'un poulce & demy, fort tranchantes, ayans des dents, ou eminences tres-dures au dedans, leur dos est eslevé sur le reste du corps, representant une figure imparfaite d'un casque sur une cuirasse, ils sont plus rouges en cet endroit, qu'au reste du corps, & retiennent leur couleur estans cuits, sans y rien changer. Ils font par tout où ils habitent, des trous en terre comme les lapins, d'où ils sortent en grand nombre & bruit, lors qu'ils sentent la pluye, vivans des grenouilles qu'elle engendre & nourrit, & de l'herbe : que s'il y a en ces lieux quelques corps enterrez, ou quelque charogne demeurée sur terre, tout cela est en peu de temps devoré par ces animaux, qui ne laissent d'estre excellens à nostre goust, & non pas à celuy des insulaires, qui les abhorrent.

On rencontre une espece d'escrevisses tant en mer, qu'és rivieres qui est toute de bras & de pieds sans corps, appellées à ce subjet par les Portugais, *Ostra dos mangues*, ou *de pedras*. Elles s'attachent aux vaisseaux, ayant plusieurs filamens comme petites plumes autour des pieds, par lesquelles elles se joignent si fort au dessous de la proue & de la poupe, qu'on ne les en peut detacher qu'en les rompant. Elles ne laissent de vivre estant separées.

(A suivre.)

[1] Du latin *hispidus*, hérissé de poils.—V. P.

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

AVENTURES DE FRANÇOIS LEGUAT

ET DE SES COMPAGNONS

(SUITE) [1]

L'Ile Rodrigue n'est, comme je l'ai déjà remarqué, qu'un continu d'agréables coteaux, tout couverts parfaitement de beaux arbres, dont la verdure perpétuelle est tout à fait charmante. Ces arbres sont fort rarement embarrassés de broussailles, et ils forment quelquefois très heureusement des allées naturelles, qui, en garantissant des ardeurs du soleil, forment en même temps une perspective qui est merveilleusement embellie par la vaste étendue de mer qu'on entrevoit quelquefois au travers de leurs troncs élevés et unis.

Au pied de ces coteaux, il y a des vallons de la plus excellente terre qui soit au monde. On en sera convaincu si on considère que ce terroir est rempli, pénétré et presque tout formé d'arbres pourris dont la matière se réduisant en son premier être, s'écoule dans les temps de pluie, du haut des coteaux jusqu'au pied. Cette terre, qui est fort mouvante et fort légère, produit presque sans culture, et abonde en sucs très féconds.

Les vallons sont couverts de palmiers, de lataniers, d'ébéniers et de beaucoup d'autres espèces d'arbres, dont le branchage et le feuillage ne cèdent point en beauté à celui de nos plus beaux arbres d'Europe. Et dans les endroits bas de ces mêmes vallons, on rencontre très fréquemment des ruisseaux d'eaux vives, dont les sources sont toutes vers le milieu de l'île.

Ces beaux ruisseaux ne tarissent point, et quand on aurait disposé

1 Voir page 157, 169 et 181.

exprès leur cours pour les faire arroser tout ce petit pays à égales distances, il n'aurait pas été possible de mieux réussir. Quel dommage qu'un lieu, si délicieux en toutes manières, soit inutile aux habitants du monde! J'insiste un peu sur ces charmants ruisseaux, parce qu'il y a une infinité d'îles qui n'en ont pas du tout, et que c'est une chose doublement admirable d'en trouver tant ici et de les y voir distribués si heureusement.

Il y en a plusieurs autres que celui dont j'ai parlé, proche duquel nous avions construit nos cabanes, qui font des nappes et des cascades, en tombant du haut des rochers ; j'ai compté jusqu'à sept bassins et autant de cascades qui paraissaient ensemble, et qui étaient formés par le même ruisseau.

On trouve dans ces eaux un grande quantité d'anguilles, parmi lesquelles il y en a d'une grosseur extraordinaire, et toutes sont d'un goût excellent. Nous en avons pris de si monstrueuses, je n'ose quasi le dire, qu'il fallait deux hommes pour en porter une seule. La pêche en est très facile, car à peine l'hameçon a-t-il touché l'eau que le poisson mord.

Cette eau est rarement profonde,et comme elle est extrêmement transparente, on voit clairement ces grosses anguilles qui rampent lentement au fond et on les darde, si l'on veut, avec un harpon. Nous en avons quelquefois tué à coup de fusil, avec de la dragée à lièvre.

Les vallons dont j'ai parlé, et que ces petites rivières arrosent et fertilisent, s'élargissent insensiblement à mesure qu'ils approchent de la mer, et forment un terrain de niveau, dont la largeur et la longueur sont quelquefois de plus de deux mille pas. Ce sont de petites plaines dont le terroir est excellent jusqu'à huit ou dix pieds de profondeur.

Et c'est là que croissent à l'envi ces arbres hauts et droits, entre lesquels on peut se promener aisément, et dont le branchage admirable fait respirer à l'ombre, en plein midi, une douce et salutaire fraîcheur, qui rendrait la vie aux mourants. Leurs cimes vastes et touffues, qui montent presque toujours à même hauteur. se joignent ensemble, comme si c'était autant de dais ou de parasols, et forment de concert un plafond de verdure éternelle soutenu par les piliers naturels qui les élèvent et qui les nourrisent. Cette architecture est assurément divine.

Mais ce qu'il y a de remarquable encore, c'est que la plupart des arbres de ce petit Éden ne sont pas moins utiles ou nécessaires qu'ils sont propes à récréer les yeux et l'esprit. Les diverses sortes de palmiers et de lataniers, par exemple, ne sont-ce pas autant de magasins admirables de tout ce qui est nécessaire à la vie de ces hommes sages qui croient et qui pratiquent ce que dit St. Paul ? Leurs fruits sont excellents, et l'eau que les troncs de ces arbres fournissent, et qui coule de source, sans préparation, est une liqueur délicieuse et bienfaisante. De certaines feuilles se mangent et sont excellentes ; d'autres sont comme des linges ou des

étoffes de soie, et ces merveilleux arbres se trouvent abondamment par toute notre île.

Mais peut être voudra-t-on que j'explique un peu tout cela. Je n'entreprendrai point de faire un discours sur les palmiers et les lataniers. Mille et mille gens en ont écrit, et je sais qu'il y en a plus de trente espèces. [1] Je ne m'arrêterai pas non plus à décrire ceux dont je parle, avec beaucoup d'exactitude. Mais j'en donnerai quelque idée, en faveur de ceux qui ne connaissent point ces sortes d'arbres.

Nos palmiers sont communément hauts de trente à quarante pieds. Ils ont le tronc droit, et sans feuilles, mais tout couvert de je ne sais quelles sortes d'écailles aiguës, dont la pointe se relève un peu. D'autres ont l'écorce presque unie. Du bout de ce tronc naissent ces rameaux de palmes qu'il n'y a guère de gens qui n'aient vu en peinture. Ces branches forment un gros bouquet, et tombent tout autour en panaches. Et du bas de ces grands rameaux, ou plutôt du tronc dont ils sortent, naissent de longues grappes, dont chaque fruit ou grain est vert, gros comme un œuf de poule et de même forme. Cela est connu sous le nom de dattes.

Dans le centre de ce gros bouquet et sur la sommité du tronc est ce qu'on appelle *le chou*. Cela ne paraît pas, étant caché par les branches qui s'élèvent un peu, tout autour, et qui le surmontent. Cette cime est toute composée de feuilles tendres, qui s'embrassent étroitement, s'unissent et forment une masse à peu près pareille à celle d'un chou cabus où d'une laitue pommée, cela est haut d'environ deux pieds quand l'arbre est grand, et la grosseur est la même que celle du tronc. Les grandes feuilles extérieures de cette masse sont blanches, douces, maniables et fortes. Ce sont des peaux de chevreaux habilement préparées, c'est du linge, c'est du satin, ce sont des nappes ou des serviettes, c'est tout ce qu'il vous plaira. Les membranes ou feuilles du cœur sont tendres et cassantes, comme un cœur de laitue. Cela est bon à manger cru, et a le goût de noisette. Mais nous en faisions un merveilleux ragoût, quand nous le fricassions avec la graisse et le foie de nos tortues de terre. Nous en mettions aussi dans nos potages.

Venons à la liqueur, ou nectar de l'île Rodrigue. Par toutes les Indes on a donné à cela le nom de vin de palme : nous avions deux manières d'extraire ce suc. Dans le tronc de l'arbre, à hauteur d'homme, nous faisions un trou à mettre les deux poings, et nous attachions immédiatement au-dessous un vaisseau qui se remplissait, en assez peu de temps, des précieuses gouttes qui en découlaient. Autrement nous creusions le chou et nous faisions sur sa tête une petite citerne. Il n'y avait qu'à

[1] Les botanistes en comptent aujourd'hui près de mille espèces réparties en quatre-vingts genres environ.—M.

Il se trouve aussi à Rodrigue un arbre admirablement beau, dont le branchange s'étend en rond et est tellement épais, qu'il est impossible aux rayons du soleil de le pénétrer. On voit de ces arbres qui sont si grands, que deux ou trois cents personnes pourraient se mettre dessous à l'abri.

Ce qui fait cette vaste étendue, c'est que, des grosses branches, il en sort quelques-unes qui tendent naturellement en bas, et qui, gagnant la terre y prennent racine et deviennent elles-mêmes de nouveaux troncs, ce qui forme une petite forêt. [1]

La première fois que j'aperçus cet arbre, je me souvins d'avoir lu dans les relations de quelques voyageurs, qu'il s'en trouve presque partout dans les grandes Indes, où les idolâtres l'ont en grande vénération. Ils bâtissent ordinairement leurs *pagodes* dessous. Il y en a aussi dans le continent et les îles d'Amérique.

La Boulaye-le-Gour [2] a écrit qu'ils appellent cet arbre sacré *Kasta* et qu'ils disent qu'il est chéri des saints, parce que leur dieu Kan se divertissait à jouer de la flûte à l'ombre de ses épais feuillages.

Ce même auteur ajoute qu'ils n'osent prendre une seule de ses feuilles, de crainte de mourir dans l'an.

Les kastas de l'île Rodrigue (car je dois me servir aux Indes du nom Indien) ont la feuille large comme la main, assez épaisse, faite à peu près en cœur comme celle du lilas ; au toucher, elles sont plus douces que du satin. Ils ont la fleur blanche et de bonne odeur ; le fruit rouge, rond et de la grosseur d'une prune de damas noir, renferme une semence menue assez semblable à celle qu'on voit dans les figues.

Le fruit de cet arbre, qui est insipide, sert de nourriture aux chauves souris qui nichent par multitudes dans ses branches touffues.

En général, le bois de tous les arbres de l'île est fort dur. Nous avons eu occasion de remarquer que celui dont nous nous sommes servis pour nos cabanes se remplit de vers quelques semaines après qu'il est coupé, si pour prévenir cet inconvénient on ne le laisse tremper trois semaines ou un mois dans la mer ; car alors le ver ne s'y met plus. [3]

Il y a un arbre que nous appelions *bois puant* à cause de sa mauvaise odeur. C'est le meilleur de tous pour la charpente ; mais nous ne nous souciions pas de nous en servir, parce qu'il empuantissait tous les lieux où il était, d'une manière très incommode.

[1] Cet arbre est le *Ficus Indica* ou Figuier des Banians. C'est disent Lemaout et Decaisne, un grand arbre toujours vert, dont les racines adventives des cendent vers le sol, s'y implantent et forment des arcades qui se propagent de tous côtés. Le fameux *figuier* de la Nerboudah occupe ainsi une surface de plus de 2,000 pieds de circonférence, sur laquelle on compte 320 colonnes. — La tradition voudrait que ce fût le même arbre dont il est question dans Quinte-Curce et qui étonna tant les soldats d'Alexandre.—M.

[2] Voir *Les Voyages et observations* du sieur de la Boulaye-le-Gour, gentilhomme angevin, Paris, 1657.—M.

[3] Déjà l'industrie expérimentale est en jeu dans la colonie naissante.—M.

Nous n'avons trouvé dans l'île aucune sorte de plantes, ni arbres, ni arbrisseaux, ni herbes qui croissent naturellement dans les parties de l'Europe qui nous étaient connues, à la seule exception du pourpier, qui est petit et vert. Il y en a beaucoup en quelques endroits des vallées ; et celui que nous avions semé de la graine apportée du Cap, est parfaitement semblable à ce pourpier naturel de l'île.

Il ne s'y trouve aucun animal à quatre pieds, sinon des rats, des lézards, et des tortues de terre. J'en ai vu qui pèsent autour de cent livres, et qui ont assez de chair pour donner à manger à bon nombre de personnes. Cette chair est fort saine et d'un goût qui approche de celui du mouton, mais plus délicat. La graisse en est extrêmement blanche et ne se fige point, ni ne cause jamais de rapport, quelque quantité qu'on en mange. Nous l'avons unanimement trouvée meilleure que le plus excellent beurre d'Europe. S'oindre de cette huile est un remède merveilleux contre les foulures, les froideurs et les engourdissements de nerfs, et contre plusieurs autres maux. Le foie est d'une délicatasse extrême et fort gros à proportion de l'animal ; car, une tortue qui n'a que quinze livres de chair, a le foie de cinq à six livres. Il est si délicieux, qu'on peut dire qu'il porte toujours sa sauce avec soi, de quelque manière qu'on le prépare.

Les os de ces tortues sont massifs ; je veux dire qu'ils n'ont point de moelle. Chacun sait que ces animaux font des œufs. Ceux-ci, j'entends les tortues de terre, posent les leurs dans le sable et les en couvrent pour les faire éclore doucement au soleil. Ces œufs sont ronds en tout sens comme des billes de billard, et de la grosseur des œufs de poules. L'écaille, ou plutôt la coque, en est molle, et la substance du dedans est bonne à manger.

Il y a dans cette île une si grande abondance de ces tortues, que l'on en voit quelquefois des troupes de deux ou trois mille ; de sorte que l'on peut faire plus de deux cents pas sur leur dos ou sur leur carapace, pour parler proprement, sans mettre le pied à terre. Elles se rassemblent vers le soir dans les lieux frais et se mettent si près l'une de l'autre qu'il semble que la place en soit pavée.

Elles font une autre chose qui est singulière, c'est qu'elles posent toujours des quatre côtés, à quelques pas de leur troupe, des sentinelles qui tournent le dos au camp, et qui semblent avoir toujours l'œil au guet. C'est ce que nous avons toujours remarqué ; mais ce mystère me paraît d'autant plus difficile à comprendre que ces animaux sont incapables de se défendre et de s'enfuir.

Nous avions aussi des tortues de mer en grande abondance. Leur chair a le goût de celle du bœuf et la poitrine surtout en est admirable. La graisse est aussi bonne que la moelle de veau. Comme elle est verte, cela a un air d'onguent, qui est d'abord un peu dégoûtant. Cette graisse

est non seulement délicate, mais elle est saine et purge doucement. Les Indiens s'en servent contre les maux vénériens. Quand on a mangé de cette graisse (voudra-t-on bien que je le dise), l'eau qu'on rend est d'un vert d'émeraude admirable.

Ces tortues de mer sont d'une grosseur prodigieuse ; nous en avons vu qui pesaient plus de cinq cents livres.

Quand on veut les prendre on les tourne sur le dos à force de bras ou avec des leviers ; et, quand elles sont ainsi renversées, il est impossible qu'elles se retournent jamais. Elles pondent en des endroits sablonneux proches de la mer, toujours la nuit ; elles font un trou profond d'environ trois pieds et large d'un pied, et posent là leurs œufs. Les plus grandes en font presque deux cents en moins de deux heures ; elles les recouvrent de sable et, au bout de six semaines, la chaleur du soleil les fait tous éclore. Alors tous ces petits animaux, qui ne sont pas si gros qu'un poulet, sortant de la coque, éclosent tous dans l'espace d'une heure et vont droit à la mer, quelque chose qu'on fasse pour les empêcher. Nous avons quelquefois pris plaisir à en porter quelques-uns à un demi-quart de lieue sur la montagne, et d'abord que nous les mettions à terre, ils prenaient droit le chemin de la mer. Elles marchent alors plus vite que quand elles sont devenues grosses.

Les frégates, les fous et divers autres oiseaux qui les attendent sur les arbres, en détruisent une très grande quantité ; de sorte que de cent il ne s'en sauve peut-être pas dix. Cependant, il y en a un nombre si prodigieux, qu'on s'en étonnerait, si on ne se souvenait pas que chaque tortue fait tous les ans mille ou douze cents œufs, à diverses reprises.

Le lamantin que d'autres nations appellent *manati* pour dire *ayant des mains*, se trouve aussi en grande abondance dans les mers de cette île, et paraît par troupes nombreuses. Sa tête ressemble extrêmement à celle du pourceau, quoi qu'en dise le *Dictionnaire des Arts et des Sciences* de M. Corneille [1] qui, sur l'article de ce poisson, comme sur celui de différents palmiers et en beaucoup d'autres choses qui sont de ma connaissance certaine, est sujet à de fréquentes et grossières erreurs, comme il est d'ailleurs le dictionnaire le plus incomplet qui ait jamais été fait. Il emprunte les têtes d'un

[1] Cet auteur n'est autre que Thomas Corneille, frère cadet du grand Corneille. Il avait composé ce *Dictiannaire des Arts et des Sciences*, à la sollicitation de ses confrères de l'Académie française, pour paraître comme complément du Dictionnaire qu'avait élaboré l'illustre compagnie, et dont la première édition fut publiée en 1694. Littérateur consciencieux, Th. Corneille avait naturellement dû puiser, pour ce travail, aux meilleures sources, mais il n'avait pu devancer les progrès de l'observation. Pour concilier d'ailleurs le critique et le critiqué, il nous suffira de dire que l'animal dont parle Leguat n'est pas le lamantin propre, mais un de ses congénères, qui alors pouvait n'avoir pas encore été décrit, et dont il n'est nullement mention dans l'article visé, lequel est entièrement consacré au lamentin des rivages américains. Les naturalistes ont depuis appelé halicore le cétacé observé à Rodrigue par Leguat, en lui gardant toutefois le nom vulgaire de *Dugong*, que lui donnent les naturels des îles de l'océan Indien où il est commun.—M.

bœuf, d'un taupe, d'un cheval et d'un cochon, pour en composer celle du lamantin, et il tombe en cette occasion dans l'inévitable embarras de tous ceux qui entreprennent de décrire et de représenter des choses qu'ils n'ont pas vues et dont ils n'ont pas d'idée distincte. Pour moi, qui ai vu et considéré de près avec soin plusieurs lamantins, je répète encore que nous trouvions tous une ressemblance très grande entre la tête de cet animal et celle du porc, excepté qu'il n'a pas le groin si pointu.

(A suivre.)

MAURICE ET MADAGASCAR AU XVIIe SIÈCLE

D'APRÈS FRANÇOIS CAUCHE

(SUITE)[1]

Arbres, Arbrisseaux, Plantes, Racines, & Fleurs.

Il y a plusieurs especes de palmites, que nous appellons lataniers, estans dans Madagascar, & isles voisines. On en tire le suc incisant le bas du tronc, sans le couper entierement, avec une serpe, ou petite coignée : il est nourrissant, & bon à boire, ayant un goust aigret & sucrin. Son fruit a du raport à la poire, pour ce qui est de sa forme, car au reste, on n'en mange que la peau. Cette espece est la plus petite de toutes, les plus grandes jettent leur vin, non par le tronc, mais par les fueilles reployées. Le tronc estant uny, droit, & eslevé, on y fait des incisions pour appuyer les mains & les pieds, & monter jusques au dessus, où estant, on attache plusieurs courges, ou calebasses, aux branches, & autour du tronc par le dessus, puis montant sur l'arbre, on ploye & froisse-on les fueilles, de telle sorte que l'humeur qui en sort puisse tomber dans lesdites calebasses, la pointe des fueilles tombante en icelles. Cette liqueur est excellente pour la boire fraische, s'aigrissant au bout de deux jours. Ceux du Cap Verd en font quantité.

Le Bananier est connu non seulement dans l'isle de Madagascar, & voisines, mais aussi dans le Bresil.[2] Il se plaist sur les montagnes, où il

[1] Voir page 164, 177 et 188.

[2] Pyrard au liv. des animaux & arbres des Indes Occidentales, ch. 9. Dit, que cét arbre est haut de neuf à dix pieds, ayant le tronc tendre comme un chou, gros comme la cuisse, revestu de plusieurs peaux comme l'oignon, lesquelles ostées, on trouve le cœur gros comme le bras qui sert au potage, les fueilles ont une aulne & demye de longueur, qui servent de nappes, de serviettes & de plats. Le fruict en est délicat, il est gros de trois poulces,

y a des sources de fontaines, il jette sa fleur du milieu de ses fueilles, d'où elle pend en bas en façon d'artichaut, estant de couleur de pourpre, de laquelle se produisent de longues gousses pendantes, de huict pieds, qui enserrent le fruict long de six poulces, gros d'un poulce, blanc quand il est dedans, jaune s'il en est separé, & mis dans le sable pour y meurir & le manger. Cet arbre estant moüelleux, & facile à rejetter, se coupe par le pied tous les ans pour en recueillir plus facilement le fruict. Le tronc est de la grosseur de la cuisse, tousjours prest à couper, cet arbre n'estant jamais sans fruict : duquel les fueilles sont tres-belles, bordées comme d'un gallon tout autour, longues de six pieds, larges de deux, d'un verd gay. Le fruict ne se garde pas. Les Madagascarois appellent l'arbre *Once*. Le fruict quand il n'est pas meur, *Once mante*, lors qu'il est meur *Once mamy*. Les Indiens tant Orientaux qu'Occidentaux nomment ces arbres, *Bananes*.[1] Le fruict est excellent estant confit.

Le coton est un arbre croissant en la province des Tapates, dans Madagascar, principallement en une vallée qui est proche de la mer, que nous appellions la baye des gallions, & les Insulaires *Tannemene*, qui s'interprete, terre rouge, parce que tout ce terroir est de cette couleur. Cet arbre nommé par eux *Foulefouche*, n'est jamais plus haut que de huict à neuf pieds. Il a plusieurs branches menuës & longues, la fueille ronde, & de la largeur d'un sol. L'escorce est de couleur de l'orme. Il a pour fruict une façon de noix longuettes, qui se separent en trois parties, qui font autant de cellules, & dans chaque noix sept grains, qui sont comme des vesses enfermées dans le coton,[2] qui se prepare dans nostre isle en cette sorte. La noix meure s'estant crevée & ayant montré son coton, les fem-

long d'un pied. On coupe cet arbre tous les ans qui fait plusieurs rejettons. Sa moüelle sert de boüillie aux petits enfans. Les Hollandois au voiage qu'ils ont fait aux Indes Orientales l'an 1595. ch. 15. mettent la figure du Banane, & en chantent merveilles.

[1] Serapion & Avicenne, *Musax*. Mais le fruict de ceux-cy, aussi bien que la fleur, montent du milieu du tige en haut, au lieu que les Bannaniers de Madagascar les laissent pendre de leurs branches. La figure est rapportée par Pison au 4. liv. de facultez des simples du Bresil, ch. 26.

[2] Mathiole sur Discoride liv. 2. ch. 96. fait mention d'autres especes de coton, des Latins nommé *Bombax*. Comme encore au l. 3. ch. 115. ce n'est pas celuy duquel nous traittons, celuy de Dioscoride estant une herbe, & le nostre un arbre. Mais je n'ay jamais leu autre part que dans Matthiole, que ce mot de *Bombax* signifiast le coton, qui est appellé *Gossipion*, & *Xylon*, comme aussi l'arbre qui le porte, descrit par Pline l. 12. ch. 11. & au liv. 19. ch. 1. Il y en a des bois entiers és Indes Occidentales, & presques par toutes les Orientales, voicy comme Pyrard le descript, en la description des animaux & arbres des Indes. *L'arbre qui porte le coton croist de la hauteur des rosiers de ce païs. La fueille en est comme celle de l'erable, la fleur sort comme des boutons de roses. Et au dedans, la fleur estant cheute, le bouton s'espanoüist, qui jette le coton, dans lequel il y a une semence que l'on seme, comme nous faisons des pepinieres, & jette continuellement du coton, duquel les Indiens se servent pour faire leurs toiles.*

La fleur de l'arbre de coton descripte par nostre voyageur, est en forme de clochette jaune, comme celle des courges. Les Toupinambous qui ont cet arbre, l'appellent, *Ameni-jou*. Vois de Lery au liv. de l'Amerique ch. 13.

mes & filles premierement avec la main, pour le separer de sa semence, puis avec un petit archet tel qu'est celuy de nos chapeliers, battent, & tirent le coton en floccons, qu'elles filent, retenant le bout de la main gauche au dessus d'un baston, qui leur sert de fuseau, quoy qu'il n'en ayt la forme, sinon en tant qu'au dessous il a un contrepoids rond pour tirer tousjours à soy le filet. Elles tournent ce baston de la main droitte sur leurs cuisses, qui sont nuës & glissantes, jusques à ce qu'il soit plein, & alors l'ayant mis dans un panier, elles reprennent d'autres bastons ou fuseaux pour en faire de mesme. Leurs fuseaux remplis, elles font comme nos marchans, lors qu'ils nous livrent du galon, devidant en escharpe, sur la main & le coulde du bras gauche, avec la droitte, jusques à ce que l'escheveau soit achevé. Elles laissent une partie de ce coton avec sa couleur naturelle, & teignent le reste de telle couleur qu'elles veulent, puis tendent le tout sur un mestier, semblable à celuy de nos tisserans, ou drapiers, excepté qu'il n'est si large, y entremeslans de la soye du pays, le tout par rayes. Cette estoffe dure beaucoup pour estre serrée & bien tissuë, & de celle-cy font grand trafic ceux de cette isle qui regarde le Sud, le coton ne croissant point du costé du Nord.

Il y a une autre espece de coton,[1] qui a son tronc & ses branches comme le sapin, les fueilles larges de trois doigts esloignées l'une de l'autre, la coque du fruict estant verde pareillement longue de trois doigts, ayant trois angles, de la grosseur d'une pomme ordinaire : estant meur il s'ouvre, & monstre une cotonine tres-blanche, & tres-fine, de laquelle pourtant les habitans de l'isle ne se servent pas. J'en fis d'excellens matelats. Cet arbre ne vient qu'en la province des Malegasses. La couleur qui plaist le plus à ceux de cette isle est la bleüe, elle vient de l'arbrisseau *Indigo*,[2] ainsi le nomment les Portugais, qui l'appellent aussi, *Herva d'Anir*. Il croist comme la geneste, ayant de semblables racines, longuettes & estroittes, la fueille plus large, approchant de celle du sené : elle a de petites membranes qui sortant du filet du milieu tirent par ondes egallement au bord, le tige n'est pas plus long d'une aulne, de la grosseur d'un poulce : lors que l'abrisseau a trois ans, sa fleur tire à la jacée, & sa graine au fenouïl, elle se recueille en Novembre & se seme en Juin. Cette plante meurt au bout de trois ans, ou bien on la coupe apres ce temps comme inutile. Le guesde, ou pastel qu'on tire la premiere année de ses fueilles pillées est pesant & rouge, les Indiens Orientaux l'appellent *Nou ti*, ou *Nousi*.

[5] Pyrard au ch. susallegué, le descrit en cette sorte. *Il y a une autre espece de coton, qui vient d'un arbre plus grand que le precedent, & est comme un fresne. Cet arbre produit certaines gousses pleines de coton, lequel pour estre trop fin, ne sert qu'a faire des oreliers pour se coucher.*

[6] La figure de cet arbrisseau est dans la description de la vraye Inde, escrite en Latin par Jean de Laet ch. 2. où il met la façon estrange de laquelle se servent les Indiens pour en tirer la teinture.

Celuy qu'on en tire la seconde année, est violet, & au lieu que le premier va au fond de l'eau, celuy-cy nage par dessus : les mesmes Indiens le nomment *Cyerce,* ou *Ziarie,* c'est le plus parfait de tous, teignant les draps d'un beau bleu. Et celuy de la troisiesme année est pesant & noir, & s'appelle *Catteld.* Les Indiens Orientaux coupent les branches à cet arbre, & les mettent dans une citerne, & jettent des pierres dessus, comme nous faisons à nostre chanvre, pour les retenir au fond l'espace de quelques jours, jusques à ce que l'eau soit teinte d'un violet obscur. Alors ils vuident cette eau dans une autre petite citerne, la remuant souvent avec des bastons, & en ostent l'escume, puis ayant laissé re poser l'eau ils la font couler, & ce qui est au fond est mis sur des draps. Lors que cette matiere est un peu sechée, ils la prennent à deux mains, la pressent, & en font des petits pains, qu'ils mettent secher sur l'arene. La marque du vray pastel est quand il est sec, leger, violet & reluisant, & s'il est mis au feu, qu'il fasse une fumée violette, laissant peu de cendre estant bruslé. Le pastel, ou Anir de Madagascar a beaucoup de celuy que nous venons de descrire, le tronc & les branches de couleur d'un verd tirant sur le bleu, de mesme que les fueilles, qui sont semblables aux pois chiches, les fleurs d'un blanc jaunastre, desquelles naissent des gousses pendantes par floquets, pleines d'une semence noire, semblable à nos lentilles. Nos Madagascarois n'aportent tant de façon à tirer le pastel, que les Indiens Orientaux, ils pillent les fueilles avec leurs branches estant encore tendres, & en font des pains chacun de la pesanteur de trois livres, qu'ils font secher au Soleil ; s'ils veulent teindre ils en pillent un, ou deux, ou trois, suivant qu'ils en ont besoin, & mettent la pouldre dans des pots de terre, qu'ils font boüillir avec de l'eau sur le feu, puis tirent leurs pots, laissant refroidir ce qui est dedans, y trempant leur coton, & leur soye, laquelle vient de vers qui ont la coque grosse comme le poing, fort deliée, & qui se file par eux de mesme que le coton. Au bout de quelque temps, ils tirent de ces pots la soye & le coton, teints d'un beau bleu brun esclatant, desquels puis apres ils se servent en tous leurs habits.

Il y a dans la mesme isle une autre espece *d'Indigo,*[1] ou *Anir,* qui ne s'esleve pas comme l'autre, mais rempe à terre, & s'y attache par de petits filamens, qui font autant de racines. Les fueilles sont opposées deux à deux. Les branches s'eslevent jusques à trois pieds, portant des rameaux longs d'un doigt, couverts de petites fleurs, d'un pourpre meslé de blanc, de la figure d'un casque ouvert, sentant bon.

(A suivre)

[1] En la navigation des Hollandois en l'an 1595. ch. 8. il est dit, que l'Anil, ou Anir de Madagascar, est semblable au rosmarin, sauf qu'il est plus petit, entre le rosmarin & le thim

1ère ANNÉE 8 OCTOBRE 1887 N° 18

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

AVENTURES DE FRANÇOIS LEGUAT

ET DE SES COMPAGNONS

(SUITE) [1]

Les plus grands lamantins ont autour de vingt pieds de long et n'ont aucune autre nageoire que la queue et les deux pattes. Le corps est assez gros jusque vers le nombril, et la queue a cela de particulier avec celle des baleines, que la largeur en est horizontale lorsque l'animal est posé sur le ventre. Il a le sang chaud, la peau noirâtre, fort rude et fort dure ; avec quelques poils si clair semés qu'on ne les aperçoit qu'à peine ; les yeux petits et deux trous, qu'il serre et qu'il ouvre, que l'on peut avec raison appeler ses ouïes, ses oreilles. Comme il retire assez souvent la langue, qui n'est pas fort grande, plusieurs ont dit qu'il n'en avait point. Il a des dents mâchelières, et même des défenses, qui paraissent comme à un sanglier, mais il n'a point de dents devant, ses gencives sont assez dures pour arracher et pour brouter l'herbe.

La chair en est excellente, et a le goût fort approchant de celle du meilleur veau. C'est une viande fort saine.

La femelle a les mamelles comme celles des femmes. Plusieurs assurent qu'elle fait ordinairement deux petits à la fois, et qu'elle les allaite ensemble, les portant tous deux à son sein avec ses espèces de mains.

Mais, comme je ne lui en ai jamais vu embrasser qu'un, j'ai du penchant à croire qu'elle n'en produit pas davantage à la fois.

Je ne voyais jamais cette extraordinaire nourrice, sans me souvenir avec double raison, vu l'état de mon triste exil, du passage de Jérémie où le prophète se complaint ainsi : " Les monstres marins mêmes tendent

[1] Voir page 157, 169, 181 et 193.

les mamelles à leurs petits, et les allaitent ; mais la fille de mon peuple a affaire à des gens cruels." (Lament., chap. IV-V, 3.)

Nous prenions ce *poisson* [1] fort facilement. Il paît par troupeaux, comme des moutons, à trois ou quatre pieds d'eau seulement, et quand nous entrions au milieu d'eux, ils ne fuyaient point ; tellement que nous pouvions prendre celui que nous voulions, le tirer à bout touchant avec un fusil, si bon nous semblait, ou nous jeter sur lui deux ou trois, sans armes, et le traîner à force de bras sur le rivage. Nous en trouvions quelquefois trois ou quatre cents ensemble qui paissaient l'herbe au fond de l'eau ; et ils étaient si peu effarouchés que souvent nous les tâtions pour choisir le plus gras ; nous leur passions une corde à la queue pour les tirer hors de l'eau. Nous ne prenions pas les gros, parce qu'ils nous auraient donné beaucoup de peine, et auraient même, peut-être, été maîtres de nous, outre que leur chair n'est pas si délicate que celle des petits.

Ils ont un lard ferme qui est excellent. Il n'y a personne qui, à la vue, et au goût, ne prît la chair de ce poisson pour de la viande de boucherie. Ce pauvre animal meurt aussitôt qu'il a perdu un peu de son sang.

Ce qui nous fit découvrir qu'il y en avait dans ces mers, c'est que quelques mois après notre arrivée dans l'île, nous en trouvâmes un, mort sur le rivage.

On trouve quantité d'autres sortes de poissons. A l'exception des huîtres et des anguilles, ils sont tous différents de ceux de notre Europe.

Nous prenions facilement à la ligne des anguilles de mer aussi bien que d'eau douce. Depuis les brisants jusqu'à terre, il y a de grands espaces qui sont couverts à mer haute, et qui demeurent à sec quand la mer se retire. Dans cette étendue, il y des fosses ou des espèces de réservoirs que la mer a creusés, et qui, demeurant plein d'eau, demeurent aussi pleins de poissons. C'est là où l'on peut pêcher à la ligne avec facilité et plaisir ; parce que, ces eaux étant claires, on voit le poisson qui vient avec précipitation se jeter à l'hameçon, autour duquel il se livre une espèce de combat à ce qui s'attachera le premier. Tellement qu'on peut faire une pêche abondante en très peu de temps.

La pêche au filet n'est pas moins divertissante : on a le plaisir de prendre un grand nombre de poissons dont la diversité est très agréable.

A mille pas de nos loges, il y a une anse qui se remplit d'eau à mer haute, et à l'entrée de laquelle nous tendions un filet ; de sorte que la mer s'étant retirée, il restait un grand nombre de divers poissons à sec, et nous choisissions ceux que nous voulions, laissant passer le reste pendant qu'il y avait encore un peu d'eau.

Nous avions aussi une autre anse, en déça de nos habitations, qui

[1] On rangeait encore ordinairement dans cette classe les mammifères qui, comme la baleine, le phoque, le lamantin, n'ont de commun avec les *poissons* que l'*habitat* aquatique. — M.

était toute remplie d'huîtres attachées sur le rocher. Nous allions souvent déjeuner là de ce coquillage, et nous en rapportions, dont nous faisions un ragoût excellent avec des choux de palmiers et de la graisse de tortue.

De tous les oiseaux de l'île, l'espèce la plus remarquable est celle à laquelle on a donné le nom de *solitaire*, parce qu'on le voit rarement en troupe, quoiqu'il y en ait beaucoup.

Les mâles ont le plumage ordinairement grisâtre et brun, les pieds de coq d'Inde et le bec aussi, mais un peu plus crochu. Ils n'ont presque point de queue, et leur derrière, couvert de plumes, est arrondi comme une croupe de cheval. Ils sont plus haut montés que les coqs d'Inde et ont le cou droit un peu plus long, à proportion, que ne l'a cet oiseau quand il lève la tête ; l'œil noir et vif et la tête sans crête ni houppe. Ils ne volent point, leurs ailes sont trop petites pour soutenir le poids de leur corps. Ils ne s'en servent que pour se battre et pour faire le moulinet, quand ils veulent s'appeler l'un l'autre. Ils font avec vitesse vingt ou trente pirouettes tout de suite, du même côté, pendant l'espace de quatre ou cinq minutes ; le mouvement de leurs ailes fait alors un bruit qui approche fort de celui d'une crécelle, et on l'entend de plus de deux cents pas. L'os de l'aileron grossit à l'extrémité et forme sous la plume une petite masse ronde comme une balle de mousquet : cela et le bec sont la principale défense de cet oiseau. On a bien de la peine à les attrapper dans les bois ; mais comme on court plus vite qu'eux dans les lieux dégagés, il n'est pas difficile d'en prendre. Quelquefois même on en approche très aisément. Depuis le mois de mars jusqu'au mois de septembre, ils sont extraordinairement gras et le goût en est excellent, surtout quand ils sont jeunes. On trouve des mâles qui pèsent jusqu'à quarante-cinq livres.

La femelle est d'une beauté admirable ; il y en a de blondes et de brunes : j'appelle blondes une couleur de cheveux blonds. Elles ont une espèce de bandeau, comme un bandeau de veuve au haut du bec, qui est de couleur tannée. Une plume ne passe par l'autre tout sur leur corps, parce qu'elles ont un grand soin de les ajuster et de les polir avec le bec. Les plumes qui accompagnent les cuisses sont arrondies par le bout en coquilles ; et comme elles sont fort épaisses en cet endroit-là, cela produit un agréable effet. Elles ont deux élévations sur le jabot, d'un plumage plus blanc que le reste et qui représente merveilleusement un beau sein de femme. Elles marchent avec tant de fierté et de bonne grâce tout ensemble, qu'on ne peut s'empêcher de les admirer et de les aimer ; de sorte que souvent avec nous leur bonne mine leur a sauvé la vie.

Quoique ces oiseaux s'approchent quelquefois assez familièrement quand on ne court pas après eux, on ne peut jamais les apprivoiser ; sitôt qu'on les a arrêtés, ils jettent des larmes sans crier et refusent opiniâtrement toute sorte de nourriture, jusqu'à ce qu'ils meurent enfin. On leur trouve tou-

jours dans le gésier (aussi bien qu'aux mâles), une pierre brune de grosseur d'un œuf de poule ; elle est un peu raboteuse, plate d'un côté et arrondie de l'autre, fort pesante et fort dure. Novs avons jugé que cette pierre naît avec eux, parceque, quelque jeunes qu'ils soient, ils en ont toujours et n'en ont jamais qu'une, et qu'outre cela, le canal qui va du jabot au gésier est trop étroit de moitié pour donner passage à une pareille masse. Nous nous en servions préférablement à aucune pierre pour aiguiser nos couteaux. [1]

Quand ces oiseaux veulent bâtir leurs nids, ils choisissent un lieu net et ils l'élèvent à un pied et demi de terre, sur un tas de feuilles de palmier, qu'ils ont ramassées pour ce dessein. Ils ne font qu'un œuf, qui est beaucoup plus gros que celui d'une oie. Le mâle et la femelle le couvent tour à tour, et il n'éclôt qu'après sept semaines. Pendant tout le temps qu'ils couvent ou qu'ils élèvent leur petit, qui n'est capable de pourvoir seul à ses besoins qu'après plusieurs mois, ils ne souffrent aucun oiseau de leur espèce à plus de deux cents pas à la ronde ; et ce qui est singulier, c'est que le mâle ne chasse jamais les femelles ; seulement, quand il en aperçoit quelqu'une, il fait, en pirouettant, son bruit ordinaire pour appeler la femelle, qui vient aussitôt donner la chasse à l'étrangère, et qui ne la quitte que lorsqu'elle l'a conduite hors de ses limites. La femelle en fait de même et laisse chasser les mâles par le sien. C'est une particularité que nous avons tant de fois observée que j'en parle avec certitude.

Ces combats durent quelquefois assez longtemps, parce que l'étranger ne fuit qu'en tournant, sans s'éloigner directement du nid ; cependant, les autres ne l'abandonnent jamais qu'ils ne l'aient chassé.

Après que ces oiseaux ont élevé leur petit et qu'ils l'ont abandonné à lui-même, ils ne se déparient pas comme font les autres, mais ils demeurent toujours unis et compagnons, quoiqu'ils aillent quelquefois se mêler parmi d'autres de leur espèce. Nous avons souvont remarqué que quelques jours après que le jeune était sorti du nid, une compagnie de trente ou quarante en amenait un autre jeune, et que le nouveau dénicné avec ses père et mère, se joignant à la bande, s'en allaient dans un lieu écarté. Comme nous les suivions souvent, nous voyions qu'après cela les vieux se retiraient chacun de leur côté ou seuls, ou couple à couple, et laissaient les

[1] La présence de cette pierre unique dans le gésier du solitaire a donné lieu à discussion de la part des savants modernes : " Chose curieuse,— dit M. Oustalet, — cette même pierre a été signalée également chez le *Dodo* ou *Dronte* de l'île Maurice, par des voyageurs qui ne connaissaient pas le solitaire. D'un autre côté, nous savons que le gardien du dronte que l'on montrait à Londres en 1638, donnait des pierres à cette oiseau, et sir Herbert compare le dronte à l'autruche pour la facilité avec laquelle il digère des cailloux et des morceaux de fer. Ces témoignages doivent nous mettre en garde et peuvent faire supposer, malgré l'assertion de Leguat, de Clusius, de Matelief, etc., que les corps étrangers contenus dans l'estomac soit du dronte, soit du solitaire, avaient été réellement avalés par ces oiseaux, pour aider à la trituration des graines dont ils faisaient leur nouriture."—M.

les deux jeunes ensemble ; et voilà pourquoi nous appelions cela un mamariage.

Il y a dans cette nouvelle circonstance quelque chose qui semble un peu fabuleux [1] ; mais ce sont pourtant des vérités pures et des choses que j'ai bien souvent remarquées avec soin et avec plaisir. Je ne pouvais m'empêcher non plus d'abandonner mon esprit à diverses réflexions. J'envoyais l'homme à l'école des bêtes. Je louais mes solitaires de ce qu'ils se mariaient jeunes (ce qui est une sagesse de nos Juifs), de ce qu'ils satisfaisaient à la nature dans le temps propre, et dès que la nature a besoin d'être satisfaite selon l'état de cette même nation et conformément à l'intention du Créateur. J'admirais le bonheur de ces couples innocents et fidèles, qui vivaient si tranquillement dans un constant amour. Je disais que si notre ambition et notre friandise étaient refrénées, si les hommes étaient, ou avaient été toujours aussi sages que le sont les oiseaux, pour tout dire en un mot, on se marierait comme se marient les oiseaux, sans attirail, ni cérémonies, sans contrat et sans testament ; sans *mien*, sans *tien*, sans sujétions à aucune loi, et sans nulle offense au soulagement de la nature et de la république ; car les lois divines et humaines ne sont que des précautions contre nos désordres. Lecteur, ma principale occupation était de penser dans notre île déserte ; souffrez donc que je vous dise quelquefois mes pensées. Il me semble vous avoir averti que vous ne deviez pas vous attendre à des dissertations ni sur l'antiquité des accents grecs des manuscrits de notre Éden, ni sur celle de ses médailles, non plus qu'à des descriptions de ses amphithéâtres et de ses basiliques.

Nous avions aussi des gelinottes grasses pendant toute l'année et d'un goût très délicat. Elles sont toute d'un gris clair, n'y ayant que

[1] En effet, parmi les critiques dirigées contre le récit de Leguat, par beaucoup de gens qui l'accusaient d'une façon toute gratuite d'avoir sacrifié à la fantaisie d'un esprit trop inventif, figuraient en première ligne les objections faites à l'existence du *Solitaire*. On s'étonnait que la race en fût à ce point anéantie qu'il n'en restât pas les moindres vestiges. Etant donné cependant le caractère confiant de cet oiseau, il est facile de s'en expliquer l'extermination, sur un territoire aussi restreint que celui de l'île où, paraît-il, il était le dernier représentant de la faune d'un autre âge. Quoi qu'il en fût, il semblait y avoir accord pour tenir en suspicion les assertions de Leguat ; mais, par suite de recherches très attentives, d'investigations très habiles, quelques savants modernes, notamment MM. Strickland et Melville en Angleterre et M. Alph. Milne Edwards en France sont arrivés à contrôler, à confirmer les dires de notre narrateur, dont la véracité est aujourd'hui pleinement reconnue. De l'ensemble de ces travaux, il résultait que le *Solitaire* de Rodrigue, ainsi que le *Dronte* ou *Dodo* de Maurice (autre type anéanti), serait un oiseau de l'ordre des pigeons. (Voy. sur ce sujet une série d'articles très curieux, publiés par M. E. Oustalet dans le journal *La Nature*, de M. G. Tissandier, où se trouvent reproduites les figures de *restauration* du solitaire, par M. Alph. Milne Edwards, de juin à novembre 1874.) Voici d'ailleurs la conclusion du travail de M. Oustalet, tout à l'honneur de Leguat : " Maintenant, l'on peut rendre pleine justice au mérite de cet ancien voyageur, et admettre, quelque extraordinaire que cela paraisse au premier abord, que l'île Rodrigue, aujourd'hui déboisée et habitée presque exclusivement par des espèces introduites par les colons, était jadis couverte d'une riche végétation et possédait une faune assez variée. Cette population, dont l'homme a détruit les derniers vestiges, n'était probablement elle-même que la débris d'une faune plus nombreuse, car la nature volcanique de Rodrigue, de Maurice et de Bourbon, permet de supposer que ces îles ne sont que les points culminants d'un ancien continent, dont les parties basses devaient être recouvertes par les eaux à une époque qu'il est difficile de préciser."—M.

très peu de différence de plumage entre les deux sexes. Elles cachent si bien leur nid que nous n'en avons pu découvrir, ni par conséquent goûter de leurs œufs. Elles ont un ourlet rouge autour de l'œil ; et leur bec, qui est droit et pointu, est rouge aussi, long d'environ deux pouces. Elles ne sauraient guère voler : la graisse les rendant trop pesantes. Si on leur présente quelque chose de rouge, cela les irrite si fort qu'elles viennent l'attaquer pour tâcher de l'emporter ; si bien que dans l'ardeur du combat on a occasion de les prendre facilement. Nous avions beaucoup de butors, aussi gros et aussi bons que des chapons ; ils sont plus familliers et plus faciles à prendre que les gelinottes. [1]

Les pigeons sont un peu plus petits que les nôtres, tous de couleur d'ardoise et toujours gras et fort bons. Ils perchent et nichent sur les arbres et on les prend très aisément. Ils sont si peu farouches qu'il y en avait toujours une cinquantaine autour de nous quand nous étions à table, parce qu'ils avaient pris goût à la graine de nos melons. On les prenait quand on voulait, et nous leur attachions quelquefois aux jambes de petits morceaux d'étoffe de diverses couleurs afin de les reconnaître. Ils ne manquaient pas de venir à tous nos repas ; nous les appelions nos poules. Ils ne nichent jamais dans l'île, mais dans les îlots qui en sont proches. Nous avons jugé que c'était pour éviter la persécution des rats dont le nombre est très grand dans l'île, comme je le dirai dans la suite, mais qui ne passent jamais dans les îlots.

Les fous, les frégates, les paille-en-queue, et peut-être quelques autres oiseaux de mer, qui ne vivent que de poissons, font pourtant leurs nids sur les arbres ; mais les ferrets et quelques autres couvent sur le sable dans les mêmes îlots des pigeons ; et tous ces oiseaux ont un goût sauvagin qui n'est pas agréable ; en récompense, leurs œufs sont fort bons. Les fous viennent se reposer la nuit dans l'île, et les frégates, qui sont plus grands et qu'on appelle ainsi parce qu'ils sont légèrs et admirablement bons voiliers, les attendent tous les soirs au guet sur la cime des arbres ; ils s'élèvent fort haut et fondent sur eux comme le faucon sur sa proie, non pour les tuer, mais pour leur faire rendre gorge. Le fou, frappé de cette manière par la frégate, est obligé de rendre le poisson qu'il a dans le jabot, et la frégate ne manque pas d'attrapper ce poisson en l'air. Le fou crie, et fait souvent difficulté d'abandonner sa proie, mais la frégate, plus hardie et plus vigoureuse, se moque de ses cris, s'élève, et s'élance de nouveau, jusqu'à ce qu'elle l'ait contraint d'obéir.

La frégate est noirâtre, de la grosseur d'un canard ; les ailes extraordinairement étendues.

[1] M. Alph. Milne Edwards, qui a pu étudier des ossements de ces oiseaux, pense qu'ils devaient appartenir au genre *râle*, et, partant d'une particularité que nous venons de voir indiquée par Legnat, il propose de leur donner le nom d'*Érythomaque*, c'est-à-dire ; *ennemi du rouge*.— M.

C'est une espèce d'oiseau de proie puisqu'il en a les griffes, et que son bec, long d'un demi pied, est un peu crochu par le bout. Les vieux males ont une espèce de chair rouge comme une crête, sous la gorge, comme en ont nos coqs.

Les fous ont été ainsi nommés parce qu'ils se viennent jeter inconsidérément sur les vaisseaux, et qu'ils s'y laissent prendre innocemment. Leur simplicité est si grande qu'ils jugent d'autrui par eux-mêmes, et qu'ils ne prennent pas les hommes pour des animaux malfaisants.

Ils ont le dos châtain et le ventre blanchâtre ; le bec pointu, long de quatre pouces, fort gros vers la tête, et un peu dentelé par les côtes ; les jambes courtes, les pieds à peu près en pieds de canard, et d'un jaune pâle.

La paille-en-queue, de la grosseur d'un pigeon, est tout blanc et a le bec court et fort. Il a une plume à la queue long d'un pied et demi, d'où il prit son nom. Ces oiseaux nous faisaient une plaisante guerre, ou plutôt ils faisaient la guerre à nos bonnets. Ils nous surprenaient par-derrière et nous les enlevaient de dessus la tête. Et cela était si fréquent et si importun que nous étions toujours obligés d'avoir des bâtons pour nous défendre d'eux. Nous les prévenions quelquefois lorsque nous apercevions devant nous leur ombre, au moment qu'ils étaient prêts à faire leur coup. Nous n'avons jamais pu savoir de quel usage leur pouvaient être des bonnets, ni ce qu'ils ont fait de ceux qu'ils nous ont attrapés.

Je parlerai du ferret et du pluton dans l'île Maurice.

A Rodrigue, il n'y a qu'une seule espèce de petits oiseaux ; ils ne ressemblent pas mal aux sereins des Canaries ; nous ne les avons jamais entendus chanter, encore qu'ils soient si familiers, qu'ils viennent se poser sur un livre qu'on tient à la main. [1]

Les perroquets verts et bleus s'y trouvent en quantités, et surtout de médiocre et d'égale grosseur. Quand ils sont jeunes, la chair n'en est pas moins bonne que celle des pigeonneaux. Il y a des allouettes de mer et des bécassines ; nous n'avons vu que très peu d'hirondelles.

Les chauves-souris volent le jour, comme les autres oiseaux, elles sont de la grosseur d'un bon poulet et ont chaque aile longue de près de deux pieds. Elles ne perchent pas, mais elles s'accrochent par les pieds aux branches des arbres, la tête pendant en bas ; et comme leurs ailes sont aussi fournies de plusieurs crochets, elles ne tombent pas aisément quand on les a frappées ; elles demeurent toujours attachées par quelque crochet. Quand on les voit d'un peu loin, pendantes et enveloppées de leurs ailes, on les prend plutôt pour des fruits que pour des oiseaux. Les Hollandais

[1] L'extrême familiarité de tous ces oiseaux donne la raison toute naturelle de leur complète extermination, lorsque plus tard l'île fut visitée et hantée par des colons plus nombreux et de mœurs moins dociles que celles des premiers occupants.—M.

que j'ai connus à l'île Maurice, en faisaient un mets précieux et les préféraient au gibier le plus délicat. Chacun a son goût ; pour nous, nous trouvions dans celui-ci je ne sais quoi qui ne nous accommodait pas ; et comme nous avions beaucoup de choses que nous trouvions meilleures, nous ne mangions point de ces vilaines bêtes. Elles portent leurs petits avec elles, et ne les abandonnent que lorsqu'ils peuvent voler. Nous avons remarqué qu'elles en avaient deux. [1]

Les palmiers et les lataniers sont tous chargés de lézards de la longueur d'un pied, dont on ne saurait se lasser de considérer la beauté. Il y en a de noirs, de bleus, de verts, de rouges, de gris, et tout cela du plus vif et du plus éclatant. Leur nourriture la plus ordinaire est le fruit du palmier. Ils ne sont nullement malfaisants et si familiers qu'ils venaient souvent manger nos melons sur la table en notre présence et même entre nos mains.

Ils servent souvent de proie aux oiseaux, surtout aux butors. Quand nous les faisions tomber des arbres, avec une perche, ces oiseaux accouraient et venaient les engloutir devant nous, quoi que nous pussions faire pour les en empêcher ; et lorsque nous en faisions seulement le semblant, ils venaient de la même manière et nous suivaient toujours.

On trouverait du sel suffisamment dans les trous des rochers élevés qui sont sur la côte, quand même l'île serait tout habitée. L'eau de la mer est portée dans ces concavités par le rejaillissement des vagues, et la métamorphose de la nature la convertit en sel.

La mer apporte de l'ambre jaune et de l'ambre gris. [2] Nous en avons trouvé un gros morceau de ce dernier que nous ne connaissions pas, et qui a été la source de tous les maux qui nous sont arrivés après, comme je le dirai dans la suite. Nous trouvions aussi quantité de bitume noir, auquel nous donnions le nom d'ambre, mais je crois que c'est proprement du jayet. [3]

(A suivre)

[1] Il s'agit de la *Roussette* (Pteropus vulgaris), encore très commune à Maurice et à Bourbon : on a vu plus haut ce qu'en dit Duquesne, en tant que gibier, dans la relation de l'île d'Éden.—M.

[2] L'ambre jaune employé d'ordinaire à faire des tuyaux de pipes, des pommes de cannes, des chapelets, est considéré comme ayant résulté de l'exsudation résineuse d'un arbre du monde primitif, un conifère aujourd'hui disparu. C'est particulièrement dans les dunes des mers arctiques qu'on le trouve en plus grande abondance. — L'ambre gris, au contraire, nous vient plus particulièrement des mers tropicales, et notamment de la région habitée par Leguat. C'est une substance très légère, recherchée d'ailleurs beaucoup plus autrefois qu'aujourd'hui, pour la parfumerie, et pour diverses préparations pharmaceutiques qui n'ont plus guère de crédit. Après avoir discuté pendant des siècles sur sa provenance, on s'accorde aujourd'hui à croire qu'elle n'est autre chose qu'une sorte de concrétion morbide formée dans les intestins d'une espèce de cachalot, et qui, rejetée par l'animal vivant, ou bien s'échappant de sa dépouille décomposée après sa mort, surnage et se trouve portée par les flots sur les rivages où on la recueille. A l'époque où écrivait Leguat, cette matière était encore, à poids égale, d'un prix bien supérieur à l'or.—M.

[3] *Jayet* ou *jais*, variété d'anthracite pouvant recevoir un beau poli. On l'imite aujourd'hui avec du verre, pour en faire des bijoux de deuil, ou en agrémenter des passementeries qui sont de mode depuis un certain nombre d'années.—M.

MAURICE ET MADAGASCAR AU XVIIe SIÈCLE

D'APRÈS FRANÇOIS CAUCHE

—

(SUITE)[1]

Le Tamarin[2] a le tronc, les membres, & branches comme l'orme, il porte dans des grandes & grosses gousses un fruict qui a un noyau dans la chair, un seul fruict occupant toute la gousse d'un bout à l'autre, duquel on faict un breuvage, tres-rafraichissant, qui nous servoit de verjus, lors que nous estions dans l'isle. Ce fruit mangé est fort laxatif, le bois est propre à faire du feu. Il vient sur les bords des rivieres, & est assez rare dans Madagascar. J'en ay veu quatre dans le village de Fanzaire desquels on faisoit grand estat. Le fruit a le goust des prunes de damas, est de couleur brune estant meur. Les fueilles n'ont presque point de queües, paroissant attachées aux branches deux à deux, larges d'un doigt & demy, longues de trois, le dessus est d'un beau verd, le dessous est plus delavé. Elles sont d'un goust aigret, c'est pourquoy on en fait user aux fievres. Il n'y a jamais qu'une gousse au bout d'un rameau, le noyau du fruit est gros comme une amende, de couleur de chataigne, mis en terre il produit dans un an un arbrisseau de la hauteur de cinq pieds. Ses fleurs sont semblables à celles des orangers, flairant de mesme, ayant huict fueilles. Les Portugais appellent cet arbre *Tamara azeda.*

Ils nomment *Rave*, l'arbre, que nous appellons balisier, ils se servent de la semence, ou graine pour en la machant, s'en noircir les dents & la langue, se croyans beaux par ce moyen, ne se souciant pas de la mauvaise odeur, que leur cause cette graine. L'arbre est haut de dix à douze pieds, ayant l'escorce comme le palmite sans nœuds ny branches, jettant ses fueilles à la teste du tronc larges de deux pieds & demy, longues de cinq, rondes, & plus estroittes en haut qu'en bas : ses fleurs ont cinq fueilles de diverses couleurs.

Dans la vallée de *Tannemene* sur des montagnes proches de la mer, il y a grand nombre d'arbres d'aloës,[3] de huict à dix pieds de hauteur, le

[1] Voir page 164, 177, 188 et 201.

[2] Cet arbre est dans toutes les Indes Orientales, au raport de Pyrard, au traitté des animaux & fruits des Indes ch. 8.

[3] Cette espece d'aloës est appellée par les Indiens Orientaux, *Calamba.* La seconde, qui suit celle-cy, *Garoa.* Ils se servent du bois mis dans l'eau, pour s'en froter le corps, croyans qu'il conforte les nerfs. Et sans eau mis au feu, pour parfum. Pyrard au traitté des animaux des Indes ch. 6. Linscot en son voiage ch. 66. & Paludanus son commentateur, font trois especes d'arbre d'Aloës, la premiere que nous avons désja nommé *Calamba,* la 2. *Palo d'Aguilla,* la 3. *Aguilla brava,* qui vent dire Aiguille sauvage. Les Indiens jettent de ce bois és buchers où on brusle les corps pour faire sentir bon, mis en decoction il arreste le dissenterie fortifie le foie & l'estomach.

tronc est gros comme la cuisse, ou plus, nud depuis la teste jusques au dessus, où il fait un grand amas de grandes fueilles dentelées & espoisses, semblables à celles de l'aloës commun que nous avons à Paris, & plus encore au bas Languedoc, mais le nostre n'a point, ou rarement de tige, ny de tronc. Ces fueilles larges par le bas, s'estressissent jusques à la pointe, estant de quatre pieds de long. La fleur est d'un rouge entremeslé de jaune, double comme l'œillet, soustenuë par de petits rameaux, qui sortent de la teste de l'arbre, avec les fueilles, entre lesquelles elle se couche. De cette fleur vient un fruit rond comme un gros pois blanc & rouge. Nous tirions le suc de ces fueilles en les fendant avec la pointe d'un cousteau d'un bout à l'autre, ce suc tomboit dans des callebasses que nous attachions autour du tronc, de telle façon que les pointes des fueilles coupées entroient en icelles. Ce suc seché au Soleil lors que nos calebasses estoient pleines, tiroit à la resine. Cela fait, nous estoupions la bouche de nos callebasses avec de la cire. Nous tirasmes encore du jus de ces fueilles d'une autre façon, mais celuy-cy condensé n'est pas si cher que l'autre, estant fait d'une matiere meslée. Nous coupions toutes les fueilles en morceaux, que nous mettions en un sac, que nous pressions, pour en espuiser le jus, lequel nous versions dans des vessies de bœufs, que nous pendions à nos cheminées pour les secher. Les habitans de l'isle de Madagascar, où viennent les aloës en la province que j'ay dit, entre la mer & la riviere de *Ranne-fouche*, c'est à dire, eau blanche, proche le port des gallions, ne sçavent point ce secret, que j'avois apris d'un chirurgien qui estoit venu en cette isle dans un vaisseau Danois, & sejourné quelque temps avec mon compagnon & moy pour se rafraichir en cette province; des habitans de laquelle nous nous cachions lors que nous travaillions à l'expression de ce suc. Lequel fut depuis par moy vendu à un marchand Anglois, que je trouvay à mon retour au Cap de Bonne-Esperance. Sçavoir la livre du premier huict livres, & celle du dernier quatre livres.

Il y a une autre espece de bois d'aloës [1] en la province des Tapates, duquel le tronc est gris, tendre, & moüelleux, comme de celuy duquel je viens de parler, auquel il est en tout semblable, fors en la hauteur, celuy-cy ne montant jamais plus haut de quatre pieds.

Pour l'aloës qui a ses fueilles attachées à la terre, comme celuy de nostre Europe, toute l'isle en est remplie. Il jette un tige du milieu haut de trois à quatre pieds, divisé en deux rameaux portant des petites clochettes jaunes, comme nostre antirrhinon, ou gand de la vierge Marie, ainsi l'appellent nos herbiers, longues d'un doigt, crannelées en six places sur les bords, penchantes à bas avec six petits filets blonds au milieu.

[1] La figure de celui-cy est dans Dioscoride liv. 3. ch. 22. avec sa description. Il dit, qu'il jette un tige, & des fleurs jaunes, la graine semblable à celle de l'asphodele, les fueilles attachées à une seule racine, le tout puant & amer. Que le jus est bon aux playes. Il y a plusieurs especes de cette sorte d'aloës aux Indes Occidentales.

L'Ebene croist par toute l'isle sur les montagnes pierreuses, mais principalement dans la province de Matatan, comme j'ay declaré cy-dessus. Cet arbre, est de la hauteur & grosseur de nos vieux chesnes, desquels il a l'escorce, le cœur, & l'aubeau, excepté la couleur noire, qui le fait tant priser. Les fueilles ressemblent à celles du laurier, portent entre deux un fruit comme un gland, sur une petite queüe. L'aubeau infusé dans l'eau & chauffé, pris tiede par la bouche, purge la pituite, & guerit des maux Veneriens, j'en ay fait l'experience sur ceux du païs, qui nomment cet arbre, *Hazeminthe,* qui fait un feu clair, & rend une odeur fort douce.

Ravenssare est aussi gros, haut, & branchu que nos chesnes, ayant les fueilles semblables au laurier, en forme, en verdure, en odeur, hors que son odeur est moins piquante. Son fruit est comme une noix de galle, laquelle mise en pouldre, a le goust, l'odeur, & la vertu du clou de girofle. Cet arbre croist és montagnes qui sont autour le village de Fanzaire, je n'en ay gueres veu ailleurs.

Les arbres desquels ces Insulaires bastissent, sont aussi semblables à nos chesnes, portans de petits glands ronds, la fueille est pareillement ronde & fort toufuë.

Vvouhanatte, est un fruit jaune,[1] rond comme une poire de mediocre grosseur, ayant la peau polie & luisante, enfermant quatre noyaux plats, durs, & longs comme des amendes, lesquels semez engendrent d'autres arbres de mesme espece. La poulpe en est pasteuse, jaune, nourrissante, d'un goust sucrin. L'arbre est gros & membru, comme nos pommiers, à la fueille de laurier, hors le flair. Sa fleur est blanche comme celle de l'oranger, mais avec plus d'odeur. Au bout de ce fruit croist une noix de la forme du roignon de lievre, de couleur cendrée tirant sur le roux. On tire de l'huille des noix. Et l'arbre és mois d'esté jette sans incision une gomme nette & transparante. Il y en a qui portent de belles fleurs doubles, de couleur de roses, tres-soüefves.

J'ay dit cy-devant que nous appellasmes une baïe, la Baie des prunes, pour le grand nombre de pruniers qui y estoient, portans des fruicts gros comme nos doubles damas, & de mesme couleur, ils les appellent *Vvouhannio,* le goust pourtant tire sur celuy de nos Damascenes, estant sucrin. Pour conserver ces fruits, & empescher que personne n'en cueille, le medecin, duquel nous avons parlé cy-devant en nostre voyage, met sur l'arbre une machoire de vache peinte, & rayée d'une couleur rouge, cela s'appelle parmy eux *Auly,* comme nous desja dit, ce mot, signifiant non seulement toute sorte de medicament, mais aussi enchantement, ce peuple s'imaginant, que quiconque detacheroit une prune, mourroit soudainement

[1] Paludanus appelle ce fruict *Caione,* l'arbre Cajus, duquel Linscot donne la figure en son voiage ch. 52. Mais plus nettement Pison, au liv. de la faculté des simples du Bresil ch. 6. où il appelle cet arbre *Acajus,* & *Acayaiba.*

au pied de l'arbre, nous ne laissasmes mes compagnons & moy d'en manger, eux s'estonnans de nostre hardiesse, & se destrompans peu à peu de leur superstition, & de leur barbier, ou medecin, qu'ils tindrent depuis pour un affronteur, voyans que nous ne laissions de nous bien porter, nonobstant la teste de vache qu'il avoit si bien peinte. Cet arbre est haut de huict à neuf pieds, le fruit a cinq petits noyaux ronds, qui servet de semence.

Ils ont aussi des arbres, ayans les tiges & fueilles comme le fresne, portans des longues prunes, blanches, qui n'ont qu'un noyau, qui cassé sent une espece d'amende de bon goust, celuy de la prune estant aigret.

Les mirabolans croissent sur un arbre espineux, ayant les rameaux fort menus, & la fueille du buis, le fruit est comme une grosse prune, enfermant un noyau tres-dur à cinq angles, il croist jusques à douze pieds de hauteur. Il y en a de plusieurs especes. Des cendrez, qui sont ronds : les *Emblicos,* qu'on mange verds : Les *Resonvalles,* qui ont huict angles : les *Bellerici,* qui sont ronds : les *Quebuli,* qui sont plus longs que les autres, estant anguleux.

La vigne vient dans les bois sans aucune culture, principalement proche le port de saincte Luce, les raisins sont blancs, gros, & longs.

Ils appellent les citrons, desquels ils ont grande abondance, *Vassarre,* mante, qui signifie fruit aigre. Le gros limon, *Toulongue.* Les oranges *Vassarre, Mammi,* qui veut dire, fruit doux. Et les grenades, *Vvouhannio.*

Parmy ces arbres, il y a en un très-beau, ayant les fueilles les unes sur les autres, longue d'un demy pied, d'un verd obscur, tel qu'il en celle du laurier, luisantes, & espaisses, comme du parchemin, douces au manier, ayant un nerf depuis la queuë jusques au dessus, & plusieurs autres naissans de celuy-cy, qui coulent de travers. Les fleurs semblables à celle du tilleul sont formées en clochettes, d'une seule fueille fenduës en six endroits par les bords, avec autant de petits filets y attachez d'un jaune verd, & de mesme odeur que le tilleul. Il sort du lait des branches estant rompuës, qui portent des fruits plus gros qu'une orange, d'un pourpre delavé de jaune, qui n'a point d'odeur estant sur l'arbre, mais lequel estant coupé jette une puanteur comme celle qui sort d'une vieille graisse, la chair pourtant qui est blonde, est douce au goust. Les noyaux gros comme des marrons, d'un costé ressemblent une noix de muscate, d'autres sont lices & polies comme un miroir qui s'esleve en son milieu, laissant libre à la veuë la semence qu'il enferme.

(A suivre.)

1ère ANNÉE 16 OCTOBRE 1887 N° 19

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

AVENTURES DE FRANÇOIS LEGUAT

ET DE SES COMPAGNONS

(SUITE) [1]

Cette île a une certaine fleur d'une odeur admirable et que je préférerais au jasmin d'Espagne ; elle est aussi blanche que le lis et presque formée comme celle du jasmin commun. Cela naît particulièrement sur les troncs d'arbre pourris, et comme réduits en substance de terre. L'odeur de ces fleurs frappe agréablement à plus de cent pas.

L'air de l'île ne souffre ni poux ni puces, comme on peut s'en être assuré par expérience, après un débarquement comme le nôtre.

On n'est incommodé non plus d'aucune sorte de ces moucherons piquants, ni de ces autres petits insectes qui sont en quelques endroits si importuns ou plutôt si insupportables pendant la nuit.

Dans ces petites îles dont j'ai parlé, où nichent les pigeons, il y a un nombre infini d'oiseaux de mer ; la chair n'est pas agréable au goût ni même bien saine, mais les œufs en sont fort bons. L'abondance de ces oiseaux est si grande que, lorsqu'ils se lèvent de terre, l'air en est quelquefois obscurci.

Ils couvent sur le sable, et si près l'un de l'autre qu'ils s'entre-touchent, quoique de différentes espèces ; et ces pauvres bêtes sont si peu farouches et si peu défiantes qu'elles ne s'élèvent point, quoique l'on soit pour ainsi dire sur elles ; il faut les frapper pour les faire partir. Ils pondent trois fois par année et ne font qu'un œuf à chaque ponte, non plus

[1] Voir page 157, 169, 181, 193 et 205.

que les solitaires ; ce qui est une singularité d'autant plus notable que, si je ne me trompe, nous n'avons aucun exemple de chose semblable entre les oiseaux que nous connaissons en Europe.

Voilà ce que nous avons remarqué de plus considérable et de plus avantageux dans cette île et aux environs ; il faut présentement, pour en donner une idée juste, que j' fasse connaître ce qu'elle a de désagrément et d'incommodités.

Je commencerai par ce que nous vîmes d'abord : ce fut un nombre prodigieux de certaines petites mouches. Aussitôt que nous fûmes descendus, elles nous environnèrent et nous couvrirent ; et il était inutile d'en tuer, parce que la multitude en était si grande qu'en écraser dix mille c'était ôter dix gouttes d'eau de la mer. Il est vrai que ces bestioles ne piquent pas ; l'incommodité qu'on souffre, c'est un petit chatouillement importun lorsqu'elles viennent se poser sur le visage. Elle se retirent sur les arbres dès que le soleil est couché, et elles reparaissent au lever de cet astre. Comme elles cherchent toujours l'abri doux, dès que nous eûmes défriché une assez grande étendue de terre, le vent qui soufflait en liberté autour de nos cabanes, les chassa dans les bois et nous en délivra dans l'étendue entière de notre habitation, mais nous les trouvions partout ailleurs quand nous nous promenions dans île.

Les rats furent notre second fléau. Ces animaux sont semblables à ceux d'Europe, et ils sont en fort grand nombre et fort incommodes.

Non seulement ils mangeaient les graines que nous semions, mais ils venaient encore ronger tout ce que nous avions dans nos cabanes.

Au lieu que les Américains ont des couleuvres naturellement exterminatrices de cette vilaine engeance, des chats et des chiens même qui sont pressés à leur faire la guerre, nous n'avions que le secours des hiboux et nos trébuchets. Avec cela nous les bannîmes en assez peu temps de notre quartier, mais il est vrai qu'il en revenait des peuplades, qui nous occupaient de nouveau.

Les diverses grandes incommodités que ces animaux apportent quand ils vont ainsi par armées, rendent aisément croyable ce que l'on dit du jeune aventurier anglais Richard Whittington, en 1397, qui fit fortune avec un chat qu'il avait apporté de son pays comme par hasard, et dont il fit présent à un seigneur de quelques îles des Indes. Le petit prince, charmé de la danse admirable du chat, récompensa libérablement celui de qui il l'avait reçu ; et celui-ci, ayant fait valoir le talent de son chat, devint riche, et devint enfin maire de Londres ; on le voit souvent peint avec son chat, et en habit de maire, servant d'enseigne entre celles de Londres. [1]

[1] Légende encore très populaire chez nos voisins d'outre-Manche. Les rats furent d'ailleurs un fléau commun même aux diverses îles du groupe des Mascareignes. L'on a voulu prétendre que les Hollandais n'abandonnèrent la possession de l'île Maurice, en 1712, que par suite de l'impossibilité où ils étaient de détruire les multitudes de rats qui rendaient cette terre inhabitable.— M.

Les crabes de terre furent nos troisièmes ennemis. Il est presque impossible de les détruire, à cause de leur prodigieuse quantité dans la plupart des lieux bas, et de la grande difficulté qu'il y a de les déterrer dans leurs trous. Elles [1] se logent en terre et creusent jusqu'à ce qu'elles aient trouvé de l'eau ; leur tannière est large et a plusieurs issues, et elles ne s'en éloignent que fort peu, se tenant toujours sur leurs gardes.

Elles arrachaient les plantes dans nos jardins, jour et nuit ; et si nous renfermions ces plantes sous des espèces de cages, dans l'espérance de les garantir, si elles n'étaient pas fort loin, elles approfondissaient leurs tannières, et, se faisant une nouvelle route, venaient par-dessous la cage arracher la plante.

Quand on en approche, elle est extrêmement prompte à se retirer, et comme elle court toujours après les pierres qu'on lui jette, on a tout le loisir de lui en jeter jusqu'à ce qu'on la frappe. Il est dangereux de s'exposer à en être pincé.

Cet animal nettoie fréquemment son trou, et après qu'il y a fait un petit tas des ordures qu'il y rencontre, il les emporte dehors, en les pressant contre son vente. Il fait cela si souvent et avec tant de diligence qu'il a bientôt ôté ce qui l'incommode. La chair en est assez bonne et approche du goût des écrevisses de rivières.

Un peu avant et après les pleines lunes de juillet et d'août, ces crabes vont par milliers, de tous les endroits de l'île à la mer pour y poser leurs œufs. On en peut alors détruire beaucoup, parce qu'elles marchent en troupes prodigieuses, et que, étant éloignées de leurs trous, elle n'ont aucune retraite.

Nous en avons quelquefois tué à coups de bâton plus de trois mille en un soir, sans nous apercevoir le lendemain que le nombre en fût diminué. La seconde année de notre séjour dans l'île, nous nous avisâmes, pour nous en débarrasser, de semer beaucoup de graines dans les lieux qu'elles habitaient de préférence, afin de les amuser dans ces endroits-là ; comme elles y trouvaient beaucoup d'occupations, nos plantes se trouvaient épargnées, pourvu qu'elles eussent le temps de grossir un peu. Aussi avions-nous la précaution de semer les graines des plantes que nous voulions cultiver dans les endroits qu'elles ne fréquentaient pas, outre celles que nous semions dans nos jardins, comme dans les lieux élevés et éloignés des ruisseaux, et dans ceux dont le fond est de roche.

L'un de nos gens qui, à tout hasard, avait apporté deux grands coffres pleins de marchandises propres pour les Indes et une assez bonne

[1] Le mot *crabe* se trouve au féminin dans les récits de cette époque. —Le crustacé dont parle Leguat appartiendrait à la tribu des Gécarciniens et au genre *Cardisome*. Ce serait le *Cardisome Carnifex* (bourreau) des naturalistes modernes. Dernièrement, le Museum de Paris possédait quelques spécimens vivants d'un genre voisins du *carnifex guarilium* apportés des Antilles. Toute la tribu donne lieu par ses mœurs à de très intéressantes observations, parmi lesquelles celles que rapporte ici Leguat ne sont pas les moins curieuses.—M.

quantité de louis d'or, mais qui était pour le moins aussi défiant que riche, fut plaisamment attrappé par une de ces petites bêtes. Il avait ses pistoles en plusieurs bourses, et pour peu qu'il s'éloignât de sa cabane, nous remarquions qu'il les prenait avec lui. Avant que de se coucher il trouva plus fin que lui encore, et la dupe d'un voleur dont il ne s'était pas défié : je veux dire de quelque crabe ou de quelque rat qui lui enleva un de ses sachets, dont le cuir étant un peu gras se trouva au goût du voleur. Le lendemain, comme on s'aperçut qu'il était chagrin et qu'on le vit chercher quelque chose avec beaucoup d'application, on le pressa tant que, soit par importunité, soit parce qu'il était bien aise qu'on lui aidât, il raconta naïvement l'aventure. Quoiqu'il fût difficile de n'en pas rire un peu, on se mit pourtant en quête avec lui ; mais quelque perquisition que l'on fit, on ne trouva rien ; et il fallut que le volé se consolât de sa perte. Il est vrai qu'il eut une permanente rancune contre toute la nation des crabes, et que, dans la guerre que nous faisions souvent, il n'en tua jamais aucune sans lui donner encore quelques coups après sa mort.

Il y en a encore d'une autre espèce qui, à ce que j'apprends, porte le nom de *Tourlourou* aux Antilles, et qui sont à peu près de la figure des premières, mais un peu plus petites. Elles habitent véritablement entre la mer et la terre, en vraies amphibies qu'elles sont, de telle manière que le flux remplit leurs loges deux fois le jour ; et elles travaillent continuellement à les nettoyer.

L'ouragan que l'on essuie tous les ans dans les mois de janvier ou de février, comme je l'ai déjà marqué, est encore un terrible ennemi. Nous avons senti deux fois ses rudes assauts. Ce vent furieux s'élève ordinairement après un temps doux, et même après un grand calme ; et sa plus grande violence dure au moins une heure. Alors nous vîmes plusieurs gros arbres renversés en un moment et nos cabanes toutes fracassées. La mer, bruyante et écumante, faisait des mugissements épouvantables, et, élevant ses flots comme des montagnes, elle les poussait contre les coteaux avec tant d'impétuosité, qu'il semblait que la nature, hors d'elle-même, dût bientôt retourner dans son premier chaos. Le ciel se mêlait avec la terre ; l'air s'épaississait et couvrait tout de ténèbres ; les nues entassées fondaient enfin et versaient une si grande abondance d'eau que nos beaux et fertiles vallons inondés devenaient un nouvel Océan. Tout ce que ces torrents rencontraient était terrassé et rapidement entraîné. Et je crois que si cette violence eût duré trois heures, il n'y aurait pas eu un seul arbre qui eût résisté. Les animaux, par instinct naturel que leur a donné la bonne et sage Providence, prévoient ces orages avant qu'ils arrivent et se sauvent dans les trous des montagnes ; mais, dès le lendemain, ils reparaissent comme auparavant, parce que le temps redevient aussi calme et aussi beau que jamais.

Le dernier des deux ouragans que nous avons essuyés à Rodrigue, fut beaucoup plus terrible que le premier. Au milieu de sa plus grande force, il se fit tout d'un coup un calme si grand, que l'on aurait entendu le moindre bruit, tellement que l'on crut que tout était passé ; mais il recommença bientôt avec plus de furie qu'auparavant. Il détruisit absolument tous nos jardins, parce que la violence de ce vent, élevant en l'air les eaux de la mer, porta partout un déluge d'eau salée qui tua ou brûla tout ce que nous avions planté. Mais comme cela ne préjudicia pas au fond du terroir, dès que nous fûmes sortis des trous des rochers où nous nous étions mis à l'abri, nous vînmes semer comme auparavant. [1]

Enfin, le quatrième et dernier ennemi que nous eûmes à combattre, ce furent de petites chenilles vertes qui succèdent toujours aux ouragans, et qui en sont infailliblement une secrète production. Ces insectes nous incommodaient beaucoup depuis le mois de février jusqu'au mois d'avril, parce qu'ils mangeaient nos melons. L'expérience nous a appris que, pour garantir ces plantes, il fallait les bien couvrir la nuit et ne les découvrir qu'après le lever du soleil. Des cloches de verre auraient été un heureux bouclier. Comme cette vermine ne touchait ni à la chicorée, ni au pourpier, on peut raisonnablement présumer qu'elle ne s'attaquerait pas non plus à diverses autres sortes d'herbes et de légumes de nos pays.

On trouve de petits scorpions en quelques endroits, particulièrement sur les lataniers, mais nous savons qu'ils ne sont nullement dangereux, puisque nous en avons été plusieurs fois piqués sans inconvénient. La piqûre fait seulement une petite douleur d'un moment, comme quand on est piqué d'une épingle.

Quand nous nous baignions dans la mer, ou lorsque nous étions obligés d'y marcher en pêchant, nous nous sommes souvent trouvés environnés de grandes troupes de requins, parmi lesquels il y en avait des gros qui ne nous ont jamais attaqués. Et comme nous étions sur ce fatal rocher de l'île *Maurice*, duquel je parlerai dans la suite, j'ai vu cent fois une grande meute de chiens qui poursuivaient un cerf à la nage dans la mer, et dans les endroits où l'on voit beaucoup de requins, sans qu'il leur arriva jamais aucun accident non plus qu'à nous qui nous y baignions fréquemment. Je laisse au lecteur à juger si cet animal est aussi vorace qu'on dit ou si les requins de ces mers sont d'une nature différente des autres. Comme les relations de ceux qui ont voyagé en Amérique et en divers autres parties du monde nous disent unanimement que les requins de ces mers-là sont extraordinairement dangereux et gloutons et que plusieurs

[1] Toutes les relations modernes confirment la parfaite exactitude de ces descriptions. Voy. d'ailleurs *Paul et Virginie*, dont Bernardin de Saint-Pierre a placé, on le sait, la scène à l'île Maurice, l'une des Mascareignes, qu'il avait longtemps habitée.—M.

parlent en témoins oculaires, il est raisonnable de les croire et de conclure plutôt que tous les requins ne sont pas de même espèce.

J'ai ouï dire à Batavia et ailleurs, que la cervelle de requin a la vertu de faire accoucher les femmes ; mais une pareille expérience ne se pouvait faire en notre île.[1]

Nos occupations, pendant le séjour que nous avons fait dans cette île, n'étaient par fort importantes, comme on peut se l'imaginer ; mais encore fallait-il faire quelque chose.

(A suivre.)

MAURICE ET MADAGASCAR AU XVIIe SIECLE

D'APRÈS FRANÇOIS CAUCHE

—

(FIN)[2]

Il y a des arbres ayans le tronc en ovalles, d'un seul desquels on fait deux bachots, ou canoës le dedans estant moüelleux, jettans par le dessus des toupets de grandes f ·cilles, de la façon des buissons, qui pendent entre les fautes des rochers.[3]

Mahaut est un arbre qui a le tronc plus haut eslevé que le tilleul, les fueilles verd brun, plus larges que la main, de la figure du cœur, portant la pointe au bout, les fleurs viennent en grappes semblables à celles du tilleul, elles sont sans odeur. Les habitans levent la peau des branches avec leurs cousteaux, puis battent l'escorce avec des maillets, jusques à ce que la grosse escorce soit separée de la seconde, qui se met en filets : des plus gros on en fait des cordes, & des plus deliez, apres avoir esté filez, des braïes pour les Negres, & esclaves.

Je n'ay point veu d'arbre Triste dans cette isle, ceux pourtant qui y ont esté depuis moy en ont apporté dans Paris, où il se rend commun, il est ainsi nommé parce qu'il ne florit jamais que la nuit, quittant ses fleurs

[1] Ici Leguat refute la légende relative à la *remora* petit poisson qui était jadis considéré comme le pilote du requin et à qui l'on attribuait le pouvoir d'empêcher la marche du navire auquel il s'attachait. — M.

[2] Voir page 164, 177, 188, 201 et 213.

[3] La figure de cet arbre est dans le voyage que les Hollandois ont fait és Indes Orientales, en 1595. ch. 7.

aussi-tost que le soleil le touche sans en retenir aucune. Il est de la grandeur d'un poirier, ayant la fueille approchante de celle du laurier, lors qu'elle est un peu dechiquetée. Sa semence sert pour mettre au potage au lieu de poivre, thin, ou marjolaine, & l'eau distillée de ses fleurs, qui sentent bon à merveille, sert contre les maladies des yeux.

Plusieurs ont dit, qu'il y avoit des arbres de sandale en ceste isle, mais je n'en ay point veu, ou je ne les connoissois point.

J'ay transplanté autrefois des *Ananas* en mon jardin, que j'avois arrachés des montagnes voisines de la baye d'Anthongil, qui reprirent sans beaucoup de façon, contre l'opinion de ceux de l'isle, qui ne veulent pas croire, qu'on puisse faire reprendre ce qui est transplanté. Les tiges & pommes sont semblables aux artichaux, sinon que le fruit est plus gros & plus long, sucrin & delicat à manger: jaune-verd lors qu'il est meur, ayant l'escorce rude & la chair blanche. Cette plante ne s'esleve jamais plus haut de quatre pieds. Ses fueilles sortent de la racine de la mesme figure & façon que celles de nostre aloës. Le jus du fruit est si chaud, & si penetrant, que si on y laisse le cousteau deux heures, le fer rougit incontinent, sans pouvoir plus couper, comme s'il estoit bruslé. On s'en sert pourtant en breuvage, qui est agreable à la langue, mais piquant, ayant je ne sçay quoy approchant de l'odeur de la framboise. Sa graine est cachée dans un floquet de fueilles, qui sort par le dessus de la pomme.

La maniguette ne vient qu'aux Matatanes & Antavarres, elle jette un tige verd & poli de la grosseur du poulce, haut de huict à dix pieds. Au dessus il a un bouquet de fueilles longues de six poulces, larges de deux, d'un verd clair. On voit sortir de son pied un petit fion, portant quatre ou cinq gousses rouges, longues de quatre poulces, ayans trois angles, dans lesquels est la graine en grand nombre, brune & petite comme les vesses, enfermée dans une chair mollasse qui appaise la soif, au lieu que la graine l'excite, ayant le goust d'espice, corroborant l'estomach, subject pour lequel elle est appellée par les Madagascarois *Aully tatte*, c'est à dire, medicament pour l'estomach. Cette plante se plaist aux marescages.

Le gingembre, dit par eux *Saccavire*, croist par toute l'isle, c'est la seule plante que ces insulaires transplantent autour des maisons, pour recevoir la pluye qui tombe des toicts, & autour de leurs ruches à miel, pour nourrir les abeilles. Cette plante croist par toutes les Indes en si grande abondance, que le Roy d'Espagne deffend d'en apporter quantité, crainte que cela ne luy ostast le trafic du poivre. On use de la fueille verte és saulses & potages. On confit les racines sans les secher, elles sont blanches & de la forme du petit iris, mais plus noüeuses: la fueille est longue & estroitte comme le gladiole. La fleur est tres-belle, double, marbrée de blanc, & de pourpre delavé & brun, d'une odeur tres-souëfve, le tige est noüeux comme le jonc, s'eslevant jusques à deux pieds de hauteur.

Les confitures des racines eschaufent & guerissent les maux d'estomach. Les fueilles se sechent tous les ans, & c'est alors qu'on tire les racines pour les faire secher au Soleil & les envoyer en l'Europe, avec les autres espiceries.

Il n'y a point de racine qui approche plus de celle du gingembre, que celle que nos droguistes appellent, *Terra merita*,[1] hors qu'elle est jaune elle produit des fueilles larges de quatre doigts, d'un pied de hauteur, comme en toufe. On s'en sert au lieu de gingembre, & de safran, sa racine est jaune, & sa fleur est de la forme & de la couleur de l'iris de Florence. Les Portugais appellent cette plante *Saffran de terra*. Mordant dans la racine on ne sent point d'acrimonie, mais quelques momens apres elle pique la langue; quelques-uns l'appellent *Curcuma*. Les Madagascarois appellent *Ovuifouches* certaines racines unies et rondes par le bas, longues de deux pieds, plus ou moins, & grosses comme le bras, icelles blanches, d'où elles prennent leur nom, car *Ovui* veut dire racine, & *Fouche*, blanche. Elles demeurent un an dans la terre apres qu'elles y ont esté plantées, ce n'est pas qu'on ne s'en serve à manger au bout de six mois, mais pour les avoir bonnes & de garde, il faut attendre l'année revolue pour les tirer & les mettre és magazins faits exprés pour les y garder, lesquels sont eslevez de terre de six pieds, le plancher soustenu sur des pillotis ; pour empescher que les rats ne les mangent, il y a un ais plat au dessus de chaque pillotis qui s'advance de tout costé d'un demy pied, & cet ais ainsi debordant empesche les rats de gravir plus haut. Ces racines servent de pain à ces Insulaires six ou sept mois durant, apres la recolte. Ils en font dissiper l'humeur sous la cendre, puis les mettent sur la braise, & les mangent apres les avoir fait refroidir. Leur goust approche de celuy du pain. On en met aussi au pot avec de la viande au lieu de navets. Ces racines, & fueilles sont semblables à celles de l'herbe à la Lune, les fueilles & tiges embrasseroient les perches & arbres, & monteroient jusques au dessus, s'il y en avoit, ou qu'on leur permit de croistre. Mais ces racines sont plantées dans des champs decouverts, qu'ils laissent reposer un an avant que de les y planter, & les fueilles de temps à autres coupées pour faire grossir les racines en les empeschant de trop jetter de branches, sarclans pour le mesme subjet les mauvaises herbes qui croissent à lentour.

Les *Ovuiares* ont les racines grosses comme le poingt de differantes formes telles que sont nos treufes, ou Toupinambous, on les tire trois mois apres qu'elles ont esté mises en terre, à mesure qu'on s'en veut servir, elles sont violettes, d'où elles prennent leurs noms, *Ovui*, comme nous avons dit signifiant racine, *Ares*, violettes. Elles sont plus humides que les precedentes, ayant les fueilles & queuës de couleur violettes, on les mange comme les *Ovuifouches*.

[1] Quelques-uns nomment cette plante *Crocus Indicus* en langue Malaique *Cunhet*. Sa figure est dans le voyage que les Hollandois ont fait és Indes Orientales en 1595. ch. 5. Les Arabes appellent cette plante, *Habet*.

Les *Ovuicambares*, ont les racines grosses comme un pain d'une livre, de differentes formes ainsi que les precedentes, d'un gris violet, laquelle couleur, que nous appelons gris de lin, est aussi aux fueilles & tiges. Elles sont de mesme goust, que les *Ovuifouches*, mais moins humides.

Les *Ovuimeintes*, sont semblables à celles-cy, sinon en ce que ces racines sont noires. *Meinte*, veut dire noir.

Les *Mavuondres*, ont des racines comme nos eschevris, de couleur jaune, ayant le bout d'embas rond, d'un goust sucrin, & les branches & fueilles plus menuës que les precedentes. Elles sont rares, & se mangent pendant que les autres et le ris sont en terre.

Lorsque la secheresse, ou les trop grandes pluyes ont gasté ces racines, les Madagascarois ont recours aux choux Caraibes, desquels ils mangent les racines, & nous les fueilles dans nos potages.

Toutes les fois que le Roy veut faire planter ses racines, ce qui se fait au mois de Novembre, il fait advertir une partie des villages voisins, ses subjects hommes & femmes, conduits par leurs maistres, ayant chacun un lochet de fer proprement emmanché, grand comme la main en façon de triangle, duquel ils raclent premierement par la terre le dessus, pour en oster les herbes & pierres, puis ils tendent en droittes lignes des cordes faittes de la peau de l'arbre de Mahau, tant que le champ a de longueur, & font avec leurs lochets, suivant le cordeau, des fosses d'un pied de toute escarrure, en chacune desquelles ils mettent une portion des racines desquelles nous venons de parler,qui leur sont données par les femmes qui les ont coupées auparavant, puis mises & apportées aux hommes sur le champ qu'on plante dans des paniers, faits d'une canne fenduë en quatre qu'ils appellent, *Haize malaime*, c'est à dire, bois mol, puis couvrent les racines de terre, esloignées l'une de l'autre de deux pieds & demy. Ils nomment cette façon de planter, *Amboulé*. Voyla la premiere corvée qu'ils doiment leur Prince.

La seconde est, quand il faut semer le ris, le mil, les febves, & pois. Et la troisiesme quand il en faut faire la récolte.

Le ris[1] se seme en Mars & Avril apres avoir esté trempé huict jours dans l'eau, ce qui se fait en le mettant dans des paniers & les paniers dans la rivière. Ils font conduire dans les champs qu'ils veulent semer quarante ou cinquante bœufs, plus ou moins, suivant la contenance du lieu, & ce apres avoir osté l'eau qu'ils avoient mise huict jours auparavant pour preparer ces champs à recevoir la semence. Ces bœufs sont conduits à coups de bastons par des petits garçons qui sont dans la bouë jusques à myjambes, prenant garde soigneusement qu'il n'y ayt aucun endroit, qui ne

[1] La figure du ris, de la canne de sucre, du mil ou millet, des pois rouges & noirs, du gingembre & de la manignette, sont dans le voyage que les Hollandois firent és Indes Orientales en 1600. ch. 33.

soit bien petri par les pieds de ces animaux. Cela se fait par deux fois. Au troisiesme jour on y seme le ris, sur lequel on remet l'eau & en suitte les bœufs, qui ne sont plus conduits par des petits garçons, mais par des Negres hommes faits. La terre ayant esté bien foulée & meslée, on detourne l'eau jusques à ce que le ris ayt poussé,& alors s'il y a secheresse, on la remet dans le champ, qu'on enferme d'un fossé, & d'une haye vive, jusques à ce que le temps de la récolte arrive, qui est en Decembre & Janvier, alors ils coupent à belles mains les espics, ne se soucians de la paille, pour s'en servir, ils les pilent dans des mortiers de bois, puis le nettoient au vent. Le ris dont l'espic est appellé par eux *Vare*; estant nettoyé, *Fouche-Vare*, Blanc ris.

Le mil se seme en Fevrier dans une terre sablonneuse, qu'ils nettoient avec le lochet, puis levent d'un seul coup la terre, y coulent trois ou quatre grains, et la laissent tomber dessus. Les trous sont esloignez les uns des autres d'un pied. La semence est comme le chenevy, l'espic comme le milet. Ils appellent le mil, *Empembe*.

Ils sement en mesme temps leurs pois & feves, qui sont de couleurs & formes differentes. Il y en a aux Malegasses & Tapates, qui ont les racines bulbeuses comme des treufes, qui se plantent ainsi que les oignons de tulippes, en engendrant plusieurs. Leur couleur est blanche, ayant le goust de noisettes estant cuittes dans la cendre. Les fueilles sont espoisses & divisées en trois parties, de la largeur d'un sol, ressemblantes au treflier, venant en toufes, les fruits estant au pied dans terre.

Ils ont des phaseoles, par eux appellées, *Vuoiguembes*.

Je ne peux passer sous silence leur façon de faire pour evoquer la pluye, lors que la secheresse tuë leurs racines & semences. Ils appellent leur *Marabou*, qui veut dire barbier, ou medecin, lequel ayant esgratigné sa planche, de laquelle nous avons parlé cy-dessus, & songé quelque temps à ce qu'il fera, ils nomment ce ravassement, *Squille*: leur commande de luy apporter plusieurs racines, fueilles, herbes & fleurs, dans des longs paniers faits de cannes: sort puis apres du village faisant le tout apporter apres soy, & ranger sur les bords de la premiere fontaine, ou ruisseau, qu'il rencontre. On luy amene aussi un taureau, & luy apporte-on un coq noir. Il fait attacher le taureau à un arbre, luy fait lier les pieds, puis l'égorge, recevant le sang dans un grand plat de bois, il en fait autant au poullet. Il mesle les sangs avec le doigt du milieu, en marque les fronts de tous les assistans, en barboüille sa ceinture, & tout ce qui pend apres, marmotant je ne sçay quoy entre ses dents. Cela achevé, on roule le bœuf attaché par les pieds, dans le ruisseau, d'où il est incontinent retiré, & mis en pieces pour le manger avec le coq. Puis retournant au village, il met sa ceinture devant la porte de la maison du maistre d'iceluy, de laquelle personne n'oseroit approcher pour la toucher. Tant qu'elle est en ce lieu, un petit gar-

çon tourne un petit ais fort leger, attaché à une corde autour de sa teste, qui fait un bruit approchant de celuy de nos tartevelles, par la resistance de l'air. Sous cette ceinture sont arrangez les paniers, avec les racines, fleurs & fueilles, desquelles nous avons parlé. Tout cela demeurant là jusques à ce qu'il pleuve, ce qui arrive bien-tost, ce galand ne joüant pas son tour qu'il ne voye apparence de pluye, afin de se rendre plus recommandable. On lui donne une vache pour sa peine.

Ils ont une espece de convolvule [1] les fueilles duquel broyées & mises sur une playe, la guerit en peu de temps : elles sont longues d'un doigt, de la figure du cœur, le tige ayant plusieurs branches, rempe & s'agraffe à tout ce qu'il rencontre, il est de couleur du serment, qui est encore verd. Il porte des clochettes, de mesme que les autres convolvules blanches, teintes d'un peu d'incarnat, & de pourpre au fond, elles fleurissent au mois de juillet ; de ces clochettes vient une semence noirastre, de la grosseur d'un pois, mais qui n'est pas si ronde. La racine a la forme d'un pied d'escrevice, grasse, & pleine d'un jus blanc, ayant la peau de la cendre recuitte. Elle est purgative, & pour cet-effect on la met en petits morceaux ronds, qu'on fait secher au soleil. Une dragme & demye de cette pouldre infusée purge doucement.

Il y a aussi une herbe, dont la fueille a la mesme proprieté que celle du convolvule duquel je viens de parler estant broyée, son nom est *Dchoutchout*, elle a la fleur jaune & ronde comme le soucy, la fueille est dentelée.

Les Tapates chez lesquels croist l'herbe sensitive, l'appellent *Haest vel* [2] qui veut dire herbe ayant vie, elle s'esleve en ce pays jusques à la hauteur de deux pieds. Son tige est bossu, jettant ses rameaux inegallement, partie desquels s'esleve, l'autre se couche, ayant plusieurs fueilles qui se touchent, ne tirant pas mal à celle de la fougere ; cette plante porte de petites boules pourprines, hispides qui jettent nombre petites fleurs de mesme couleur, qui produisent des gousses, couvertes de pointes, dans lesquelles est enfermée une petite graine noire & luisante, ayant la figure d'un cœur, plate comme la lantille, mais qui est plus petite de la moitié. Il y en a qui appelle cette herbe, chaste, d'autres, Mimeuse. Aussitost qu'on en touche une fueille, toutes se ployent l'une contre l'autre, & s'abaissent avec ses branches contre terre, se relevant peu à peu un demy quart d'houre apres.

[1] Sa figure est rapportée par Pison, au 4 liv. de la faculté des simples du Bresil, ch. 54.

[2] J'en ay veu souvent en nostre jardin venant de la graine que Monsieur de Lëët, a envoyée ; mais cette plante n'y porte jamais fleur, ny graine, ny ne croist plus haut, que le petit doigt. Sa figure est dans Charles de l'Ecluse au liv. 4 des plantes rares, ch. I. Ceux qui ont passé par l'isthme depuis *Nombre de Dios*, jusques à Panama, racontent qu'il y a des bois entiers de l'arbre sensitif, auquel si tost qu'on touche, aussi-tost les fueilles s'eslevent avec grand bruit, & font ensemble la figure d'un globe. Pison liv. 4, des facultez des simples du Bresil, ch. 96, donne les figures de la plante & de l'arbre sensitif, sous nom de *Ganeo*.

L'isle de Madagascar est tres-fertile en cannes de sucre, [1] que les habitans machillent & succent, n'ayant encore l'invention d'en tirer le sucre, comme on fait à Madere & au Bresil. Les Portugais leur ont donné le nom *d'Alfeola du Zuquere*, & de *Canna da Zuquere*. Elles ont des nœuds comme les autres cannes, le tige par le dessous a de tour trois à quatre poulces, croissant jusques à dix pieds de hauteur. Sa couleur est d'un verd jaune, qui porte au dessus plusieurs fueilles en floquet, longues & aiguës. Cette plante est connuë en France, sans en pouvoir tirer du profit, ce climat n'estant assez chaud. Elle vient heureusement dans la Sicile & terres voisines.

J'adjousteray pour conclusion à ce mien traitté, que je m'estonne comme cette isle, si grande, si peuplée, & si fertile, ayant des habitans fort traittables, des mines de fer, d'or, & d'argent, des gommes, des resines, & du sel, que les vagues & vents de la mer laissent dans les trous des rochers, des forests, du coton, du Mahault, [2] des roches entieres de cristal dans la province d'Anthongil, où foüissant dans les ruisseaux qui en sortent on trouve des esmeraudes, & des saphyrs : comme du talque dans les montagnes des Machicores & Madegasses, n'a encore attiré de notre France des Colonies entieres, pour s'en rendre maistres, & y establir la religion Romaine, à laquelle ceux du païs se porteroient facilement, pour estre dociles, & pour n'avoir encore fait chois d'aucune religion. Au surplus aymant extraordinairement la conversation des François, avec lesquels ils trafiquent librement, leur decouvrant leurs secrets, & les invitant à prendre alliance avec eux. Outre ces raisons il n'y a point de païs au monde dont la situation soit plus à estimer, ceste isle estant entre les deux Indes, comme arbitre de la conqueste des unes & des autres, ayant tout ce qui est necessaire pour la navigation, entretien, & nourriture de l'homme.

FIN.

1 Marcgravius donne la figure de la canne de sucre au 2 livre de l'histoire des plantes du Bresil ch. 76. Les Bresiliens la nomment *Vube & Tacomarée*. Elle a esté connuë par les anciens, quoy que plusieurs les nient. Dioscoride l'a descrite liv. 2 ch. 75, Galien liv. 5 de la faculté des alimens. Pline liv. 12, de son histoire naturelle ch. 8 ; Strabon liv. 5 de la Geographie. Il est vray que l'invention d'en tirer le sucre est nouvelle, les anciens ne s'en servans qu'en breuvage & medecine. Les Portugais ayant veu comme ceux de Madere le tiroient sechoient, & reduisoient en pains transplanterent des cannes au Bresil different des moulins sur l'eau & sur terre, faisant tourner ceux-cy avec des bœufs, lesquels approchent de la figure des pressoirs sous lesquels nous mettons nos vendanges, sinon qu'on ne met pas les cannes de sucre sous le pressoir, mais entre deux pilliers à vis, lesquels serrant les cannes lors qu'on les fait tourner, en expriment les jus, qui tombant dans les tines, est cuit dans des chandierres, bien escumé & passé par le linge, puis recuit & condensé jusques à ce qu'il ayt consistence, laquelle il n'aquiert jamais qu'on n'ayt jetté dedans du jus de limon. La façon de planter, cultiver, couper & serrer les cannes, cuire le jus, & en faire des pains de sucre, ensemble la figure des moulins, fourneaux, & autres instrumens necessaires pour la perfection de cet ouvrage, est dans Guillaume Pison liv. 4, de la faculté des simples du Bresil, ch. I.

2 Les habitans les nomment, *Vat farrire*.

1ère ANNÉE 23 OCTOBRE 1887 N° 20

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE CARPEAU DU SAUSSAY

A MASCAREIGNE ET A MADAGASCAR

Ce voyage fut fait en 1663. Il est intitulé. Nous le reproduisons d'après l'édition de 1722 " Voyage de Madagascar connu aussi sous le nom de l'île de St. Laurent." Ce n'est guère qu'un opuscule in-18, de trois cents pages.

Les six premiers chapitres ne contiennent aucun renseignement sur nos colonies. En voici le résumé :

L'auteur se sentant une grande inclination pour les voyages, obtint de son protecteur, le Maréchal de la Meilleraye, de faire partie d'une expédition pour Madagascar. Il triompha des résistances de ses parents, et entraîna son frère aîné et plusieurs de ses amis à le suivre. Il avait à peine quinze ans.

Nos aventuriers quittèrent Paris le 18 décembre 1662, accompagnés de Monsieur de Saint Germain, Commissaire d'Artillerie, " pour joindre à Orléans une recrue de cent cinquante hommes, qu'il avait faite par ordre du Maréchal de la Meilleraye, pour être conduite à Madagascar." De là, ils firent route pour Paimbœuf, lieu où ils devaient s'embarquer. Après plusieurs aventures assez plaisamment racontées, mais la plupart peu édifiantes, ils firent voile le jour de la Fête Dieu 1663. Un mois après ils relâchaient au Cap-Vert pour prendre des vivres. De là ils continuèrent leur route et arrivèrent à Madagascar " trois mois après être partis du Cap Vert, sans avoir vu aucune terre."

Nous allons maintenant donner le texte de Du Saussay à partir du chapitre VII. Tout en respectant le style de l'auteur, nous adopterons l'orthographe moderne, comme nous l'avons fait pour Leguat. Nos lecteurs remarquerons que les évènements racontés dans ce récit se rapportent à une époque très intéressante de l'occupation Française à Madagascar.

CHAPITRE VII.

L'auteur et ses compagnons débarquent au Fort Dauphin. L'état dans lequel les choses étaient avant leur arrivée. Il rend visite au Gouverneur ; l'accueil favorable qu'il reçoit. Il est envoyé en parti dans le pays des Matatanes. Butin qu'ils y font.

Nous mîmes pied à terre au Fort Dauphin, c'est le nom que les Français ont donné à ce Fort, qui s'appelait autrefois Tolhanart ; Monsieur de Champmargou en était le gouverneur pour Monsieur le Maréchal de la Meilleraye ; nous fûmes reçus comme des dieux tutélaires : en effet, nous ne pouvions jamais arriver plus à propos. Il était très fatigué de la guerre qu'il soutenait depuis longtemps contre les insulaires, et il n'avait plus que quarante français ; encore était-il obligé d'en envoyer une partie en course pour chercher des vivres, qui commençaient à lui manquer.

La première chose que je fis, ce fut d'aller rendre visite à Monsieur de Champmargou ; je lui remis la lettre de recommendation que Monsieur le Maréchal de la Meilleraye lui écrivait en ma faveur ; les termes obligeants dans lesquels elle était conçue, attirèrent à mon frère et à moi toutes sortes d'honnêtetés de sa part. Il nous engagea si gracieusement à accepter sa table, que nous ne pûmes nous en défendre ; dans la suite, il conserva les mêmes manières pour nous, et de notre côté, nous lui donnâmes des marques certaines d'un attachement inviolable et sincère. Je ne parlerai plus de mon frère dans ma relation ; ses aventures ont été les miennes, tant que nous avons été dans le Madagascar, ayant été toujours inséparables ; il n'y a que le retour, qui y a mis de la différence, et qui a rompu cette grande union, comme je le dirai en son lieu.

On nous donna un mois, tant pour nous remettre des fatigues que nous avions souffertes pendant la longue navigation que nous venions de faire, que pour nous laisser guérir du scorbut dont nous étions tous attaqués. Après ce temps là, on jugea que nous étions guéris, et assez reposés ; Monsieur de Champmargou se disposa d'envoyer à la guerre, un grand parti qui devait être composé de quarante Français nouvellement débarqués, et de quatre anciens pour le conduire, soutenus de quatre mille nègres de nos alliés. Avant que de me nommer, il eut cette considération pour moi, de me demander si cela ne me ferait pas de peine. Je lui témoignai que rien ne pouvait me faire plus de plaisir. En effet, je puis dire qu'il s'est fait peu de choses dans l'île, où je n'aie eu quelque part : ainsi je ne rapporte rien ici, dont je ne sois témoin oculaire.

Etant tous assemblés, nous nous mîmes en marche pour aller dans les Matatanes, éloignées du Fort Dauphin d'environ cent ou six vingt lieues. Nous demeurâmes six mois dans ce pays, et dans les Provinces

circonvoisines ; et pendant ce temps-là, conformément aux ordres que nous avions reçus, qui étaient de ne nous attacher qu'à recouvrer des vivres et de revenir bientôt, nous envoyions tous les jours de petits détachements en parti, qui ne revenaient jamais rejoindre le corps de l'armée, qu'ils ne ramenassent bon nombre de vaches et d'esclaves. Après en avoir pris suffisamment, nous en fîmes le partage avec les nègres, dont moitié pour eux, et l'autre pour les Français qui étaient du parti. Nos partages achevés, nous reprîmes la route du Fort, où nous arrivâmes heureusement, avec treize mille huit cents vaches et bœufs, et sans perte d'aucun Français, à la réserve de quelques-uns qui furent blessés légèrement dans quelques combats que nous donnâmes. Le partage des treize mille huit cents vaches fut fait quatre jours après être arrivés au Fort. Monsieur le gouverneur en prit de dix une, et donna le quart aux Français qui étaient du parti, et le reste demeura pour la subsistance des troupes. On donnait cinq livres de viande à chaque homme par jour, et quoique nous eussions eu bon nombre de vaches, en ayant eu soixante-six chacun, nous ne laissions pas d'avoir nos rations comme les autres. Il est aisé de juger par-là, de la quantité de ces animaux ; le pays en est rempli.

CHAPITRE VIII.

Les affaires des Français dépérissent dans ce pays. Mesures qu'on prend pour les rétablir, rompues par l'arrivée d'un vaisseau Français. Mort de Monsieur le Maréchal de la Meilleraye. Monsieur le Duc Mazarin cède Madagascar à la Compagnie des Indes Orientales. Le Roi y établit un Conseil Souverain. L'auteur vend ce dont il avait profité dans ses courses, pour suivre Monsieur le Gouverneur, etc.

Deux années s'écoulèrent insensiblement de la sorte. Nous ne recevions aucunes nouvelles de France, où il semblait qu'on nous avait oubliés ; notre monde diminuait de jour en jour, et il n'y en avait pas un de nous qui n'eût payé le tribut dont plusieurs moururent ; j'y perdis entre autres plusieurs de mes camarades que j'aimais véritablement et dont j'étais aimé. Nous étions menacés par les Princes du pays, qui devaient, disaient-ils, venir nous forcer dans notre Fort, et le ruiner. Ces menaces n'étaient point ce qui nous chagrinait ; si nous eussions eu des vivres, nous ne nous en serions pas souciés ; mais nos vaches se consommaient, il fallait retourner en parti, et c'est justement ce qui faisait notre plus grand embarras ; car les nègres nos alliés, qui jusqu'alors nous avaient suivis dans nos courses, avaient tourné casaque, et cependant nous ne pouvions nous passer d'eux. Toutes ces circonstances chagrinaient M. de Champmargou qui ne savait comment faire ; il fallait cependant faire subsister la garnison. C'est dans ces occasions qu'un chef ressent le poids du commandement ; cependant il ne se découragea pas et il tint con-

seil avec de vieux Français qui étaient dans l'île depuis plus de vingt ans. Il me fit l'honneur, tout jeune que j'étais, de m'y appeler ; c'était à la vérité plutôt par bonté pour moi, que par nécessité. On résolut d'envoyer chez un grand du pays nommé Romazes, lui proposer un accommodement, parce qu'il s'était brouillé avec nous. Le député fut chargé de lui dire que s'il voulait livrer un secours considérable, Monsieur le Gouverneur lui donnerait des Français, qui l'aideraient à détruire ses ennemis. Cette proposition fut bien reçue, et il convint que les Français auraient la moitié du butin. Monsieur de Champmargou ayant su cette réponse, se détermina d'envoyer vingt Français, pour servir de troupes auxiliaires à Romazes, contre Diampoule son ennemi. J'étais un des vingt, malgré tout ce que Monsieur de Champmargou me dit pour m'en empêcher. Nous étions sur le point de partir, pour joindre deux mille cinq cents hommes, que Romazes tenaient tout prêts, lorsque par un effet de la Providence, qui veillait sur nous, on vit en mer un navire qui, ayant le vent aussi favorable, qu'il l'avait, ne devait point tarder à arriver au Port. Chacun quitta les apprêts qu'il faisait pour son voyage, pour accourir sur le rivage, ravi de voir arriver du secours, qui apparemment nous venait, lorsque nous y pensions le moins. Notre joie redoubla quand il fut assez près, et que nous fûmes certains que c'était un vaisseau français ; nous vîmes mettre la chaloupe en mer, et elle aborda bientôt la terre. Un officier qui en sortit remit à Monsieur le Gouverneur un paquet de la Cour. Il contenait la mort de Monsieur le Maréchal de la Meilleraye, et annonçait que Monsieur le Duc Mazarin avait cédé l'île à Messieurs de la Compagnie des Indes Orientales, suivant leurs conventions. Il contenait aussi que le Roi établissait un Conseil Souverain à Madagascar, dont Monsieur le Président de Beauvais, qui était dans le navire, était le chef ; que ce vaisseau était suivi de trois autres, qui ne seraient pas longtemps sans arriver. Monsieur de Champmargou ayant reconnu les ordres du Roi, leur manda qu'ils pouvaient mettre pied à terre, et venir prendre possession quand ils voudraient ; qu'il leur remettrait toutes choses. Cela se fit le lendemain.

Ce fut une triste nouvelle pour moi, quand j'appris la mort de Monsieur le Maréchal de la Meilleraye ; je voyais toutes mes espérances réduites en fumée par cet accident, et je ne me serais pas consolé aisément, si Monsieur de Champmargou ne l'eût pas entrepris ; il me représenta qu'il était bien plus intéressé que moi ; que cependant il fallait bien qu'il prît patience ; il ajouta qu'il m'assurait de la continuation de son amitié, si elle pouvait me consoler de la protection que je perdais. Qui ne se serait rendu à tant de marques de bonté ? J'en fus si pénétré, que je lui jurai une déférence entière.

Le parti que nous devions faire fut changé, parce que ce devait être au nom de Monsieur de la Meilleraye ; bien nous en prit, j'aurais peut-être

payé de la vie la témérité que j'avais de vouloir m'y trouver : nous avons su depuis que Diampoule, celui contre lequel nous devions aller combattre, était averti, et qu'il était préparé à n'en pas laisser échapper un seul.

Nos mesures étant rompues de la sorte, il en fallait prendre d'autres et songer à trouver des vivres, et on ne le pouvait qu'en envoyant un plus gros parti; mais aussi il fallait laisser reposer les troupes nouvellement débarquées, les hommes étant presque tous malades. On résolut donc d'attendre les autres vaisseaux pour prendre une résolution fixe ; ils tardèrent si longtemps que Monsieur le Gouverneur s'ennuya. Il trouva l'expédient que Messieurs de la Compagnie achèteraient toutes les vaches que chaque particulier avait, et qu'il irait au devant des navires jusqu'à Mascareigne, qui est une petite île éloignée de Madagascar de six vingt lieues à peu près, où ils devaient relâcher ; que quand il les aurait trouvés, il leur donnerait des ordres, et qu'ensuite il irait dans les Embourinnes, Provinces éloignées du Fort, d'environ deux cents lieues. Pour exécuter ce dessein, Monsieur de Champmargou s'embarqua sur le navire nommé le *Taureau*, et me fit l'honneur de me mener avec lui; je le suivis volontiers, après avoir vendu cent soixante vaches à une pistole chacune. Je vendis aussi aux nouveaux venus une partie de mes esclaves, de manière que je fis une somme de plus de deux cents pistoles, que je portai avec moi dans le dessein de les faire valoir.

CHAPITRE IX.

Départ de l'auteur du Fort Dauphin ; son heureuse arrivée à l'île de Mascareigne. Rencontre d'un vaisseau anglais. Ce qui se passa entre le capitaine de ce vaisseau et Monsieur de Champmargou. L'auteur passa la nuit dans un endroit charmant. Anguilles extraordinaires.

Pendant notre navigation, nous n'eûmes aucune aventure qui mérite d'être racontée. Lorsque nous fûmes sur le point d'arriver, nous vîmes de loin un navire. Cette vue nous donna de la joie, croyant que c'était la flotte que nous allions chercher ; mais à mesure que nous en approchions, nous connûmes que nous nous étions abusés, et qu'il était anglais. Monsieur de Champmargou, après avoir fait jeter l'ancre hors de la portée de leur canon, fit mettre la chaloupe en mer, pour l'aller reconnaître. Le navire anglais en fit autant ; de sorte que comme la chaloupe anglaise arrivait à notre bord, la nôtre arrivait à celui de l'anglais ; et comme l'on doit toujours être sur ses gardes aussi bien sur mer que sur terre, particulièrement en temps de guerre, c'était à qui renverrait la chaloupe de son ennemi la dernière ; cette méfiance réciproque était un obstacle au désir que nous avions tous de mettre pied à terre ; nous appréhendions aussi que les Anglais ne fussent plus forts que nous, et qu'étant débarqués, ils ne nous jouassent quelque mauvais tour. Cependant Monsieur de Champmargou se

résolut à renvoyer le premier la chaloupe anglaise ; mais il eut la précaution de retenir quatre de leurs gens les plus apparents, comme des ôtages, jusqu'à ce qu'ils nous eussent renvoyé la nôtre et notre monde, dont le nombre était de dix : la chose fut exécutée. Le Pilote anglais voyant revenir leur chaloupe avec quatre personnes de moins, parmi lesquelles se trouvait un de ses parents, se fâcha, et prit sujet de là d'insulter nos gens ; il leur dit que nous en usions bien mal, et que c'était notre ordinaire de faire ainsi avec tous les étrangers. Nos gens répliquèrent, on s'échauffa de part et d'autre, et des paroles on en vint aux mains ; la partie n'était pas égale, nos gens avaient le dessous ; déjà le Pilote et les matelots s'étaient saisis d'armes offensives ; un de nos matelots fut si épouvanté, qu'il se jeta dans la mer. Le bruit que ce démêlé causait, fut entendu du capitaine du navire, qui était enfermé dans sa chambre ; il en sortit, et voyant de quoi il s'agissait, il prit son pilote au collet, et le menaça de le tuer, s'il ne s'arrêtait. De cette manière le bruit s'apaisa par la fermeté du capitaine : on reprit le matelot, qui s'était toujours soutenu dans l'eau en nageant. Le capitaine anglais avait plus de peur que nous ; il jugeait par la grosseur de notre bâtiment, que nous devions être plus forts que lui ; il n'avait pas manqué d'interroger les nôtres de la quantité de monde que nous étions, comme nous avions fait des siens ; mais dans ces sortes d'occasions, on ne se pique pas de dire scrupuleusement la vérité ; aussi ils ne manquèrent pas d'exagérer le nombre. Enfin il nous renvoya notre monde, et nous lui renvoyâmes ceux que nous lui avions retenus. Monsieur notre Gouverneur balançait s'il devait l'attaquer ; il s'y serait déterminé sans doute, s'il eût été monté sur un bon navire, et il n'aurait pas eu de peine à faire cette prise ; nous étions plus de cent hommes tous de bonne volonté, et qui ne demandions pas mieux que d'en venir aux mains, et les anglais n'étaient que trente cinq sur leur bord ; mais en récompense leur navire était infiniment meilleur que le nôtre, et bien meilleur voilier. La nuit suivante les ténèbres favorisèrent la retraite de l'anglais, qui mit à la voile, sans que nous nous en aperçussions, et avant que l'on eût pris une résolution fixe. Il ne fut pas plutôt parti, que monsieur de Champmargou se repentit de ne l'avoir par fait sommer de se rendre, et en cas de refus, de ne l'avoir pas attaqué. Il se consola dans l'espérance qu'il serait allé mouiller l'ancre plus haut, derriere une pointe qui avance en mer, que nous appelions le Beau-Pays ; c'est effectivement le plus bel endroit de l'île, suivant le rapport que nous en ont fait ceux qui y ont été ; nous crûmes donc qu'ils étaient allés mouiller en ce lieu, pour y faire des rafraîchissements. Les Français qui habitaient pour lors le pays, assurèrent à Monsieur de Champmargou, que s'il n'avait pas continué la route, il ne pouvait être ailleurs ; nous conclûmes que c'était la crainte qui les obligeait à s'éloigner de nous. Monsieur le Gouverneur envoya un homme pour en savoir la vérité,

bien résolu, en cas qu'ils y fussent, de les aller attaquer par terre ; il avait déjà donné ses ordres, lorsque le messager revint rapporter qu'ils n'avaient pas mouillé, qu'ils avaient passé sans s'arrêter pour continuer leur route aux Indes, qui étaient le but de leur voyage. Nous nous consolâmes de n'avoir pû satisfaire l'envie que nous avions d'éprouver notre valeur sur ces anglais.

Après que ce perturbateur de notre repos fut parti, nous nous campâmes proche le bord de la mer, dans un fond le plus agréable du monde, auprès d'un ruisseau dont l'eau faisait envie par sa fraîcheur et par sa beauté ; nous avions d'un côté la vue de la mer, d'un autre, celle d'une montagne de roche à perte de vue ; nous étions environnés d'un grand étang en forme de croissant ; il y avait une quantité prodigieuse de poissons, entr'autres des anguilles qui ont plus de sept pieds de long, et un demi tour ; une seule est suffisante pour rassasier plus de vingt-cinq personnes. J'ai vu deux de nos esclaves qui en avaient enfilé deux dans un bâton, pour les porter plus commodément, qui pliaient sous le faix ; elles sont infiniment plus grasses à proportion, que les nôtres, et d'un bien meilleur goût. Après avoir bien soupé en poisson, Monsieur Cuvron, prêtre de la mission, Monsieur le gouverneur, Despinet et moi, nous fîmes bâtir une case pour y passer la nuit ; les autres ne voulurent pas s'en donner la peine, d'autant plus que le temps était fort beau, et le pays fort sain : dès la pointe du jour, nous quittâmes ce paysage enchanté, où nous n'avions eu qu'une incommodité : c'était un grand nombre de tortues de terre, que nous venaient assaillir de tous côtés, et qui même passaient souvent par dessus nous ; nous eûmes bien de la peine à nous en défendre : cela fit que nous ne pûmes dormir.

(A suivre.)

AVENTURES DE FRANÇOIS LEGUAT

ET DE SES COMPAGNONS

(SUITE) [1]

L'entretien de nos cabanes et la culture de nos jardins occupaient une partie de notre temps ; la promenade en faisait une autre. Nous passions souvent au sud de l'île, soit en la traversant, soit en en faisant le tour ; et elle n'a aucun endroit que nous n'ayons visité plusieurs fois très exactement. Il n'y a ni hautes montagnes, ni coteaux dénués de verdure,

[1] Voir page 157, 169, 181, 193, 205 et 217.

quoiqu'ils soient fort remplis de rochers. Le fond, qui est de roc, est couvert de deux, trois ou quatre pieds de terre ; et entre les pierres mêmes, dans les endroits où il ne paraît point du tout de terre, il ne laisse pas de croître des arbres excessivement gros, grands et droits. De loin, cela donne une idée de l'île plus avantageuse qu'elle ne le mérite, parce qu'on la croit composée universellement d'un terroir excellent.

On peut aller partout aisément, puisqu'il n'y a point ou très peu d'endroits qui ne soient de facile accès, et qu'on rencontre partout abondamment de quoi manger et boire. En quelque lieu qu'on se trouve, si on n'aperçoit pas du gibier, il n'y a qu'à frapper sur un arbre ou à crier de toute sa force, et le gibier qui entend ce bruit accourt incontinent, de sorte qu'il n'y a qu'à choisir et à frapper sur celui que l'on veut avoir à coups de pierre ou à coups de bâton. C'a été le hasard qui nous a fait faire cette expérience : parce que, quand nous nous promenions ensemble et que, nous étant écartés dans les bois, nous nous trouvions obligés de crier fort haut pour nous rejoindre, nous étions tout étonnés de voir les oiseaux voler, accourir de toutes parts pour se mettre à l'entour de nous. Alors la Providence nous disait : " Tue et mange," et nous n'avions qu'à abattre le fusil et à faire feu pour faire grande chère.

Pour l'air, il y est si doux et si tempéré que l'on peut coucher sans crainte à la belle étoile, mais si l'on veut, on se met aisément à couvert en faisant une espèce de hutte avec cinq ou six fueilles de ces Lataniers dont nous avons parlé.

Pour revenir à ce que j'ai commencé à dire de nos occupations, j'ajouterai sans pharisaïsme que nous avions tous les jours nos exercices de dévotion réglés. Le dimanche nous faisions à peu près ce qui se pratiquait dans nos églises de France, parce que nous avions la Bible entière, nos saints Cantiques, un ample commentaire sur tout le Nouveau Testament, et plusieurs sermons de la vieille roche, qui étaient des discours raisonnables. Si nous eussions cru passer là le reste de nos jours ou y demeurer du moins fort longtemps, rien n'aurait empêché, ce me semble, que le plus sage d'entre nous n'eût été légitimement appelé par les autres à la charge du saint ministère, et que ces deux ou trois, assemblés au nom de Dieu, n'eussent pris la forme parfaite d'une vraie Église, et n'en eussent aussi reçu les particulières consolations, telle qu'est celle de participer ensemble à la sainte Communion ; et j'eus diverses fois l'idée d'en faire la proposition. Mais, d'un côté, je voyais tous mes compagnons disposés à tenter bientôt, au péril de leur vie, tous les moyens imaginables de retourner dans le monde habité ; et, d'ailleurs, j'avais lieu de craindre qu'ils ne trouvassent dans ce dessein quelque sorte d'affectation qui ne leur aurait pas plu...

Outre les grandes promenades ou les petits voyages dont j'ai parlé,

nous ne manquions guère de prendre au soir les plaisirs des petites promenades voisines. Nous en avions une entre autres au bord de la mer, à la gauche de notre ruisseau, qui était parfaitement belle. C'était une avenue naturelle, droite comme si elle avait été plantée au cordeau, à une distance parallèle à la mer et longue d'environ douze cents pas communs, ce qui est justement la longueur du Mail de Londres, dans le beau parc de St. James. Nous aurions pu l'étendre si nous avions voulu, jusqu'à sept ou huit milles, et cela sur un terrain ferme et d'un parfait niveau. D'un côté, nous avions dans ce bel endroit la vue de la vaste étendue de la mer, dont le flux ou reflux perpétuel, venant à se rompre contre les brisants qui étaient à une lieue de là, faisait un murmure confus qui n'était pas capable d'interrompre nos conversations ; seulement, il nous jetait quelquefois dans une rêverie à laquelle nous nous abandonnions d'autant plus volontiers que nous avions peu de choses à dire.

De l'autre côté, dans l'île, de charmants coteaux nous bornaient agréablement la vue ; et les vallées qui s'étendaient jusqu'à nous, étaient comme un beau verger dans la plus douce et la plus riche saison de l'automne.

Parmi le grand nombre et la grande diversité d'arbres que la nature y a plantés, il y en a un admirable dont j'ai cependant oublié de parler jusqu'ici, bien qu'il soit digne d'être particulièrement observé pour sa beauté, sa grandeur, la rondeur et la rare symétrie de son magnifique branchage. Les extrémités de ces branches sont partout extraordinairement touffues et ce gros et épais feuillage retombe tout autour presque jusqu'à terre ; de sorte que, de quelque côté qu'on aborde ce bel arbre, on ne peut apercevoir qu'une fort petite partie du bas de son tronc ; quelquefois même on n'en découvre rien du tout.

Le milieu de tout cela étant ombragé comme on peut se l'imaginer, les branches sont en dedans comme des perches sèches qui semblent n'être là que comme une charpente faite exprès pour soutenir les panaches qui sont à l'entour, et pour former ainsi de l'arbre une espèce de cage ou de tente. A la vérité, la plus grande beauté de cette tente est au dehors où elle est toute charmante ; mais l'abri et la fraîcheur du dedans ont aussi leurs délices. Pour moi j'appelais cet arbre Pavillon. [1]

Nous jouions quelquefois aux échecs, au trictrac, aux dames, à la boule et aux quilles. La chasse et la pêche étaient un peu trop aisées pour y prendre un fort grand plaisir. Nous nous amusions quelquefois à instruire des perroquets, dont le nombre est fort grand dans cette île. Nous en portâmes un dans l'île Maurice qui parlait français et flamand.

1 Cet arbre est le *Vakour* ou *Vaquois* de la famille de Pandanées, dont les feuilles servent à tresser les nattes cousues en sac dans lesquelles nous arrive le café expédié de Bourbon. C'est avec les fibres d'un arbre congénère que se fabriquent en Amérique les chapeaux dits *Panama*.—M.

On verra bientôt que pendant la dernière année nous étions souvent occupés à la construction de la belle barque dont il sera parlé, et si l'on veut savoir avec quel secours nous chassions les ténèbres quand nous en avions envie, j'ajouterai que nous avions apporté des lampes, et que nous en faisions un fort bon usage avec de l'huile ou graisse de nos tortues, laquelle, comme je l'ai dit, ne fige jamais. Nous nous servions de verres ardents pour allumer le feu.

Puisque nous avions chair et poisson à notre choix et en abondance, du roti, du bouilli, des soupes, des ragoûts, des herbes, des racines, d'excellents melons avec d'autres fruits, de bon vin de palme et de l'eau douce et pure, le lecteur n'a pas eu peur, sans doute, de voir mourir de faim les pauvres aventuriers de Rodrigue.

Mais puisqu'il a assez de bonté pour s'intéresser un peu à leur extraordinaire état, je lui dirai plus, et je l'assurerai qu'ils faisaient une chère admirable, sans dégoût, sans indigestion, sans aucune sorte de maladie, grâce au Seigneur, et sans pain. Le capitaine leur avait laissé deux grands barils de biscuits, mais ils ne s'en servaient que rarement pour faire des potages, et souvent même ils n'y pensaient pas.

Nous avions déjà demeuré un peu plus d'un an dans notre île nouvelle, lorsque, étonnés de ne voir aucun vaisseau (car il faut dire toute la vérité), quelques-uns de nous commencèrent à s'ennuyer. Ils regrettèrent la perte de leur jeunesse, et s'affligèrent dans la pensée qu'ils seraient peut-être obligés de passer les plus beaux de leurs jours dans une étrange solitude et dans une tuante fainéantise. Après diverses délibérations, il fut donc presque unanimement conclu qu'après avoir attendu deux ans entiers des nouvelles de M. Duquesne, comme il avait été premièrement résolu, s'il n'en venait point, on mettrait tout en œuvre pour tâcher d'aller à l'île Maurice, qui appartient aux Hollandais, et où l'on peut s'embarquer pour aller où l'on veut, parce qu'il y a un gouverneur, et qu'il y vient tous les ans des vaisseaux du cap de Bonne-Espérance. Cette île est à plus de cent soixante lieues de Rodrigue, grande traversée ; mais comme on se mit en tête, et qu'il était en quelque manière vrai, qu'un vent régnant soufflait ordinairement de ce côté-là, il fut arrêté qu'on travaillerait incessamment à faire une barque du mieux qu'on pourrait, et que, s'il y avait quelque apparence qu'elle pût servir, on tenterait de faire le trajet dans cette petite arche, après avoir imploré l'assistance de Celui qui commande aux vents et à la mer.

Cette entreprise parut très difficile à ceux mêmes qui la formèrent, mais non tout à fait impossible. Il fallait bâtir une barque assez grande, sans ouvriers intelligents et avec peu d'outils : on n'avait ni goudron, ni cordages, ni ancres, ni boussole, ni cent autres choses nécessaires ; et près de deux cents lieues de mer étaient un grand voyage.

Mille autres difficultés se présentèrent à l'imagination des plus prudents, et leur firent appréhender que ce dessein n'eût pas un heureux succès. Mais ceux qui avaient formé le projet tenant ferme, il fut résolu qu'on se préparerait à tenter cette voie, et que, par manière de divertissement, on entreprendrait la construction d'une barque, au hasard de perdre sa peine.

Aussitôt dit, aussitôt fait ; nous devînmes tous huit, en un moment, sans apprentissage, charpentiers, forgerons, cordiers, matelots, et généralement tout ce qu'il fallut être. La nécessité nous tint lieu de loi, suppléa à tout et nous rendit industrieux dans notre besoin. Chacun proposait ce qu'il croyait être le plus propre et le plus avantageux ; et on travaillait d'affection, en bonne intelligence et avec plaisir.

Nous avions, entre autres instruments, une grand scie et une petite. Avec cela, nous commençâmes par scier des planches, et nous nous servîmes fort heureusement d'une grosse poutre de chêne, taillée en carré et longue de soixante pieds, que la mer avait jetée quelque temps auparavant sur notre rivage.

Si le lecteur curieux demande par parenthèse d'où cette poutre venait, je lui répondrai avec vérité que je n'en sais rien. Quoi qu'il en soit, la mer nous l'apporta, et nous nous en servîmes. Nous en fîmes quelques bonnes planches ; mais comme la grande scie ne valait rien ; qu'elle rompit même trois fois, et qu'elle était maniée par des gens peu habiles, la plupart de ces planches étaient d'épaisseur inégale et par conséquent très mal faites.

Nous donnâmes à la barque vingt-deux pieds de quille, six de largeur, et quatre de hauteur ; et nous l'arrondîmes par les deux bouts. Nous avions quelques clous ; mais Jean de la Haye qui était orfèvre, et qui avait quelques instruments, en forgea, comme aussi quelques autres ferrements, de même qu'il avait ressoudé la scie. Pour calfater nous nous servîmes de vieux linge, et d'une espèce de jayet qui nous tenait lieu de goudron, étant mêlé avec de la gomme que nous trouvions sur les arbres, et que nous délayions avec de l'huile de tortue.

Nous fîmes diverses sortes de cordes avec des fils ou des nerfs de queues de feuilles de lataniers, et ces cordes étaient assez fortes, mais elles n'étaient pas souples et ne se trouvèrent guère propres qu'aux manœuvres dormantes, parce qu'elles s'éraillaient en peu de temps quand on les employait aux manœuvres courantes. Au lieu d'ancre, nous nous pourvûmes d'une roche dure qui pesait autour de cent cinquante livres, et nous fîmes une voile comme nous pûmes.

Chacun ayant ainsi contribué de toute son industrie, et les deux ans étant à peu près écoulés, on fit tant qu'on poussa la barque dans l'eau, à force de bras et d'épaules.

Pour munitions de bouche nous fîmes boucaner du lamentin. Nous remplîmes d'eau douce les barils qui avaient déjà servi à cela ; nous prîmes le peu de biscuits qui restait, et nous nous fournîmes de bon nombre de melons de terre et d'eau : ces derniers se pouvant garder assez longtemps.

J'ai dit avec vérité que nous avions entrepris notre galion sans compter sur aucune boussole ; mais dans la recherche que chacun fit de tout ce qui pourrait être de quelque utilité, l'un de nous rencontra un petit cadran solaire aimanté qui lui avait coûté trois sols à Amsterdam ; et quoiqu'il ne fût pas bon, on se réjouit dans l'espérance qu'on en pourrait tirer quelque usage.

Quand la barque fut en mer, on demeura tout surpris de voir qu'elle n'obéissait point au gouvernail, et que pour la faire tourner il fallait se servir d'un aviron.

Le jour du départ fut fixé au samedi 19 avril 1693 ; la lune étant à peu près dans son plein, la mer devait être haute ; et il était par conséquent plus aisé de passer pardessus les brisants. Ce qui fut cause que nous ne choisîmes pas le jour même du plein de lune, c'est que nous songions à profiter plus longtemps de sa lumière.

Ces brisants dont j'ai plusieurs fois parlé (pour dire en passant ce que c'est à ceux qui n'entendent pas ce terme) sont des rochers élevés dans la mer comme une sorte de muraille dont l'île est environnée à inégale distance, excepté en deux endroits, où il y a une ouverture de dix ou douze pieds, qui donnent deux accès vers l'île.

Lors de notre arrivée dans l'île, nous avions aperçu sur l'écorce de plusieurs arbres les noms de quelques Hollandais qui y étaient descendus quelques années auparavant, et qui y avaient marqué le temps de leur séjour. Cela nous donna la pensée d'en faire autant quand nous partirions. Nous écrivîmes donc l'abrégé de notre histoire en français et en flamand, marquant la date de notre arrivée, le temps de notre séjour, et celui de notre départ. Nous mîmes cela dans une fiole avec un avis de regarder dedans ; et nous plaçâmes cette bouteille dans une espece de niche profonde, creusée dans le tronc du gros arbre sous lequel nous avions coutume de manger, et que nous savions être à l'épreuve des ouragans.

Enfin le jour qui avait été marqué, et auquel mes jeunes compagnons aspiraient avec tant d'ardeur, étant arrivé ; après avoir imploré le divin secours, dont nous avions si grand besoin, nous nous embarquâmes sur le point de midi avec nos provisions et nos hardes. Le jour était extrêmement beau et le vent favorale, et quoique nous fussions fort mal en boussole, en gouvernail, en avirons, en cordages, en ancre, et généralement en tous les agrès de notre petit esquif, faible et mal construit, nous étions pourtant tous remplis de bonne espérance. On comptait que si le beau temps continuait, cette espèce de vent alizé dont j'ai parlé qui, selon notre calcul fondé sur certaines choses que nous avions ouï dire en venant, à notre capitaine et aux matelots, qui devait régner alors, nous porterait en moins de deux jours et deux nuits à l'île Maurice.

(A suivre).

1ère ANNÉE 1er NOVEMBRE 1887 N° 21

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE CARPEAU DU SAUSSAY

A MASCAREIGNE ET A MADAGASCAR

(SUITE)[1]

CHAPITRE X.

Des tortues de terre et de mer. L'auteur se met en chemin pour venir à l'habitation des Français. Mascareigne pays enchanté. Ample description de cette île. Il s'y trouve toute sorte de gibier. Description de quelques-uns. Chasse aisée. Arrivée à l'habitation ; les plaisirs qu'ils y goûtent. Abondance de cochons sauvages. Chasse dangereuse. Arbres que ce pays produit. Son air sain, légumes et autres agréments, etc.

La tortue est un animal fort laid, mais un fort bon manger. Le foie en est excellent et l'huile admirable à fricasser toute sorte de mets ; elle a outre cela de merveilleuses propriétés pour les douleurs, nos chirurgiens en ont fait souvent des épreuves très heureuses. Il s'y trouve encore, outre celles dont je viens de parler, une quantité de tortues de mer ; c'est une victuaille fort bonne pour les vaisseaux, et fort commode, parce qu'elles se conservent en vie, sans boire ni manger, l'espace de six à sept semaines ; il faut toutefois les arroser de temps en temps d'eau de mer. Je trouve que leur chair approche assez du goût de celle de veau ; elles sont bien meilleures que celles de terre ; mais le foie ni l'huile n'ont pas à beaucoup près la même bonté. Les tortues de cette espèce sont d'une grandeur étonnante ; j'en ai vu, et cela est assez commun, qui étaient capables de rassasier cinquante personnes. Celles de terre sont bien moins grandes, elles ont quatre pattes élevées d'un pied de terre, elles marchent par toutes les montagnes. Celles de mer sont plates, elles ont des ailerons, qui leur servent de nageoires ; lors-

[1] Voir page 229.

qu'elles veulent faire leur ponte, elles viennent sur le sable, dont elles couvrent leurs œufs avec leur mufles ; elles ont jusqu'à trois cents œufs ; quand elles les ont enterrés, elles s'en retournent en mer, jusqu'à ce qu'ils soient éclos, ce que l'ardeur du soleil cause. Cet animal sait précisément le temps, au bout duquel elles ne manquent jamais de revenir chercher chacune sa ponte, qu'elles emmenent avec elles en mer ; elles ne viennent que la nuit, et c'est le temps qu'on prend pour en faire la provision ; on les retourne sur le dos, et il est impossible qu'elles se relèvent, à cause de leur pesanteur. Nous nous acheminâmes pour nous rendre à l'habitation des Français, dont nous n'étions éloignés que de deux lieues ; nous eûmes pendant le chemin beaucoup de divertissement : nous n'avions pas besoin d'armes pour aller à la chasse ; sans nous écarter de notre route, nous prenions à la main autant de gibier que nous en voulions. Les oiseaux sont en abondance, et fort familiers ; on voit surtout une infinité de tourterelles, de ramiers, des perroquets, poules-d'eau, oies et canards ; il ne fallait que des bâtons et des pierres pour les tuer. Je serais trop long si je voulais entreprendre de faire la description de tous ces animaux ; il suffit, pour en donner une idée, de dire qu'ils ne sont différents de ceux que nous avons en Europe, que par leur grosseur ; j'excepte cependant le flamant. Cet oiseau par sa beauté, et parce qu'il est moins connu, mérite une petite place dans ma relation. Il a de hauteur sur jambes, six à sept pieds ; son plumage est d'une couleur de rose très naturelle ; le col, qu'il a très long, est blanc comme la neige, son bec est rouge, et les pieds aussi ; il est fort bon à manger. Il y a aussi un grand nombre de perdrix ; elles sont beaucoup plus petites que les nôtres, mais leur plumage est bien plus beau. La chauvre-souris est grosse comme une poule, elles sont si communes, que quelquefois j'en ai vu l'air obsurci ; son cri est épouvantable. Mais c'est trop longtemps m'arrêter à dépeindre un oiseau qui ferait horreur, si on le voyait.

Les cochons sauvages et les cabris nous ont donné trop de plaisir pour les oublier. Nous en prîmes plusieurs à la course, sans beaucoup de peine, parce que la graisse les empêche de courir. Outre la chasse, nous eûmes encore l'amusement de la pêche, parce qu'en chemin faisant, nous côtoyions un grand étang rempli de poissons et que nous les prenions facilement à la main. Nous n'étions pas aussi sensibles à ces agréments, que nous l'aurions été dans un autre temps ; nos divertissements étaient traversés par les peines que nous souffrions ; le chemin était difficile, le sable était extrêmement chaud, et les pieds, que nous avions nus, en étaient brûlés, et les cailloux pointus sur lesquels il fallait marcher, nous causaient des angoisses terribles. Enfin nous arrivâmes à l'habitation ; c'est un lieu fort divertissant, situé sur le bord du même étang dont je viens de parler, ayant en face une prairie qui récrée la vue par la verdure ;

elle est remplie de toute sorte de gibier, et en si grande quantité, qu'il entrait jusque dans les maisons, et nous étions accoutumés à voir les oiseaux venir manger sur notre table. Monsieur Renaud, commandant dans l'île pour le service de Messieurs de la Compagnie des Indes Orientales, nous reçût parfaitement bien ; il lui fut fort aisé de nous bien régaler, puisque tout y était pour rien, et en abondance. Nous fûmes deux jours dans l'habitation à nous reposer, sans être occupés d'autre soin, que de faire bonne chère, au bout duquel temps mon inclination pour la chasse me fit quitter cette manière voluptueuse de vivre, qui commençait à m'ennuyer. La prise des cochons sauvages et des cabris avait bien d'autres attraits pour moi. Nous faisions des paris à qui en prendrait le plus ; je gageais quatre pistoles avec un de mes camarades, et quoique j'en prisse trente-deux en moins de deux heures, je ne laissai pas que de perdre, parce que mon ami en prit trente-huit. Quand nous étions las de cette chasse, le lendemain nous nous attroupions pour prendre des vaches sauvages ; il n'en était pas de même de cette manière de chasser, que des autres ; non seulement nous n'avions pas la même facilité, mais encore nous étions en danger d'être blessés, parce que si elles ne tombent pas du coup que vous leur tirez, ou que vous les manquiez, elles reviennent à la charge sur vous ; de sorte qu'il faut absolument des armes. Pendant le séjour que nous y fîmes, nous en tuâmes plusieurs à coups de fusil, et de zagaye ; il y en a une quantité prodigieuse dans le pays.

Cette île produit toute sorte d'arbres inconnus en Europe, comme palmier, latanier, ceux qui portent le benjoin, et mille autres qui produisent de la gomme aromatique, ce qui rend une merveilleuse odeur, et qui cause un ombrage agréable. Je n'ai point de nom à donner à l'île de Mascareigne, qui lui convienne mieux que celui d'un paradis terrestre : son climat est si sain, et l'air si salutaire, que les malades qu'on y débarque y recouvrent la santé, dès qu'ils l'ont respiré ; il n'y a aucunes bêtes venimeuses, ni autres qui puissent nuire à l'homme. Elle est fertile en toutes sortes de légumes ; tout y vient en abondance, comme citrouilles, melons, concombres, choux, etc. Et toutes ces choses y sont d'un merveilleux goût ; le tabac qui s'y fait, est des meilleurs ; le riz y croît aussi, mais la grande quantité d'oiseaux le mangent.

Ce qu'on voyait de ce beau pays, fit naître à Monsieur de Champmargou l'envie de le voir entièrement ; il avait, comme je l'ai déjà dit, beaucoup de bonté pour moi, et il crut me faire plaisir en me proposant d'aller avec lui. Je lui témoignai que j'avais un grand mal de tête, qui m'empêchait d'accepter l'honneur qu'il m'offrait, que j'irais à la chasse pour le régaler à son retour, et que je me croirais dédommagé de n'avoir pas vu le reste de ce pays, s'il voulait bien prendre la peine de me faire part de ce qu'il y aurait remarqué. Il s'embarqua donc sans moi dans la

chaloupe dans ce dessein, le chemin par terre étant trop difficile, à cause des montagnes inaccessibles qu'il fallait monter, et où il n'y avait point de sentiers frayés. Mais quand il fut vis-à-vis, il tenta plusieurs fois d'approcher de terre pour y débarquer, sans en pouvoir venir à bout, à cause des chaînes de rochers contre lesquels la mer se brisait d'une si grande furie, qu'il n'était possible d'en approcher, qu'au péril de la vie. Il fut obligé de s'en revenir nous joindre, sans avoir pu satisfaire sa curiosité. Les habitants qui y ont été, nous en firent un fidèle rapport, et, selon leur dire, c'est un lieu enchanté, de même que celui que nous avions vu. Ils nous dirent encore qu'il y avait un canton qui brûlait continuellement. C'est une montagne de soufre ; les français, qui en ont fait le tour en dix-huit jours, nous ont assurés de cette vérité. C'est, à mon avis, ce qui rend cette île aussi saine qu'elle est.

Cette île n'était habitée que de vingt français, quoiqu'elle fût capable de nourrir plus de quatre mille personnes indépendamment du reste du monde.

La seule chose qu'il faudrait y porter, c'est du vin, ce terroir n'en produisant point. Après avoir resté quinze jours dans cette charmante île, il fallut nous disposer d'en sortir ; nous embarquâmes un grand nombre de tortues, tant de terre, que de mer, nous fîmes aussi nos provisions de cochons et de cabris, autant qu'il nous en plut ; et nous n'oubliâmes aucun rafraîchissement que cette île nous offrait. Notre navire n'était point en sûreté, le mouillage y est bon, mais le port n'y vaut rien, ou plutôt il n'y en a point qui mérite ce nom. Il arrive souvent de si furieux ouragans, que les navires s'y perdent quelquefois. Alors on est obligé de gagner la pleine mer, de peur d'échouer ; les ma sons se renversent, les arbres se déracinent, la mer inonde tout le plat pays, ce qui contraint les habitants de gagner les montagnes, tant que ces tempêtes durent ; ils se mettent la tête contre terre, et ils restent en cette posture trente ou trente-deux heures, qui est l'espace de la durée du mauvais temps. Ces ouragans arrivent trois ou quatre fois l'année.

CHAPITRE XI.

L'auteur quitte ce lieu pour venir au Fort Gaillard, où M. le Gouverneur et lui sont régalés. Ils arrivent à Gallemboule ; ils y cherchent du riz. Ils vont à l'île Sainte Marie.

La crainte d'être surpris par un mauvais temps fit que nous nous embarquâmes, pour aller à Gallemboule, où nous arrivâmes au bout de dix jours, comme nous en fûmes près de cinq lieues, on mouilla l'ancre sur les deux heures du matin ; Monsieur le Gouverneur fit équiper la chaloupe, et nous allâmes à terre avec six soldats. Etant arrivés, le Sieur Martin, Commandant dans le Fort Gaillard (c'est ainsi que s'appelle cette petite

place) reconnut notre Gouverneur,et le salua de trois coups de canon, et de toute sa mousquetterie. Il nous reçut avec grande joie, et nous conduisit au Fort, où il nous régala de son mieux durant deux jours de séjour que nous y fîmes. Je n'y ai rien remarqué qui vaille la peine d'être rapporté, si ce n'est leurs superstitions, et leurs enterrements, dont je parlerai ci-après. Gallemboule est une province, dans l'île de Madagascar, éloignée d'environ deux cents cinquante lieues du Fort Dauphin. Messieurs de la Compagnie y avaient envoyé du monde, pour y traiter du riz, qui y est en abondance, et à très bon marché. Nous en partîmes, après en avoir chargé autant que notre navire en pouvait porter ; nous l'achetâmes avec des patenôtres de verre de toute sorte de couleurs et des menilles de cuivre dont ils font des colliers et des bracelets. Nous arrivâmes à l'île de Sainte Marie dont je vais faire la description.

CHAPITRE XII.

Description de l'île de Sainte Marie. L'auteur en part. Il arrive à Antongil, où ils font caréner leur vaisseau. Il va voir le Fort Saint Louis. Les vivres commencent à leur manquer. Un grand du pays vient voir Monsieur le Gouverneur. Réprimande qu'il en reçoit. Il prend l'épouvante et s'enfuit.

L'Ile Sainte Marie est éloignée de l'île de Madagascar d'une lieue ou deux ; son circuit est tout au plus de dix-huit ou vingt lieues ; nous l'appelons le Cimetière de Français, parce qu'il n'y va aucun navire, sans qu'il n'y laisse bon nombre de personnes, pour peu de séjour qu'il y fasse. Son climat est fort malsain, il y règne un brouillard continuel, et il y pleut sans cesse ; il y a un iselet, où les navires sont en très grande sûreté, il s'y fait une pêche considérable d'un certain poisson, nommé par les Noirs, ourils que nous appelons seiches, qu'ils trafiquent entre eux ; il s'y trouve de parfaitement beaux coquillages, de belles porcelaines. Le Burgos, dont on prétend que la porcelaine que nous avons en France se fait, s'y trouve aussi bien que mille autres sortes de cristaux. Il y a des rochers de corail blanc ; j'en ai rapporté des uns et des autres en France, qui ont été admirés pour leur beauté. Il y a une quantité extraordinaire de singes et de perroquets. On peut y rencontrer de l'ambre gris mais il faut avoir le soin de l'aller chercher sur le bord de la mer, immédiatement après qu'elle a été agitée, parce que les oiseaux, qui veillent après, le mangent, dès qu'ils l'aperçoivent. Il se trouve des Nègres qui en ont quelquefois, et qui nous le trafiquent pour des grains de razades. Les Grands du pays en mangent, et disent qu'ils éprouvent qu'il est fort bon pour l'estomac. Aussitôt que nous eûmes terminé ce que nous avions à faire à Sainte Marie, nous fîmes voile pour nous rendre à Antongil, où Monsieur de Champmargou était nécessaire pour quelque affaire qui regardait les Messieurs de la compagnie des Indes Orientales, et dans le dessein d'y

caréner notre navire. Nous y arrivâmes fort heureusement, et nous allâmes mouiller au fond de la baie, proche d'une petite île appelée l'île de la Maroce. La baie est très belle, ayant en profondeur dix huit coudées, et quinze à son embouchure : nous fîmes échouer notre navire dans un endroit fort commode pour cette manœuvre. Le carénage ne nous servit pas longtemps, comme je dirai bientôt, non plus qu'un gouvernail, que nous fîmes faire, le nôtre s'étant rompu en entrant dans cette baie. Nous allâmes au Fort, situé entre la mer et une fort grande et belle rivière ; le nommé Chommeleri Sergent, commandait dans ce Fort de Saint Louis, avec vingt soldats ; nous fûmes salués de trois coups de canon, et de toute leur mousquetterie ; c'était de la viande crue pour nous ; nous aurions volontiers préféré quelque rafraîchissement à cet honneur, parce que nous commencions à manquer de vivres ; nous ne trouvâmes cependant que du riz et des bananes.

Les noirs du pays vinrent nous voir en troupe ; mais le grand appelé Filarive, qui était leur chef, ne parut pas ; il avait entendu parler de nous, et des conquêtes que nous avions faites aux environ du Fort Dauphin. Il s'imagina que nous venions pour nous emparer de son pays. Monsieur notre Gouverneur ayant su que c'était cette crainte qui l'empêchait de venir le voir, lui fit dire, pour le désabuser, qu'il n'avait pas d'autre dessein en venant dans son pays, que de visiter les Français qui y demeuraient. Cela le rassura : il vint accompagné de deux cents nègres, qui était sa suite ordinaire. On le fit entrer dans le bord, avec quelques-uns de ceux qui paraissaient les plus considérables. Là, Monsieur de Champmargou, le tenant à sa discrétion, le prit d'un ton fort haut, et lui fit une grosse réprimande de ce qu'il traitait si mal les Français qui étaient dans le Fort, qui mouraient, pour ainsi dire, de faim.

Il s'excusa le mieux qu'il pût ; il allégua pour ses raisons, que son pays étaient dépourvu de vivres, qu'il n'avait pas seulement de riz ni de bananes pour sa subsistance. Notre Gouverneur qui savait bien le contraire, le menaça, s'il n'en agissait pas mieux à l'avenir, d'aller dans son pays, où il prendrait son bétail, et où il mettrait tout à feu et à sang. Durant cette harangue, ce pauvre grand tremblait de tout son corps, et ne savait quelle contenance tenir. Monsieur de Champmargou voyant l'effet que ses paroles avait fait sur l'esprit de ce misérable chef, étant bien aise d'ailleurs de garder quelques mesures avec lui, pour faciliter la navigation du riz, lui fit donner dans un écuelle d'argent, deux rasades d'eau de vie, qu'il but, hors qu'il en renversa une partie, à cause du grand tremblement. Il prit congé de lui, après avoir bu deux pareils bouillons ; nous le conduisîmes jusqu'auprès du port, et nous nous en revînmes coucher à notre bord, parce qu'il n'y avait point de maison propre à nous loger dans cette forteresse, qui n'était faite que de simples palissades. Le

lendemain on vint nous rapporter que Filarive et tout son monde avait abandonné leur vilage, qui était composé de trois cents cases, c'était un effet de la peur que lui avaient causé les menaces que Monsieur notre Gouverneur lui avait faites le jour précédent : ils s'étaient allés réfugier dans les montagnes. On lui fit dire par quelqu'un de ses gens, qui tomba par hasard entre nos mains, de revenir ; et même Monsieur de Champmargou m'envoya exprès dans l'endroit où l'on disait qu'il s'était retiré, pour le rassurer ; après bien de la peine, je fus obligé de revenir, sans avoir pu y réussir ; toutes les intances que nous lui faisions, ne servaient qu'à nous rendre suspects, et à l'épouvanter davantage.

(A suivre).

AVENTURES DE FRANÇOIS LEGUAT

ET DE SES COMPAGNONS

—

(SUITE) [1]

Nous partîmes donc avec une sorte de joie et pleins du désir de nous retrouver bientôt parmi les habitants du monde. L'espace qui est entre les brisants et l'île, fut traversé avec beaucoup de vitesse. Mais au lieu de chercher une des deux ouvertures qui est entre les rochers dont j'ai parlé, et de traîner la barque, ou par terre ou par eau, vers un des endroits dont l'issue est facile, on se fia trop à la bonne fortune, on tenta de passer sans détour, et malheureusement on toucha. Comme nous voguions avec beaucoup de légèreté, nous ne sentîmes presque pas le coup ; nous crûmes que nous n'avions fait qu'effleurer l'écueil. Nous avançâmes donc environ cinquante pas au delà du brisant, nous flattant d'avoir passé le plus grand danger ; mais nous ne demeurâmes pas longtemps dans cette erreur ; car l'eau paraissant tout incontinent, et croissant à vue d'œil, on s'écria qu'il fallait promptement retourner en arrière et regagner la terre.

Cependant la pauvre nacelle se remplissait, le gouvernail ne gouvernait point, le vent nous poussait au loin malgré nous, la frayeur achevait de nous rendre inhabiles ; et j'avoue que je crus en mon particulier que c'en était fait. Dans ce pressant et épouvantable péril, chacun se peut représenter notre état. L'envie de vivre nous faisait faire quelques mouvements encore, mais la vérité est que nous perdîmes tous la tramontane. L'un prétendait vider la barque, qui était presque pleine, avec son cha-

[1] Voir page 157, 169, 181, 193, 205, 217 et 235.

peau ; l'autre s'amusait à quelque manœuvre également inutile, et tous criaient ou priaient en gens qui périssent.

Enfin, pourtant, quelqu'un se servit si heureusement d'une rame, que la barque vira à l'autre bord, et comme le vent était largue, il la repoussa en quatre minutes de l'autre côté du brisant ; mais trente pas au delà de ce même brisant, vers l'île, elle coula tout d'un coup à fond.

Si ce malheur nous fût arrivé un demi-quart d'heure plus tôt, nous aurions été perdus sans ressources, mais n'y ayant en cet endroit qu'environ six pieds d'eau, comme la barque ne se renversa pas, nous nous trouvâmes debout sur le pont, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Heureux, dans cette disgrâce, de ce que le brisant qui nous heurta fit une ouverture si grande à la pauvre chaloupe, qu'on vit entrer l'eau d'abord et en quantité ; car si le mal ne se fût pas ainsi manisfesté promptement et visiblement, nous eussions continué notre route, et nous aurions infailliblement péri.

Nous étions cependant fort désagréablement plantés là sur notre bout de pont, quoique la mer commençât à descendre, et que nous ne fussions qu'à une demi-lieue de terre ; et nous ne savions quasi à quoi nous résoudre. Il fut conclu, après y avoir un peu pensé, que nous prendrions encore patience, jusqu'à ce que l'eau se trouvât à une hauteur telle que nous pussions gagner la terre en tirant nos coffres flottants et attachés ensemble.

Cela fut exécuté, mais non sans essuyer de très grandes fatigues ; car il fallut faire plusieurs voyages quelquefois dans l'eau jusqu'au cou, le fond étant inégal, et souvent même il fallait nager, et tirer les coffres en nageant avec une corde attachée à la ceinture.

Comme nous nous étions entièrement dépouillés, pour nous mieux sauver à la nage, les pierres aiguës et tranchantes nous mettaient les pieds en sang ; et, pour comble de chagrin, nous perdions toujours quelque chose que les courants nous emportaient.

Cependant nous sauvâmes le même jour la plus grande partie de nos meilleurs hardes, et nous mîmes hors de la barque, sur le sable, les choses pesantes que la mer ne pouvait pas emporter, et que nous ne pouvions pas facilement entraîner alors, dans le dessein de les venir prendre le lendemain, et de les ramener avec la pauvre chaloupe. Nous l'attachâmes avec des cordes à des pointes de rochers, et nous regagnâmes ainsi l'île avec beaucoup de joie et beaucoup de tristesse, éprouvant par une cruelle et par une heureuse expérience, que les biens et les maux sont enchaînés ensemble.

Le lendemain, dès la pointe du jour, nous allâmes radouber la barque, et après que le flot eut un peu monté, nous la ramenâmes à terre avec tout ce que nous avions laissé. Chacun perdit quelque chose dans

naufrage, et les hardes furent généralement gâtées, mais nos existences ayant été conservées comme par miracle, nous en rendîmes nos très humbles actions de grâces au bon et puissant Protecteur qui nous avait accordé son secours.

Cependant l'un de nous, qui paraissait le plus fort et le plus vigoureux de tous, se trouva extrêmement incommodé de la grande fatigue qu'il avait eue. En arrivant à terre, nu et transi qu'il était, il s'étendit de son long sur le sable, que les rayons du soleil échauffaient extraordinairement. Il crut d'abord qu'il ne lui fallait qu'un peu de repos ; mais son visage devint, peu de temps après, rouge comme de l'écarlate ; il sentit une grande pesanteur de tête, et son mal augmenta de moment en moment. Nous le menâmes dans sa cabane, quoique à grand'peine ; et comme il était d'une complexion vigoureuse, il résista trois ou quatre jours avant que de se mettre tout à fait au lit ; mais enfin il fallut céder. La tête lui enfla, et elle apostuma de tant de côtés qu'à peine pouvait-on suffire à faire assez d'ouvertures pour en faire sortir le pus. Nous eûmes d'abord quelque regret de ce que notre scélérat de capitaine ne nous eût laissé ni onguents ni autres drogues, comme je crois l'avoir déjà dit.

Mais après avoir considéré, d'un côté, que nous n'étions point capables de bien administrer ces choses-là, quand même nous les aurions eues ; et nous souvenant d'ailleurs que, tout bien compté, ce qu'on appelle médecine et pharmacie dans la pratique ordinaire, n'est qu'une forfanterie beaucoup plus pernicieuse qu'utile au genre humain, nous nous consolâmes fort aisément. Il fut pourtant mis en question si on tâcherait de saigner le malade ou si on ne le ferait pas. Les uns crièrent qu'il mourrait dans l'opération si on lui ôtait une seule goutte de sang ; les autres crièrent beaucoup plus haut qu'il expirerait avant qu'il fût trois minutes si on ne le saignait pas. Et dans ce moment-là il n'y a personne qui ne nous eût pris pour de vrais médecins.[1]

Nous n'en vînmes pourtant pas des paroles aux coups de poing, et comme de sept voix il y en eut quatre pour la saignée, il ne fut pas nécessaire de tirer au court fétu pour résoudre la question, ce qui est l'unique moyen de décision quand il y a contrariété d'opinions entre les sacrés ministres d'Esculape.

Le plus hardi des quatre *phlebotomistes*[2] aiguisa donc le mieux qu'il put la pointe de sa serpette ou de son canif, et en incisa en plusieurs endroits le bras du pauvre mourant ; mais ce fut en vain de toute manière. La fièvre augmenta, et le transport s'étant fait au cerveau, il tomba en délire et y demeura pendant quelques jours. Notre unique recours fut donc au grand Médecin du corps et de l'âme.

[1] Allusion évidente à la fameuse scène de consultation de l'*Amour médecin*, de Molière.—M.
[2] Coupeurs de veines.—M.

Avant la fin de ce rude combat, nous eûmes la consolation de voir notre cher frère rentrer dans son bon sens et nous donner toutes les plus certaines et les plus édifiantes marques d'une repentance sincère, d'une sainte espérance de son salut. Enfin il rendit son âme à Dieu, le 8 mai 1693, après trois semaines de maladie, âgé d'environ vingt-neuf ans.

Et ainsi mourut, en Isaac Boyer, la huitième partie des rois et des habitants de l'île Rodrigue.

Afin qu'il vous revienne, lecteur, quelque monument de ce nouveau monde, vous lirez, si bon vous semble, l'épitaphe que je composai pour notre ami et que j'ajoute ici

---

A cette place,en effet,(ici nous donnons la parole à M. Muller)se trouve insérée, dans le livre de Leguat, une grande planche, qui est comme l'acte funéraire *illustré* du défunt. Page à la fois austère et triviale, où la naïveté de la forme s'allie à l'énergie convaincue des pensées. Document très significatif en somme pour l'histoire de cette époque, car il ne contient rien moins que le programme absolu des principes au nom desquels Leguat et ses coreligionnaires étaient devenus, pour employer son expression, les *victimes de la grande tribulation.*

En haut de la planche, un blason composite, où, sur un fond d'*or*, se voient deux têtes d'anges ailées et deux inscriptions hébraiques. Sur cet écu, une pyramide d'*azur* portant une étoile et une fleur de lis d'or, la première sans doute comme symbole d'espérance, la seconde comme signe de nationalité du défunt, puis le nom de BOYER en lettres, aussi d'or. Comme lambrequins, deux banderoles étalées sur lesquelles se lit cette double devise : *Nascimur pares, pares morimur*(nous naissons égaux,égaux nous mourrons.) De chaque côté un médaillon représentant, le premier, un navire sur la mer agitée avec cette légende : *Nous n'avons point ici de cité permanente ;* le second, un phénix sur son bûcher, avec la légende : *Dans la mort l'immortalité.* Suit une inscription disposée en forme lapidaire, dont voici le texte :

A l'ombre de ces palmiers immortels,
Dans le sein fidèle d'une terre vierge,
Ont été pieusement déposés
Les os
*d'*ISAAC BOYER.

Honnête et fidèle Gaston, descendu d'Adam,
D'un sang aussi noble qu'aucun des humains ses frères,
Qui tous, à coup sûr, comptent parmi leurs ancêtres
DES ÉVÊQUES ET DES MEUNIERS.

***

Si tous les hommes vivaient comme il a vécu,
La danse, la dentelle, les sergents, les serrures,
Les canons, les prisons, les maltôtiers, les monarques
Seraient des choses inutiles au monde.

***

Plus philosophe que les philosophes, il était sage ;
Plus théologien que les théologiens, il était chrétien ;
Plus docte que les docteurs, il connaissait son ignorance ;
Plus indépendant que les souverains,
Il n'avait ni peste de flatteurs, ni ivresse d'ambition...

***

Plus riche que les potentats, il ne lui manquait rien
Q'UNE FEMME. [1]

***

Dans le temps d'exécrable mémoire
Qui fait frémir ma plume d'horreur,
Il fut contraint d'abandonner sa chère patrie,
Et tout avec elle,
Pour
Se dérober aux
MINISTRES DE LA GRANDE TRIBULATION
Il traversa, en fuyant, les monts et les mers,
Et venant échouer dans cette île,
Il y trouva le vrai port du salut...

***

Lui, et sept compagnons de même fortune,
Ont été deux ans entiers
PEUPLE ET DOMINATEUR.
Il aurait plus longtemps joui
Des délices de ce nouveau monde,
Si le secret désir de son cœur
Pour
LE SEXE TROP AIMABLE
Ne l'eût pas engagé dans une entreprise
Qui lui causa la mort.

[1] Voir, plus loin une discussion sur les motifs qui poussaient les jeunes compagnons de Leguat à quitter l'île Rodrique.—M.

***

Il lutta vaillamment avec cette terrible ennemie [1]
Et fut victorieux
Puisque, en même temps qu'il céda la terre à la terre,
Et qu'il procura l'honneur à l'île Rodrigue
De
Pouvoir rendre au Seigneur un ressuscité bienheureux,
SON AME
Alla glorieusement triompher
Dans
LE PALAIS DE L'IMMORTALITÉ...

***

Ses jours courts et mauvais
N'ont été, tout au plus, que
DIX MILLE, SIX CENTS ;
Et
Celui de son dernier adieu au monde,
Fut le huitième du mois de mai, l'an de notre rédemption
MDC XCIII
Passant, qui que tu sois, qui liras ceci,
Souviens-toi que tu mourras bientôt
Et profite du temps.
ALPHA, OMÉGA.

Le deuil que nous eûmes de la privation d'un ami qui nous était cher, non plus que le mauvais succès de la première entreprise, n'empêcha pas qu'on ne songeât encore à sortir de l'île. Ces jeunes gens avaient, comme dit Horace, *un cœur de chêne et de bronze, qui leur faisait facilement exposer leur vie dans la plus fragile de toutes les barques,* [2] et braver témérairement la rage des vents. Ils persistèrent donc opiniâtrement dans leur première résolution, et ajoutèrent aux raisons fondamentales alléguées dès le commencement, qu'on profiterait du malheur qui était arrivé et qu'on prendrait de meilleures mesures ; ils dirent qu'ils fortifieraient la barque en la réparant, qu'ils planteraient des balises pour s'assurer d'une meilleure route, et qu'ils partiraient à l'heure de la plus haute mer, pour n'être pas exposés au péril de toucher les brisants, sans s'amuser à chercher d'autres issues, supposé qu'on ne pût pas suivre exactement le chemin des balises. *(A suivre.)*

1 La mort.—M.

2 Passage fameux de l'ode d'Horace au vaisseau de Virgile : *Illi robur et æs triplex*, etc. Tout en raillant parfois ceux qui font étalage d'érudition, Leguat ne laisse pas cependant, à l'occasion, de placer des souvenirs de ses lectures.—M.

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE CARPEAU DU SAUSSAY

A MASCAREIGNE ET A MADAGASCAR

(SUITE)[1]

CHAPITRE XIII.

Monsieur de Champmargou tire les Français qui étaient très mal au Fort Saint Louis ; ils vont à quatre lieues de là, chez un grand qui les régale bien. Les habitants de l'île de Sainte Marie demandent quelques Français pour les secourir ; Monsieur le Gouverneur leur en accorde. Ils sont appelés Dieux. Dieux mal traités. On veut les aller reprendre. Les vents contraires les en empêchent.

Monsieur de Champmargou vit qu'il n'y avait pas d'apparence de laisser nos vingt Français dans ce méchant petit Fort, qui n'en avait que le nom, et où ces gens là leur pourraient faire quelque mauvais parti. Il résolut de les amener à quatre lieues de là, chez un grand appelé Filfanon, frère du grand, dont nous venons de parler. Il demandait depuis longtemps des Français avec instance, promettant de les bien régaler. Quand il sût de quelle manière son frère Filarive en avait agi avec eux, il ne pouvait s'empêcher de le traiter d'ingrat. Lorsque nous fûmes dans son pays, il vint au-devant de nous, avec de grandes démonstrations, il ne fit pas comme avait fait son frère, qui nous disait n'avoir ni riz, ni bananes, pour n'être point obligé de nous en donner ; il nous amena au contraire un bœuf fort gras dont la loupe pesait plus de cinquante livres, et nous fit apporter six paniers remplis de volailles, deux boîtes pleines de miel, de vingt-cinq à trentre pots chacune, il nous donna encore la charge de dix esclaves de riz, et la charge de vingt autres de bananes, de cannes de sucre et de racines. Il accompagna ce présent d'une harangue, où il

[1] Voir page 229 et 241.

parlait de l'estime qu'il avait toujours fait des Français, qu'il regardait comme des gens favorisés des Dieux, ou plutôt comme des Dieux mêmes. Il concluait en suppliant Monsieur le gouverneur de vouloir lui en laisser quelques-uns, qu'il aurait pour eux toute la considération possible, et qu'il ne les laisserait manquer de rien. Sa harangue finie, Monsieur de Champmargou lui promit de lui en donner ; il lui fit un présent de plusieurs rasades d'eau-de-vie, et lui en fit boire tant qu'il en voulut ; après quoi il s'en retourna fort content, surtout de ce que les Français allaient demeurer avec lui. C'était un brave qui avait beaucoup d'ennemis (ces peuples ne sont presque jamais sans guerre entre eux) et il se trouvait bien fort d'avoir de nos gens avec lui. Il n'était pas le seul qui avait bonne opinion des Français ; tous ces peuples généralement sont si prévenus en leur faveur, qu'ils se croient invincibles, quand ils peuvent en avoir parmi eux. Comme nous étions à la rade, près du village de Filfanon, il vint à notre bord une grande troupe de noirs de l'île de Sainte Marie ; dans leur canot, ils dirent qu'ils venaient se jetter entre nos bras, nous conjurant de vouloir bien aller demeurer dans leur pays, pour les défendre contre leurs ennemis, qui leur faisaient continuellement la guerre, et qui les enlevaient jusqu'à leurs femmes et leurs enfants. Monsieur de Charmargou en eût compassion et il leur donna six français, mais à condition qu'ils les traiteraient bien ; ce qu'ils promirent avec serment. Le nommé Blondin, ancien habitant de l'île de Sainte-Marie, qui était avec eux, nous dit que le pays était bon, et qu'on en pourrait tirer quelques vaches, ce que nous eussions bien voulu, en ayant grand besoin dans notre navire.

Qui n'aurait pas cru (à voir l'empressement de ce peuple, pour avoir des Français, qu'il regardaient, disaient-ils comme des Dieux) qui n'aurait pas cru, dis-je, en recevoir les meilleurs traitements ? Mais vous allez voir tout le contraire. Sur les belles promesses que ces Noirs avaient faites à nos gens, Monsieur de Champmargou les laissa partir pour se rendre à l'île de Sainte Marie dont nous étions encore fort proche. Blondin, qui connaissait le pays, et qui savait la langue, leur servait de guide. Nos français n'aspiraient qu'à arriver au pays ; mais ils furent bien étonnés de se voir traités, non pas comme des dieux, mais comme des gueux les plus misérables, c'est-à-dire avec un peu de riz cuit dans l'eau, et des racines. Ils eurent beau représenter aux noirs que ce n'était pas là ce qu'on leur avait fait espérer, qu'ils n'étaient pas accoutumés à une telle nourriture, et qu'il leur fallait de la volaille ; leurs remontrances furent inutiles. On fit quelques menaces à ces misérables, mais en vain, car ils prirent l'épouvante, et s'enfuirent. Nos gens, se voyant ainsi abandonnés, se résolurent à prendre des canots, pour nous venir rejoindre au lieu, où ils nous avaient laissés, il n'y eut cependant que Blondin qui s'y hasardât, avec sept noirs pour ramer ; il arriva heureu-

sement, et il informa Monsieur de Champmargou de ce qui s'était passé. Il fut outré quand il apprit le mauvais traitement qu'on avait fait à nos gens ; il résolut de les aller reprendre en passant, parce que nous ne pouvions passer par un autre endroit, et de châtier en même-temps ces malheureux. Blondin et les sept noirs demeurèrent dans notre bord, nous mîmes à la voile, à dessein de quitter l'île de la Maroce, pour venir à Sainte-Marie, y reprendre notre monde, et de nous en retourner ensuite au Fort Dauphin ; nous louvoyâmes bord sur bord, pour sortir de cette belle et grande baie. La première nuit nous fûmes obligés de relâcher à l'endroit d'où nous étions partis, à cause des grands vents contraires ; le lendemain au point du jour, le temps venant à s'éclaircir, nous tâchâmes de sortir de la baie, et nous en vînmes à bout, malgré le vent contraire. Nous voulûmes donc aller rechercher nos six camarades, mais il nous fut impossible d'y réussir, c'est pourquoi nous fûmes contraints de les laisser. Quelque temps après, ils repassèrent dans des canots, et allèrent rejoindre ceux que nous avions laissés à Filfanon.

CHAPITRE IV.

Les vents contraires les empêchent d'aborder à l'île Sainte Marie. Ils sont contraints de se mettre à l'abri d'une tempête. On envoie reconnaître le pays. Monsieur de Champmargou et l'auteur viennent à terre. Ils vont à un village. Le grand les reçoit du mieux qu'il peut. Ils trafiquent pour des vivres, etc.

Nous faisions toujours nos efforts pour aborder à l'île de Sainte Marie ; au sortir de la baie un vent contraire nous emporta impétueusement le long de la côte, et notre mât de beaupré se rompit. Cet accident ne nous découragea point, le mât fut aussitôt racommodé par l'industrie de nos matelots et nous nous opiniatrâmes encore quelque temps ; mais enfin il fallut céder, car bien loin de gagner au vent, comme nous le souhaitions, nous dérivions jusqu'à dix et douze lieues par jour. Cependant, il fallait chercher le long de la côte quelque endroit, pour nous mettre à l'abri de cette furieuse tempête, et pour trouver quelques rafraîchissements dont nous avions un extrême besoin. Heureusement nous aperçûmes une assez belle anse, où nous allâmes mouiller l'ancre, résolus d'y attendre le vent favorable. Le pays nous paraissait beau et plat, et nous espérâmes qu'on y pourrait trouver quelque village, d'où on tirerait des vivres. On envoya la chaloupe avec six esclaves de notre Gouverneur, avec ordre, en cas qu'on pût les mettre à terre, de pénétrer dans le pays, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé quelque village, afin d'y aller traiter de quelques victuailles : la chaloupe côda le long de la côte pendant quatre heures, enfin ils hasardèrent d'approcher, quoiqu'ils n'eussent point trouvé d'endroit propre à débarquer, à cause des rochers, contre lesquels il était à craindre que la chaloupe n'allât se briser, la mer étant extrêmement agitée. Nos

nègres cependant franchirent ces difficultés, mirent pied à terre et la chaloupe s'en revint aussitôt à bord. Nous étions dans l'impatience d'apprendre si leur découverte serait heureuse lorsque le lendemain, sur le soir, on les aperçut le long du rivage qui s'en revenaient, avec les habitants des lieux où ils avaient été. On leur envoya la chaloupe ; ils rapportèrent qu'il y avait quantité de cabris et de volaille, que le pays était très bon, et que nous n'aurions pas de peine à faire autant de provisions, que nous en voudrions. Les habitants nous ayant confirmé ce rapport, Monsieur de Champmargou résolut d'aller lui-même à terre ; il prit avec lui la marchandise propre à négocier dans ces quartiers, consistant en rasades de toutes sortes de couleurs, meniles détain et de cuivre, corail, cornaline, patenôtres de cristal taillées. Avant de partir du bord, il donna ordre, en cas que le vent vint bon, qu'on tirât un coup de canon, et qu'on mît le pavillon en berne pour signal, qu'on envoyât la chaloupe et qu'aussitôt il s'en retournerait. Ces mesures prises, nous nous embarquâmes dans la chaloupe avec huit soldats et seize nègres pour porter notre marchandise et nos provisions. Etant arrivés à terre, nous découvrîmes un village, qui pouvait bien être éloigné du lieu où nous avions débarqué, de trois lieues ; ce fut vers cet endroit que nous dirigêames nos pas. Je remarquai le long du chemin, que le pays était assez beau. C'était une grande plaine à perte de vue, arrosée d'une grande rivière, qu'il fallut passer dans un canot fort petit, où il ne pouvait tenir que deux personnes à la fois ; de manière que nous demeurâmes presque toute la journée à la traverser, et cela fut cause que nous arrivâmes au village entre chien et loup : il était grand de deux cents cases, situé sur une petite montagne de terre rapportée, entourée de trois rangs de palissades pointues, et fort bien entrelacées. C'est la meilleure forteresse que j'ai vue dans tout le pays. Ramante était le nom du grand, il parut fort joyeux de notre arrivée ; nous étions les premiers Français qu'il voyait. Je lui demandai s'il n'avait pas peur, il m'assura que non ; cela me surprit, leur coutume n'était pas de paraître si résolus ; au contraire j'ai remarqué p rtout où j'ai passé, qu'on nous fuyait, et qu'on s'en allait cacher, principalement les femmes et les enfants. Il nous fit donner des maisons dans son village pour nous loger, il nous fit apporter un coq et cinq ou six livres de riz ; il excusa la médiocrité de son présent sur la pauvreté, qui ne lui permettait pas de pouvoir nous en donner davantage. En effet, ils sont si indigents dans ces quartiers, qu'ils n'ont ni bœufs ni vaches, et qu'ils ne les connaissent même pas. Nous reçûmes son présent, quoique succint, et peu capable de rassasier autant de gens que nous étions : il fallut cependant nous en contenter ; je puis vous assurer que ce repas ne nous causa aucune indigestion. Il nous quitta avec promesse, de nous envoyer le lendemain un cabri ; pour l'y engager plus fortement, nous lui fîmes un présent de rasade. Le lendemain il

nous fit apporter le cabri qu'il nous avait promis ; il engagea ses sujets à venir négocier avec nous ; il en vint quelques-uns, avec qui nous traitâmes de volailles, de racines de plusieurs sortes, et de cannes de sucre. Nous couchâmes trois nuits dans ce village, pendant lesquelles nous ne pûmes goûter un moment la douceur du sommeil, à cause de la grande quantité de cousins, dont nous étions dévorés. Nous envoyâmes à bord toutes les volailles que nous avions pû avoir, pour faire du bouillon à nos malades.

(A suivre.)

AVENTURES DE FRANÇOIS LEGUAT

ET DE SES COMPAGNONS

(SUITE) [1]

Je trouvais aussi bien qu'eux quelque chose de désagréable à se voir confiné pour le reste de ses jours dans une île des antipodes ; mais il ne me semblait pas qu'une misérable gondole, comme était celle qu'ils avaient fabriquée, fût capable de faire un si grand trajet, et surtout n'ayant pas les équipements nécessaires. Aussi m'étais-je beaucoup opposé à l'exécution du premier dessein.

Quelque résolus qu'ils me parussent à partir une seconde fois, je les priai donc, avec les expressions de la plus grande douceur, de faire un peu plus de réfléxion sur ce qu'ils allaient entreprendre et de peser bien tout. Pour ne pas les effaroucher d'abord, je commençai par louer en quelque manière leur courage ; et je consentis à leurs meilleures raisons. Mais je les conjurai aussi de considérer que ceci était une affaire de la plus haute importance, et pour le corps et pour l'âme. Que ce serait un second miracle si nous ne faisions pas un second naufrage ; et qu'alors, des reproches assez semblables au désespoir seraient comme inévitables à des gens qui auraient voulu tenter Dieu. J'ajoutai que l'expérience nous devait avoir rendus plus sages qu'auparavant, qu'il en avait déjà coûté la vie à un de nos compagnons, et que nous devions regarder cette triste aventure comme un avertissement de la Providence et une manifestation de la volonté de Dieu, à qui nous avions demandé, avec jeûne et résignation, qu'il lui plût de nous inspirer ce que nous aurions à faire. Je leur dis encore que, puisqu'on nous avait promis de ne revenir à nous qu'après deux ans accomplis, il était à propos d'attendre un peu au delà de ce terme ; que peut-être le secours était en mer, et qu'il pourrait venir dans le temps

[1] Voir page 157, 169, 181, 193, 205, 217, 235 et 247.

même que nous serions le déplorable jouet des ondes, si nous n'avions pas déjà été la pâture des monstres marins. Qu'au reste, puisque nous étions dans un bon lieu, nous pouvions d'autant plus aisément patienter encore, et cependant avoir recours à un moyen raisonnable auquel personne n'avait pensé, qui était d'allumer de grands feux sur quelque hauteur, et d'élever divers fanaux autour de l'île, pour convier les vaisseau qui passeraient à venir à notre secours. Notre coton de latanier et notre huile de tortue rendaient l'exécution de ce dessein facile ; et nous avions de la toile pour environner les fanaux et en faire une espèce de lanterne s'il eût été nécessaire.

J'aurais eu mille choses à alléguer encore, si j'avais eu affaire à des gens mûrs et bien revenus de la folie du monde : car, tout bien compté, qu'y a-t-il de pareil à la douceur, à l'innocence, à tous les avantages et à toutes les délices de la solitude, dans un paradis terrestre comme était le nôtre ?

Que peut-on imaginer de plus heureux, après avoir gémi et souffert sous le joug de la tyrannie, que de vivre dans l'indépendance et dans l'aise, hors des dangers et des tentations du monde ? Mais quand on est jeune on n'est pas capable de ces réflexions. Je finis donc ma harangue en leur représentant encore la longueur du voyage, la faiblesse du vaisseau, le mauvais assortiment de tous les agrès : tout cela joint à la raison de notre incapacité. Ils m'écoutèrent patiemment ; il me semblait que plusieurs étaient ébranlés, lorsque l'un d'entre eux que le bât blessait, comme on dit, en un endroit à quoi je ne pensais pas, allégua brusquement une nouvelle raison pour partir, laquelle se trouve si fort du goût de presque tous les autres, qu'on en fit le seul sujet d'un nouveau discours, et que tout mon plaidoyer fut comme oublié.

— Est-ce que vous vous imaginez, dit ce jeune homme, que nous voulons nous condamner à passer notre vie sans femmes ? Pensez-vous que votre paradis terrestre soit plus excellent que celui que Dieu avait préparé et enrichi pour Adam, où il prononça de sa propre bouche qu'il n'était pas bon que l'homme fût seul ?

— Mon cher ami, répondit quelqu'un, la femme d'Adam fit une si belle besogne qu'il ne nous saurait arriver pis que d'avoir une telle ouvière ici.[1]

On se mit à rire, et le chapitre des dames, dont je ne pense pas que nous nous fussions encore entretenus, devint, comme on dit, l'évangile du jour. De l'abondance du cœur, la bouche parla.

[1] Ici se trouve expliquée une ligne que nous avons annotée dans l'épitaphe de Boyer. Nul doute que les jeunes hommes de la colonie eussent à plus d'une reprise touché ce point, à l'insu de Leguat, et qu'il s'en fût déjà suivi leur première tentative de départ. Leguat, bien que disant un peu plus loin que c'était question toute nouvelle dans les entretiens de Rodrigue, ne laisse pas de constater dans l'inscription pour le défunt, que ce sujet avait été antérieurement abordé par ses jeunes compagnons, peut-être aurait-il dû placer cette discussion un peu plus haut dans son récit.—M.

Il ne me fut pas difficile de savoir où gisait le lièvre (si je puis ajouter proverbe à proverbe), et, sous le règne des quolibets, quelque bel esprit aurait pu dire sûrement ici qu'il n'y avait pas un de mes aventuriers qui n'eût beaucoup mieux aimé *Chimène* qu'il n'aimait *Rodrigue.* [1]

Celui de la compagnie qui était le plus modéré (on peut bien commencer à l'être quand on a été rafraîchi par cinquante et quelques hivers),[2] prit son sérieux du mieux qu'il put, et comme le fait du mariage et des femmes est une affaire fort problématique, il y en eut plus d'un qui demeura assez d'accord avec lui des inconvénients du ménage. On dit qu'il y avait une sorte d'incompatibilité entre un éternel esclavage et le juste et naturel amour de la liberté ; que c'était une résolution étrange que de se soumettre à une servitude sans fin. On allégua les soucis et les tribulations dont parle saint Paul. On ajouta que la beauté des femmes n'était pas beaucoup plus durable que celle des fleurs. Que les douceurs dont on se flattait le plus avec elles n'avaient guère de solidité, et qu'après tout cette juste devise des gens mariés subsistait toujours : " Pour un plaisir, mille douleurs." Que malgré toutes les précautions qu'on tâchait de prendre, on se trouvait souvent associé avec des harpies et des infidèles et que les rages de la jalousie avec tous les autres malheurs qui l'accompagnent étaient souvent le fruit du plus grand amour. Ces *rioteuses* (querelleuses) et ces *gouttières,* [3] dont parle Salomon, ne furent point oubliées, non plus que les fameux passages des chapitre XXX et XLII du beau livre de l'*Ecclésiastique,* où il est dit que toute malice est petite et toute méchanceté supportable, pourvu qu'on en excepte la malignité de la femme. On considéra encore qu'après tout, si l'union avait été grande entre deux époux, chose qui à la vérité n'était pas inouïe, la douleur d'une inévitable séparation devait être plus cuisante et plus amère.

Comme le texte est abondant, il donna lieu à diverses autres réflexions contre le sexe, dont je ne fatiguerai point les oreilles des dames qui voudront bien porter leurs beaux yeux sur ma relation.

Un des plus jeunes dit surtout cela d'un air modeste et agréable, qu'il ne croyait pas que personne de la compagnie songeât pour le présent au mariage, mais qu'effectivement il était bien dur de se voir nécessairement privé pour jamais de la compagnie des femmes, et d'autant plus que Dieu même en avait ordonné d'une autre manière dès le commencement, comme cela avait était dit. Que tout le mal qu'on disait d'elles, en général, lui paraissait très injuste, et que pour lui, il les regardait comme la plus aimable moitié du monde.

[1] Avons-nous besoin de noter que ce jeu de mot roule sur le nom du héros et de l'héroïne du *Cid*, la fameuse tragédie de P. Corneille. —M.

[2] C'est-à-dire Leguat, qui parle ici de lui à la troisième personne.—M.

[3] Salomon (Prov., chap. XIX, v. 13), comparant ces femmes à une crevasse de toit qui laisserait la pluie pénétrer dans la maison et y causer des dommages, les appelle *gouttières.*—M.

(Il est à votre choix, chers lecteurs, de lire ou du doigt[1] *ou des yeux les suites de cet entretien. Quand une fois la matière eut été mise en mouvement, nos jeunes gens, qui ne manquaient pas d'esprit, tirent en divers temps, d'assez jolies choses, que je mets ici ensemble d'autant plus volontiers, qu'il me semble que ces sujets-là ne sont jamais trouvés désagréables.)*

" Ce n'est pas assez, interrompit d'un ton haut celui qui avait demandé des *Ève*s pour les *Adams* de notre nouvel *Éden*. Les femmes ne sont pas seulement la plus aimable moitié du monde, elles en sont la meilleure partie. (Comme il a l'esprit vif, ses expressions sont aussi quelquefois un peu vigoureuseuse.) C'est une chose honteuse aux hommes, continua-t-il, d'avoir parlé des femmes comme quelques-uns l'ont fait, et leurs folles injures me sont insupportables. S'il y a de méchantes femmes, le nombre des hommes scélérats est incomparablement plus grand. S'il y a des femmes impudiques, ça été certainement par les infâmes persécutions des hommes qu'elles ont été corrompues. Et quiconque a dit et pensé que les méchancetés des hommes sont préférables aux bonnes actions des femmes, a dit une chose si impertinente et si outrée qu'elle ne mérite pas d'être réfutée.

" Personne ne nie qu'il y ait des femmes *rioteuses* et des femmes *gouttières* puisqu'il faut qu'on se serve d'un si beau mot. Mais qu'est-ce que cela conclut en faveur des hommes querelleurs et méchants ? Et quelles conséquences en veut-on tirer contre les femmes sages et vertueuses dont parle le même Salomon ; contre ces dignes femmes qui, selon lui, sont le bonheur, la joie et la couronne de leurs maris ; un don de Dieu et une faveur du ciel ? Contre ces femmes excellentes, que saint Paul dit être la gloire de l'homme, et dont la première a été le chef-d'œuvre et le couronnement de la création ?

" Disons avec assurance que la volonté positive et la destination certaine et manifeste du Maître du Monde, a été que tous les descendants d'Adam eussent chacun leur aide, semblable à celle qui avait été faite exprès pour leur premier père : " *Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; l'homme quittera son père et sa mère et se joindra à sa femme.*" Voilà les oracles prononcés dès le commencement du monde ; voilà les lois primitives et indispensables qui devraient être profondément gravées sur le marbre et l'airain, et qu'il faudrait transmettre en caractères d'or à la postérité, dans toutes les républiques bien policées.

" L'homme seul et la femme seule ne sont chacun à proprement parler qu'une partie d'eux-mêmes ; ce sont deux moitiés qui sont ensemble un tout. Avec quelle injustice et quelle cruauté tiendrait-on dans la sépation et dans la langueur ces deux portions incomplètes qui cherchent si naturellement à s'unir et qui sont destinées à l'union par la sagesse éter-

[1] Lire du doigt : c'est-à-dire tourner les pages sans s'y arrêter. C'est une de ces locutions à la fois naïves et hardies qui ne sont pas rares chez notre narrateur.—M.

nelle ? Concluons donc, mes chers compagnons, que les femmes sont tout ensemble ce qu'il y a de plus beau, de plus aimable, et de plus nécessaire au monde, et qu'on doit trouver un contentement indicible à les aimer, et à en être aimé, ainsi qu'à voir naître, et à élever les gages qu'elles nous donnent d'un mutuel amour.

" Qu'on donne tant qu'on voudra les noms odieux de joug et de fers à la douce union de deux cœurs ; mais souvenons-nous qu'on ne s'ennuie jamais de posséder ce que l'on chérit, qu'on ne trouve point de fâcheux esclavage à garder longtemps son trésor. Ici notre triste et imparfaite société n'a ni ressource, ni appui. Nous mourrons, et notre île demeurera déserte.

" Le dernier qui mourra, n'aura personne qui l'assite et le console ; et son cadave n'aura d'autre sépulture que le ventre de ces vilains rats qui semblent déjà nous vouloir dévorer tout vifs. Un peu d'eau le soulagerait peut-être dans son lit de langueur, [1] mais sa faiblesse ne lui permettant pas d'en aller chercher, il se verra consumer d'une ardeur sans remède, et toutes ses détresses seront extrêmes.

" Sauvons-nous donc pour aller former quelque société plus heureuse. Nous avons des philosophes [2] qui aiment disent-ils, leur liberté, eh bien ! qu'ils en jouissent : l'île est à eux ; qu'ils demeurent libres dans ces forêts. Je ne pense pas qu'aucune nymphe y viennent troubler les plaisirs de leur vie contemplative. Pour nous, allons nous soumettre à l'agréable joug (puisque c'est un joug), au joug aimable de celles dont les charmes vainqueurs doivent être préférés, selon mon sentiment, à la plus douce huile de nos tortues...Mais nous perdons notre temps, c'est assez discouru, suivez-moi, mes amis, et songeons au plus tôt à ce que nous devons faire pour sortir d'ici."

En effet, on se leva brusquement ; et, comme si la question eût été décidée par un oracle, on ne parla plus que de radouber la barque, et de préparer les choses nécessaires pour le départ. Je fis pourtant quelques propositions nouvelles, qui tendaient à gagner du temps, mais on ne m'écouta point ; et il fut résolu qu'on se rembarquerait le jour de la pleine lune prochaine.

Or, comme il ne me pouvait guère arriver que de vivre et de mourir *seul* dans une île de l'autre monde, je me résolus, non sans balancer, [3] à partir avec eux.

[1] Cette image terrible de la fin probable du dernier des *rois* de Rodrigue dut être pour beaucoup, comme nous allons le voir un peu plus loin, dans l'assentiment donné par Leguat au nouveau projet de départ de ses compagnons.—M.

[2] Ceci est à l'adresse de Leguat, et tout nous porte à croire que l'orateur dont l'avis va triompher à la suite d'un discours qui ne manque ni de verve, ni de force persuasive, n'est autre que ce Paul Benzelle, avec qui Leguat était quelque peu en dissentiment, mais auquel il reconnaît, — comme nous l'avons vu plus haut, — " un esprit également droit, honnête, vif et doux, et qui devait à de bonnes études des lumières que tous aimaient."—M.

[3] Non sans balancer, dit-il ; mais il cède toutefois, effrayé par la perspective de l'isolement final qui vient de lui être montré.—M.

Le jour marqué étant venu, nous fîmes donc nos derniers adieux à notre île charmante et, qui pis est, à nos vrais et nobles titres d'HOMMES LIBRES, pour devenir bientôt le jouet et la proie d'un chétif tyranneau.

Après nous être recommandés à la Toute-Puissance adorable, à qui les vents et la mer obéissent, nous nous rembarquâmes dans notre pauvre galère, le 21 de mai 1693. Nous allâmes d'abord à la rame, n'y ayant presque point de vent, et aussi pour suivre plus exactement les balises que nous avions plantées ; de sorte que nous passâmes heureusement les *brisants*. Mais, un moment après, un de nos avirons se rompit, comme nous nous en servions avec effort pour échapper à la rapidité d'un courant qui nous aurait portés dans un endroit dangereux. Et le calme rendant la voile inutile, nous ne jugeâmes pas qu'il fût possible d'éviter le naufrage. La vérité est que nous fûmes saisis d'une grande frayeur, et j'ose assurer qu'il n'y eut aucun d'entre nous qui n'eût préféré un vent favorable aux plus belles femmes de l'univers.

Quoi qu'il en soit, un peu de *frais* [1] s'éleva qui, secondé par notre autre rame, nous servit à parer justement l'écueil. Il y avait une autre pointe à deux lieues de là, vers laquelle le courant, plus fort que le vent, nous portait encore. Mais comme nous eûmes le temps de racommoder notre aviron, nous nous en servîmes si heureusement que nous évitâmes aussi ce second danger.

J'ai honte de dire que l'aveuglement des entrepreneurs avait été si grand, qu'ils ne s'étaient pourvus que de deux seules rames. Ils avaient cru, comme je l'ai peut-être déjà dit, que cette précaution n'était pas nécessaire, parce qu'ils comptaient sur un vent *alizé* qu'ils auraient, disaient-ils, toujours infailliblement en poupe. Bien nous prit, cependant, d'avoir pu remettre en état cet instrument de notre délivrance, car le courant nous entraînait avec rapidité malgré le petit frais qui nous secourait.

La mer, qui brisait d'une manière impétueuse contre le rocher que nous appréhendions, faisait des mugissement shorribles. et l'inconvénient de la nuit nous était un redoublement de peine et d'effroi.

Pour comble de misère, le mal de mer causé par la grande agitation de notre petit vaisseau, nous mettait dans un accablement qui ne nous laissait presque point de force. Et notre harangueur lui même, [2] le champion qui s'était mis à la tête de son parti, était immobile au fond de la barque.

Lui et les autres auteurs de cette entreprise eurent lieu alors d'être convaincus de la vanité de leurs imaginations, lorsqu'ils s'étaient formé l'idée de ce trajet comme d'une chose tout à fait aisée ; et il n'y eut sans

[1] De vent, de brise.—M.

[2] Évidemment Paul Bennelle, qui avait été l'instigateur éloquent du projet d'abandon de l'île.—M.

doute aucun d'eux qui n'eût bien voulu retourner en arrière et regagner l'île ; mais la chose était impossible.

Nous demeurâmes dans ce triste état depuis onze heuresdu soir jusqu'à deux heures après minuit ; auquel temps nous jugeâmes que nous avions passé toutes les pointes et que nous étions assez avant en mer, parce que nous n'entendions presque plus le bruit des *brisants*.

Nous avions toujours ramé jusque-là, mais alors nous ne nous servîmes plus que de la voile, et nous commençâmes un peu à respirer.

Le lendemain, nous eûmes un vent fort variable ; et, les six jours suivants, il nous fut tout à fait contraire, ce qui est,nous a-t-on dit depuis, fort extraordinaire dans ces mers-là. Je dirai, pendant qu'il m'en souvient, que nous fûmes contraints de jeter nos provisions de viandes cuites, parce qu'elles se trouvèrent remplies de vers ; il ne nous resta qu'un peu de lamentin boucané avec quelques melons d'eau ; et ainsi nous prîmes de bonne heure la résolution de nous contenter de deux ou trois onces de cette viande par jour, dans l'intention d'allonger le plus que nous pourrions notre misérable vie, s'il arrivait que nous eussions le malheur de manquer l'île *Maurice*, qui était la terre la plus proche de nous, et le but auquel j'ai dit que nous tendions.

Cette crainte n'était que trop bien fondée ; et ce ne fut que par une espèce de miracle que nous rencontrâmes cette île, comme je le dirai dans la suite.

Le vent, que nous avions presque toujours eu contraire jusqu'au commencement du huitième jour de notre navigation, fut suivi d'une violente tempête. Le jour était fort serein, mais, sur le midi, le ciel se couvri tet versa une si prodigieuse abondance d'eau, qu'elle aurait remplit la barque en fort peu de temps si nous n'avions pas continuellement travaillé à la vider. Cette pluie dura quatre grandes heures sans autre orage. Mais la nuit survenant, le vent s'augmenta, et la faible lueur qui nous restait fut suivie d'une profonde obscurité.

La tempête se renforçant, on fut obligé de mettre bas la grande voile ; et comme on ne put conserver de feu, faute d'avoir imaginé quelque espèce de lanterne avant le départ, ni par conséquent consulter la petite boussole, on ne tint plus de route, et on se contenta de gouverner vent arrière avec la *trinquette*. L'obscurité n'étant pas toujours également noire, on apercevait quelquefois la girouette, et on ne la quittait point de vue, s'il était possible, parce que si l'on n'eût pas pris un soin extrême de *parer la vague*; une seul *lame* aurait été capable de nous engloutir. Ce qui faisait plus craindre ce danger, c'est que la barque n'était pontée que par un bout, comme je l'ai remarqué ; faute qui avait eu pour fondement la vaine espérance qu'un beau temps nous accompagnerait toujours.

Nous nous trouvâmes bien éloignés de notre calcul, et cette nuit fu.

la plus épouvantable qu'il soit possible d'imaginer. L'ouragan que nous avions essuyé entre le cap de *Bonne-Espérance* et l'île de *Mascareigne* avait été terrible. Mais nous étions alors entre les mains de gens expérimentés, et notre vaisseau était incomparablement plus capable de résister que ne l'était cette pauvre petite nacelle, dont ma plume est incapable de représenter ici le déplorable état.

Au milieu des mêmes ténèbres, le ciel fondit encore un coup sur nous et nous accabla sous un nouveau déluge.

Le vent, qu'une petite pluie abat quelquefois, n'en devint que plus furieux. Tantôt nous étions guindés dans les nues, tantôt précipités au fond des abîmes. Un certain bruit au fond de la barque, causé, comme nous l'avons observé depuis, par l'eau qui roulait entre deux planches, mais qui nous faisait croire à chaque secousse qu'elle allait s'entr'ouvrir, faisait jeter des cris de temps en temps aux plus assurés, comme si c'eût été notre dernière heure. Nous regardions effectivement la mort comme inévitable : la route était perdue ; il n'y avait nulle apparence, selon notre calcul, de rencontrer ni l'île *Maurice*, ni apparemment aucune autre terre ; et, dans cette espèce de désespoir, la fatigue nous avait fait mettre en délibération si nous abandonnerions le gouvernail, et si, sans plus rien fonder sur la prudence, humaine, nous ferions autre chose qu'attendre, en prières, notre dernier moment ; mais il fut arrêté que notre devoir était de faire tous nos efforts jusqu'à la fin.

Nous ne perdîmes donc jamais tout à fait courage, et quelques-uns même se préparaient à nager, quand la barque serait engloutie, pour prier et bénir Dieu quelques moments encore. Si l'abattement extrême où nous nous trouvions était causé par le grand travail, par l'inanition, par des sollicitations à un sommeil impossible, par les frayeurs redoublées qui nous environnaient, il était sans doute beaucoup augmenté par les secrets reproches que les uns se faisaient de s'être ainsi témérairement exposés, et les autres d'avoir été trop faciles à se laisser persuader. Néanmoins, on dissimula toutes ces pensées-là, et on s'exhorta les uns les autres en toute douceur et charité fraternelle.

Nous étions ainsi entre la vie et la mort, lorsque le soleil, commençant à blanchir l'horizon, la fureur des vents se calma ; le ciel s'éclaircit, et la lumière, comme une messagère de bonnes nouvelles, nous fit apercevoir, un gros cap qui n'était autre qu'une pointe de l'île Maurice. Ces charmes vainqueurs dont nous avons tantôt parlé n'ont, je crois, jamais causé tant de douces agitations dans une âme, que cet objet brut et confus en causa dans la nôtre. Lorsque chacun se développa de dedans le manteau ou la couverture où il s'était comme enseveli en attendant la mort, on nous aurait tous pris, avec juste raison, pour autant de ressuscités. Une douce espérance occupa tout d'un coup la place de nos funestes épouvantements ; la force nous revint en même temps que la joie, et nous commençâmes à faire des réflexions à notre aise. Entre autres choses, nous ne manquâmes pas d'admirer la Providence, qui avait tourné en bien le malheur de ce terrible orage ; car il est certain que si nous n'avions pas été ainsi transportés hors de la route que nous nous étions proposée, jamais nous n'aurions rencontré l'île où nous avions dessein d'aborder ; nous étions perdus si nous n'eussions été perdus. [1] *(A suivre).*

[1] Legnat, qui ne laisse échapper aucune occasion de placer les souvenirs de ses lecteurs, reprend ici un mot que Plutarque attribue à Thémistocle devenu l'hôte du roi de Perse, et se félicitant de la magnifique situation trouvée auprès de ce monarque.—M.

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE CARPEAU DU SAUSSAY

A MASCAREIGNE ET A MADAGASCAR

(SUITE)[1]

CHAPITRE XV.

Le Gouverneur et son monde ayant entendu le coup de partance, vont pour se rembarquer ; le péril qu'il y avait les en détourna. On prend d'autres mesures. Ils retournent à l'endroit d'où ils sortaient, ils en partent le lendemain. Ils perdent leur bâtiment. Ils arrivent dans un village, où ils s'informent de leur navire, sans en apprendre de nouvelles certaines.

Le samedi dixième jour de juillet, nous entendîmes tirer le coup de canon qui nous devait servir de signal, pour nous en retourner à bord ; nous nous mîmes aussitôt en marche, faisant porter avec nous trente ou quarante volailles, dont nous avions traité. Etant arrivés sur le rivage de la mer, nous fîmes des signes qui furent aperçus des gens qui étaient dans le navire ; on mit aussitôt la chaloupe en mer ; le maître de la chaloupe nous fit entendre qu'il était impossible que le vaisseau demeurât davantage dans cette rade, à cause des grands vents qui étaient toujours contraires ; qu'ils appréhendaient même que le cable ne manquât, et qu'il n'allât s'échouer sur la côte, qui était pleine de rochers. Indubitablement s'il se fût rompu, il ne s'en serait sauvé aucun, tout aurait péri. Comme nous étions près de nous embarquer, voyant que nous ne le pouvions faire, sans courir un grand danger, à cause des courants que la mer roûlait avec impétuosité, Monsieur de Champmargou ne voulut pas se risquer, ni son monde pareillement ; il donna ordre au maître de la chaloupe de s'en retourner à bord, et de

1 Voir page 229, 241 et 253.

dire aux officiers du navire, que s'ils jugeaient à propos de s'en aller à une baie qui était à trois lieues de là, ils le fissent ; qu'ils n'avaient qu'à tirer un coup de canon pour marquer que la position était bonne, qu'en même temps nous partirions pour nous y rendre à pied. La chaloupe fut à peine arrivée, qu'on tira le coup de canon : nous prîmes aussitôt notre route, croyant qu'il n'y avait que pour une journée de chemin, ou tout au plus deux ; mais nous fûmes bien étonnés de n'y pouvoir arriver que le dixième jour après, malgré toute la diligence que nous avions fait ; il nous fallut repasser par le village de Ramonte, où un de ses frères nous vint visiter, et nous apporta une calebasse pleine de vin de canne de sucre, qui tenait trente pots, avec un cabri et de la volaille : nous lui donnâmes en revanche de la razade ; il s'en retourna fort content de notre présent. Nous couchâmes dans le village, et le lendemain nous en partîmes, pour nous rendre au lieu où nous croyions trouver notre bâtiment. Nous l'aperçûmes de dessus une haute montagne : il était à la voile. Nous marchâmes presque toujours dans un pays qui nous parût assez beau, toutefois marécageux ; de temps en temps il nous fallait passer de grandes rivières, et cela nous retardait beaucoup. Nous nous informions dans tous les villages qui se trouvaient sur notre route, si on n'avait point vu notre navire : les uns nous disaient l'avoir vu, d'autres disaient le contraire ; quelquefois nous venions sur le rivage de la mer pour tâcher d'en apprendre des nouvelles certaines, et puis nous étions contraints de regagner les terres par d'inaccessibles montagnes, que nous étions obligés de grimper, pour rencontrer des villages où nous puissions trouver des vivres plus facilement que le long de la côte, où il n'en avait aucun. En chemin faisant, nous eûmes le bonheur de rencontrer des nègres, qui nous dirent l'avoir vu à trois journées d'où nous étions, ils nous remirent aussi dans notre chemin, dont nous étions bien égarés. Nous arrivâmes avec bien de la peine, et fatigués on ne pouvait pas plus, au pied d'une montagne, sur le sommet de laquelle il y avait un grand village de six cents cases : il fallut par surcroît de malheur monter encore cette montagne escarpée ; nous en vînmes à bout, avec des travaux incroyables ; en mon particulier, j'aurais préféré coucher à découvert, et à jeun, plutôt que de prendre ce parti. C'est la coutume en ce pays d'habiter sur les endroits les plus élevés, afin de pouvoir découvrir de loin leurs ennemis, qui sont ordinairement leurs plus proches voisins, pour ne pas se laisser surprendre. Le grand s'appelait Ratfinare : il vint au devant de nous, et nous demanda brutalement ce que nous cherchions chez lui : nous lui dîmes que c'était des maisons pour y loger ; il nous dit qu'il y en avait à l'extrémité de son village, qu'il nous permettait de les prendre. Nous envoyâmes un de nos nègres pour voir quels logements c'étaient : ils nous rapportèrent que ce n'étaient que des tanières. Monsieur de

Champmargou jugea qu'il fallait user d'autorité : il lui demanda d'un ton à le faire trembler, s'il connaissait les Français : il répondit que non. Hé bien ! reprit Monsieur de Champmargou, apprends qu'on les doit traiter d'une autre manière, que tu ne fais ; nous allons te donner lieu de les connaître, si tu n'ordonnes que nous soyons logés commodément. Cette fermeté, et les menaces de Monsieur le Gouverneur firent l'effet qu'on en avait attendu. Ce grand intimidé, nous fit fournir tout ce dont nous avions besoin : il nous donna un chapon, et environ une vingtaine de livres de riz. Nous lui demandâmes des nouvelles de notre bâtiment, mais il nous dit qu'il n'en avait point entendu parler, qu'à l'heure même il allait envoyer un de ses sujets pour s'en informer, que le lendemain il viendrait nous apprendre ce qu'on lui en aurait rapporté. Là-dessus nous nous couchâmes bien inquiets de notre bâtiment, dont nous n'avions rien su de certain, depuis que nous l'avions vu de dessus cette montagne, dont j'ai parlé plus haut.

CHAPITRE XVI.

On leur rapporte qu'il y avait des Blancs aux environs de l'endroit où ils étaient, Monsieur de Champmargou leur écrit. Quelles gens c'étaient. Nouvelles trop certaines de la perte de leur navire ; récit de son naufrage. Perte de plusieurs de ceux qui étaient embarqués dessus.

Le lendemain matin Ratfinare vint nous voir, comme il nous l'avait promis la veille ; il était habillé d'un justaucorps rouge, avec un bonnet à la portugaise, ayant trois grosses menilles d'argent dans chaque bras. Cette mascarade nous surprit, parce qu'ils vont ordinairement tout nus ; cela nous fit croire que les Portugais pouvaient avoir quelque habitation aux environs ; nous en fûmes informés plus amplement quelque temps après, par des noirs, qui nous dirent en avoir vu ; mais qu'ils étaient de l'autre côté de l'île. Nous demandâmes à ce mascarade laid comme un démon, s'il avait appris quelque chose de ce qui regardait notre navire, dont nous étions fort en peine ; mais nos pauvres gens l'étaient bien plus que nous ; il y avait huit jours qu'ils s'étaient perdus, comme nous l'apprîmes le même jour. Le grand nous dit qu'il y avait six olompoutchy, comme qui dirait six personnes blanches, sur ses terres ; qu'ils n'avaient qu'une arme entre tous, que si nous leur voulions écrire, qu'il enverrait la lettre, dont on recevrait réponse en moins de douze heures. Monsieur de Champmargou me fit écrire la lettre, dont voici la teneur :

AU PREMIER BLANC, QUI RECEVRA LA PRÉSENTE.

Je vous écris pour vous dire que Monsieur de Champmargou, Gouverneur de l'île de Madagascar, est ici, avec Monsieur de V..... huit soldats et seize esclaves : de quelque nation que vous soyez, il vous prie de vouloir vous aboucher avec lui, les noirs qui vous donneront cette lettre, vous amèneront où il est.

Ce n'était pas sans inquiétude que nous attendions la réponse de notre messager, pour savoir quelles gens c'étaient. Dans cette incertitude, nous fîmes un pari Monsieur notre gouverneur et moi, lui d'un bœuf, et moi d'un brave taureau, que je m'étais réservé, quand je vendis toutes mes vaches à Messieurs de la Compagnie, et que j'avais laissé en garde à un de mes amis qui était resté au Fort Dauphin ; il en avait envie depuis longtemps, il l'avait vu combattre plusieurs fois contre les siens, qui les avait toujours vaincus. Il gagea donc que c'étaient des Portugais ; et moi, que c'étaient des Français, et même des gens de notre navire, qui nous cherchaient. La suite vérifia mes conjectures ; nous apercûmes du lieu où nous étions, qui était fort élevé, les six hommes dont Ratfinare nous avait parlé ; nous avions avec nous un soldat qui était trompette ; il sonna : ce qui fit redoubler le pas à ces misérables, qui nous reconnurent par là. C'était six matelots que nous eûmes bien de la peine à reconnaître, tant ils étaient défaits, par la fatigue et la faim qu'ils avaient endurées. Ils nous abordèrent la larme à l'œil, et nous apprirent la perte de notre navire, et le déplorable état où étaient nos gens. La chose nous toucha sensiblement ; ils nous dirent qu'ils mouraient de faim, n'ayant sauvé aucuns vivres, et ils nous prièrent de vouloir bien leur faire donner quelque chose à manger, ce que nous fîmes. Quand ils furent un peu délassés, et qu'ils eurent mangé un morceau, ils nous firent plus au long une relation fidèle de tout ce qui s'était passé. Voici ce qu'ils nous rapportèrent : Que le dimanche au matin, qui était le onzième de Juillet, ils étaient partis de la baie où nous les avions laissés, avec un vent impétueux ; peu s'en était fallu qu'ils n'eussent échoué quatre heures après sur des rochers qui avançaient dans la mer ; que le navire ne se pouvait gouverner : en effet, je n'ai jamais vu un plus méchant voilier ; que cependant ils en étaient échappés, pour s'en aller perdre plus loin. Et ils éprouvèrent à leur malheur, ce qu'on dit ordinairement : *Cecidit in Scyllam, cupiens vitare Charybdim.* Sur les cinq heures du soir, ils virent la baie, où le rendez-vous s'était donné. Ils y voulurent entrer, mais l'impétuosité des vents, et le navire, qui ne savait virer vent de vent, pour éviter un banc de roche, qui était devant eux, causèrent leur perte. Malgré tous leurs efforts, la violence du vent les jeta dessus, et il leur fut impossible de s'en retirer, quelques soins qu'ils y apportassent. Du premier choc que le navire donna sur les rochers, le gouvernail se rompit. On jeta aussitôt la sonde dans la pompe, où il y avait déjà quatre pieds d'eau. Dans ce moment chacun songea à sa conscience. Le pilote fit jeter l'ancre, afin de n'aller pas plus loin sur les rochers. On songea à sauver ce qu'on pourrait de poudre, d'armes et de victuailles ; mais il était trop tard, tout était inondé. Tandis que tout le monde était occupé du soin de se sauver, un misérable canonier voulut mourir, comme il avait toujours vécu, c'est-à-dire en ivro-

gne : ce maître glouton entra dans la chambre du capitaine, où il trouva quelques bouteilles d'eau de vie, qu'il vida : il s'enivra si fort, qu'il ne connaissait plus personne, ni le danger qui le menaçait. En cet état, il descendit à la Sainte Barbe ; il prit son fusil dans le dessein de faire du feu pour allumer sa pipe, quelques étincelles tombèrent apparemment sur de la poudre qui était répandue, qui communiquèrent le feu à quelque gargouche remplie de poudre, qui était proche de lui ; ce pauvre misérable se brûla tout le visage ; la tête devint d'une effroyable grosseur ; il ne put se sauver, comme les autres, ne voyant plus goutte. On nous rapporta depuis, qu'on l'avait entendu crier huit jours après, sur quelque débris du bâtiment.

On n'était éloigné de terre, que de la portée d'un fusil ; les uns se jetèrent à la mer, les autres moins hardis, n'osaient prendre cette résolution, à cause de la grande agitation où elle était, et de ses roulements épouvantables ; néamoins ceux qui eurent le courage de se jeter à la nage gagnèrent un banc de sable, qui n'était pas extrêmement éloigné. A la vérité ce ne fut pas sans peine, la plupart étant faibles et presque tous malades. Monsieur Cuveron, prêtre de la mission, s'acquitta fort bien dans cette occasion, des devoirs de son ministère ; il tâchait de consoler tout le monde, il en confessa le plus qu'il pût, il promit aux autres de ne les point abandonner, qu'il voulait demeurer le dernier dans le navire ; il encouragea ceux qui faisaient retentir l'air de leurs gémissements, dans l'attente où ils étaient de voir leur vaisseau à tout moment sur le point d'être réduit en pièces, les assura, contre son sentiment, qu'il était assez fort pour subsister toute la nuit. Il donna, dans le peu d'assurance qu'il avait que le chose fût telle, qu'il la disait, la bénédiction et l'absolution, le crucifix en main et les larmes aux yeux, à tous ceux qui étaient dans le bord. La nuit se passa dans ce misérable état, attendant, de moment en moment, la mort qu'ils avaient toujours devant les yeux. Le monde était partagé, il y en avait la moitié sur le banc, et l'autre encore sur le bord. Ceux qui avaient gagné les roches, n'étaient pas encore sauvés, il leur restait un grand chenal à traverser; pour ceux qui étaient demeurés sur le bord, ils n'attendaient que le fatal instant de voir engloutir leur navire, sans savoir quelle contenance tenir ; car à chaque flot que la mer élevait, on l'entendait retomber avec grand bruit sur les roches. C'est une chose étonnante qu'il y pût résister si longtemps, la mer étant si agitée, qu'elle passait quelquefois par-dessus la dune. Le jour étant venu, un de nos pilotes, flamand de nation, fit sauver le reste par son industrie, en cette manière. Le pilote s'attacha au col une ficelle assez longue pour aller jusqu'à terre, et se jeta en la mer ; il fut trois quarts d'heure, avant de la pouvoir aborder ; vous pouvez croire les vœux que chacun faisait pour la réussite de son dessein ; on le conduisit des yeux, souvent on le perdait de vue l'espa-

d'un *Miserere*, qu'il demeurait comme enseveli dans la mer. Combien de fois s'écria-t-on : il est perdu, et on le voyait reparaître à l'instant ? Le brave pilote, malgré la violence des flots, qui le rapportaient au large, lorsqu'il était sur le point d'aborder, mit enfin pied à terre fatigué, comme il est aisé de se l'imaginer, d'avoir combattu si longtemps contre les vagues. Quoique ses forces fussent épuisées, il fit un dernier effort, pour tirer le fruit de ses peines. Par le moyen de la ficelle qu'il s'était mise au col, il tira une corde plus grosse, qu'il avait fait ajuster avant de sortir du bord ; et au bout de cette corde, il avait attaché un cable, de sorte qu'en tirant cette ficelle, il tira la corde, et le cable ensuite, qu'il attacha à un arbre ; et par le moyen du cabestan, ceux qui étaient restés dans le navire bandèrent le cable : cet expédient sauva un chacun. Ils furent bien étonnés de voir encore un trait d'eau à passer : la corde rompit, et ils ne pouvaient le traverser sans chaloupe. Ils résolurent de l'aller chercher ; mais quelles peines ne souffrirent-ils pas ? Malgré leur faiblesse, il fallut qu'ils la portassent plus de trois cents pas, marchant toujours sur des cailloux coupants. Les chataignes de mer, dont le chemin par où ils étaient obligés de passer était couvert, ont des épines longues comme le doigt, elles leur entraient dans les pieds, qu'ils avaient nus, aussi bien que le reste du corps. Après bien du travail, ils amenèrent la chaloupe ; il n'y eut que douze hommes qui firent cette manœuvre, le reste étaient si fatigués et si exténuées, qu'ils ne purent les aider. La chose ayant duré depuis le matin jusqu'au soir, Monsieur de Cuveron crut qu'ils ne viendraient pas à bout de leur dessein, et dans l'appréhension que la mer, qui s'était un peu calmée, ne revint dans sa fureur, et ne les emportât indubitablement de dessus le banc de roche, où ils n'auraient pu demeurer en ce cas, les exhorta à chercher un passage, pour gagner la terre. Il se mit à leur tête, ils marchèrent toute la journée sur le banc, sans en pouvoir trouver la sortie. La nuit les prit, et il fallut qu'ils y couchassent. Les nommés Baillot, écrivain du navire, Veau, Henry, Bataille, et dix autres, tant soldats que matelots, et trois de nos noirs malades, qui les avaient suivis, furent les malheureuses victimes de cet élément impitoyable, pour n'avoir pas voulu attendre la fin de la manœuvre qu'on faisait. Le lendemain, on les alla chercher, mais ce fut inutilement ; on trouva quelques cadavres des matelots et des nègres, qui flottaient sur le bord de la mer ; ce spectacle borna leur recherche. Ils revinrent sans avoir rencontré Monsieur Cuveron, ni les autres, dont nous n'avons jamais ouï parler depuis, nonobstant toutes les perquisitions que nous en fîmes : Il n'y a point de doute que la mer ne les ait engloutis.

(A suivre.)

AVENTURES DE FRANÇOIS LEGUAT

ET DE SES COMPAGNONS

—

(SUITE) [1]

Sur les cinq heures du soir, le 29 mai, et le neuvième jour de notre navigation, nous arrivâmes donc enfin dans une petite baie de l'Ile Maurice [2] Nous entrâmes dans une assez jolie rivière, la marée montant, et nous descendîmes dans un endroit agréable, au pied d'un coteau tout couvert de grands arbres. Nous étions si étourdis du bateau que nous chancelions comme des gens ivres, et que nous nous laissions tomber même, sans pouvoir résister à une espèce de vertige. Mais un bon sommeil, avec quelques rafraîchissements, que la chasse nous fournit sans beaucoup de peine, nous rétablit parfaitement en deux ou trois jours.

Ainsi nous sauvâmes-nous des déserts de Rodrigue et des grands dangers d'un terrible orage. Mais, hélas ! notre nouvelle île ne nous fut point un port de salut, et nous n'échappâmes des premiers abîmes que pour retomber dans un autre, comme on le verra dans la suite.

Nous étant ainsi un peu rétablis, nous rentrâmes dans notre barque, et nous côtoyâmes l'île, en cherchant quelque endroit habité. Après cinq ou six stations sur la côte, où nous allions toujours coucher, nous arrivâmes enfin à la Rivière Noire, où nous trouvâmes trois ou quatre loges, habitées par quelques familles hollandaises, qui nous firent un très bon accueil.

Ces gens ont défriché et découvert autant de terre qu'ils en ont voulu avoir dans une bonne et agréable vallée.

[1] Voir page 157, 169, 181, 193, 205, 217, 235, 247 et 257.

[2] L'île où nous voyons aborder nos transfuges avait été découverte, en même temps que l'île Bourbon, sa voisine, c'est-à-dire en 1545, par le Portugais Mascarenhas, qui, tout en donnant plus particulièrement son nom à cette dernière, l'avait laissé au groupe entier dont Rodrigue fait partie et que ce nom collectif sert encore à désigner. Les Portugais avaient appelé cette île *Cerné*. Les Hollandais en prirent possession en 1598, et, au nom du prince Maurice de Nassau, alors gouverneur des Provinces-Unies, l'appelèrent île Maurice. Ils y fondèrent un établissement d'une importance relative. A l'époque où y séjourna Leguat, leur Compagnie des Indes y entretenait une garnison d'environ cinquante hommes et l'on comptait trente ou quarante familles hollandaises dispersées dans l'île. Le travail y était fait en partie par des esclaves nègres. Il faut croire toutefois que les produits de cette colonie ne constituèrent pas par la suite des avantages suffisants pour la métropole, car, en 1712, les Hollandais l'abandonnèrent, afin de concentrer leurs forces sur leur établissement du cap de Bonne-Espérance. Trois ans plus tard, les Français s'y installèrent et lui donnèrent le nom d'île de France. En 1810, elle fut prise par les Anglais, à qui elle appartient encore, et qui l'appellent du nom que lui donnèrent les Portugais.—M.

Ils ont la plupart de nos plantes dans leurs jardins, aussi bien que celles des Indes, et ils cultivent beaucoup de tabac. Leurs cours sont remplies de nos volailles ; ce qui nous fit bien du plaisir à voir, après le long séjour de notre île, où nous n'avions presque rien trouvé qui nous eût été auparavant connu.

Je m'étais imaginé que mes compagnons, dont les yeux étaient si affamés de femmes, ne pourraient s'empêcher d'éclater de joie la première fois qu'ils apercevraient quelqu'un de ces aimables objets ; et que du moins ils ne pourraient se saouler de les regarder. Mais je dois constater qu'ils en furent moins émus que de la vue des vaches...Les cabanes de cette petite colonie ne sont couvertes que de feuilles de lataniers, comme l'étaient les nôtres, mais elles sont plus grandes et plus hautes, parce que cette île est moins exposée que Rodrigue aux tempêtes des ouragans.

Ces bonnes gens vivent en partie de chasse, et ils ont des chiens propres pour cela.

Le lieu où il demeure porte le nom de Frédéric Henri, et est au sud-est de l'île, à vingt-huit lieues de l'endroit où nous étions. Ce gouverneur, ou plutôt commandant, qui s'appelle Rudolphe Diodati, est de Genève. Comme nos députés allaient le chercher (l'un desquels, pour le dire en passant, pensa mourir de faim dans les bois où il s'était écarté des autres), il arriva justement qu'il passa par le lieu où nous étions, faisant le tour de l'île, comme il avait accoutumé de le faire tous les ans. Dès que je le sus, j'allai avec celui qui était resté avec moi, lui demander sa protection ; et il nous l'accorda avec toute l'honnêteté que nous pouvions souhaiter, et nous fit un fort agréable accueil.

Après avoir entendu notre histoire, lui et ceux qui l'accompagnaient, jetant les yeux sur notre chétive barque, trouvèrent que notre entreprise avait été téméraire. Il nous promit de nous envoyer une ancre, que nous trouverions en passant au port du nord-ouest, afin que nous puissions nous en servir dans le besoin en allant à la *Loge*, c est ainsi qu'on nomme en français le logement du gouverneur de ces îles,de quelque manière qu'il soit construit. Il nous assura en même temps, fort obligeamment, que rien ne nous manquerait, ajoutant que nous pourrions attendre doucement ainsi un vaisseau qui devait venir dans peu de temps.

Sur ces bonnes paroles, qu'il réitéra plusieurs fois, nous partîmes de la Rivière Noire, où nos députés nous avaient rejoints, et nous arrivâmes heureusement au port du nord-ouest. Comme prélude des malheurs qui nous devaient arriver, nous ne trouvâmes point l'ancre que le commandant nous avait promis d'y envoyer, et on ne nous donna pas même les instructions qui auraient été nécessaires ; car, au lieu de nous enseigner comment nous pouvions continuer notre route par eau jusqu'à la Loge, on nous dit qu'il fallait nous résoudre à porter nos hardes jusqu'au *Flac*,

petit hameau où est le jardin de la Compagnie, à huit lieues de la. Comme c'était un faire-le-faut, nous prîmes bientôt notre résolution ; et nous transportâmes notre bagage en sept ou huit voyages fort fatiguants, en traversant des forêts sans route, où nous nous égarions quelquefois...

Avant que de continuer la suite de cette relation, il ne sera pas, je crois, mal à propos de dire ici que quand nous arrivâmes à la *Loge*, nous y rencontrâmes le chirugien de notre vaisseau (appelé Clos), et le sieur Jacques Guigner, l'un de nos pèlerins dont j'ai parlé, que Valleau, notre capitaine, nous avait enlevé à Rodrigue. Il avait eu ses raisons pour nous jouer ce tour ; et il en avait d'autres pour laisser Guigner avec Clos dans l'île Maurice.

Je ne m'amuserai point à pénétrer ces raisons-là, et je dirai seulement en peu de mots ce que ces deux hommes nous apprirent. Ils nous racontèrent que, peu après qu'ils eurent levé l'ancre à la rade de Rodrigue, le capitaine avait ouvert nos lettres, les avait lues sans façon à tout l'équipage, et les avait jetées dans la mer.

Les plaintes que nous faisions de son mauvais traitement, et de toute son infidèle conduite, n'avaient eu garde de lui plaire ; et, à la vérité, nous nous étions bien attendus que nos lettres auraient cette destinée.

Ils nous dirent aussi que, deux jours après leur arrivée à Maurice, Valleau y étant encore, un capitaine anglais avec son équipage y avait abordé dans une chaloupe se sauvant du naufrage de son vaisseau, qui était échoué sur un banc de sable (sans espoir d'être relevé par le flot) assez près de Rodrigue. Que ce capitaine avait proposé à Valleau d'aller à ce vaisseau, qui apparemment paraîtrait encore, dans l'espérance de s'enrichir de plusieurs bonnes marchandises qu'ils en pourraient tirer ; que Valleau topa et qu'ils firent un pieux serment, les deux capitaines et leurs équipages, de tenir leur vol bien secret.

Valleau, qui avait quelque compte à rendre de ses actions au commandant de Maurice (c'était alors le sieur Lamocius), s'avisa, pour couvrir son jeu, de lui dire que les huit aventuriers qu'il avait laissés à Rodrigue pourraient bien tomber dans de grands besoins, et qu'il croyait qu'il était de la charité de nous envoyer diverses choses dont il dit une longue liste.

Le commandant, à qui le gouverneur du cap de Bonne-Espérance nous avait beaucoup recommandés, donna aisément dans ce panneau ; et, par ses ordres, notre *Hirondelle* fut en peu de temps chargée de cerfs, veaux, chèvres, pourceaux, dindons, canards, volaille, citronniers, orangers, ananas, bananiers, ceps de vigne, tabac, patates, ris, mil, arbres, fruits, grains et graines en abondance [1].

[1] Il faut sans doute entendre par *grains* des céréales, et par *graines* des semences de diverses plantes.—M.

Mais tout cela n'était qu'un prétexte pour notre bon capitaine. Il passa et repassa à la vue de notre île ; et partie par malice, dont il était bien pourvu, partie par chagrin du mauvais succès de son entreprise (car ils furent rudement et dangereusement ballottés par les flots vengeurs, autour du navire échoué, sans en pouvoir jamais rien arracher), il nous priva vilainement des choses qui auraient fait de notre Rodrigue une véritable *Éden*. Si ce fut pour notre mal ou notre bien, Dieu le sait.

Voilà ce que nous apprîmes du sieur Guigner et de Clos.

Revenons présentement à notre malheureuse histoire.

Jean de La Haye, notre orfèvre, qui avait quantité d'outils fort pesants, et par conséquent fort incommodes en voyage, se résolut d'en vendre une partie à un homme de même profession, qui se rencontra en même temps que nous au port du nord-ouest. Parmi ces objets était le fatal morceau d'ambre gris qui avait été trouvé à Rodrigue et duquel nous avons parlé. Il pesait environ six livres. La Haye ayant demandé à l'orfèvre ce que c'était, celui-ci répondit froidement que c'était une gomme dont on se servait comme de goudron dans l'île Maurice, qu'on en trouvait quantité autour de certains arbres, mais que cela ne valait pas grand' chose. La Haye, qui le crut bonnement, et qui n'avait pas besoin de goudron, lui abandonna volontiers ce morceau de gomme dans le marché qu'ils firent ensemble, et il en garda seulement quelques petits morceaux par curiosité.

Le lendemain, quelqu'un lui ayant appris que cette prétendue méchante gomme était de l'ambre gris, il alla au plus vite trouver son marchand pour lui redemander la pièce de goudron ; mais ce dernier répondit qu'il en avait déjà enduit des seaux.

Il y eut de grandes contestations, et ils se séparèrent avec beaucoup d'aigreur, celui qui avait été surpris menaçant de faire ses plaintes au commandant. Comme l'orfèvre de l'île avait diverses fois trouvé de l'ambre gris à Maurice, et qu'il savait qu'il était défendu aux habitants d'en vendre, ni d'en acheter de qui que ce fût sous de grosses peines (chacun étant obligé de céder à la Compagnie pour un certain prix tout ce qu'il en trouvait), il prévint le pauvre La Haye, et alla incontinent porter ce morceau d'ambre au commandant, lui racontant de quelle manière cela était tombé entre ses mains. La Haye l'ayant su, alla tout aussitôt faire ses plaintes ; mais le juge inique, préparé et intéressé, l'assura que ce morceau de je ne sais quoi, dont il s'agissait, n'était pas de l'ambre gris ; que c'était une certaine gomme qui ne valait presque rien, et qu'il le savait par expérience. Le suppliant répliqua qu'il en avait gardé quelques morceaux, qui justifieraient la vérité et qu'il demandait justice.

Ce qui aidait bien encore à faire voir que c'était du véritable ambre,

c'est que l'orfèvre de l'île, quelques jours après la contestation, avait été si mal avisé que d'offrir au nôtre soixante écus pour les morceaux qu'il avait gardés. Nous avons jugé que cette offre avait été faite par l'ordre secret du commandant, qui ne put pas davantage dissimuler que ce ne fût de l'ambre. Il apparut, par leurs ruses, que la plus grande partie de cet ambre avait été fondu, sans qu'on sût ce que c'était, et qu'il n'en était resté qu'une petite portion, laquelle fut représentée, adjugée au profit de la Compagnie, et envoyée à Batavia. Celui de notre compagnie qui était droguiste [1], et qui était aussi fort entendu dans sa profession, avait su, dès Rodrigue, lorsque ce morceau de prétendue gomme fut trouvé, que c'était de l'ambre gris ; mais il l'avait toujours dissimulé, et avait même assuré, malgré les soupçons de tous, que ce n'en était pas, dans l'espérance qu'il avait sans doute que cela étant négligé et abandonné, il pourrait secrètement se l'approprier. Faute d'autant plus grave, qu'au lieu de nous jeter dans le malheur qui nous arriva dans la suite, nous manquâmes l'occasion de nous enrichir tous, en cherchant de cet ambre que nous n'aurions pas manqué, apparemment, de trouver en grande quantité à Rodrigue pendant les deux années de notre séjour. Il y a de l'apparence aussi que nous y serions demeurés plus longtemps à cause de cela.

Je pourrais alléguer ici diverses raisons qui feraient voir manisfetement que le droguiste avait connu l'ambre dès le moment qu'il fut apporté dans la cabane, à Rodrigue, par La Haye ; mais je n'insterai pas sur cela davantage. Ce fut lui qui ayant appris à Maurice que La Haye avait donné gratis un si grand trésor, nous avertit, mais trop tard, que c'était de l'ambre.

J'ai dit que la première fois que nous saluâmes le commandant, il nous avait reçus avec beaucoup de civilité, et nous avait promis tout le bon traitement que nous pouvions souhaiter. Mais, après cette affaire, nous éprouvâmes tout le contraire de ces belles promesses. Comme nous ne pouvions attribuer ce changement à nos manières, qui étaient toujours également respectueuses, nous ne doutâmes pas que sa mauvaise humeur ne procédât de ce qu'il avait manqué son coup. Il avait lieu de craindre que nous ne racontassions cette histoire à Batavia, et que la Compagnie ne lui fît rendre compte, à ses grands périls, du vol qu'il avait fait, à nous premièrement, qui ayant trouvé cet ambre dans une île qui n'appartenait à personne, en devions être légitimes et incontestables possesseurs, et à la Compagnie ensuite, supposé que cet ambre eût dû lui être adjugé. Ce fut pour cela qu'il forma la résolution de nous perdre par les barbares et infâmes moyens qu'on verra dans la suite. La première injustice qu'il nous fît fut de s'emparer de notre barque, sans nous en parler, et de la faire brûler quelques jours après.

1 Testard.—M.

Au lieu de nous rendre nos voiles, qui étaient faites d'une belle et bonne pièce de toile de Flandres, il les donna à ses chasseurs, pour s'en faire des habits, quelques instances que nous fissions pour les ravoir.

Il commença à nous montrer aussi des marques de sa haine et de son dépit, en nous logeant dans une hutte, et en ne nous donnant pour nourriture que le reste de ce qui avait été servi aux serviteurs de la Compagnie.

Ensuite il nous tint en quelque façon prisonniers, nous défendant de nous éloigner de notre hutte plus loin que mille pas.

Il nous ôta le valet qui nous était resté, et le mit au service de la Compagnie ; de sorte que, comme celui que nous avions amené de Rodrigue avait déjà pris parti avec lui, [1] notre nombre fut réduit à cinq.

Ces manières d'agir, si contraires aux premières honnêtetés que nous avions reçues, nous firent craindre avec raison les suites que pouvaient avoir des commencements si fâcheux ; cependant nous nous reposions sur la Providence, qui nous avait déjà aidés en tant de différentes occasions.

Mais comme dans toutes les sociétés il y a toujours des esprits plus inquiets et plus impatients que les autres, deux d'entre nous, les sieurs La Caze et Testard, projetèrent de se tirer du mauvais pas où nous nous trouvions engagés, par un moyen qui, à la vérité, n'était pas exactement juste. Pour le payement de la barque et des voiles, ils résolurent de se saisir d'une chaloupe de la Compagnie et de se sauver à Mascareigne [2] qui n'est qu'à 25 lieues de Maurice. Et, comme ils jugèrent bien que, quelques couleurs qu'ils pussent donner à leur dessein, les deux autres et moi le désapprouverions et nous y opposerions infailliblement, ils n'osèrent jamais nous en faire la moindre ouverture. Ils se cachèrent même si soigneusement, que nous n'eûmes aucune connaissance de ce qu'ils voulaient faire. Mais, comme ils avaient besoin de quelque secours pour l'exécution de leur entreprise, ils s'adressèrent à un soldat de la Compagnie (Jean Namur) qui leur avait témoigné qu'il était fort peu satisfait du commandant, et ils lui proposèrent d'être de la partie pour s'en aller avec eux. Ce soldat alla incontinent révéler au commandant la proposition qui lui avait été faite, ajoutant que les trois camarades des deux complices ne savaient rien du complot, et en étaient, par conséquent, tout à fait innocents.

(A suivre.)

1 Il s'agit ici, sous le titre de valets, de Pierre Thomas et d'Anselin, qui dès ce moment ne figurent plus dans la relation. Lequel des deux avait pris parti avec le gouverneur ?...—M.

2 L'île Bourbon, primitivement visée par l'expédition sous le nom d'Éden.—M.

1re ANNÉE 23 NOVEMBRE 1887 N° 24

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE CARPEAU DU SAUSSAY

A MASCAREIGNE ET A MADAGASCAR

(SUITE)[1]

CHAPITRE XVII.

Monsieur le Gouverneur se met en marche pour aller voir le lieu du naufrage. L'auteur reçoit ordre d'aller à Antongil. Il se met en chemin ; rencontre qu'ils firent. Quatre de leurs gens, qui s'étaient échappés du naufrage, viennent au-devant de lui. D'autres le joignent peu après. Ils continuent leur route tous ensemble.

L'objet de cette triste et déplorable narration dura presque toute la nuit ; nous leur demandâmes dans quel état ils avaient laissé le reste de notre monde ; ils nous répondirent, qu'ils étaient tous dignes de compassion, que les malades surtout étaient capables d'attendrir le cœur le plus dur, par les plaintes qu'ils faisaient de se voir abandonnés de leurs amis, et de leurs parents les plus proches. Monsieur de Champmargou sur ce rapport, résolut d'aller voir le lieu du naufrage, afin de tâcher de ramasser le plus de son monde qu'il lui serait possible ; il partit dans ce dessein aussitôt que le jour commença à poindre ; il me donna ordre de m'en aller avec ces six pauvres matelots, au village de Ramonte, à moins que je ne jugeasse à propos de m'en aller droit à Antongil. Nous nous quittâmes Monsieur de Champmargou et moi, lui pour aller chercher son monde, et moi pour aller l'attendre chez Ramonte, ou à Antongil ; il me laissa quelque peu de razade, pour trouver à vivre par les chemins ; il me donna aussi deux esclaves, de seize qu'il en avait. Deux jours après l'avoir quitté, nous rencontrâmes une armée d'environ deux mille noirs, qui revenaient de piller un village de leurs ennemis, où ils s'étaient battus vigoureuse-

[1] Voir page 229, 241, 253 et 265.

ment ; et ils n'avaient remporté la victoire, que parce que ceux contre lesquels ils avaient affaire avaient abandonné leur village à leur discrétion pour pouvoir se rallier, et venir ensuite fondre sur eux. Ils en furent suivis jusqu'auprès d'un bois, où ils se joignirent : c'était une petite plaine, où ils recommencèrent le combat de nouveau ; il fut fort sanglant, autant que j'en ai pu juger par la quantité de corps morts que je trouvai, tant dans la plaine que dans le bois. Ceux qui étaient avec moi, entendant quelque bruit, et les plaintes de quelques misérables blessés, qui n'étaient pas encore expirés ; épouvantés d'ailleurs par ce qu'ils avaient vu, ne voulurent jamais passer les premiers. Je pris mon fusil, que mon petit esclave portait, je passai et mes gens me suivirent ; le bois n'était pas extrêmement large, et il était rempli de corps morts ; je ne doutai pas qu'il n'y en eût beaucoup d'autres plus avant ; mais comme la chose ne me touchait en rien, je n'en fis aucune recherche : au contraire, je passai le plus vite qu'il me fût possible. Comme je fus à une journée de chez Ramonte, j'appris qu'il y avait des Français, et un nègre me le confirma par une lettre qu'il m'apporta, par laquelle on nous demandait de quelle nation nous étions, et si nous avions des nouvelles de monsieur de Champmargou, dont ils étaient fort en peine. Je partis aussitôt pour les aller joindre ; c'était quatre de nos gens échappés du naufrage, que la faim et la fatigue avaient rendus méconnaissables. Ils me dirent que deux jours après le naufrage, ils s'étaient séparés tous quatre des autres, pour gagner plus diligemment Antongil ; qu'ils avaient toujours suivi le bord de la mer, parce que le sable était plus doux à marcher que les montagnes, qui sont ordinairement remplies de pierres ; qu'ils pouvaient souffrir, à cause des épines des chataignes de mer, qui leur étaient entrées dans les pieds, en se sauvant sur les roches, dont j'ai parlé. Ils me dirent encore qu'ils avaient demeuré cinq jours entiers, sans prendre aucune nourriture : cette vérité était écrite sur leurs visages. Ils finissaient le récit de leur misère, lorsque je vis venir de loin sept Français, suivis de cinq nègres : c'étaient des matelots de notre navire, et des esclaves, dont il y en avait quatre à Monsieur le Gouverneur et un des miens ; ils nous contèrent, comme avaient fait les autres, leur aventure, et voici ce que j'en sus : Qu'après avoir quitté les autres, ils s'étaient attroupés par petites bandes, pour passer le pays plus facilement, et qu'ils étaient venus, non pas le long de la mer, où ils n'auraient trouvé aucune chose pour subsister, mais à travers les terres, où ils n'avaient pas manqué de vivres. Me voyant accompagné de dix-sept Français, et huit esclaves, je résolus de me mettre en marche pour venir à Antongil, comme Monsieur le Gouverneur m'avait dit. Chacun me remit le peu de razade qu'il avait, sans quoi nous eussions eu bien de la peine à trouver des vivres parce que les habitants du pays par lequel nous passions, donnent rarement quelque chose pour rien. Nous partîmes donc du

village de Ramonte, fort joyeux de nous voir réunis ensemble, lorsque nous nous y attendions le moins ; notre joie cependant était traversée de l'inquiétude que nous avions de Monsieur de Champmargou et du reste de son monde, et particulièrement des malades qui étaient restés derrière nous. En mon particulier, j'appréhendais pour Monsieur le Gouverneur, d'autant plus qu'il n'était escorté que de huit soldats, le reste étant des nègres, auxquels il ne fallait pas trop se fier, ce qui était bien peu pour le mettre en sureté dans une province, où les habitants ne font point de difficulté de tuer un homme pour une pipe de tabac. Nous marchâmes toute la journée, sans savoir quelle route nous avions tenue, parce que nous n'avions point de guide, et qu'on n'en pouvait avoir, qu'en les bien payant, et notre petite marchandise nous était absolument nécessaire pour vivre. Il était six heures du soir, que nous n'avions pas encore trouvé aucun village pour y pouvoir loger. Nous commencions à être fatigués de la chaleur et du chemin que nous avions fait, et nous désespérions d'en trouver, lorsque nous entendîmes chanter un coq, ce qui fit croire que nous n'étions pas fort éloignés de quelque habitation. Nous nous dirigeâmes à peu près vers l'endroit où nous avions entendu chanter cet admirable guide. Peu de temps après, nous apercûmes derrière une montagne qui nous avait empêchés jusqu'alors de le découvrir, un petit village de dix cases : c'était la demeure de quelques pêcheurs. Il était situé sur le bord d'un fort bel étang, vis-à-vis d'un bois. Les hommes, les femmes et les enfants abandonnèrent leurs cases, et s'enfuirent dans les bois, dès que nous eûmes mis pied dans le village. Nous ne laissâmes pas d'y camper ; nous y trouvâmes des poules et des bananes en abondance ; nous n'épargnâmes rien pour nous bien régaler, dans le dessein toutefois de payer, ou de laisser dans quelque case la valeur de ce que nous prenions, en cas qu'ils ne fussent pas revenus avant notre départ. Nous avions besoin de ce bon repas pour nous remettre un peu de ce que nous avions souffert. Nous y passâmes la nuit, et tandis qu'une partie dormait, l'autre faisait bonne garde, crainte d'être surpris.

CHAPITRE XVIII.

L'auteur poursuit son chemin avec sa troupe. Ses esclaves les quittent, et emportent leurs provisions. Ils arrivent chez un grand ; ce qui leur y arriva. L'avarice, défaut ordinaire de ces peuples.

Le lendemain dès que le jour parut, nous nous préparâmes à partir de ce lieu. Nous étions déjà en marche, lorsque nous vîmes venir quatre noirs, au devant de nous, c'étaient des habitants du village où nous avions couché. Ils nous dirent qu'ils venaient nous trouver de la part de leur grand, pour nous avertir de l'aller trouver, parce qu'il était bien aise de nous voir et qu'il avaient envie de nous faire un présent. Nous y allâmes, non pas

dans l'espérance d'avoir un présent ; car je connaissais trop bien ce peuple, pour m'en flatter ; mais parce que nous ne pouvions faire autrement. Je prévoyais au contraire, qu'il nous en coûterait ; et que l'empressement qu'il témoignait pour nous voir, ne venait que du désir qu'il avait de tirer quelque chose de nous. Un quart d'heure après, je regardrai par hasard derrière moi, je fus tout surpris de voir que nous n'étions pas suivis de nos esclaves, qui jusqu'alors ne nous avaient pas quittés. J'avais mes raisons pour être inquiet, ils étaient les porteurs de nos provisions, qui consistaient en poules et en riz, dont nous avions suffisamment pour six jours ; et de notre marchandise, sans laquelle nous étions en danger de mourir de faim. Je crus qu'ils étaient restés derrière, pour faire cuire du riz, ne pouvant m'imaginer qu'ils nous eussent abandonnés. Nous arrivâmes dans un agréable bois qui nous invita par la fraîcheur de son ombre, à nous mettre à couvert du soleil ardent, qui donnait à plomb sur nous. Je fis donc faire halte pour nous y reposer quelque moment. Chacun choisit l'endroit qui lui plût d'avantage, et presque tous y dormirent. Je n'étais pas assez tranquille, pour y pouvoir goûter cet agréable repos ; nous étions tous nus et les mouches profitaient de l'avantage que nous leur donnions pour nous sucer le sang ; les autres avaient apparemment la peau plus dure, ou ils étaient plus insensibles que moi à leurs piquantes morsures. Outre cette incommodité, l'incertitude où j'étais de savoir si nos esclaves nous reviendraient ou non, écartait le sommeil bien loin de moi. J'appelai un petit nègre qui me servait, âgé de treize ou quatorze ans, je lui demandai des nouvelles de ses camarades, et s'ils ne lui avaient rien dit de leur dessein. Il me répondit qu'ils lui avaient dit qu'ils viendraient nous rejoindre au village du grand, où nous allions. Cela me tranquillisa un peu, et aussitôt que nos gens se furent suffisamment reposés, nous quittâmes ce lieu pour continuer notre route. Après quelques heures de marche, nous arrivâmes chez le grand, qui nous reçût assez bien, il nous fit un présent de riz, de cannes de sucre, choses peu suffisantes pour rassasier dix neuf personnes, qui avaient marché toute la journée, sans manger. Je lui demandai s'il n'avait pas quelques vivres à nous trafiquer, que nos esclaves arriveraient bientôt avec notre marchandise. Je vis bien à sa mine, que cela ne le contentait pas, et qu'il n'y avait que la vue de ce que nous avions envie de lui donner, qui le déterminerait à nous fournir ce dont nous avions besoin. Je résolus donc d'attendre le retour de nos esclaves, mais ce fut en vain. Les maudites gens nous avaient abandonnés, et avaient pris un autre chemin pour fuir, en emportant avec eux et notre marchandise et nos vivres, sans se soucier des suites fâcheuses où nous réduirait cet abandon. Nous fûmes donc obligés de nous borner au riz que le grand nous avait donné : je lui empruntai un pot pour le faire cuire avec promesse de le lui rendre, après que nous nous en serions servis : mais je me mis hors

d'état de pouvoir tenir ma parole. En effet, à peine un misérable matelot l'eût-il dans les mains, qu'il le laissa tomber, et le cassa en mille pièces. Je lui fis en demander un autre, et lui fis dire que je lui paierais celui que nous avions eu le malheur de casser. Il nous en envoya un, dans lequel nous fîmes cuire notre riz, et nous le mangions, lorsqu'un chien vient pour lècher quelque gratin qui était resté, il mit aisément la tête dans le pôt, mais il ne fut la retirer, l'épouvante lui prit et voulant s'enfuir, il donna de la tête contre un pièce de bois, qui brisa ce vase dont ce grand faisait tant d'estime. Cette aventure me fit éclater de rire, malgré le chagrin qui me tourmentait; je ne rapporte cet incident que pour faire voir jusqu'à quel point règne l'avarice parmi ces peuples, par les suites qu'eut cette rupture. Après avoir demeuré un jour chez ce grand, espérant toujours que nos esclaves reviendraient, nous en voulûmes partir mais persuadé qu'il ne nous laisserait pas aller sans l'avoir payé, j'avertis tout mon monde de se tenir prêts à marcher le lendemain de grand matin, avant qu'ils fussent éveillés, je lui avais fait accroire ce jour-là même, que je savais que nos esclaves étaient chez un grand a six lieues de lui, et que s'il voulait me donner un homme ponr nous y conduire, je le chargerais du présent que je lui avais promis. Il en était tombé d'accord ; mais j'ai appris depuis qu'il avait envoyé toute la nuit un de ses sujets, pour savoir la vérité de la chose ; et il lui rapporta qu'on ne les avait pas vus. La crainte qu'il eut que je ne le frustrasse par un départ prompt et précipité, du présent qu'il prétendait lui être dû, l'obligea de nous faire garder à vue. J'ignorais tout cela ; de sorte que le lendemain avant le jour, j'envoyais chercher sous main celui qui me devait servir de guide, et que je tâchais d'engager par l'espoir d'une grande récompense, pour le faire à l'insu du grand ; mais ce perfide nègre, au lieu de se rendre à toutes mes belles paroles, alla déclarer au grand que nous étions sur le point de nous en aller. Il vint me trouver dans le moment, et me demanda avec fureur ce que je lui avais promis pour le paiement de ses pots. Tout ce que je pus lui représenter, ne servit de rien, pour lui faire entendre quelque raison : il me déclara qu'il voulait être absolument payé ; il sortit pour aller assembler tous ses sujets, et revint à leur tête assiéger le logis où nous étions. Ils étaient bien trois cents, armés de cinq sagayes chacun, et de la rondache ; ils criaient de toute leur force : " Paie les pots du grand, et donne le présent que tu as promis, autrement tu mourras, toi et ta bande. "

Heureusement il se trouva parmi nos matelots une trentaine de grains de razades, que je lui donnai et qui apaisèrent la fureur de ces misérables. Dans ce moment je songeai à Monsieur de Champmargou ; la peur que j'eus qu'il ne se trouvât dans le même cas que moi, me fit prendre toutes les mesures nécessaires, pour prévenir et empêcher qu'ils ne lui fissent quelque tort. Je savais qu'il fallait par nécessité qu'il passât chez ce grand et je crus ne pouvoir y apporter meilleur remède, qu'en lui faisant faire serment que lui ni les siens ne feraient aucun mauvais traitement aux Français qui devaient passer sous peu dans son village. Ce serment est inviolable : je rapporterai de quelle manière il se fait, quand je parlerai des mœurs de ce peuple.

(A suivre.)

AVENTURES DE FRANÇOIS LEGUAT

ET DE SES COMPAGNONS

—

(SUITE) [1]

Quelques semaines se passèrent sans que le commandant témoignât aucune chose, faisant pourtant exactement observer toutes nos démarches de même que celles des accusés. Mais voyant que le dessein qui lui avait été découvert par le soldat n'avait aucune suite, et craignant, sans doute, que ces pensées, dont il ne faisait qu'attendre l'exécution, pour user hardiment de grandes rigueurs, n'eussent été aussitôt dissipées que conçues, il nous en envoya (le 15 janvier, pendant la nuit) une troupe de soldats armés, qui, s'étant saisis de nous, nous conduisirent tous cinq devant lui.

Ses premières paroles furent la justification de mes deux camarades innocents et de moi, déclarant qu'il savait que nous n'étions point coupables, et qu'il n'avait rien à dire contre nous trois.

Après avoir fait quelques questions aux deux autres, ils lui avouèrent ingénument la vérité de la pensée qu'ils avaient eue, ajoutant, néanmoins, que la barque qu'on leur avait ôtée valait mieux que la chaloupe qu'ils avaient eu dessein de prendre, et qu'outre cette raison, leur intention avait été de laisser de l'argent pour le payement de cette chaloupe, comme le soldat lui-même convenait qu'ils n'avaient pas proposé la chose autrement. Nous fûmes cependant conduits tous ensemble, innocents et prétendus coupables, dans une prison obscure, à laquelle je puis bien donner le nom de cachot, et là on nous mit les pieds aux *stombs*.

Ces *stombs* sont composés de deux pièces de bois assez grosses, dont l'une s'abaisse sur l'autre ; et qui ayant chacune une double échancrure faite en demi-rond, l'une vis-à-vis de l'autre, fond ensemble, quand elles sont approchées, deux trous où les jambes se trouvent passées et prises si au juste, qu'il n'est pas possible de les retirer. D'ailleurs, il faut être toujours couché durement sur le dos, la tête beaucoup plus basse que les pieds ; posture qu'on jugera bien n'être point commode sans que je l'affirme beaucoup. La différence qu'il y eut entre mes deux camarades et moi, et les accusés, c'est que le lendemain on leur ajouta des fers qui pesaient trente livres. Nous demeurâmes dans cet état deux jours et deux nuits ; après quoi les deux autres innocents et moi fûmes mis pour quelque temps en liberté. On nous conduisit d'abord au commandant, qui nous déclara

[1] Voir page 157, 169, 181, 193, 205, 217, 235, 247, 257 et 271.

de nouveau ce qu'il savait de notre innocence ; et il nous dit encore que nous avions été entièrement justifiés, tant par l'accusant que par les accusés.

Il ajouta traitreusement, ce *Dieu-donné* [1] indigne, que sa bonne volonté envers nous ne changerait point et que le traitement qu'on nous ferait à l'avenir serait conforme à celui de notre arrivée ; oubliant alors, ou ne faisant aucun compte de l'injustice et du mal qu'il venait de nous faire, il prétendait que nous lui étions fort redevables de ce qu'il avait trouvé notre toile digne d'habiller ses chasseurs, et de ce qu'il nous avait donné à ronger, après ses valets.

Cependant, les promesses qu'il nous fit s'évanouirent en un moment ; et presque aussitôt après, il nous donna des gardes qui jour et nuit étaient avec nous. Quelques jours après, on vint de sa part se saisir de tout ce que nous avions ; argent, armes, instruments d'agriculture, ustensiles de cuisine, draps de lit, linge de table, et généralement, de tout ce que nous avions, excepté de quelque peu de linge, de nos lits, de nos habits, et d'une partie de nos livres. On prit même à notre orfèvre, tous ses outils, sans lui permettre d'en garder un seul. Ensuite on nous mit dans une chaloupe avec les accusés, qui étaient nus en chemise et qui avaient les fers au deux pieds, sans nous dire ce que l'on voulait faire de nous ; mais nous l'apprîmes bientôt à notre grand chagrin. On nous mena sur un rocher tout sec et affreux, de deux cents pas de long, et de cent pas de large, à deux lieues de terre, où il était presque impossible de marcher, parce que l'on ne pouvait poser les pieds que dans des trous ou sur des pointes aiguës : il est vrai que nous pouvions quelquefois passer dans deux îlots voisins, comme je le dirai dans la suite. On nous planta là dans une méchante cabane bâtie sur une hauteur, tout proche des brisants à deux pas de la mer, quand elle était pleine ; et justement dans la saison des ouragans. Cette loge demi ruinée et qu'il nous était impossible de réparer, tout nous manquant pour le faire, avait déjà servi de prison à des criminels qui, quelques années auparavant, y avaient été relégués.

Voilà le lieux ou monseigneur Diodati trouva à propos de nous envoyer, et où il a plu à Son Excellence de nous laisser pendant près de trois ans : j'entends ceux qui ne périrent pas avant ce temps-là.

Nous devînmes ainsi les tristes images de ces malheureux poissons volants, qui ne sont pas sitôt échappés de la gueule d'un ennemi, qu'il retombent dans les griffes d'un autre.

Il ne nous nourrit que de chairs salées, et très souvent corrompues ; ce qui ne sera pas difficile à croire, si l'on considère la chaleur qui est toujours excessive dans ce pays-là.

[1] Traduction française du nom italien du gouverneur.—M.

Notre eau était aussi presque toujours puante, parce qu'on nous l'apportait dans des vases qui n'étaient pas nets ; et encore en envoyait-on moins qu'il ne nous en fallait. Au commencement, on nous apportait nos provisions tous les huit jours, mais ensuite, on ne vint que quinze en quinze, et quelquefois plus rarement, sans nous faire avoir aucun rafraîchissement. Ainsi, ou par la malice de notre persécuteur, ou par la négligence des pourvoyeurs, ou souvent aussi par cause du mauvais temps, nous étions obligés de manger et de boire à plus petite mesure que nous n'aurions fait, quelque dégoûtante et quelque malsaine que fût la misérable nourriture qu'on nous apportait.

Cela fit que nous demandâmes nos filets pour pêcher et quelqu'un de nos tonneaux pour recueillir de l'eau de pluie, mais l'un et l'autre nous furent refusés. Il était bien difficile qu'une telle demeure et de si mauvais aliments n'altérassent pas bientôt notre santé et particulièrement la mienne, car j'étais âgé de plus de cinquante-trois ans. D'abord je fus attaqué d'une maladie que nos Français appellent en ce pays-là le *perse*, c'est un flux de sang continuel. En fort peu de temps je fus réduit en un très pitoyable état.

Ma maladie s'augmentant dangereusement on avertit le commandant et on le pria de me faire ramener dans l'île. Il envoya un chirurgien qui, après m'avoir visité, déclara que si on voulait rétablir ma santé, il fallait nécessairement me mettre à terre. Mais ses conseils n'eurent pas un plus heureux succès que mes prières envers le cruel homme, qui ne demandait pas mieux que de nous voir bientôt périr tous. On le conjura ensuite d'envoyer, au moins tous les quinze jours, quelques morceaux de viande fraîche, afin de pouvoir me donner quelquefois des bouillons, et cela fut encore refusé ; si bien que tout me manquant, je fus en fort peu de temps réduit à l'extrémité.

On désespéra de ma guérison ; mais comme il n'y avait personne sur ce rocher qui entreprit de me faire mourir *dans les formes*, la nature se fortifia peu à peu d'elle-même ; et *dans de meilleures formes* [1] ; je me trouvai bientôt en quelque façon rétabli. Si le bon lecteur est touché de me voir dans ce triste lieu et dans ce triste état, il voudra bien sans doute que je lui dise aussi que le jour que je croyais devoir être le dernier de ma vie et la fin de toutes mes misères, Dieu me fit la grâce de me donner assez de présence d'esprit pour adresser à mes compagnons diverses exhortations qui à ce que je crois, ne leur ont pas été inutiles, et pour leur donner aussi des marques qui les édifièrent de ma résignation et de mon espérance.

Les jeunes gens ont beau faire et beau dire, après avoir vécu il faut

[1] Encore une réminiscence de Molière (*Amour médecin*, act. II, 50, V.)—M.

mourir : il faut en venir là. Et heureux, véritablement et uniquement heureux quiconque, n'oubliant jamais l'inévitable nécessité de ce dernier départ, se tient toujours prêt à le faire.

Les sieurs La Caze et Testard, les deux accusés, furent aussi attaqués quelque temps après de la même maladie ; mais, comme ils étaient jeunes et de complexion forte, ils résistèrent plus vigoureusement que moi.

Nous avions demeuré près de quatre mois dans ce misérable état, lorsque le 15 mars 1694, nous vîmes un vaisseau hollandais, appelé *la Persévérance* aborder à la rade de l'île.

Selon la loi du pays, ce vaisseau devait nous transporter à Batavia ou au Cap, criminels ou non. Mais nous apprîmes par nos pourvoyeurs que nous ne devions pas nous attendre à partir par ce vaisseau-là. Cela fut cause que mes deux camarades et moi, qui n'étions pas dans le cas des accusés, prîmes la résolution de tout risquer pour tâcher d'aller à terre, pendant que les officiers du vaisseau nouvellement arrivés y étaient, afin de faire nos plaintes en leur présence. Mais l'exécution de ce dessein était très difficile : nous manquions de tout, le trajet était de deux lieues, et de plus nous ne pouvions pas juger si le courant portait à terre ou en pleine mer.

Cependant, pour n'avoir rien à nous reprocher, nous entreprîmes de faire un radeau avec des herbes de mer. Nous attachâmes aux deux extrémités les deux barriques dans lesquelles était l'eau qu'on nous envoyait ; et les sieurs *Be***le* et *la Haye*, mes deux compagnons reconnus innocents, quoique traités en coupables, plus hardis nageurs que moi et plus capables de fatigue, hasardèrent de faire le trajet sur cette espèce de pont volant. En douze heures ils gagnèrent l'île.

Ils trouvèrent chez le commandant, qui fut bien étonné de les voir, les officiers du vaisseau, et en leur présence ils firent leurs plaintes, demandant que nous fussions renvoyés selon les ordres généraux et la pratique de la Compagnie et selon les justes promesses qui en avaient été faites par le commandant. Ils ajoutèrent que s'il devait retenir les accusés, c'était un fait à examiner, mais que pour les innocents vingt fois déclarés tels, ils devaient être autrement traités.

Diodati, ne pouvant s'empêcher de rendre de nouveau témoignage à la vérité, répondit qu'il ne se plaignait pas de nous trois ; mais que si l'on ne nous traitait pas tout à fait de la manière que nous l'avions d'abord espéré, nous en devions imputer la faute à nos camarades ; qu'étant tous Français et associés, il ne pouvait pas plus se fier aux uns qu'aux autres. Raison véritablement impertinente, qui fut aussi relevée comme elle le méritait.

Les officiers entendant cette déclaration, et voyant d'ailleurs que notre procédé, si hardi et si sincère, ne pouvait venir que d'une bonne conscience, conçurent pour nous des sentiments favorables ; et quoiqu'ils

eussent été prévenus par notre ennemi, qui leur avait dit que nous étions tous des gens de néant et des scélérats, ils jugèrent bien qu'on leur en avait imposé. Mais ils ne pouvaient guère nous servir, n'étant pas en droit de demander à entendre les témoins pour juger de la chose. Seulement espérions-nous qu'ils voudraient bien rapporter notre état à leurs maîtres.

Comme nos deux amis virent que le commandant prétextait toujours la raison d'une chimérique appréhension que nous ne nous évadassions avec quelqu'une de ses chaloupes, ils offrirent d'être mis aux fers, aimant mieux se soumettre à cette peine que de rester plus longtemps sur ce misérable rocher : mais cela leur fut refusé. On les envoya en prison, où on les mit aux *stombs* ; et dès le lendemain ils furent renvoyés avec nous, avec défense de sortir de là sous peine d'une punition exemplaire.

Et afin qu'on ne pût plus essayer de venir à terre comme ils avaient fait, il n'envoya plus qu'une barrique, qui même n'avait qu'un fond.

Les officiers du vaisseau furent cependant suffisamment informés de notre état, tant par ce qu'ils avaient entendu de la propre bouche du commandant et de nos deux camarades, que par une requête circonstanciée que ceux-ci donnèrent adroitement, et dans laquelle, entre autres choses, ils étaient suppliés de faire savoir notre état à nos parents en Hollande, afin qu'ils tâchassent d'y apporter du remède.

Ces messieurs, touchés de notre lamentable condition, eurent la bonté de nous venir voir sur notre misérable rocher, afin de s'instruire plus exactement encore de la vérité par eux-mêmes. Ils furent alors convaincus par leurs propres yeux que nous n'avions rien avancé que de vrai dans notre requête par rapport à notre mirérable état ; ils furent si indignés du vilain traitement qu'on nous faisait, qu'ils nous protestèrent qu'ils mettraient tout en œuvre pour tâcher de nous soulager ; nous assurant qu'ils ne tenaient pas à eux qu'ils ne nous reçussent sur leur bord, mais qu'ils ne le pouvaient faire ouvertement sans le consentement du scélérat de commandant, qu'il voyait être fort éloigné de le permettre. Qu'au reste, si nous pouvions nous rendre à leur vaisseau sans qu'ils vinssent nous prendre ni nous aider avec leur chaloupe, ils pourraient nous recevoir, et nous recevraient effectivement de grand cœur.

Quelques jours après, ils nous envoyèrent charitablement trois cents livres de riz, du biscuit blanc, quelques flacons d'eau-de-vie et du vin d'Espagne. Tout cela nous fut d'une très grande utilité dans la suite, et particulièrement le riz, à cause de la disette où nous nous trouvâmes quelquefois. Nous eûmes la précaution de cacher soigneusement ces provisions dans les trous de notre rocher, afin d'en ôter la connaissance aux matelots qui nous apportaient notre nourriture, et de peur que la malice diabolique de M. Diodati ne nous les enlevât.

Comme nous étions assurés sur la parole des bons officiers, qu'ils nous recevraient sur leur bord, si nous pouvions nous y rendre sans aucune sorte de secours de leur part, mais comme des gens qui s'accrochent à tout de peur de se noyer, nous fîmes deux tentatives pour cela.

La Caze, qui était très bon nageur, essaya d'aller à eux en nageant. Le péril était grand, tant parce que le trajet était d'une grande demi-lieue, que parce que cette mer est pleine de requins qui passent pour être des animaux fort dangereux.

Malgré cela, après que nous eûmes tous longtemps travaillé à rompre les fers du pauvre prisonnier en les usant avec des pierres et autrement, il se mit à la nage. Quand il eut fait les trois quarts du chemin, les forces commencèrent à lui manquer ; le vent et la marée lui étant devenus contraires, il ne pouvait plus avancer ; et les flots qui le couvraient à tout moment l'empêchaient de demander du secours. Mais les matelots qui le regardaient, et qui jugèrent bien qu'il était prêt à succomber, sautèrent promptement dans la chaloupe et arrivèrent assez à temps pour lui sauver la vie. Le capitaine le fit monter et le retint jusqu'à ce qu'il eût bien repris son esprit ; mais il le renvoya, lui témoignant que c'était à son grand déplaisir.

J'avoue que je trouve aujourd'hui toute cette délicatesse mal entendue ; et je suis persuadé que si l'on y avait bien pensé, on aurait pu prendre avec ces messieurs, pendant qu'ils étaient avec nous, des mesures telles qu'ils nous auraient pu sauver, sans rien faire d'injuste, et sans s'exposer à aucun danger.

Comme, au fond, ils étaient parfaitement assurés que nous étions injustement détenus et cruellement traités par un voleur et un bourreau, qui avait été témoin et juge en sa propre cause, ils pouvaient, ou faciliter notre évasion en jetant l'ancre, comme sans dessein, plus près de notre rocher, ce qui leur était libre ; ou, en passer assez près en partant, et sauver en passant des hommes qu'ils auraient rencontrés flottant sur des planches sans s'informer de rien autre chose.

Il n'était pas hors de probabilité que quelque vaisseau entr'ouvert eût été englouti dans ces mers-là, la nuit précédente, et que cinq hommes de l'équipage combattant contre la mort avec le secours de quelques pièces de bois n'eussent été rencontrés par un vaisseau faisant route, qui, sans autre raison que celle de l'humanité, pouvait les délivrer.

Qu'on imagine telle difficulté qu'on voudra, il y avait moyen de parer à tout ; et s'il y avait eu un danger à craindre en Hollande ou à Batavia, ce n'aurait été que pour nous qui aurions rompu nos fers et surpris nos libérateurs. Mais rien de cela ne fut mis en question, et le pauvre La Caze revint le même soir, fort affligé d'avoir perdu sa peine. Son exemple fut cause que ceux qui avaient pensé à tenter la même voie, je

veux dire à se sauver à la nage, changèrent de sentiment, voyant qu'il leur serait impossible de réusir.

Quelques jours après, le vaisseau s'éloigna de nous d'une grande lieue ; cependant nous résolûmes de faire une seconde et nouvelle tentative. Nous liâmes tous nos coffres ensemble le mieux qu'il nous fut possible, nous les remplîmes de nos hardes, et nous en fîmes une espèce de radeau avec lequel nous espérions de nous rendre au bâtiment ; et nous attendîmes la nuit pour l'exécution de cette entreprise, afin qu'on ne nous aperçut pas de l'île.

Comme j'étais toujours malade, on me transporta sur cette machine, et nous nous mîmes en chemin, mais ayant bientôt rencontré des courants rapides et contraires il nous fut impossible de le vaincre ; nous fûmes tout heureux de pouvoir retourner en arrière ; et nous perdîmes alors toute espérance de nous tirer de ce triste lieu par ces moyens-là.

Peu de temps après, nous vîmes partir le vaisseau avec le chagrin qu'on peut s'imaginer de ne nous en aller pas avec lui.

Un jour, comme le commandant s'allait marier avec la fille d'un ancien habitant de l'île, dans la bonne humeur où le mit la fête, il s'avisa d'ordonner qu'on m'amenât à terre : il y avait huit mois que je languissais dans un état qu'il n'avait pas ignoré. Je ne le vis point, et je ne pus rien faire en faveur de mes compagnons ; mais le bien qui me revint de ce petit voyage, c'est que de meilleurs aliments et un meilleur air me rendirent mes premières forces.

Pendant ce temps-là, les deux autres innocents qui étaient demeurés avec les accusés, après avoir résisté longtemps par leur vigueur et par leur jeunesse, tombèrent enfin dans la même maladie que j'avais eue.

Ils écrivirent au commandant et le supplièrent de vouloir les faire mettre aussi à terre, s'offrant de travailler sans gage pour le service de la Compagnie, mais ils ne furent point écoutés. Et comme ils se réduisirent à le prier de leur envoyer quelque viande fraîche, il s'humanisa un jour jusqu'au point de leur envoyer un veau, leur faisant en même temps déclarer que si aucun était assez hardi pour penser seulement à venir dans l'île, de quelque manière que ce fût, il s'en repentirait le reste de sa vie.

Ils demeurèrent dans ce triste état, jusqu'au temps des pluies et des vents, qui augmentèrent beaucoup leurs incommodités. Le neuvième de février, ils essuyèrent un furieux ouragan. Cette horrible tempête renversa la plus grande partie des cabanes et des habitations plus solides de l'île ; tous les plantages furent détruits et quantité d'arbres arrachés. On ne savait où se cacher, et ceux mêmes qui étaient dans de fortes maisons de pierre n'y furent pas tous en sûreté.

(A suivre.)

1re ANNÉE 1er DECEMBRE 1887 N° 25

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE CARPEAU DU SAUSSAY

A MASCAREIGNE ET A MADAGASCAR

(SUITE)[1]

CHAPITRE XIX

L'Auteur continue sa route ; il est contraint de s'arrêter chez un grand, qui n'oublie rien pour le bien recevoir. De quelle manière les noirs font du feu, etc. Une partie de leur monde le joignent. Récit intéressant de leurs aventures.

Après que le serment que j'avais exigé fut fait, nous partîmes de cet endroit, avec le guide que le grand nous donna, et nous allâmes chez l'autre grand, où j'avais encore quelque espérance de trouver nos esclaves. Dans notre chemin nous fûmes obligés de marcher un quart de lieue sur des bâtons ronds, posés de distance en distance ; et des deux côtés il y avait la hauteur d'une pique de fange, où deux de nos matelots tombèrent de faiblesse, et j'eus toutes les peines du monde à les en faire retirer. Après quoi nous arrivâmes dans le village, qui était situé au milieu de ce grand marais, dont nous avions traversé une partie. Je m'informai d'abord si on avait vu nos esclaves ; les uns me dirent qu'ils étaient chez Ramonte, et d'autres m'assurèrent qu'ils les avaient vus sur le bord de la mer. J'envoyai deux français au village de Ramonte, pour en avoir des nouvelles plus certaines : je demandai le chemin, et je fus fort étonné d'apprendre que je n'en étais éloigné que de deux lieues ; car il est constant que nous en avions fait plus de douze. Le lendemain matin nos deux français vinrent me rapporter que les esclaves n'avaient pas mis le pied dans le village, depuis qu'ils en étaient partis

[1] Voir page 229, 241, 253, 265 et 277.

avec nous ; ainsi il fallut nous consoler d'avoir perdu notre marchandise, nos esclaves et l'espérance de ne jamais les revoir. Il ne nous restait plus qu'un des deux partis à prendre, ou celui de continuer notre route sans marchandise, et c'était nous exposer à mille inconvénients, qu'il est aisé de s'imaginer, pour les raisons que j'ai dites ; ou celui de demeurer dans le village, où nous étions. Ce village était considérable, et il était composé de huit cents cases ; le grand était père de Ramonte, il était fort courtois, et les habitants assez humains. Nous nous déterminâmes à y rester : cependant il fallait des vivres, et nous n'avions plus de quoi en acheter. Nous tînmes notre petit conseil entre nous, et nous résolûmes d'en demander d'abord honnêtement, et en cas de refus, nous étions assez bien armés pour les obliger à nous en donner de force, autant qu'il nous en faudrait, pour nous empêcher de mourir de faim. Grâce à Dieu, nous ne fûmes pas contraints d'en venir à cette extrémité, puisque dès que j'eus représenté au grand, la déplorable situation où nous étions ce bon vieillard, âgé de quatre-vingt dix ans, nous fit donner les cases les plus commodes de son village ; il nous envoya du riz, des bananes, des cannes de sucre et de toute sorte de racines, avec profusion. Nous soupâmes merveilleusement bien, et nous nous dédommageâmes à ce repas du jeûne que nous avions fait cette journée. Le lendemain, le bon homme nous vint voir : après l'avoir remercié de son présent, je lui contai en termes les plus pathétiques que je pus trouver, le misérable état où la perte de notre vaisseau et le vol que nos esclaves nous avaient fait, nous réduisaient, et tout ce que nous avions enduré. Cet incomparable humain fut si touché, et si attendri de mon récit, qu'il ne pût s'empêcher de pleurer. Le voyant si sensible à ce que je venais de lui dire, je le conjurai de nous fournir des vivres, jusqu'à ce que Monsieur de Champmargou nous eût donné de ses nouvelles, qu'alors je lui ferais rendre au centuple ce qu'il nous aurait avancé. Il me promit de faire tout ce qu'il pourrait pour ne nous laisser manquer de rien. Nous demeurâmes pendant neuf jours dans son village, dont les habitants, tant hommes que femmes, n'oublièrent rien de tout ce qui pouvait contribuer à nous divertir, dansant devant nous depuis le matin jusqu'au soir, au son d'un instrument fort en manière de violon, et d'une plaque de cuivre résonnant à peu près, comme une timbale : ils observent assez bien la cadence. Ces peuples tremblaient, quand ils entendaient tirer quelque coup de fusil, et courraient se cacher. Le grand me vint prier d'empêcher qu'on tirât davantage, à cause de l'épouvante que ses sujets prenaient, ce que je lui promis ; et je fis défense dès lors à tous ceux qui étaient avec moi, de tirer dorénavant. Il vint m'en remercier ; et dans la conversation il me demanda de quelle manière nous faisions du feu, quand nous en avions besoin. Je lui répondis que notre manière d'en

faire était bien aisée et plus courte que la leur : ce qu'il ne voulut pas croire, et pour me faire voir le contraire, il prit deux petits morceaux d'un certain bois, et après les avoir frottés l'espace d'un *miserere*, il en alluma. Aussitôt qu'il eût achevé, je pris mon fusil, dont je boûchai la lumière, et l'ayant amorcé, avec un peu de mèche, sur laquelle je mis de la poudre, j'en fis feu dans l'instant. Ce pauvre homme fut si épouvanté d'avoir vu prendre cette poudre si subitement, qu'il pensa tomber à la renverse, et si je ne l'eusse rassuré, il s'en serait enfui. Le jour d'après il tomba malade, ses gens me dirent que c'était de la peur qu'il avait eue la veille. Je l'allai visiter ; il me dit qu'il admirait l'effet de la poudre, et il nous traitait de Dieux. Tous ces amusements ne m'empêchaient pas d'être fort en peine de Monsieur le gouverneur : j'ordonnai à deux de mes gens de retourner au village de Ramonte, pour s'informer de ses nouvelles, et des autres français qui étaient restés derrière. On leur dit en arrivant, qu'il y en avait quarante d'une bande, arrivés depuis peu, sans compter plusieurs autres, qu'ils avaient abandonnés comme morts. Quand ils surent que j'étais si près deux, ils partirent à l'heure même pour venir me trouver. J'appris toutes les misères qu'ils avaient endurées, et j'en eus tout le ressentiment possible : ils me dirent qu'il y avait neuf jours qu'ils marchaient, dont ils en avaient passé cinq sans manger, marchant continuellement par de fort mauvais pays, au travers de montagnes presque inaccessibles, et parmi des marais impraticables, où il n'y avait ni voie ni sentier ; que trois jours après avoir quitté le triste lieu où notre navire avait fait naufrage, ils avaient été contraints de couper la gorge à un chien, qui s'était sauvé de la mer, dans le dessein d'en faire un bon repas, n'ayant point autre chose à manger ; mais que ce chien s'était échappé d'entre les mains d'un matelot qui l'apprêtait, et s'était enfui tout ensanglanté dans les bois ; qu'après l'avoir cherché une demi journée sans le trouver, ils avaient été réduits dans un si grand désespoir, ne pouvant rassasier la cruelle faim qui les pressait, qu'ils avaient délibéré de tuer et de manger le matelot à qui ils attribuaient la faute de cet accident, si cinq ou six d'entre eux ne s'y fussent fortement opposés, représentant l'énormité du crime qu'ils voulaient commettre, sur le point de mourir. Ils m'avouèrent tous que si quelque nègre eût tombé entre leurs mains, qu'ils n'auraient fait aucune difficulté de le manger. Ces misérables affamés trouvèrent une espèce de pois sur le bord de la mer, qu'ils firent cuire, et dont ils mangèrent. Mais à peine eurent-ils dévoré ce méchant repas, qu'ils pensèrent mourir ; il leur prit un vomissement si terrible, avec des efforts si furieux, qu'ils ne rendaient que du sang. Les peuples du pays me dirent que s'ils avaient eu quelque chose dans le ventre, il n'en serait pas échappé un seul ; cependant il n'en mourut que deux, et ce pouvait bien être autant la fati-

gue que les pois, qui leur avait causé la mort. Il leur restait un fort beau jeune chien, qui n'avait pas encore chassé, auquel ils firent le procès, et comme on allait l'égorger, il se déroba auprès d'eux, et gagna les bois, sans que personne s'en aperçut ; il fut environ un demi quart d'heure pendant lequel nos gens le cherchaient de tous côtés, ne sachant ce qu'il était devenu : ils le virent revenir de loin, avec quelque chose qu'il tenait dans sa gueule, et qu'on ne pouvait discerner. Quand il fut plus près, ils reconnurent que c'était une poule pintade, qui est un oiseau très bon, et gros comme les plus gros chapons d'Europe : il la mit au pied de son maître, comme s'il eût voulu dire, je t'apporte de quoi me racheter la vie. Elle fut d'abord dévorée par ceux qui en purent attraper, et le chien courait encore grand risque de leur servir d'un second repas ; mais heureusement ils trouvèrent le soir de quoi se rassasier. Ils me dirent qu'ils avaient laissé derrière eux le Sieur de Tuffare, lieutenant de notre gouverneur, ne pouvant mettre un pied devant l'autre : il eut beau faire d'instance aux gens avec qui il était, de ne le pas abandonner, ils ne laissèrent pas de le faire. Mais je ne saurais les condamner, dans une pareille occasion ; car je ne puis penser au misérable état, dans lequel ils me le dépeignirent, que je ne sois outré de douleur. C'était un parfait honnête homme : je voulus l'aller chercher, comme la charité m'y obligeait, quand même il n'aurait pas été de mes amis ; mais ils m'assurèrent tous, que mes peines seraient inutiles, et qu'indubitablement il était mort. Ils en avaient aussi laissé un autre dans les montagnes, nommé Jauval, qui en marchant tomba évanoui : ils l'appelèrent plusieurs fois, sans qu'il leur répondit aucune chose, et ils le laissèrent comme pour mort : il revint toutefois, comme vous verrez dans la suite.

En chemin faisant, nos français rencontrèrent quatre nègres, dont ils se saisirent pour faire porter Blondin, duquel nous avons parlé plus haut, qui était bien malade, et sur le point d'être abandonné. Il ne fut redevable de cette considération particulière qu'on avait pour lui, qu'à l'usage de la langue du pays qu'il possédait, et que toute la bande ignorait : ils crurent donc qu'ayant cet homme avec eux, cela leur serait d'un grand secours pour demander ce dont ils auraient besoin : c'est pourquoi ils lièrent ces quatre nègres, et préparèrent comme une espèce de litière pour le coucher dessus ; mais ces misérables se voyant ainsi garottés, prièrent qu'on les laissât aller, qu'ils iraient quérir des vivres pour leur donner, et d'autres noirs pour porter tous leurs malades. Sur ces belles promesses, nos gens les laissèrent aller, persuadés qu'ils les tiendraient, parce qu'ils le souhaitaient. Ils revinrent en effet, comme ils avaient promis, armés de sagayes, de bâtons pointus et de pierres, au nombre de six-vingt : venez quérir des vivres, criaient-ils, et des gens pour porter vos malades : et en même temps, ils leur lancèrent une volée de pierres, dont ils eurent

bien de la peine à éviter la chûte, étant dans un petit fond bien serrés. Trois de nos gens les moins malades, prirent chacun un fusil, et malgré leur faiblesse, ils allèrent au-devant de ces poltrons, sur lesquels ils déchargèrent leurs armes, dont ils en tuèrent un, et en blessèrent un autre : cela les épouvanta, et ils prirent la fuite. Quand nos gens furent délivrés de ces malheureux, ils continuèrent leur chemin, et trouvèrent leur village, où ils furent obligés de laisser dix français, qui ne pouvaient plus marcher, et qui n'attendaient plus que la mort. Blondin, comme un des plus malades, y demeura : après ce qui s'était passé, jugez s'ils étaient en sureté : il s'excusa envers le grand le mieux qu'il pût, en lui disant qu'il voyait bien que dans l'état où ils étaient, ils n'étaient pas ceux dont ses sujets avaient lieu de se plaindre ; il le supplia de trouver bon qu'ils demeurassent dans son village, et de leur faire donner de quoi subsister, jusqu'à ce que leur santé fût rétablie ; il appuya sa harangue d'une pagne de soie, qu'il voulut lui faire accepter ; mais comme il avait dessein d'égorger ces pauvres victimes abandonnées, il lui fit dire qu'il le remerciait, et qu'il l'aurait bientôt. Un des dix français des moins malades, nommé Blainville, fils du président de Chartre, qui n'entendait que fort peu la langue, ne laissa pas de comprendre que cette réponse ne pronostiquait rien moins que la mort. La peur lui donna des aîles, il s'enfuit, et courant après ses camarades, qui avaient pris le devant, il fut rencontré de quatre nègres, qui l'attaquèrent, et lui lancèrent trois sagayes, dont il ne fut touché qu'à la manche d'une méchante chemise, qu'il avait sauvée du naufrage. Il découvrit les autres français, et il se mit à crier de toutes ses forces, qui furent assez grandes pour se faire entendre. A cette voix, qui ne leur était pas inconnue, il se retournèrent, et virent le danger évident où il était, ils coururent le secourir : les nègres, les ayant aperçus, se sauvèrent et par ce moyen il évita la mort. Revenons aux neuf autres : dans la crainte où ils étaient de se voir à tout moment massacrés, ils ne savaient à quel saint se vouer, ils n'oublièrent rien de ce qu'ils croyaient capable de pouvoir adoucir le grand et son peuple, mais il n'en purent venir à bout : leurs belles paroles ne servaient qu'à les irriter davantage. Les quatre nègres qui avaient été liés, étaient avec raison les plus animés. Le grand les leur abandonna, afin qu'ils se vengeassent : ils les amenèrent auprès de leurs cases, bien résolus de leur faire souffrir tous les tourments imaginables. Ils allaient faire l'exécution, lorsque Blondin s'écria : j'ai quelque chose à dire au grand, va lui dire, s'adressant à un des quatre, qu'il vienne avant que je meure. On l'alla chercher, il vint. Je veux, lui dit Blondin, que tu m'aies obligation, quoique tu veuilles me faire mourir ; je vais t'enseigner où tu trouveras des armes et de la poudre : ce qu'il disait parce qu'il savait bien qu'ils en sont grands amateurs. Va-t-en, continua-t-il le long

de la côte ; tu trouveras le lieu, où notre navire a fait naufrage, je le crois encore en son entier sur les roches, où tu peux aller avec un canot, tu entreras dedans, et tu y trouveras ce que je te dis ; si mes camarades et moi étions en état de t'y conduire, nous le ferions ; nous t'apprendrions même à t'en servir : présentement tu peux faire exécuter ton dessein, nous sommes prêts à souffrir la mort. Le grand leur dit qu'il s'en prendrait bien garde ; et que bien loin de leur faire du mal, il voulait au contraire, et prétendait les récompenser. Vous verrez par la suite comment il trahissait sa pensée en parlant de la sorte. Il leur proposa de les faire porter tous neuf à l'endroit où ils espéraient trouver le vaisseau ; et pour cet effet, il leur fit faire à chacun un tacon, qui est une espèce de civière, que deux hommes portaient sur leurs épaules. Ils s'en allèrent en cet équipage le long du rivage de la mer. Blondin avait ouï dire à un d'entre eux, qu'aussitôt qu'ils auraient les armes, la poudre et l'usage de s'en servir, le grand avait ordonné de faire l'épreuve sur eux. Cela était plus que suffisant pour alarmer nos pauvres français : il fallait cependant marcher, quand ce n'aurait été que pour prolonger leur misérable vie de quelque instant. L'espérance, qui n'abandonne jamais les plus malheureux, leur faisait croire qu'ils pourraient rencontrer par hasard quelqu'un de nos français, qui étaient épars çà et là. Il est aisé de concevoir les vœux qu'ils faisaient pour leur délivrance ; et l'on peut ici admirer la toute-puissance de Dieu, qui n'abandonne jamais les siens, et qui veille toujours à la conservation de ceux qui la prient avec foi. Ils arrivèrent sur le bord de la mer à la vue du navire, qui n'était pas encore tout à fait rompu, escortés de soixante nègres, sans compter trente-six qui étaient destinés pour se relayer à porter ces malades : ils découvrirent de loin des français. C'était Monsieur de Champmargou, et le monde qu'il avait avec lui, qui revenaient de voir les débris de notre bâtiment. Nos pauvres malades furent bien joyeux, et les nègres bien étonnés, ne sachant quel parti prendre. Monsieur notre Gouverneur crût d'abord, que c'était quelqu'un des siens, qui s'était sauvé du naufrage, qui le cherchait, et que c'était la compassion qui obligeait les nègres à rendre nos gens cet office de charité. Dans cette prévention, il cria de toute sa force aux nègres, qu'ils étaient de braves gens et qu'il les récompenserait de leur peine. Ces maudites gens voyant bien qu'ils ne pourraient exécuter leur détestable trahison, s'ils abordaient les français, firent ce qu'ils purent pour les éviter : ils retournèrent sur leurs pas plus vite qu'ils n'étaient venus, dans le dessein d'égorger ceux qu'ils portaient, quand ils seraient hors de la vue de leurs camarades, qu'ils apercevaient. Monsieur de Champmargou voyant cela, se douta de quelque chose, et courut à la tête de ceux qui étaient les plus alertes de sa troupe, et n'eurent pas de peine à les joindre ; mais les nègres se voyant pressés, ne balancèrent point à jeter leur fardeau par

terre, pour s'enfuir plus aisément : quelques-uns des plus hardis, jetèrent quelques sagayes, qui ne blessèrent personne. Et de cette manière nos gens se virent délivrés, lorsqu'il y avait le moins d'apparence, et qu'ils s'y attendaient le moins. Quand ils eurent fini le récit de leurs aventures, je leur demandai, où ils avaient laissé Monsieur de Champmargou : ils me répondirent, qu'il les avait quittés, pour aller ramasser le reste de ceux qui avaient fait naufrage ; et qu'il leur avait ordonné de l'aller attendre à Antongil.

(A suivre.)

AVENTURES DE FRANÇOIS LEGUAT

ET DE SES COMPAGNONS

—

(SUITE) [1]

Que devinrent alors nos pauvres exilés, dont l'un, le sieur Testard, s'était saigné ce jour-là avec un canif ? Leur chétive cabane fut emportée comme une paille ; ce qui leur était resté de hardes fut soudainement pénétré et gâté par la pluie ; et ils auraient été enlevés eux-mêmes par le tourbillon, si la Providence ne leur avait préparé des trous dans le rocher où ils chantèrent paisiblement ses louanges, au milieu du plus fort des orages, quoique travaillés de faim, de froid et de mala ie.

Ils demeurèrent là vingt-quatre heures entières sans oser sortir, et les pauvres malades souffrirent extraordinairement. Le dénaturé commandant, avec son cœur de *Pharaon* [2], n'eut point pitié d'eux. Au contraire, deux jours après ces nouveaux tourments soufferts, il eut l'inhumanité, sans aucune raison ni prétexte, de faire attacher ensemble les deux accusés, quoiqu'ils fussent déjà dans les fers, accablés de mal, et si faibles qu'à peine se pouvaient-ils traîner.

Outre le flux de sang dont l'un était tourmenté depuis plus d'un an, il était aussi attaqué du poumon. Il est vrai qu'ils ne furent ainsi liés que dix jours. On leur laissa seulement leurs premiers fers, et le plus malade fut conduit à terre en prison et mis aux *stombs*. Quinze jours après, le tyran, qui se jouait de nous comme le chat fait de la souris, le renvoya sur le rocher quoi que le chirurgien pût dire, et il ordonna que je fusse ramené avec lui sans vouloir que je lui parlasse.

[1] Voir page 157, 169, 181, 193, 205, 217, 235, 247, 257, 271 et 282.

[2] Allusion au Pharaon qui, du temps de Moïse, opprima tant les Hébreux. — M.

Quoique j'eusse été assez bien rétabli, je fus repris du flux de sang presque aussitôt après mon triste retour ; et les instances que je fis pour être reporté dans l'île furent toutes méprisées. Ce *Busiris* voulait nous faire mourir à petit feu, n'osant pas nous assommer tout d'un coup.

Le sieur Testard, l'un des accusés, voyant augmenter dangereusement son mal, mit aussi tout en œuvre pour obtenir la grâce d'être mis à terre. Il écrivit lettre sur lettre ; il offrit tout ce qu'il avait au monde, et il consentit même à être mis aux fers et aux stombs en prison ; mais rien de tout cela ne fut écouté.

Voyant donc que toutes ces tentatives étaient inutiles, il résolut de passer le trajet sans congé, s'il en pouvait venir à bout, et d'aller chercher dans les bois et parmi les brutes, le secours que des hommes, qui portaient le nom de chrétien, lui refusaient si obstinément.

Mais avant que de rapporter sa funeste aventure, et pour interrompre un peu ces désagréables récits, je crois que l'on ne sera pas fâché que je raconte ici quelques particularités du lieu de notre exil et diverses choses qui nous arrivèrent.

Comme nous faisions tout notre possible pour contrebarrer notre mélancolie, quelqu'un de nous, qui était ingénieux et adroit, s'avisa de faire des chapeaux de feuilles de latanier ; il y en avait quelques-uns dans l'une des deux petites îles situées des deux côtés du rocher. On pouvait passer dans ces îlots à mer basse, dans le plein et le renouvellement de la lune ; de sorte qu'il ne nous était pas très difficile d'avoir de ces feuilles.

Cette invention ne servit pas seulement à nous désennuyer un peu, mais elle nous procura des secours ; car ces chapeaux parurent si jolis à ceux qui nous apportaient nos provisions, que nous gagnâmes leur affection par le présent que nous leur fîmes de quelques-uns. Et quand les habitants des colonies de l'île virent ces petits ouvrages, ils les trouvèrent aussi tellement à leur gré, que plusieurs de ceux à qui nous en donnâmes nous envoyèrent en reconnaissance, à l'insu du sieur Diodati, divers rafraîchissements qui nous furent de grande utilité. Ceux qui nous apportaient nos provisions y joignaient aussi quelquefois un peu de viande fraîche, dont ils nous faisaient présent, ce qui nous faisait beaucoup de bien. Comme nous souhaitions de pouvoir prendre du poisson, pour aider à subvenir à nos besoins, et qu'on nous avait toujours refusé quelques bouts de nos propres filets, pour pêcher nous nous avisâmes d'attacher au bout d'une espèce de perche échappée du débris de notre cabane, un assez grand clou, que nous trouvâmes parmi des morceaux de vieilles planches qu'on nous avait apportées pour faire du feu. Et avec cet instrument nous dardions quelquefois du poisson.

Entre le rocher et la rade, où les vaisseaux sont à l'ancre, il y a un grand espace qui demeure à sec quand la mer est basse, dans la

pleine et dans la nouvelle lune. Là, il se trouve de lieu en lieu des fosses profondes de deux ou trois pieds, où la mer laisse quelques poissons quand elle se retire ; et c'était là que nous en dardions avec notre bâton ferré.

Depuis que nous eûmes trouvé cette invention, nous en fîmes un si bon usage que le poisson ne nous manqua plus. Nous en faisions provision pour huit ou dix jours, et nous avions un moyen de le conserver frais. Il nous arriva un jour d'en pêcher ou plutôt d'en assommer un qui nous pensa coûter à tous la vie. C'était un effroyable serpent qui pesait plus de soixante livres, et que nous prîmes, en notre grande simplicité, pour une lamproie ou pour une anguille. Cette prétendue anguille nous parut, à la vérité, fort extraordinaire. Mais l'animal avait des nageoires, et nous ne savions pas qu'il y eût des serpents marins. D'ailleurs, nous étions si accoutumés à découvrir des choses qui nous étaient nouvelles sur terre et sur mer, que la figure de cette bête ne nous fit rien conclure autre chose, sinon que c'était une espèce d'anguille que nous n'avions pas vue encore, et qui ressemblait beaucoup plus à un serpent que ne font les anguilles communes.

Effectivement, celle-ci avait une tête de serpent ou de crocodile, armée de dents crochues, longues et aiguës (de la forme de celles du serpent à sonnettes si connu partout en Amérique), mais d'une tout autre grosseur. Voilà une étrange anguille, disions nous ; quel monstre ! quelles terribles dents ! Mais les requins, les brochets et mille autres poissons n'ont-ils pas des dents ? N'importe, dents ou non, il en faut goûter. Nous lui cassâmes donc la gueule et la tête à grands coups de perche, et nous l'emportâmes en triomphe, chacun de nous se croyant un saint Georges, vainqueur du dragon.

Nous trouvâmes cette vilaine chair-là fort dure et de mauvais goût ; de sorte qu'heureusement nous n'en mangeâmes guère. C'était un vrai poison. Nous tombâmes tous en faiblesse, nous suâmes extraordinairement, nous vomîmes jusqu'au sang, et, en mon particulier, je puis dire avec entière certitude que je fus fort malade. Pendant un mois entier je sentis des douleurs aiguës dans le bas-ventre, et tous les jours, sur le soir, je tombais dans un accès de fièvre, accident d'autant plus notable que la fièvre est une maladie inconnue dans ces pays-là. Mes compagnons étaient tous fort mal aussi ; et dans ce triste état, nous fîmes des signaux pour demander du secours ; ce qui fut inutile.

Quand nos pourvoyeurs vinrent, nous leur racontâmes toute notre aventure ; nous leur montrâmes la tête de notre anguille ; ils nous dirent seulement qu'ils n'en aient jamais vu de pareille [1]. Ces sortes de gens-là

[1] La figure que donne Leguat de cet animal nous montre une sorte de grand congre, dont les mâchoires sont fortement dentées, la peau tigrée, et qui porte une rangée de poils roides au long de la colonne vertébrale. On remarque en outre, immédiatement en arrière de la nageoire pectorale, une série d'ouvertures comme chez les lamproies. Il serait assez

ne prennent garde à rien. Enfin nous nous rétablîmes peu à peu, bien résolus de ne plus manger de cette espèce d'anguille ; car jamais il ne nous vint dans la pensée que ce fût un serpent. Cependant nous pensâmes tous crever, à la grande joie et consolation de M. le commandant, qui nous envoyait tantôt de la biche en rut, et tantôt de méchants citrons de son île, qui sont très malfaisants, ayant par devers lui des raisons pour ne nous assasiner pas, ou ne nous empoisonner pas tout ouvertement.

Comme nous n'avions aucune espérance prochaine de sortir de ce malheureux séjour, il était à propos de ménager beaucoup le riz que les officiers du vaisseau nous avaient donné. Nous n'en mangions que deux fois la semaine, et c'était pour nous des jours de festin. Après l'avoir mis en farine, nous en mélions environ deux livres avec de certaines espèces de citrouilles d'assez bon goût que quelques-uns de nos correspondants de l'île nous envoyaient secrètement en échange de nos chapeaux. Je ne sais qui d'entre nous s'avisa d'une badinerie que je trouvai un peu ridicule, à laquelle je ne m'opposai pourtant point, et qui servit de divertissement aux autres. C'est qu'ils voulurent que le gâteau ne fût partagé qu'en quatre parties et qu'on jouât à qui aurait la sienne ; en sorte que l'un des cinq fut exclus et eut recours à quelque petite espèce de philosophie d'apprenti-moine pour voir manger les autres, sans en faire paraître du chagrin.

Dans les galères, dans les cachots même, et dans les états les plus fâcheux de la vie qui tirent en longueur, on se fait une certaine habitude de sa misère et on charme en quelque façon ses maux par quelques amusements.

J'ai dit que notre rocher était situé entre deux petites îles où l'on pouvait aller à mer basse, quoique un peu difficilement, et que dans l'un de ces deux îlots, entre autres arbres, il y avait quelques lataniers ; l'autre était tout découvert. C'est tous les soirs le rendez-vous général de quantité de certains oiseaux de mer qui sont de la grosseur d'un pigeon et à peu près semblable ; ils pondent leurs œufs sur le sable tout proche l'un de l'autre, et ils ne font qu'un œuf à chaque ponte. Si on leur enlève cet œuf, ils s'apparient de nouveau et le remplacent d'un autre, jusqu'à trois fois.

difficile de décider à quel genre peut s'appliquer cette figure dessinée non seulement après coup et de mémoire, mais encore sous la fâcheuse impression de l'accident. Quand au fait d'empoisonnement, dont furent surpris même les gens du pays, il n'aurait rien paraît-il que de très normal. On a constaté que dans ces régions se trouvent certains poissons dont la chair devient malsaine à une époque de l'année, et d'autres qui sont toujours vénéneux. On raconte à ce sujet qu'une escadre anglaise, qui relacha à Rodrigue de septembre à décembre 1761, perdit un grand nombre d'hommes par des maladies qu'on attribua à l'usage du poisson pêché dans la saison où sa chair devient vénéneuse. D'autre part les ichtyologistes ont dressé de nos jours une longue liste de poissons à chair malsaine, qui tous ou presque tous appartiennent aux mers tropicales, et nous y voyons figurer des genres auxquels pourrait bien être rapporté, nous semble-t-il, l'espèce de *serpent* qui causa un si grand malaise à notre auteur. (Sur cet intéressant sujet, voir une note de M. Oct. Sachot, dans la *Revue Britannique* d'août 1879, p. 439.)—M.

Ces oiseaux, que nous appelions des *ferrets*, parce que quelqu'un de nous croyait les avoir entendu nommer ainsi ailleurs, ont encore ceci de particulier, que si on prend quelques-uns de leurs petits, les pères et mères des autres abandonnent entièrement les leurs dans tout cet endroit-là. Si l'on garde ces petits en vie et qu'on les expose à la vue des pères et mères, ceux-ci viennent voler tout autour, mais ils ne leur apportent jamais rien ; et quoique apparement sensibles aux cris de ces pauvres petits animaux affamés qui leur demandent incessamment à manger, ils les laissent néanmoins périr sans aucun secours.

La première fois que nous allâmes dans cette île, nous apportâmes trois ou quatre douzaines de ces jeunes oiseaux avec quelques vieux. Comme les premiers étaient fort gras et avaient bonne mine, nous nous en fîmes rôtir et nous les trouvâmes à peu près du goût de la bécassine, comme ils en ont aussi la couleur ; mais ils nous firent beaucoup de mal, et nous ne fûmes jamais tentés d'en goûter depuis ; les vieux ont un goût fort et sont très mauvais. Etant retournés en cette île, quelques jours après que nous eûmes enlevé ces jeunes oiseaux dont je viens de parler, nous trouvâmes que tous les petits des autres qui étaient en fort grand nombre avaient été abandonnés de leurs pères et mères : les uns déjà morts, les autres secs comme du bois et mourants. Si la chair de ce gibier était indigeste et malsaine, la délicatesse de leurs œufs nous récompensait bien ; j'ai calculé que pendant notre séjour nous en avons mangé pour le moins douze mille, et nous n'en avons jamais été incommodés, ces œufs sont tachetés de gris et plus gros que des œufs de pigeons. Il arrive justement que les trois mois où ces oiseaux pondent sont le temps où les cerfs sont en rut, de sorte que comme la chair de ces animaux qui faisait notre nourriture la plus ordinaire est d'une puanteur insupportable et malsaine en cette saison là, nous nous dédommagions sur nos œufs, surtout quand notre pêche n'était pas heureuse.

Quoique plusieurs de ces œufs fussent prêts à éclore, nous mêlions tout dans la fricassée, et nous croquions tout de bon appétit, encore qu'un pareil ragoût fasse horreur à ceux dont la cuisine se gouverne par la mode et qui aiment ou n'aiment pas les choses selon le caprice de la coutume et du préjugé. Je me souvenais du fameux Guzman d'Alfarache qui se plaignait que ses boyaux s'avançaient sur le bord de ses lèvres quand il faisait craquer sous ses dents, dans une omelette, les tendres ossements des poulets morts-nés qu'il mangeait ; et ce souvenir ne me degoûtait point, tant est vrai le proverbe dont je me suis, ce me semble, déjà servi, qu'il n'est sauce que d'appétit, particulièrement quand ce que l'on mange n'est mauvais que par opinion. [1]

[1] On peut savoir que les Chinois se régalent aussi souvent que possible d'œufs couvés.—M.

Il venait aussi sur notre rocher d'autres oiseaux que nous appelions Plutons, parce qu'ils sont tout noirs comme des corbeaux.

Ils en ont à peu près aussi la forme et la grosseur, mais le bec est plus long et crochu par le bout. Le pied est en pied de canard. Ces oiseaux demeurent six mois de l'année en mer, sans qu'on les voit paraître, et les autres six mois, ceux du voisinage venaient les passer sur notre rocher et y faisaient leur ponte. Ils ont le cri presque aussi fort que le mugissement d'un veau, et ils font un fort grand bruit la nuit. Pendant le jour ils étaient fort tranquilles, et si peu farouches qu'on leur prenait les œufs sous eux sans qu'ils se remuassent. Ils pondaient dans les trous du rocher, le plus avant qu'ils pouvaient. Ces oiseaux sont fort gras, de fort mauvais goût, puant extrêmement et très malsains. Quoique leurs œufs ne soient guère meilleurs que leur chair, nous ne laissions pas d'en manger dans la nécessité. Ils sont blancs, et aussi gros que ceux de nos poules. Quand on les leur avait retirés, ils se retiraient de leurs trous, et se battaient les uns contre les autres, jusqu'à se mettre tout en sang.

Nous promenant un soir nous trouvâmes une tortue de mer qui nous vint le plus à propos du monde, car nous avions un besoin extrême d'un pareil rafraîchissement. Elle était fort grosse, et elle nous donna près de cent cinquante œufs. C'est le seul de ces animaux que nous ayons vu pendant tout le temps que nous avons demeuré là.

Dans le lieu où nous allions darder le poisson, nous trouvions des coquilles qu'on appelle des Vénus, de figure ovale et admirablement tachetées comme une peau de tigre : on s'en peut servir comme de tasses.[2]

Enfin la trop juste crainte où nous étions que, quand il arriverait quelque vaisseau, le commandant, toujours inexorable, ne nous voulût pas renvoyer, nous fit prendre la résolution d'aviser de nouveau à quelque moyen de nous rendre nous-mêmes au premier vaisseau qui viendrait.

Pour cela nous formâmes le dessein de construire quelque espèce de barque.

Comme nous avions gagné l'amitié de nos pourvoyeurs, ainsi que de plusieurs gens de l'île, à qui nous envoyions de nos petits chapeaux, nous obtînmes d'eux plusieurs peaux de cerfs et de bœufs sous le prétexte que nous avions besoin de ces peaux pour nous faire des espèces de souliers. Ils nous donnèrent aussi quelques perches que nous leur demandâmes et nous leur attrapâmes en diverses fois, sous d'autres prétextes, une assez grande quantité de goudron.

Nous nous pourvûmes ainsi bientôt de ce qui nous était le plus nécessaire.

Nous couvrîmes la carcasse du bateau de peaux cousues ensemble; et après l'avoir achevé de notre mieux, nous trouvâmes par l'épreuve que nous en fîmes que cela nous pourrait servir.

Afin que ceux qui nous apportaient nos provisions ne s'aperçussent de rien, nous cachions soigneusement ce nouvel esquif dans un trou du roc.

(A suivre.)

[2] Coquille d'un mollusque acéphale de la famille des *Cardiacés* très connue encore sous le nom qu'lui donne Leguat.—M.

1re ANNÉE 8 DÉCEMBRE 1887 N° 23

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE CARPEAU DU SAUSSAY

A MASCAREIGNE ET A MADAGASCAR

(SUITE)[1]

CHAPITRE XX.

L'auteur partage son monde, il en envoie une partie à Antongil. Jauval le vient trouver. Récit de ce qui lui est arrivé. L'auteur reçoit des nouvelles de Monsieur de Champmargou. Il le va joindre. Ils prennent ensemble le chemin d'Antongil. Ils passent chez un grand ; dont ils reçoivent toutes sortes de bons traitements, etc.

Nous voyant ainsi assemblés, conformément aux ordres de Monsieur le Gouverneur, je proposai d'en envoyer une partie à Antongil, où il y avait dix-sept journées de marche, parce qu'étant en si grande bande, nous nous affamerions. Ma proposition fut bien reçue : il en partit donc cinquante, et je restai avec les autres pour attendre Monsieur de Champmargou, au sujet duquel j'étais dans des inquiétudes mortelles : c'est pour cela qu'aussitôt après notre séparation, j'envoyai deux des Français qui étaient demeurés avec moi, au village de Ramonte pour apprendre de ses nouvelles. J'avais laissé dans ce même village trois de nos gens malades, le nommé Blainville, le soldat trompette et son fils : je leur faisais dire de me venir joindre, s'ils étaient en état de supporter la fatigue du chemin, et les grandes chaleurs. Comme les deux hommes que j'avais envoyé, arrivèrent chez Ramonte, ils apprirent qu'il y avait un homme blanc depuis quelques jours : c'était Jauval, que nos gens m'avaient dit avoir laissé dans le désert ; il revint me trouver, avec Bainville, le trompette et son fils. Mes messagers me dirent qu'ils n'avaient rien appris touchant

[1] Voir page 229, 241, 253, 265, 277 et 289.

Monsieur de Champmargou. Je fus fort étonné de voir Jauval, que je croyais mort, suivant le rapport de nos gens. Je fus curieux de savoir son histoire : il me dit qu'il avait marché six jours pour rejoindre ceux qui l'avaient abondonné ; qu'il n'avait jamais été plus surpris qu'en revenant de son évanouissement, lorsqu'il s'aperçut qu'il était seul dans des pays inaccessibles, où il n'y avait point d'apparence qu'il y eût aucune trace d'homme ; que pendant ce temps là il avait toujours vécu de vontacques, qui est un fruit ni bon, ni méchant, gros comme une boule de mail, dont il lui restait encore une douzaine quand il arriva au village de Ramonte. Qu'il avait perdu toute espérance de revoir jamais sa patrie, lorsqu'il s'avisa de choisir la plus haute montagne qui se présentait à ses yeux, dans le dessein de monter sur le sommet, pour tâcher de découvrir quelque chose qui pût le guider ; il fut deux jours et demi à monter celle qui était la plus proche de lui, et qui lui paraissait la plus élevée ; il vit de dessus la cime de cette montagne escarpée, la mer dont la découverte l'encouragea merveilleusement. En descendant, il se chargea de vontacques, parce qu'il ne s'en trouve point sur le rivage ; il marcha deux jours chargé comme un mulet, et le troisième il arriva sur le bord de la mer, d'où il vint chez Ramonte. Ce qui l'avait incommodé le plus, était, à ce qu'il me dit, les cochons sauvages, qui l'obligeaient de coucher sur les arbres qui portent les vontacques, crainte d'en être dévoré, n'ayant aucune arme pour s'en défendre. Dix jours se passèrent, sans que je reçusse aucunes nouvelles de Monsieur de Champmargou ; ce qui me faisait appréhender qu'il ne lui fût arrivé quelque fâcheux accident. Je pensais à gagner Antongil, lorsque le onzième, un noir me vint assurer qu'il était chez Ramonte. Il ne m'en fallut pas dire davantage, pour me mettre en marche, pour l'aller joindre : j'y volai, avec trois de nos gens ; et je le trouvai, comme on me l'avait dit. Je ne puis exprimer la joie que nous ressentîmes l'un et l'autre de nous revoir, après une séparation qui m'avait paru si longue ; nous nous le témoignâmes réciproquement par plusieurs tendres embrassements. Je lui fis une narration de tout ce qui s'était passé en son absence, et il me fit la sienne : il approuva fort, et me témoigna de la joie de ce que j'avais envoyé une grande bande de nos gens à Antongil. Le grand, à ce qu'il me dit, l'avait fort bien reçu, et lui avait envoyé une grande calebasse de vin de cannes de sucre, tenant environ vingt pots, avec du riz et des poules ; son présent fut reconnu par un autre que Monsieur de Champmargou lui fit de razades. Nous demeurâmes deux jours chez lui pour laisser reposer ceux qui étaient fatigués, et pour laisser passer une pluie des plus grandes que j'aie vues de ma vie ; il semblait que les cataractes des cieux fussent ouvertes et nous aurions été bien à plaindre, si nous en avions été surpris en route. Après qu'elle fût passée, nous partîmes pour gagner Antongil ; nous allions de village en village ; les uns

nous donnaient du riz, et des cannes de sucre, les autres des poules ; et d'autres enfin quelques calebasses de vin de miel et de cannes de sucre ; nous prenions aussi en chemin faisant, des patates, qui sont une racine approchante de la betterave, mais d'un bien meilleur goût. Au bout de cinq jours de marche, nous fûmes contraints de laisser dans un méchant petit village quatre de nos gens qui étaient malades : c'étaient Blainville, le trompette, son fils et la Rousselière. Peu de temps après le trompette y mourut, des fatigues qu'il avait souffertes. Nous marchâmes cinq jours au bout desquels nous vîmes de fort loin un grand village de huit à neufs cents cases, sans les petites qui étaient à l'entour, dans le penchant de la montagne, sur le sommet de laquelle le village était situé : il fallut cependant y monter, quoique ce fût pour nous un rude morceau à digérer ; nous l'entreprîmes, tous faibles que nous étions ; et nous fûmes dix heures entières à le grimper : nous apprîmes en arrivant qu'il y avait six de nos gens, que la maladie avait obligés d'y rester : le grand les traitait fort bien, dans l'espérance d'en tirer du secours, quand par ses soins ils auraient recouvré la santé, dans la guerre qu'il avait à soutenir contre ses ennemis. Ce grand s'appelait Rabasez, son pays avait trente lieues de circuit ; il peut mettre dix mille hommes sur pied en moins de deux jours. La marque de grandeur chez ces peuples est d'avoir quantité de femmes : nous reconnûmes la sienne par vingt-six femmes qu'il a à lui : les uns en ont six, les autres huit, et quelques autres en ont jusqu'à trente ; mais je n'en ai point vu, qui en eût autant que lui. Nous eûmes de ce grand ce que nous désirions, et même plus que nous n'en demandions : il nous donna d'abord une vache grasse ; il est le seul qui en ait en cette province, un cabri, des chapons, des poules, du vin de cannes de sucre et de miel, et du riz tant que nous en voulions ; nous en fûmes traités de la fortune pendant trois jours que nous séjournâmes chez ce brave hôte. Monsieur de Champmargou le distingua de ses pareils, en l'invitant une fois à dîner avec lui, parce qu'il s'était distingué des autres par sa générosité. Il s'en tint extrêmement honoré, la coutume des Français n'étant pas de faire manger ces gens-là avec eux, quelque grand qu'il puisse être, afin de leur exprimer plus de vénération pour eux, du moins cela se pratiquait ainsi dans le temps que j'y étais ; et quand quelque grand passait auprès d'un Français, tel qu'il eût été, il s'inclinait par respect.

Revenons à notre brave Rabasez ; en devisant ensemble l'après-dîner il nous conta qu'il s'était autrefois perdu un navire hollandais proche de chez lui ; et que ceux qui s'étaient sauvés du naufrage, étaient dispersés dans le pays, comme nous pouvions être ; que les grands les tuaient pour leur prendre ce qu'ils avaient ; et qu'il lui en tomba par hasard dix à sa discrétion ; qui lui rapportèrent comment la plupart de leurs camarades avaient été massacrés par les autres grands ; et de là qu'ils s'étaient sau-

vés, pour se venir jeter entre ses mains. La générosité le poussa à s'informer soigneusement de la vérité de ce qu'ils disaient ; et lorsqu'il en fut bien assuré, il alla avec les dix flamands ou hollandais (car il ne sût nous dire la chose au juste) faire la guerre à ces égorgeurs de gens, et les vengea en mettant tout à feu et à sang ; après quoi il les ramena lui-même à Antongil, où il y en avait d'autres de leur nation, lesquels lui firent présent d'une paire de pistolets, et de huit grosses menilles d'argent, qu'il nous montra pour confirmer son dire. Monsieur notre gouverneur était bien aise d'avancer ; il lui fit un présent de razades, et lui annonça notre départ. Le grand en parut fâché ; il nous pria instamment de demeurer encore huit jours chez lui, pour nous remettre de la fatigue du chemin, et pour nous mettre en état de continuer notre route plus gaillardement ; qu'il nous régalerait bien ; et qu'il fallait avoir compassion de notre monde, qui avait encore besoin de se reposer quelque temps ; nous ne pûmes lui accorder sa demande, il le conjura au moins de lui laisser les six français, que les gens qui avaient passé avant lui avaient laissés ; mais Monsieur le gouverneur lui fit entendre à l'amiable, que ceux qui les lui avaient laissés n'en étaient pas les maîtres et qu'il en avait besoin ; mais que pour lui marquer la considération particulière qu'il avait pour lui, il lui en laisserait deux, Saint Marc et Jauvàl, qui ne pouvaient marcher ; l'un avait un abcès à la jambe, et l'autre était travaillé d'une fièvre continue ; et qu'il lui permettait d'en aller chercher trois autres, qu'il avait laissés à deux journées de chez lui, dont il le pria d'avoir grand soin, de les bien nourrir, et que dès qu'ils se porteraient bien, ils iraient à la guerre avec lui. Saint Marc fut le seul que nous revîmes, les autres, à ce qu'il nous dit quelque temps après à Antongil, moururent tous de leur maladie.

CHAPITRE XXI

Monsieur de Champmargou, l'auteur et leurs gens continuent leur route. Incommodités qu'ils souffrent. Ils arrivent à Antongil. Ils en partent pour venir à l'île de Sainte Marie. Ils y apprennent des nouvelles d'un vaisseau de la compagnie. Relation de ce qui arriva à ceux qui montaient ce bâtiment. Nouvelles du Fort Dauphin. Ils s'embarquent, et arrivent à ce Fort, etc.

Nous partîmes du village de Rabasez, avec toute la satisfaction possible : il nous donna autant de provisions que nous en pûmes porter, et des guides pour nous conduire, sans lesquels nous n'aurions jamais pu trouver le chemin. Nous avions encore onze journées de marche, avant de pouvoir arriver à Antongil ; nous marchâmes pendant tout ce temps-là par les plus détestables chemins du monde, entre deux montagnes, du sommet desquelles une rivière descendait avec une rapidité extraordinaire.

Cette eau se joignant à celle des torrents, inondait si fort cette vallée,

que nous en avions le plus souvent jusqu'aux aisselles, et quelquefois ne trouvant point de fond, nous étions obligés de nager. Cette rivière était remplie de crocodiles : et je me suis étonné cent fois de ce que pas un de nous, ne fut pris de cet animal carnassier, après avoir passé tout le jour dans l'eau, qui était extrêmement froide ; car à peine pouvions-nous trouver un coin de terre pour y passer la nuit. L'épaisseur des bois, qui étaient remplis d'épines, nous empêchaient de traverser les montagnes. Je passe légèrement sur bien de petites aventures qui arrivèrent à plusieurs d'entre nous ; par exemple, que ceux de nos gens qui demeurèrent derrière, furent volés par les noirs ; d'autres, qui s'égarèrent, et dont nous étions de deux ou trois jours sans avoir aucunes nouvelles ; d'autres enfin, qui furent poursuivis des crocodiles, dont ils ne purent se garantir, qu'en tirant des coups de fusil.

Je laisse tous ces incidents, pour dire qu'après avoir marché si longtemps au travers de tant de risques, et avec tant d'incommodités, dont la moindre était d'être continuellement dans cette eau, nous arrivâmes à Antongil, où nous espérions trouver quelque navire, pour nous amener au Fort Dauphin ; mais nous apprîmes à notre grand regret, qu'il en était parti deux, il y avait déjà quinze jours. Filarive, dont nous avons déjà parlé ci-devant, vint deux lieues au devant de nous ; il nous présenta quelques volailles, des bananes et des cannes de sucre. Il demanda pardon de ce qu'il avait fait par le passé, et nous pria de tout oublier. Monsieur notre gouverneur lui demanda des nouvelles de notre troupeau égaré ; il nous dit qu'ils étaient tous arrivés, et que les deux tiers étaient dangereusement malades. Il nous témoigna le regret qu'il avait de ce qu'on lui avait ôté les français qu'on lui avait accordés autrefois, pour les donner à son frère. Monsieur de Champmargou lui répondit qu'il en était la cause, parce que sa suite avait fait douter qu'il fût encore de nos amis. Après quelque demi-heure d'entretien, nous nous acheminâmes à son village, où il nous servit de guide. Aussitôt que nous fûmes arrivés, tous nos pauvres gens nous vinrent voir, et chacun voulait faire son histoire ; mais nous n'avions pas assez d'oreilles, pour les entendre tous : nous les consolâmes, et les encourageâmes à prendre patience. Nous restâmes quatre jours dans le village de Filarive ; comme nous étions en grand nombre, et qu'il n'était pas riche, il vint nous représenter, qu'il n'était pas en état de nous faire tous subsister ; mais qu'il fallait nous partager, que la moitié allât chez son frère ; que pour lui, il ferait tout son possible, pour ne pas nous laisser mourir de faim. Nous demeurâmes un mois partagés dans ces deux villages ; et pendant ce temps-là, il mourut quatre de nos gens, nous nous ennuyions de rester si longtemps dans ces mauvais endroits ; où nous n'avions simplement de vivres, que ce qu'il nous en fallait, pour nous empê-

cher de succomber tout à fait à la misère. Nous ignorions quand il viendrait quelque bâtiment ; ce qui fit que nous proposâmes à Filfanon et à Filarive son frère, de nous faciliter les moyens de ne les plus incommoder ; et de nous donner des canots pour nous en aller à Sainte-Marie, où nous espérions trouver plus facilement l'occasion de repasser au Fort Dauphin. L'entreprise était hardie, et si je l'ose dire, téméraire, de faire trente lieues sur mer dans des troncs d'arbres creusés, ces fragiles voitures étant si sujettes à renverser, à moins qu'on ne s'y tienne presque en équilibre. Filfanon et Filarive nous donnèrent chacun un canot ; mais cela n'était pas suffisant pour tant de monde que nous étions. Nous fîmes embarquer seulement quatre de nos gens dans chaque canot, avec ordre d'aller à Sainte-Marie, et de dire à Monsieur Belleville, qui y commandait, de nous renvoyer les deux canots, et le plus qu'il en pourrait trouver : ce qu'il fit longtemps après, et lorsque nous n'en avions plus besoin. Cependant les deux frères Filarive et Filfanon, ennuyés de voir tant d'hôtes chez eux, nous vinrent retrouver, et nous demandèrent pourquoi les canots ne revenaient point : nous leur dîmes que peut-être étaient-ils péris : et que s'ils voulaient nous en donner un nombre suffisant pour tous nos gens, nous nous en irions. Ils demandèrent deux jours pour en chercher, au bout duquel temps ils nous firent savoir qu'ils en avaient huit, tant canots, que pirogues, dans lesquels nous nous embarquâmes tous, excepté dix français que nous laissâmes pour garder le Fort. Nous quittâmes de cette manière le pays d'Antongil, après y avoir souffert toutes les horreurs de la faim, n'ayant pour vivre chaque jour, qu'une poule et un peu de riz entre douze. Après huit jours de traverse, nous arrivâmes à Sainte Marie, où nous trouvâmes une petite flotte de canots, et pirogues, que le sieur Belleville faisait partir, pour nous venir joindre ; mais notre arrivée rendit inutiles ces préparatifs. Nous demeurâmes quinze jours dans cette île, que j'ai nommée le cimetière des français, bien las d'attendre un navire : nous désespérions d'en trouver, comme nous nous en étions flattés auparavant, et notre monde commençait à tomber malade. On résolut donc de se servir des canots et pirogues du sieur Belleville, pour aller à Galemboule. Nous étions sur notre départ, lorsque les habitants du pays nous assurèrent qu'ils avaient vu un navire en mer, qui prenait la route de Galemboule ; et nous allions nous embarquer, lorsque nous aperçûmes un canot, qui venait à Sainte Marie ; nous l'attendîmes impatients de savoir ce que ces gens nous venaient dire. Quand ils furent à bord, ils remirent à Monsieur de Champmargou une lettre du pilote du navire Saint Louis, par laquelle il lui marquait : qu'ayant appris que nous avions fait naufrage, il nous demandait, si nous jugions à propos de l'aller trouver, ou bien qu'il nous vînt prendre, et qu'il avait bien des choses à nous apprendre. Nous résolûmes d'y aller, et quand nous fûmes à bord, il nous dit qu'il avait reçu ordre de

Messieurs de la compagnie de faire le tour de l'île, et de descendre à terre partout où il pourrait mouiller l'ancre, afin de reconnaître le pays, et de voir où l'on pourrait faire quelque trafic, et où l'on pourrait bâtir avantageusement quelque habitation ; entre autres nouvelles ils nous apprirent que Monsieur le Président de Montauban était mort, et que la guerre était allumée plus fortement que jamais aux environs du Fort Dauphin, et que les nègres avaient massacré plusieurs Français dans leurs habitations, par ordre de Ramilange, grand du pays ; qu'ils enlevaient tous les bestiaux et qu'on appréhendait infiniment les suites ; qu'en un mot, la présence de Monsieur de Champmargou était absolument nécessaire, pour remédier au mauvais état des affaires des Français. Il n'en fallut pas dire davantage à Monsieur notre Gouverneur, pour lui faire presser son retour, et pour s'embarquer en toute diligence, pour se rendre au Fort, où nous arrivâmes après neuf jours de traverse, sans qu'il nous soit arrivé aucune aventure, qui mérite d'être racontée.

(A suivre.)

AVENTURES DE FRANÇOIS LEGUAT

ET DE SES COMPAGNONS

(SUITE) [1]

Il arriva une nuit qu'un d'entre nous s'éveillant, et portant par hasard la vue vers l'île, aperçut un grand feu. Il nous appela ; et nous jugeâmes que c'était le fort qui brûlait. (L'appartement du commandant, le magasin et le corps de garde étaient de pierre, mais les autres logements et même le petit temple n'étaient que de branches et de feuillages.)

Nous conjecturâmes que si l'on ne découvrait pas bientôt les auteurs de cet incendie, que nous jugeâmes bien avoir été quelque coup de malice, le commandant ne manquerait pas de nous soupçonner, ou du moins d'en faire le semblant, pour avoir occasion de nous maltraiter encore plus qu'à l'ordinaire. Il nous vint dans l'esprit qu'on pourrait bien nous venir visiter, et nous pensâmes, que, en ce cas-là, si l'on découvrait notre bateau, cela serait un grand préjugé contre nous. Nous démontâmes donc la machine et nous en séparâmes les pièces d'une telle manière qu'elles ne pouvaient pas faire naître le moindre soupçon.

[1] Voir page 157, 169, 181, 193, 205, 217, 235, 247, 257, 271, 282 et 295.

Peu de jours après, l'expérience nous fit voir que nous ne nous étions pas trompés dans nos conjectures ; car nos pourvoyeurs nous apprirent que nous avions été soupçonnés. Ils nous racontèrent aussi quelques circonstances de cet incendie, que j'ajouterai ici si le lecteur me le permet :

Le commandant, qui avait su qu'un esclave nègre avait fait quelque friponnerie dans la cuisine, lui dit qu'il le ferait châtier.

La punition qu'on fait à cette sorte de gens, quand ils sont trouvés en faute, c'est de les lier tout nus sur une échelle, et de les fouetter, avec une verge faite de petits roseaux découpés en aiguillettes ; après que cela a mis le corps tout en sang, on les frotte de poivre et de vinaigre.

Ce misérable nègre, craignant un semblable traitement, se sauva aussitôt après qu'il eut été menacé et complota avec un de ses camarades et deux négresses de mettre le feu au fort. Ils exécutèrent leur dessein ; mais ils furent pris tous quatre et punis selon leur mérite. Les deux hommes furent roués vifs, et les deux femmes pendues.

Nous avons été si bien assurés d'une circonstance singulière qui fut la dernière action d'un de ces malheureux, que je n'en saurais douter, quelque étrange qu'elle paraisse.

Il avait toujours eu une passion excessive pour le jeu de dés, et comme il était au lieu du supplice, il demanda avec grande instance que quelque assistant voulût lui faire la charité de jouer encore quelques coups de rafle avec lui, protestant qu'après cela il mourrait sans regret. S'il avait quelque dessein secret c'est ce qu'on n'a pas deviné ; quoi qu'il en soit, personne ne se trouva d'humeur à le satisfaire.

Au reste le commandant s'émancipa en cette occasion ; car les injustices de plusieurs de ceux qui l'avaient précédé, avaient obligé messieurs de la Compagnie de leur laisser seulement le pouvoir de faire les instructions des procès tant des noirs que des blancs ; et, d'ailleurs, une fois il l'avoua lui-même dans l'affaire de nos accusés. Car, comme l'un d'eux le priait de les juger, il répondit naïvement qu'il ne tenait pas à lui (n'était pas de son ressort) et que s'il en avait le pouvoir, ils seraient bientôt dépêchés. Et, puisque je suis engagé dans ces petites digressions, je dirai encore que ce fut tout ce que le commandant put faire, lui et quelques autres qui étaient dans son logement, de se sauver en chemise.

Ils furent redevables, de leur vie à un prisonnier qui était aux fers dans le corps de garde, et qui aperçut le feu le premier. Ce qu'il y avait de meilleur dans le magasin fut aussi sauvé.

A peu près dans ce temps-là, il arriva à la rade du Nord-Ouest-Haven [1] deux bâtiments anglais ; mais comme cet endroit est éloigné de plus de douze lieues de notre rocher, nous n'en eûmes aucune connaissance. Le

[1] Aujourd'hui Port-Louis.—M:

commandant avait défendu sous de grandes peines à nos matelots (pourvoyeurs) de nous en donner avis, parce qu'il jugeait que nous ferions tous nos efforts pour y aller.

On nous a dit depuis qu'un des capitaines de ces vaisseaux, ayant appris notre détention, eut dessein de nous envoyer prendre, tant parce qu'il fut touché de compassion que parce qu'il avait besoin de monde. Sa chaloupe fut mise à l'eau, et même armée de quelques petites pièces de canon pour nous venir enlever, mais un mauvais temps survint et empêcha l'exécution.

Je viens présentement au dessein que le sieur Testard avait formé de tâcher d'aller à terre, à quelque prix que ce fût.

Ce pauvre homme était un des accusés. Voyant que son mal augmentait ; que le commandant ne voulait écouter ni prières, ni promesses, et que, par conséquent, il n'y avait, pour nous, aucune apparence d'être bientôt délivrés, quand même il serait arrivé quelque nouveau vaisseau, ce pauvre homme, dis-je, ne put résister plus longtemps à la violente passion qu'il avait de respirer un meilleur air, et d'aller chercher au milieu des bois des aliments plus propres pour sa santé.

Il nous communiqua son projet et nous le trouvâmes fort difficile et fort dangereux, de quelque côté que nous le considérassions. On voulut lui en faire comprendre toutes les suites. On lui représenta que le trajet était de plus de deux lieues ; que son radeau ne pouvait être que d'herbes, puisque nous n'avions plus de barriques pour les mettre aux extrémités, comme on en avait attaché au radeau de l'orfèvre ; que supposé que, par un grand bonheur, il pût pourtant arriver à terre, il lui serait impossible de vivre dans les bois, parce qu'il n'en était pas de même dans cette île comme à Rodrigue où l'on trouvait partout de quoi se nourrir ; n'y ayant que très peu de tortues à Maurice et les oiseaux ne s'y laissant pas prendre à la main, non plus que les autres animaux ; que bientôt il serait sans habits, exposé à toutes les injures de l'air ; et qu'après tout, il était comme inévitable que les chasseurs ne le rencontrassent, et qu'il ne retombât entre les mains de son ennemi.

Nous ajoutâmes que quand il ne se trouverait plus parmi nous, ce malin persécuteur nous accuserait peut-être de l'avoir tué dans quelque querelle ; et qu'il fallait du moins qu'il laissât une lettre pour lui, et une pour nous dans quelque coin de la cabane, afin que cela servît à nous garantir après son départ.

En un mot nous n'oubliâmes rien pour le détourner de cette funeste résolution.

Mais tout ce que nous pûmes dire fut inutile. Il travailla seul à son radeau, personne ne voulant lui aider à faire l'instrument de sa perte. Il le composa de bottes d'herbes et de quelques perches liées ensemble ;

mais cela était fort mal fait, et il n'aurait pas été mieux quand on lui aurait aidé. Cependant il résolut de s'en servir ; il nous dit en partant qu'il ne manquerait pas de paraître tous les mois sur une montagne qui est vis-à-vis du rocher ; que là il ferait du feu, vers le commencement de la nuit qui précéderait ou qui suivrait le plein de la lune ; que si nous étions toujours dans le même lieu, nous lui répondrions par un pareil signal ; ou qu'autrement il prendrait ce défaut pour une marque que nous serions à terre, et que ainsi il se trouverait dans le même temps dans un certain lieu dont nous convîmes. Mais qu'au reste aussitôt qu'il apercevrait quelque vaisseau en quelque lieu de l'île que ce pût être, il tâcherait de s'y rendre secrètement.

Le jour destiné à son départ étant venu, après qu'il eût attaché son radeau à un piquet devant la cabane, il vint nous embrasser et nous dire un dernier adieu. Mais comme il fut assez longtemps à nous entretenir de ses desseins, il arriva que la mer qui montait enleva la fragile barque et l'emmena, ce qui l'affligea extrêmement. Pour nous, nous en eûmes d'autant plus de joie, que nous vîmes qu'elle prenait le large au lieu d'aller vers l'île, et qu'elle était poussée bien loin par un courant qui l'entraînait vers la pleine mer ; de sorte que si cet accident ne fût pas arrivé, nous aurions infailliblement vu périr notre ami sans lui pouvoir donner du secours.

Il semblait que cet heureux malheur devait le rendre plus sage et lui faire perdre sa première envie ; cependant il ferma obstinément les yeux au danger et ne voulut pas profiter des raisons que nous lui alléguâmes, pour lui faire comprendre que cela n'était pas arrivé par hasard ; qu'il devait en faire son profit et se résoudre à la patience comme nous, puisque Dieu le voulait ainsi.

Comme rien de tout cela ne le touchait efficacement et qu'il nous protesta qu'il ferait bientôt un autre radeau pour exécuter son premier dessein, je crus devoir lui dire d'une manière un peu forte que nous nous trouvions obligés en conscience de l'en empêcher ; qu'il fallait le traiter comme un furieux qui voudrait se précipiter ; et que quand je serais seul, je ferais tous mes efforts pour le retenir. Il ne dit mot et fit semblant d'acquiescer à ce que je disais, s'imaginant sans doute que nous étions effectivement résolus de nous rendre maîtres de lui ; mais il continua de méditer la même entreprise.

Voyant qu'il lui était absolument impossible de faire un second radeau sans notre consentement, il résolut de bâtir un petit bateau de peaux de bêtes sans nous en rien dire. Comme il avait travaillé à celui que nous avions construit tous ensemble, et qu'il savait que nous avions mis des peaux de cerf sous nos matelas, il en prit adroitement une partie qu'il porta dans une grotte du rocher où il travaillait à moments dérobés. Il

acheva sa mâchine en peu de temps et il partit la nuit du samedi au dimanche, 10 janvier 1696, sans rien dire à personne. Le lendemain matin l'ayant appelé pour assister à notre exercice ordinaire de piété, nous fûmes bien surpris de voir qu'il était éclipsé. On peut juger de notre douleur ; nous allâmes incontinent chercher dans ses hardes, nous doutant que s'il était parti, il aurait laissé quelque lettre ; et nous en trouvâmes effectivement deux. Dans l'une, qui était pour nous, il nous marquait au long ses intentions ; il nous assurait que si Dieu lui faisait la grâce d'arriver heureusement à terre, il romprait son petit bateau ; qu'il enfoncerait les peaux dans la mer, sous un tas de pierres, et qu'il disposerait si bien du reste qu'on ne pourrait jamais découvrir comment il aurait échappé du rocher ni nous soupçonner d'avoir eu part à son évasion.[1]

L'autre lettre était pour le commandant. Elle contenait en substance que c'était lui qui l'avait contraint à prendre cette funeste résolution, par le cruel et opiniâtre refus qu'il avait fait de le laisser aller à terre pour tâcher de rétablir sa santé ; qu'il allait dans les bois pour ce seul dessein ; et qu'il ne se dérobait pas à la justice, puisqu'il ne manquerait pas de se remettre entre ses mains aussitôt qu'un vaisseau serait arrivé dans le port.

Il n'emporta avec lui, d'ailleurs, qu'un petit poêlon, un verre ardent pour allumer du feu, un livre de prières et quelque peu de hardes.

Depuis ce funeste départ, nous n'avons pu apprendre aucune de ses nouvelles, quelques soins que nous ayons pris. Nous n'avons aperçu aucun des signaux qu'il avait dit qu'il nous donnerait ; et toutes nos recherches ont été inutiles.

Selon toutes les apparences, ce pauvre homme périt en faisant le trajet, ou mourut de misère au milieu des bois, dès les premiers jours de son arrivée dans l'île.

Quelque bruit, à la vérité, est parvenu à nos oreilles, comme si l'on avait trouvé la carcasse de son bateau en un bloc, de la manière qu'il nous avait écrit qu'il le mettrait, mais cela n'a point été avéré. Et environ deux ans après, comme nous étions au Cap de Bonne-Espérance, un vaisseau qui venait de Maurice nous assura qu'on n'avait jamais rien pu découvrir.

Voilà comment notre triste compagnie fut réduite au nombre de quatre personnes par la tyrannie de M. le commandant. Après qu'il eut été averti de l'évasion du sieur Testard, tant par nos pourvoyeurs que par la lettre que nous lui envoyâmes, il n'en devint pas meilleur et ne changea pas pour cela de conduite à l'égard de ceux qui restaient.

Au contraire, il fit mettre les fers aux pieds au sieur de La Haye, quoiqu'il ne l'accusât de rien, et qu'il fût fort malade, et il traita les autres comme à l'ordinaire.

1 Nous avons ces deux lettres en original (Note de Leguat.)

Comme le sieur La Caze vit que son mal allait en empirant, et qu'il craignit de se voir bientôt obligé de garder le lit, il résolut, pendant qu'il le pouvait, d'imiter le sieur Testard dans son entreprise, d'aller dans les bois chercher de la santé avec quelque sorte de liberté. Il nous communiqua son dessein et nous pria de ne nous y point opposer, parce que ce serait inutilement, ajoutant que si nous ne consentions pas, il hasarderait de faire de nuit le trajet à la nage, plutôt que de demeurer plus longtemps dans ce misérable séjour.

Voyant donc sa résolutiou si absolue, et craignant qu'il ne se portât à quelque action plutôt désespérée que téméraire, loin de nous opposer à ce qu'il désirait, nous lui aidâmes à construrire un radeau d'herbes et de branches ; et même nous nous repentîmes beaucoup de n'avoir pas accordé la même assistance au pauvre Testard. Nous attachâmes une natte de toile de latanier au radeau pour lui servir de voile.

Il attendit le soir que le vent fût fort et la mer haute, et convint avec nous des mêmes choses dont nous avions été entretenus par le sieur Testard. Le vent, qui était fort violent, fit deux fois tourner la machine ; mais comme La Caze était bon nageur, il remonta toujours sur sa bête et gagna la terre en peu de temps, la faveur du vent l'ayant garanti du danger du courant.

Aussitôt qu'il fut arrivé, il fit du feu au bord de la mer, et nous reconnûmes ce signal. Il se jeta ensuite dans l'épaisseur du bois et y passa le reste de la nuit. Le lendemain, comme il nous l'a depuis raconté, il marcha tout le jour, sans savoir où il allait, et sans rien trouver à manger. Ce fut la même chose les huit jours suivants ; de sorte que s'il n'eût pris quelques provisions en partant ; il serait mort de faim et de fatigue ; et d'autant plus tôt que sa maladie augmentait toujours. Le huitième jour il pêcha une anguille, qu'il mangea toute crue, et le neuvième il trouva un sentier, qui le conduisit au logement d'un habitant de l'île qui, au lieu de le secourir, le livra à des soldats qui le ramenèrent au fort.

Le commandant, appréhendant de nous voir tous lui échapper les uns après les autres, et les gens qui nous apportaient nos provisions se plaignant sans cesse de la peine que cela leur donnait, il fut enfin contraint, par ces raisons et par quelques autres, de nous faire venir tous à terre. Mais, afin que cette sorte d'élargissement ne nous apportât pas une dangereuse joie, il eut la charité de la tempérer en nous dérobant environ cent livres de riz qui nous restaient de celui qui nous avait été donné, et que nous avions jusque-là si soigneusement ménagé. C'était justement dans le temps que les patates ne valent absolument rien, et que les soldats étaient contraints d'acheter du riz du commandant à leur propre compte. Il faisait entendre que c'était le sien propre, celui qu'il avait sauvé de l'embrasement, disant que le riz de la Compagnie, qui est destiné à la nourriture des soldats, avait été tout consommé. Pour nous, nous ne pouvions acheter ni cela ni autre chose, faute d'argent. Le larron nous avait tout ôté.

(A suivre.)

1re ANNÉE 16 DÉCEMBRE 1887 N° 27

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE CARPEAU DU SAUSSAY

A MASCAREIGNE ET A MADAGASCAR

(SUITE)[1]

CHAPITRE XXII

Relation de ce qui s'est passé au Fort Dauphin, en l'absence de l'auteur. Mauvais état des affaires des Français, rétabli par l'arrivée de Monsieur de Champmargou. Révolte des Mattatanois, à qui on déclare la guerre. On envoie deux partis, l'un chez ces peuples, et l'autre chez un grand. Réussite de l'un, mauvais succès de l'autre. Zèle d'un missionnaire pour la conversion d'un grand, funeste à ce prêtre, et à ceux qui étaient avec lui.

Quand on sera informé de l'état dans lequel nous trouvâmes les choses à notre arrivée, il sera aisé de concevoir la joie avec laquelle nous fûmes reçus. On regardait monsieur le Gouverneur commme le seul qui pouvait rétablir les affaires des Français dans leur premier état. Nous apprîmes que monsieur Chevry avait voulu faire la guerre, pour venger la mort des Français qui avaient été assassinés par les ordres de Ramilange ; mais comme la marchandise était plus son fait que l'art militaire, il en sortit mal, ayant été obligé de prendre la fuite, pendant laquelle il fut poursuivi la sagaye dans les reins : il y laissa huit Français de son parti, qui furent tués. Tout était en désorde ; les nègres avaient pris le dessus, et ceux qui jusqu'alors avaient été nos alliés, se déclarèrent contre nous. Les Mattatanois se révoltèrent, et nous commençâmes

[1] Voir page 229, 241, 253, 265, 277, 289 et 301.

par leur déclarer la guerre. Diamanhangue, prince des Madrarayes, était le seul ami qui nous restait : nous le prîmes avec nous pour aller faire la guerre aux Mattatanois, et à la Haye-Foutchy : nous partageâmes nos troupes en deux, une partie fut envoyée dans le Mattatanois, dont j'étais du nombre ; et l'autre contre la Haye-Foutchy. Les premiers étaient commandés par La Caze, qui réussit parfaitement bien, et nous revînmes au Fort, après avoir ruiné le pays, chargés de butin, d'esclaves, de bœufs et de vaches ; de sorte qu'ils furent contraints de venir demander notre protection, et de nous prier de leur accorder la paix. Autant nous fûmes heureux dans cette guerre, autant l'autre nous fut contraire. La Forge qui commandait ce parti, fut tué, avec quarante Français, et plus de deux mille nègres sujets de Diamanhangue ; et nous n'en aurions jamais entendu parler, sans un portugais, qui se sauva seul de cette défaite. Il revint au Fort, et nous rapporta qu'ils avaient été attaqués, lorsqu'ils y pensaient le moins ; qu'en entrant dans le pays de la Haye Foutchy, harassés du chemin, et de la chaleur excessive qu'il faisait, ils s'étaient jetés dans un champ de cannes de sucre, dont chacun se gorgea, et se chargea ; la plupart les avaient attachées à leurs fusils, pour les porter plus facilement : jugez s'ils étaient en état de se défendre. Le Portugais nous dit qu'il avait été deux jours entiers caché dans l'eau jusqu'au cou ; et que les ennemis brulèrent les roseaux du marais, où il était ; la nuit du second jour favorisa sa retraite. Diamanhangue, dont j'ai parlé plus haut, était, comme je l'ai déjà dit, le seul ami qui nous restait : c'était un homme d'esprit et de courage ; mais fin, dissimulé et traître au suprême degré. Jusqu'alors il ne nous avait donné que des marques de sa bonne volonté pour nous : il était venu à la tête de trois mille hommes de troupes auxiliaires, pour nous aider à réduire les Mattatanois sous notre obéissance. Il s'était contenté du commandement particulier de ses sujets, sous les ordres de La Caze. De son consentement l'on avait baptisé un de ses fils, qui avait demeuré longtemps avec monsieur de Champmargou. Ce grand, qui prenait le titre de prince de toute l'île de Madagascar, venait souvent nous voir au Fort, où l'on n'oubliait rien pour le bien recevoir ; il le pouvait aisément, le lieu de sa résidence n'étant éloigné que de trente lieues, de l'endroit où nous demeurions. Monsieur Etienne, prêtre de la mission, homme de bien, que le désir d'augmenter la troupe de Jésus-Christ avait fait traverser cette immense étendue de mer ; et cet homme zélé pour la foi entreprit de convertir ce grand ; il ferma les yeux sur la difficulté de son entreprise, pour n'envisager que la gloire qui reviendrait à Dieu de la conversion de ce grand, qui serait suivie de celle de tous ses sujets. Dans cette généreuse résolution, il ne le voyait aucune fois, qu'il ne lui parla de se faire chrétien, lui remontrant le péril évident, où il était exposé d'être damné, s'il persistait à demeurer dans une religion si sotte, si superstitieu-

se et si abominable ; et il finissait ordinairement ses exhortations en le conjurant de lui permettre d'aller en son pays, travailler au salut de ses sujets. Le grand lui dit un jour qu'il lui ferait plaisir ; qu'il ferait assembler tous ses sujets, et qu'il les engagerait à écouter ses instructions ; que pour lui, il ne différerait à se convertir, qu'en attendant qu'il pût être plus éclairé, et pour gagner sur lui même de se détacher entièrement de quelque reste de scrupule. Il est impossible de pouvoir exprimer la joie dont monsieur Etienne fut pénétré à ces paroles ; il crut que ce grand était inspiré du Saint-Esprit, et qu'il ne devait point négliger une occasion si belle de sauver tant d'âmes égarées qui gémissaient dans l'esclavage du démon. Il fit à ce grand mille protestations d'amitié ; il l'embrassa, et l'exhorta à persévérer dans un si bon dessein. Diamanhangue s'en retourna dans son pays en promettant à Monsieur Etienne d'en faire plus qu'il n'en disait. Cet homme apostolique dans l'espérance de convertir bientôt une province de quinze ou vingt mille combattants, se disposa à entreprendre son voyage. Il en fixa le jour, et ce devait être une semaine après le départ du prince ; mais il tomba malade, et cela le retarda d'un mois, au bout duquel temps il partit et mena avec lui un frère de la mission et quatre français convalescents, qui demandèrent à y aller, croyant que le changement d'air leur ferait du bien. La Saumière, qui avait été page de mon temps, fit tout ce qu'il pût pour m'engager à y aller avec lui ; mais il n'y avait que très peu de temps que j'étais revenu des Mattatanes, dont j'étais encore fatigué, et j'avais d'ailleurs quelque affaire à mon habitation, ou plutôt la providence de Dieu, qui avait d'autres vues sur moi m'en empêcha. Ils s'en allèrent donc tous les cinq, avec dix esclaves, chargés de vivres, d'images et de chapelets, et au bout de huit jours ils arrivèrent chez Diamanhangue. Ils en furent reçus comme ils l'avaient espéré ; les meilleures cases du village furent destinées pour les loger ; Monsieur Etienne même fut prié d'accepter son donat, comme qui dirait son palais, mais par honnêteté il le remercia. L'heure du souper approchait, lorsque le grand, qui s'était retiré, pour laisser reposer nos voyageurs, vint les trouver, et s'adressant à Monsieur Etienne, il lui demanda ce qu'il désirait manger, qu'il était prêt à le lui donner ; mais il répondit qu'il n'avait aucune volonté là dessus, et qu'il mangerait ce qui se trouverait. En même temps il fit apporter quelques chapons, plusieurs poulets, du riz, des cannes de sucre, du vin de miel et quantité de différentes sortes de racines. Monsieur Etienne pria le prince de souper avec lui, dont il ne fit point de difficulté. Pendant le repas ils raisonnèrent sur la religion : Diamanhangue entendait un peu le français, et le parlait de même. Le missionnaire remontra au grand combien Dieu était offensé de ce qu'il avait plusieurs femmes, de ce qu'il tuait plusieurs enfants, quand ils naissaient dans certaines lunes et jours de l'année, en un mot il lui fit voir le ri-

dicule de leur religion, et blâma avec beaucoup de zèle toutes les superstitions dont ils usaient avec leur Oly, qu'ils adoraient, et l'inutilité des charmes qu'ils portaient à leur cou, auxquels cependant ils ajoutent foi. A tout cela voici ce que le grand répliqua : qu'il n'avait jamais fait tuer aucun enfant, et ferait défendre dans sa province qu'on en tuât davantage ; que pour ce qui regardait son Oly , dont il avait reçu tant de bien il ne pouvait s'empêcher de l'adorer toujours ; qu'à l'égard des femmes, il ne pouvait s'en passer, puisque c'était la seule marque de leur grandeur, qui les distinguait du commun de leurs sujets. Cette dispute dura tout le long du souper ; elle fut agitée le lendemain, et pendant quinze jours qu'ils y restèrent, avec aussi peu de succès que la première fois. Monsieur Etienne vit bien que les choses ne tourneraient point comme il s'en était flatté : il laissa à Dieu le soin d'éclairer ces misérables ; il en admira les jugements incompréhensibles, et se disposa à s'en retourner. Pour cet effet il prit congé du grand, et la veille de son départ après souper, en l'embrassant, il lui arracha les charmes qu'il avait pendus à son cou, enfermée dans une espèce de petite boîte, et les alla jeter au feu. Le prince qui se possédait merveilleusement bien, n'en témoigna aucune émotion, ce qui fit croire au père, que ses paroles avaient peut-être fait quelque impression sur son esprit. Diamanhangue lui dit qu'il voulait l'aller conduire jusqu'à un certain lieu, qu'il désigna, qu'il y ferait porter à déjeuner, et que là, ils se diraient adieu. Le lendemain, le déjeuner fut porté au lieu convenu, et sur les huit heures du matin, Monsieur Etienne et tous ceux qui étaient avec lui se mirent en chemin, accompagnés de Diamanhangue et de dix nègres, ses amis les plus intimes, dont la plupart étaient de ses parents. Quand ils furent arrivés à l'endroit où ils devaient se quitter, le déjeuner, la grande chaleur qu'il faisait, la beauté du lieu, qui était ombragé par un bois touffu, et arrosé d'un ruisseau, qui grossissait à mesure qu'il s'éloignait de sa source et formait un étang fort agréable, les invita à s'y reposer. Monsieur Etienne avait ses vues ; il voulait faire un dernier effort pour convertir le grand. Cet homme apostolique prit occasion, pour prouver l'impuissance du dieu qu'il adorait, de ce que son zèle lui avait fait faire la veille ; et tandis que les autres déjeûnaient d'une poule, de quelque morceau de veau, de riz et de racines, Monsieur Etienne ne songeait qu'à persuader à Diamanhangue à quitter son idolatrie. Il se tut, voyant que bien loin de gagner quelque chose, le grand paraissait ne l'entendre plus qu'avec peine ; il but un coup, et se leva pour partir. Lorsqu'il sortit du bois qui était derrière eux, cent ou six vingt nègres, qui étaient demeurés en embuscade pendant le déjeuner, se jetèrent la sagaye en main sur nos gens, avant qu'ils les eussent aperçus Diamanhangue fut le premier qui se jeta sur notre pauvre père de la mission, comme fait un loup affamé sur une brebis pour la dévorer. Ce martyr, si j'ose ainsi parler, et tous ceux qui étaient de la bande furent

mis en morceaux par ces démons incarnés, qui exercèrent sur leurs corps tout ce que la rage peut inventer de plus cruel. Il n'y eut qu'un nègre, valet du père, qui s'était écarté, sans autre dessein, que de chercher quelque fruit dans le bois prochain, qui échappa de cette sanglante catastrophe. Épouvanté des cris des bourreaux et des mourants, il n'osa revenir au lieu, où il avait laissé son maître ; il se glissa seulement dans des broussailles fort épaisses, d'où il vit, sans être vu, cette cruelle tragédie, et ce fut lui qui nous apporta cette triste nouvelle. Monsieur Etienne fut autant regretté, qu'il s'était fait aimer par ses vertus, et le pauvre La Saunière fut pleuré de moi, comme un ami que j'avais connu dès mon bas âge, et qui m'avait juré un amitié réciproque.

(A suivre.)

AVENTURES DE FRANÇOIS LEGUAT

ET DE SES COMPAGNONS

—

(SUITE) [1]

—

Comme j'avais laissé quelques *mémoriaux* à Rodrigue, j'en mis aussi,[2] dans une des cavernes de notre rocher, (que j'appelle par une double raison, le rocher de Zochelet, I Rois, I, 9) et j'atoutai un abrégé de l'histoire de notre longue et cruelle détention dans ce triste et aride séjour. Je n'oubliai pas de remarquer dans ce petit narré qu'un malheureux morceau de gomme inconnue, et longtemps méprisée, avait été la cause d'une tyrannique persécution, et de la déplorable mort de l'un de nos chers compagnons. Tant est vrai ce que dit saint Paul, que la convoitise des richesses est la racine de tous les maux ; et que ceux qui veulent devenir riches tombent dans les pièges du diable et en plusieurs pernicieux désirs, qui les précipitent dans l'abîme de perdition.

Lorsque la bonne nouvelle de notre délivrance nous fut annoncée et celle de notre départ de l'île Maurice pour Batavia, j'en eus une grande joie ; car j'avoue que quelque industrieux que je fusse à chercher du di-

[1] Voir page 157, 169, 181, 193, 205, 217, 235, 247, 257, 271, 282, 295 et 307.

[2] Leguat ne donne pas le texte de ces seconds *mémoriaux*.—M.

vertissement, et même à paraître gai pour tâcher de consoler ces pauvres jeunes gens avec qui j'étais, je n'avais l'esprit guère moins accablé que le corps. Et outre cela je ne puis dissimuler que j'étais rongé, sinon de haine, contre notre malin et acharné persécuteur, du moins d'un mépris et d'une indignation extrêmes. Je ne pouvais pas même souffrir qu'il portât le beau nom de Diodati, et qu'il se dît enfant de Genève, [1] (d'autres assuraient qu'il était né à Dort). Si quelque malhométan d'Alger m'avait fait plus de maux encore, je les aurais plus patiemment supportés.

Dans cette joie qui me pénétra, mon âme s'éleva vers mon libérateur et j'écrivis un cantique d'actions de grâces et de bénédiction, que je composai de divers passages de l'Écriture, si heureusement liés et unis ensemble, je le puis bien dire, que cela convenait parfaitement à nos divers états.

Je m'occupai délicieusement tout un jour à faire ce consolant recueil ; et comme c'est la parole de Dieu toute pure, je la joindrais volontiers ici, comme une chose qui devrait être agréable. Mais je vois les gens de loin, qui prennent un air moqueur : je les entends qui disent : " Nous avons bien à faire de ton cantique." Car autrefois, c'étaient les insensés qui s'imaginaient qu'il n'y avait point de Dieu ; mais aujourd'hui ce sont les esprits forts [2]. Eh bien ! messieurs les beaux esprits, vous n'aurez point mon cantique, vous en êtes indignes.

Les choses saintes ne sont pas pour les chiens, et ces perles ne sont pas pour vous. Je les garde pour des gens de bien, pour vous, sage et honnête lecteur, qui n'êtes pas entraîné par le torrent de la perversité. Voyez à la fin de cette relation, vous y trouverez mon cantique. [3]

Le 6 septembre 1696, le vaisseau appelé *Suraag* arriva et apporta des ordres pour nous renvoyer. Nos généreux amis, les officiers de *la Persévérance,* dont j'ai parlé, avaient eu la bonté de présenter nos lettres et nos requêtes à MM. les directeurs généraux en Hollande. Comme le commandant vit qu'il lui était impossible de nous retenir davantage, force lui fut de nous avertir de ce qui était arrivé ; il nous en parla le premier, et nous dit de nous préparer à partir.

Nous nous étions attendus que, selon la coutume, lorsqu'il arrive un

[1] Leguat s'indigne, croyons-nous, sans raison, à l'idée que son persécuteur puisse être originaire de la métropole du protestantisme. La forme italienne du nom que porte le gouverneur semble nous mettre sur la trace d'une erreur explicable. Diodati se disait sans doute né à *Genova* — et Leguat entendait Genève, alors qu'il fallait entendre *Gênes.*—M.

[2] On voit que ce partisan de la *libre religion* était bien loin de se ranger sous la bannière de ce que nous appelons la *libre-pensée.*—M.

[3] Bien qu'ayant cru devoir conserver ce passage, qui est un dernier trait moral ajouté à l'individualité de notre héros, et bien que ne rangeant pas les lecteurs de ce volume parmi les indignes qui sont ici visés, nous pensons pouvoir nous dispenser de reproduire ce morceau que Leguat renvoie de lui-même à la fin de son livre ; car si respectable qu'il puisse être, ce hors-d'œuvre ne nous apprendrait rien que nous ne sachions déjà sur les sentiments religieux ou sur les facultés littéraires de l'auteur.—M.

vaisseau, on tiendrait une assemblée dans laquelle chacun pourrait faire ses plaintes en toute liberté : mais le gouverneur trouva le moyen d'empêcher cela, et nous fûmes envoyés à bord sans qu'on nous dît rien et sans qu'on se mît en devoir de nous rendre aucune partie de nos effets. Cela nous obligea de présenter une requête aux officiers du vaisseau pour les informer du traitement que notre persécuteur nous avait fait et continué de nous faire avec tant de tyrannie et d'injustice. Il vint au vaisseau ; il fit appeler l'un de nous, qu'il traita de maudit coquin, et lui demanda pourquoi il présentait de semblables requêtes.

Comme nous nous voyions à peu près hors de ses griffes, nous lui répondîmes assez fermement qu'il pouvait bien juger que ce n'était pas pour vanter beaucoup ses bienfaits, mais pour informer en sa propre présence les officiers du vaisseau qui venaient enfin à notre secours, de la singulière façon dont il usait envers nous jusqu'au dernier moment, et qu'ils pussent témoigner que l'on s'en était plaint dès l'île Maurice. Après quelques injures, il ajouta d'un air moqueur que nous n'avions qu'à aller chercher justice à Batavia devant le général et le conseil. Nous lui répliquâmes que telle était bien notre résolution.

L'après-midi, il nous fit rappeler et nous dit en présence du conseil du vaisseau, qu'auparavant il avait donné ordre que nous fussions reçus comme passagers, sans être obligés à rien faire ; mais qu'à cause de notre belle requête, nous n'avions qu'à nous attendre à travailler comme les soldats et seulement pour notre nourriture : " Pour M. La Caze, ajouta-t-il, il trouvera bon qu'on le met aux fers pendant le voyage ; vous aurez ainsi un nouveau sujet de plaintes quand vous arriverez à Batavia. "

Avant de partir de l'Ile *Maurice*, je dirai quelque chose de ce que j'y ai vu, et de ce que j'en ai appris. [1] On sait que cette île est située sous le 21me degré de latitude méridionale. Elle est assez ronde, et son circuit est d'environ cinquante lieues. J'ai lu quelque part que ce sont les *Portugais* qui l'ont découverte : ils la nommèrent *Cerne*. Mais quand les *Hollandais* s'en emparèrent, (le 20 septembre 1598) ils lui donnèrent le nom du Prince *Maurice* de *Nassau*, alors Gouverneur des Provinces-Unies.

On peut mouiller en trois endroits principaux ; au *Fort*, à la *Rivière Noire* et au *Nord-Ouest-Haven*.

La compagnie entretient au Fort, une garnison d'environ cinquante hommes ; et il y a trente ou quarante familles *hollandaises*, dispersées en divers endroits de l'île.

Après que le feu eût détruit une grande partie du Fort, comme nous

[1] Nous insérons ici plusieurs pages de Leguat que M. Muller n'a pas cru devoir reproduire, mais qui sont du plus haut intérêt pour les *mauricianistes*.—V. P.

l'avons dit, on le rebâtit de pierre : on y a mis, si je m'en souviens bien, une vingtaine de bonnes pièces de canons de fonte.

Le terroir de cette île est presque partout rougeâtre et généralement bon ; mais autour du Fort, il no vaut rien du tout.

La rade, vis-à-vis, est dangereuse et de difficile sortie, quoiqu'elle ait deux issues ; parce qu'il faut nécessairement un certain vent de terre qui arrive rarement ; et que les profonds calmes sont fréquents dans toute cette plage : les deux autres rades sont assez bonnes.

On trouve dans l'île, quantité d'ébéniers noirs et rouges : le noir est le plus dur. Les soldats, que l'on occupe à scier ce bois, en scient vingt pieds du rouge, en aussi peu de temps que douze du noir : et c'est leur tâche ordinaire d'un jour.

Il y a des orangers doux et aigres ; quantité de citronniers aussi doux et aigres, et diverses sortes de grands arbres propres pour la charpente. A un bon quart de lieue du Fort, ils ont une forêt de limoniers, et autour de là, ainsi qu'en plusieurs autres endroits, on cultive du tabac qui est d'une force extrême. On plante aussi beaucoup de cannes à sucre. L'eau-de-vie qu'on en tire, et qu'ils appellent *Araque*. est forte, et malfaisante quand elle est nouvelle. Je ne dirais rien des ananas, des bananes et des beaux et excellents fruits qu'ils ont en abondance, parce que toutes les relations en ont parlé, s'il n'y en avait pas de diverses sortes. L'ananas de l'île *Maurice* sort de terre comme un artichaut, et il se provigne de même ; sa semence est dans le bouquet qui couronne le fruit. La plante n'en porte qu'un seul ; il est communément de la grosseur d'un médiocre melon, formé à peu près en pomme de pin, et brillant de toutes les plus belles et les plus vives couleurs. Il porte une espèce de couronne, et on ne peut se lasser de le regarder non plus que d'en admirer la douceur et la délicatesse exquise : mais comme il est extrêmement froid, il en faut user avec beaucoup de modération. La feuille grande, épaisse et armée de pointes par les côtés, a quelque ressemblance à celle de l'aloès. La description qu'on nous fait des ananas du *Brésil*, les représente un peu différents de ceux-ci. Ils ont de petites feuilles qui sortent de tous côtés d'entre les grains du fruit.

Le bananier est une grande et parfaitement belle plante, qui s'élève à la hauteur de 10 à 12 pieds avec de très grandes feuilles de figure ovale, et qui porte un fruit long comme la main, de la grosseur du poignet d'un enfant de quatre ans ; il est jaune quand il est mûr, blanc en dedans, un peu pâteux comme la chair d'abricot, et d'un goût délicat et relevé.

On trouve encore dans cette île des cocos, des palmiers, des lataniers et diverses sortes d'autres fruitiers.

Il y a une espèce d'arbuste qu'ils appellent *Strent-boom*, ou arbre du

M*rde, qui est extrêmement vénéneux. Le milieu de son tronc est plus gros que le haut et le bas. Le bois est molasse ; et la feuille ressemblerait beaucoup à celle de nos saules, si elle n'était pas un peu plus large. Je n'y ai vu ni fleur ni fruit. Le bois et l'écorce sont un poison prompt et violent, et à ce qu'on m'a dit, sans remède. Un jour, comme je passais dans le bois, au retour de la chasse, j'en rompis par hasard une petite branche, et j'en portais sans réflexion, et sans avoir jamais entendu parler de cet arbre, un petit éclat à ma bouche. Je le rejettai incontinent, sans rien avaler, et cependant j'en pensai mourir. Pendant 24 heures il me semblait que quelqu'un me serrait la gorge, et je l'avais si enflée qu'à peine pouvais-je respirer. Dans les pays qu'on ne connait pas, il faut être d'une grande circonspection sur ces sortes de choses.

On m'a assuré que la manière ordinaire, dans ces îles, de discerner les fruits vénéneux d'avec ceux qui ne le sont pas, c'est de les présenter à quelque singe de l'île même ; parce qu'on peut à coup sûr manger de ce qu'il mange, comme on doit aussi laisser ce qu'il persiste à refuser.

Au milieu du pays, dans une grande plaine environnée de montagnes, il y a un bois où il est fort dangereux de s'engager. Les branches des arbres sont si épaisses par le haut, et si entrelacées les unes avec les autres, qu'il est impossible de voir le soleil. Ainsi comme on ne sait où on va, on s'égare comme dans un labyrinthe : et cet accident est d'autant plus fâcheux, qu'on ne trouve rien à manger.

Le commandant qui était à *Maurice* avant celui-ci, entra un jour dans ce bois, et s'y enfonça fort avant, contre son intention. Lui et ses gens qui l'accompagnaient achevèrent bientôt leurs provisions, et ils étaient déjà tous résolus à la mort, lorsque par un grand bonheur, ils trouvèrent enfin une issue, après en avoir cherché inutilement pendant quatre jours.

Les autres bois de cette île sont assez faciles à percer. Il y en a de fort agréables, et où l'on trouve des singes de diverses espèces. Ces malignes bêtes causent beaucoup de dommages aux habitants, en ce qu'il prennent plaisir à arracher tout ce que ceux-ci sèment.

L'île en général est fort montagneuse et fort couverte d'arbres, ainsi que la plupart des pays peu habités. Elle est arrosée de plusieurs rivières rapides et assez poissonneuses, sur quelques-unes desquelles on a bâti des moulins à scier des planches.

De chaque côté de ces rivières, on trouve fréquemment des petits vallons, dont le terroir est admirablement bon. Il y a de grands espaces assez unis, surtout dans ce lieu dont j'ai parlé qu'on appelle *Flac*, ou terre plate. C'est là aussi que s'est ramassée la meilleure partie de la colonie. Je ne sais si je n'ai pas déjà dit que la compagnie y a un grand jardin, qui est fourni de presque toutes les plantes que nous avons en *Europe* : du moins de tout ce qui a pu être cultivé avec succès, dans ce

climat étranger. Le froment n'y réussit pas, ni aucune autre sorte de blé.

La vigne croît assez, et j'y ai vu de fort belles treilles ; mais le raisin ne mûrit pas bien ; ce qui vient peut être en partie de l'ignorance et de la paresse de ceux qui la cultivent mal, ou qui ne la cultivent point du tout.

C'est de ce jardin que la compagnie tire ses patates, et tous les fruits dont elle a besoin pour nourrir la garnison, les esclaves nègres et tous ceux qu'elle entretient au Fort. Un bateau va toutes les semaines deux fois à la Grande Rivière, d'où l'on transporte tout ce qu'on y a porté de *Flac* sur des chariots pour les provisions de la Loge ou Fort. Cela est incommode et de grand frais, car il y a plus de huit lieues du *Flac* à la *Loge*, et il faut faire ce chemin partie par eau, partie par terre. Le terroir autour du Fort, est extrêmement ingrat ; et l'eau n'est pas bonne non plus, étant toute salpêtreuse. Il y a dans l'île, un canton qu'on appelle le *pays brûlé*, parce que les arbres qui le couvraient autrefois ont été brûlés : il en est revenu plusieurs en quelques endroits, quoique ce soit un fond de rocher.

Les patates réussissent fort bien partout, et elles font la nourriture la plus ordinaire des habitants. Ces espèces de topinambous leur servent de pain, comme au commun peuple d'*Irlande*. Quand ils veulent du riz, ils l'achètent de la compagnie. Ce n'est pas qu'il n'en pût croître là, car en plusieurs endroits, l'eau et le terroir sont propres pour cela ; mais ces gens là sont trop paresseux pour se donner la peine de cultiver cette sorte de grain qui demande un soin tout particulier. La viande la plus commune, c'est le cerf. Ces animaux sont si gras, qu'après qu'ils ont couru un quart de lieue, ils sont forcés de s'abandonner à la merci des chiens. Il y a des boucs et des chèvres en quantité ; ils sont gras aussi, et la chair n'en est pas mauvaise. On en mange beaucoup, dans le temps que le cerf est en rut ; parcequ'alors cette venaison a un goût puant et insupportable. Il y a des cochons de race de la *Chine*. Encore que les sauvages soient moins bons de beaucoup que nos sangliers, on ne laisse pas d'en manger ; ces bêtes font beaucoup de tort aux habitants, parce qu'ils mangent tous les autres jeunes animaux qu'ils peuvent attraper.

Les taureaux et les vaches de la meilleure espèce ont été amenés de *Madagascar*, et ont abondamment multiplié. Ils ont une bosse sur le dos. Les vaches donnent fort peu de lait : une de *Hollande* en fournirait plus que six de *Maurice* ; la chair de ces animaux n'est pas non plus si bonne que celle des nôtres. On en trouve de sauvages qui sont originaires de l'île, ou du moins qui y furent trouvés par ceux qui la découvrirent au siècle passée ; car il faut bien qu'ils aient été autrefois apportés de

quelque endroit. Il y a aussi beaucoup de chevaux sauvages, on en tue quelquefois pour nourir les chiens. Ces deux espèces d'animaux, je veux dire les chiens et les chevaux, sont sujets au haut mal, et il en meurt beaucoup, surtout pendant qu'ils sont jeunes.

L'île était autrefois toute remplie d'oies et de canards sauvages, de poules d'eau, de gelinottes, de tortues de mer et de terre ; mais tout cela est devenu rare. Les lamentins mêmes, et d'autres animaux marins se sont éloignés, depuis qu'on a commencé à leur tendre des pièges. On voit de grandes volées de butors, et beaucoup de certains oiseaux qu'on appelle géants, parce que leur tête s'élève à la hauteur d'environ six pieds. Ils sont extrêmment haut montés, et ont le cou fort long. Le corps n'est pas plus gros que celui d'une oie. Ils sont tous blancs, excepté un endroit sous l'aîle qui est un peu rouge. Ils ont un bec d'oie, mais un peu plus pointu ; et les doigts des pieds séparés, et fort longs. Ils paissent dans les lieux marécageux, et les chiens les surprennent souvent, à cause qu'il leur faut beaucoup de temps pour s'élever de terre. Nous en vîmes un un jour à *Rodrigue*, et nous le prîmes à la main tant il était gras ; c'est le seul que nous y ayons remarqué ; ce qui me fait croire qu'il y avait été poussé par quelque vent à la force duquel il n'avait pu résister. Ce gibier est assez bon. [1]

Il y a une espèce de petits oiseaux qui sont assez faits comme nos moineaux, excepté qu'ils ont la gorge rouge. Les perroquets de toutes les sortes s'y trouvent en abondance. Il y a des pigeons et des merles, mais peu. Les chauve-souris, dont on fait grand cas en ce pays-là, y sont en grande quantité, et les lézards aussi. Les rats y fourmillent et causent de grands dommages à la compagnie et aux habitants, parce qu'ils rongent les cannes à sucre et mangent les légumes. Si l'on voulait pratiquer ce que nous faisions à *Rodrigue* on en détruirait beaucoup, et on se garantirait d'une grande partie des désordres que ces animaux font. Mais quelques régiments de chats leur livreraient infailliblement une vigoureuse guerre ; et ce serait sans doute le meilleur moyen d'exterminer cette vilaine engeance.

Les chenilles petites et vertes, règnent pendant trois ou quatre mois de l'année et rongent presque tout.

[1] Nous plaçons ici une partie de la note qu'à mise M. Muller à la place du texte de Leguat que nous donnons présentement :— Cet oiseau, dont Leguat donne d'ailleurs une figure très curieuse, est encore un de ceux sur le compte duquel les naturalistes ont longuement disserté. Dans la série d'articles de M. Oustalet qu'a publiés *La Nature* et que nous avons déjà cités sont résumées les opinions des savants qui ont porté leur attention sur ce point. Du rapprochement de leurs conjectures, on semble pouvoir conclure que le *géant* n'était autre qu'une grande *poule d'eau* ; et, en fin de compte même, en l'honneur de notre auteur qui se trouve être le seul à qui l'on en doive une description quelque peu significative, on a proposé de l'appeler *Lequatia gigantea*, en le classant, bien entendu, dans le genre Gallinula, qui est celui des *Foulques*, vulgairement *Poules d'eau*. (Voir *La Nature*, No. du 24 janvier 1874).—M.

On y voit des crabes de mer et de terre, mais peu.

Il n'y a aucune sorte de serpents, et le peuple dit qu'ils ont été miraculeusement chassés de cette île, comme les *Irlandais* disent que *Saint Patrice* a banni tous les animaux venimeux de la leur.

Il n'y a ni poux, ni puces, ni crapauds, ni grenouilles, non plus qu'à *Rodrigue*, ni je pense, dans les autres îles de ce pays-là.

La mer est fort poissonneuse : et elle apporte quelquefois de l'ambre jaune, et de l'ambre gris, de même qu'à *Rodrigue*.

Les ouragans étaient autrefois très fréquents et très furieux dans cette île, mais depuis vingt ans ou environ, on n'y en a souffert que celui dont j'ai parlé, que nous essuyâmes sur notre rocher. Il est vrai qu'en leur place il règne, en certaines saisons, des vents qui sont fort violents aussi, et accompagnés de fort grosses pluies.

C'est une chose bien singulière à cette île, si ce que tous m'ont dit avec grande affirmation, est véritable, que quand il arrive un ouragan, ce n'est jamais que le neuvième de Février : cela passe pour un fait certain.

Les habitants font leurs semailles dans le temps des pluies, qui sont continuellement pendant cinq ou six semaines. Cette île n'est pas malsaine, quoique les chaleurs y soient quelquefois excessives. Le beau temps y dure ordinairement depuis le mois de Juin jusqu'au mois de Février

(La fin au prochain numéro.)

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

VOYAGE DE CARPEAU DU SAUSSAY

A MASCAREIGNE ET A MADAGASCAR

(SUITE)[1]

CHAPITRE XXIII

Monsieur le Gouverneur se disposant à venger la mort des siens, est averti d'une conspiration contre sa personne, et contre tous les Français. Mesures désespérées qu'il prend, et fort utiles, pour empêcher l'exécution. Projet de la guerre contre Diamanhangue.

Le désir de la vengeance succéda bientôt au mouvement de pitié que ce récit avait excité en nous ; car tous, tant que nous étions, nous ne respirions qu'à assouvir notre colère dans le sang de ces abominables traîtres. Monsieur de Champmargou résolut d'y aller en personne, à la tête de tous les Français et de tous les nègres qu'il pourrait assembler. Il se disposait à faire entrer dans son ressentiment Ramoufaye, grand d'une petite province, la plus proche du Fort Dauphin, lorsqu'il reçut des avis qu'il s'était abouché avec Diamanhangue, afin d'exterminer le reste des Français. Sous prétexte de rendre visite à Monsieur de Champmargou, il devait, disait-on, venir accompagné de six cents hommes, par le secours desquels il devait égorger Monsieur le Gouverneur et tout son monde. Nous n'étions dans le Fort que cinquante deux ; les autres étaient dans leur habitation et n'étaient point avertis de ce qui se tramait, et nous ne pouvions le leur faire savoir, parce que nous n'osions sortir, ni

[1] Voir page 229, 241, 253, 265, 277, 289, 301 et 313.

envoyer des messagers, qu'ils n'eussent couru un risque évident d'être tués : cependant il fallait prendre quelques mesures, pour détourner l'orage qui nous menaçait et qui était prêt à fondre sur nos têtes. Monsieur notre Gouverneur attendait à tout moment l'arrivée de Ramoufaye, qui lui avait mandé qu'il le viendrait voir un tel jour : il n'y manqua pas; il arriva environ sur les deux heures après midi. Monsieur de Champmargou ordonna qu'on le laissât entrer dans le Fort, lui et toute sa suite, qui était de six cents hommes ; et que quand bien même, il voudrait entrer armé,qu'on ne s'y opposât pas. Nous n'avions pas coutume d'en user de la sorte, et ces mesures étaient, comme l'on voit, contre l'ordre naturel de la guerre ; mais la suite fait voir qu'il y a certaines occasions où l'on peut et où l'on doit s'en écarter : dans ce cas, il fallait faire bonne mine à mauvais jeu, et payer de contenance. Quand on aurait refusé la porte, notre perte n'en était pas moins certaine ; nous appréhendions que nos esclaves, qui étaient bien cent, n'eussent été gagnés : il n'était pas difficile de les suborner, ils demeuraient dans un village, aux portes du Fort, où ils entraient et d'où ils sortaient quand il leur plaisait ; la liberté, qui était le prix de leur révolte, était un charme assez grand, pour les y engager. Or voici ce que Monsieur notre Gouverneur jugea à propos de faire, pour se tirer d'inquiétude de ce côté-là. Il fit battre un ban dans le village où étaient nos esclaves, avec défense de sortir de leurs cases e jour que Ramoufaye devait venir, sous peine de la vie ; qu'on les avertirait du jour. Pour cet effet, on posta quatre sentinelles dans les lieux les plus élevés, et qui commandaient le village ; et on leur consigna de tirer sur ceux qui contreviendraient au ban. Après avoir donné ces ordres, Monsieur de Champmargou fit appeler tous les Français, et leur communiqua ce qu'il avait fait : il leur dit qu'il avait reçu des avis que Ramoufaye méditait une trahison contre nous tous ; qu'il ne se fiait point à lui, quoiqu'il parût de nos amis ; que cependant il ne pouvait lui faire refuser les portes, à moins de vouloir rompre tout à fait avec lui ; et que cela ne servirait de rien, puisque nous ne pourrions résister au grand nombre, qu'il y avait toute apparence que nos esclaves étaient gagnés, supposé qu'il eût le mauvais dessein dont on l'accusait ; que toutefois ce n'était qu'un bruit, dont il n'avait aucune certitude, et qu'il ne voyait rien de meilleur dans cette conjecture, que de faire paraître beaucoup de fierté, et de résolution. Il fit aussitôt trainer quatre méchantes pièces de canon de fer, qui n'avaient point d'affuts à la porte de son donat. Nous les posâmes sur des billots de bois ; et après qu'ils furent chargés à cartouche, nous les pointâmes dans son donat, qui est le lieu où les grands font ordinairement leur visite et leur harangue. Il fut arrêté qu'il demeurerait lui quatrième dans le donat, pour recevoir Ramoufaye, et que le reste demeurerait autour, avec chacun leurs armes et des boutes-feu,

avec lesquels, en cas que Ramoufaye voulût exécuter son dessein, ils auraient soin de tirer, sans marchander, le canon au milieu du donat, sans s'embarrasser si on nous tuerait, ou non, (je dis nous, parce que par distinction Monsieur le Gouverneur m'avait choisi pour lui tenir compagnie) et qu'en même temps ceux qui seraient dehors, entreraient dedans et feraient main basse sur tout ce qu'ils rencontreraient. La chose était hardie, pour ne point dire désespérée ; cependant il n'y avait que ce parti à prendre. Chacun ne disait pas ce qu'il en pensait : quant à moi, j'aurais souhaité être bien loin, j'aurais voulu que Monsieur le Gouverneur m'eût distingué cette fois d'avec lui.

Toutes choses étaient préparées, comme je viens de le dire, quand Ramoufaye arriva. Soit qu'il fût averti de notre résolution, soit qu'il eût envie de cacher, sous des apparences de soumission, son mauvais dessein, il ne parut jamais si affable ; il entra dans le Fort à son ordinaire, avec huit nègres de sa suite, et laissa ses armes à la porte ; il salua Monsieur de Champmargou, et nous autres qui étions avec lui. Il commença sa harangue par témoigner le déplaisir qu'il avait de la mort de monsieur Etienne ; qu'il était fâché de ce que nous étions dans la nécessité de livrer la guerre à Diamanhangue qui était son ami ; qu'il fallait cependant avoir quelque égard pour ce prince, qui, parce qu'il avait fait pour nous secourir dans nos guerres, où il avait perdu plusieurs de ses sujets, avait témoigné la considération qu'il avait pour nous ; que s'il s'en était départi, c'est qu'il avait été poussé à bout, et que peu d'hommes auraient gardé de sang froid sa modération dans l'affaire qui s'était passée. Il conclut qu'il était prêt, pour marquer l'estime qu'il faisait du notre protection, d'aller combattre contre Diamanhangue, quoique son allié ; que si cependant on voulait l'en dispenser, il demeurerait volontiers neutre dans cette occasion. Il ne pouvait s'empêcher pendant son discours, de faire connaître sa distraction, il tournait souvent la tête de côté où étaient les quatre méchantes pièces de canon braquées, n'étant point accoutumé de les voir en cet endroit ; il avait pour le moins autant de peur que nous, et il a avoué depuis qu'il aurait volontiers changé son état, contre celui d'une crocodile, ce sont ses expressions. Pendant ce temps-là, une des quatre sentinelles, qui avaient ordre d'observer ce qui se passait dans le village de nos esclaves, vit sortir de sa loge un vieux nègre, esclave de notre gouverneur, âgé de cent ans, qui était tombé en enfance ; cela l'obligea à tirer dessus, et il le tua. Ce coup ne fit pas seulement ce mal, il nous donna encore l'épouvante, et nous ne fîmes aucun doute que nos esclaves nous trahissaient ; nous avions les armes hautes, prêts à charger Ramoufaye et les siens ; mais heureusement on cria que ce n'était rien ; nous nous rassurâmes. La harangue de Ramoufaye étant finie, Monsieur de Champmargou accepta l'offre qu'il avait

faite, de prendre notre parti contre Diamanhangue. Ils convinrent ensemble du jour du départ : après quoi Ramoufaye, connaissant qu'il nous était suspect, ne tarda guère à s'en retourner chez lui. Monsieur le Gouverneur ne se fia point tellement à ses promesses, qui paraissaient contraintes, qu'il n'égligeât les autres moyens convenables, pour être en état d'aller contre Diamanhangue, en cas qu'il manquât de parole. Il envoya quelques Français dans les Mattatanes, que nous avions soumis, pour leur demander du secours : ils revinrent avec quinze cents hommes de troupes auxiliaires qu'ils avaient obtenus. Aussitôt après leur arrivée, Monsieur de Champmargou, Monsieur Magnié, Père de la mission, vingt Français et environ deux cents de nos esclaves, nous nous mîmes en marche, pour aller joindre Ramoufaye à dessein de joindre nos troupes avec les siennes ; mais sous prétexte qu'un des grands qui étaient venus des Mattatanes, était son ennemi, il retira sa parole. Cela toutefois n'était pas véritable, mais une méchante excuse, pour ne pas venir avec nous dans la guerre que nous avions envie de faire au prince des Madrarayes. Les soupçons que nous avions eus de lui, nous furent confirmés, et nous avons appris depuis à n'en pouvoir douter que la visite et les offres de service qu'il nous avait faites au Fort, ne tendaient qu'à nous égorger, s'il ne nous eût pas trouvés dans la disposition où il nous vit.

CHAPITRE XXIV

Monsieur de Champmargou va en personne contre le prince des Madrarayes. Commencement de cette guerre par lamentation inutile de la part de ce prince. Premier acte d'hostilité. Les Français s'emparent de son donat. Députés envoyés à Manahamboule. L'armée des Français manquent de vivres. Plusieurs Français tombent dans une embuscade, où ils sont tous tués. L'auteur y perd un esclave, qui lui avait sauvé la vie, en quelle occasion.

Nous laissâmes Ramoufaye dans son pays, et continuâmes notre route vers les Madrarayes. Le soir que nous y entrâmes, Diamanhangue nous envoya la nuit un nègre qui parlementa de dessus une montagne : il nous demanda de la part du prince, ce que nous venions faire dans son pays ; si nous cherchions de quoi subsister, si les vivres nous avaient manqué au Fort, et si nous désirions quelque chose de lui, qu'il était prêt de nous tout accorder. Après cent questions de cette nature qu'il nous fit, nous lui répondîmes que nous étions venus dans le dessein de tirer vengeance de l'assassinat qu'il avait commis avec tant de perfidie, à l'encontre de nos gens ; et que nous ne serions satisfaits, que lorsque nous l'aurions brûlé tout vif dans son donat ; et qu'en attendant nous brûlerions son pays et ses sujets. Le lendemain nous marchâmes toute la journée, et nous mettions le feu à tous

les villages du prince où nous passions, après les avoir fait piller. Les femmes et les enfants qui ne furent pas assez habiles pour se sauver dans les bois, comme les autres, furent tués ; et après cet exploit nous nous campâmes. Sur la réponse que nous fîmes à l'envoyé de Diamanhangue, il se mit en marche, avec deux mille hommes, et vint camper dans un bois près de nous. Nous passâmes toute la nuit, sans pouvoir entreprendre aucune chose contre notre ennemi, à cause des défilés et des endroits où il aurait pu nous tendre des embûches : il n'en allait pas de même de son côté, car tant que la nuit dura, nous fûmes inquiétés par ses plus fidèles amis qui se traînaient sur le ventre, le plus près de notre camp qu'ils pouvaient, d'où ils nous tiraient des coups de fusil, à couvert d'une fontaine d'eau chaude, environnée de buisson : chaque coup causait une alarme dans notre camp ; mais ils faisaient plus de bruit que de mal, personne n'ayant été blessé. Le jour parut au grand contentement de notre petite armée, et aussitôt nous décampâmes, pour aller au village de Diamanhangue. En arrivant nous trouvâmes à un quart de lieue de son donat, quantité de petites gaules plantées en terre, qui en certains endroits faisaient une manière de berceau, sous lesquelles il nous fallait indispensablement passer, et où il y avait plusieurs petites figures humaines de bois. Ils prétendaient qu'en passant sous ce berceau, il nous devait arriver malheur : au bout d'un grand pieu il y avait un petit navire de bois, avec tous ses agrès, qu'ils avaient sacrifié à leur Oly, et par ce sacrifice, ils espéraient faire périr les vaisseaux que nous leur disions devoir venir de France. Tous ces charmes que nous brisâmes, et ce petit navire que nous mîmes en pièces, ne nous empêchèrent pas d'entrer dans son village nommé le grand, à cause que c'est le lieu de sa résidence ; il est situé dans une belle plaine à perte de vue ; son donat était flanqué et entouré de palissades ; le circuit était assez grand pour camper notre armée, dans le dehors. Pour nous autres Français, nous logeâmes dans l'intérieur de cet endroit. Notre gouverneur ayant vu que Ramoufaye lui avait manqué de parole, et ne se sentant point assez fort pour entreprendre quelque chose de considérable, envoya La Caze en qualité de député à Manahamboule, et dans les Andraffaces, grands ennemis de Diamanhangue : cet homme était craint et considéré par toute l'île. Il partit avec ordre d'assembler le plus de Manhamboulois et d'Andraffaces qu'il pourrait, et de venir en toute diligence nous joindre au grand village, où nous l'attendrions. Nous n'avions pendant ce temps-là que très peu de vivres ; et cela ne nous embarrassait pas d'abord, parce que nous espérions que les Manhamboulois et les Andraffaces ne tarderaient point à arriver. Cependant l'armée de Diamanhangue grossissait de plus en plus, et en peu de temps elle devint trois fois plus nombreuse que la nôtre : de sorte que nous n'osions plus sortir de l'enceinte du camp, nous avions mangé jusqu'à notre dernière vache, et nous

étions fort en peine de savoir si La Caze avait obtenu le secours que nous espérions, où s'ils n'auraient point été battus, n'en ayant reçu aucunes nouvelles depuis son départ. Il avait pris soin toutefois de nous mander qu'il devait bientôt nous rejoindre ; mais ses exprès avaient été tués par les gens de Diamanhangue. Sur ces entrefaites, il prit envie à six de nos Français de s'aller baigner dans la rivière des Madrarayes, à cause de la grande chaleur qu'il faisait. Cette rivière était éloignée du donat où nous étions campés, de la portée d'un fusil ; ils y furent suivis de vingt-cinq esclaves qui se servirent de cette occasion pour aller chercher de l'eau, n'y en ayant point de plus proche, et l'on n'y allait ordinairement qu'avec grosse escorte. Une heure après qu'ils furent partis, nous entendîmes un grand bruit du côté de la rivière : c'était une embuscade de nos ennemis qui étaient dans un petit fonds rempli de buissons, qui donnèrent sur nos gens : la partie n'était pas égale ; les nôtres furent obligés de prendre la fuite, ils tirèrent seulement quelques coups de fusil, et ils auraient mieux fait de ne point s'arrêter du tout, ils auraient évité d'être atteints, comme ils furent, par la plus grande partie de l'embuscade, qui les tailla tous en pièces. Monsieur de Champmargou ne fut point étonné de ce bruit, il ne croyait pas y devoir prendre part, parce qu'il ignorait qu'il y eût quelques uns de nos gens en dehors du donat ; mais je le tirai bientôt de sa tranquillité, en l'avertissant que c'étaient de nos gens, et qu'il en était revenu trois esclaves, qui m'avaient dit qu'ils avaient quitté les autres dès qu'ils eurent rempli leurs cruches, que même il s'en était peu fallu, que je n'y eusse été, qu'il n'y avait que le sommeil, qui m'en avait empêché. Il ne balança pas un moment de sortir avec tout ce que nous étions, tant Français que nègres, nous courûmes de toutes nos forces, et nous aperçûmes de loin un acharnement furieux de nos barbares sur nos pauvres Français, leur ayant déchiré tout le corps à coups de sagayes. Nous fîmes ce que nous pûmes pour tacher d'en attraper quelques uns ; mais nous n'en pûmes venir à bout ; la rivière était trop près d'eux, ils eurent le temps de la repasser. Nous retirâmes nos morts, et nous leur rendîmes les derniers devoirs. De ces Français imprudents il y en avait un qui n'était pas encore expiré ; mais il était blessé de quatre grands coups mortels qui lui perçaient le corps, et les boyaux lui sortaient de tous côtés. Il nous assura que Diamanhangue, qu'il connaissait fort bien, y était en personne, et qu'il l'avait vu. On fit porter ce pauvre misérable au donat, et il y mourut sur le soir. Un de mes esclaves, que je regrette beaucoup, fut tué dans cette occasion. Il m'avait sauvé la vie quelque temps auparavant, voici comment : j'avais une esclave qui m'avait volé ; je lui donnais des coups de canne, elle en fit ses plaintes à son mari, qui était aussi mon esclave, qui pour la venger lui promit de m'assassiner. Pour cet effet, il complota avec quatre au-

tres de ses camarades, et ils proposèrent chacun leur avis touchant la manière dont ils devaient s'y prendre. Ils s'en tinrent à celui-ci : après avoir fixé le jour, ils résolurent qu'un d'eux me viendrait avertir qu'il y avait quantité de vaches dans mon riz, et qu'il serait nécessaire que j'y allasse à cause qu'elles appartenaient à des Français, et que pour cela ils n'osaient les prendre. On avait publié, depuis peu, un ordre de Monsieur le Gouverneur, qui condamnait les propriétaires des vaches qu'on trouverait dans les plantations, à payer un écu d'amende au lezé pour chaque vache. Depuis cette ordonnance chacun prenait garde d'encourir les peines y portées. Enfin, selon leur projet, je devais aller à trois quarts de lieue du Fort, qui était l'endroit de ma concession, peu accompagné à mon ordinaire : qu'étant là, ils exécuteraient leur dessein, avant que je pusse être secouru, et qu'ils auraient le temps de se sauver, avant que la nouvelle en fut portée au Fort. Mon petit esclave faisait semblant de dormir dans un coin de ma cuisine, et Dieu permit que sans être suspect, il entendit tramer ce complot, qu'il vint me rapporter mot pour mot, après avoir exigé de moi que je ne dirais pas que c'était lui qui m'en avait averti : il fallut pour l'en persuader que je fisse serment à la mode du pays. J'allai ensuite trouver monsieur le Gouverneur, pour lui communiquer ce que je venais d'apprendre, et pour le prier de me donner dix soldats, dont j'avais besoin, pour exécuter ce que je méditais : il me dit que non seulement il m'en accorderait dix, mais même toute la garnison, et qu'il prétendait y aller lui-même. Je lui fis entendre que cette marque de bonté qu'il voulait me donner serait trop d'éclat, et par conséquent que cela m'empêcherait de réussir dans mon entreprise : ainsi je le remerciai, et j'avertis mon monde, parmi lesquels il y avait un vieil habitant, auquel il recommanda particulièment la chose, de se tenir prêts pour quand je leur ferais savoir. Le jour que mes esclaves avaient pris pour faire leur coup étant arrivé, j'envoyai mes dix soldats devant, et je leur marquai l'endroit où je les devais joindre ; je leur ordonnai de se cacher le mieux qu'ils pourraient, et quand je serais arrivé à l'endroit que je leur désignai, qu'ils vinssent m'aborder, sans faire semblant de rien, et me dire qu'ils étaient venus en ce lieu pour chercher quelque fruit, et qu'en même temps ils se saisissent des deux nègres, dont je fis le portrait : il n'était pas nécessaire de prendre plus de précaution pour faire réussir la chose. Un moment après que j'eus donné ces ordres, les deux esclaves qui devaient venir m'avertir, vinrent, conformément à ce que m'avait dit mon petit esclave ; il était environ une heure avant le jour ; ils frappèrent à ma porte de toutes leurs forces, comme des gens bien pressés ; ils me dirent que je me depêchasse de me mettre en chemin pour aller à mon champ de riz, où il y avait plus de deux cents vaches. Je pris avec moi mon petit esclave, et deux autres pour porter mes armes, suivant la coutume du pays, et je partis avec eux. Quand je fus au rendez-

vous, les soldats exécutèrent de point en point ce que je leur avais dit. Les deux nègres furent pris, et j'eus toutes les peines du monde à empêcher mon petit esclave et les deux autres de les tuer sur le champ. J'en voulais faire un exemple, qui empêchât ces malheureux d'attenter dorénavant à la vie de leur maître. Je les fis bien garrotter, et les laissai à la garde de quatre soldats. Je continuai mon chemin avec le reste, et quand je fus arrivé dans le lieu, où je devais trouver tant de vaches, mes trois coquins me crièrent d'aussi loin qu'ils purent se faire entendre, que j'avais tardé trop longtemps, qu'ils s'étaient endormis, et qu'on avait profité de ce temps, pour les en faire sortir. Ils ne crurent pas d'abord que la mèche était découverte ; mais me voyant si bien accompagné, contre ma coutume, cela les fit soupçonner que j'étais averti ; ne voyant point d'ailleurs leurs camarades avec moi, ils s'enfuirent. Comme ils étaient un peu séparés les uns des autres, je n'en pus prendre qu'un ; on cassa la cuisse à un autre d'un coup de fusil, lequel fut achevé par un de mes esclaves, et le troisième se sauva à la faveur de plusieurs coups qu'on lui tira, sans en être blessé ; mais il fut pris deux mois après, dans les montagnes, par des nègres du Fort, qui l'attrapèrent ; et il fut exécuté le lendemain de son arrivée. Les trois autres, dont j'étais nanti, furent conduits au Fort, et je les fis sagayer aussitôt : c'est le genre de mort usité envers les criminels. Celui qui les tua, était le premier du village, s'estimant honoré de faire l'office de bourreau, et de punir les coupables.

(A suivre.)

AVENTURES DE FRANÇOIS LEGUAT

ET DE SES COMPAGNONS

—

(FIN) [1]

—

Après avoir attendu un temps favorable pendant plus de trois semaines, nous mîmes enfin à la voile sur les six heures du matin, et nous échappâmes ainsi aux pattes dangereuses du sieur Diodati.

Le vent ayant incontinent changé, nous fûmes obligés de rejeter l'ancre ; sur le midi, s'étant tourné au sud-est, nous sortîmes ; mais nous

[1] Voir page 157, 169, 181, 193, 205, 217, 235, 247, 257, 271, 282, 295, 307 et 317.

eûmes ensuite tant de calme, que le neuvième jour nous voyions encore l'île.

Nous retournâmes jusqu'au 30°, pour trouver les vents d'ouest, qui nous conduisirent dans la barre de Batavia, sans aucune aventure extraordinaire.

Comme le commandant de Maurice nous avait mis aux arrêts dans son île, nous y fûmes toujours jusqu'à Batavia. A notre arrivée on nous conduisit en prison ; et nous y demeurâmes jusqu'au lendemain (16 décembre).

Le conseil d'État des Indes s'étant assemblé, on nous y fit conduire. Nous présentâmes une requête dans laquelle nous déduisions amplement toutes les injustices qui nous avaient été faites à Maurice. Le conseil ayant d'abord reconnu la justice de notre cause, on nous rendit la liberté, dont nous étions privés depuis si longtemps ; et on nous logea au *Saphir*, qui est un des bastions du fort.

La flotte était prête à partir : mais le conseil se trouva si accablé d'affaires qu'il ne put entreprendre la nôtre, de sorte que le général (le 4 janvier 1697) fit appeler celui de nous qui parlait flamand [1] et lui dit que le temps était trop court pour examiner notre affaire, et que nous ne nous en retournerions pas en Hollande avant que leurs plus pressantes affaires fussent décidées ; mais qu'il fallait laisser partir cette flotte. Si notre procès ne pouvait être vidé dans cinq ou six semaines (auquel temps deux vaisseaux que l'on attendait devaient repartir), notre pis aller serait de demeurer un an à Batavia, où, parce que nous étions dénués de tout, on nous prendrait pour soldats ; et nous en donnerait les gages jusqu'au jour de notre arrivée en Hollande. Le général ajouta que pendant ce temps il enverrait un vaisseau à Maurice dès qu'il y en aurait un en état de partir, et qu'ainsi nos affaires se termineraient pleinement.

Nous témoignâmes que ces conditions ne nous pouvaient pas être extrêmement agréables, représentant que nous n'étions pas des gens de la lie du peuple, et que si nous étions présentement pauvres et misérables, cela ne venait que de ce que nous avions été pillés par le commandant de Maurice qui était officier de la Compagnie, et contre lequel nous demandions justice ; et que si on nous la faisait sans délai, nous nous trouverions en état de subsister par nous-mêmes d'une façon plus agréable que dans la condition de soldats. Mais quelques bonnes que fussent nos raisons, si elles ne furent pas contredites, aussi ne furent-elles presque pas écoutées. Notre persécuteur avait ses amis, et nous, pauvres, décharnés, et couverts de haillons, nous faisions une figure qui n'imposait pas beaucoup de respect ; de sorte qu'il fallut en passer par où l'on voulut, et

[1] Bennelle.—M.

devenir soldats. On nous mit en différents endroits, et comme le sieur B***le qui parlait le flamand, l'écrivait aussi fort bien, on le jugea propre pour remplir la place d'écrivain du fort, où il fut logé.

Le sieur de la Caze était cependant toujours en prison ; mais, après quelques requêtes que nous présentâmes conjointement avec lui pour son élargissement, le conseil ayant reçu l'information qui avait été envoyée de Maurice, et ayant vu que tout son crime consistait en un simple projet qu'il n'avait jamais exécuté, ni même tâché d'exécuter, on le déclara innocent, et on le fit soldat comme les autres.

Notre ambre gris nous tenait au cœur, ainsi que les autres choses qui nous avaient été volées : or en lingot, argent monnayé, hardes, outils et ustensiles, jusqu'à la valeur d'environ deux mille écus, sans compter la barque. Mais les diverses requêtes que nous présentâmes pour demander restitution furent toujours renvoyées à un autre temps : rendre étant d'ordinaire une chose peu agréable aux rendeurs.

Après que nous eûmes séjourné cinq ou six mois en cet état à Batavia, M. le général envoya chercher celui à qui on avait donné l'emploi d'écrivain et lui dit qu'on n'avait pas eu encore l'occasion de faire venir M. le commandant de Maurice, pour qu'il vînt répondre en personne à nos accusations ; et qu'ainsi notre affaire ne pouvait être discutée à fond ; mais que sans doute on nous rendrait aussi bonne justice en Hollande, si nous voulions l'y poursuivre ; et que nous n'avions qu'à nous tenir prêts à partir avec la prochaine flotte.

Voilà la manière dont il plut aux supérieurs de terminer notre procès à Batavia. Il n'était pas fort nécessaire de nous y arrêter si longtemps pour ne pas nous donner d'autre satisfaction ; on n'avait qu'à nous renvoyer d'abord, ainsi que nous l'avions souhaité, au hasard même de servir sur le vaisseau sans gages, comme nous avions fait en partant de Maurice. Mais ceux qui étaient secrètement dans les intérêts de notre voleur, avaient jugé qu'un allongement de temps affaiblirait en quelque manière l'idée de ses infamies ; car les vieux péchés ne paraissent pas si criants que ceux qui sont tout récents.

Quelque temps après, le sieur de La Haye, l'un de nos compagnons de fortune, mourut à Batavia du flux de sang, qui est une des maladies ordinaires de ce pays-là ; de sorte que nous ne demeurâmes plus que trois : les sieur Be***le, la Caze et moi.

Leguat et ses compagnons restèrent près d'une année à Batavia. " Nous en partîmes," dit-il, " avec la flotte hollandaise, composée de dix-sept vaisseaux, le 28 novembre 1697... " Enfin la bonne Providence nous fit arriver à Flessingue, le 28 juin 1698. Notre navigation " dura sept mois depuis Batavia, et la durée entière de notre absence fut de huit ans moins " douze jours."

FIN.

NOTE SUR L'ILE RODRIGUE

APRÈS LE DÉPART DE LEGUAT ET DE SES COMPAGNONS

PAR MONSIEUR EUGÈNE MULLER[1]

—

Après le départ de Leguat et de ses compagnons, l'île Rodrigue resta près de vingt ans sans être régulièrement habitée. Quelques années après la publication du récit qu'on vient de lire (vers 1712,) le ministre de la marine de France demanda au sujet de cette île des renseignements au gouverneur de l'île Bourbon, qui lui répondit que " des officiers anglais qui avaient hiverné à Rodrigue en 1706 ou 1707, lui avaient appris que le port, où les navires de trente canons peuvent mouiller, a une entrée fort difficile, et que, malgré la quantité de tortues qu'on y trouve, cette île ne pourrait être d'aucune utilité à la Compagnie française des Indes." Pendant les dix années qui suivirent, maint navire prit la route de l'île, qui reçut par conséquent de nombreux visiteurs. La plupart connaissaient le récit de Leguat ; mais il ne firent que ravager le séjour si daisiblement hanté par ses premiers colons. Nuls ne crurent pouvoir s'y fixer.

" En 1725,— dit M. d'Avezac dans l'*Univers pittoresque*,—le conseil supérieur de Bourbon décida qu'on prendrait possession de Rodrigue au nom du roi (Louis XV) et de la Compagnie. Un navire y fut envoyé à cet effet, et les officiers levèrent géométriquement le plan de l'île, qui existe en manuscrit au dépôt des cartes et plans de la marine ; mais ce ne fut guère que vers 1760 qu'on y forma un petit établissement destiné à faire des amas de tortues. C'est vers cette époque qu'y vint l'abbé Pingré, envoyé par l'Académie des Sciences de Paris pour observer le premier passage de Vénus sur le soleil. Un lieutenant et quelques soldats lui avaient été donnés pour escorte. L'île avait alors quelques habitants " faisant profession d'être chrétiens ; mais—dit Pingré dans les mémoires manuscrits qu'il a laissés sur son séjour à Rodrigue,—chacun d'eux l'était à sa manière... Le culte se réduisait à faire sonner tous les jours l'*Angélus*, que personne ne disait. De plus le commandant faisait faire exactement la prière à ses esclaves par un esclave qui n'avait pas encore été baptisé. Il n'y avait ni église, ni chapelle, et n'y en avait même jamais eu"

" Comme on ne conservait Rodrigue que pour ses tortues, on ne crut pas qu'il fût nécessaire de la mettre en état de défense. On ne s'imagi-

1 Cette note se trouve après l'édition que monsieur Muller a donnée du voyage de Leguat.—V.P.

* qui l'a simplement copiée mot pour mot dans le volume des Iles d'Afrique (Mauricie & Bibon) publié en 1848

nait pas qu'il entrerait dans l'esprit des Anglais d'en faire un entrepôt pour attaquer l'Ile-de-France (Maurice). C'est ce qui arriva pourtant.

" Le 15 septembre 1761, une escadre anglaise vint s'emparer de cette île, et y demeura jusqu'au 25 décembre, attendant vainement d'Europe un renfort destiné à l'attaque de l'Ile-de-France. Mais la mortalité se mit dans les équipages, qui eut pour cause, autant qu'on peut croire, l'usage de poissons dont la chair est venimeuse en cette saison.

" Lors de la rétrocession des colonies orientales au gouvernement royal (français), en 1768, Rodrigue devint le lieu d'exil d'un membre du conseil supérieur de l'Ile-de-France, Rivalz de Saint-Antoine, qui s'était prononcé avec le plus d'énergie contre les usurpations de pouvoir du gouverneur militaire Dumas. La détention de ce magistrat à Rodrigue ne dura qu'un an ; sur un rapport envoyé par le conseil, le roi ordonna la mise en liberté de Rivalz, et peu de temps après Dumas fut rappelé en France, où il n'échappa aux suites fâcheuses de son excès de pouvoir, qu'en faisant amende honorable auprès de celui qu'il avait persécuté.

" Les dépenses occasionnées par le poste établi à Rodrigue, s'élevaient alors à environ 30,000 livres et les revenus était de 50,000. En 1770, ils se réduisirent à 12,000 livres ; et, comme le nombre de tortues diminuait rapidement, le ministre ordonna de lever ce petit établissement.

" Durant la Révolution des concessions furent accordées à plusieurs personnes habitant Rodrigue, l'une desquelles reçut le titre d'agent du gouvernement. Mais, en l'an XIV, le général Decaen ayant appris que les ennemis trouvaient dans cette île, en temps de croisière, des vivres et des rafraîchissements, résolut de la faire évacuer et de n'y laisser que le nombre d'hommes strictement nécessaire pour n'en point abandonner la propriété. Les *huit* familles qui l'habitaient revinrent donc à l'Ile-de-France, où on les dédommagea par des concessions sur les terres réservées du gouvernement. Cette précaution n'empêcha pas que Rodrigue ne servît de lieu de rendez-vous à la nombreuse escadre anglaise qui se rendit maîtresse de l'Ile-de-France en 1810."

Conquise par les Anglais, l'île Rodrigue, d'ailleurs fort dévastée, reçut quelques nouveaux colons qui n'y trouvèrent que d'assez maigres ressources. En 1836, elle comptait une population de deux cents personnes environ.

En 1843, on y installa une espèce de police et de tribunal. Aujourd'hui la population s'est sensiblement accrue, on y compte environ 500 habitants, dont quelques-uns se livrent à la culture du sol, et la majeure partie à la pêche et à la salaison. Au total cependant la colonie est peu florissante.

1re ANNÉE 1er JANVIER 1888 N° 29

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

ILE DE FRANCE

DÉCOUVERTE—HISTOIRE—GÉOLOGIE

I

Nombre d'écrivains ont attribué la découverte des îles Mascareignes à don Pedro Mascarenhas qui y aurait touché vers 1505 ou 1507 [1]. Il aurait donné à l'une d'elles son propre nom et à l'autre celui de Cerné (*Ilha do Cerno*, ou *d'al Cerno*, ou *Cernea*, ou *do Cisne*) " à cause d'une espèce de grands oiseaux qu'il y trouva et qui lui parurent semblables à des cygnes [2]."

Robert Montgomery s'est fait l'écho de cette version qu'il résume ainsi : " L'île Maurice fut découverte en 1507 sous le gouvernement d'Almeida par Pierre Mascarenhas qui la nomma *Cerné* [3]." Seulement il se garde bien de citer aucune autorité à l'appui de son assertion ; et pour cause : il n'en existe pas. Il a toujours été de tradition que l'île de France fut découverte en 1507 ; et comme l'archipel dont elle fait partie s'appelle " les Mascareignes," Montgomery a confondu, dans une même phrase, la date et le nom, et commis une grossière erreur qu'il eût évité s'il s'était seulement donné la peine de contrôler l'exactitude de ses suppositions ; car il se serait aisément assuré que Pedro Mascarenhas n'ayant jamais

[1] D. Francisco de Luiz Sareiva donne la date de 1513. (*Indice chronologico das navigacoes, etc.*)

[2] C'est la phrase qu'employait toujours mon vieux professeur d'histoire, M. de Presbourg, quand il nous parlait de la découverte de l'île.

[3] *Statistics of the Bristish Empire*, Londres, 1839.

paru dans la mer des Indes avant l'année 1512 [1], ne pouvait se trouver en vue de Maurice en 1507.

En véritables moutons de Panurge, cependant, la plupart des auteurs qui l'ont suivi ont fidèlement reproduit sa version sans la contrôler, et c'est seulement depuis quelques années que de nouvelles recherches faites principalement par M. d'Avezac [2], ex-garde des archives de la marine et des colonies, M. J. Codine [3], de l'île Bourbon, et M. Doyen [4], de l'île Maurice, ont modifié cette tradition erronnée. Ces trois chercheurs érudits sont arrivés, vers la même époque, et sans se consulter, à une conclusion identique : ils font découvrir les Mascareignes au commencement du mois de Février 1507 par le célèbre pilote Portugais Diogo Fernandez Pereira, à qui est également due la découverte de la plupart des îles situées au nord de Madagascar.

M. Codine, suivant une méthode de critique très judicieuse et très serrée, examine successivement les divers voyages entrepris par les Portugais au commencement du XVI siècle ; puis il fait voir que l'île Bourbon, au moins, a dû être découverte dans le mois de Février, à cause du nom de *Santa-Apolonia,* qu'elle porta longtemps [5] ; or Mascarenhas n'a pu se trouver dans ces parages, à ce moment de l'année, qu'en 1528— et encore faut-il admettre pour cela que les circonstances l'aient particulièrement servi. Parti de Cochin à la fin de décembre-1527, il aurait mis cinq semaines à venir à Bourbon ; ce qui, pour cette époque surtout, était une marche exceptionnellement rapide. Quoiqu'il en soit, l'archipel était déjà connu et noté sur les cartes marines avant cette époque, comme le prouve la mappemonde de Wiemar de 1527 ; il écarte donc la tradition de la découverte par le célèbre capitaine portugais, et s'arrête à la version suivante :

La flotte commandée par Tristan da Cunha et Affonso d'Alboquerque, envoyée en mission à Mélinde, arrive à Mozambique en novembre 1506. Des quatorze navires qui la composaient, les noms de six seulement sont connus ; ce sont : le *San-Iago,* le *Cirne,* le *Santo-Antonio,* la *Santa-Maria das Virtudes,* la *Santa-Maria,* et probablement aussi le *Galéga,* que Barros mentionne sans dire précisément qu'il fît partie de l'expédition. La mousson contraire les arrête à Mozambique, et l'on en trouve une partie à Madagascar, le 8 décembre 1506. Vers le 1er mai 1507, ils sont à Brava.

[1] Avec la flotte de Garcia de Noronha, dont Mascarenhas commandait un des vaisseaux, et qui arriva à Mozambique le 11 mars 1512. (*Barros, Décade, II, liv. VII.* chap. 2.)

[2] Iles d'Afrique, collection de l'*Univers Pittoresque*, 1847 ; *Observations sur la nomenclature et le classement des îles et archipels de Madagascar,* insérées au *Bulletin de la société de Géographie* en Septembre 1847 ; lettre à M. Doyen, de l'île Maurice, datée du 15 septembre 1859, (inédite.)

[3] *Mémoire Géographique sur la Mer des Indes*, 1868.

[4] *Histoire de l'île Maurice,* (ouvrage encore inédit.)

[5] On sait que la fête de Ste. Apoline tombe le 9 février, voir la note 1, à la page suivante.

C'est dans cet intervalle du 8 décembre 1506 au 1er mai 1507, que M. Codine place la découverte des îles de France, Bourbon et Rodrigue.

Barros dit que Tristan da Cunha, pour utiliser son séjour forcé à Mozambique, projeta une exploration des côtes de Madagascar ; jugeant son vaisseau le *San-Iago* trop grand pour les petites criques aux eaux peu profondes qu'on lui signalait, il en remit le commandement à Antonio de Saldanha, et monté sur le *San Antonio*, commandé par João da Veiga, il parcourut la côte-ouest de la grande île. Il n' st pas invraisemblable que le même fait se soit produit pour le *Cirne* que commandait Alboquerque. Celui-ci aurait donné le commandement de son vaisseau à son pilote Diogo Fernandez Pereira, et serait parti en exploration sur la *Santa-Maria*. Il aurait alors découvert la petite île de *Sainte-Marie* de Madagascar à laquelle il donna le nom de son navire. Pereira, en navigateur audacieux qu'il était, partit à la découverte sur le *Cirne* et arriva en vue de Bourbon le 9 Février 1507, jour anniversaire de Sainte-Apoline et lui donna, à cause de cela, le nom de *Santa-Apolonia* [1]; quelques jours après il découvrit l'île de France qu'il appela *Cirne*, du nom de son navire, et enfin Rodrigue, qu'il découvrit ensuite, reçut de lui son propre nom *Diego-Fernandez*. *Galéga* ou *Agaléga* fut découverte au cours du voyage par le navire de ce nom.

Plus tard, don Pedro Mascarenhas, muni de renseignements sur l'expédition de Tristan da Cunha et d'Alboquerque, y toucha en 1512. C'est probablement à cause de la grande renommée de don Pedro que son nom est resté depuis attaché à l'archipel.

Cette argumentation, bien que forcément spécieuse en l'absence de tout document direct, ne donne pas moins l'hypothèse la plus probante, si l'on rapproche les noms des navires, *Cirne*, *Santa-Maria* et *Galéga*, ainsi que celui du pilote Pereira, et la date de leur présence dans ces parages, avec les noms de *Santa-Apolonia*, *Cirne* et *Diego Fritz*, *Domigo Friz* [2], que portèrent longtemps les îles Bourbon, de France et Rodrigues et celui de la petite île *Sainte-Marie* de Madagascar et enfin celui d'*Agalega* que porte encore une des îles placées sur la route que dut nécessairement suivre la flotte pour se rendre dans l'Inde.

II

Une dernière question reste à élucider pour que l'argumentation de M. Codine ait toute sa valeur : il faudrait prouver que le nom primitivement donné à l'île de France a été *Cirne* et non pas *Cisne* ou *Cerné* ; les documents suivants vont nous éclairer à ce sujet.

1 " Car selon que les jours dédiez à la mémoire des saincts trespassez escheoyet, ainsi imposoyent-ils les noms aux païs, isles et rivières qu'ils auoyent descouvertes le jour de tel sainct ou de telle saincte. " (*Osorius*, Histoire de Portugal, traduction de Simon Goulart, 1610.)

2 M. d'Avezac (*Introduction aux Iles d'Afrique*) dit que *Diégo Fritz*, *Domigo Friz* sont des altérations de *Diogo Fernandez*.

La première carte connue où l'on voie indiquées les Mascareignes d'une façon à peu près précise et avec une appellation européenne, est une mappemonde (*Carta Universalis*), conservée à Weimar et datée de 1527 dont on trouve une copie dans l'atlas Santarem; le groupe y est désigné sous le nom générique de *Santa-Apollonia*, (ce qui apporte un argument de plus en faveur de la date du 9 Février). La carte du pilote Diégo Ribeiro, datée de 1529, porte aussi les Mascareignes ; l'île la plus à l'ouest est désignée sous le nom de *y^a de Mascarenas* ; à l'est de celle-ci est un groupe composé de cinq petites îles portant l'indication *y^a de Domigo-Friz*, au sud est une septième île que Ribeiro appelle *y^a de S. Apolonya*. Un peu plus au nord, on en voit une autre à laquelle il donne le nom de *y^a de Galera* (Galéga ?) Un portulan portugais de 1546 indique à la place des Mascareignes, un groupe de quatre îles : *S. Opolonia—do Masquarenhas—do Sirne—Roiz*; la mappemonde de Petrus Plancius de 1594 indique: *Apolonia—Mascarenhas—don Galopes* ; la mappemonde de Texeira de 1649 : *S. Apolonia—de Mascarenhas—do Cirne—Mauritius—I. Diégo Rodrigues* ; le Speculum orbis terrarum de Cornélius : *Mascarenas—do Sirne—I. de Diego Roiz* ; le Grand Atlas de Frédéric de Witt : *Apollonia—Mascarenhas—Cirne—Mauritius—Diego-Roiz* ; la Tabula Africœ de Zacobus Meursices : *S. Apollonia—Mascarenhas—do Cirne, Hollandis Mauritius—I. de Diego-Roiz* ; l'Atlas de Matthéo Seutter : *Mascareigne ou Bourbon—Cirne ou Maurice—I. de Diégo-Rodrigue ou de Diégo-Ruiz* ; la carte de la mer des Indes de Bellin : *Bourbon—Maurice—Rodrigue ou Cirne* ; la Géographie moderne d'Abraham Dubois, 1736 : *S. Appolline—Bourbon ou Mascareigne—Cirne ou Maurice—Diégo-Ruiz*, etc.

De cette liste, il ressort deux faits : 1o. c'est que le nom donné primitivement à l'île de France fut *Cirne* et non *Cisne*, encore moins *Cerné* ; 2o. que le nom de Mascarenhas, venant se superposer à ceux déjà donnés aux îles de cet archipel, a jeté de la confusion dans l'esprit des cartographes dont plusieurs pour ne pas se tromper ont indiqué quatre îles au lieu de trois.

Ce fut Clusius qui le premier donna à Cirne le nom de *do Cisne* : "A l'époque, dit M. Codine [1], où les Hollandais donnèrent à l'île de Cirne le nom de Maurice, l'origine de cette appellation n'était plus connue ; aucun ouvrage ne l'avait relaté ; le nom seul était resté. Clusius qui avait suivi avec un intérêt particulier, pour la description du Dronte les relations de l'expédition de Van Necq, essaie d'expliquer cette appellation : " Istam autem insulam Batavi appellabant, Mauritii insulam a principe Mauritio ante a Lusitanis ilha do Cirne, *vel Cisne*, nuncupatam, ut ante diximus ; id est insulam Cygnœam *forsitan* ob conspectam in ipsâ jam commemoratam avem, *quam Cygnum esse existimassent.*"

[1] *Mémoire Géographique sur la mer des Indes*, page 221, chap. IX.

" Qu'ils prirent pour le cygne;" on voit d'où vient la phrase citée au commencement de cette étude ; mais c'était là une supposition toute gratuite, car les Hollandais n'avaient comparé le dronte au cygne que pour en exprimer les dimensions : "il est, disent les relations, plus grand qu'un cygne, grand comme deux cygnes ;" mais là s'arrête la comparaison ; "car il n'était pas nécessaire d'avoir de grandes connaissances ornithologiques, même à cette époque, pour ne pas confondre l'apparence massive, stupide de cet oiseau, et surtout sa tête durement caractérisée, si énorme et si laide, avec les formes élégantes du cygne."

Quant à la modification du nom *Cirne* en *Cerné*, elle paraît provenir soit d'une confusion des navigateurs, soit d'une erreur des copistes cartographes, quand ils eurent à reproduire les cartes des pilotes portugais dressées *grosso modo* et où les noms des lieux étaient le plus souvent illisibles. Peut-être même, l'origine du nom n'étant plus connue, crut-on à une erreur sur les cartes exactes, car certains auteurs qui, suivant la tradition, font découvrir Maurice par Mascarenhas, veulent qu'il l'ait appelée Cerné, parce qu'il crut y reconnaître l'île de ce nom dont parle Pline.

" Elle a été premièrement découverte, dit Herbert, par les Portugais, qui, faisant connaître par leur esprit et par leur peine, plusieurs choses que l'Europe ne connaissait point avant que Colomb eût fait le voyage du Nouveau-Monde, se trouvèrent obligés de donner des noms à celles qui n'en avaient point, au moins à l'égard des Européens ; de ce nombre était cette île à laquelle ils donnèrent le nom de *Do Cerné*, mais improprement, parce que l'île que Pline, en son Histoire, livre 6, chapitre 31, nomme Cerne est située au Golfe de Perse,quoi qu'il y en ait qui donnent ce nom à l'une des Açores. Depuis ce temps-là, elle a souvent changé de nom, car on lui a souvent donné celui de Rodrigue et après cela, celui de Cygnée. Depuis quelques années, les Hollandais l'ont nommée l'île Maurice du nom du prince Maurice de Nassau, amiral des Provinces Unies, ou bien de celui de quelque navire qui y a le premier pris ses rafraîchissements. C'est une question que je ne déciderai point ; mais qu'il me soit permis, en cette incertitude, de chercher l'étymologie de ce nom dans l'ancienne langue cambrique, dont l'on trouve plusieurs restes en une infinité de mots en ces plus éloignées parties du monde, et de dire que *Maur-Gnisus* signifie en cette langue *île plus grasse*, puisqu'en effet, on la peut bien appeler ainsi en comparaison des îles *Digarois, la Forêt d'Angleterre* [1], *Dozimo, Sainte-Apolline* et autres, et qu'à cause de cela elle était nommée Maur-Isius."

CTE. H. DE RAUVILLE.

(La fin au prochain numéro.)

[1] *England's Forest* ; c'est le nom que donna à l'île de France, le capitaine Castleton, du *Pearl* qui y toucha en 1613.

VOYAGE DE CARPEAU DU SAUSSAY

A MASCAREIGNE ET A MADAGASCAR

—

(SUITE)[1]

—

CHAPITRE XXV

Continuation de la guerre. Stratagème sans succès de Diamanhangue. Extrémité à laquelle est réduite l'armée des Français ; ils sont contraints de décamper. Ils brûlent le donat du prince. Ils prennent la route de Manhanboule. Pendant le chemin, ils sont harcelés par les ennemis. Ils se disposent à les charger. La Caze joint les Français, avec des troupes auxilaires. Diamanhangue perd la bataille. Un de ses parents tué, bravoure de cet homme. Campement des Français. Détail de la perte des deux partis.

Je reprends l'aventure à l'occasion de laquelle je viens de raconter cette petite histoire. J'ai dit que le prince des Madrarayes avait repassé la rivière avec son monde, quand il nous aperçut venir au secours de nos gens. Lorsqu'ils eurent mis cette barrière entre eux et nous, ils se mirent à couvert derrière des arbres et des rochers, d'ou ils nous tiraient des coups de fusil, dont ils blessèrent deux de nos gens. Nous leur avions donné, quand ils étaient nos alliés, quelques fusils ; ils avaient pris encore les armes de ceux qui étaient avec Monsieur Etienne, quand ils les assassinèrent : cela joint à celles dont ils profitèrent, quand nos gens tombèrent dans l'embuscade, faisait un nombre suffisant pour en armer plusieurs d'entre eux ; et cela nous incommodait beaucoup. Nous fûmes donc obligés de revenir au camp, sans avoir pu venger la mort des nôtres par celle de nos ennemis. En nous retirant, nous vîmes, de l'autre côté de la rivière, Diamanhangue, vêtu d'une soutane, d'un surplis, l'étole au cou, un bonnet carré sur la tête, qui se promenait en cet équipage le long de l'eau pour nous braver ; nous lui tirâmes quelques coups de fusil ; le sifflement des balles le fit retirer derrière les roches d'où il était sorti. Les habits sacerdotaux dont il était habillé étaient ceux de Monsieur Etienne. Nous étions trop faibles pour aller attaquer les ennemis dont l'armée était plus forte que la nôtre de six mille hommes. Nous étions résolus d'attendre le secours que La Caze devait

[1] Voir page 229, 241, 253, 265, 277, 289, 301, 313 et 325.

nous amener des Andraffaces ; nous avions affaire non seulement contre un prince dont les forces étaient redoutables au petit nombre que nous étions, mais dont l'esprit et la résolution étaient encore plus à craindre. Il nous fit voir la nuit suivante un échantillon de ce qu'il savait faire. Il envoya, à la faveur des ténèbres, six ou sept hommes plus noirs que la nuit même, qui se traînèrent sur le ventre jusqu'auprès de la palissade qui entourait la cour où nous étions campés ; et voici à quel dessein : ils avaient fait quelque méchante composition de poudre, qu'ils avaient attachée à plusieurs dards; et ils s'étaient imaginés qu'en jetant ces dards sur la couverture du donat, qui n'était que d'herbe bien fraîche, le feu ne tarderait guère à y prendre, et que nous serions contraints, pour éviter d'être brûlés, de sortir hors de l'enceinte de notre camp ; et que cela ne se pouvant faire sans désordre, Diamanhangue devait prendre ce temps pour tomber sur nous, et nous tailler en pièces ; il s'était approché pour cet effet avec son armée, le plus près qu'il avait pu, sans s'exposer à être découvert ; et le feu de l'incendie devait servir de signal, auquel lui et sa troupe devaient continuer leur chemin, pour exécuter ce qu'ils avaient projeté. Quoiqu'ils eussent cru le succès de ce stratagème infaillible, ils se trompèrent cependant. Environ sur les deux heures après minuit, nos quatre sentinelles qui étaient à chaque coin de notre camp, aperçurent quelque chose, qu'ils ne purent distinguer, et entendirent du bruit autour de la palissade ; i's crièrent plusieurs fois : qui va là, sans que personne répondît ; ils se persuadèrent que ce pouvaient être des cochons, ou des chiens sauvages, dont il y avait quantité dans ces quartiers ; ils virent aussi quelque chose de luisant, ils crurent que c'étaient des mouches cantharides, fort communes en ce pays, qui éclairent la nuit comme une chandelle [1] : cela ne les inquièta point. Mais lorsqu'un moment après ils virent cinq ou six feux, à peu près comme des fusées volantes, tomber sur le donat, ils crièrent de toutes leurs forces. Cela mit bientôt l'alarme dans notre camp : la plupart se réveillèrent en sursaut, et ne savaient où se réfugier ; pour moi, j'étais dans un profond sommeil, mais j'en fus tiré par le tumulte, qui s'augmentait de plus en plus. Je crus d'abord sentir la sagaye dans les reins, ne doutant point que les ennemis ne nous eussent forcés : je pris mon fusil à la hâte, et je courus partout, sans savoir où j'allais ; je pensai tuer le premier de nos gens que je rencontrai ; chacun était dans la même peine. Enfin qand nous fûmes bien réveillés, notre terreur panique s'évanouit : nous trouvâmes les dards par terre, qui heureusement ne s'étaient pas attachés au toit du donat. Nous passâmes le reste de la nuit en faisant bonne garde. Le jour venant à paraître,

1 Ces mouches luisantes, dont parle l'auteur, existent encore à Madagascar. Elles sont fort communes à Tamatave, où j'en ai pris plusieurs pour essayer de les introduire à Maurice.—A. G.

nous sortîmes pour aller à la découverte, comme c'était notre ordinaire ; nous distinguâmes de loin un noir qui marchait à nous à grands pas, et qui faisait signe qu'on ne tirât pas sur lui : c'était un esclave qui se venait rendre ; il avait autrefois servi un Français, qu'il reconnut parmi nous ; il s'adressa à lui, et lui apprit que Diamanhangue, après avoir attendu longtemps l'effet de sa ruse, s'était retiré avant le jour, avec quatre mille hommes, à deux lieues d'où nous étions, au désespoir d'avoir manqué son coup. Avant le retour de La Cazè, nous revînmes au donat : je conduisis le nègre à Monsieur le Gouverneur, et il lui répéta ce qu'il avait déjà dit. Nous demeurâmes encore trois jours dans notre camp, où nous ne vivions que de vontacque, que nous cueillions près de nos palissades, et d'un peu de riz ; encore n'y avait-il que les Français et quelqu'un des grands, nos alliés, qui en mangeaient ; le reste de notre armée était dans une néceseité déplorable de toutes choses ; ils étaient réduits à ne subsister que de vontacque, pauvre nourriture, peu propre à fortifier des guerriers. M. de Champmargou était dans de grandes incertitudes ; il appréhendait que Diamanhangue n'eût gagné les grands chez qui La Caze était allé chercher du renfort, et qu'au lieu de lui en accorder, on ne l'eût égorgé ; quand il considérait que cet homme avait épousé une fille du plus grand prince des Andraffaces, et qu'il était aimé et redouté dans tout ce pays, où on le regardait comme un Dieu, il ne savait que penser ; les réflexions ne servaient de rien, il fallait prendre un parti. Lassé d'attendre un secours qui ne venait point, il fallait ou se résoudre à mourir de faim, faute de pouvoir à force ouverte trouver des vivres, ou décamper ; et ce dernier parti était dangereux : Diamanhangue ne serait pas resté les bras croisés, pendant notre retraite. Un nègre sur ces entrefaites vint se rendre, et il nous apprit que le prince des Madrarayes avait envoyé son armée chacun chez eux, avec ordre de se trouver à un endroit qu'il leur marqua, aussitôt qu'ils verraient brûler le donat, ce qui se pouvait voir facilement. De ce rapport nous conclûmes, Monsieur le Gouverneur et moi, que ce qui avait autorisé Diamanhangue à faire ce qu'il avait fait, était qu'il voyait que nous n'étions pas en état d'entreprendre quelque chose de considérable, avant la jonction de La Caze avec nous, et que n'osant pas non plus entreprendre de nous forcer il attendait que notre retraite, qu'il comptait que le manque de vivres nous obligerait de faire, que notre retraite, dis-je, lui donnât les moyens de nous dresser des embûches sur la route ; les bois, les vallons dans lesquels il nous fallait passer, étaient des endroits favorables pour son dessein ; et il prétendait être averti de notre marche, parce que nous brûlerions son donat, et il jugeait bien que nous ne sortirions de son village, sans y avoir mis le feu ; dans la prévention où il était que cela ne se pouvait faire, sans être vu, il avait donné pour signal à ses sujets

de se rendre auprès de lui, aussitôt qu'ils verraient la flamme. Suivant ces conjectures, Monsieur de Champmargou prit les mesures que voici : Il résolut de décamper et de brûler le donat, mais de telle sorte que la flamme ne parût que quand nous aurions traversé un bois, qui était à deux lieues de là, et où Diamanhangue nous aurait infailliblement fait de la peine, s'il avait été averti de notre retraite ; il se servit pour y réussir de l'idée que lui avait fournie l'invention du prince des Madrarayes, pour le même sujet ; c'était la même chose, excepté que la composition qu'il fit faire, était beaucoup meilleure que celle du prince. Nous cachâmes cet artifice dans le toit de cette grande maison, en plusieurs endroits, et par le moyen d'une mèche qui était allumée, le feu ne devait gagner que quatre heures après. Nous décampâmes aussitôt, et nous prîmes la route de Mahaubonle, sans nous arrêter, jusqu'à ce que nous eûmes passé les bois, et les défilés, qui étaient à craindre. Nous trouvâmes justement une petite montagne, d'où nous découvrîmes le village de Diamanhangue. Notre artifice avait fait l'effet que nous avions espéré ; nous vîmes une épaisse fumée, qui fut bientôt suivie par les tourbillons de flammes, qui augmentant de moment en moment, ne tardèrent guère à réduire tout en cendres. Nous contemplions ce spectacle avec plaisir ; mais bientôt nous fûmes occupés d'autre chose : nous aperçûmes sur une hauteur peu éloignée de nous, vingt-cinq ou trente des gens de Diamanhangue qui nous observaient, parmi lesquels nous en reconnûmes un que nous avions vu plusieurs fois au Fort ; c'était le favori et le parent du prince de Madrarayes, il portait un fusil : ce favori et sa suite nous cotoyèrent jusque dans un chemin creux, où nous fûmes contraints de défiler un à un ; il choisit notre Gouverneur, qu'il connaissait parfaitement bien, et lui tira un coup, de fusil, sans le blesser : quand il vit qu'il avait manqué son coup, lui et son monde coururent à un quart de lieue de là, dans un autre défilé, et fit la même chose qu'il avait fait au premier, avec aussi peu de succès : il nous était impossible d'aller à lui, à cause des montagnes inaccessibles ; outre que nous appréhendions les embuscades. Nous eûmes plusieurs défilés à passer de la sorte, quatre ou cinq de nos gens y furent blessés des pierres que nos ennemis faisaient rouler du haut de la montagne. Nous entrâmes ensuite dans une grande plaine : après y avoir fait une demi-lieue, nous nous vîmes suivis de Diamanhangue, et de son armée, composée de six mille hommes, qui marchaient sur nos pas. Nous n'en fûmes pas beaucoup épouvantés, parce que nous étions en rase campagne, et c'était là où nous les désirions. Ce prince nous suivit avec ses troupes, se contentant de nous faire escarmoucher par des détachements de trois ou de quatre cents hommes qui nous harcelèrent à droite ou à gauche toute la journée, sans nous faire d'autre mal ; ils nous empêchèrent seulement de camper, et nous contraignirent

de faire plus de chemin que nous n'aurions voulu. Il était six heures du soir, lorsqu'après avoir descendu un petit vallon, et régagné la hauteur, nous découvrîmes une grosse troupe de noirs, qui marchaient fort vite; nous crûmes aussitôt que Diamanhangue avait fait couler une partie de son armée derrière les hauteurs, ce qu'il pouvait faire, sans que nous pussions nous en apercevoir. Monsieur de Champmargou crut aussi en ce moment qu'il voulait nous prendre en tête, en queue et en flanc; il faisait l'arrière garde, et passa de la queue à la tête; et en un instant, par l'avis des autres Français, il partagea notre petite armée en quatre, et donna ses ordres pour les charger avant qu'ils eussent le temps de se reconnaître. Monsieur le Gouverneur voulut combattre contre Diamanhangue qui nous suivait : il me donna ordre d'aller contre ceux qui venaient pour nous prendre en tête; et deux autres Français furent envoyés contre ceux qui nous côtoyaient. J'appréhendais pour Monsieur notre Gouverneur, et nous avions raison de le bien ménager; néanmoins il ne voulut pas se rendre aux prières que nous lui fîmes de prendre plus de monde qu'il n'en avait, lui représentant que la troupe de Diamanhangue était beaucoup plus forte que les autres, soit que ce fût par politique et crainte de nous donner l'épouvante; soit qu'il crût mieux faire que nous. Tout étant résolu et disposé, Monsieur de Champmargou nous fit une courte harangue en ces termes :

Je n'emploie pas Français, beaucoup de paroles, pour vous encourager; il n'est pas temps de faire paraître de l'éloquence, quand il faut combattre; souvenez-vous seulement de votre nation, et considérez ceux contre lesquels vous avez affaire, et vous serez invincibles. Pour vous, Mattatanois, songez que votre conservation et le gain de la bataille dépendent de bien imiter l'exemple que les Français, qui sont à votre tête, vous donneront; surtout, gardez vos rangs. Partez, je ne vous retiens plus; courez à la victoire; ce que je pourrais vous dire ne ferait que la retarder.

Après ces paroles, prononcées avec une éloquence guerrière, Monsieur Manier, prêtre de la Mission, fit une courte prière, et nous donna la bénédiction; et chacun se disposa d'aller à la rencontre des ennemis. Monsieur Manier se mit à la tête de la troupe que je commandais, avec une bannière où d'un côté il y avait un crucifix, et de l'autre l'image de la Vierge qu'il portait en guise d'étendard. Diamanhangue fut le premier qui recula; ceux qui nous côtoyaient firent comme lui; il n'y eut que ceux que je devais charger, qui ne branlèrent pas. Quand je fus à la portée du fusil, ils s'arrêtèrent: un gros se détacha, et semblait venir contre moi; je défendis à mes gens de tirer, qu'à bout portant. Le chef, voyant mes gens disposés à faire la décharge, me fit signe, et vint au-devant de moi. Quelle fut ma joie! quand je reconnus La Caze, car c'était lui-même, qui venait à notre secours: je

m'avançai vers lui, et nous nous embrassâmes réciproquement. Je n'eus le temps que de lui dire que Monsieur de Champmargou chargeait Diamanhangue, que sa présence y était nécessaire, qu'il y allât au plus vite avec sa troupe, que je ne tarderai pas à la suivre : il y courut ausitôt avec trois mille hommes, qu'il avait amenés. C'était un plaisir de voir sauter tous ces braves Andraffaces, pour joindre Monsieur de Champmargou, qui voyant venir de loin cette grosse troupe, qu'il ne pouvait distinguer, s'imagina que j'avais été défait, et qu'il n'aurait pas un meilleur sort que le mien : il aperçut notre père de la Mission avec sa bannière, qui m'avait quitté pour aller avec La Caze. Cette vue bien loin de le rassurer, ne fit que le persuader davantage que nous avions été tous taillés en pièces, et qu'ils n'avaient conservé le prêtre de la mission, que par dérision, pour le faire marcher à leur tête. Monsieur de Champmargou, qui auparavant poursuivait Diamanhangue qui fuyait, fit faire volte-face, pour venir combattre cette nouvelle armée. Quand ils furent à trente ou quarante pas, La Caze fut reconnu de lui ; ils s'embrassèrent : et comme les noirs sont plus propres que les Frauçais, à courir sur les montagnes, Monsieur notre Gouverneur lui commanda de poursuivre le prince des Madrarayes, et qu'il tachât de le contraindre à en venir aux mains ; que pour lui, il allait rassembler le reste de ses troupes, avec lesquelles il irait le joindre ; qu'il eût soin de ne point s'engager, qu'il se contentât d'amuser l'ennemi, jusqu'à ce qu'il fut revenu avec son armée, qu'alors ils donneraient tous ensemble. Les troupes qui nous côtoyaient, et qui occupaient la moitié de notre armée, regagnèrent le gros de celle de Diamanhangue, nos gens en firent de même : de sorte que Monsieur de Champmargou n'eut pas de peine à nous rallier. Nous partîmes, ou plutôt nous volâmes au secours de La Caze, qui n'avait pas été le maître de retenir l'ardeur des Andraffaces ; ils s'étaient jetés impétueusement sur l'armée de Diamanhangue, qui les reçut avec beaucoup de fermeté. Il aurait été difficile de savoir de quel côté penchait la victoire, lorsque notre arrivée fit changer les choses de face. Le prince des Madrarayes voyant venir ce renfort, ne se battait plus qu'en retraite, et il fut bientôt obligé de prendre la fuite tout à fait. Nos Mattatanois, nos Andraffaces, ne connaissaient ni la voix de leurs chefs ni celle de Monsieur le Gouverneur ; malgré ce que Monsieur de Champmargou leur disait, pour leur faire appréhender de tomber dans quelque embuscade, ils s'opiniâtrèrent à la poursuite des fuyards, avec tant d'acharnement, que Diamanhangue eut toutes les peines du monde à trouver son salut dans la fuite. On fit un carnage horrible de ses troupes, presque tous y périrent ; il fut lui-même sur le point d'être pris prisonnier. La nuit survint, qui empêcha nos alliés d'aller plus loin. Ils revinrent, et ils rencontrèrent en chemin le porte-fusil du prince, son parent et son favori, qui ayant

été blessé, n'avait pu se sauver aussi vite que les autres ; il voulut se cacher derrière un arbre pour les éviter, mais ayant été aperçu, cinq ou six se détachèrent après lui, et lui crièrent de se rendre, il résolut de mourir plutôt que de le faire ; il déchargea son fusil sur eux, dont il en tua un : d'autres vinrent se joindre aux premiers, mais comme ils avaient envie de le prendre vif, pour se venger de la mort de leur camarade, ils lui dirent plusieurs fois qu'il ne pouvait plus tenir, ce brave homme leur répondit qu'il n'entendait pas leur langage, et qu'il était permis à un soldat de se servir des armes que la fortune lui présentait, en même temps il leur lança des pierres, un d'eux fut renversé d'un coup qu'il reçut dans la tête, et cette longue résistance, qui ne méritait que des louanges, irrita si fort nos Andraffaces, qu'ils lui jetèrent dix ou douze sagayes, et le tuèrent : ils lui coupèrent ensuite les oreilles, les parties honteuses, et les lui mirent dans la bouche, après l'avoir fendu. Ils revinrent au champ de bataille, après cette belle expédition, et tous ensemble nous prîmes le chemin d'un endroit fort propre à camper. Pendant toute la nuit nous fîmes bonne garde, crainte de quelque surprise, et nous soupâmes fort bien aux dépens d'une quantité de vaches que La Caze avait amenées, ne doutant point, vu l'état où il nous avait laissés, que nous n'en eussions un grand besoin. Les nègres en sacrifièrent plusieurs à leur dieu, en reconnaissance de la victoire qu'ils avaient remportée, et ne firent que danser, chanter, fumer et manger jusqu'au lendemain qu'il nous fallût décamper. Nous perdîmes en cette occasion deux Français, l'un resta sur le champ de bataille, et l'autre mourut de ses blessures. Nous eûmes trente Mattatanois de tués, et pareil nombre de blessés. Les Andraffaces perdirent cent hommes de leurs troupes ; ils eurent environ cinq cents blessés, parce qu'ils avaient trouvé plus de résistance que le reste, et qu'ils avaient essuyé seuls tout le feu des ennemis. De l'autre côté, la perte de Diamanhangue fut bien plus considérable ; de dix mille hommes qu'il avait, il n'en sauva pas la sixième partie ; il n'y eut presque point de blessés, tout fut tué ; de part et d'autre, il n'y eut aucuns prisonniers.

(A suivre.)

1re ANNÉE 8 JANVIER 1888 N° 30

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

ILE DE FRANCE

DÉCOUVERTE—HISTOIRE—GÉOLOGIE

SUITE ET FIN[1]

Quand l'on voit des historiens réputés sérieux se livrer à de pareilles acrobaties étymologiques, il n'y a pas lieu de s'étonner de la confusion que pouvaient jeter dans ces questions si peu connues alors, les versions plus ou moins fantaisistes d'écrivains ignorants visant à l'érudition : ceux ci avaient beau jeu, et le champ ouvert à leur imagination était vaste. Ainsi s'explique que le nom de *Mascarenhas*, appartenant au groupe tout entier, ait été donné tantôt à Bourbon, tantôt à Maurice, tantôt à une quatrième île imaginaire, comme l'indiquent plusieurs des cartes citées plus haut, et le nom de *Cirne* à Maurice, à Rodrigue et à une autre petite île que l'on plaçait au nord de Madagascar près du cap d'Ambre[2]. Deux autres causes de confusion venaient encore s'ajouter à celle-ci. La première c'est que la plupart des marins qui virent ces îles après Pereira et Mascarenhas, ignorant qu'elles étaient déjà découvertes, s'empressèrent de leur imposer des appellations nouvelles. Juan de Lisboa donne son nom à l'île de France, Diogo Galope de Siqueira et le routier Vincente Rodrigos de Lagos donnent l'un après l'autre les leurs à Rodrigue ; Cauche[3] appelle l'île de France *Ste Apollonie* et Bourbon *Mascarennes*. etc. En outre, chacun des nouveaux explorateurs, n'ayant pas à sa disposition les instruments perfectionnés de nos jours, plaçait les mêmes terres

[1] Voir page 327.

[2] Cependant, il est bon d'observer que, de tous ces noms qui passaient d'une île à l'autre, *Cirne* est celui sous lequel l'île de France a été le plus constamment désignée.

[3] *François Cauche* de Rouën : *Relations véritables et curieuses de l'île de Madagascar et du Brésil, etc.*, Paris, 1651.

sous des latitudes différentes. Les géographes, pour ne pas se tromper, notaient religieusement toutes ces terres nouvelles, et quelques cartes représentent un archipel de cinq, six et sept îles, comme nous l'avons vu pour la carte de Ribeiro. Une carte anonyme de 1688, que je possède, donne : *Mascarenhas, Ste Apollonia, Cirne* ou *Mauritz, Juan de Lisboa* et *Diego Rois.*

Ce n'est pas tout.

Bien avant la découverte de l'île de France par les Portugais, les pirates Arabes la connaissaient et en faisaient le principal entrepôt de leur butin. Ils la nommaient *Dina Margabim.* Ils continuèrent même jusque dans les premiers temps de l'établissement des Hollandais, à y cacher le produit de leurs rapines dans des cavernes situées aux endroits peu fréquentés. Mais l'arrivée de ces colons les gênait : on savait leur présence dans les environs de Madagascar, et des écumeurs de mer européens qui s'étaient joints à eux [1], pour rendre les recherches plus difficiles et détourner les soupçons du lieu de leur refuge, exploitèrent habilement la confusion établie entre deux noms appliqués à une même terre ; ils accréditèrent la légende d'une île *Guan de Lisboa* qu'ils placèrent au sud-est de Bourbon, et firent croire que c'était là leur quartier général. Ils y réussirent si bien que l'on ajoutait encore foi à l'existence de cette île imaginaire jusqu'au commencement de ce siècle. [2] Plusieurs expéditions furent organisées pour aller à sa recherche : l'amiral de St-Félix en 1772 [3] ; deux embarcations envoyées de l'île de France en 1773 ; Kerguelen, quelques années plus tard ; Corval de Greenville en 1782, parcoururent le sud de l'océan indien en tous sens et, naturellement, firent buisson creux [4].

Avec de si nombreux motifs de confusion et d'erreurs, il n'y a pas à s'étonner quand l'on constate combien en commirent les cartographes [5] et les historiens de ces pays presque mythologiques alors pour les Européens.

[1] On sait que Boynot, qui a donné les renseignements les plus précis sur l'île Juan de Lisboa, a été fortement soupçonné de complicité avec les pirates Arabes. Ce qui est certain, c'est qu'il a plus d'une fois donné passage à des forbans sur son vaisseau.

[2] " L'île Maurice était pour eux au lieu de rafraîchissement : les Hollandais ne l'occupaient qu'au Port Sud-Est ; ils n'avaient plus sur quelques points fort rares, que des chasseurs de gibier. Les forbans n'ignoraient pas les endroits où ils pouvaient descendre impunément ; il n'est donc pas étonnant que pour cacher leurs mouvements de piraterie, ils aient continué à donner un nom tombé en désuétude, à une île dont le nom, adopté depuis plus d'un siècle, était Maurice ; et qu'ils lui aient donné une situation fausse, mais qui était portée sur les cartes depuis plus de deux cents ans. " (*Codine loc. cit.* page 247.)

[3] M. de St. Félix commandait l'*Heure du Berger* et était accompagné du brick la *Curieuse* placé sous ses ordres.

[4] On sait que parmi les instructions données par le comte Ory à Labourdonnais, lors de son départ pour les îles de France et Bourbon, il lui était enjoint de faire rechercher l'île *San Juan de Lisboa* et d'en prendre possession au nom du roi de France.

[5] Certains géographes pour couper court à toutes contestations ont composé un archipel à îles innombrables auxquelles ils donnent, non-seulement les noms de la plupart des navigateurs qui avaient touché aux îles de France, Bourbon et Rodrigue, mais encore les noms par lesquels elles étaient désignées par les géographes arabes.

III

M. J. Guët, dans son récent ouvrage, les *Origines de l'île Bourbon*, s'efforce, à l'aide d'une argumentation dont le moindre défaut est de manquer de clarté, d'établir que les Mascareignes ont été découvertes par don Pedro Mascarenhas en 1528. Il en donne pour principale preuve la carte de Ribeiro datée de 1529. J'ai déjà fait voir qu'elles étaient connues et déjà notées sur un carte de 1527 où elles portent précisément le même nom que Ribeiro donne à l'une d'elles sur sa carte ; d'ailleurs M. Guët, avec son système, serait fort en peine de nous expliquer comment Rodrigue porte sur cette même carte de Ribeiro le nom du pilote du *Cirne*, à moins de supposer que Mascarenhas aurait choisi ce nom par pur caprice, ce qui est, tout au moins, improbable. Je ne me serais pas arrêté à cette nouvelle découverte, si l'auteur ne soulevait incidemment, à ce propos, une question fort intéressante à étudier.

M. Guët, pour prouver que les Mascareignes ont dû être découvertes dans un voyage des Indes en Europe, dit [1] : " Les Portugais, navigateurs prévoyants, ne manquaient pas de laisser dans les îles désertes où leur retour était probable, les animaux comestibles dont ils pouvaient disposer, afin que leur reproduction s'en opérât à leur profit, pour le ravitaillement de leurs navires. On conviendra que, venant du Portugal, il leur eût été impossible d'en agir ainsi. Vers la fin d'un voyage si long, les provisions sont à la veille d'être épuisées. Ce n'est pas le moment de s'en priver. Au contraire, revenant de l'Inde, où pullulent les animaux des espèces jetées à Bourbon, il était facile aux navigateurs de laisser échapper en chemin quelques-unes des provisions vivantes qui encombraient leurs vaisseaux. "

D'abord, rien ne prouve que celui qui le premier aborda à Bourbon et à Maurice—quelqu'il fut—y ait laché des animaux ; il est même peu probable qu'il l'ait fait ; car si la route d'Europe en Inde est longue, celle d'Inde en Europe ne l'est pas moins, et une fois les provisions, vivantes ou autres, embarquées et le navire en route, il n'eût pas été prudent de s'en dessaisir à aucune période du voyage. On pourrait même retourner l'argument et dire que plus un navigateur est près de sa destination, plus facilement il doit pouvoir disposer du surplus de ses provisions, parce qu'il a moins de chances de retard à encourir ; mais il est vraisemblable que les animaux déposés dans l'île y furent portés dans ce but spécial, par des navigateurs déjà mis au courant de la découverte et alors ils durent naturellement être introduits de l'Inde à cause de sa proximité.

En dehors, du reste, de ces raisons, tout argument tiré de la similitude

1 *Les origines de l'île Bourbon*, page 21, IV.

de la faune de Madagascar et des îles adjacentes avec celle de l'Inde et de l'Océanie n'a aucune valeur, attendu que le même phénomène se présente non-seulement pour les animaux indigènes, mais encore pour l'entomologie et la flore de ces îles, lesquelles se rapprochent bien plus de celles des Moluques que de celles de l'Afrique ; et personne ne viendra soutenir sérieusement que les papillons, les mouches, les scarabées et les xylophages de toutes sortes qui y ont pullulé de tout temps, y aient été introduits par les Portugais, encore moins que les forêts aient été plantées par eux.

" L'île Maurice, dit Isidore Geoffroy St Hilaire [1], sous le rapport des animaux, ressemble à l'Inde au moins autant qu'à l'Afrique, quoique très-rapprochée de celle-ci et extrêmement éloignée non-seulement du continent, mais aussi des grandes îles de l'Inde.

" L'Ile Madagascar, placée entre Maurice et l'Afrique australe, et peu éloignée de ce vaste continent, en diffère d'une manière remarquable. Presque tous ceux de ses oiseaux qui, pourvus d'ailes courtes ou même médiocres, n'ont pu se répandre à de grandes distances, ne se retrouvent en aucune autre terre. Il en est de même de ses chauves-souris. Ses reptiles, ses insectes offrent tous une physionomie particulière. Ses mammifères terrestres diffèrent non-seulement spécifiquement, mais presque toujours aussi génériquement, de tous ceux des autres continents. Aucun groupe voisin n'existe, même dans l'Afrique australe ; et pour trouver des genres plus rapprochés par leur organisation, c'est dans l'Inde continentale et insulaire qu'il faut aller les chercher. Il y a même quelques genres qui paraissent être communs à Madagascar et aux Moluques. "

Il en est de même pour la flore : Holsenberg fait observer que certaines fougères et un grand nombre d'orchidées indigènes à Maurice et à Bourbon, ne se retrouvent que dans l'Inde et les îles de l'Océanie. Il n'existe absolument aucun type du même genre sur le continent africain. Pour Madagascar, elle possède trois espèces, au moins, d'orchidées que l'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Pour expliquer ce fait, il faut en revenir à la tradition des anciens auteurs grecs et indiens et des géographes arabes [2], qui font de la mer des Indes une méditerranée [3] communiquant seulement avec l'Océan par un chenal ouvert entre la côte africaine et le rivage ouest de l'île

[1] Essais de zoologie générale.

[2] Strabon, (livre II, chap. 34.) —Théophile—Dioscore.—Ptolémée (livre III, chap. 2)— Les Brahmes, *Védas* — Jean d'Alexandrie, Philoponus. *In caput Genesios*, etc. liv. IV.— Kbashdai Ben Isaack Ibn Sprot, carte de l'an 950. — Ibn Jounis, 1005. — Edrisi, 1154.— Ben [Muftir Ibn] a al Vardi, 1349,—et enfin, Albirouni, Aboulféda, Albateny, Massoudy etc.

[3] On comprend bien, d'ailleurs, qu'il ne me vient pas, un seul instant, à l'idée de prétendre qu'à l'époque où écrivaient les auteurs que je cite la mer des Indes n'était pas formée ; elle devait probablement avoir la même configuration, à peu près, qu'aujourd'hui ; seulement ces auteurs ont dû se faire les échos de traditions remontant aux âges lointains où, en effet, cette mer était méditerranée.

actuelle de Madagascar [1]. Un affaissement l'aurait ouverte ; et les îles qui seraient pour la plupart les sommets de l'ancien continent, ont conservé la flore et la faune asiatiques et océaniennes.

Ce qui tend à prouver cette théorie, c'est la configuration géologique sous-marine de la mer des Indes ; cette configuration décèle les terribles convulsions volcaniques dont elle a été le théâtre. Ainsi les marins connaissent ce cirque présentant la figure d'un immense cratère de forme ovale dont le rebord supérieur court sous les îles Bourbon, Maurice, les Cargados Carayos, les bancs de Nazareth et de Saya-de-Malha, les Seychelles, les Amirantes, les Cosmolédo et les îles de la Providence, qui en sont les pointes émergentes, pour venir rejoindre Bourbon par le cap d'Ambre et le cap Est, tandis qu'un autre embranchement se dirige, en passant sous les Chagos, vers les Maldives, d'où il bifurque sur Ceylan, d'une part, et les Laquedives, d'autre part.

L'île de France et Bourbon offrent encore, par rapport l'une à l'autre, un aspect tout particulier qu'il ne faut pas négliger d'étudier. Ces deux îles, situées à trente lieues à peine l'une de l'autre, présentent des différences géologiques tout-à-fait remarquables.

Les reliefs de l'île de France sont formés de trois blocs principaux de montagnes dont la plus élevée dépasse à peine 800 mètres. Les quatre cinquièmes de son sol se composent de plaines unies reposant sur des assises madréporiques de formation ancienne. Toute l'île est entourée de récifs corallins, et son rivage est une plage continue de sable, l'entourant également de tous côtés. Les couches sablonneuses et argileuses du sol courent perpendiculairement à l'horizon et se rencontrent à angle droit avec la ligne verticale des sommets. L'action volcanique a certainement disparu depuis longtemps de ses parages, laissant faire en toute immobilité, aux zoophytes, leur œuvre de congrégation lente, et aux eaux pluviales, leurs tassements d'alluvions.

L'île Bourbon, au contraire, est un énorme bloc lavique et granitique. Son plus haut sommet, le Piton des Neiges, dépasse 3,000 mètres. Elle est coupée d'immenses ravines qui courent du centre au rivage, et semblent être le résultat d'un soulèvement ; on ne peut mieux la comparer qu'à un monceau de boue à moitié desséchée, qu'un enfant aurait crevé d'un coup de doigt en dessous, le brisant en tous sens, sans cependant en éparpiller les morceaux. Pas un seul travail madréporique n'en protège les côtes sur lesquelles la mer bat à même. A peine si, dans une petite crique du côté de St. Paul, un mince rivage de sable commence à se former. Elle possède un volcan en pleine activité. Il est clair qu'elle est de formation bien plus récente que l'île de France.

[1] Quelques géographes anciens, en petit nombre, indiquent un second canal du côté de Malacca.

Maintenant, si nous examinons les traces qu'a laissée l'action des feux souterrains à Maurice, nous voyons qu'une veine plutonnienne courait à une époque sous l'île, la coupant suivant une ligne courbe dirigée du S.S. O. au Nord. Cette veine s'était ouvert cinq échappées à l'extérieur : le Bassin Blanc [1] ; le Grand Bassin [2] ; le Trou aux Cerfs [3] ; la Ravine des Hollandais [4] ; et le gouffre du Coin de Mire [5]. Ce sont tous d'anciens cratères aujourd'hui éteints ; les uns comme le Bassin Blanc et le Grand Bassin, se sont remplis d'eau, d'autres ont les flancs intérieurs couverts d'une luxuriante végétation. Le fond sous-marin s'enfonce brusquement au sud de l'île et atteint de grandes profondeurs entre elle et Bourbon ; il descend au contraire par une pente douce à partir du rivage nord : à plusieurs lieues de la côte on trouve encore le fond à de petites distances [6] ; c'est de ce bas-fond que se dressent les îlots basaltiques du Coin de Mire, de l'île Plate, du Colombier, de l'île Ronde, de l'île aux Serpents, etc.

Si maintenant l'on prolonge dans le sud la ligne volcanique selon la courbe normale qu'indiquent ces cratères, on trouve qu'elle se dirige vers le volcan de Bourbon.

De ces observations, il n'est pas téméraire de déduire des suppositions sur le mode de formation de Bourbon. Son existence est probablement due

[1] 1100 pieds d'altitude au-dessus du niveau de la mer.

[2] 1500 pieds d'altitude.

[3] 1800 pieds d'altitude.

[4] 750 pieds d'altitude.

[5] Situé au-dessous du niveau de la mer. Voici comment Bory de St Vincent décrit le Coin de Mire : " Coupé à pic du côté occidental, on distingue dans sa cassure, qu'il est formé de laves superposées et qui ont coulé les unes sur les autres successivement ; ces couches sont très-inclinées de l'ouest à l'est, de sorte qu'on ne peut attribuer la formation du Coin de Mire qu'aux rejections d'un cratère qui existait autrefois au lieu même où nos vaisseaux fondaient les vagues. " *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*, tom I, page 153, éd. 1804.— Lislet Geoffroy affirme, de son côté, que l'île Plate est un ancien cratère, aujourd'hui ensablé. L'îlot du Pigeonnier, qui se dresse sur son rivage nord est un gros bloc basaltique d'un seul morceau.

D'ailleurs, il ne faudrait pas croire que les cratères dont nous avons parlé soient les seuls que l'on trouve à Maurice ; ce sont les plus importants et les plus apparents, mais il existe des traces de moins vastes sur bien d'autres points ; seulement ils ne dépassent jamais une certaine zone à droite et à gauche de l'artère volcanique principale indiquée par les grands soupiraux. En dehors des cratères, on voit un grand nombre de curiosités volcaniques dans l'île. Ainsi toute la plaine de Curepipe, aux abords du Trou-aux-cerfs, est composée de couches successives et compactes de laves refroidies. La caverne de la Rivière Noire est une série de boursouflements laviques; elle est composée de grandes salles, communiquant entre elles par des ouvertures étroites. Bien que l'on en connaisse l'entrée et la sortie, il a été jusqu'ici impossible de la traverser ; après la cinquième salle, l'air se raréfie, l'oxygène ne s'y trouve qu'à un faible degré, tandis que l'acide carbonique le saturant, menace d'asphyxier quiconque s'aventurerait plus loin. La plaine des roches qui traverse l'île dans tout son diamètre, vers sa partie septentrionale, est composée de larges plaques de roches schisteuses ou poreuses recouvrant de profondes cavernes : quand un train de chemin de fer y passe, le sol résonne, en certains endroits, comme un trémolo de tambours.

[6] D'après des renseignements pris sur des documents officiels, et dûs à l'obligeance de Messieurs les employés au Département des Travaux Publics, la profondeur du fond de la mer au Sud de l'île est de 100 *fathoms* (le *fathom* équivaut à mètre 1,82) à une distance du rivage variant entre un mille et un mille et demi. Au Nord au contraire, le fond n'atteint cette profondeur, qu'à 20 ou 24 milles du rivage.—V. P.

à un tassement qui se serait produit dans le fleuve plutonier et aurait coupé toutes ses communications avec les cratères de Maurice ; privées des soupapes par où elles s'épanchaient naturellement, les vapeurs intérieures durent s'ouvrir de force un passage ; de cette formidable poussée est née l'île Bourbon et la soupape ouverte alors a continué à donner passage aux épanchements volcaniques, tandis que les cratères mauriciens s'éteignaient définitivement.

L'on trouve encore une trace des convulsions qui se sont produites vers la partie sud de Maurice dans la baie du Grand-Port. Cette baie est due à un affaissement du sol : les rebords semblent en avoir été coupés au couteau ; les couches des terrains tertiaires qui se voient sur le rivage nord se retrouvent exactement dans même succession et à la même hauteur sur le rivage du sud et celui de l'est. Seulement le glissement est plus prononcé du côté de la terre ; vers la mer, le rebord de l'énorme masse déplacée se soulève, et ses arêtes forment les îlots de la Passe, Vacoa, du Fouquet, Marianne, etc. Or ce phénomène a dû se produire à une date relativement récente, car l'on aperçoit encore aujourd'hui, très distinctement au fond de la baie, à la basse mer, des sommets de palmiers pétrifiés, mais ayant parfaitement conservé leurs formes.

Les traces qui nous en restent prouvent donc l'étendue des convulsions volcaniques dont la mer des Indes a été le théâtre et dont le volcan de Bourbon est le dernier vestige : il ne serait pas téméraire, dans ces conditions, de conclure que cette mer fût autrefois fermée, et a été ouverte par un énorme affaissement du sol, ce qui expliquerait la présence d'animaux et de végétaux indiens et océaniens, dans des îles si éloignées de l'Inde et des Moluques, et si rapprochées du continent africain.

CTE. H. DE RAUVILLE.

VOYAGE DE CARPEAU DU SAUSSAY

A MASCAREIGNE ET A MADAGASCAR

(SUITE)[1]

CHAPITRE XXVI

Les Français partent de là, et viennent camper sur le bord de la rivière des Madrarayes. Cruelle vengeance qu'ils tirent de la mort de leur monde. Ils vont au lieu où l'assassinat avait été commis. En chemin faisant, l'auteur dresse une embuscade. Prise de quatre prisonniers, qu'il fait exécuter sur le champ. Fin de cette guerre. Monsieur de Champmargou congédie ses alliés. L'auteur veut repasser en France ; il en est empêché par la maladie de son frère, heureusement pour lui.

Dès la pointe du jour les tambours battirent, et nous décampâmes, non pas à la sourdine, comme nous avions fait le jour précédent, mais avec grand bruit, et avec mille cris d'allégresse.

1 Voir page 229, 241, 253, 265, 277, 289, 301, 313, 325 et 342.

Nous retournâmes voir le donat et le village du prince, que nous trouvâmes en cendres, comme nous le souhaitions. Nous campâmes sur le bord de la rivière où nous avions vu ce profane prince en habit de prêtre. Nous envoyâmes de cet endroit, plusieurs partis dans les Madrarayes ; pendant six jours on brûla plus de cent cinquante villages, et on tua plus de mille personnes, tant hommes que femmes et enfants, et nous prîmes bien quatre mille vaches. Durant ces expéditions, Diamanhangue ne parut point ; il avait quitté son pays, et s'était allé réfugier, avec les débris de son armée, chez un de ses voisins. Lassés de brûler et de saccager tout ce qui se présentait, nous résolûmes de nous en retourner au Fort ; Monsieur de Champmargon voulut auparavant aller voir l'endroit où Monsieur Etienne et les autres avaient été massacrés.

Nous avions des défilés à passer ; quoiqu'il parût que nous n'avions rien à craindre, cependant, comme on ne saurait trop se précautionner quand on est dans les pays ennemis, je fus chargé de commander l'arrière-garde de l'escorte qui nous accompagnait. Je fus averti que nous étions suivis de quinze hommes, sujets de Diamanhangue, qui devaient égorger ceux qui auraient le malheur de s'écarter ; je fis jeter trente nègres dans le bois, avec deux Français, avec ordre de se tenir sur le ventre, jusqu'à ce qu'ils passassent, et que pour lors ils donnassent dessus. Je continuai mon chemin avec le reste de mon monde, afin qu'ils ne se méfiassent de rien. Peu de temps après, on m'amena quatre nègres qui avaient été pris : j'en fis sagayer trois à l'heure même, suivant les ordres de Monsieur le Gouverneur, qui ne voulait point qu'on se chargeât de prisonniers. Le quatrième ayant avoué qu'il était parent du prince, je lui fis couper les deux mains et les deux oreilles. Il était bien plus puni d'être traité de la sorte, que s'il eût eu le même sort que les autres, préférant la mort à cette sorte de justice. Je luis dis d'aller trouver Diamanhangue, et de lui dire que si nous l'eussions attrapé, il n'en aurait pas été quitte à meilleur marché. Ce misérable s'en alla passer une grande rivière à la nage ; et je ne sais s'il a exécuté la commission dont je l'avais chargé.

Nous arrivâmes enfin au lieu où notre missionnaire et ceux qui étaient avec lui, avaient été égorgés. Nous fîmes une exacte perquisition des cadavres, même jusque dans l'étang auprès duquel ils avaient déjeuné ; il nous fut impossible de trouver aucune marque, que des haillons. Cela nous fit croire qu'ils avaient été jetés dans le plus profond de l'eau. Nous trouvâmes aussi d'un autre côté, un soulier qui me parut être un de ceux de La Saunière. Nous campâmes deux jours proche de cet étang, d'où nous envoyâmes encore quelque parti, et comme nous vîmes qu'il n'y avait plus rien à faire, nous partageâmes les bestiaux que nous avions pris, et nous

congédiâmes les Andraffaces. Nous nous en retournâmes après cela au Fort Dauphin, bien contents de notre campagne, qui ne dura que six semaines. Nous renvoyâmes les Mattatanois qui nous avaient escortés jusqu'à notre habitation, parce que c'était leur chemin pour revenir chez eux.

Peu de temps après, l'on prépara, le navire *la Vierge* à faire voile, et je devais repasser en France avec mon frère ; mais la dyssenterie dont il était malade, le mettant hors d'état de pouvoir souffrir la mer, je fus obligé d'attendre une autre occasion, afin de ne le point abandonner, et j'obligeais en même temps Monsieur notre Gouverneur, qui avait de la peine à me laisser partir, et j'en fus bien heureux. Ce navire, qu'on avait chargé de cuirs, de bois d'ébène, d'aloès et de cristeaux, dont il était lesté, fut coulé à fond dans la Manche par les Anglais, avec qui nous avions la guerre. Quatre mois après, le navire *Saint Paul*, qui était à la rade depuis longtemps, fit voile par ordre de Messieurs de la Compagnie. La maladie de mon frère continuait toujours, il crut qu'il n'y aurait que l'air natal qui lui rendrait la santé, de sorte qu'il voulut s'embarquer pour y revenir. Nous nous embarquâmes donc, mais avant de parler de ce qui nous arriva pendant notre navigation, il n'est pas juste de quitter l'île de Madagascar, sans en faire une description plus ample, qui la fasse connaître plus particulièrement que je n'ai fait dans ma relation, en attendant que je donne au public des mémoires plus circonstanciés de cette île ; ce que je vais dire suffira pour en donner une juste idée. Il y a néanmoins bien des choses, que je ne fais qu'effleurer, et d'autres dont je ne parle point, parce que j'en traite fort au long dans mes mémoires.

CHAPITRE XXVII

Description de l'île de Madagascar, son étendue, sa situation, son terroir, ses mines, ses végétaux et ses autres productions, ses animaux, ses oiseaux, ses insectes, etc.

Madagascar, autrement appelée l'île de Saint-Laurent, parce qu'elle a été découverte ce jour-là, est située sous le tropique de Capricorne, par le vingt-quatrième degré et demi. Elle a huit cents lieues de tour. Son terroir est un pays plat, vers les côtes de la mer ; mais quand on avance un peu dans les terres, ce ne sont que montagnes d'une hauteur prodigieuse, sur la plupart desquelles il y a des étangs et des marais tremblants ; elle sont entrecoupées de vallons, d'où il sort plusieurs belles rivières qui arrosent les terres, et qui rendent les plaines marécageuses et presque impraticables ; les rives sont garnies de bois de haute futaie, et de forêts remplis d'arbres qui produisent l'aloès et les gommes arabiques, de grenadiers, d'orangers et de citronniers qui portent, en tout temps, fleurs et fruits doux et aigres. L'ébène, qui n'est que le cœur de l'arbre, les vontacques et les bananiers

y sont les plus communs, en un mot, ce pays est si plein d'arbres rares et inconnus en Europe, que je dépasserais les bornes que je me suis proposées, si je voulais entreprendre de les nommer tous, bien loin de les décrire. J'excepte cependant l'arbre de cocos qui, par ses merveilleuses qualités, mérite d'être distingué des autres. La liqueur sucrée qui coule des noix que porte cet arbre admirable, est, à mon goût, une boisson délicieuse; et ce qui s'attache à la coquille, comme un blanc d'œuf dur, est un manger, qui ne lui cède en rien par sa bonté. Ses feuilles, qui sont extrêmement grandes, servent aux habitants pour couvrir ce que la nature veut qui soit caché. Les femmes filent l'écorce, et en font des vêtements, qu'ils teignent de toutes couleurs. On se sert du tronc pour faire des poutres, des soliveaux, des maisons, etc. Et de ce qui n'est point propre à entrer dans la charpente, on en fait du feu.

De tous les fruits, l'ananas est celui qui m'a paru le plus exquis. Il y vient des racines comme en France, des citrouilles, des concombres, des melons et des patates, qui ressemblent beaucoup à la betterave, qu'elles surpassent en bonté. On y recueille aussi du blé, du riz, du mil et de toute autre sorte de légumes. On doit se donner de garde d'une espèce de pois qui croît le long de la mer ; ils causent la mort à ceux qui les mangent, comme quelques-uns de nos gens l'ont éprouvé, à leur malheur. Le tabac y vient aussi bien et aussi bon qu'en Espagne. Il y a des champs remplis de cannes, dont on pourrait faire de bon sucre, si on voulait. Le coton, la soie, la cire et le miel y sont en abondance. Cette île renferme aussi dans ses montagnes, des mines d'argent. J'ai vu des gens qui m'ont assuré qu'il y en avait d'or, et je ne doute pas qu'on en trouvât, si l'on se donnait la peine, et si l'on voulait faire la dépense d'en chercher. Il s'y trouve quantité de pierreries, mais de peu de valeur ; j'en ai rapporté en France, dont on n'a pas fait grand cas. Ce sont des topazes, des améthystes, des saphirs, des aigles marines et plusieurs autres cristaux. Les animaux les plus communs sont les bœufs (il y a en dont la loupe pèse trente, quarante, cinquante, et jusqu'à soixante livres), les taureaux rouges, les vaches, les cochons et les chiens sauvages, aussi bien que les moutons et les cabris. Dans certaines provinces, le gibier abonde, et il est très rare dans d'autres. Les oiseaux qu'on y voit ordinairement, sont les tourterelles, les ramiers, les perroquets, les perdrix, les buses, les chauve-souris, les flamands, les poules-pintades, les poules d'eau, les canards, les chapons, les coqs et les poules privés. On a beaucoup à souffrir des maringoins ou cousins qui vous dévorent et dont il y en a une infinité. Quand j'aurai dit que les rivières sont plus remplies de crocodiles que de poissons, j'aurai nommé la plus grande partie des animaux qui se trouvent dans l'île de Madagascar.

CHAPITRE XXVIII

Deux sortes d'habitants dans l'île de Madagascar, noirs et blancs. Par quel hasard. En quoi diffèrent leurs habillements ; celui des femmes ; celui des grands. Avantage qu'ont les blancs sur les nègres. Semblables dans leurs mœurs ; quels sont les défauts des uns et des autres.

Les habitants sont de deux sortes, les noirs et les blancs ; les premiers sont originaires du pays ; les autres sont venus autrefois de Mozambique située dans l'île de Prase, d'où ils furent chassés par le tyran de Quiloë, qui s'étant rendu maître de leurs biens et de leur pays, les obligea par ses persécutions d'en sortir ; ils s'embarquèrent dans le dessein de chercher quelques îles inhabitées, où leurs familles et eux pussent se retirer, et fonder un nouvel établissement : ils échouèrent en notre grande île, qui leur parut propre pour ce qu'ils méditaient. Ils n'eurent pas de peine à s'emparer des meilleures places, qu'ils occupent encore aujourd'hui, et ils s'y multiplièrent de telle sorte, que leur nombre en peu d'années, égala celui des naturels. Au reste, cette nation est beaucoup plus éclairée que les originaires ; ils savent lire et écrire en hébreu. Leur habillement n'est pas différent de celui des autres, c'est à dire qu'ils vont presque nus, à la réserve de leurs parties qu'ils couvrent, les gens du commun avec des feuilles de cocos, et les plus distingués avec une écharpe de soie ou de coton. Pour les grands, ils ont sur l'épaule une gaze de soie qui tombe assez bas, pour qu'ils puissent s'envelopper avec ; ils portent outre cela devant eux, une espèce de tablier enrichi de corail ou de quelque autre matière plus précieuse ; ils ont ordinairement au cou une chaîne d'or ou d'argent, où ils attachent quelques colifichets d'Europe et leur Oly, comme je l'expliquerai ci-après. Ils n'oublient pas non plus de mettre des menilles autour de leurs bras, et c'est leur plus bel ornement.

Les femmes se couvrent depuis le dessous du sein jusqu'aux pieds avec une manière de jupe qui n'est plissée ni par en haut, ni par en bas. Elles se ceignent ensuite avec une écharpe pareille à celles des hommes, d'autres ont une espèce de pourpoint, qu'elles appellent acange, qu'elles mettent comme nous mettons nos chemises. Ce vêtement n'a point de manches, et ne descend point plus bas que les genoux, de sorte qu'elles n'ont que la tête, les bras et les pieds nus, qu'elles parent, selon leurs moyens, de plaques d'or ou de coquillages. Elle ornent aussi leur cou de colliers de grains de razades ou corail, avec de petits canons d'or et d'argent, que nous trafiquons. Et elles portent à leur oreilles des boucles d'or, d'argent ou de cuivre, à proportion de leurs richesses. Il y a des endroits où elles y mettent des plaques de bois aussi grandes et aussi rondes que les dames à jouer. Elles se garnissent, ou plutôt elles se couvrent le corps, et

particulièrement les jambes, les bras et la ceinture, de jarretières et de bracelets de verre ; elles appellent cela *miranacque,* comme qui dirait parures. Elles ne s'accommodent de la sorte que pour assister aux cérémonies des sacrifices, et aux fêtes des réjouissances. Les Olompontchi (car c'est ainsi que l'on appelle les blancs de l'un et de l'autre sexe) portent les cheveux fort longs, et les femmes surtout les tressent si délicatement, qu'à peine s'aperçoit-on qu'ils le soient ; ils emploient cinq ou six jours à se coiffer de la sorte, mais aussi cela leur dure quelquefois un an entier. Les peignes dont ils se servent sont encore plus matériels que ceux avec lesquels on peigne le crin des chevaux. Quand ils se sont bien peignés, ils se frottent la tête avec de la graisse de bœuf ou de mouton, de sorte qu'elles en paraissent toutes blanches ; ensuite le soleil venant à darder ses rayons dessus, la fait fondre, et cette graisse leur coule par tout le corps ; c'est le seul moyen qu'ils trouvent pour se garantir de la vermine. Pour ce qui est des noirs, qui ont les cheveux cotonnés, ils ne veulent pas se donner la peine de se peigner ; aussi sont-ils dévorés, comme ils le méritent, par les poux, les puces et les punaises. Les blancs ne sont distingués des noirs que par leur teint et leur chevelure ; car pour ce qui est du reste, il n'y a point de différence ; ils sont les uns et les autres grands, bien faits, marchant bien, fort alertes et tous braves. Les blancs cependant passent pour être plus belliqueux ; mais ils ne méritent cette réputation que parmi leurs ennemis ; car à l'égard des Français, ils sont tous également poltrons. J'ai vu souvent des villages entiers s'enfuir dès qu'ils nous apercevaient ; j'en ai rapporté plusieurs exemples dans ma relation. Voici les vices ordinaires qu'une malheureuse expérience nous a fait remarquer dans ces peuples.

Généralement parlant, ils sont dissimulés, vindicatifs, traîtres, cruels, avares au suprême degré, et capables d'égorger un homme pour lui prendre une pipe de tabac ; cette expression n'est point hyperbolique, rien n'est plus vrai : leur défaut, c'est la gueuserie.

Autrefois ils étaient d'une simplicité étonnante ; en voici une preuve convaincante : ils nous demandaient comment nous faisions pour avoir d'aussi grosses barres de fer que celles que nous portions chez eux : nous leur faisions accroire que nous plantions des épingles et des aiguilles en France, et qu'au bout d'un certain temps, elles grossissaient comme ils voyaient. Dans le même moment les poules et les œufs abondèrent chez nous ; pour une épingle, ils nous donnaient huit œufs, et quatre ou cinq poules pour une aiguille ; et ils allaient ensuite les planter la pointe en haut comme nous leur avions dit ; ils ne manquaient pas tous les jours d'aller voir en quel état elles étaient. Cela ne dura pas longtemps, comme vous jugez bien, parce qu'ils virent qu'on se moquait d'eux ; il suffit qu'ils aient poussé la bêtise jusqu'à ce point, pour que j'aie eu raison de les qualifier de simples. Mais les choses sont bien changées ; ils sont devenus aussi fins et aussi spirituels qu'ils étaient stupides auparavant. Sans prendre à témoin les stratagèmes de Diamanhangue, j'en convaincrai bientôt le lecteur.

(A suivre.)

1re ANNÉE 16 JANVIER 1888 N° 31

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

L'ILE MAURICE ET LA CERNÉ DES ANCIENS

Dans l'étude que nous venons de publier sur *l'Ile de France*, par Monsieur le comte Hervé de Rauville, l'auteur parle de Monsieur [illegible] Doyen et de son *Histoire de Maurice* encore inédite. Nous som[illegible] de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs, les pages sur [illegible] Monsieur Doyen sur *l'île Maurice et la Cerné des Anciens*. [illegible] pruntons aux *Transactions* de la Société Royale des A[illegible] de l'île Maurice, année 1885, où nous voyons qu'elles ont été communiquées à cette Société, par Monsieur de la Geard de Cherval, le 22 Octobre 1885.

Le seul document authentique que nous possédions sur *Cerné*, c'est le périple du Carthaginois Hannon (6e siècle avant J.-C.) qui, parti de Carthage et sorti du détroit de Gadès, visita une partie de la côte nord-ouest du continent africain. La relation que nous ne possédons que dans un abrégé écrit en grec, est d'une précision qui ne laisse [illegible] c'est un véritable journal de navigation, où l'on pe[illegible] jour le jour, la marche du voyageur carthaginois

Or, que dit Hannon ? Que *Cerné* est à la même distance [illegible] Gadès, que ce détroit, de Carthage ; que cette île est petite, qu'elle [illegible] tuée dans l'enfoncement d'un golfe, enfin que pour y arriver, il dut incliner sa course à l'Orient, et que, après avoir relâché à *Cerné*, il poursuivit encore quelque temps son voyage, après quoi, il revint sur ses pas.

Parmi les écrivains d'une époque moins reculée, nous trouvons Polybe, qui place *Cerné* à l'extrémité de la Mauritanie, vis-à vis le mont Atlas, c'est-à-dire vis-à-vis des montagnes de l'ancien pays des Ethiopiens, de cette

vaste contrée que nous désignons aujourd'hui sous le nom collectif de Sénégambie, car chacun sait que c'est à ces montagnes que Polybe appliquait le nom d'*Atlas*. Il plaçait donc *Cerné* vers l'Hespérucéras ou le *Théon Ochema*. Diodore viendrait ici à l'appui de Polybe. *Cerné* serait son Hesperia aussi bien que la *Cyraunis* d'Hérodote.

Mais si nous avançons encore davantage vers les temps modernes, il en est tout autrement. Ainsi selon Pline l'Ancien, ou ce qui revient au même, selon ceux qu'il a copiés, notamment Ephore, on rencontrerait *Cerné* le long de la côte orientale d'Afrique.

Mais d'abord, Ephore parlait de *Cerné* sans en rien savoir de précis; car il prétend que la chaleur empêche d'aller plus loin que certaines peties îles probablement voisines l'une de l'autre (ce qui est peut-être une allusion aux calmes si fréquents sous la ligne). Ensuite, quant à Pline, si précieux d'ailleurs par les fragments qu'il nous conserve d'auteurs aujourd'hui perdus, on sait qu'en fait de géographie, ses notions sont tout-à-fait confuses, qu'il est complètement dépourvu de critique, et qu'il ne fait que répéter avec plus ou moins de fidélité, ou si l'on aime mieux, plus ou moins d'inexactitude, ce que d'autres ont dit avant lui,ou ce qu'ont rapporté sur ouï-dire, des marchands ou des voyageurs qui n'avaient pas toujours vu les choses par eux-mêmes, et qui après tout, n'étaient rien moins que des observateurs.

Ces contradictions ne pouvaient manquer d'embrouiller singulièrement la question ; aussi certains auteurs ont-ils cherché à se tirer d'embarras, en prétendant tout simplement que *Cerne* avait disparu de la surface de l'Océan. Remarquons toutefois que selon le savant Bachart, le nom de *Cerné* signifierait dernière terre habitée, (*terra ultima, habitatio ultima*). Si cela est, on ne doit pas s'étonner que ce nom donné par Hannon à un îlot de la côte nord-ouest de l'Afrique, ait été transporté plus tard à une autre île plus éloignée, ou située dans une autre direction ; par exemple à l'est du même continuent.

Parmi les géographes modernes, les uns se sont étayés d'Hannon, les autres ont suivi Pline. Les premiers ont voulu retrouver *Cerné* dans les îles Fortunées, Fedal, Madère, ou bien dans l'île Herbo, un peu au-dessus de la côte de Libéria, vers le 8e degré de latitude nord, même dans l'île de Fernando-Po, au fond du golfe de Guinée, ou bien encore, sans aller si loin, dans l'île d'Arguin, etc., etc.

Quant aux îles Fortunées qu'on a retrouvées d'ailleurs, croyons-nous, avec certitude, dans les Canaries ; quant à Fedal, Madère, etc., il est évident que le texte d'Hannon ne saurait s'y appliquer parcequ'elles sont à la fois trop rapprochées du détroit de Gadès, et trop éloignées du littoral africain. Pour ce qui est de l'Herbo et de Fernando-Po, le texte les exclut encore comme trop éloignées du détroit. Il est d'ailleurs évident, à l'égard de la

dernière de ces deux îles, que Hannon en plaçant Cerné dans l'enfoncement d'un golfe (*eimbé tinos kolpou*), n'a pas pu désigner le golfe de Guinée ; car ce vaste enfoncement, en admettant que le Carthaginois soit allé jusque-là, se serait présenté à lui sous les apparences d'une mer ouverte[1]. Enfin, toutes ces îles, les plus rapprochées comme les plus éloignées, seraient également exclues comme trop grandes, Hannon ne donnant à *Cerné* que quelques stades d'étendue.

Une opinion plus admissible est celle qui place Cerné aux approches du tropique nord et qui la cherche, soit dans l'île d'Arguin, au sud-est du Cap Blanc, dans l'enfoncement formé par ce cap, soit dans la petite île située à l'embouchure du Rio d'Ouro, un peu au-dessous de la pointe Durnford, ou encore, immédiatement au-dessous de la pointe Mudge.

Enfin, ceux qui ont pris pour guide Pline, ont pensé retrouver *Cerné* dans Socotora, Madagascar, les Séchelles et même à ce qu'il paraît, dans le groupe des îles Mascareignes, dont fait partie l'île de France ou Maurice. Pour ce qui est de cette dernière, qui seule doit nous occuper ici, bornons-nous à rappeler que chez les anciens, la navigation (sauf peut-être dans quelques mers intérieures) se bornait à peu près au parcours des côtes, à ce que nous appelons le cabotage. La privation du secours de la boussole leur fermait les hautes mers. Il est donc bien difficile d'admettre qu'ils aient eu connaissance de quelques petites îles perdues en quelque sorte au milieu des solitudes de l'Océan Indien.

Ainsi, que l'antique *Cerné* soit placée à l'ouest de la grande presqu'île éthiopienne, ou à l'est, il est bien certain qu'il n'est pas possible de voir dans l'île de France ou Maurice, ni dans aucune autre du même groupe, la *Cerné* des anciens.

Comment donc est-il arrivé que ce nom de *Cerné* ait été donné à l'île de France ou Maurice ?

Les Portugais, comme tout le monde le sait, découvrirent ou reconnurent cette île, dans les premières années du XVIe siècle. Nous ne savons rien jusqu'à présent de cette découverte, que par les compilations du siècle dernier ou du précédent. Ce sont elles, par exemple, qui nous disent que cette île fut découverte par Don Pedro de Mascarenhas. Quant aux chroniqueurs, historiens, etc., contemporains de la découverte, tels que Barros, Conto, etc., et d'autres plus récents comme Castenteda, ils n'en disent pas un seul mot, et en fait de monuments originaux, authentiques, datant du XVIe siècle, nous n'avons encore que les vieilles cartes portugaises, les *portulans* de cette époque. Ces cartes présentent, en gé-

[1] Selon Gosselin, Hannon se serait arrêté au cap Boiador qui aurait été dans l'antiquité l'extrême limite de la navigation le long de la côte occidentale d'Afrique. Selon d'autres (entre autres M. Michon.) *Thèse pour le Doctorat soutenue à la faculté des Lettres de Paris*, 1859), il aurait atteint le cap des Palmes qu'on croit être le *notou ceras* des anciens.

néral, une confusion vraiment extraordinaire. Il en est cependant qui sont dignes de confiance, et qui doivent nous arrêter : ce sont surtout les cartes officielles. Or, dans la carte de Jean de la Cosa, en 1500, nos îles ne figurent pas encore, ce qui prouve qu'à cette époque, elles n'étaient pas encore entrées dans le domaine de la géographie. Dans la mappemonde de Jean Ruysch, en 1508, on les voit apparaître pour la première fois, mais sous une nomenclature arabe, ce qui pourrait faire supposer que les Arabes les connaissaient déjà avant les Portugais. Dans la carte officielle anonyme de 1527, le groupe entier est désigné sous le nom de Santa Apollonia, et dans celle du cosmographe impérial Diegue-de-Ribero, en 1529, ce nom de Sainte Apollonie désigne particulièrement l'Ile de France ou Ile rice D'où nous pourrions supposer encore que ce fut là le premier nom donné par les Portugais à notre île. Enfin, en 1544, pour la première fois, notre île figure (dans la carte de Sébastien Cabot) sous le nom de Do CIRNE, île du Cygne, (*Cirne* étant la vieille forme du mot portugais *Cisne*, Cygne) et à partir de ce moment, elle garde ce nom de CIRNE jusqu'à ce que les Hollandais lui donnent celui de Maurice, que les malheurs de la guerre lui ont de nouveau imposé, il y a 50 ans, après avoir été près d'un siècle l'île de France. Des compilateurs peu exacts ou peu scrupuleux, se rappelant que des auteurs anciens avaient placé sur les côtes de l'Afrique une île de *Cerné*, et trouvant dans les relations ou dans les cartes portugaises du XVIe siècle une île désignée sous le nom de *Cirne*, en ont conclu, sans plus ample examen, que c'était la même ou du moins que les Portugais avaient cru retrouver dans notre île, la *Cirne* orientale des anciens. Disons d'abord que rien ne justifie chez eux cette altération de nom : que s'ils avaient cru retrouver la *Cerné*, ils auraient appelé notre île *Cerné*, au lieu de *Cirne*, *Do Cirne*, qui se trouve dans toutes les vieilles cartes du XVIe siècle, quelquefois avec d'insignifiantes variantes orthographiques, (c'est ainsi qu'on trouve parfois *Don Sirn*, D'ocirne, etc). Ajoutons que si en appelant notre île *Cirne*, ils avaient songé à la *Cerné* des anciens, alors cette île figurerait sur leurs cartes sous l'appellation de *Y^a de Cerné*, et non *do Cirne*. Ils auraient fait précéder ce nom de la préposition *de* et nom de l'article contracté *do*, *du*, car *Do cirne* voudrait dire du *Cerné*. Concluons donc de tout cela, non seulement que l'île de France ou Maurice n'a jamais pu être sérieusement prise pour *Cerné*, mais encore que les premiers Européens qui la découvrirent, n'ont jamais eu l'idée de lui donner ce nom.

LÉON DOYEN.

VOYAGE DE CARPEAU DU SAUSSAY

A MASCAREIGNE ET A MADAGASCAR

—

(SUITE)[1]

—

CHAPITRE XXIX

Continuation du même sujet, des mœurs et manières des habitants de l'île de Madagascar, et plusieurs autres choses curieuses.

La polygamie qui est en usage chez bien des peuples, l'est aussi parmi eux ; leur union ne mérite pas le nom de mariage, à cause de la légèreté avec laquelle ils la rompent ; il est permis aux hommes et aux femmes de se démarier, quand ils veulent. Plusieurs usent de cette liberté pour changer de femme presque tous les jours ; mais on en voit d'autres aussi qui demeurent toute leur vie ensemble. Ces divorces arrivent ordinairement les jours de fêtes, et cela cause quelquefois du désordre. Les enfants qui proviennent des premiers mariages, connaissent rarement leurs pères ; ils restent avec leurs mères jusqu'à sept ans, âge auquel ils commencent à marcher. Après ce temps-là, il ne sont plus à charge aux parents ; ils vont dans les bois chercher des fruits et des racines, dont ils vivent.

Il semble que l'arrêt que Dieu a prononcé contre Eve aussitôt après son péché, en la condamnant à enfanter dans les douleurs, ne s'étende point sur les femmes de ce pays ; en effet, la facilité avec laquelle elles accouchent, est inconcevable ; pour moi je crois que le peu de soin qu'elles ont de se ménager, fait sur elles plus d'effet que toutes les précautions dont on use envers nos dames européennes ; car aussitôt qu'elles sont délivrées, elles vont se baigner avec leurs enfants dans la rivière ; je me suis étonné cent fois comme ces pauvres petites créatures pouvaient résister à la froideur de l'eau, et comme les mères n'en mouraient point. Telle femme aura accouché le matin, qui reprendra l'après-midi ses occupations ordinaires, comme si elle n'avait point été obligée de les interrompre pour le moment si redoutable aux européennes. Elles laissent leurs enfants, si jeunes qu'ils soient, dans un abandon qui répugne à la nature ;

1 Voir page 229, 241, 253, 265, 277, 289, 301, 313, 325, 342 et 355.

elles n'ont pour eux aucune tendresse ; j'ai vu souvent ces petits qu'on appelle *embaux*, qui veut dire chien, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de raison, ramper dans les cours et dans les jardins, qui ressemblaient à des rats écorchés ; leurs mères ne les tiennent jamais dans leurs bras, que pour leur donner à têter, ce qu'elles font le plus rarement qu'elles peuvent, car souvent elles ne leur donnent que du lait froid, et de l'eau toute pure. Elles sont si superstitieuses, comme je crois l'avoir dit ailleurs, que quand leurs enfants naissent dans certaines lunes, et dans certains jours de l'année, elles ne font aucune difficulté de les tuer.

Ici, nous omettons quelques détails par trop crus, et qui, du reste, n'apprendraient rien de nouveau à nos lecteurs sur les mœurs des sauvages et sur l'honneur qu'ils tirent de ce qui est un déshonneur chez les peuples civilisés. Carpeau du Saussay nous parle ensuite de deux Français, " Laforge, forgeron de son métier et Dorval, deux anciens habitants de l'île, qui revinrent au Fort Dauphin avec des filles de Raffelle, un des plus grands princes de ce canton des Machicores. Les prêtres de la Mission les obligèrent de les quitter ou de les épouser en face de l'Eglise. Nos deux Français aimèrent mieux se marier, que de les renvoyer. Elles furent instruites à la religion catholique, baptisées et ensuite mariées."

Avant de finir, je parlerai encore de ces femmes ; mais auparavant je vais dire ce que j'ai appris pendant un séjour de cinq ans, des manières de ces peuples, et surtout de leur religion.

CHAPITRE XXX

L'auteur parle de la religion des Madagascarois. Oly, objet de leurs adorations ; qu'est ce que c'est. Sacrifices qu'ils lui offrent ; pour quel sujet. L'auteur assiste à un sacrifice ; détail de cette cérémonie ridicule ; idée qu'ils ont de Dieu et du diable.

La religion des Madagascarois m'avait toujours paru si absurde et si remplie de contrariétés, que j'avais négligé d'en approfondir les mystères ; il me suffisait de savoir qu'Oly était l'objet de leurs adorations et qu'ils lui offraient des sacrifices ; mais je n'en savais pas davantage. Je n'avais pas même jamais eu la curiosité d'assister à leurs sacrifices, à cause du peu de loisir que j'avais. Pendant les quatre derniers mois que j'ai séjourné au Fort Dauphin, me voyant désoccupé, je résolus de chercher parmi les naturels du pays quelqu'un qui pût m'instruire de ce que j'ignorais jusqu'alors ; mes peines ne furent pas inutiles. Je trouvai un vieux nègre qui me parut propre à mon dessein. Il avait assez de bon sens, à sa supersition près, et ce fut à lui que je m'adressais. Voici ce qu'il m'apprit en différentes conversations que j'eus avec lui par le moyen d'un de mes esclaves qui me servait d'interprête, parce que je n'entendais pas assez bien la langue. Peu de personnes certainement sont instruites des particularités que je vais rapporter. Oly est l'idole qui est le plus révérée par toute l'île de Madagascar ; je n'en puis donner une meilleure définition qu'en disant ce que c'est. Représentez-vous une petite boîte comme un sifflet de chaudronnier, où il y a davantage de tuyaux, qui sont remplis de mille saletés, comme du sang de serpent, des fleurs des femmes qu'ils

aiment, des morceaux de chair des enfants circoncis (la circoncision se pratique parmi eux), de certaines racines qui excitent à la luxure, de la chair des Français qu'ils ont égorgés et de celle de crocodile.

Toutes ces drogues mises séparément dans chaque trou, avec d'horribles grimaces, et dans un certain temps, sont ce qui compose cet Oly, ce dieu, en qui ils ont tant de confiance, sans lequel ils ne vont jamais, et avec lequel ils se croient capables de tout. Ils le portent ordinairement autour d'eux, attaché avec une courroie de cuir ; les grands font enchâsser cette petite boîte dans une autre d'or et d'argent, et la portent au cou ; la chaîne qui la tient forme une espèce de collier fort lâche ; quand ils la portent de l'autre manière, ils mettent à leur cou d'autres boîtes pleines de caractères magiques et d'espèces de talismans de qui ils sont persuadés que dépend le bonheur de leur vie. Je demandai à mon vieux nègre, pourquoi leur Oly, en qui ils mettaient toutes leurs espérances, souffrait qu'ils fussent tués à la guerre ou dévorés par les crocodiles. Il me répondit que ceux à qui cela arrivait, étaient de méchantes gens, qui n'avaient pas de foi. Je le questionnai ensuite, pour savoir en quelles occasions ils lui offraient des sacrifices : il me dit que c'était en temps de guerre et en temps de paix ; en temps de guerre, pour mériter sa protection ; et en temps de paix, pour en obtenir la continuation. Il ne me manquait plus que de voir des sacrifices, et l'occasion s'en présenta bientôt après. Un grand qui s'appelait Siongat, voisin du Fort Louis [1], avait envie de déclarer la guerre à un de ses ennemis ; il se préparait à faire un sacrifice solennel à son Oly, afin d'en être favorisé dans son entreprise ; j'en fus averti, et je résolus de m'y trouver : il n'y avait rien à craindre ; je pris seulement quatre esclaves avec moi, parmi lesquels était mon interprête, parce que mon vieux nègre avait bien voulu m'accompagner. Nous nous acheminâmes tous six pour nous rendre au lieu destiné à cette cérémonie. En arrivant nous vîmes une grande multitude de peuple assemblé : c'étaient les sujets de Siongat qui dansaient et sautaient au son du tambour et des antsives en attendant qu'on amenât la victime. Nous ne fûmes pas longtemps sans la voir arriver ; elle était suivie de l'Ampysacabire, qui est le sacrificateur ; la bête fut conduite au milieu d'une grande place où le sacrifice se devait faire ; on lui attacha les cornes avec une corde que plusieurs nègres tenaient par le bout, le sacrificateur s'approcha, tenant en sa main un couteau large de trois doigts, et deux pieds de long, il se présenta à la bête, marmotant entre ses dents, et lui mit la pointe proche de la gorge par trois fois, et à chaque fois il se recula de quatre ou cinq pas ; ensuite adressant la parole à la victime, il l'exhorta à bien mourir, qu'elle devait s'estimer heureuse de finir ses jours pour une aussi belle

[1] Baie d'Antongil.

cause, qu'il aurait souhaité être bête, qu'il n'aurait point eu de répugnance à être sacrifié ; il lui fit cent autres discours de la sorte, accompagnés de grimaces horribles, et ce manège dura environ deux heures, au bout desquelles il enfonça le couteau dans un certain endroit de la gorge ; elle tomba roide morte ; il ne laissa pas encore de lui parler longtemps, de lui dire qu'ils l'honoreraient et en mangeraient tous ; et pendant ce temps-là, il recevait le sang qui coulait dans un plat de bois. Ensuite il coupa un morceau de la victime, qu'il mit à part, en disant : voilà pour Diambiliche ; il en coupa un autre, qu'il mit d'un autre côté, en disant : voici pour Zanhar ; il prit ensuite le plat où était le sang et le jeta sur les assistants. La victime fut dans le moment mise par pièces, et distribuée à tout le monde. On les fait griller, et tous ceux de la maison en mangent, jusqu'aux enfants à la mamelle. Pendant cette cérémonie, je ne pus m'empêcher d'éclater de rire de toutes les contorsions qu'il faisait en haranguant le taureau ; il se tourna et demanda si je n'appréhendais pas que leur Oly ne me fit mourir d'être si peu attentif et si peu recueilli pendant la célébration de leur mystère ; au lieu de lui répondre, je me mis à rire plus fort ; l'Ampysacabire irrité me menaça, si je ne me retirais, de prier son dieu de me punir. Le prince, qui était présent à cette cérémonie, me pria de vouloir bien me retirer, pour ne point interrompre le sacrifice. Je ne voulus pas le désobliger, crainte de quelque accident. Mes esclaves et mon vieux nègre me suivirent. Quand nous fûmes un peu éloignés, ce vieux fou me dit qu'on avait eu pour moi bien de la considération de ce que l'on n'avait pas commandé à l'Oly de me châtier de mon peu de respect ; et que j'avais eu grand tort de faire ce que j'avais fait, que quand nous entendions la messe, ils ne venaient point se railler de nous. Je lui dis que je ne l'avais pas amené avec moi pour me contrôler, mais pour être éclairci de ce que je n'entendrais pas, et en même temps je lui demandai pourquoi ils avaient fait deux parts, l'une pour Diambiliche, et l'autre pour Zanhar. Il me dit qu'ils ne faisaient jamais de sacrifice, où l'un et l'autre n'eussent les premières parts. Mais, repris-je, d'où vient que l'on partage avec le diable avant avec Dieu ; car Diambiliche signifie Monseigneur le diable et Zanhar veut dire Dieu. J'appris par sa réponse que le diable étant capable de leur faire bien du mal, ils avaient intérêt de le ménager ; mais que Dieu n'était pas si difficile à contenter. Je conclus par conséquent que le culte qu'ils rendaient à l'un était forcé, et que celui qu'ils rendaient à Dieu était naturel.

Bien des gens prétendent que le diable est fort familier parmi eux, qu'il les bat et les tyrannise beaucoup. En effet, je leur ai entendu plusieurs fois faire d'horribles cris, et des contorsions presque surnaturelles. Mais j'ai attribué cela au mal caduc et à quelques vapeurs, auxquelles ils peuvent être sujets, plutôt qu'à autre chose.

CHAPITRE XXXI

Gouvernement de Madagascar. Leurs augures. Leur manière de faire la guerre. Les armes dont ils se servent. Leurs repas. Mauvais traitement fait à leur oly. Comme ils font la paix. Leurs divertissements et leurs danses.

Ces peuples sont gouvernés par des chefs qu'on nomme grands ; ils prennent la qualité de princes du nom des provinces qu'ils commandent ; les uns sont plus puissants que les autres ; il y en a qui sont maîtres de plus de deux cents villages, et ceux-là peuvent mettre sur pied, en fort peu de temps, des armées de douze à quinze mille hommes ; il y en a d'autres aussi qui n'ont que deux ou trois villages qui dépendent d'eux. Tout se règle à leur fantaisie, et ils décident comme il leur plaît de la guerre ou de la paix ; à leurs moindres ordres leurs sujets se tiennent prêts pour les exécuter. Ces grands sont presque continuellement en guerre ; au moindre sujet qu'ils croient en avoir, ils prennent les armes, et c'est ordinairement contre leurs plus proches voisins. Voilà d'où vient que la plupart des villages sont situés sur le sommet des montagnes, afin de pouvoir découvrir la marche de leurs ennemis, et de n'être point surpris. Leurs villages ne sont fortifiés que par la nature ; ceux qui sont flanqués de palissades, sont très-rares. Les plus gros contiennent huit à neuf cents cases couvertes de chaume, et les plus petits vingt ou trente. Quand un grand se croit offensé, il forme d'abord le désir de se venger ; mais ils n'entreprennent jamais la guerre, sans consulter leurs augures, pour savoir si le succès leur sera avantageux, et voici comment ils s'y prennent : ils ont une petite calebasse remplie d'un sable qu'on trouve dans de certains lieux ; ils le répandent sur une planche, marquent plusieurs figures dessus, à peu près comme des chiffres. Ils prétendent par là connaître s'ils vaincront leurs ennemis ; et fort souvent il arrive que leur conjecture se trouve fausse ; et pour lors ils en attribuent la faute ou à la conjuration ou à leur peu de foi ou parce qu'ils ne savent pas bien *misequiller*, c'est ainsi que s'appelle cette science. S'ils prévoient qu'ils sont heureux, ils n'hésitent point de se mettre en campagne ; mais si au contraire l'augure ne pronostique rien de bon, ils se tiennent chez eux, en attendant que la malignité de la constellation soit passée. Il se trouve des secasses qui sont des espèces de batteleurs, qui se mêlent de deviner. Et un jour en ma présence, comme il parut un cercle autour de la lune, ils avancèrent hardiment qu'il y avait quelque grand entouré par ses ennemis ; et s'il y eût eu une ouverture au cercle, ç'aurait-été une marque infaillible, à ce qu'ils dirent, que le grand se serait sauvé avec tout son butin. Quand deux grands se font la guerre, celui qui prétend avoir été offensé se met le premier en campagne, et l'autre l'attend sur la défensive jusque dans

son pays ; quand l'armée ennemie y est entrée, il envoie quelques-uns des siens pour parlementer. Ce député fait un long discours ; il demande ce qu'on vient faire dans son pays, si l'on vient chercher quelque chose qu'il produise, qu'on est prêt à le leur donner ; il fait mille propositions d'accomodement, que l'ennemi reçoit comme il lui plaît, et il rend une réponse conforme à ses intentions. Si elle n'est point pacifique, l'autre grand se prépare à faire une vigoureuse résistance. Ces deux armées évitent autant qu'elles peuvent les batailles rangées ; leur fort est de tendre des embûches, de piller, de ravager et de brûler tout le pays : les défilés et les bois sont les endroits favorables pour leur manière de combattre.

Quand par hasard ils sont contraints de se battre en rase campagne, ils prennent du champ, et courent l'un contre l'autre tête baissée, en faisant retentir l'air de leurs cris ; ils ont chacun cinq sagayes, qu'ils font trembler les unes contre les autres ; le bruit de leurs rondaches et les trépignements des pieds sont si grands, qu'on n'entendrait pas Dieu tonner. Les autres armes sont des bâtons pointus et des pierres ; il y en a quelques-uns qui ont des haches. Après avoir combattu longtemps confusément, celui qui a du désavantage prend la fuite, les victorieux les poursuivent en faisant de grands cris. Tous ceux qu'ils peuvent attraper ne reçoivent aucun quartier ; ils n'épargnent ni femmes ni enfants, non pas même ceux qui sont au berceau, parce qu'ils disent que ce sont autant d'ennemis pour eux, s'ils devenaient grands. Ils se chargent le moins qu'ils peuvent de prisonniers ; et s'ils en réservent quelques-uns, c'est pour avoir le cruel plaisir de les faire expirer dans les tourments. Quand ils plient, ils se raniment par le son des antsives et des tambours, et en criant : tanne, tanne, comme qui dirait : tiens bon. Après leur expédition, ils sacrifient des taureaux rouges, ou des bœufs, ou des vaches, et quelquefois des moutons. Les victimes qu'on immole sont rouges, quand c'est pour la guerre, et blanches pour la paix. Ils reviennent ensuite dans leur pays au son des antsives et des tambours. Les antsives sont de grosses coquilles de mer en forme de limaçon, percées par le milieu ; le son en est bruyant, et se fait entendre de fort loin ; ils s'en servent comme d'une espèce de trompette, et en ont chacun une. Les tambours sont faits d'un tronc d'arbre percé par les deux bouts, qu'on couvre d'un peau de bœuf ou de veau. Quand ils sont arrivés, ce n'est que fêtes, danses et bon repas.

Voici comment ils se régalent : le couvert n'est ni table, ni nappe, mais une natte de jonc qu'on met par terre, à l'entour de laquelle chacun s'assied son derrière à terre. L'on apporte ensuite de toute sorte de volailles, et autres viandes apprêtées dans du riz ; les légumes n'y sont point épargnés. Ils mangent aussi des pièces de bœuf grillées, dont on n'a point ôté la peau, et tout cela sans pain. Les vaisseaux dans lesquels ils

boivent, sont des cornes de bœufs. Leur boisson est ordinairement du vin de canne, qu'on appelle autrement frangouraint, qui est une liqueur blanche, forte et dont l'odeur est désagréable. Le vin de miel dont ils usent aussi, est fort bon, quand il est épuré. Les eaux y étant très mauvaises en certains endroits, on n'en boit point.

Tandis que les vainqueurs se réjouissent, voyons ce que font les vaincus. Dès qu'ils sont arrivés à leur village, ils plantent en terre une perche, au bout de laquelle ils mettent leur oly : là ils lui font des réprimandes, le traitant d'ingrat, et afin qu'une autre fois il ne s'avise plus de leur être contraire, ils le fouettent avec des gaules ; et si par un effet du hasard, la fortune vient à changer, ils attribuent au châtiment de leur oly la réussite de leurs entreprises. Après avoir parlé de la guerre, voyons de quelle manière ils font la paix. Ils envoient des députés avec une espèce de pavillon blanc : ils proposent leurs conditions, et si elles sont agréables aux grands, ils les acceptent, et après avoir sacrifié des victimes blanches, ils jurent, avec serment inviolable parmi ces peuples, qu'ils observeront de part et d'autre ce dont ils sont tombés d'accord. Et voici comme ce serment se fait : on prend un fusil et une sagaye, qu'on met par terre, le grand et le député sont auprès ; ils font l'un après l'autre un long dialogue au sujet de leur honneur, et se souhaitent, en cas qu'ils contreviennent aux articles dont ils sont convenus, que la balle qui est dans le fusil leur entre dans la tête, que le fer de la sagaye leur perce le cœur, qu'ils deviennent chiens, qu'ils soient mangés des crocodiles ; ils passent ensuite neuf fois dessus les armes, et les baisent par le bout; et voilà la paix conclue. Le député après cela est conduit dans le donat du grand par tous ses sujets, et on n'oublie rien pour le bien régaler. Tous les habitants, tant hommes que femmes, ont soin de se trouver dans une grande place vis-à-vis le donat, parés depuis les pieds jusqu'à la tête de miravacques, après s'être noirci toutes les dents à l'exception de quatre, deux en haut et autant en bas par devant ; ils se les noircissent en mâchant une petite pomme verte, faite à peu près comme celle du pin sauvage : c'est un de leurs beaux ornements ; d'autres les rougissent avec des feuilles de bételle et de larach, mêlé avec un peu de chaux qu'ils font avec de certains coquillages qu'ils trouvent le long de la mer : ils enveloppent le tout dans la feuille qu'ils mâchent, et cela leur rougit la langue, les dents et les lèvres. Cette drogue n'est point d'un goût désagréable, comme la pomme verte ; mais elle étourdit tellement, pendant un quart d'heure, qu'il semble que l'on soit ivre. Après le dîner, le député fut amené sur cette place, et aussitôt les danses commencèrent pour le divertir. Elles se font en cette manière ; il y en a un qui mène toute la troupe, à la tête de laquelle il est, tenant un bâton à la main, long environ de six à sept pieds, dont il frappe la terre, pour marquer qu'il est temps de bat-

tre du pied contre terre, de chanter et de suivre la cadence; ils vont tous les uns après les autres, et ne se tiennent pas; ils sont quelquefois, tant d'un sexe que de l'autre, trois ou quatre cents. Celui qui mène la bande compose les chansons; et les autres lui répondent, à mesure qu'il chante. Il y en a beaucoup qui ont de petites calebasses coupées par la moitié, avec une règle plate longue d'un pied et demi, sur laquelle ils attachent la calebasse, et le long de la règle ils attachent une petite corde d'un doigt; cela produit un son sourd qui accompagne leur voix. Par le moyen de cet instrument, ils se donnent souvent des rendez-vous, sans parler ni chanter.

CHAPITRE XXXII

Maladies ordinaires des habitants, leur longue vie, leur mort. L'auteur va à l'enterrement d'un grand; détail de cette cérémonie. Moyens dont se servent les naturels du pays, pour se garantir des crocodiles. Aventure qui fait voir la superstition des habitants. Nouvelles converties peu scrupuleuses. L'auteur aimé d'une femme noire. Elle lui donne plusieurs esclaves, l'un desquels lui sauve la vie. Comment. Raison que cette esclave allègue, pour se dispenser de le suivre. L'auteur et son frère s'embarquent pour revenir en France.

Les Madagascarinois sont naturellement robustes et d'une complexion admirable, endurcis dès leur jeunesse à la fatigue; rien ne les incommoderait, si les excès qu'ils font ne leur ruinait pas la santé; le libertinage et l'ivresse abrègent très certainement leurs jours; aussi voyons-nous que ceux qui se ménagent vivent très long temps: les femmes qui ne sont point sujettes au même défaut que les hommes, y paraissent presqu'immortelles. Leurs maladies les plus ordinaires sont la dyssenterie, les fièvres continues et la grosse verolle, qui est si commune, qu'il semble que ce soit une nécessité de l'avoir et bien loin de la regarder comme un mal infâme, ils s'en glorifient au contraire, et se vantent de l'avoir eu plusieurs fois; ils se la font sortir par les talons, et rarement ils en meurent. La petite n'est pas si commune que parmi nous. Ils sont fort sujets aux maux de tête; au commencement nos Français, à qui ils s'en plaignaient, leur faisaient accroire que c'était une mauvaise vapeur qu'ils avaient renfermée dans le cervau, que pour la dissiper, il fallait y donner de l'air. Il y en eut d'assez sots pour se la faire percer; c'est une marque que la douleur qu'ils souffraient, était bien grande. Les hommes y vivent ordinairement cinquante ou soixante ans; on y voit communément des vieillards de quatre-vingt-dix ans; mais se sont ceux qui vivent de régime. Les femmes y vivent très vieilles.

(La fin au prochain numéro.)

1re ANNÉE 23 JANVIER 1888 N° 32

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

L'ILE DE FRANCE SOUS LA COMPAGNIE DES INDES

PAR

FERDINAND MAGON DE SAINT-ELIER

Nous commençons aujourd'hui la publication de la seconde partie des *Tableaux Historiques* de Ferdinand Magon de Saint-Elier dont nous avons déjà reproduit la première partie. Celle que nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs, traite de l'histoire de l'île de France sous le gouvernement de la Compagnie des Indes (1715-1764).

Nous donnerons en même temps des documents empruntés tantôt aux archives de Saint-Denis, tantôt à celles de Port-Louis, concernant la même période.

CHAPITRE I

Prise de possession de l'île, au nom du monarque français, par M. Dufresne.—Le chevalier Nyon premier gouverneur:—Administration de M. Dumas.—De M. de Maupin.—Episode du Frère Adam.

Il était réservé au ministère français, quoiqu'il fût alors occupé d'intérêts fort importants, et encore plongé dans les embarras qu'avaient occasionnés une suite de guerres ruineuses, d'apercevoir dans cette île, à l'extrémité de l'Afrique, à l'entrée des mers orientales, le chef du commerce de l'Asie ; le gouvernement ayant appris que les Hollandais avaient évacué Maurice,s'occupa tout de suite des moyens d'acquérir cette possession avantageuse.

La Compagnie des Indes, créée dans les beaux jours du siècle de Louis XIV, s'était anéantie depuis 1712, et des armateurs associés de St. Malo, berceau de cette compagnie, suppléaient alors aux opérations mercantiles qui venaient d'être suspendues. Le ministère profita de cette

circonstance pour donner cette île à la France. Le commandant d'un de leurs vaisseaux reçut dans la Mer Rouge, par la voie de Suez, la dépêche ministérielle qui lui ordonnait d'en prendre possession. Le 20 Septembre 1715, M. Dufresne arriva au port Nord-Ouest. Le rivage était couvert de forêts. Après une longue navigation, l'œil du voyageur se reposa avec une bien douce sensation sur cette perspective majestueuse, ce vaste amphithéâtre de montagnes dont les formes bizarres se dessinaient dans le lointain sur un fond d'azur, et dont quelques pitons sourcilleux semblaient vouloir se dérober encore aux regards des hommes et cacher dans les nues leurs cimes mystérieuses. Plusieurs salves d'artillerie interrompirent le silence de ces bords solitaires ; l'écho seul du rivage y répondit. Tout était muet et imposant ; aucune créature humaine ne respirait sous ce ciel. Alors le nom du monarque qui va r gner sur cette contrée lointaine est proclamé ; le pavillon blanc est arboré et flotte dans les airs ; l'île reçoit le nom d'*Ile de France,* le plus beau nom qu'aucune colonie française ait jamais porté ! [1] Une ancienne tradition rapporte que le jour de prise de possession par les Français, un vaisseau anglais arriva dans l'après-midi pour le même objet.

Trois années seulement s'étaient écoulées depuis le départ des Hollandais, et déjà toute trace de culture était effacée. Un faible détachement militaire fut envoyé de Bourbon en cette île, et quelques familles y passèrent aussi ; mais il parait que ce premier établissement ne se soutint pas, et que l'île fut bientôt abandonnée, puisqu'il y eut une seconde prise de possession par M. Garnier du Fougeray, qui y aborda le 23 Septembre 1721, y fit célébrer la messe, en prit solennellement possession pour Louis XV, et y impossa le nom d'*Ile de France* qu'elle avait déjà reçu.[2] Il y dressa un poteau surmonté d'une perche de 40 pieds et d'un pavillon blanc, et grava au pied cette inscription latine :

Vivat Ludovicus XV, rex Galliarum et Navarræ !
In æternum vivat !
Hanc ipse Insulam suis ditionibis voluit adjungi ;
Illamque jure vindicatam,
In posterum insulam francicam *nuncupari.*
In gratium honoremque tanti principis,
Istud vexillum niveum extulit
Joannes-Baptista Garnier du Fougeray,
Duæ navis dictæ Le Triton,

Dans notre première livraison, page 9, nous avons publié *in extenso* l'acte de prise de possession de l'île par le chevalier Guillaume Dufresne.—*Les Editeurs.*

[2] Notre prochaine livraison contiendra l'acte complet de prise de possession par le chevalier Garnier du Fougeray, ainsi que d'autres documents y relatifs, empruntés aux archives de l'Ile de la Réunion.—*Les Editeurs.*

Ex urbe San-Maclovio oriundus, in minori Britanniâ ;
Cùm ipse hùc appulerit die 23â Septembris 1721 ;
Undè, 3â Novembris, eodem anno,
In Galliam navigaturus, Deo favente, anchoras solvit. [1]

A une portée de canon de ce monument, il planta une croix sur laquelle il mit d'un côté : *Garnier du Fougeray, de Saint-Malo, C. le Triton* avec les armes de France ; et de l'autre ces deux vers :

Lilia fixa crucis capiti mirare sacratæ
Ne stupeas : jubet hìc Gallia stare crucem.
29â oct. anno 1721. [2]

Il n'est venu jusqu'à nous aucun acte qui fasse connaître d'une manière précise l'état où se trouvait l'île à l'arrivée de M. de Nyon, premier gouverneur, en Janvier 1722.[3] Les papiers destinés à nous transmettre ces antiquités coloniales n'existent plus. Il ne reste qu'un petit lambeau du procès-verbal de prise de possession, et une copie fort ancienne, collationnée par le sieur La Chapelle dont aucun autre acte n'indique le caractère public. Cette copie est elle-même fort détériorée : le papier manque vers la fin, et la feuille ayant été mouillée, l'encre a beaucoup pâli et l'écriture se distingue à peine de la couleur jaune du papier. Nous devons aux soins de feu M. Jacques Mallac, juge à la cour d'appel de cette île, la restauration de cette pièce antique et curieuse, qu'il est parvenu à déchiffrer presque en entier et qu'il a fait imprimer le 16 Février 1829. On trouve aussi dans les archives quelques fragments presque illisibles de l'acte d'installation de M. le chevalier de Nyon, qui fit chanter un *Te Deum* à son arrivée sur cette plage solitaire ; un rocher d'une coupe abrupte servit d'autel. Un arbre de teck, ce géant des forêts équinoxiales, dont les branches étaient drapées de lianes fleuries qui entrelaçaient leurs faibles tiges et retombaient vers la terre en festons élégants, fut le sanctuaire où une douce obscurité inspirait le recueillement. Le bruit mono-

[1] Vive Louis XV, roi de France et de Navarre ! puisse-t-il vivre à jamais ! lui-même ayant donné l'ordre d'ajouter cette île à ses domaines et de l'appeler à l'avenir l'ILE DE FRANCE, c'est en l'honneur de ce grand prince qu'a été aboré ce drapeau blanc, par Jean-Baptiste Garnier du Fougeray, capitaine du navire le *Triton* et originaire de la ville de Saint-Malo ; lequel a abordé en ce lieu le 23 Septembre 1721, et en est reparti le 3 Novembre de la même année, pour retourner, Dieu aidant, en France.

[2] Ne soyez point étonné de voir la couronne des lis au haut de cette croix sainte, puisque c'est la France elle-même qui a fait élever cette croix.

[3] Nous croyons qu'il y a ici une erreur, et que M. de Nyon, contrairement à ce que dit M. Magon de St.-Elier, n'est pas arrivé à Maurice en *Janvier* 1722. Nous possédons, en effet, une copie d'une délibération du Conseil Provincial de Bourbon, du 16 *Mai* 1722, (signée par M. de Nyon lui-même), à laquelle il fut décidé que le vaisseau *la Diane* serait dépêché à l'Ile de France pour y transporter le gouverneur de Nyon. Avant l'arrivée de ce dernier, l'île de France était administrée par le Major Duronguet Le Toullec, envoyé de l'île Bourbon. C'est, du moins, ce que laissent voir les documents puisés par nous aux archives de Saint-Denis.—A.G.

tone de la mer, qui poussait mollement sur le rivage ses flots caressés par des brises parfumées, la fraîcheur de l'aurore, la plaintive mélodie de la tourterelle, la voix mystérieuse des zéphirs qui soupiraient dans le feuillage, formaient une harmonie touchante qui inondait l'âme de sensations délicieuses. Ce fut au milieu de ce concert ravissant que la voix d'un ministre fit entendre ses accents religieux, et l'hymne s'éleva vers le Tout-Puissant dont il invoquait la protection.

La compagnie des Indes, établie par l'édit du mois d'Août 1664, confirmée par déclaration du Roi du mois de Février 1685, avait reçu une nouvelle existence par l'édit du mois de Mai 1719. Le roi fit la cession de l'Ile de France à cette société, qui montra beaucoup de sollicitude pour tout ce qui pouvait en hâter le progrès. Elle promit son appui et les secours nécessaires aux familles honnêtes qui voudraient faire partie de cette colonie naissante. Cet appel ne fut point infructueux : beaucoup de soldats vétérans, d'anciens marins, particulièrement de la ville de St.-Malo, passèrent à l'Ile de France avec des mœurs simples et l'amour du travail : tel fut le principe de la population de cette île. Rome, cette orgueilleuse capitale du monde, ne put pas se glorifier d'une origine aussi pure. Cependant, les registres de l'administration de M. de Nyon prouvent qu'elle fut souvent environnée de difficultés et d'embarras : les troupes s'agitèrent plusieurs fois ; des différends s'élevèrent entre le commandant militaire et le lieutenant du roi ; les esclaves fugitifs ravagèrent le fruit des premiers efforts des colons ; la disette se fit sentir d'une manière pressante. On envoya souvent chercher des vivres à Madagascar, d'où l'on tira aussi des esclaves qui furent très-utiles à l'agriculture de la colonie. Struys et quelques autres voyageurs, qui ont parlé des marchés d'esclaves, prétendent que les Européens qui avaient besoin de bras pour cultiver les terres dans les colonies, ont introduit l'idée de l'esclavage chez les peuples à qui ils désiraient enlever des hommes dont il pussent disposer à leur gré. N'est-il pas absurde de supposer que des étrangers aient conçu le projet de faire une pareille tentative dans des pays où la liberté aurait régné sans altération ? Serait-il raisonnable d'admettre que des peuples qui auraient regardé la servitude comme un attentat aux droits de l'homme, eussent cédé aux suggestions, des marchands qui seraient venus leur faire de telles proposition ? Comment les auteurs qui ont si légèrement fait ces imputations aux habitants des colonies, ont-ils pu ignorer que le droit public de beaucoup de peuples de l'Afrique, de ceux de Madagascar, par exemple, est de faire mourir ou de condamner à la servitude les hommes, les femmes, les enfants qu'ils font prisonniers, et que leur législation est de punir aussi par la privation de la liberté ceux qui sont convaincus de vol ou d'autres délits ? Quand ils ne trouvent pas à les vendre, ils les égorgent ; ils ne renoncent à la vue du sang qu'en faveur de celle de l'or ;

une cupidité réelle produit chez le vainqueur une humanité apparente. Il est probable qu'ils ont pris ces principes des Arabes, qui s'emparèrent d'une partie de ce pays au commencement du 15e siècle, et chez qui l'esclavage existe de temps immémorial ; différentes causes l'ont produit parmi les peuples anciens et l'ont même rendu volontaire. Dans une autre partie de cet ouvrage, j'examinerai cette question d'une manière plus détaillée, et je tâcherai d'éclaircir les difficultés dont ce sujet est rempli.

La culture que le gouvernement voulait établir préférablement à toute autre en cette île, était celle des épiceries. Les titres de concession portaient l'obligation de cultiver le poivre, le girofle, la muscade, le café Moka, etc. Les ordonnances étaient publiées au prône ; ce mode de promulgation suffisait à la population encore peu nombreuse et réunie dans un espace circonscrit, et imprimait d'ailleurs aux lois un caractère religieux qui les rendait plus respectables. Les questions importantes étaient soumises à une assemblée de principaux habitants, à laquelle on donnait le nom de *Conseil National.* Par un édit du mois de mars 1711, Louis XIV avait établi dans l'île Bourbon un *Conseil Provincial,* dont les jugements en matière civile étaient exécutés par provision, sauf l'appel au Conseil de Pondichéry. En matière criminelle, les accusés y étaient jugés à la charge de l'appel soit au Conseil de Pondichéry, soit au Parlement dans la juridiction duquel abordait le vaisseau chargé des accusés et de leurs procès. L'île Bourbon ayant pris de l'accroissement, Louis XV reconnut que ce tribunal ne convenait plus à la situation du pays ; que les longueurs des procédures, tant civiles que criminelles, causées par l'appel au Conseil Supérieur de Pondichéry, étaient dangereuses, tant par la facilité qu'elles procuraient aux plaideurs de mauvaise foi, de faire durer les procès, que par l'espérance d'impunité qu'elles pouvaient faire concevoir aux criminels. Par ordonnance, donnée à Versailles au mois de Novembre 1723, Louis XV supprima le Conseil Provincial établi à Bourbon, pour y ériger un Conseil Supérieur, chargé de rendre la justice tant civile que criminelle en dernier ressort. Ce Conseil était composé de trois juges dans les affaires civiles et de cinq dans les affaires criminelles. La même ordonnance établit à l'Ile de France un Conseil Provincial composé de trois juges en matière civile et de cinq en matière criminelle. Les jugements civils étaient exécutés par provision, sauf l'appel au Conseil Supérieur de Bourbon ; les jugements criminels étaient rendus en dernier ressort contre les esclaves seulement ; la voie de l'appel était ouverte aux autres justiciables. Cette disposition rigoureuse à l'égard des esclaves fera sans doute éprouver au lecteur le sentiment pénible qu'elle m'a causé à moi-même. Pourquoi, me suis-je demandé, cette sorte d'indifférence pour la vie des serfs ? pourquoi cette distinction odieuse entre des hommes que poursuit également le glaive de la justice ? Sans vouloir entrepren-

dre d'excuser ce qui est rigoureusement inexcusable, je me suis dit : Apparemment le législateur a reconnu que les crimes plus fréquents dans cette partie de la population rendaient nécessaire, pour l'exemple, une justice distributive plus prompte, et que les circonstances qui les environnaient, ordinairement plus à découvert dans cette classe d'hommes, rassuraient davantage la conscience et la religion des magistrats. Quoi qu'il en soit, tous les pays offrent malheureusement le même tableau ; partout et dans tous les temps l'humanité eut à déplorer le traitement rigoureux réservé aux serfs : chez les Spartiates, par exemple, des décrets de mort prononcés contre les Hélotes sur de simples soupçons leur rappelaient souvent leur état d'abjection et de misère ; et cependant Lacédémone avait Lycurgue et son institution.

La Compagnie nomma et présenta à Sa Majesté le sieur Le Noir, gouverneur de Pondichéry, pour remplir la place de commandant des établissements français dans les Indes, et présider aux Conseils tant Supérieurs que Provinciaux qui y étaient et pourraient y être établis. Cette nomination fut confirmée par le Roi, à Fontainebleau, le 13 Novembre 1725, et le sieur Le Noir, en vertu de ses pouvoirs, nomma les membres du Conseil Provincial et procéda à l'installation de cette cour, suivant un acte dressé au Port-Louis, en date du 31 Mai 1726. Il paraît, par cet acte, que M. Dioré, lieutenant de Roi à Bourbon, a commandé temporairement en notre île, d'où il était absent lors de l'installation du Conseil Provincial. Plusieurs faits attestent l'imperfection des jugements émanés de ce tribunal, jugements auxquels le Conseil Supérieur de Bourbon imprima souvent les marques de l'improbation la plus absolue. Sans m'arrêter à la peine du *cheval de bois* qui ayant été infligée à la femme Coupet, excita les murmures et les remontrances des ministres de la religion, à cause du scandale qu'elle occasionna, je vais rapporter, pour donner une juste idée de l'administration de la justice à cette époque, le jugement rendu par le Conseil Provincial contre M. de Bellecour, et l'arrêt du Conseil Supérieur de Bourbon qui le réforme. M. de Bellecour fut traduit devant le Conseil Provincial, comme prévenu d'attentat aux mœurs et de discours calomnieux contre M. Borthon, curé du Port-Louis. Le jugement du Conseil condamne le sieur de Bellecour *à faire amende honorable en chemise, la corde au cou, tenant en ses mains une torche de cire ardente au devant de la principale porte et entrée de l'église de ce port, où il sera mené par l'exécuteur de la haute justice, et là nu-tête et à genoux, demander pardon à Dieu, au roi et à la Justice, et ensuite être conduit à la chaîne pour servir comme forçat dans les galères du Roi à perpétuité, &a.* Le Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon, après avoir examiné le procès intenté contre le sieur de Bellecour et le jugement qui s'était ensuivi, déclare que : *les principales imperfections qui ont été remarquées dans la procédure sont irrépara-*

bles et rendent le procès défectueux dans le fond et la forme.... Le Conseil Supérieur espère que le Conseil Provincial, attentif sur l'intérêt de son honneur, ne laissera plus surprendre sa religion et examinera désormais les procès criminels avec une exactitude scrupuleuse.

La religion veilla avec sollicitude à l'éducation et au lit funèbre des chrétiens de quelque rang qu'ils fussent. Il était ordonné aux habitants de faire porter à l'église tous les enfants qui naissaient, pour y être purifiés par les eaux du baptême et introduits dans la religion chrétienne ; d'éclairer leurs esclaves sur les dogmes du catholicisme, de les exempter de tout travail le dimanche et les jours de fêtes, et de les envoyer au temple pour y recevoir l'instruction religieuse d'un ecclésiastique. Il était défendu d'inhumer, sans les cérémonies du culte et ailleurs que dans le cimetière, la dépouille mortelle des chrétiens libres ou esclaves.

(A suivre.)

INSTRUCTIONS AU SIEUR DUFOUR

EN NOVEMBRE 1717.

A titre de renseignement, nous publions aujourd'hui l'extrait suivant des "*Instructions et Ordres des directeurs de la Compagnie des Indes pour le Sieur Dufour, capitaine commandant le navire* le Courrier de Bourbon, *appartenant à la Compagnie des Indes Orientales.*" Ce document existe *in extenso* aux Archives de Saint-Denis, mais, malgré nos recherches, nous n'avons pas pu découvrir si le Sieur Dufour est arrivé à l'Ile de France, en 1717. Son vaisseau le *Courrier de Bourbon* se trouvait, cependant, à Bourbon, en 1712, et fut employé par le Conseil Provincial à transporter des colons à l'Ile de France.

.....

15.

Etant de retour a l'Isle de Bourbon [1] (le tems de son départ pour revenir ne le pressant pas, peut estre même le forçant de relacher a Maurice) si quelques habitants de l'Isle de Bourbon veulent passer dans cette

1 Le Capitaine Dufour avait pour instructions d'embarquer des noirs et des négresses à Madagascar et de les conduire à l'Ile Bourbon. — A. G.

Isle de Maurice, il pourra les y conduire avec un de Messieurs les Missionnaires pour les entretenir dans la Religion, et pour ce voyage il saura si en partant de Bourbon le soir, et profitant du vent qui alors vient de l'Oüest, il pourra s'elever assez a l'Est pour en trois jours se rendre a Maurice, au lieu de gagner le sud, parce qu'il faudroit neuf jours par cette dernière routte pour terir a Maurice.

16.

" S'il va a Maurice, il fera parcourir cette isle pour la connoitre dans son dedans,il en corrigera la carte qu'on luy remet, il fera observer s'il n'y a point d'arbres a caffé ny de rampes de poivriers, il pourra y faire couper des bois d'ebenne noire et rouge dont il fera oster l'aubier, et n'en mettra que le cœur dans son fond de calle, mais le tout le plus diligenment qu'il sera possible.

17

" Si revenant de Maurice a Bourbon sa routte le conduit a l'Isle de Diego Rois [1] inhabitée et sans port, qui git sur le parallèle de Maurice, il fera reconnaitre s'il y a de la cire aussi abondamment qu'on le dit, s'il s'y en trouve il en chargera, et autant de Tortües de terre qu'il pourra en embarquer, qu'il remettra aux officiers de la compagnie a Bourbon, mais il ne pourra terir dans aucun endroit situé a deux degrez au delà de Maurice tirant au Nort.

18

" Le voyage de Bourbon a Maurice ne se fera que sur la déliberation du Conseil de l'Isle, et sur la necessité de se mettre dans un port assuré, y attendre la saison pour revenir en France, mais si l'on va a Maurice on y portera des brebis avec quelques beliers qui en peupleront cette Isle remplie d'autres bestiaux. "

.....

.....

" Fait a Paris au Bureau general de la Campagnie Royale des Indes Orientales le dixième jour de Novembre mil sept dix sept. "

LEFEBVRE CHAMPAGNE SUNOVRER SOULLER
DELAGNY DESQUEUX OUDUN LONCHEROLE
LANDAIS LEMERRE DUFOUR

[1] Rodrigues.

VOYAGE DE CARPEAU DU SAUSSAY

A MASCAREIGNE ET A MADAGASCAR

—

(SUITE ET FIN)[1]

—

Le vieux nègre, à qui je m'étais adressé pour être informé de leur religion, ayant connu par toutes les demandes que je lui avais faites, que j'étais curieux d'être instruit de leurs mœurs, vint m'avertir qu'il se devait faire un célèbre enterrement d'un grand qui était mort, il y avait quatre jours, et il me proposa d'y aller ; je ne me le fis pas dire deux fois : nous nous mîmes aussitôt en chemin ; j'appréhendais de ne pas arriver assez à temps, et je faisais redoubler le pas à mon vieux guide. Nous rencontrâmes sur le chemin une grande rivière, qui cependant était guéable, et que nous fûmes obligés de traverser. Je quittai la ceinture de soie que j'avais autour de moi pour tout habillement ; j'amorçai un mousqueton que je portais, afin de tirer en cas que j'eusse vu le crocodile, ce qui est le seul moyen de le faire fuir, et je me jetai à l'eau avec quatre de mes esclaves autour de moi ; je passai la rivière sans aucun accident, mais il n'y eut jamais moyen d'obliger le vieux nègre de la traverser, avant d'avoir fait la conjuration. Tandis que je pestais contre lui, il marmottait entre ses dents, et cela dura pendant une demi-heure, après quoi, élevant la voix, on entendait ce qu'il disait de l'autre côté de la rivière, en adressant la parole au crocodile : de ne lui point faire de mal, qu'il ne lui en avait jamais fait, et qu'il n'avait jamais livré la guerre aux autres de son espèce, au contraire, qu'il avait pour eux de la vénération, mais que s'il vient l'attaquer, il lui jure que tôt ou tard il s'en vengera, et s'il le mange, que tous ses parents et toute sa race lui déclareront la guerre. Cette harangue dura encore un demi-quart d'heure, après quoi il se lança dans l'eau, sans rien appréhender. Ils ne laissent pas d'être quelquefois pris, parce qu'ils n'ont point d'armes à feu comme nous, pour tirer en cas qu'ils en soient attaqués, mais au lieu d'attribuer le malheur qui leur arrive à leur peu de précaution, ils croient au contraire que c'est leur faute, et que c'est parce qu'ils ont mal fait la conjuration. Dès que mon vieux nègre fut passé, nous fîmes encore un quart de lieue, et nous arrivâmes au village

[1] Voir pages 229, 241, 253, 265, 277, 289, 301, 313, 325, 342, 355 et 365.

où se devait faire cet enterrement ; voici de quelle manière il se fit : Le lendemain que nous fûmes arrivés, le mort était étendu tout nu sur une natte de jonc au milieu d'une espèce de halle ; les assistants environnaient le corps, et s'adressant à lui, ils lui demandaient tous ensemble pourquoi il s'était laissé mourir, qu'est-ce qu'il lui manquait, s'il n'avait pas assez de femmes, s'il avait trop peu de bien, s'il n'avait pas assez de vaches et d'autres bestiaux, d'enfants, de vin, d'or, d'argent, de plantage, et de toute autre chose ; et voyant que le cadavre ne répondait rien à toutes leurs demandes, ils criaient effroyablement et miaulaient comme une troupe de chats, avec des redoublements de cris et de grimaces épouvantables. Las d'avoir bien crié et hurlé, ils laissèrent le mort seul, et furent dans un autre endroit, à peu près comme celui d'où ils sortaient, mais au lieu d'un si triste spectacle, les yeux étaient récréés par la vue de tout ce qui pouvait servir à faire un bon repas. Ils burent, ils mangèrent, ils dansèrent, ils chantèrent, et enfin à force de boire du vin de canne de sucre, du vin de miel et de la ponque, qui est une boisson faite d'un tiers d'eau-de-vie sur deux tiers d'eau, avec des citrons, du sucre et de la muscade, ils s'enivrèrent si fort, qu'ils ne se connaissaient plus. Dans cet état, ils revinrent auprès du mort et lui firent les mêmes demandes qu'auparavant ; cela dura trois jours, au bout desquels ils le mirent dans un arbre creux, percé par un bout, en manière de cercueil, et après l'avoir rebouché, ils le portèrent au milieu d'une plaine, sur quelque éminence. D'autres les mettent sur de grands chemins croisés, où ils font bâtir un mausolée, qui est proprement une petite maison entourée de palissades ; ils mettent le mort dans le milieu, sur des tréteaux, et selon la grandeur et les moyens du prince, on tue quelquefois cinq ou six cents vaches, pour rendre les funérailles plus célèbres, et chaque palissade est couverte de cornes. Après que ces cérémonies sont faites, il est permis à tout le monde de prendre la chair des vaches qui ont été tuées ; bien des gens en prennent et la mangent. Les parents du mort ont soin de lui porter à boire et à manger, du tabac et des pipes, pendant trois lunes : les chiens sauvages s'accommodent assez de cette coutume.

Quand toute cette pompe funèbre fut achevée, je revins avec mon conducteur et mes esclaves. J'étais tout étonné d'avoir vu tant de vaches assommées ; mais mon vieux nègre m'étonna d'avantage, lorsqu'il me raconta la manière dont La Hayefoutchy, de qui j'ai déjà parlé, avait projeté de faire enterrer sa mère, de peur qu'elle ne lui survécût. Il me dit qu'il avait résolu de faire assembler toutes les femmes de sa dépendance qui auraient cent huit ans ou plus, c'était l'âge qu'avait sa grand'mère, et qu'il devait les faire toutes égorger pour honorer les funérailles, en guise de bœufs et de vaches. Il s'en trouva plus de cent cinquante de cet âge, qui vinrent s'offrir de leur bon gré. Il fixa le jour pour faire cette exécu-

tion, en cas qu'elle ne mourût pas avant ce temps, mais comme le terme était de trois lunes, la grand'mère mourut, et cela empêcha l'accomplissement de cet horrible projet. Nous devisions de la sorte, mon vieux nègre et moi, pendant le chemin, sans prévoir l'accident qui allait arriver. Ce fut une buse qui volant au-dessus de nous, lui chia sur le bras. Cette aventure le consterna si fort, que je me crus obligé de lui offrir mes services. Je lui demandais ce qu'il avait, il me répondit, avec un soupir qui sortait du profond de son cœur, qu'assurément il lui arriverait malheur avant peu, et qu'il en serait quitte à bon marché, s'il ne lui en coûtait que le bras. Je lui deman dai s'il n'y avait point de remède ; il me répondit qu'il n'en savait qu'un, qui était de tuer l'oiseau : mais qu'il croyait cela impossible. Je pris mon fusil qu'un de mes esclaves portait, je courus quelques pas, je fis lever la buse, qui s'était reposée sur un arbre, peu éloigné de nous, et je l'abattis. Il est impossible d'exprimer l'étonnement où était ce vieillard d'avoir vu tomber cet oiseau roide mort. Ce bon homme m'embrassa tendrement, et ne pouvait trouver des termes pour me témoigner assez sa reconnaissance du soulagement que j'avais apporté à son chagrin. Il pluma l'oiseau, et mit beaucoup de ses plumes à sa tête ; il cueillit une quantité d'herbes odoriférantes, dont les bois sont remplis, les mit dedans et l'emporta chez lui.

J'ai promis de parler encore des femmes qu'avaient épousées Laforge et Duval ; ainsi je vais m'acquitter de ma promesse. Leurs maris les obligeant d'aller à confesse plus souvent qu'elles n'auraient désiré, je les entendis un jour que j'étais caché derrière une porte, qu'elles se faisaient confidence de leur confession. L'une demandait à l'autre si, quand elle avait fait quelque chose de mal, elle avait la simplicité de le dire à son confesseur : elle répondit qu'elle s'en donnait bien de garde, qu'elle ne disait que des choses indifférentes. Je donnai avis aux pères de la mission de ce que j'avais entendu ; ils y donnèrent ordre le mieux qu'il leur fût possible. Comme je voyais une de ces deux femmes, qui parlait assez bien français, elle me disait quelquefois qu'elle aurait voulu que son mari Duval, qui était malade depuis près de quatre ans d'une dyssenterie, fût mort, qu'elle m'épouserait ; je répondis en riant que cela me ferait plaisir, si ce malheur lui arrivait. Peu de temps après, il mourut ; elle en fut aisément consolée, dans l'espérance qu'elle avait que je l'épouserais. Elle me vint trouver à mon habitation pour m'apporter cette nouvelle, et me somma en même temps d'exécuter ma parole. Je l'assurai que j'étais marié, et que ma femme était en France. Elle me dit qu'elle voyait bien qu'elle n'était point assez belle pour moi, qu'elle n'avait pas hérité de son mari, et que c'était peut-être parce qu'elle avait deux enfants. Elle m'importuna si fort par toutes les raisons qu'elle m'allégua, que je fus obligé d'aller trouver Monsieur de Champmargou, auprès duquel elle me menaçait qu'elle irait se

plaindre. A peine avais-je eu le temps de la prévenir, qu'elle y vint en effet. Il lui dit que j'étais marié, et que notre loi nous défendait d'avoir deux femmes. Elle partit quinze jours après pour s'en aller dans le fond des Machicores trouver sa mère ; en partant, elle me fit présent de quatre esclaves, deux hommes, une femme et un petit garçon ; ce dernier n'avait que treize ans ; il m'avertit peu de temps après qu'il fut à moi, que douze ou quinze de mes esclaves me devaient venir brûler dans mon habitation, prendre mes bestiaux, et se retirer ensuite auprès de Diamanhangue, avec qui nous étions en guerre. Sur cet avis, je me retirai au Fort, avec tous mes bestiaux, et mes esclaves se sauvèrent, excepté deux, que je fis sagayer. Je voulus amener avec moi ce petit esclave, mais il ne le voulut jamais. Il me dit que tant que je demeurerais dans l'île, il me servirait d'affection, mais pour aller en France, il me priait de l'en exempter, qu'il doutait que nous y fussions aussi heureux que je lui disais, puisque nous n'y demeurions pas toujours, au lieu de venir dans un pays si éloigné et qui n'était pas si bon que la France, suivant notre rapport. Comme il n'était permis d'embarquer aucun nègre ni négresse, que de leur consentement, je fus obligé de le laisser ; je l'affranchis, et les trois autres qui m'avaient été donnés par la même personne ; ceux que j'avais gagnés à la guerre, ou achetés de mon argent, je les vendis, et je pris une lettre de change sur Messieurs de la Compagnie des Indes. Monsieur de Champmargou, me voyant résolu de retourner en France, me donna toutes les marques de bonté que je pouvais espérer, entre autres une lettre de recommendation, dont je fus le porteur, qu'il écrivait en ma faveur à Messieurs de la Compagnie.

C'est ici que se termine, à proprement parler, le voyage de Carpeau du Saussay à Madagascar. Le Chapitre suivant, ou XXXIIIe, contient le récit de sa traversée jusqu'en Europe.

" Depuis que Monsieur le Duc Mazarin," dit Carpeau du Saussay, en terminant, " avait cédé l'Ile de Madagascar à Messieurs de la Compagnie, ils n'avaient encore vu personne qui pût les informer à fond de ce qu'il y avait de plus particulier dans ce pays-là. Je les satisfis entièrement, et je le pouvais, ayant vu tout ce qu'il y avait à voir, et ayant eu part à tout ce qui s'y était fait. La lettre de recommendation que Monsieur de Champmargou m'avait donnée, les disposa à ajouter foi à tout ce que je leur dis. Je reçus ordre de dire ce que je jugeais à propos que l'on fit pour rendre cette colonie florissante ; et c'est à cette occasion que j'écrivis les mémoires très curieux que j'espère donner au public.

....." Monsieur Colbert m'honora d'une épée qu'il m'envoya à mon auberge, par le Secrétaire de la Compagnie "....

FIN

1re ANNÉE 1er FEVRIER 1888 N° 33

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

L'ILE DE FRANCE SOUS LA COMPAGNIE DES INDES

PAR

FERDINAND MAGON DE SAINT-ELIER

(SUITE) [1]

De tous les religieux qui se trouvaient alors dans l'île, le Frère Adam fut celui qui acquit le plus de célébrité, par son amour pour la botanique, fondé sur un esprit de charité dont il fut la victime. Ce lazariste bienfaisant, accoutumé à une simplicité austère qui rappelait les mœurs antiques, ne vivait que pour les pauvres et les malades. Il possédait des connaissances assez étendues dans la science des végétaux, et cette étude, si attrayante par l'innocent amusement qu'elle procure, devenait entre ses mains, d'une utilité réelle et immédiate, par l'heureuse application qu'il en faisait au soulagement des indigents. La richesse de la végétation, la variété des plantes de notre île donnèrent une force nouvelle à sa passion pour la botanique. Tous les intervalles que lui laissaient les fonctions de son état étaient employés à des excursions laborieuses à travers les rochers et les ronces ; souvent l'orage le surprenait loin de sa retraite, et l'obligeait à passer la nuit dans quelque grotte humide au milieu des bois. Les dangers qu'il courut fréquemment ne purent le décider à prendre plus de précautions ; sa destinée était d'occuper une place dans le *Martyrologe des Botanistes.* Plusieurs jours de pluies abondantes avaient retenu le Frère Adam dans sa cellule, à son grand regret. A peine l'inondation avait-elle cessé qu'il sortit le 24 Juin 1722, pour faire de nouvelles moissons et visiter une petite plaine au sommet d'une montagne voisine. Il s'éloigna insensiblement des lieux habités et s'engagea seul dans des endroits escarpés

[1] Voir pages 373.

et d'un abord dangereux. La journée entière et la nuit s'écoulèrent sans qu'on le vît revenir ; il ne parut pas non plus avec le soleil du lendemain. On commença dès lors à concevoir des inquiétudes ; on pensa qu'il était retenu par quelque accident, mais l'imagination n'allait pas encore jusqu'à craindre qu'il ne fût à jamais perdu pour l'humanité. Plusieurs personnes, surtout celles à qui ses bienfaits avaient rendu sa vie chère et précieuse, se dispersèrent dans différentes directions, pour tâcher de découvrir la route qu'il avait suivie. Le gouverneur, M. de Nyon, envoya aussi des soldats et des noirs à sa recherche. Toutes leurs perquisitions furent infructueuses ; les traces de son passage étaient souvent interrompues dans le désert, et mille fois la forêt retentit vainement de son nom. Enfin, plusieurs jours après, deux chasseurs découvrirent au bord de la mer, un cadavre depuis longtemps glacé : hélas ! c'était celui de l'infortuné Frère Adam. Selon toutes les probabilités, il s'était noyé en voulant traverser un bras de mer qui se trouve en cet endroit ; et les flots, soulevés par les vents qui, durant l'hiver, soufflent du large avec violence dans cette partie de l'île, avait revomi son corps sur la plage. Une main et une partie du visage avaient été la pâture des poissons. Le capitaine Gast D'Hauterive, accompagné du Supérieur Ecclésiastique, M. Borthon, et de plusieurs autres personnes, se transporta en cet endroit, éloigné du Port-Bourbon d'environ une lieue, et y dressa le procès-verbal qui constate ce déplorable événement.[1]

Dans le même temps, la voix de la religion s'éleva contre une partie des habitants, et la puissance ecclésiastique déploya sa sévérité. Les premiers colons étaient sans doute des hommes simples et paisibles, que l'amour de la retraite avait attirés dans cette région tranquille ; leur vie régulière, la solitude qui les environnait étaient bien propres à nourrir leur penchant au bien, à leur inspirer sans cesse des sentiments de douceur et de bonté ; mais ces hommes, amis du repos et de la vertu, n'avaient pas dit un éternel adieu aux passions qui quelquefois agitent et troublent le cœur ; ils ne s'étaient pas à jamais affranchis du joug de l'erreur, triste apanage de la fragilité humaine. Des prêtres venus de France en cette île, en 1726, reçurent, à ce qu'il paraît, au Port-Bourbon (Sud-Est), un accueil qu'ils regardèrent comme une offense grave faite à leur ministère ; ils crurent qu'il était nécessaire que la religion, quoique tolérante pour ses enfants, fit respecter sa sainteté qu'on avait dédaignée et outragée. M. Borthon, vicaire-général en cette île, suspendit les fonctions ecclésiastiques, et prononça un interdit contre le Port-Bourbon. Je ne sais combien de temps dura cet interdit, ni même s'il a jamais été levé ; mais, après tout, les interdits n'étaient plus dès cette

[1] Ce procès-verbal existe encore au bureau de nos archives. Nous le publierons bientôt.— (*Les Editeurs*)

époque en usage en France : ils ne pouvaient être exécutés sans l'autorité du Roi, et les parlements n'en souffraient point la publication.

Par un arrêté de la Compagnie du 17 Janvier 1727, confirmé le même jour par édit du Roi, M. Dumas fut nommé Directeur-Général des Iles de France et de Bourbon, dans chacune desquelles il lui était recommandé de séjourner alternativement six mois, afin de veiller également à leurs intérêts et à leur prospérité. Le 12 Mars 1729, M. Dumas arriva en cette île où plusieurs circonstances sollicitaient sa présence. Une sorte de relâchement s'était opéré parmi les officiers et n'était que la fâcheuse conséquence de la division et de l'éloignement mutuel qu'avaient fait naître des opinions opposées et indiscrètement froissées. M. Dumas débarqua au Port-Bourbon, alors le chef-lieu, d'où il se rendit avec quelques fonctionnaires au Port-Louis. Un procès verbal [1] daté de ce lieu, contient les dispositions qui furent prises dans une assemblée convoquée à cet effet, pour assurer la marche paisible et régulière des affaires en cette colonie que la Compagnie avait à cœur de rendre florissante ; et dans cette vue, elle jugea nécessaire de nommer un gouverneur particulier pour l'Ile de France. M. de Maupin fut choisi pour régir et administrer les affaires de la Compagnie à l'Ile de France, y présider au Conseil Provincial et maintenir l'ordre et l'harmonie parmi les officiers du gouvernement. Cette nomination, faite par la Compagnie le 25 Octobre 1728, fut confirmée le 12 Décembre suivant par le Roi, qui investit M. de Maupin du commandement militaire de cette île. On continua sous son gouvernement les fortifications commencées dans les deux ports sous la direction de M. de Nyon, en suivant les plans que ce commandant avait laissés à son départ, à l'exception de celui du fort à construire au Port-Louis, pour lequel un nouveau plan fut envoyé de France. A cette époque, les esclaves fugitifs, devenus nom-

[1] Ce procès-verbal, daté du 24 mars 1729, porte que M. Dumas est débarqué au port du sud-est, et qu'après avoir pris connaissance des affaires de la compagnie, de la situation présente et des besoins de la colonie, il s'est rendu au Port Louis ; qu'il y a pris des mesures pour que chacun se renfermât dans les fonctions attachées au poste qu'il occupe, afin d'éviter des discussions toujours préjudiciables au service : qu'à cet effet M. Dumas a fait assembler un Conseil dans lequel il a représenté que la compagnie songeant sérieusement à l'établissement de cette colonie, il était dans la résolution, pour seconder ses intentions, d'y laisser la plus grande partie des noirs ouvriers et des provisions embarquées à Pondichéry sur le navire *la Syrène*, mais qu'il y avait lieu de craindre que chacun ne travaillât pas de concert et ne concourût pas au bien commun de la colonie, et que cette division ne rendît infructueuses les dépenses que la compagnie se proposait de faire ; qu'avant de donner ses ordres pour le débarquement des objets qui sont sur *la Syrène*, il exigeait que chacun oubliât les discussions passées ; qu'il serait dressé un réglement tant pour le rétablissement du Conseil provincial suspendu depuis le mois de juillet dernier et l'administration des affaires de la compagnie, que pour les fonctions et détails qui concernent M. de Brousse, lieutenant de roi, et MM. les officiers de troupes ; que chacun ferait sa soumission au bas de ce réglement, de s'y conformer sans pouvoir s'en dispenser, sous aucun prétexte que ce puisse être, à peine de répondre en son propre et privé nom, du désordre et du retard qui seraient apportés à l'exécution des ordres de la compagnie.

Ce procès-verbal est signé de MM. Dumas, Brousse, Gast d'Hauterive, Saint-Martin, Floch.

Le Réglement de M. Dumas, portant le rétablissement du Conseil Provincial, avec indication précise des fonctions appartenant à chacun des membres, est daté du 24 mars 1729. Nous le publierons incessamment. (*les Editeurs.*)

breux dans les forêts où ils s'étaient retirés, causaient de grandes inquiétudes aux colons, dont les travaux étaient menacés d'une destruction complète. Ce fléau fixa l'attention de la Compagnie, qui ordonna de prendre des mesures immédiates pour en arrêter le progrès et purger entièrement l'île des brigands qui l'infestaient. L'exécution de cet arrêté fut confiée à l'officier de Beauvoilier.

Les actes de l'administration de M. de Maupin peignent un homme de bien, exact à remplir ses devoirs envers les colons. Il eut soin d'assortir son commandement à l'état où se trouvait le pays qui lui était confié ; il ne négligea rien pour entretenir entre les habitants cette harmonie sans laquelle se rompent les nœuds de toutes les institutions. Il fut secondé dans ses vues par la plus grande partie des habitants. Dans ces temps primitifs, où l'activité et l'industrie étaient si nécessaires au développement des institutions coloniales, la paresse et l'oisiveté étaient regardées comme des délits envers la société ; ceux à qui l'on pouvait en faire le reproche ne parvenaient que difficilement à s'en laver, et encouraient la censure publique du Conseil d'administration, qui prenait au besoin des mesures plus sévères pour réprimer leur existence fainéante ; on les expulsait des terres qui ne leur avaient été concédées qu'à la condition qu'ils les cultiveraient et y formeraient des établissements. Le petit nombre d'agriculteurs laborieux que l'île contenait ne pouvaient que difficilement fournir à ses besoins. La disette força le gouvernement à imposer aux habitants l'obligation de fournir chacun une quantité de vivres proportionnée à celle qu'il avait en magasin, ce qui est constaté par des procès verbaux d'enquête dressés sur les diverses habitations, en exécution des ordres de M. de Maupin et du Conseil.

Le violent ouragan de 1731 mit le comble aux embarras et aux peines des colons. Une grande partie des papiers publics fut détruite ; la frêle architecture du bâtiment qui servait de greffe ne put résister aux secousses de la tempête ; il fut renversé dès les premières rafales et les registres furent vingt-quatre heures inondés.

Ce fut sous le gouvernement de M. de Maupin que fut conçue l'idée de bâtir l'église des Pamplemousses, qui rappelle aux colons tant de souvenirs antiques et intéressants. En 1734, M. Igou, vicaire-général, remontra à M. de Maupin l'utilité d'un établissement religieux aux Pamplemousses et ce gouverneur partageant ses vues, se rendit avec cet ecclésiastique en ce quartier, pour faire choix d'un lieu convenable ; mais ce projet ne fut exécuté qu'au mois d'Avril 1742, sous l'administration de M. de La Bourdonnais, qui semblait destiné à élever tous les monuments durables de la colonie.

M. de Maupin montra beaucoup de sollicitude et de prévoyance à diriger vers le bonheur commun les ressources que l'état du pays pouvait

offrir ; aussi fut-il à son départ vivement regretté par les habitants, qui avaient apprécié ses vertus ; mais s'il sut profiter de ce qui existait et en rendre la jouissance facile et entière, il ne fit rien du moins pour affermir la colonie et assurer la durée de son existence. Il était réservé à son successeur d'en mettre en mouvement tous les ressorts, d'y répandre les semences d'une félicité constante, de donner une nouvelle énergie aux esprits, que la lassitude d'un long repos avait appesantis. L'inaction même qui avait régné jusque-là contribua à donner plus d'activité au nouvel ordre de choses qui fut établi. Tel un faible courant dont on arrête les eaux paisibles : elles sont quelque temps stagnantes, mais vient-on enfin à rompre les digues qui les tiennent enfermées et à leur rendre leur cours, ce mince ruisseau, dont le repos même a fait l'abondance et la force, se change en un rapide torrent.

CHAPITRE II

Notice biographique sur M. Mahé de la Bourbonnais, Gouverneur Général des Iles de France et de Bourbon.—Travaux immenses qu'il y fait exécuter.—Mort de son épouse.—Il part pour France.—Mauvais accueil qu'on lui fait.—Sa justification.—Episode d'une princesse de Russie.

C'est ici le triomphe d'un grand homme qui sillonna notre île et l'Inde des éclairs de son génie, Mahé de La Bourdonnais, *le Duguay-Trouin de son temps, supérieur à Duguay-Trouin par l'intelligence et égal en courage*, dit Voltaire. Il conquit, pour ainsi dire, par l'étendue de ses conceptions, le gouvernement de notre île, dont il était destiné à devenir le fondateur. Né à Saint-Malo, le 11 Février 1699, Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais montra, dès ses premières années, pour les études nautiques une prédilection dont ses parents surent heureusement tirer parti en le faisant diriger par les meilleurs maîtres. Il n'avait que dix ans lorsqu'il entra dans la marine et fit son premier voyage aux mers du sud. Cet essai ne fit que fortifier ses premières inclinations, et il ne négligea rien de ce qui pouvait lui rendre familières toutes les parties de la science de la navigation. Embarqué en 1713, en qualité d'enseigne sur un vaisseau faisant voile pour les Indes Orientales, il se lia avec un savant jésuite qui se trouvait sur le même navire. Cet heureux hasard lui fut très utile pour corroborer et continuer ses études en mathématiques. Il fit ensuite deux longs voyages, l'un dans les mers du Nord, et l'autre aux échelles du Levant ; et dans toutes ces occasions, il parvint, par un travail opiniâtre, aidé de son génie observateur et pénétrant, à acquérir toutes les connaissances qui doivent former le grand homme de mer. En 1719, il entra avec le grade de lieutenant au service de la Compagnie des Indes, qui renaissait alors de ses cendres et sortait, par une étonnante singularité de la fortune, des décombres du

chimérique système de Law qui bouleversa toute la France. Se rendant dans l'Inde, en 1723, il composa, pendant la traversée, son *Traité de la mâture des vaisseaux*, ouvrage qui obtint les suffrages des connaisseurs et augmenta la réputation dont M. de La Bourdonnais jouissait déjà. Dans le même temps, il rendit un service considérable à la Compagnie : le vaisseau *le Bourbon* coulait bas, manquait de tout, et l'on ne voyait aucun moyen de le soustraire à la destruction dont il était menacé. Dans cette extrémité, M de La Bourdonnais osa entreprendre, sur une simple chaloupe, le passage de Bourbon à l'Ile de France, d'où il ramena un vaisseau qui arriva à temps pour sauver *le Bourbon* et le mit en état d'effectuer son retour en France. Lorsque M. de La Bourdonnais y arriva, la Compagnie l'éleva au grade de second capitaine, et il se rembarqua pour les Indes en 1724. Dans ce voyage, M. Didier, ingénieur militaire, lui enseigna la fortification et la tactique. En entrant dans la rade de Pondichéry, il trouva l'escadre commandée par M. de Pardaillan près de partir pour attaquer Mahé et l'enlever aux naturels du pays. M. de La Bourdonnais fut chargé d'une grande partie des opérations de ce siège, et l'on sait combien sa présence fut utile dans cette guerre. On dut à son esprit inventif une nouvelle construction de radeau qui obvia à tous les obstacles que la côte et l'ennemi opposaient au débarquement, et la descente se fit sans qu'on perdît un seul homme. Il conçut aussi, pour abréger le siège qui trainait en longueur, un projet qui fut approuvé et dont l'exécution lui fut confiée. Les préparatifs que l'on fit alors effrayèrent les Indiens, qui capitulèrent et livrèrent Mahé.

Après cette guerre, il tourna toutes ses vues du côté du commerce. M. Le Noir, gouverneur de Pondichéry, le seconda dans ses entreprises ; les voyages qu'il fit dans presque toutes les parties de l'Inde lui furent extrêmement avantageux, et bientôt il ne lui resta rien à désirer du côté de la fortune. Le crédit et l'influence dont il jouissait chez les diverses nations avec lesquelles il commerçait, lui donnèrent les moyens de rendre des services aux Portugais en diverses occassions. Le vice-roi de Goa, pour l'en récompenser, lui proposa de le faire entrer au service du roi de Portugal avec le grade de capitaine de vaisseau ; il y joignait l'ordre du Christ, des lettres de *fildague* et le titre d'Agent de Sa Majesté Portugaise à la Côte de Coromandel. M. de La Bourdonnais accepta ces offres et resta doux ans au service du Portugal, au bout desquels il quitta l'Inde avec une belle fortune et arriva, au milieu de l'année 1733, à Saint-Malo où il se maria.

Dans le voyage périlleux qu'il avait fait de Bourbon à l'Ile de France, en 1723, il avait été frappé de l'importance de cette colonie pour l'agriculture, le commerce et la guerre. Sa pénétration lui avait révélé des ressources qui ne s'étaient pas encore présentées aux autres, et le désir de

servir sa patrie le porta à faire un rapport sur les projets qu'il roulait dans sa tête pour donner à cette colonie le degré d'importance auquel on pouvait l'élever. S'étant rendu à Paris, en 1734, il eut occasion d'y voir M. Orry, Contrôleur Général des Finances, et M. de Fulvy, son frère, commissaire du roi près la Compagnie des Indes. Il leur communiqua ses réflexions sur l'état des colonies françaises dans les mers des Indes, et les moyens qu'il croyait nécessaires pour assurer la prospérité du commerce de la Compagnie. Les Directeurs furent frappés des vues profondes de M. de La Bourdonnais ; ils ne le furent pas moins des moyens d'exécution que son génie simplifiait ou remplaçait ; ils jugèrent que lui seul pouvait diriger convenablement cette colonie ; que ses mains étaient les seules qui pussent en tenir les rênes, qui avaient jusque là presque inutilement flotté entre celles des premiers administrateurs. Ils pensèrent qu'il appartenait à celui qui avait découvert les vices qui défiguraient l'édifice qu'on y construisait, d'en élever un autre sur de nouvelles proportions. Sur le rapport et la demande des Directeurs de la Compagnie, M. de La Bourdonnais fut nommé par le Roi Gouverneur Général des Iles de France et de Bourbon. Ce fut en 1735 qu'il vint en prendre le commandement. Un Conseil Supérieur fut établi à l'Ile de France à la place du Conseil Provincial qui y avait été institué en 1723 : les appels auxquels les jugements de cette ancienne cour étaient sujets, occasionnaient des lenteurs préjudiciables à la justice en cette colonie qui, par l'accroissement considérable qu'elle avait pris, demandait une juridiction plus imposante.

(A suivre.)

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE MAURICE

—

Procès-Verbal de Prise de Possession de l'Ile de France

PAR LE CHEVALIER GARNIER DU FOUGERAY

23 SEPTEMBRE 1721

—

Nous publions aujourd'hui le procès-verbal de la prise de possession de l'Ile de France par le Chevalier Garnier du Fougeray, tel qu'il est inséré au registre des délibérations du Conseil Provincial de l'Ile Bourbon. Cet Acte, a été imprimé dans l'histoire de l'île Bourbon par M. Georges Azéma (1859), mais d'une manière très fautive. Immédiatement après, nous donnons une " Délibération du Conseil Provincial de l'Ile Bourbon " décidant de l'envoi provisoire à l'île de France du Major Durongoüet Le Toullec, ainsi que le " Brevet " octroyé à ce dernier par M. Beauvollier de Courchant, gouverneur de l'Ile Bourbon. Tous ces documents sont empruntés aux Archives de Saint-Denis,

Sur lisle aux thonneliers, a la pointe qui forme l'entrée du port, est ellevé une croix, qui a trante pieds de haut, sur laquelle il y a trois fleurs de Lys en relief et sur le bois est gravé ce qui suit

Lilia fixa crucis capiti, mirare sacrata
Ne stupeas : jubet hic Gallia stare crucem [1]

Et de lautre costé est escrit

Dufougeray Garnier de St Malo C. *Le Triton*

Sur lisle Maurice vis a vis la ditte croix est arboré un pavillon blanc, qui a dix huict pieds de guindant, sur trante de batant, lequel est elevé sur un arbre lequelle peut avoir cinquante pieds y compris la quille, au pied duquel est une bordaille de chesne ou est gravé ce qui suit

Vivat Ludovicus XV Galliarum navarreque Rex, in æternum vivat.

Hanc ipse insulam suis ditionibus voluit adjungi, illamque jure vindicatam in posterum, Insulam Francicam, nuncupari.

In gratiam honoremque tanti principis vexillum istud niveum extulit Joannes Baptista Garnier du Fougeray dux navis dictæ Le Triton ex urbe San-Maclouio oriundus in minori Britania : cum ipse huc appulerit die 23a septembris anno 1721, unde 3a novembris eodem anno in Galliam navigaturus, Deo favente anchoras solvit. [2]

Nous capitaine et officiers du vaisseau nommé *Le Triton* certifions avoir vû planter la croix et arborer le pavillon blanc auxquels est corectement gravé ce qui est de l'autre part en foy de quoy nous avons signé le présent triple, affin que lun des proces verbaux demeurat a lisle Bourbon pour y estre enregistré au greffe. A St Paul le 13e jour de novembre mil sept cent vingt un ainsy signé a loriginal DUFOUGERAY GARNIER, JACQUES HAYES, J. ROUILLARD pre, CINQ MARS,[3] PIRET, DESVAUX LEVEILLÉ, NICOLAS BAUDRY, PORREC, L'HUILLER DE MORELAND, PRARANILY,[4] FORTY. Enregistré par moy Joseph Deguigné le 18 xbre 1721.

JOSEPH DEGUIGNÉ

Greffier du Conseil Provincial de lisle Bourbon.

[1] *Traduction littérale :* " Ne soyez pas surpris de voir les lis fixés à la tête de la croix sacrée : La France ordonne que la croix s'élève ici ". — A. G.

[2] *Traduction littérale :* " Vive Louis XV, roi de France et de Navarre ! Qu'il vive éternellement ! Lui-même a voulu que cette île fût ajoutée à ses possessions, et que pour être justement revendiquée à l'avenir, elle fut nommée *Ile de France.* Pour la gloire et l'honneur d'un si grand prince, Jean-Baptiste Garnier du Fougeray, originaire de la ville de Saint-Malo dans la Bretagne mineure, capitaine du navire *Le Triton*, arbora ce pavillon blanc, lorsque le 13 septembre 1721, il a pris terre ici, d'où il a levé l'ancre, le 3 novembre de la même année, devant naviguer vers la France avec l'aide de Dieu. " — A. G.

[3] Une autre copie de cet acte semble porter *Guy* Mars, au lieu de *Cinq* Mars. Lequel préférer ? Nous ne savons pas trop. — A. G.

[4] Ce mot est presque illisible dans la copie insérée au registre des procès-verbaux du Conseil Provincial. M. Georges Azéma, dans son histoire de l'île Bourbon, imprime *Prarrovily.*—A. G.

Délibération du Conseil Provincial de l'île Bourbon

DU 10 OCTOBRE 1721

—

Lisle de France cy devant Isle Maurice estant de la derniere consequance pour la conservation de cette Isle Bourbon et ne voyant point venir le batisment de la Compagnie quon atend depuis longtemps pour habiter la ditte isle de France dans la crainte que quelque nation estrangere ne nous previene et ne sen empare, selon les derniers avis que nous en avons ensorte quil ne fut plus possible de ravoir jamais cette Isle, le Conseil assemblé a ce sujet envisagent le prejudice extreme quen soufriroit la Compagnie et lisle Bourbon a jugé absolument necesaire de faire incessament construire aux frais de la Compagnie une barque de vingt quatre a vingt cinq tonneaux pour porter sur la di te Isle de France douze ou quinze habitans, un aumonier et un chirurgien aux apointement de la Compagnie et de nomer Monsieur Durongoüet major de lisle Bourbon pour gouverneur de celle de France avec des apointements convenables en atendant que la Compagnie y envoie une Collonie.

Le mesme Conseil a aussy aresté sil ne nous vient point de secours deurope ni de Linde dans tout le mois de mars prochain de faire construire aux mesmes fraix de la Compagnie une nouvelle barque de cinquante a soixante tonneaux pour aller chercher dans Linde des effetts dont la Collonie ne peut se passer, afin quele ne se trouve plus dans la triste situation ou lindigence la tient depuis plusieurs annés, jusque la que plusieurs habitans se sont trouvés si depourveus de hardes quils ne pouvoient aller a leglise, et que pour parvenir a la construction de la ditte barque on se pourvoira incessament par toutes les voies possibles des bois, planches, agres et autres choses neces-aires à la construction de la ditte seconde barque.

Il a aussy esté aresté que Monsieur de Justamond seroit emploié a la place de Monsieur Durongoüet avec les mesmes apointements pendant son absence. Fait à St Denis dans la chambre de Conseil le dixiesme octobre mil sept cent vingt un.

Beauvollier de Courchant,[1] Renou, Desforges Boucher, Durongoüet Letoullec, Jacques Auber, A. Panon, Justamond (procureur general), Joseph Deguigné (greffier du conseil provincial de lisle Bourbon)

[1] M. Beauvollier de Courchant fut gouverneur de l'île Bourbon de 1718 à 1723. Il eut pour successeur M. Desforges Boucher.—A. G.

Brevet du Sieur Durongoüet Le Toullec

—

Nous Joseph Beauvollier escuyer Sieur de Courchant Gouverneur de lisle Bourbon et autres de sa dependance, voulant nous assurer de lisle de France dont le Roy a pris possession et commencer a la faire cultiver par les habitans que nous y envoions ; et ayant besoin dun officier capable de bien gouverner une colonie, de lavis du Conseil Provincial, avons fait choix du Sieur Durongoüet Le Toullec, Major de lisle Bourbon, dont la sagesse, la probité, la capacité et la droitture sont de notoriété publique, pour le nommer et lestablir Gouverneur de cette isle, et par ces presentes, nous le nommons, commettons et établissons Gouverneur de la ditte Isle de France, pour en cette qualité sy emploier a la police des habitans, les maintenir en bonne union et concorde, faire executer les ordres du Roy, et les ordonnances et reglements de la Compagnie, et y ordonner ce quil jugera estre de la gloire de Dieu de l'honneur de la nation et de laventage du commerce de la Compagnie et de la culture des terres, et ce jusqua ce quil soit autrement ordonné, Mandons, et ordonnons a tous les habitans de la ditte Isle de France et a tous autres quil appartiendra de reconnaitre le dit Sieur Durongoüet Le Toullec en la ditte qualité de Gouverneur, par le respect, l'honneur, et lobeisance dûs a son rang et dexecuter tout ce quil leur commendra pour le bien du service a peine de desobeisance car, tel est le bon plaisir du Roy, et telles sont les intentions de la Compagnie, en tesmoin de quoy nous avons signé la presente Commission scellée du sceau du Roy et de celuy du Conseil Provincial. Donné à St Denis Isle Bourbon le premier decembre mil sept cent vingt un, ainsy signé a loriginal, Beauvollier de Courchant.

Enregistré par moy Joseph Deguigné Greffier du Conseil Provincial de lisle Bourbon le dit jour et au que dessus interligne autrement approuvé.

Joseph Deguigné,
Greffier du Conseil Provincial de lisle Bourbon.

LE MERVEILLEUX AUX SEYCHELLES

—

LA FEMME SANS TÊTE

—

(Extrait d'un Voyage à l'île aux Frégates.)[1]

Nous rasâmes la *Cheminée,* rocher presque à fleur d'eau qui se trouve entre la Digue et l'île aux Frégates, et laissant un peu arriver sur tribord, nous mouillâmes bientôt à quelque distance des récifs de l'ancienne demeure des Forbans [2].

On nous avait reconnus de terre : un bateau vint prendre les voyageurs ; toutes les inutilités s'embarquèrent ; j'étais de ce nombre, je ne fus pas le dernier à sauter dans la pirogue. En passant la barre, une lame énorme nous couvrit et faillit nous faire sombrer ; nous nous attendions à ce petit inconvénient, nous le vîmes arriver sans crainte ; nous nous mîmes gaîment à vider la pirogue, et nous débarquâmes en riant sur la plage hospitalière. On s'accoutume à tout, même à l'idée de devenir la proie des requins.

A peine fûmes-nous rendus dans la cour de l'établissement, que nous nous trouvâmes entourés d'une multitude de pigeons, de canards, de poules, de coqs, de poulets, d'oies, de dindes, de porcs, de tortues, de moutons et de lapins qui semblaient vouloir nous souhaiter la bienvenue. Ces pauvres animaux, pensai-je, ignorent que dans quelques heures ils doivent former une partie du changement de la *Mimi* ; ne troublons pas la paix de l'innocence. Nous reçûmes les cordiales démonstrations de ces bons insulaires avec la noble bienveillance que déploient les princes de l'Europe à l'égard des personnages distingués qu'on leur présente : c'est-à-dire que nous *daignâmes* ne pas donner de coups de bâton à ceux qui venaient nous rendre leurs très humbles hommages. Cela est excessivement libéral et humanitaire.

Avec les provisions que nous avions apportées et celles dont l'île abonde, il n'était pas difficile de nous faire un bon déjeuner. Lorsqu'il fut prêt, on le servit sous une touffe de *porchers* et de bois de rose qui formaient un berceau naturel, défendu de la brise de mer par un épais rideau de veloutiers. Nous étions à table depuis un moment, et nous mangions

[1] *Keepsake Mauricien,* Port-Louis, Ile Maurice, 1839.

[2] Voir la note de la fin.

comme des gens qui avaient passé la nuit à la belle étoile, lorsqu'un noir, gardien d'une des anses de l'île, vint pour saluer son maître et lui rendre compte des affaires de son département. Ces points une fois réglés : — Eh bien ! lui dit le maître, y a-t-il longtemps que tu as vu la *Femme sans Tête ?* — Ah ! moussié, fit le noir, n'a pas causé comme ça. — Pourquoi donc ? — Vous conné bien, ça n'a pas quique soze pour vous badiné. — Mais je ne badine pas. L'as-tu vue depuis l'autre voyage ? — Non, moa n'a pas ti trouve li dipuis ça zour-là qui moa ti parlé vous. — Est-elle toujours méchante ? — Si pas : depuis qui li ti touyé ça pauvre défin Auguste-là, moa n'a pas ti tendé son nouvelle ; moa croire li n'a pas mauvais asthèr comment li t'y été avant.... Oh ? l'autre fois, ça li ti trop fort ? — La frayeur était peinte sur le visage de ce noir pendant qu'il parlait de la *Femme sans Tête.* Le maître s'en étant aperçu lui fit donner un verre de rhum pour calmer ses esprits, et le congédia.

Je demandai alors de plus amples renseignements sur cette *Femme sans Tête,* dont auparavant je n'avais entendu dire que quelques mots auxquels j'avais porté peu d'attention, et voici le résultat des informations que j'obtins.

Lisez et frémissez.

L'existence de la *Femme sans Tête* est aussi ancienne que la colonisation des Iles Seychelles : longtemps avant que l'île aux Frégates, siège de son empire, fût légalement habitée, des varreurs qui étaient descendus accidentellement sur ses côtes assuraient l'avoir vue. Il y a eu jusqu'à cent quatre-vingts noirs à la fois sur l'île, tous ont affirmé avoir rencontré ou aperçu cet être fantastique. Ils en avaient une telle frayeur que plusieurs se sont jetés en pleurant aux pieds de leur maître, pour le supplier de ne pas les laisser à l'île aux Frégates. Les propriétaires ont fait tout ce qu'ils ont pu pour détruire une croyance qui alarmait leurs serviteurs, et qui était souvent préjudiciable à leur propres intérêts ; mais tous leurs efforts à cet égard ont été vains : parler avec dérision de la *Femme sans Tête,* était aux yeux des noirs un épouvantable sacrifice. La magicienne a les formes d'une femme ; et bien qu'elle ait de moins que le *sexe enchanteur* auquel elle paraît appartenir, la tête, chef du corps, et partie essentiele dans la composition d'un individu quelconque, elle est d'une taille colossale, d'une intelligence extraordinaire et d'une force musculaire dont tous les Hercules passés et présents n'ont jamais approché. Elle a la peau grisâtre, luisante et infecte, la voix assourdissante, l'élocution facile, surtout en créole (car la *Femme sans Tête* parle comme elle le veut, et quand elle le veut, ce qui est passablement singulier, vu qu'elle n'a pas de tête). Elle fait sa demeure ordinaire d'une vaste caverne qui sert aussi de retraite aux troupeaux pendant la grande chaleur du jour. C'est de là qu'elle se promène par toute l'île et qu'elle va corriger ceux dont elle croit avoir à se plaindre.

Plus d'un habitant de l'île aux Frégates a senti le poids de son bras. Je ne rapporterai ici que deux de ses terribles exécutions.

Une nuit, qu'un noir nommé Auguste se promenait dans l'anse où il avait ordre de veiller les tortues qui viendraient à terre pour faire leur ponte, la *Femme sans Tête* se présente soudainement à ses yeux et lui dit d'une voix qui semblait sortir des abîmes de la mer : " Auguste, je suis mécontente de toi ; tu es un mauvais noir. " Auguste, saisi de frayeur, s'écrie tout tremblant : Grâce, grâce ! *Madame sans Tête*, ne me tuez pas !— " Non, je ne te tuerai pas ici, reprend le monstre, mais je vais te donner un soufflet, et ce soufflet sera ta condamnation et te fera mourir, parce que je veux que tu meures." —Oh ! grâce, grâce ! répète Auguste en tombant tout en larmes à ses genoux ; je vous en supplie, ne me faites pas mourir, je serai un bon noir, je ferai tout ce que vous voudrez."—" Je n'ai besoin ni de toi ni de tes services, réplique le monstre ; ton heure est venue, ton âme m'a parlé, il faut que tu meures." Le malheureux fait un mouvement pour fuir, mais ses jambes sont comme paralysées. La *Femme sans Tête* le retient sans peine à genoux, en lui mettant une main sur l'épaule, de l'autre elle lui donne un violent coup sur la joue, en lui disant : " Voilà qui t'enverra sous terre ; " et au même instant elle disparaît.... Le lendemain on trouva le pauvre Auguste étendu sans connaissance sur le sable. On s'empressa de le porter dans sa case, on lui prodigua les secours qu'exigeait son état ; il revint à lui, recouvra assez sa raison pour raconter toutes les circonstances de l'affreuse rencontre qu'il avait faite ; mais ce fut en vain que l'on chercha à lui donner des consolations, à relever son courage. Cet infortuné avait perdu l'esprit ; il croyait voir à chaque instant sa cruelle ennemie ; il était persuadé qu'il ne pouvait plus vivre, puisque la *Femme sans Tête* l'avait condamné à mourir, et il mourut en effet au bout de quelques jours, non pas du coup qu'il avait reçu, mais de la terreur qu'il avait éprouvée. [1]

Ce fut à-peu-près vers l'époque du triste événement que je viens de rapporter, qu'eut lieu l'autre scène de la *Femme sans Tête*, scène affreuse, moins par les conséquences dont elle fut suivie que par les circonstances qui l'accompagnèrent ; car cette fois ce n'était pas à un noir ignorant et faible que la magicienne s'était attaquée, mais au géreur de l'île, à un blanc, à un homme plein de courage et de résolution, et dans la force de l'âge. Pour donner plus de vérité à mon récit, je laisserai ce géreur lui-même raconter le combat à outrance qu'il a osé soutenir contre un être qu'il croyait doué d'une puissance surnaturelle.

" Je revenais, dit-il, de visiter les postes de gardiens, et je retournais " à l'établissement pour me coucher. Il était environ minuit ; la mer bat- " tait en côte, la nuit était obscure. Arrivé au milieu de l'anse, l'idée me

[1] Historique. Voir la note.

" vint d'y rester au moins une heure, espérant que je ne tarderais pas à
" voir monter quelque tortue femelle. Je m'assis donc au près des velou-
" tiers, mais la fatigue des travaux de la journée ne me permit pas de ré-
" sister longtemps au besoin de sommeil ; je m'étendis sur le sable, et
" presque malgré moi, je ne tardai pas à m'endormir profondément. Quel-
" ques instants après, je me sentis heurter avec violence. J'ouvris les
" yeux, et je crus d'abord qu'une tortue s'était imprudemment dirigée de
" mon côté. Mon erreur ne dura pas une seconde ; revenu entièrement à
" moi-même, je m'aperçus que j'étais en présence de cette redoutable
" *Femme sans Tête* que je n'avais jamais vue, mais dont j'avais si souvent
" entendu parler, et qui inspirait tant de crainte et de respect aux noirs de
" l'île.... Non, je n'exprimerai jamais l'horreur des pensées qui m'assail-
" lirent dans ce moment. Je jetai un coup d'œil rapide dans l'anse : per-
" sonne, excepté moi et le monstre ! Je ne songeai point à appeler à mon
" secours : j'étais loin de l'établissement, et quand même j'en aurais été
" plus près, le bruit des vagues aurait étouffé ma voix. Mon premier
" mouvement fut de fuir. La *Femme sans Tête* pénétra mon dessein, et
" pour me mettre hors d'état de l'exécuter, elle fit un bond et me saisit
" dans ses bras. Ce fut alors que commença entre nous ce combat ter-
" rible dans lequel j'ai été si près de succomber. Par un hasard bien
" malheureux, j'avais oublié mon couteau, et je n'avais pas avec moi la
" petite hache que je porte ordinairement dans mes courses pour couper
" le cou aux tortues que je ne puis pas *virer*. J'étais donc absolument
" sans armes, et je me trouvais obligé de lutter corps à corps avec un
" monstre dont la vue seule faisait frémir, qui exhalait une odeur insup-
" portable, et qu'on m'avait représenté comme invincible, et sans pitié
" pour ses victimes. La solitude, l'obscurité, le mugissement de la mer,
" tout contribuait à augmenter l'horreur de ma situation. Cependant, il
" fallait me défendre ou me résoudre à mourir. Cette réflexion anima
" mon courage. La *Femme sans Tête* me serrait étroitement ; je cherchai
" à la serrer de même ; mais sa peau était aussi glissante que celle d'une
" anguille. Elle voulait m'entraîner à la mer ; je vis son intention, je redou-
" blai d'efforts pour m'arracher de ses bras, j'y parvins, et lorsque je fus
" libre, je lui déchargeai un vigoureux coup de poing sur une protubé-
" rance que je remarquais au-dessus de ses épaules, à l'endroit où nous
" avons la tête ; mais je retirai ma main ensanglantée et toute douloureuse :
" il me sembla que je venais de frapper sur une substance garnie de poin-
" tes d'aiguilles. Je dirigeai alors mes coups sur les autres parties de son
" corps ; je la touchai plusieurs fois fortement ; la douleur ne lui arracha
" pas une plainte : je n'entendais sortir de cette masse informe qu'une es-
" pèce de grognement semblable à celui d'un porc en colère. Bientôt la
" *Femme sans Tête* parut redoubler de vigueur, et, loin de pouvoir l'at-

" teindre, il me fut impossible de parer la moitié des coups qu'elle me " portait avec une agilité incroyable'; mon ennemie, voulant mettre fin au " combat, s'élança sur moi avec un redoublement d'impétuosité, me sai- " sit de nouveau dans ses bras, et après deux ou trois violentes secousses, " elle me renversa sous elle. Lorsque je fus dans cette cruelle position, elle " chercha à me remplir de sable la bouche et les yeux : si elle y avait " réussit, j'étouffais, j'étais perdu. Je réunis toutes mes forces, je mordis " les bras hideux de la *Femme sans Tête* : Ah !— monstre, m'écriai-je, tu " veux donc me tuer ! Quoi ! je mourrai à mon âge, et c'est toi qui me " tueras ! Oh ! mais c'est horrible, cela !.... A mes plaintes, pas un mot " de réponse, seulement une respiration forte et empoisonnée qui sortait " de je ne sais où. J'ignore comment cela se fit ; mais ayant dégagé un " de mes bras, qu'elle tenait comme dans un étau, je portai de tels coups " à mon affreuse antagoniste, que je parvins à lui faire lâcher prise et à " me remettre debout. Ce ne fut que pour un moment : la *Femme sans* " *Tête* me saisit pour la troisième fois. Je résistais encore ; mais j'étais " épuisé de fatigue, j'allais succomber, j'allais périr sous le monstre.... " lorsqu'un noir de l'établissement sortit tout-à-coup des veloutiers. A " moi ! m'écriai-je. A peine eus-je prononcé ce mot, que je me trouvai " libre ; la *Femme sans Tête* avait disparu avec la rapidité de l'éclair.

" J'eus toutes les peines du monde à gagner mon lit, même en m'ap- " puyant sur le noir que la Providence m'avait envoyé pour sauveur. Je " fus pris d'une fièvre violente que je conservai plusieurs jours ; les con- " tusions que j'avais reçues me forcèrent à garder longtemps la chambre ; " et je crois avoir vu d'assez près le monstre de l'île aux Frégates, et " avoir assez souffert des coups qu'il m'a portés pour être en droit d'exi- " ger qu'on ne dise pas devant moi que la *Femme sans Tête* est une chi- " mère."

NOTES

L'île aux Frégates est dans l'Est et à environ neuf lieues de l'île Mahé. Elle appartient à M. Savy. Tout prouve que cette île a été habitée longtemps avant la prise de possession de l'Archipel au nom du Roi de France. On assure qu'elle servait autrefois de refuge aux Forbans qui désolaient les mers de l'Inde à la fin du 16e, et dans le commencement du 17e. siècle, et que c'est là qu'ils cachaient les riches prises qu'ils avaient faites sur les vaisseaux portugais et hollandais. Quoi qu'il en soit, il est certain que sur un petit promontoire de cette île, existent les ruines d'une espèce d'observatoire au milieu duquel s'élevait autrefois un mât de pavillon ; il est certain encore que nous avons trouvé en divers lieux, enfouis profondément dans la terre, de nombreux débris de verres, d'assiettes, de bouteilles, de chaussure, etc.; que sur plusieurs vieux arbres on voit

des caractères étrangers et fort anciens, et que tous ces vestiges annoncent que l'île a été habitée bien avant l'époque de sa concession.

L'île aux Frégates contient une source d'eau minérale ; elle passe aussi pour recéler un trésor immense. Je suis moi-même possesseur d'une indication relative à ce trésor, écrite ou laissée par un vieux marin, mort à Bourbon il y a plus de cinquante ans. *Malheureusement*, le temps a changé le cours d'un ruisseau de l'île qui, d'après l'indication, est le principal point de reconnaissance. M. Savy, en homme sage, ne s'est point amusé à faire chercher le trésor ; mais à l'époque de la prospérité des Seychelles, il a fait sur l'île aux Frégates d'abondantes récoltes en grains et de cent cinquante à cent soixante balles de coton par année, et alors le coton se vendait un haut prix.

La *Femme sans Tête* n'est point un personnage de mon invention. Il paraît que quelques-uns des premiers varreurs seychellois ayant reconnu que cette île était abondante en carets, et voulant éloigner les concurrents, imaginèrent l'existence de ce monstre et en firent un épouvantail ; il paraît encore qu'à l'époque où il y avait beaucoup de noirs sur l'île, un ou plusieurs individus à l'âme fortement trempée profitèrent de la croyance populaire pour en imposer aux faibles et pour satisfaire des vengeances personnelles. Quant aux deux faits que j'ai rapportée, ils sont de la plus exacte vérité [1] : il est de notoriété publique aux Seychelles, qu'un noir nommé Auguste est mort de terreur, après avoir été rencontré par la *Femme sans Tête* et en avoir reçu un soufflet ; il est également à la connaissance de tous les Seychellois qu'un géreur de l'île aux Frégates, un homme qui n'a certainement jamais tremblé devant un ennemi ordinaire, a soutenu un long et affreux combat contre ce prétendu monstre, et qu'il en est sorti couvert de contusions et ses vêtements en lambeaux. Ceux qui se récrieront sur le merveilleux qui se rattache à la *Femme sans Tête*, n'ont peut-être pas assez réfléchi à la puissance des idées superstitieuses chez les hommes qui vivent dans la solitude ou au milieu de gens plongés dans les ténèbres de l'ignorance. Je n'ai donc à revendiquer dans toute cette histoire que les détails que ma mémoire ne m'a pas fournis, et auxquels il il m'a fallu suppléer pour lier les différentes parties du drame ; et dans ces détails qui m'appartiennent, peut-être ai-je affaibli l'intérêt que la réalité eût offert. Le géreur dont il est ici question, que je connais particulièrement, et qui m'a raconté lui-même cette étrange aventure, n'en parlait jamais sans éprouver une émotion pénible et sans frissonner au souvenir du danger qu'il avait couru. Un autre géreur de l'île prétend aussi avoir vu de loin cet effrayant phénomène.

— Mais comment faisait la *Femme sans Tête* pour n'avoir pas de tête ? comment faisait-elle pour avoir la peau si glissante ? comment faisait-elle pour disparaître instantanément ? comment faisait-elle pour...
—Ma foi, messieurs, je n'en sais rien, car je ne l'ai pas vue. Mais voici ce que je puis vous dire : La *Femme sans Tête* existe toujours : seulement, depuis qu'il n'y a plus à l'île aux Frégates que quelques apprentis, et qu'ils font ce qu'ils veulent, la terrible magicienne ne se laisse plus apercevoir ; mais il est possible qu'on la verrait encore souvent, si l'on mettait sur l'île une centaine de travailleurs, et parmi eux deux ou trois hardis mauvais sujets.

E. Bernard.

[1] Si ces faits "sont de la plus exacte vérité" l'auteur a tort de dire que la *Femme sans Tête* est le produit de l'imagination.—V. P.

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

L'ILE DE FRANCE SOUS LA COMPAGNIE DES INDES

PAR

FERDINAND MAGON DE SAINT-ELIER

(SUITE) [1]

Les difficultés que M. de La Bourdonnais rencontra pour la réalisation de ses desseins ne l'effrayèrent pas ; il en avait prévu une partie et avait déjà concerté les moyens de les vaincre, et ses lumières, en lui montrant successivement les obstacles inséparables de ses projets, plaçaient toujours à côté les agents susceptibles de les écarter. Jusqu'au moment de son arrivée, cette colonie avait été extrêmement onéreuse à la Compagnie ; des avances de vivres, d'ustensiles et de noirs ayant été faites indistinctement à des habitants qui n'avaient ni l'industrie, ni les talents nécessaires pour réussir, les espérances de la Compagnie avaient été trompées, et loin de trouver dans le travail et l'activité des colons les secours qu'elle en attendait pour ses vaisseaux, elle était au contraire obligée d'alimenter l'île par des fournitures continuelles. Elle avait donc expressément recommandé à M. de La Bourdonnais, non seulement de ne plus faire d'avances, mais encore d'exiger le remboursement de celles que les habitants avaient reçues. Ces mesures, comme on doit penser, indisposèrent singulièrement tous les esprits. Il n'y avait d'ailleurs dans l'île ni discipline, ni subordination : les soldats avaient poussé l'audace jusqu'à arborer le pavillon hollandais et avaient ensuite obligé leur commandant à leur accorder une amnistie au nom du Roi. On avait vu des officiers mêmes tremper dans ces rébellions. La police récla-

[1] Voir pages 373 et 385.

mait toute l'attention du gouverneur : les nègres *marrons* [1] infestaient l'île. M. de La Bourdonnais forma une maréchaussée composée de Malgaches qui, élevés dans leur pays au milieu des forêts, convenaient parfaitement pour la recherche et la poursuite des marrons. Ces détachements, stimulés par les récompenses attachées au succès de leurs expéditions; parvinrent effectivement à purger l'île de la plus grande partie de ces maraudeurs dangereux, qui la dévastaient souvent le fer et la flamme à la main. [2] On n'avait en cette île aucune idée du commerce ; il y fit cultiver la canne à sucre et y établit des manufactures de coton et d'indigo. Il reconnut bientôt que le port Sud-Est, quoique plus vaste que celui du Nord-Ouest et supérieur sous plusieurs rapports, ne pourrait jamais être d'une aussi grande utilité au commerce. On y entre vent arrière ou vent largue [3]; mais il est difficile d'en sortir, à cause des vents qui, soufflant presque toujours de la partie du S.-E., donnent directement dans les deux passes qui forment les débouchés du port. D'ailleurs, dans les parages des vents généraux, les ports sous le vent sont les seuls susceptibles d'une défense facile, en cas d'attaque de la part de l'ennemi, puisqu'il faut toujours touer les vaisseaux pour les faire entrer dans le port. Par la même raison, le vent est toujours favorable pour en sortir, second avantage qui, quoique moindre que le premier, n'est point à dédaigner. Ces considérations décidèrent M. de La Bourbonnais à donner la préférence au port Nord-Ouest ; il fut donc arrêté que le chef-lieu y serait aussitôt établi, et si l'encaissement où se trouve la ville par la ceinture que forment autour d'elle les montagnes de *la Découverte*, du *Pouce*, de *Peterbooth* et la *Montagne-Longue*, la prive de la jouissance immédiate des vents frais et agréables du S.-E. et du S.-S.-E., et fait que l'atmosphère y demeure quelquefois dans une stagnation incommode, cette disposition la préserve en quelque sorte de la fureur des ouragans qui dévastent l'île de temps en temps, et qui causent les plus grands désastres aux parties de la colonie qui ne sont pas défendues par ces barrières que la nature oppose aux tempêtes. Les quartiers de l'île ne pouvaient communiquer que très difficilement entre eux et avec la ville ; les forêts qu'il fallait traverser faisaient durer plusieurs jours et rendaient très pénibles les moindres transports de denrées et de matériaux. La garnison n'avait point de casernes ; elle occupait

[1] D'où vient le mot *marron ?* M. Elie Pajot, dans son livre intitulé *Simples renseignements sur l'île Bourbon*, donne cette explication fort plausible : " Ce mot de marron, dont le sens a depuis été généralisé à toute plante et à tout animal passé à l'état sauvage, dérive de l'espagnol *sima* (caverne). Aux Antilles et même au Pérou, on appelait *simarones* (hommes de cavernes) les esclaves qui avaient déserté dans les montagnes : les Français adoptèrent l'expression et, pour abréger, ils dirent d'abord *maronas* et puis *marrons* tout court."—A. G.

[2] Nous publierons prochainement plusieurs documents inédits concernant les noirs marrons et les détachements mis à leur poursuite.—(*Les Editeurs*)

[3] *Vent largue*, oblique par rapport à la route du navire. Le vent est largue lorsqu'un bâtiment, pour l'utiliser, a ses voiles orientées sous un angle depuis 169o jusqu'à 77o eu égard à son avant.—A. G.

un camp de chaumières dont la destruction ne présentait aucune difficulté; il n'existait pas non plus de fortifications régulières ; l'île, ouverte sur tous les points, n'était pas en état de se défendre contre une invasion de l'ennemi, qui pouvait entrer sans essuyer de résistance dans l'intérieur des ports. Les navires qui faisaient le commerce dans les mers des Indes ne trouvaient ici aucun atelier où ils pussent faire réparer les avaries qu'ils essuyaient, et étaient obligés d'aller à grands frais chercher ces secours ailleurs. Le gouverneur sentit les inconvénients qui résultaient de la privation de toutes ces choses, et l'importance qu'il y avait à y remédier promptement. Le néant, pour ainsi dire, devint alors fécond entre ses mains : des routes furent ouvertes dans toutes les directions, des correspondances furent établies avec tous les quartiers, et des machines ingénieuses transportèrent rapidement de tous côtés des fardeaux que des milliers de bras n'avaient pas pu déplacer. C'est à lui que sont dues ces belles casernes qui ne dépareraient point les places fortes de l'Europe, et cette batterie de l'*Ile aux Tonneliers*, située à l'entrée du port, susceptible de foudroyer une escadre, et dont les ruines mêmes attestent encore aujourd'hui la solidité. M. de La Bourdonnais devint lui-même ingénieur et architecte ; profitant de ses connaissances en mathématiques, il dressa des plans qui obtinrent l'approbation de la Compagnie ; manquant d'ouvriers pour les exécuter, il forma des ateliers en mettant sous la direction de quelques ouvriers européens, tous les nègres dont il put disposer. Il parvint ainsi, à force de peines et de difficultés vaincues, à en réunir un nombre considérable qui furent bientôt exercés à la pratique de l'architecture navale, et devinrent capables de faire toutes les réparations nécessaires aux navires marchands et aux bâtiments de guerre qui se trouvaient dans nos mers. En 1737 et 1738, il fit construire plusieurs navires, entre autres un vaisseau de cinq cents tonneaux, qui depuis fut armé en guerre pour le compte de la Compagnie.[1] Les soldats, les matelots atteints de maladie n'avaient point d'endroit convenable pour rétablir leur santé ; bientôt s'élevèrent au bord de la mer, dans un endroit écarté, d'immenses bâtiments destinés à servir d'hôpitaux, environnés d'une enceinte qui acheva d'isoler ce séjour de l'humanité souffrante ; position unique qui réunit tous les avantages qu'on peut désirer dans de pareils établissements. L'éloignement de l'eau et la difficulté d'en faire des approvisionnements présentaient des embarras continuels ; il fallait aller la chercher à une lieue de la ville, essuyer dans ce trajet des peines et des fatigues inexprimables, et exposer même sa vie dans les mauvais temps. M. de la Bourdonnais s'occupa aussitôt de remédier à ces graves inconvénients : il fit construire un canal de trois mille six cents

[1] Ce vaisseau, dit le Baron Grant, s'appelait l'*Insulaire*. Il était commandé par M. de la Baume, et périt à son premier voyage, dans le Gange. — A. G.

toises de longueur. L'eau arriva avec profusion à la ville et se distribua de tous côtés. Une fontaine abondante jaillit dans la mer et les équipages des vaisseaux trouvèrent l'eau au bord de leurs chaloupes. L'agriculture était négligée : elle devint aussi l'objet de sa sollicitude ; elle reçut de sa part toute la protection qu'elle méritait ; des instruments aratoires de toute espèce furent fournis aux planteurs, qui obtinrent tous les encouragements susceptibles de les porter à vaincre les plus grands obstacles. M. de La Bourdonnais fit venir avec beaucoup de difficultés du Brésil, le manioc, qui devait assurer aux cultivateurs une nourriture saine, substantielle et d'une préparation facile. Les habitants n'apprécièrent pas d'abord l'utilité de cette racine précieuse ; le gouverneur se vit contraint d'employer l'autorité pour les obliger à la cultiver ; il fit des ordonnances qui les assujettissaient à planter cinq cents pieds de manioc par tête d'esclave. Mais plus tard les colons, instruits par l'expérience, reconnurent le prix de l'acquisition qu'ils devaient à ce gouverneur, et qui désormais leur offrait une ressource infaillible contre la famine, dont ils s'étaient vus jadis fréquemment menacés. L'Ile Bourbon présente aussi des monuments qui honorent la mémoire de M. de La Bourdonnais : parmi les travaux utiles auxquels il se livra dans cette île, on peut citer le pont suspendu que la difficulté d'aborder à Saint-Denis lui fit inventer. Ce pont, soutenu par quatre mâts ou fourches de hunes de soixante pieds de longueur, avance à cent trente pieds dans la mer et s'élève au-dessus de son niveau, hors de la portée des plus hautes vagues. A l'extrémité de ce pont est attachée une échelle de cordes. Les chaloupes viennent se placer de manière que ceux qui veulent débarquer peuvent se saisir de l'échelle, au moment où, par la force de la lame, la mer approche de son plus haut degré d'élévation. L'abbé Rochon trouve que cette manière de débarquer, tout ingénieuse qu'elle est, est fort incommode, à cause de l'oscillation de l'échelle et des secousses qu'elle éprouve par l'agitation de la mer ; mais la houle est si forte et brise sur le rivage avec une telle violence, que ce moyen paraît être encore le plus convenable pour empêcher que la communication de la rade avec la ville ne soit fréquemment interrompue. Cependant, ce pont n'existe plu saujourd'hui.[1]

Lorsque, d'une part, l'œil étonné contemple cette masse de travaux

[1] Parlant de ce même pont, M. Elie Pajot (*Simples renseignements sur l'île Bourbon*) dit : " Cet ouvrage, appuyé sur une forte jetée en maçonnerie aujourd'hui réduite à presque rien, par suite de la violence des flots, parait avoir été, dans l'origine, une œuvre d'une certaine importance d'exécution et valant la peine d'être citée sous le rapport de la construction. C'est dans ce sens qu'en parle le médecin anglais Hunter, prisonnier à Bourbon en 1763, qui a pu en juger lorsque les choses étaient encore intactes.—" Cette curieuse jetée, dit M. Georges Azéma (*Histoire de l'île Bourbon*, 1859), fut renversée par l'impétuosité des vagues dans l'ouragan de 1760".—Plusieurs ponts, construits apparemment sur les mêmes principes que celui de Labourdonnais, existent aujourd'hui dans la rade de Saint Denis. De la mer on y grimpe au moyen d'échelles en cordes, comme l'explique M. Magon de St Elier, à l'exception d'un seul, le principal, appelé Pont du Barachois, auquel on arrive au moyen d'une espèce d'échelle en bois.—A. G.

divers achevés en même temps, cette multitude d'institutions utiles élevées sur tous les points de l'île, et que, d'un autre côté, l'on songe qu'un seul homme a conçu et exécuté si rapidement, avec des moyens qui lui étaient propres, tant de desseins où le génie s'exprime par des traits si marqués, l'imagination reste surprise de cette grandeur dont l'empreinte règne autour d'elle : elle y voit le résultat de l'activité la plus étonnante jointe à la constance la plus soutenue ; le fruit de cet esprit pénétrant, de cette sagacité prodigieuse qui, découvrant au même instant toutes les faces d'un objet, semble n'avoir besoin ni d'expérience ni de réflexion pour s'assurer du succès des choses, et n'y être conduit que par instinct. Combien l'étonnement augmente, lorsque l'on considère que M. de La Bourdonnais rencontra, contre son attente, dans le caractère des habitants, une résistance presque invincible à l'exécution de ses projets. Il espérait trouver en cette île des hommes laborieux que le calme de la solitude avait attirés dans cette région tranquille ; des hommes qui avaient quelque ressemblance avec ces premiers enfants que la nature allaita à l'ombre des forêts et dans les creux des rochers ; accoutumés à toutes les peines physiques, aux privations de tous genres, et qui, dirigés par un chef habile, répondraient fidèlement à ses vues et contribueraient puissamment à l'accomplissement de ses desseins ; mais il n'en était pas ainsi : il ne vit partout que l'esprit d'indépendance et une complète indifférence pour la prospérité publique. Les officiers militaires mêmes et ceux de l'administration, qui s'étaient en quelque sorte amollis par l'inaction des premiers commandants, n'en sentirent que plus vivement la discipline exacte et l'activité continuelle de ce nouveau gouvernement ; et cet amour du bien public, ce zèle opiniâtre que M. de La Bourdonnais ne cessait de montrer pour les intérêts de la Compagnie et l'honneur de la France, fut représenté aux Directeurs et au Ministre sous des couleurs fausses que reflétait l'esprit des mécontents qui adressaient ces rapports calomnieux, à l'insu du grand homme dont ils faisaient la censure. Il eut aussi à supporter les récriminations des capitaines des vaisseaux de la Compagnie, qui, jusqu'alors accoutumés à une indépendance entière, murmuraient de se voir obligés de se soumettre à une subordination qui était cependant indispensable pour l'ordre et le bien du service ; ils ne pouvaient sans une répugnance amère se résoudre à obéir à un chef qui naguère était leur égal : la supériorité évidente des talents de M. de La Bourdonnais ne leur faisait point oublier une préférence qui humiliait leur orgueil. Ce furent ces intérêts froissés, ces passions contrariées, qui préparèrent les calomnies qui devaient troubler son repos.

En 1740, M. de La Bourdonnais perdit son épouse [1]. Cet événement

[1] Madame de Labourbonnais, née Marie Anne Joseph Lebrun de la Franquoie, mourut le 9 mai 1738, dit PISTON (voir le numéro 5 de la Revue, page 49, sous le titre *Labourdon-*

l'obligea à partir pour France, et il laissa son gouvernement entre les mains de M. de St.-Martin. La froideur avec laquelle il fut accueilli par les Directeurs et le Ministre, fut profondément sentie par un homme qui, depuis plusieurs années, consacrait toutes ses lumières et immolait son repos, sur une terre éloignée, au bien-être de ses concitoyens. En vain il demanda des éclaircisements sur les motifs de cette étonnante prévention qu'il remarquait dans tous les esprits; en vain il insista pour qu'on l'instruisit des faits qu'on lui imputait et qui prouvaient qu'il avait trahi ou même négligé les intérêts de la Compagnie ; on ne l'éclaira point sur toutes ces particularités ; on lui répondit d'une manière vague, évasive, et avec un air de mystère qui le désespéra. Il alla trouver le cardinal de Fleury et le pria instamment de soumettre à un examen scrupuleux toutes les parties de son administration, s'engageant à rendre le centuple à quiconque pourrait justifier qu'il lui avait fait tort de quelque manière que ce fût. Il fit la même démarche auprès du Comte de Maurepas, ministre de la Marine, et de M. Orry, Controleur Général. On le remit, pour l'examen de son gouvernement, au retour de M. de Fulvy [1] qui était alors en Bretagne. A cette époque parut un libelle fort injurieux, contenant une longue énumération des plaintes portées contre M. de La Bourdonnais. Elles étaient dignes de pitié et de mépris, autant par le caractère de l'homme flétri qui les publiait, que par le cachet de fausseté et d'absurdité dont elles portaient l'empreinte. Le Ministre donna ordre aux Directeurs de la Compagnie de vérifier ces différents chefs d'accusation, et de lui faire un rapport. La Compagnie, après un sérieux examen, attesta que ces imputations étaient fausses. Un mémoire justificatif qu'il fit imprimer acheva de dissiper les nuages dont on s'était efforcé de l'envelopper, et l'éclat de sa vertu, qui parut vive et pure, le rendit plus cher à ses compatriotes, et les ministres lui témoignèrent la même bienveillance qu'auparavant. Telle fut la première expérience que fit M. de La Bourdonnais de l'ingratitude des hommes ; heureux si, pour prix de ses services, il avait pu obtenir alors une retraite paisible et la liberté de vivre en silence, ignoré de ceux qui défiguraient ses vertus et tournaient contre lui l'ardeur qu'il mettait aux affaires publiques. Il découvrit que dans le sein même de la Compagnie se trouvaient des hommes qui, par des motifs secrets de passion et d'intérêt, nourrissaient des sentiments qui ne lui étaient point favorables. Cette circonstance lui faisait entrevoir une infinité de diffi-

nais). Cependant, d'autres auteurs assignent à cet évènement la date de 1740, comme Magon de St Elier. La translation des cendres de Mme Labourdonnais et de son enfant, mort le 16 février 1738, eut lieu en 1827. Nous sommes à la recherche de divers documents touchant ce sujet, que nous espérons pouvoir mettre, un jour, sous les yeux de nos lecteurs.—A. G.

[1] M. de Fulvy, commissaire du Roi près la Compagnie des Indes, était le frère de M. Orry.—A. G.

cultés et de désagréments dont des ennemis de ce genre pouvaient aisément semer tous les actes de son administration ; voulant éviter le nouvel orage qui se formait sur sa tête, il se détermina à remettre ses pouvoirs et à abdiquer son gouvernement. Le Ministre n'y consentit point et lui fit connaître que le Roi l'avait choisi pour commander une escadre qu'on armait alors pour l'Inde. " *Il faut,* lui dit M. Orry, *que vous exécutiez dans l'Inde, pour la Compagnie, le projet que vous avez formé pour votre compte particulier. Qu'il ne soit point ici question de vos mécontentements ; obéissez et continuez à bien servir ; le Roi aura soin de vous et de votre fortune.*" Ces nouvelles marques de confiance triomphèrent de la résistance de M. de La Bourdonnais, qui se résigna à servir encore son pays. Il partit de Paris pour se rendre à Lorient au mois de Février 1741, avec la commission de capitaine de frégate dans la marine royale, et une commission particulière pour commander *le Mars,* vaisseau du Roi. Il avait reçu de Sa Majesté et de la Compagnie les ordres les plus précis pour commander toutes les forces navales dans l'Inde, et dans le cas où il se trouverait à une action à terre, il devait également commander toutes les troupes de la Compagnie, à moins que l'action ne se passât dans quelque gouvernement français autre que celui des Iles de France et de Bourbon. Dans ce seul cas, il devait être préalablement autorisé par les Conseils à donner des ordres à terre. Il quitta la France le 5 Avril, avec cinq vaisseaux de la Compagnie, relâcha le 28 Mai à l'Ile Grande, située à la Côte du Brésil, d'où il partit au bout de vingt-deux jours, et mouilla dans le port de l'Ile de France le 14 Août 1741.

Parmi les officiers qui passèrent de France en cette île avec M. de La Bourdonnais, se trouvait le sieur d'Auban, devenu célèbre par son mariage avec la veuve d'Alexis Petrowitz, fils de Pierre-le-Grand, Czar de Russie. Voici quelques détails sur la destinée de cette princesse, sœur de l'Impératrice d'Allemagne, épouse de Charles VI. Charlotte-Christine-Sophie de Brunswick Wolfenbuttel, née le 25 Août 1694, épousa le 25 Octobre 1711 le Czarowitz Alexis, qui contracta ce mariage par ordre de son père. La douceur de l'hymen n'exerça point sur le caractère sauvage du jeune prince la salutaire influence qu'on en attendait. Les charmes et les qualités aimables de son épouse ne purent captiver son cœur : il viola ouvertement la foi conjugale ; la jeune princesse fut exilée de la couche nuptiale et privée de l'affection de son époux, qui prodigua sa tendresse à une Finlandaise nommée Afrosine. Charlotte languit ainsi, méprisée, maltraitée, en proie aux caprices et à la brutalité du Czarowitz, jusqu'au moment où elle accoucha d'un fils qui monta sur le trône sous le nom de Pierre II, après la mort de l'Impératrice Catherine. La naissance de ce prince, qui semblait devoir développer dans le

cœur de son père des sentiments plus doux, n'opéra chez lui aucun changement. Son berceau fut solitaire, la main paternelle ne lui ouvrit point les yeux, ses premiers moments ne connurent point les étreintes caressantes de celui qui lui avait donné l'existence. Toujours animé d'une inexplicable aversion pour son épouse, le Czarowitz continuait à l'abreuver d'humiliations, et les scènes les plus violentes troublaient le repos de cette princesse infortunée, dont la vie même était fréquemment menacée. Dans une de ces crises, elle tomba évanouie ; Alexis croyant qu'elle avait cessé d'exister, la laissa entre les bras de ses femmes, et se retira dans un de ses châteaux. La Comtesse de Konismarck lui prodiguant tous les secours et les soins que la tendresse la plus vive peut inspirer, la rappela à la vie ; mais craignant avec raison de voir se renouveler des scènes aussi cruelles, qui finiraient infailliblement par causer la terrible catastrophe dont la malheureuse princesse avait été plusieurs fois menacée, et à laquelle elle venait d'échapper par une sorte de miracle, la Comtesse de Konismarck, profitant de la circonstance, conçut le projet de l'éloigner pour toujours de son époux. Ayant pris les précautions nécessaires pour la réussite de son stratagème, elle déclara à Petrowitz que son épouse n'existait plus, et tandis qu'on enterrait une bûche à la place de la princesse, celle-ci fuyait avec un vieux serviteur qu'elle faisait passer pour son père. Elle se rendit en France, où elle s'embarqua pour l'Amérique. Elle fut reconnue à la Louisaine pour un officier français, M. d'Auban, qui l'avait vue à Pétersbourg ; elle fut alors obligée de lui raconter ses malheurs, le conjurant d'en garder le plus profond secret. D'Auban promit tout et fut fidèle. Il allait de temps à autre voir l'illustre exilée avec tout le respect dû à son rang, et lui donner les consolations qu'elle ne pouvait recevoir que de lui, puisque sa déplorable destinée était un mystère pour tout autre. Ils mêlèrent souvent leurs larmes, et il s'établit insensiblement entre eux une sympathie secrète et irrésistable ; d'Auban était jeune, bon, aimable ; la princesse était belle, sensible, et ses malheurs lui faisaient aimer celui qui s'y intéressait. Telle était sa situation, lorsqu'on reçut en Amérique la nouvelle de la fin tragique et prématurée d'Alexis Petrowitz, qui expira en 1719, le lendemain de la lecture qui lui fut faite de l'arrêt funeste qui le condamnait à mort. Devenue veuve, Charlotte n'eut plus de motif pour combattre un penchant dont elle sentait le danger tant qu'elle était retenue dans les liens indissolubles. D'Auban, de son côté, ne voyant plus entre la princesse et lui d'autre barrière que celle de la différence des rangs, osa surmonter cet obstacle, lui ouvrit son cœur, et celle qui était destinée à monter sur le trône des Czars, et à ceindre le diadème du plus vaste empire du monde, devint l'épouse d'un simple officier d'infanterie. Quelques années après, d'Auban repassa en France avec son régiment, et son

épouse l'y suivit ; elle fut reconnue au jardin des Tuileries par le Maréchal de Saxe, qui fit part au Roi de cet étrange mystère. Louis XV, quoique alors en guerre avec la Reine de Hongrie, lui écrivit de sa main pour l'informer de la bizarre destinée de sa tante. La Reine adressa à sa tante une lettre pour l'engager à se séparer d'un époux trop au-dessous d'elle, et à se rendre à Vienne ; mais la princesse Charlotte rejeta cette proposition, et s'embarqua avec M. d'Auban, qui venait d'être désigné pour faire partie de la garnison des Iles de France et de Bourbon, et à qui le Roi accorda un grade plus élevé. Elle resta en cette île jusqu'en 1757, époque où elle perdit son époux. Elle partit alors pour l'Europe, où elle continua à vivre dans l'obscurité qu'elle avait préférée à une élévation orageuse et menaçante.[1]

(A suivre.)

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE MAURICE

—

Garnier de Fougerai

—

L'extrait suivant de l'*Armorial de France* donnera au lecteur quelques détails sur Garnier de Fougerai qui a pris possession de l'île de France le 23 septembre 1721, comme on a pu lire dans notre numéro précédent.

—

Jean-Baptiste-Yves Garnier, Sieur de Fougerai, natif de la Ville de Saint-Malo, et Officier de marine, Commandant un Vaisseau, fut anobli par Lettres en forme de Charte, données à Versailles au mois d'octobre de l'an 1723. Signées Louis, et sur le repli, par le Roi, Phélypeaux, et scellées.

Les motifs de cet anoblissement, détaillés dans les dites Lettres, sont que le dit Sieur Garnier était issu de Jean Garnier, Sieur de Chambraux,

[1] Grant, dans ses intéressantes lettres sur Maurice, fait un récit beaucoup plus détaillé des aventures de cette Princesse, que nous remettrons probablement sous les yeux de nos lecteurs. De prime abord, cette histoire, par le caractère romanesque qui l'entoure, paraît invraisemblable. Elle est, cependant, véridique. " Des personnes dignes de foi, entre autres M. Doyen, dit M. L. Bouton (*Revue Coloniale* de Novembre 1871, page 105), m'ont assuré avoir vu la signature de cette dame apposée tout au long sur plusieurs actes publics déposés aux archives de la Cour."—A. G.

quy est au sommet d'une montagne prochaine de ce port, qui est une des plus hautes de l'Ile, ce qui lui fut accordé par son supérieur, où il s'est, suivant toutes aparences, perdu en voulant la descendre par un autre endroit qu'il l'avait montée ; que le chemin qu'il a pris l'aura égaré dans les bois où il aura été surpris par la nuit. Quelques recherches que Monsieur le gouverneur ait fait faire pendant quatre à cinq jours par presque tous les créoles et les noirs, il n'a pu rien découvrir de sa marche, n'y avoir de nouvelles qu'aujourd'hui de son malheureux sort. Après m'être transporté comme je l'ai dit dans l'endroit indiqué par les chasseurs, Assisté du Sieur Le Berton, Missionnaire Apostolique et Curé du port Bourbon, du Sieur Faillet Enseigne de la dite Compagnie de Bugniot, du Sieur Duquaynin, commis au Magasin et au Greffe, du Sieur François Chirurgien Major, et des nommées Jean Fontaine et François Nativel, créoles de l'Ile Bourbon. Nous avons vu et examiné le cadavre du frère Adam trouvé noyé au lieu indiqué, auquel il n'a été trouvé aucunes fractures sur corps par le Sieur François n'y marques d'autres causes de sa mort que l'eau. Seulement le visage et une main décharnée et mangé par les poissons, ce qui prouve évidemment que le malheur lui est arrivé la nuit du jour qu'il a disparu.

Nous avons jugé, après avoir fait sonder en notre présence la profondeur de l'eau qui ne s'est trouvée que de huit a neuf pouces, que le dit frère ayant recogneu le morne du port, s'estait décidé à passer un petit bras de mer d'environ quatre cents pas de large qui parait n'avoir pas de profondeur d'un bon navire puisque nous lui avons trouvé ses bas et soulier aux pieds, ses culottres et veste sur le corps que probablement il aura trouvé dans ce passage quelque trou profond qui l'aura fait périr et que les vents violents qui régnent depuis longtemps avec les flots et marées l'auront jetté au bord de la mer où il est trouvé. En foi de quoi j'ai signé le présent procès-verbal avec les témoins soussignés du port Bourbon de l'Ile de France le dit jour et an que dessus.

BORTHON, GAST DHAUTERIVE, FRANÇOIS,
Pre de la Cong. de la Mis.
CÉSAR VALLIER, Enseigne, DU QUENAIN, Marque de + JEAN FONTAINE
ne sachant signer,
Vu—LE CHEV. DENYON.

1re ANNÉE 16 FÉVRIER 1888 N° 35

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

L'ILE DE FRANCE SOUS LA COMPAGNIE DES INDES

PAR

FERDINAND MAGON DE SAINT-ELIER

(SUITE) [1]

CHAPITRE III.

M. de La Bourdonnais part pour l'Inde.—Il délivre Mahé depuis longtemps assiégé.—Il rentre dans son gouvernement.— Contrariétés qu'il éprouve de la part de la Compagnie.—Il demande son rappel, mais ne l'obtient pas.—Episode de l'officier Granville de Forval.—Lazare Picault explore l'Océan Indien.

M. de La Bourdonnais apprit en arrivant que les Marattes menaçaient Pondichéry. Ils demandaient qu'on leur livrât la veuve et les enfants du Nabab de Carnate, lesquels s'étaient mis sous la protection des Français, après la défaite et la mort de ce prince. Ils réclamaient aussi un tribut de 500,000 roupies. Les garnisons des Iles de France et de Bourbon étaient déjà parties pour l'Inde. Il résolut d'aller lui-même au secours de Pondichéry, après avoir pris les dispositions nécessaires pour la défense des deux îles. Il donna des ordres pour la construction d'un fort sur la presqu'île qui défend le port ; il ordonna aux habitants de s'exercer tous les dimanches au maniement des armes ; il désigna les postes qu'ils devaient garder, leurs quartiers d'assemblée en cas d'attaque, et donna des instructions pour que le premier navire qui arriverait fût envoyé à Goa pour chercher des vivres. Ayant ainsi pourvu à tout ce qui pouvait contribuer à la sûreté des deux colonies, M. de La Bourdonnais partit de Bourbon

[1] Voir pages 373, 385 et 401.

le 22 Août avec l'escadre, et arriva le 30 Septembre à Pondichéry. La ville était paisible : la conduite énergique du Gouverneur M. Dumas avait intimidé les Marattes, qui n'avaient pas osé entreprendre le siége. Informé par M. Dumas du danger où se trouvait Mahé, il ne balança pas un instant à y porter du secours, et mit à la voile le 22 Octobre. Ce comptoir était depuis dix-huit mois assiégé par les Naïres, peuple belliqueux, établi dans une contrée montagneuse, entrecoupée de vallons et d'un abord extrêmement dangereux pour les étrangers. Ils avaient résolu de faire le lendemain une attaque générale, lorsque M. de La Bourdonnais, arrivant avec deux vaisseaux et faisant débarquer ses troupes sur-le-champ, déconcerta leur projet. La poignée de soldats qu'il commandait ne lui permit pas de livrer bataille tout de suite à la nombreuse armée des Naïres; il jugea qu'il devait opposer les ressources de la tactique à un ennemi supérieur en nombre, mais sans discipline, qui n'avait que cette impétuosité qui s'éteint ordinairement, lorsque le premier choc est accompagné de quelque revers. Après les avoir quelque temps fatigués par ce système de temporisation, il ordonna une attaque générale qu'ils ne purent soutenir ; ils furent mis en déroute, après avoir perdu cinq cents hommes, et laissèrent les Français maîtres de quatre fortins, de tous leurs retranchements et de huit canons. La paix avec les Naïres fut conclue en Février 1742. Après avoir fait retentir l'airain dans les champs de l'Indostan, M. de La Bourdonnais vint reprendre son gouvernement et retrouver les paisibles colons, dont il avait doublé la reconnaissance envers lui, en hâtant, par l'activité de ses efforts, le moment de la jouissance de ses bienfaits. Le spectacle touchant des institutions utiles qu'il avait fondées ne suffisait pas à son génie entreprenant ; la vue des services qu'il avait rendus ne pouvait lui faire oublier ceux que sa patrie réclamait encore, et jaloux de contribuer dans toutes les occasions à la splendeur du nom français, il méditait des entreprises hardies dont le succès devait amener une nouvelle gloire et de nouveaux avantages. Sur ces entrefaites, il reçut du Cardinal de Fleury une lettre datée du 1er Octobre 1742, par laquelle ce Ministre lui faisait connaître que le Roi avait lu avec plaisir la relation de sa campagne dans l'Inde, et avait beaucoup loué son activité et sa valeur. Après lui avoir payé le tribut d'éloges que méritaient ses services, le Cardinal lui disait qu'il se reposait sur son zèle et ses talents pour ce que les circonstances exigeraient encore aux îles.

Cependant, l'harmonie qui existait entre la France et l'Angleterre éprouvait des altérations qui faisaient pressentir une rupture prochaine. Ce fut alors que l'audacieux projet de porter un coup mortel au commerce anglais dans les mers de l'Orient, vint encore occuper fortement son esprit. Il l'avait conçu pendant son séjour en Europe, dès les premiers indices qui s'étaient manifestés d'une scission avec la Grande Bretagne

et la Hollande. Le ministère y avait applaudi ; mais la Compagnie des Indes, mue par des motifs particuliers, refusa de coopérer à l'armement de cette expédition, qui l'intéressait pourtant si matériellement. Habile à tirer un parti considérable de moyens bornés, par l'apropos des circonstances qu'il savait saisir et utiliser avec autant de pénétration que d'activité, M. de La Bourdonnais ne se décourageait point à la vue des faibles ressources qu'il avait à sa disposition : quelques vaisseaux armés en guerre, qui se trouvaient alors en ce port, lui suffisaient pour consommer son grand dessein. Le plan qu'il en avait tracé avec l'énergie qui caractérisait toutes ses idées, parut gigantesque à ceux dont les conceptions n'avaient pas coutume de s'enfler, et les étonnants succès qui avaient signalé tous ses travaux et ses entreprises ne purent justifier à leurs yeux la hardiesse de celle-ci. La Compagnie donna des ordres précis de désarmer, et pour prévenir toutes les représentations et empêcher que M. de La Bourdonnais, cédant peut-être à l'ardeur de son courage, ne mît son dessein à exécution, elle retira successivement tous les vaisseaux qui pouvaient y servir. Il en ressentit une vive douleur, et reconnaissant l'imposibilité où le mettaient les entraves continuelles qu'il rencontrait, de tourner au profit et à la gloire de son pays les idées que lui inspiraient son zèle et son patriotisme, il demanda instamment la permission de retourner en France. Le Ministre ne la lui accorda pas ; il sentit tout le préjudice que l'éloignement d'un tel homme apporterait aux affaires de l'Inde, dont la situation à cette époque demandait plus que jamais son appui. Voici une partie de la réponse de M. Orry : *Vous demanderez pourquoi l'on ne vous permet pas votre retour ; mais je vous répondrai que c'est parce que je n'envoie pas de nouvelles forces dans l'Inde, que je sens que s'il arrivait quelque chose, on y aurait d'autant plus besoin d'un homme de ressource qui sût se retourner et faire un usage avantageux du peu qu'il a. Ainsi, maintenant vous verrez que je ne vous exhorte à rester dans l'Inde, que par une nouvelle preuve de confiance que je vous donne.* Se voyant donc obligé de conserver son gouvernement sans pouvoir exécuter ses projets, M. de La Bourdonnais éloigna de sa pensée toutes les idées militaires qui l'avaient jusqu'alors occupé, et ne songea plus qu'à des arrangements économiques. Il travailla à perfectionner les établissements d'agriculture qu'il avait commencés à ses dépens, et ses soins eurent le succès qu'il en attendait. Il fit venir un grand nombre de cultivateurs des Côtes d'Afrique et de Madagascar, et au besoin il en faisait des soldats. De temps à autre, des navires étaient expédiés pour cet objet, et comme la perfidie des princes barbares avec qui l'on avait à négocier, était bien connue de ceux qui avaient eu des relations avec eux, on sentit qu'il était indispensable que toutes les communications fussent environnées d'un appareil militaire qui imposât à ces petits souverains cruels et sans foi, et les contînt dans le respect.

Un jeune officier, M. Grenville de Forval, allié du Baron Grant, qui parle de lui dans ses lettres à son fils, fut chargé de commander un détachement dans un de ces voyages. S'étant rendu à la côte orientale de Madagascar, il fit descendre sa troupe sur l'île de Ste. Marie, et alla ensuite, pour traiter de l'acquisition des esclaves, à la côte qui se trouve vis-à-vis de cette île, dont elle n'est séparée que par un détroit très resserré. Le prince de ce lieu le combla de témoignages d'amitié, de protestations de fidélité et de dévouement. Il ne se borna pas à cet accueil démonstratif ; il insista pour que M. de Forval restât auprès de lui ; il n'oublia aucun des moyens qui pouvaient le décider à accepter son invitation. Le militaire français, dont le cœur généreux et étranger aux perfidies croyait facilement aux sentiments dont il était susceptible, se rendit aux sollicitations du prince et consentit à prolonger son séjour sur cette plage dangereuse. Au milieu de la nuit, quelle fut sa surprise de voir entrer dans son appartement, d'un pas léger et timide, une jeune femme, d'une taille élégante et d'un port majestueux ! C'était la princesse Betsy : " Jeune étranger, lui dit-elle " aussitôt, celle que tu as sous les yeux est la fille du Souverain de cette " contrée, dont elle-même est destinée à tenir le sceptre. Les malheurs " dont tu es menacé ont touché mon cœur ; ta noblesse et ta générosité " l'ont embrasé d'un amour dont je viens t'offrir la preuve la plus écla- " tante. La révélation que je veux te faire, en déconcertant les desseins " du Roi mon père, va allumer et faire pleuvoir sur ma tête le feu de son " courroux : objet de ses fureurs et de sa vengeance, précipitée du trône " pour lequel je suis née, dans l'esclavage et la misère, j'expirerais dans " les angoisses de la douleur et du désespoir, si pour prix de mon dévoue- " ment et la véhémence du sentiment que tu m'inspires, tu ne me donnais " pas l'appui dont j'ai besoin, tu n'associais pas ton existence à la mienne. " Je renoncerais, pour t'accompagner jusqu'aux extrémités du monde, " pour partager le sort que la fortune te réserve, aux coutumes et aux " mœurs de ma nation, à la tendresse de mes parents, à l'amour de mon " peuple, à ma patrie qui doit recevoir mes lois. " Forval lui ayant assuré qu'elle obtiendrait de sa reconnaissance tout ce qu'elle désirait, si la révélation qu'elle venait faire méritait réellement le degré d'importance qu'elle y attachait, elle continua en ces termes : " Le roi qui t'a offert " l'hospitalité d'une manière si généreuse, trame en ce moment ta mort et " celle de tes gens : au point du jour tu le verras paraître, suivi de sa " garde. L'amitié sera le prétexte de cette visite ; mais la trahison en " sera l'objet. Observe ses mouvements ; s'il brise un bâton qu'il porte " à la main, ce sera l'arrêt et le signal de ta mort ; défends alors ta vie, " mais, je t'en conjure, que la vengence ne te porte pas à faire un sacri- " fice inutile ; épargne les jours de celui à qui je dois la vie. S'il jette " son chapeau en l'air, tu n'auras plus rien à craindre, ce sera le signal

" de la retraite. " Frappé de ces paroles, M. de Forval se mit aussitôt en état de défense, et la princesse Betsy fut conduite dans un lieu de sûreté. Peu d'instants après, le Roi parut effectivement avec son escorte, et ayant brisé son bâton, il s'avançait vers M. de Forval qu'il croyait surprendre, lorsque celui-ci, l'épée d'une main et le pistolet de l'autre, fondit sur le prince perfide, qui, effrayé de la bonne contenance de l'officier français, jeta son chapeau et prit la fuite avec sa troupe. M. de Forval, appréciant l'étendue du service qu'il venait de recevoir, épousa solennellement la princesse Betsy, suivant sa promesse, et malgré les remontrances de ses amis. Cette femme singulière, véritable Amazone, ne cessa de donner à son époux les preuves d'un attachement inviolable : après avoir habité l'Ile de France avec lui pendant plusieurs années, elle apprit que la mort de son père avait laissé le trône vacant. Elle demanda alors à M. de Forval la permission de faire un voyage à Madagascar. Il y consentit et crut qu'elle ne pouvait se résoudre à renoncer au trône où son peuple l'appelait ; mais cette princesse, qui n'aspirait qu'au bonheur de montrer son amour à son mari, revint peu de temps après, accompagnée de deux cents Malgaches dont elle lui offrit les services, et ayant fait des disposition par lesquelles elle renonçait pour toujours à la couronne. [1]

M. de La Bourdonnais s'occupa aussi de faire explorer les nombreuses petites îles éparses dans l'Océan Indien ; il expédia pour cet objet en 1742, deux petits navires sous les ordres de M. Lazare Picault. Cette mission ne fut qu'imparfaitement remplie ; la plupart des points qu'il importait de fixer d'une manière exacte ne furent déterminés qu'avec des approximations plus ou moins fautives. M. Lazare Picault poussa sa navigation jusqu'aux Iles Amirantes, qu'il prit pour *les Sept Frères,* qui en sont cependant à une assez grande distance. La saison le pressant de revenir à l'Ile de France il ne fit pas d'autres recherches et se contenta de cette conjecture erronée sur les îles qu'il venait d'apercevoir. Sur le rapport qui fut fait de cette navigation, M. de La Bourdonnais vit qu'il existait une grande méprise à l'égard des îles qui avaient été confondues avec *les Sept Frères.* Il fit donc partir une seconde fois M. Lazare Picault, et envoya avec lui un ingénieur-géographe chargé de construire une carte. Ce fut dans cette expédition qu'on donna, en l'honneur de M. de La Bourdonnais, le nom de *Mahé* à la principale des Iles Seychelles.

[1] *Grant*, dans ses Lettres sur Maurice, fait un récit beaucoup plus détaillé des aventures de Forval de Grenville et de la princesse Betsy. Nous le reproduirons plus tard. Ce Sieur de Grenville (d'autres écrivent *Grainville,*) d'après des documents trouvés par nous aux archives de Saint Denis, avait été nommé sous-lieutenant à l'île de France, en 1723, par le roi Louis XV. Il appartenait à une ancienne, noble et illustre famille de Normandie, pour employer les propres termes de GRANT (Lettre de l'Ile de France, datée du 20 décembre 1745), et se trouve, par conséquent, être probablement de la famille du présent Lord Granville, dernièrement secrétaire d'Etat pour les colonies, dont les ancêtres, originaires de Normandie, passèrent en Angleterre, en 1066, avec Guillaume le Conquérant. Les familles Giraudeau et Déroullède, de notre île, descendent des de Grenville.—A. G.

CHAPITRE IV.

Nouvelle de la déclaration de guerre.—Armement pour l'Inde.—Naufrage du *Saint Géran*, réduit à ses véritables circonstances.—Tempête, désastre de l'escadre à Madagascar.—Combat livré à la division anglaise près de la Côte de Coromandel.—Siége et capitulation de Madras.—Conduite de M. Dupleix, qui en fait perdre tous les avantages.

Cependant, cette rupture, que plusieurs raisons faisaient pressentir, éclata entre la France et l'Angleterre, à l'occasion de la guerre pour la succession de la Maison d'Autriche : les Anglais prirent le parti de Marie-Thérèse, reine de Hongrie, depuis Impératrice. La frégate *la Fière*, qui arriva le 1er Septembre 1744, porta cette nouvelle à M. de La Bourdonnais, qui sentit se réveiller toutes ses pensées et toutes ses douleurs, d'autant plus que cet avis était accompagné d'instructions qui renversaient tous ses projets, et que dès ce moment la supériorité des ennemis, dans la mer des Indes, était décidée. La Compagnie, qui comptait sur la neutralité que devaient observer les sociétés marchandes des deux nations belligérantes, lui enjoignait positivement de ne commettre aucun acte d'hostilité contre les Anglais. Les désastres des navires français justifièrent bientôt les craintes et les prédictions de M. de La Bourdonnais. N'était-il pas effectivement absurde de supposer qu'un traité fait entre des marchands pût avoir quelque influence sur les opérations militaires de la marine d'un souverain ennemi ? Ces revers, que M. de La Bourdonnais avait prévus et qu'on aurait si facilement évités en suivant ses représentations, ne ralentirent pas son zèle et son courage. Il travailla à les réparer avec autant d'empressement et d'activité que s'il en avait été la cause. Les lettres qu'il reçut de l'Inde, par *le Fleury*, lui annoncèrent l'arrivée de quatre vaisseaux de guerre anglais, les dangers qui menaçaient de toutes parts le commerce de la Compagnie et l'alarme qui régnait à Pondichéry. Le Conseil Supérieur et le Gouverneur M. Dupleix l'appelaient au plus vite pour arrêter les entreprises de l'ennemi. Toujours dévoué au service de sa patrie, il eut à surmonter les plus grandes difficultés pour armer les cinq bâtiments dont il pouvait alors disposer. La sécheresse et les sauterelles avaient occasionné une disette affreuse ; un vaisseau qui devait apporter du riz de l'Inde était revenu sans avoir exécuté sa commission. Le naufrage du *Saint-Geran*, qui se perdit à la vue de l'île de France, où sa riche cargaison devait verser l'abondance, fut encore une de ces calamités qui éprouvèrent la résignation et la constance de M. de La Bourdonnais.

Cet événement fit une telle impression sur les esprits que beaucoup d'habitants des deux îles qui avaient demandé avec empressement du service sur les vaisseaux qu'on armait alors en guerre, ne voulurent plus

s'exposer aux dangers de la navigation. La perte du *Saint-Géran*, que le défaut de connaissance de nos côtes fit échouer sur cette ceinture de récifs qui entoure l'île à la distance de plus d'une lieue, suggéra l'idée de l'intéressant roman de *Paul et Virginie* à BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, qui répandit dans cet ouvrage, comme dans son *Voyage à l'Ile de France*, dont j'aurai occasion de parler plus tard, les couleurs les plus défavorables sur des colons qui, de son propre aveu, lui avaient prodigué la plus douce hospitalité. Le naufrage du *Saint-Géran* présente des circonstances qui étaient faites pour donner à M. de SAINT-PIERRE l'idée d'une relation intéressante. Le fond de vérité de ce déplorable événement, entouré des prestiges et des touchantes rêveries de sa brillante imagination, devait nécessairement devenir une de ces productions qui parlent au cœur et qui sont toujours entre les mains de ceux que la nature a doués d'une âme délicate et sensible. L'auteur réunit dans cet ouvrage toutes les scènes intéressantes qui l'avaient frappé dans divers circonstances, pour ajouter à l'ornement de deux aimables jeunes gens à qui il prête une vie si simple et si douce, des amours si tendres et si pures, des sacrifices si cruels, des malheurs si déchirants. On voit dans la vie de M. de SAINT-PIERRE, qu'il dut l'un des plus gracieux tableaux de son roman à la rencontre qu'il fit de deux charmants enfants dans un faubourg de Paris. A l'égard du *Saint-Géran*, les procès-verbaux, rédigés sur les déclarations de quelques officiers mariniers échappés du naufrage, font connaître que ce vaisseau, commandé par le capitaine de la Marre, partit de Lorient le 24 Mars 1744, relâcha à Gorée, et arriva à l'attérage de l'Ile de France le 17 Août ; on eut connaissance de l'*Ile Ronde* à quatre heures du soir. M. de la Marre fut d'abord d'avis de profiter du beau clair de lune pour venir mouiller à *la Baie du Tombeau*, mais on renonça bientôt à ce projet, et il fut arrêté qu'on mettrait à la cape jusqu'au lendemain au jour. Vers trois heures du matin, le vaisseau toucha sur les récifs, à une lieue de la côte et à égale distance de l'*Ile d'Ambre*. La mer, qui est très-clapoteuse dans cette partie, poussa le navire avec violence sur les brisans. On coupa aussitôt les saisines des bateaux, et comme on disposait les caliornes pour les mettre à la mer, les mâts se rompirent successivement, tombèrent le long du vaisseau, et repoussés avec impétuosité par les lames, ils en fracassaient le vibord et les bateaux. La quille peu après rompit dans son milieu, qui s'enfonçant alors dans un creux fit relever les extrémités sur le rocher. M. de la Marre en ce moment fit donner la bénédiction et l'absolution générale par l'aumônier, qui chanta l'*Ave Maris Stella* ; tout le monde s'embrassait et se demandait pardon. Un grand nombre d'hommes se jetèrent à la mer sur des planches, des courbes, des vergues, des avirons ; mais entraînés par les courants, battus et submergés par les vagues, ils furent presque tous engloutis. Le mari-

nier Caret, qui fit des grands efforts pour sauver M. de La Marre, lui conseilla plusieurs fois de se dépouiller de ses habits, ce que celui-ci refusa toujours de faire, en disant qu'il ne convenait point à la dignité de son état qu'il arrivât à terre tout nu. L'intrépide Caret nagea longtemps à travers les courants, traînant après lui la planche sur laquelle s'était placé son capitaine. Ayant rencontré un radeau, chargé de monde, M. de La Marre crut qu'il y serait plus en sûreté, et quitta le brave et généreux Caret. Celui-ci, obligé de plonger un instant pour éviter un choc, ne vit plus le radeau ni personne auprès de lui quand il reparut sur l'eau ; ce fut sans doute dans ce moment que le capitaine périt avec toutes les personnes qui se trouvaient sur le radeau encombré. Il y avait à bord deux jeunes personnes, Mlle. Mallet qui était sur le gaillard d'arrière avec M. de Péramon qui ne l'abandonnait pas, et Mlle. Caillou qui se tenait sur le gaillard d'avant avec le lieutenant de Montandre, dont l'amour avait mérité sa main et qui devait l'épouser à son arrivée à l'Ile de France. Ce jeune homme, aussi agité que son amante paraissait calme et résignée, s'occupait de faire un radeau pour sauver celle dont la vie lui était mille fois plus chère que la sienne. On le vit à genoux la supplier de descendre avec lui sur le radeau, d'ôter une partie de ses vêtements, de ne conserver que ses voiles les plus légers ; elle rejeta toutes ses prières et son regard lui fit sentir que toutes ses sollicitations seraient inutiles ; elle lui tendit la main en témoignage d'amour et de reconnaissance de ses efforts pour son salut. Montandre tira alors de son portefeuille une boucle de cheveux qu'elle lui avait donnée, la baisa plusieurs fois avec transport, la plaça sur son cœur, et attendit à côté de sa maitresse la fin de cette scène de désespoir. Voilà le fond du drame de *Paul et Virginie*. Pierre Tasset qui arriva le premier à l'île d'Ambre n'y aborda qu'à onze heures du matin, après avoir lutté cinq heures dans les flots, et ceux qui y parvinrent après lui, arrivèrent succesivement dans la journée. Plusieurs y moururent quelques instants après. Ceux qui survécurent, restèrent deux jours sur cet îlot, au bout desquels trois d'entre eux se mirent sur une jumelle et gagnèrent la côte, où ils furent secourus par des chasseurs qui avaient un poste à la *Mare aux Flamants*. Pierre Tasset, qui avait fait l'arrimage du vaisseau, déclara que l'argent était contenu dans dix-huit caisses et une barrique qui étaient placées dans le carré de l'écoutille d'arrière, et qu'on pourrait le sauver, si la carcasse du vaisseau était conservée. Il est probable que tout a été perdu : il n'existe aucune pièce relative au sauvetage. Huit hommes de l'équipage et un passager furent les seuls qui conservèrent la vie et firent connaître les détails de ce naufrage. Telles sont les circonstances exactes de cet affreux désastre qui eut lieu sous un ciel pur, à une époque de l'année où l'atmosphère est parfaitement paisible dans nos ré-

gions, et qu'on ne peut attribuer qu'à l'imprudence des officiers et à leur entière ignorance de nos côtes.[1]

L'activité et la persévérance de M. de Labourdonnais triomphèrent de tous les obstacles, et son escadre fut prête à faire voile en Mai 1745. Comme les équipages consommaient les provisions de l'Ile de France, il envoya les vaisseaux l'attendre à Madagascar et y faire des vivres ; il ne garda que le *Bourbon* sur lequel il devait s'embarquer, et l'*Elisabeth*, petit navire destiné à porter ses ordres. Il avait fixé son départ au 1er Août, lorsque la frégate l'*Expédition* annonça le 28 Juillet que cinq vaisseaux devaient arriver prochainement aux îles. Cette nouvelle changea ses dispositions et il envoya l'*Elisabeth* porter aux bâtiments qui étaient en relâche à Madagascar l'ordre de revenir à l'île de France où ils arrivèrent en Septembre. Ce ne fut que le 1er Février que les vaisseaux qu'il attendait d'Europe furent tous mouillés dans la rade du Port-Louis. Il fallut les armer en guerre et les approvisionner ; nouvelles difficultés de tous genres à surmonter. M. de Labourdonnais vint à bout de tout ; et à mesure que les vaisseaux se trouvaient prêts, il les envoyait à Madagascar amasser des vivres jusqu'au moment où il irait les rejoindre. Le 24 Mars 1746, il partit de l'île de France, remettant les rênes du gouvernement entre les mains de M. de Saint-Martin, et mouilla à Foulpointe le 4 Avril. Un ciel orageux et menaçant le força d'appareiller presque aussitôt : une tempête furieuse se déclara, dispersa les vaisseaux qui furent plus ou moins maltraités ; plusieurs démâtèrent de tous leurs mâts et roulèrent avec violence, ayant huit à neuf pieds d'eau dans la cale. Enfin, après une longue et furieuse tourmente, les bâtiments de l'escadre parvinrent avec beaucoup de peine à se réunir à l'île *Marosse*[2], excepté le *Neptune de l'Inde*, échoué dans l'anse de Manahar.

Ce désastre aurait renversé les projets d'un homme ordinaire ; mais M. de Labourdonnais, que les revers n'abattaient jamais, envisagea de sang-froid cette terrible catastrophe dont les conséquences pouvaient faire avorter l'expédition à laquelle il attachait une si grande importance: Il s'occupa tout de suite des moyens de réparer cet échec, et la fécondité de son génie pourvut à tout dans cette circonstance, comme dans mille autres où il s'était montré supérieur aux évènements et aux contrariétés de tous les genres. Sur les bords escarpés et désert, de l'île Marosse, on vit pour la première fois pratiquer un quai, établir des forges, des corderies, des ateliers de toute espèce. Des arbres énormes tirés des forêts de Madagascar furent traînés à travers des plaines marécageusses ; il fallut ensuite les faire descendre l'espace de sept à huit lieues sur une

[1] La Revue publiera plus tard d'autres documents touchant le naufrage du *Saint-Géran*. *(Les Editeurs)*.

[2] C'est de l'île *Mayotte* qu'il s'agit ici.—A. G.

rivière d'où on les transporta à l'île Marosse, éloignée d'une lieue de mer. Là les ouvriers s'en emparaient pour faire des mâts et des vergues ; et malgré les pluies continuelles, malgré les maladies qui décimaient les équipages, les travaux furent conduits avec tant de diligence et d'opiniâtreté par M. de Labourdonnais, qui nuit et jour suivait les opérations des ouvriers, qu'au bout de quarante-huit jours l'escadre fut en état de reprendre la mer, au nombre de neuf vaisseaux portant trois mille trois cent quarante-deux hommes.

(A suivre.)

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE MAURICE

—

Lettre des Directeurs de la Compagnie des Indes

DU 31 MAI 1721

ENVOI DE M. DE NYON A L'ILE DE FRANCE

—

Nous publions aujourd'hui des extraits d'une lettre des directeurs de la Compagnie des Indes, datée du 31 mai 1721, et adressée à Messieurs Beauvollier de Courchant et Desforges Boucher, à l'île Bourbon. Cette lettre, comme on le verra, annonce l'envoi à l'Ile de France, par les vaisseaux l'*Athalante* et la *Diane*, d'un groupe de colons et de soldats, ainsi que du gouverneur de Nyon. Partis de Lorient le 29 juin 1721, ces deux navires se trouvaient à l'île Bourbon en mai 1722. Sans rien affirmer, nous ne croyons pas qu'ils se soient rendus auparavant à l'île de France, et que M. de Nyon ait débarqué dans notre île, en *Janvier* 1722, comme plusieurs auteurs le disent. Nous publierons, du reste, prochainement, un autre document établissant qu'à une réunion du conseil provincial de l'île Bourbon, tenue le 16 *mai* 1722, il a été décidé que le vaisseau la *Diane* serait dépêché à l'Ile de France pour " aller en exécution des ordres de la Compagnie conduire M. de Nyon et y remettre les effets qui restent destinés pour la dite Isle."

—

.....

" Le vaisseau *L'Athalante* part de conserve avec la fregatte *La Diane*.

" La Compagnie a embarqué sur ces deux navires pour l'Isle de

France une Compe. suisse de 210 hommes avec 20 femmes et 30 enfants, plusieurs officiers, ingenieur, commis et ouvriers [1].

"Le Sr. Denyon pourveu du Gouvernement de cette Isle est embarqué sur *L'Athalante ;* ce dernier navire ne doit rester a l'Isle de Bourbon que le tems quil luy sera necessaire pour faire son eau et son bois, et prendre les raffraichissemens dont il aura besoin, après avoir mis a terre ses passagers, les vivres et autres effets de son chargement, destinés pour celle de France, et doit continuer ensuite sa route pour Pondichery ou Bengale suivant que la mousson le permettra.

" La fregate *la Diane* transportera de l'Isle Bourbon a celle de France une partie des passagers et troupes destinées pour cette derniere isle avec les munitions de guerre et de bouche, pendant lequel tems M. Dulivier [2] restera a l'Isle de Bourbon pour y executer le contenu de son instruction en ce qui concerne vostre departement dont la teneur est cydessus.

" La *Diane* estant de retour a vostre isle, elle y prendra le reste des passagers et troupes avec les provisions et autres secours que vous pourez lui fournir pour l'etablissement de cette nouvelle colonie, et M. Dulivier s'embarquera dessous, pour, de l'Isle de France, faire route a Calicut coste de Malabarre.

" Vous remettrez aussy au Sr. de Nyon des plants de veritables caffeyers de Moka, des graines de tous les legumes que vous avez, du froment pour semer, du ris en paille, des chevaux mâles et femelles, vaches, genisses, et taureaux, brebis et belliers, truies et verats, pigeons et volailles, de toutes espèces males et femelles, et vous ferez un état general de tout ce que vous luy aurez fourny soit des magasins soit par le secours des habitans que vous apretierez a la fin de chaque article en toutes lignes d'ecriture pour en debiter le comptoir de l'Isle de France, vous signerez cet état par quatruplicata conjointement avec luy, dont un luy restera, un sera deposé au greffe du Conseil, et vous en envoyerez deux a la Compagnie en France par deux differens vaisseaux.

" Le Sr. Denyon doit se servir pour la communication des deux isles de Bourbon et de France, et pour les besoins de cette derniere d'une Barque que la Compagnie a fait embarquer en bottes dans les vaisseaux partis pour Madagascar, et qu'elle a donné ordre de vous laisser, vous la ferez monter si elle ne l'a esté, et vous la ferez mailleter avec la maillette qui a esté embarquée pour cet effet dans la *Diane.*

[1] Dans un autre document que nous possédons ("*Instruction pour M. Dioré, Lieutenant de Roy de l'Isle de Bourbon et Commandant par interim a celle de France*"), et que nous publierons incessamment, il est dit des vaisseaux *l'Atalante* et *la Diane* : "Ils eurent une longue traversée pendant laquelle il périt la plus grande partie des Suisses."—A. G.

[2] M. Dulivier, ancien gouverneur de Pondichéry, était envoyé à Surat en qualité de "directeur et de commissaire général pour la visite des comptoirs de l'Inde." Il était aussi chargé, en s'arrêtant à Bourbon, de faire un inventaire général des biens de la Compagnie dans l'île. Nous publierons prochainement des documents à ce sujet, qui donneront à nos lecteurs une idée de la valeur de l'île Bourbon à cette époque.—A. G.

" La Compagnie marque au Sr. Denyon par son instruction que si contre toute esperance les Hollandois avoient repris possession de l'Isle de France, ou que les Ostendois ou autres nations d'Europe s'en fussent emparées, il donnera ordre au Sr. La Feüillée Capitaine de la *Diane* de ne commettre aucun acte d'hostilité et de sen revenir a l'Isle de Bourbon pour la mettre en seureté et en etat de ne point craindre les descentes ny les coups de main, que pour cet effet il la visitera et en fera le tour en canot ou pirogue, qu'il fera sonder dans les ances,et a l'entrée des rivières, estant autorisé par son instruction a y faire les fortiffications qui y seront necessaires et a y etablir des batteries de canon, quand bien meme l'etablissement de celle de France auroit son execution, qu'il examinera pour cêt effet aussy tost son arrivée à l'Isle de Bourbon les endroits qu'il convient de fortifier de concert avec vous, pourquoy vous luy communiquerez le dernier memoire que vous avez envoyé a la Compagnie pour les Etablissemens que vous vous proposez d'y faire.

" Il luy est encore marqué par son instruction qu'il pourra meme après avoir pris ses arrangemens avec vous, laisser son ingenieur en second a l'Isle de Bourbon, pour y commencer les travaux qui y sont absolument indispensables, suivant le plan qu'il aura formé et se servir de la Barque pour venir visiter les travaux qu'il aura faits, et renvoyer en sa place son ingenieur.

" Que pendant son séjour aux isles de France et de Bourbon il pourra envoyer visiter de concert avec vous celle de Joan de Lisboa [1] par la Barque que vous avez sur laquelle il embarquera un officier et deux bons pilottes qui en leveront le plan, et qui en feront le tour, que cette Isle est située presque Nord, et Sud de celle de Bourbon par 28 degrez de lat. S. et par 78 degrez de longtitude, dans laquelle on assure y avoir un excellent port, et l'Isle est très bien boisée remplie de bestiaux et sans aucuns habitans, ny naturels du pays ; qu'il pourra même après qu'elle aura esté reconnuë, et au deffaut de celle de France s'y etablir et y faire transporter tout ce qui aura esté destiné pour celle de France, estant d'une consequence extreme que la Compagnie aît en sa possession l'une ou l'autre de ces deux isles a cause de leur Port.

" Cest a vous, Messieurs, qui estes sur les lieux, a faire en honnetes gens tout ce que vous jugerez de plus convenable pour l'avantage de la Compagnie, conjointement avec le Sr Denyon, la Regie vous en étant confiée, elle se repose entièrement sur vos soins. "

.....

Le directeur General de la Compagnie des Indes.

LE CORDIER.

1 Dans son ouvrage sur les *Origines de l'Ile Bourbon* (que j'ai déjà cité, voir le No. 7 de la Revue, pages 80-81), M. Guët discute longuement la question de l'existence de l'île *Joan de Lisboa*, et arrive à la conclusion qu'elle n'a jamais existé, ou que si elle a existé, elle ne peut-être que l'île de la Réunion elle-même. Nous espérons pouvoir publier *in-extenso*, un jour, la remarquable dissertation de M. Guët à ce sujet.—A. G.

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

L'ILE DE FRANCE SOUS LA COMPAGNIE DES INDES

PAR

FERDINAND MAGON DE SAINT-ELIER

(SUITE) [1]

M. de Labourdonnais parut bientôt devant les côtes de l'Inde déjà témoins de ses trophées. Le 6 Juillet, il rencontra à la vue de la côte de Coromandel l'escadre anglaise, commandée par le capitaine Peyton, qui venait de remplacer le commodore Barnett, mort au fort Saint-David. L'action commença à quatre heures et demie du soir et dura trois heures au bout desquelles les Anglais se retirèrent. M. de Labourdonnais employa la nuit à faire des dispositions pour recommencer le combat ; mais les Anglais s'éloignèrent à la faveur du vent et de la marée ; leur artillerie était supérieure, mais les équipages français étant plus forts, devaient s'attendre à un avantage décisif, si l'on avait pu en venir à l'abordage. [2]

[1] Voir pages 373, 385, 401 et 413.

[2] Lire le récit plus détaillé de cet engagement que fait M. PISTON, (No. 6 de la Revue, page 64.)

L'escadre de Labourdonnais, comptant neuf vaisseaux armés de deux cent quatre-vingt-dix canons (PISTON dit 214 canons) et portant trois cent quarante-deux hommes dont près d'un quart étaient des Africains, se composait de : l'*Achille*, le *Bourbon*, le *Phénix*, le *Neptune*, le *Saint-Louis*, le *Lys*, le *Duc d'Orléans*, la *Renommée* et l'*Insulaire*.

L'escadre Anglaise était ainsi composée :

Le *Medway*, commandant Peyton...	60	canons.
Le *Preston*, capitaine Lord Northesk	50	„
Le *Harwich*, capitaine Carteret	50	„
Le *Winchester*, capitaine lord T. Bertil	50	„
Le *Medway's Prize*, capitaine Griffith	40	„
Le *Lively*, capitaine Stevens	20	„

Les équipages formaient un total de mille six cent soixante hommes.

Dans l'engagement, les Anglais perdirent 14 tués et 46 blessés. Les Français eurent 27 tués et 53 blessés.

La Bourdonnais avance dans ses *Mémoires* qu'il eut un extrême regret en voyant les An-

M. de Labourdonnais arriva à Pondichéry le 9 Juillet. Il n'obtint point les renforts sur lesquels il comptait pour son artillerie ; on ne lui donna pas la moitié des munitions dont il avait besoin, et les rapports qu'il eut avec le gouverneur, M. Dupleix et le Conseil Supérieur, prirent bientôt un caractère qui l'affligea profondément ; ils lui présageaient les conséquences fâcheuses qui en résulteraient infailliblement pour les intérêts de la France dans l'Inde.

M. de Labourdonnais, poursuivant l'exécution de ses projets, quitta Pondichéry dans la nuit du 12 au 13 Septembre 1746, avec neuf vaisseaux et deux galiottes à bombes, pour aller faire le siège de Madras, le principal établissement des Anglais sur la côte de Coromandel et le centre de leur commerce. Après une résistance de quelques jours, Madras capitula à des conditions qui montraient son infériorité et son effroi.[1] La garnison fut prisonnière de guerre, les vaisseaux de la Compagnie anglaise, les marchandises et tous les effets que la ville contenait furent livrés aux Français. Le prix de la rançon fut fixé à 1, 100, 000 pagodes d'or à l'étoile (neuf millions environ de livres de France), que M. Morse, gouverneur, et le conseil supérieur de Madras s'engageaient à payer à la Compagnie de France, et pour sûreté de laquelle somme ils donnaient des lettres de change et des ôtages. En joignant à cette rançon les valeurs prises en nature à Madras, estimées au plus bas prix à 509, 920 pagodes, la prise de la ville donnait à la Compagnie un bénéfice de 1, 609, 920 pagodes (treize millions et demi environ) ; mais cette glorieuse expédition, cet éclatant succès qui faisait tant d'honneur au pavillon français, qui présentait tant d'avantages à la Compagnie des Indes, devait bientôt s'anéantir par l'aveugle ostentation du Gouverneur des établissements français dans l'Inde, M. Dupleix, qui, poussé par le démon de la jalousie, réprouva la capitulation faite avec M. de Labourdonnais, la fit casser par une délibération du Conseil de Pondichéry, et au mépris de la foi des traités, ne voulut regarder Madras que comme un pays conquis. A la paix d'Aix-la-Chapelle, il

glais s'échapper. Il ajoute que n'ayant pas de provisions et ayant à bord beaucoup de malades et de blessés, il fut forcé de renoncer à les poursuivre. Dans une lettre qu'il écrivit à Dupleix, quelques jours après l'engagement (17 juillet 1746), il ne parle pas de la disparition des Anglais, mais il s'exprime ainsi : " La crainte de manquer Pondichéry, de gros fonds à remettre et, plus que tout, la disette de vivres, dont plusieurs navires n'avaient plus que pour vingt-quatre heures, me firent envisager la situation affreuse où je me trouverais si, malheureusement, je tombais sous le vent de la place, et cela m'a déterminé à faire voile pour Pondichéry." (Voir les *mémoires* de LA BOURDONNAIS ; voir aussi l'*Histoire des Français dans l'Inde* du Lieutenant-Colonel MALLESON, traduite par Mme. S. Le Page)—A. G.

[1] Il eût été intéressant d'avoir une liste complète des officiers ayant pris part au siège de Madras. Plusieurs d'entre eux, comme on le sait, avaient été tirés par Labourdonnais des garnisons des îles de France et de Bourbon. Mais les documents que nous possédons ne nous donnent pas à cet égard tous les renseignements que nous aurions désirés. Dans tous les cas, on trouve aujourd'hui encore à Maurice et à la Réunion, les descendants d'un assez grand nombre des officiers qui accompagnèrent Labourdonnais à Madras, en 1746. On peut citer, entre autres, les familles Ducray, Sicre de Fontbrune, Delaunay, Bouloc, Astruc, Ligeac de Ruizeau, Very de St Romain, Goupille. (Voir les *Letters from Mauritius* publiées à Maurice, en 1886, par Sir John Pope HENNESSY, note; page 129). — A. G.

fallut rendre cette ville de Madras, sujet de tant de querelles : on vit alors qu'on avait non-seulement perdu la rançon convenue, mais qu'on avait dépensé inutilement des sommes énormes.[1]

CHAPITRE V.

Retour de M. de Labourdonnais à l'Ile de France. — Son départ pour l'Europe. — Cruel traitement qu'il éprouve en revoyant sa patrie. — Sa longue captivité. — Sa justification. — Sa mort.

Adversa virtutem ornant.

Cependant la Compagnie venait de donner un successeur à M. de Labourdonnais qui, depuis plus de dix ans, consacrait avec tant de succès et de distinction ses talents et ses lumières au service et à la gloire de sa patrie dans ces contrées lointaines.

A son retour de l'Inde, M. de Labourdonnais trouva M. David à la tête du gouvernement des deux îles. Ce nouveau gouverneur avait ordre de faire des recherches sur l'administration de son prédécesseur, et de ne point lui remettre le commandement des vaisseaux qui devaient retourner en Europe, s'il le trouvait coupable de quelque malversation. Avant le retour de M. de Labourdonnais à l'Ile de France, M. David avait déjà acquis la conviction que les accusations qu'il était chargé d'examiner n'étaient que l'œuvre de la passion et de la calomnie. M. de Labourdonnais voulut à son arrivée ajouter à sa justification un nouveau caractère de publicité et de plénitude. Personne ne se présenta pour répondre à l'appel qu'il fit hautement, dans les deux îles, à tous ceux qui pouvaient avoir à se plaindre, ou qui se trouvaient lésés dans quelque convention faite avec lui. Sa situation devait cependant plus que jamais enhardir les mécontents, puisqu'il venait de passer du rang de gouverneur à l'humble condition d'un particulier disgracié.[2]

La justification de M. de Labourdonnais fut si évidente et si complè-

[1] Le cadre de nos *Archives Coloniales* ne comporte pas, strictement parlant, l'histoire du siège de Madras et des démêlés de Labourdonnais avec Dupleix. Mais, comme certains côtés des multiples incidents survenus alors entre le gouverneur des Iles de France et de Bourbon et le gouverneur des établissements français dans l'Inde touchent de très près au caractère du premier devant l'histoire, nous comptons publier, dans la suite, un récit complet de l'expédition de Labourdonnais et de ses disputes avec Dupleix. — Il nous suffira de faire observer, pour aujourd'hui, que tous les historiens n'apprécient pas la conduite de Dupleix vis-à-vis de Labourdonnais aussi sévèrement que MAGON DE ST. ELIER et PISTON (voir le No. 6 de la *Revue*, pages 67 *et seq.*) Ainsi le colonel anglais MALLESON (*Histoire des Français dans l'Inde*) dit : " Dupleix avait une nature noble, généreuse, sympathique ; *il était absolument incapable de concevoir de la jalousie et de l'envie* ..... Dans la lutte entre Dupleix et Labourdonnais le premier a été impitoyablement condamné, nous en sommes convaincu, sans une enquête complète et loyale, et sans qu'il lui fût permis de publier pour sa défense les documents officiels." — A. G.

[2] Dans ses *Mémoires* (édition de 1828, page 214), LABOURDONNAIS dit : "Comme je ne pouvais pas aller à l'Ile Bourbon, je chargeai M. de Saint-Martin, qui avait commandé aux îles pendant mon absence, et qui était pour lors commandant à Bourbon, de faire en mon nom la même déclaration aux habitans de cette île. Mais ils ne se plaignirent pas plus que ceux de l'île de France." - A. G.

te, que M. David n'hésita pas à lui remettre l'ordre du Roi pour commander les vaisseaux destinés pour l'Europe. Si ce grand homme, outragé par d'injurieux soupçons, avait écouté son juste ressentiment, il aurait sans doute rejeté le commandement qu'on lui confiait ; mais ne consultant que l'intérêt public, et ne voulant pas s'exposer au reproche d'avoir refusé le service dans une conjoncture si critique, il se chargea de conduire l'escadre composée de six vaisseaux n'ayant que de très-faibles équipages, et qu'il fallait faire passer au milieu des escadres anglaises qui tenaient la mer.

Il quitta l'Ile de France, en Mars 1747, avec sa femme [1] et ses enfants qu'il ramenait en France, et à qui il se voyait obligé de faire partager le danger qu'il courait. A la hauteur du Cap de Bonne-Espérance, une violente tempête dispersa ses six vaisseaux ; il se vit au moment de périr avec toute sa famille. Il continua seul sa route, parce que le surplus de son escadre avait disparu. Trois de ses vaisseaux le rejoignirent en chemin et arrivèrent avec lui à Saint-Paul de Loango, établissement portugais à la côte d'Angola où il avait ordre de relâcher. Les deux autres bâtiments ne reparurent pas : l'un, ouvert de toutes parts, s'était réfugié à la baie de Tous les Saints où il fut condamné ; l'autre était retourné à l'Ile de France.

Résolu de se défendre avec ses quatre vaisseaux jusqu'à la dernière extrémité contre les bâtiments anglais qui attendaient de tous côtés son escadre, il ne put supporter l'idée d'exposer plus longtemps son épouse et ses quatre enfants aux dangers dont il se voyait environné. Il fréta à Saint-Paul un petit navire portugais pour les transporter à la côte du Brésil, d'où ils furent conduits à Lisbonne sur un vaisseau du Roi de Portugal. Ce fut par cette voie qu'ils arrivèrent heureusement en France. Après avoir quitté sa femme et ses enfants, il fit voile pour la Martinique où il arriva sans aucun accident. Son escadre ne pouvait reprendre la mer sans une augmentation de vivres et d'équipages que la Martinique ne pouvait alors lui fournir, et M. de Labourdonnais, ingénieux à toujours utiliser le malheur, ayant conçu un dessein susceptible d'indemniser la France des pertes qu'elle avait éprouvées, résolut de laisser l'escadre à la Martiniqne et de se rendre en France pour communiquer ses vues au Ministère. Il passa à Saint-Eustache sous un nom déguisé, dans un petit bateau qui, dans la traversée, fut chassé par un vaisseau de guerre anglais, puis battu par une affreuse tourmente ; ce fut un des plus grands dangers auquels M. de Labourdonnais se vit exposé dans sa vie. Il resta quarante-cinq jours à Saint-Eustache à attendre un bâtiment. Enfin il s'embarqua sur un petit navire hollandais. En approchant d'Europe on rencontra un vaisseau anglais qui assura que la guerre était

[1] Sa seconde femme. La première était morte en 1740. — A. G.

déclarée entre la France et la Hollande. Cette nouvelle obligea le capitaine hollandais à passer dans un port d'Angleterre pour chercher le convoi qui devait partir incessamment pour les Dunes. M. de Labourdonnais fut donc emmené en pays ennemi. A son arrivée à Falmouth, il fut reconnu et conduit à Londres prisonnier de guerre. On donna la ville pour prison au vainqueur de Madras, et il fut traité avec toutes les distinctions dues à un grand homme et à un guerrier généreux. Le gouvernement de Sa Majesté Britannique lui permit son retour en France et ne voulut d'autre caution que sa parole. Il partit de Londres le 22 Février 1748 ; trois jours après il était à Paris d'où il se rendit à Versailles. En rentrant dans sa patrie, il ne reçut point de témoignage de reconnaissance de la part de ses concitoyens pour prix de ses longs et importants services ; il ne put même goûter le repos dont son âme avait besoin : la calomnie, cette vermine cruelle qui ronge et tourmente les hommes vertueux, avait précédé M. de Labourdonnais ; elle avait agité les serpents qui devaient le déchirer ; elle avait tracé le cercle de douleurs qui devait renfermer le reste de ses jours et en abréger le cours. Les faits qui lui étaient imputés étaient d'une nature extrêmement grave : on lui reprochait d'avoir vendu les intérêts de son pays et lâchement trahi la confiance de son Souverain. Les ressorts les plus puissants furent mis en jeu pour la réussite de la trame infernale qu'on avait ourdie contre lui, et ce grand homme, noirci de ces accusations odieuses, avait à peine revu sa patrie, qu'il fut arrêté en vertu d'un ordre du roi et conduit à la Bastille dans la nuit du 1er au 2 Mars 1748. Son secrétaire fut enfoncé ; ses papiers furent enlevés ; on força même le notaire dépositaire de son testament, à livrer cette pièce sacrée dont on brisa le cachet. Toute communication lui fut interdite, même avec sa malheureuse épouse et ses enfants ; on lui refusa tous les moyens de se justifier ; on le priva de plume, d'encre, de papier. Son extraordinaire industrie, soutenue d'une patience accoutumée à vaincre toutes les difficultés, lui fit trouver les moyens de suppléer à tout ce qui lui manquait. Il fit un mémoire, traça un plan exact de Madras pour prouver la fausseté du soldat suborné par ses persécuteurs, lequel déposait qu'étant en faction il avait vu transporter à bord du vaisseau de Labourdonnais beaucoup de sacs d'argent et d'objets précieux. Cette pièce importante traversa heureusement les nombreux guichets de la prison et fut mise sous les yeux de l'indolente commission, nommée par le roi depuis le 7 Mars 1748. Elle ne put s'empêcher d'être frappée de l'évidence de la démonstration, et par un jugement, en date du 5 Mai 1750, permit à M. de Labourdonnais, qui avait langui pendant vingt-six mois au secret, de communiquer enfin avec un conseil. Ce ne fut cependant que l'année suivante, c'est-à-dire après trois ans et demi de séjour à la Bastille, que

M. de Labourdonnais fut déclaré innocent par un arrêt solennel qui le vengea de ses persécuteurs et le rendit à sa famille ; mais ce grand homme était perdu pour sa patrie : un intervalle trop considérable s'était écoulé entre l'oppression de l'innocent et sa réhabilitation ; M. de Labourdonnais avait reçu durant sa longue et cruelle détention, le germe d'infirmités prématurées qui avaient épuisé chez lui les sources de la vie. Son existence ne fut plus qu'une pénible agonie, et il eut encore la douleur de voir sa famille plongée dans l'indigence ; la fortune considérable qu'il avait acquise, avait été pillée et dissipée par d'infâmes spoliateurs qu'il n'avait plus la force de poursuivre. Supérieur aux persécutions qui ne peuvent altérer le bonheur de la vertu, opposant un front serein aux revers qui le frappaient de toutes parts, M. de Labourdonnais, ju squ'à son dernier soupir, goûta une joie pure au souvenir du bien qu'il avait fait à ses concitoyens ; c'était la touchante image d'une âme généreuse qui, sortant victorieuse d'une lutte cruelle contre les passions qui la déchirent, montre en s'envolant une sérénité délicieuse. Ce fut le 9 Septembre 1758 qu'il prsesa pour la dernière fois de ses mains défaillantes son épouse et ses enfants ..... Ombre illustre du plus vertueux des mortels ! de la sphère élevée où vous brillez avec majesté, vous regardez en pitié la fureur de ces êtres hargneux qui n'ont pu supporter l'éclat de votre gloire. Ah ! sans doute, il ne vous a manqué pour atteindre à l'apogée de la splendeur et de la félicité en ce monde, que la liberté de suivre sans contradiction les inspirations de votre génie, et des hommes capables d'apprécier vos talents et vos vertus ; mais le souvenir de vos services et de vos bienfaits sera d'un salutaire exemple, et vous rendra toujours cher à ceux qui aiment le bien et leur pays. Les sentiments de reconnaissance qui remplissent les cœurs des habitants de l'Ile de France passeront d'âge en age et dureront aussi long-temps que le pays que vous avez fondé.

Plus tard Louis XV accorda une pension de cent louis à la veuve de Mahé de Labourdonnais, *mort*, suivant les expressions du brevet, *sans avoir reçu aucune récompense ni aucun dédommagement pour tant de services et tant de persécutions.*

Madame le marquise de Montlezum-Pardiac, fille de Mahé de Labourdonnais, ayant perdu une partie de sa fortune, obtint une pension des îles de France et de Bourbon, alors gouvernées par les assemblées coloniales. Voici l'ar êté du 6 f uctidor an VII : " *L'assemblée coloniale de l'île de France délibérant sur la pétition de Madame veuve de Montlezun, née fille Mahé de Labourdonnais, ladite pétition en date du 12 prairial an VI, et remise à l'assemblée le 2 fructidor de l'an VII ;*

" *Considérant les services éminents rendus à la patrie par Mahé de Labourdonnais et particulièrement à cette Colonie dont il est regardé comme le fondateur et le père ;*

Considérant que les Colons de l'Ile de France ne font qu'acquitter une dette sacrée, en donnant à la fille de Mahé de Labourdonnais un témoignage public de la reconnaissance et de la vénération qu'ils ont pour son nom ;

" A l'unanimité a arrêté et arrête ce qui suit :

" A compter du 12 prairial an VI, Madame de Montlezum, née fille Mahé de Labourdonnais, jouira d'une pension annuelle de 8, 000 livres argent de France, que la Colonie lui fera passer par les voies les plus sûres."

L'Ile de Bourbon a suivi l'exemple de l'Ile de France. Le malheur des temps obligea ces colonies à témoigner aussi faiblement à la fille de M. de Labourdonnais l'intérêt qu'elles prenaient à sa situation.[1]

Voici le portrait qu'a tracé Mme de Montlezun de son illustre père dans une lettre qu'elle adressa à l'auteur de *Paul et Virginie* : *Il avait de beaux yeux noirs, ainsi que les sourcils ; son nez était long et sa bouche un peu grande. Il avait peu d'embonpoint. Il était de taille médiocre, n'ayant que cinq pieds et quelques lignes de haut ; d'ailleurs se tenant très bien. Son air était vif, spirituel et très gai.*

CHAPITRE VI.

Gouvernement de Messire Barthélemy David. —Apparition d'une flotte Anglaise.—Tentative de débarquement à la *Petite Rivière*.—L'amiral Boscawen y renonce pour se porter sur Pondichéry.—Issue de cette expédition.—Reflextions sur Dupleix et les affaires de l'Inde.

Pendant le séjour de M. de Labourdonnais dans l'Inde et l'expédition de Madras qui l'occupait tout entier, Messire Barthélemy David, qui avait été déjà gouverneur du Sénégal, fut nommé en 1746 au gouvernement des îles de France et de Bourbon où il arriva avec cinq navires de Nantes qui y versèrent leurs cargaisons et y répandirent l'abondance. Ce fut sur une base aussi féconde, dans des circonstances aussi prospères, qu'il établit son administration.[2]

[1] En faisant parvenir à Mme de Montlezun l'arrêté de l'assemblée coloniale du 6 fructidor an VII (23 août 1798), le président, M. Lefevre, lui écrivit la lettre suivante :

" Madame,

" Le nom de la Bourdonnais, empreint sur tous les monuments de l'Ile de France, est encore plus profondément gravé dans le cœur de ses habitants. Tout ce qui nous rappelle sa mémoire a droit à notre reconnaisance.

" Veuillez agréer, avec les hommages de la colonie, la résolution qu'elle a prise aussitôt que votre position lui a été connue ; le seul malheur des temps la force à vous exprimer aussi faiblement l'intérêt et la sensibilité que nous inspire la position de la fille du bienfaiteur de notre colonie.

" Le Président de l'assemblée coloniale, "LEFEVRE."

Nous publions, plus loin, d'autres documents relatifs à la pension servie à Mme de Montlezun.—A. G.

[2] Avant l'arrivée de M. David, l'intérimat du gouvernement de l'Ile de France fut rempli deux fois, pendant l'absence de La Bourdonnais, par M. de Saint-Martin,—la première fois, de février 1740 à décembre 1742, et la seconde fois, de mars au 8 octobre 1746. Cette dernière date est celle de l'enregistrement au greffe du Conseil supérieur de l'île de France des provisions du roi (datées du 10 mars 1746) investissant M. Pierre-Félix-Barthélemy David du gouvernement général des îles de France et Bourbon et de la charge de président des Conseils supérieurs y établis.—A. G.

Il n'avait pas à beaucoup près le génie entreprenant de son prédécesseur ; il ne se fit pas remarquer par des opérations éclatantes ; mais la sagesse et la douceur qui caractérisaient tous ses actes, les vues bienveillantes qu'il ne cessait de manifester pour les colonies confiées à sa direction, lui concilièrent l'estime publique.

La tranquillité des habitants à cette époque ne fut pas exempte de troubles ; leur île était un objet de convoitise pour les peuples qui fréquetaient les mers des Indes. La guerre qui était allumée avec la Grande-Bretagne faisait craindre de la part de cette puissance quelque tentative contre cette colonie. Cette appréhension fut bientôt justifiée par l'apparition d'une flotte anglaise de vingt-huit voiles, commandée par l'amiral Boscawen qui vint jeter l'ancre à une portée de canon du rivage.[1] Parmi les nombreux bâtiments qui couvraient la rade, il ne se trouvait qu'un seul vaisseau de guerre de soixante canons, commandée par M. de K/saint qui le plaça en travers à l'entrée du port. Toutes les circonstances du simulacre de défense que fit la colonie concoururent à jeter l'ennemi dans l'erreur sur le véritable état des choses, et trompé par cette feinte adroite, il s'éloigna de nos rivages qu'il croyait puissamment défendus par des troupes, tandis qu'ils ne l'étaient que par les récifs qui les entourent et par ces grands rochers escarpés que la main de la nature a élevés çà et là sur des bases immuables. Les Anglais pensaient que l'escadre destinée pour l'Inde était encore dans la rade de cette île. Un vieux mortier, trouvé parmi les bagages de l'artillerie, fut employé en cette occasion à jeter deux bombes au navire le plus proche qui n'en fut pas atteint, mais qui s'éloigna par prudence. Il aurait pu sans danger conserver sa position, car le mortier n'avait pas resisté à la seconde explosion et s'était brisé ; mais les Anglais n'en crurent pas moins qu'il y avait sur la côte une batterie de mortiers, et après la rupture du seul qu'on possédât, ne voyant plus de projectiles tomber autour d'eux, ils attribuèrent cette suspension à la distance où ils étaient, qui les mettait hors de la portée des bombes. Quelques chaloupes, bien armées et escortées d'une frégate, longeaient la côte vers l'endroit appelé *Petite-Rivière* et semblaient y méditer une descente ; la faible garnison de l'île se porta sur ce point ; on y fit quelques décharges d'artillerie, et le bruit du tambour qui retentissait sur divers points du rivage, semblait annoncer un ralliement de forces considérables. La crainte d'un long siége qui aurait déconcerté le système des opérations plus importantes auxquelles cette flotte était destinée dans l'Inde, décida l'amiral Boscawen à renoncer à ses projets sur l'Ile de France, d'où il s'éloigna, sans pousser plus loin ses tentatives.

(A suivre.)

[1] Juillet 1748.—A. G.

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE MAURICE

—

L'Ile de France reconnaissante envers Labourdonnais

—

Nous achevons aujourd'hui de publier la partie des *Tableaux Historiques* de Magon de Saint-Elier relative à Mahé de Labourdonnais. A la page 430 de la Revue, nos lecteurs liront qu'en 1798, l'Assemblée Coloniale, agissant au nom des habitants de l'Ile de France, vota à Mme de Montlezun, fille du bienfaiteur de la colonie, une pension annuelle de trois mille livres, argent de France.

L'île Bourbon, suivant l'exemple de l'Ile de France, accorda également à Mme de Montlezun une pension de trois mille francs.

En 1803, lors de l'abolition de l'Assemblée Coloniale par le général De Caen, le paiement de la pension fut interrompu. Nous ne savons pas si Mme de Montlezun réclama à ce moment, — il est probable qu'elle n'eut guère les moyens de se faire entendre, au milieu des bruits de guerre qui remplissaient alors et l'Ile de France et l'Europe tout entière, — mais, en 1811, après la prise de l'île par les Anglais, elle s'adressa au Comte de Liverpool, pour obtenir que la pension continuât à lui être versée. Le ministre des colonies transmit sa lettre au gouverneur Robert Farquhar, et celui-ci, comme nos lecteurs le verront, prit immédiatement les mesures nécessaires pour assurer à Mme de Montlezun une pension annuelle de cent cinquante livres sterling.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux la pétition originale de Mme de Montlezun, ainsi que la correspondance échangée à ce propos entre le Comte de Liverpool et le gouverneur Farquhar. Ces documents n'ont jamais été rendus publics.

Pour achever de montrer combien l'île Maurice sut témoigner sa reconnaissance envers Labourdonnais, nous donnerons, un autre jour, une relation complète de l'inauguration de sa statue qui eut lieu à Port-Louis le 30 Août 1859, sous la présidence du gouverneur William Stevenson.

En passant à l'histoire de l'île de la Réunion, nous entretiendrons aussi nos lecteurs d'une fête semblable qui eut lieu à Saint-Denis, le 15

Août 1856, et nous reproduirons l'éloquent discours prononcé à cette occasion par M. Hubert Delisle, le gouverneur créole de l'île-sœur.

A. G.

LETTRE DU COMTE DE LIVERPOOL AU GOUVERNEUR FARQUHAR

Downing Street,
May 16, 1811.

Sir,

I have the honour to enclose the copy of a letter which I have received from the daughter of the late Mr. Mahé Delabourdonnais soliciting that the pension allowed to her for the services of her late father in the Colony under your Government may not be discontinued. Under the circomstances stated in this letter and from the recommendation which accompanies it, you are authorized to secure the payment of the pension she has hitherto received during the remainder of her life, and to give directions that the amount may be remitted to her as usual.

I have, &c.,

LIVERPOOL. [1]

REQUÊTE DE LA FILLE DE LABOURDONNAIS

Monsieur Le Comte,

Permete çi la Fille de feux Mr. Mayé De la Bourdonnais enciens Gouverneur de Colony de Illes de Frances et de Bourbon que les Colons font l'honneur d'appelle leur pere et Fondateur telle sont leur expressions dans le titre de l'honorables Pensions qu'il m'ont accorder et dont j'ai l'honneur de vous envoier copis, ainsi que celle de Illes de Bourbon.

Je vous supplis Monsieur le Comte d'autorizer les Colons de me continuer a me paier la Pensions qu'il m'ont établie pour Recompensse des services de mon Pere.

Qu'il devait m'etablire sur un terin de Ille de France, tenan bien a cœur d'etre au nombres des Proprietaires de cette Colonie etans né

[1] *Traduction*.—Downing street, 16 mai 1811,—Monsieur,—J'ai l'honneur d'inclure la copie d'une lettre que j'ai reçue de la fille de feu M. Mahé de Labourdonnais, demandant que la pension qui lui a été accordée en raison des services rendus par son défunt père à la colonie placée sous votre gouvernement, ne soit pas discontinuée. Vu les circonstances mentionnées dans la lettre, et la recommendation qui l'accompagne, vous êtes autorisé à lui assurer pour le reste de sa vie la pension qu'elle a reçue jusqu'ici, et à donner des instructions pour que la somme lui soit versée comme d'ordinaire.—J'ai l'honneur d'être, etc., LIVERPOOL.

creolle de Illes de France le 3 Decembre 1741 ou mon Pere s'est acquit par ses talents d'etre mis au nombres des grands Homme de son Siecle.

J'ai l'honneur d'etre
Monsieur Le Comte
Votre tres humble et tres obeissante servante
(Sigé.) MAYÉ DE LA BOURDONNAIS
DOUAIRIÈRE DE MONTLEZUN
Cardiac
a Versailles
ce 6 mars 1811
Rue Maurepos No. 6.

A
Monsieur Le Comte
de Liverpool.

P. S. Je vous prie Monsieur Le Comte d'ecrire au Gouverneur de l'Ile de France en faveur de ma demande, et de lui prier d'informer mon Correspondent Mr. Saultier et Compagnie du résultat.

La lettre de Mme de Montlezun était accompagnée de la recommandation suivante :

Versailles 2d. April 1811.

Major General Scott presents his most respectful compliments to the Earl of Liverpool. This Lady who has taken the liberty to apply to his Lordship is very old and very poor from different misfortunes; she prays the pension allowed her by the Colonists of the Isles of France and Bourbon may be continued to her. Gen. Scott certifies she is worthy of the human protection of His Lordship.[1]

LE GOUVERNEUR FARQUHAR AU COMTE DE LIVERPOOL

Island of Mauritius,
6th March 1812.

My Lord, — In reference to your Letter under date 16th May 1811 inclosing a copy of the application received by Your Lordship from the Daughter of the late Mahe De la Bourdonnais on the subject of the pension allowed by the Colonists of the Isle of France, in consideration of the services of her father, and soliciting its continuance, I have now the honour to communicate to your Lordship the result of the enquiry which I

[1] *Traduction :* — Le Major-Général Scott présente ses compliments très respectueux au Comte de Liverpool. Cette Dame, qui a pris la liberté de s'adresser à Sa Seigneurie, est très âgée et fort pauvre en raison d'infortunes diverses. Elle demande que la pension qui lui a été accordée par les colons des Iles de France et de Bourbon lui soit continuée. Le Général Scott certifie qu'elle est digne de la protection bienveillante de Sa Seigneurie.

deemed it advisable to make with the view of determining the most elligible mode of carrying into effect Your Lordship's commands.

It appears that in the year 1798, the Colonial Assembly of this Island, on the sollicitation of this Lady, assigned to her an annual pension of (3000) three thousand francs to be secured on the funds of the Commune Generale which were under the direct controul of that body. In the year 1803, when General De Caen assumed the Government of these Islands, the Colonial Assembly was abolished, and the funds heretofore at their disposal, being applied by him to other purposes, the demand of this Lady, with all others of a similar description, remained unsatisfied.

As these funds are now vested in the General Government, I have, in obedience with Your Lordship's wishes, and authority, communicated to me for that purpose, directed the necessary orders to be issued for securing, until Your Lordship's pleasure shall be known, to Madame de Montlezun, the Daughter of the late Mr. Mahe de Labourdonnais, an annual pension of One hundred aud fifty £ British out of the funds of these Colonies, during the remainder of her life, leaving it to Your Lordship's ulterior judgment to determine whether it should be expedient to make any increase or diminution of that amount.

.....

I have, &c..

(S.) R. T. FARQUHAR.[1]

[1] *Traduction* : — Ile Maurice, 9 Mars 1812.—Monseigneur, — Me référant à votre lettre du 16 Mars 1811, renfermant copie d'une requête de la fille de feu Mahé de Labourdonnais touchant la pension qui lui a été accordée par les colons de l'Ile de France, en considération des services rendus par son père, j'ai l'honneur de communiquer à Votre Seigneurie le résultat de l'enquête que j'ai cru nécessaire d'instituer dans le but de déterminer les moyens les plus propres à assurer l'exécution des ordres de Votre Seigneurie.

Il paraît qu'en 1798, l'Assemblée Coloniale de cette île, sur la demande de cette Dame, lui accorda une pension annuelle de (3000) trois mille francs sur les fonds de la commune générale, qui étaient administrés directement par l'assemblée. En 1803, le général De Caen ayant pris le gouvernement des îles, l'Assemblée Coloniale fut abolie, et les fonds qui jusqu'alors avaient été à la disposition de ce corps public, furent appliqués par le gouverneur à d'autres desseins : le compte de cette dame, comme d'autres de même nature, ne fut donc pas réglé.

" Comme ces fonds se trouvent aujourd'hui placés sous le contrôle du gouvernement général, j'ai, conformément aux désirs de votre Seigneurie, et en vertu de l'autorité que vous m'avez conférée, donné les ordres nécessaires pour que, aussi longtemps que le bon plaisir de Votre Seigneurie le voudra, une pension annuelle de cent cinquante livres sterling soit servie sur les fonds de la colonie à Mme. de Montlezun, la fille de M. Mahé de Labourdonnais, pour le reste de sa vie, laissant au jugement ultérieur de Votre Seigneurie le soin de déterminer s'il est convenable d'augmenter ou de diminuer la somme..... ....
J'ai l'honneur d'être, etc., R. T. FARQUHAR.

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

L'ILE DE FRANCE SOUS LA COMPAGNIE DES INDES

PAR

FERDINAND MAGON DE SAINT-ELIER

(SUITE) [1]

Les Anglais ont paru regretter vivement que cet amiral [2] ne se fût pas attaché à la conquête de cette île, si l'on en juge par les récits de plusieurs navigateurs de leur nation, entre autres par la notice de l'amiral Kempenfelt qui regardait l'expédition contre l'Ile de France comme beaucoup plus importante que celle qui fut ensuite dirigée contre Pondichéry. Les politiques français ont aussi de tout temps reconnu et apprécié l'importance de l'Ile de France pour l'agriculture, le commerce et le soutien des possessions françaises dans l'Inde. Raynal a bien reconnu tout le prix qu'on devait attacher à cette colonie ; après avoir indiqué un système à suivre, il ajoute : *Alors l'Ile sera ce qu'elle doit être, le boulevart de tous les établissements que la France possède ou peut un jour obtenir aux Indes, le centre des opérations de guerre offensive ou défensive que ses intérêts lui feront entreprendre ou soutenir dans ces régions lointaines.* Le même auteur a démontré combien il importait qu'elle fût fortifiée et bien défendue, combien il était à craindre qu'elle ne passât sous une domination étrangère : *La Grande-Bretagne,* dit-il, *voit d'un œil chagrin sous la loi de ses rivaux une île où l'on peut préparer la ruine de ses propriétés d'Asie. Dès les premières hostilités entre les deux nations, elle dirigera sûrement ses efforts contre une colonie qui menace la source de ses plus riches trésors.*[3]

1 Voir pages 373, 385, 401. 413 et 425.

2 - L'Amiral Boscawen.—A. G.

3 Histoire Philosophique des deux Indes, T. 2, in-8o. p. 242.

Ses remontrances n'ont pas été écoutées et ses appréhensions ont été justifiées.

L'amiral Boscawen n'obtint pas un meilleur succès à Pondichéry, quoiqu'il y déployât plus de persistance. Par sa jonction avec l'escadre qui existait déjà dans l'Inde, il se trouva à la tête des forces les plus considérables qui eussent jamais été vues dans ces mers. Le 30 Août 1748, les Anglais ouvrirent une tranchée devant Pondichéry ; mais Dupleix sut si bien tirer parti des forces qu'il avait dans l'intérieur de la place, qu'ils furent obligés d'en lever le siège,après avoir perdu plus de douze cents hommes. Dupleix fit preuve en cette occasion d'une grande capacité militaire, et répara ainsi la faute affreuse qu'il avait commise dans l'affaire de Madras. Avec fort peu de troupes, mais secondé par la valeur de M. de Bussy[1], il défendit sa ville pendant quarante-deux jours de tranchée ouverte, contre deux amiraux anglais, soutenus par un Nabab du pays. Il servit de général, d'ingénieur, de munitionnaire. Le cordon rouge et le titre de marquis furent le prix de cette belle défense, qui ajouta beaucoup à la réputation que les armes françaises avaient déjà acquise dans l'Inde par le combat naval de Labourdonnais et la prise de Madras ; mais cette prospérité ne fut pas de longue durée : en 1751, Muzaferzing et Chunda Saëb disputèrent à Anaverdikhan la nababie d'Arcate à laquelle celui-ci avait été nommé par Nazirzing. Ils levèrent une armée à laquelle Dupleix joignit ses troupes, dans l'espérance qu'en se mêlant des intrigues des princes indiens et en favorisant les troubles, on gagnerait beaucoup plus par les conquêtes qu'on ne l'avait fait par le commerce. Le combat eut lieu près d'Ambour, ville située à trente-neuf lieues ouest de Madras. Les troupes françaises donnèrent la supériorité au parti pour lequel elles combattaient ; Anaverdikhan perdit la bataille et la vie. Cette victoire fit concevoir à la Compagnie les plus brillantes espérances et les avantages les plus sûrs ; mais les Anglais, alarmés de la prospérité des Français et des suites que ces événements pouvaient avoir, favorisèrent le rival du Nabab soutenu par les Français ; de sorte que la France et l'Angleterre entre lesquelles

[1] Charles-Joseph Patissier, marquis de Bussy-Castelnau, naquit en 1718, à Bucy, près Soissons. Il perdit son père dès ses premières années, et n'eut guère d'autre héritage que sa généalogie, dit un auteur. Il partit de France pour l'Inde à l'époque où La Bourdonnais était gouverneur, et fit partie, en 1746, de l'expédition commandée par ce dernier. Quand La Bourdonnais revint en France, à la fin de cette même année, de Bussy demeura dans l'Inde comme officier dans l'armée de Pondichéry. Il se trouva ainsi en contact continuel avec Dupleix, et dans leurs fréquents entretiens, s'il fut frappé du brillant génie et des vues larges du gouverneur général, celui-ci ne le fut pas moins du naturel franc, de la soif d'instruction, surtout en ce qui touchait l'Inde et ses habitants, et des brillantes qualités qui distinguaient ce jeune officier ; de Bussy avait prouvé qu'il possédait en outre un courage, une intrépidité, une présence d'esprit qui, jointes à son instruction militaire, devaient inévitablement le conduire à la fortune. Cet ensemble de qualités et de talents le fit choisir par Dupleix pour conduire bon nombre d'expéditions sérieuses et importantes, et le jeune officier ne tarda pas à acquérir une grande réputation dans l'Inde. On trouve son nom mêlé à toutes les entreprises qui eurent lieu dans la suite sous Dupleix et sous Lally.— A. G.

les hostilités venaient de cesser, se firent encore la guerre dans l'Inde comme auxiliaires. Tout l'avantage fut d'abord pour les Français et leurs alliés ; les affaires des Anglais et de leur allié Mahomet-Ali-kan paraissaient désespérées, lorsque lord Clive entreprit de les rétablir, et la victoire passa sous ses drapeaux. Pondichéry resta dans la disette, l'abattement et la crainte ; on envoya des mémoires contre Dupleix, comme il en avait envoyé contre le restaurateur du nom français dans l'Inde. Dupleix fut rappelé en 1753 ; sa chûte le consterna ; il partit en 1754 et se rendit à Paris, désespéré. Il intenta un procès contre la Compagnie, à laquelle il demandait des millions et qui lui reprochait de l'avoir ruinée ; et celui qui avait disposé des royaumes et des richesses de l'Inde se vit obligé d'obtenir des arrêts de surséance pour ne pas être traîné en prison. Enfin il succomba bientôt, dans un état voisin de l'indigence, à la honte et à la douleur que lui causa sa disgrâce, après le luxe et la magnificence qu'il avait étalés en Asie.[1]

Ceux qui étaient à portée de décider du mérite de Labourdonnais et de celui de Dupleix, disaient que l'un avait les qualités d'un marin et d'un guerrier, et l'autre celles d'un prince entreprenant et politique ; c'est ainsi qu'en parle l'historien anglais Robert Orme, qui a écrit les guerres des deux Compagnies, et dont le jugement a été adopté par l'auteur du *Siècle de Louis XV*[2].

CHAPITRE VII

Réflexions sur les établissements français à Madagascar.—M. David fait prendre possession de l'île de *Sainte-Marie*, cédée au Roi de France par la princesse Béti.—Destruction de cette colonie par les Insulaires.—Création du *Réduit*, maison de plaisance des gouvernours.

La France est la seule puissance européenne dont les établissements à Madagascar méritent quelque attention ; encore ses entreprises ont-elles été trop médiocres pour qu'elle en retirât les avantages qu'elle s'était promis. Si elle s'était dirigée par des vues plus grandes, et si elle avait employé des moyens dignes de sa puissance, la France aurait pu former alors dans cette île la plus riche et la plus importante des colonies. Cette colonie aurait valu un royaume ; les îles de France et de Bourbon n'auraient été que des dépendances utiles de ce nouvel état. Le gouverne-

[1] Dupleix mourut le 10 Novembre 1764, onze ans après Labourdonnais.— A. G.

[2] Entrer dans de plus longs détails touchant les opérations des Français dans l'Inde serait sortir complètement du cadre de notre *Revue*. Nous préférons donc comprimer le désir que nous éprouvons de nous étendre sur ces évènements, et renvoyer nos lecteurs, pour de plus amples renseignements, à l'interessante *Histoire des Français dans l'Inde* du lieutenant-colonel MALLESON à laquelle, d'ailleurs, nous avons déjà fait plus d'un emprunt.

Pondichéry, défendu par le célèbre Lally, capitula aux Anglais, que commandait le colonel Coote, le 16 Janvier 1761. Ce fut le véritable signal de la décadence des Français dans l'Inde. Leur puissance, à partir de ce moment, déclina rapidement, tandis que la suprématie des Anglais s'affirmait de jour en jour.

Restitué à la France par la paix de 1783, Pondichéry fut repris en 1793, rendu à la paix d'Amiens, pris de nouveau en 1803 et finalement rendu en 1814 et 1815.— A. G.

ment ne devait pas craindre de perdre le fruit de ses encouragements et de ses dépenses, à l'égard d'un pays qui offrait des moyens de prospérité aussi assurés par sa fertilité, son étendue, et surtout par le caractère et l'industrie des naturels qui l'habitent. Par son heureuse position, cette colonie aurait pu devenir encore le centre du commerce de l'Europe avec une partie de l'Afrique et avec l'Asie ; et ce n'est peut-être pas une pensée exagérée de concevoir que si chacun des peuples maritimes de l'Europe avait établi sur des fondements aussi solides sa puissance dans les mers orientales, on n'aurait pas vu dans la suite se réaliser un système d'envahissement qui a mis dans les mains d'une seule nation la plus riche moitié du commerce de l'univers.

Ce serait m'éloigner de mon sujet que de rapporter les événements qui ont eu lieu aux diverses époques où les Français ont paru sur les côtes de Madagascar, et ce qui est résulté de ces diverses occupations ; je dirai seulement que lorsqu'ils s'établirent au Fort Dauphin vers le milieu du dix-septième siècle, les Naturels n'y apportèrent aucune résistance ; les chefs des environs, au contraire, firent alliance avec eux et consentirent même à se reconnaître sujets ou vassaux du roi de France. Mais cette heureuse harmonie ne fut pas de longue durée, et les commandants français eurent à s'imputer principalement la cause de la rupture qui éclata entre eux et les Malgaches : le despotisme des Flacourt, des Chanmargou irrita les Insulaires, qui ne respirèrent plus que la vengeance et attendirent impatiemment l'occasion de l'exercer ; plusieurs Français même mécontents de leurs chefs abandonnèrent l'établissement et se dispersèrent dans le pays ; quelques-uns suivirent La Case, qui avait épousé la fille du souverain de la province d'Amboule ; le Fort Dauphin resta dans un état de langueur déplorable. La Bretesche, successeur de Chamargou dans le commandement de l'établissement, voyant qu'il ne pouvait maintenir son autorité au milieu des troubles qui divisaient les Français et les Malgaches, résolut de quitter l'île avec sa famille ; des missionnaires et quelques Français, s'embarquèrent avec lui. A peine le navire s'était-il éloigné du rivage, que les chefs voisins du fort fondirent à la tête de leurs peuplades sur les Français et les exterminèrent presque tous. Ceux qui échappèrent au massacre furent recueillis par le capitaine du vaisseau qui, à leur signal de détresse, s'était rapproché de la côte. [1]

Pendant que M. Barthélemy David était gouverneur de l'Ile de

[1] MAGON DE SAINT-ELIER parle ici du massacre du Fort Dauphin, survenu le 26 août 1674, — événement sur lequel nous publierons bientôt des documents pleins d'intérêt. Il est bon, toutefois, de faire observer que l'auteur mauricien commet une erreur lorsqu'il dit que La Bretesche s'embarqua avant le massacre des Français. La vérité est que le commandant du Fort Dauphin ne quitta Madagascar que dans la nuit du 9 septembre 1674, c'est à dire quatorze jours après le massacre. Accompagné de soixante-trois personnes, il prit passage sur un petit navire nommé le *Blanc Pignon*, capitaine Baron, qui mit sept mois pour arriver à Mozambique. De là il se rendit sur un navire portugais à Daman, côte de Malabar, où il parvint, selon toutes probabilités, le 9 décembre 1675.—A. G.

France, la princesse Béti ayant succédé, à Foulpointe, à son père Tamsimalo, dont l'intention avait toujours été de favoriser l'établissement d'un comptoir français sur la côte orientale de Madagascar, et reconnaissant elle-même l'avantage qui en résulterait pour ses sujets, en fit faire la proposition à ce commandant, et sur la déclaration de M. David qu'un comptoir français ne pourrait y être établi qu'autant qu'il serait fait un abandon total et sans restriction de l'île de Sainte-Marie, de son port et de l'îlot qui le ferme, la reine Béti, accompagnée de sa famille et des principaux personnages de son royaume, s'embarqua sur le vaisseau français *Le Mars*, commandé par M. de Villiers, pour se rendre à l'île de Sainte-Marie, où elle fit, le 30 Juillet 1750, la cession solennelle de cette île au roi de France, et aussitôt M. de Viliers, en vertu des ordres qu'il avait reçus, fit reconnaître M. Gosse, commandant à Sainte-Marie. Le pavillon blanc fut arboré et salué par les acclamations de l'équipage et l'artillerie du vaisseau [1].

Cet établissement eut un sort aussi funeste que celui qu'avait subi le Fort Dauphin : le commandant Gosse, qui désirait se rendre agréable à la jeune Béti, la combla d'égards et d'attentions, tandis qu'il laissa la veuve de Tamsimalo dans une sorte d'oubli et de dédain. Cette femme altière en fut cruellement offensée ; elle ne respira plus que la vengeance et jura la perte des Français. Béti, sensible à l'attachement de Gosse, employa tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour prévenir les suites fâcheuses de la colère de sa mère ; plusieurs fois elle réussit à faire avorter ses coupables entreprises ; mais enfin son influence et ses efforts ne purent triompher de tous les perfides stratagèmes que l'imagination de sa mère, fécondée par sa haine inplacable, lui suggérait sans cesse. Celle-ci, après avoir long-temps dépeint les Français sous les couleurs les plus odieuses, persuada enfin aux Malgaches qu'ils avaient profané la sépulture de Tamsimalo, et troublé ses cendres pour s'emparer des trésors qui avaient été enterrés avec lui à Sainte-Marie. Cette imputation exaspéra les naturels, qui vénéraient la mémoire de leur roi, et dès ce moment le massacre des Français fut irrévocablement décidé. La veille de Noël 1754, les Insulaires réunis en grand nombre fondirent, le fer et la flamme à la main, sur la colonie naissante et firent un affreux carnage. Dès que la nouvelle de ce désastre parvint à l'Ile de France, un vaisseau armé en guerre fut expédié pour venger la mort des Français et punir d'une manière éclatante leurs perfides assassins. Le châtiment fut prompt et terrible : un grand nombre de villages furent réduits en cendres ; les Insulaires épouvantés se jetèrent dans des barques, mais

1 Nous publierons prochainement l'acte de Concession de l'Ile de Sainte-Marie de Madagascar.—*Les Editeurs.*

elles furent foudroyées et submergées ; la veuve de Tamsimalo, auteur de tous ces maux, fuyait dans une pirogue vers la baie d'Antongil ; ses rameurs firent d'inutiles efforts pour échapper aux chaloupes qui les poursuivaient ; ils furent atteints par le feu de l'artillerie, et plusieurs furent tués avec leur souveraine ; les autres furent faits prisonniers et amenés à l'Ile de France. Au nombre de ces derniers se trouvait Béti, qui comparut devant le Conseil Supérieur et prouva que, loin d'avoir pris part à la destruction de l'établissement français à Sainte-Marie, elle n'avait cessé de faire les plus grands efforts pour sa conservation et sa prospérité. Le Gouverneur et le Conseil, convaincus de son innocence et des services qu'elle avait rendus aux Français, la récompensèrent de son zéle et de son dévouement. Ayant perdu par son attachement pour la nation française et les efforts qu'elle avait faits pour le salut de la colonie de Sainte-Marie, la confiance et l'affection de ses sujets, elle demanda et obtint de M. Magon la permission de s'établir avec les débris de sa fortune à l'île de France. Ce gouverneur lui fit même des concessions d'habitations et d'emplacements à la ville. Dans la suite M. de Souillac lui accorda des lettres de naturalité.

Messire David, gentilhomme qui avait toute la galanterie du siècle de Louis XV, et dont l'âme tendre et passionnée se livrait avec ardeur aux inspirations de l'amour, conçut l'idée de faire construire dans un lieu délicieux un chateau consacré aux plaisirs. La maison de campagne des gouverneurs était auparavant à Montplaisir ; mais M. David préféra le site sauvage et romantique qu'il avait découvert à Moka, et pour expliquer ce nouvel établissement, il allégua un motif qui ne manqua pas de lui concilier l'approbation et la reconnaissance du beau sexe : *L'amour sous un prétexte humain,* dit Cossigny, *suggéra au gouverneur de former pour les dames de la colonie une retraite, dans le cas où l'ennemi formerait quelque attaque sur l'île ; Montplaisir fut négligé pour le Réduit.*

Le château du Réduit est bâti sur une langue de terre baignée par deux rivières qui coulent dans des ravins décorés de la plus riche végétation, et près de l'endroit où se réunissent leurs flots bruyants et argentés. Ce point de vue est admirable par l'étendue, la richesse et la variété du passage. Tout près de là, les contours de la montagne *Orry* se dessinent gracieusement sur l'azur du ciel, et du côté opposé on voit se développer une longue succession de prairies verdoyantes, de maisons ombragées, de plantations diverses, bornées enfin par les montagnes du *Corps de Garde,* du *Tamarin* et des *Trois Mamelles,* qui offrent des teintes bleuâtres plus ou moins foncées, suivant l'état de l'atmosphère.

Enfin le regard peut s'étendre sur les vastes forêts de l'intérieur ou se perdre sur l'immensité de l'océan, tandis qu'on entend à ses pieds le fracas d'une belle cascade où les rayons solaires se décomposent et font

briller les couleurs prismatiques. L'œil plonge en cet endroit dans un précipice de plus de cent cinquante pieds de profondeur perpendiculaire. Les mugissements de la cataracte, le bruit du vent qui agite les forêts de ces bords solitaires, les cris aigus des singes qui les habitent, y forment une sauvage et majestueuse harmonie.[1]

(A suivre.)

LE RÉDUIT ET NOS PREMIERS GOUVERNEURS

—

Ces pages, dues à monsieur LOUIS BOUTON, sont empruntées à un recueil aujourd'hui fort rare, intitulé " KEEPSAKE MAURICIEN, *Mauritius Keepsake*, 1839, Port-Louis, île Maurice." C'est " le premier recueil dont " la publication ait été entreprise pour doter la Colonie d'un commence- " ment de littérature locale," nous apprend monsieur E. Bernard, collaborateur lui même du *Keepsake Mauricien.*

—

Qui ne connait le Réduit, au site pittoresque, aux frais et verdoyants ombrages, à la cascade jaillissante ? Le Réduit, c'est cette délicieuse *villa* où nos Excellences vont chercher un asile quand un trop plein d'affaires

[1] Nous ne pouvons résister ici au plaisir de rapprocher du récit de MAGON DE ST-ELIER le délicieux tableau fait par LADY BARKER d'une scène prise au Réduit :

" J'aurais été bien aise de vous donner une idée du calme et de la beauté du spectacle qui s'offrait à mes regards les dimanches soirs. Au loin, une certaine étendue de la mer, si bleue que vous auriez pu la prendre pour le ciel et non pour l'eau, tachetée çà et là de vaisseaux à l'ancre, et si petits qu'on aurait pu les comparer à des jouets d'enfants ; ce qui était causé, par la grande distance qui nous séparait. Ensuite, plus près, se dressant comme une forêt de mâts, on voyait de longues tiges d'aloès ; d'un côté s'élevait une ravissante montagne aux couleurs empourprées ; et de l'autre, des collines toutes rondes et vertes, formaient un cadre à cette mer ravissante. Tout près, un profond ravin qui semblait avoir été creusé d'un seul coup par quelque géant, pour faire un passage à une cascade écumante qui se précipitait dans une rapide rivière, au fond du ravin, pour aller ensuite se perdre à la mer. Nuit et jour on entendait un frais et agréable murmure de l'eau qui tombe en cascades ; et sur les flancs escarpés de ce ravin croissaient un grand nombre d'arbres et de fougères ; c'était là que les singes vivaient en bandes. Et tout contre la varangue s'étendait un grand espace couvert d'une pelouse d'un gazon si doux à l'œil et d'un si beau vert, qu'on aurait pu le prendre pour du velours, et de quelques parterres tout brillants de fleurs et de feuilles délicieuses. Je dis feuilles, parce qu'à Maurice il y a beaucoup de plantes qui ont des feuilles si belles et si jolies, qu'elles peuvent tenir lieu de fleurs pour orner un jardin,— seulement elles sont dépourvues de parfum. Encore au-delà de la pelouse, une sorte de petit parc émaillé çà et là de grosses touffes de pêchers et de manguiers, s'étendait jusqu'à l'allée, et un mince filet d'eau serpentait rapidement à travers les longues herbes, ayant plutôt l'air d'un petit ruisseau que d'un simple canal.

" C'était l'endroit où les singes venaient de préférence de livrer à leurs ébats."……

Nous mettrons, un autre jour, la relation entière de Lady BARKER sous les yeux de nos lecteurs. Elle a déjà été publiée dans le *Journal de la Jeunesse Mauricienne* de M. Adolphe Bernon, mais c'est un morceau littéraire digne d'être conservé dans nos Archives Coloniales, et nos amis, nous sommes convaincu, ne se plaindront pas de la réédition.— A. G.

déborde à *Government House*, ou que le soleil d'été vient chauffer de ses rayons perpendiculaires la vallée poudreuse où étouffe notre ville : le Réduit, c'est cette maison seigneuriale d'assez haute lignée pour servir de demeure à de royales dynasties, si l'Ile Maurice devenait un jour assez heureuse pour loger et héberger des têtes couronnées.

Ce fut, dit-on, M. David, le successeur de notre bon Labourdonnais, qui fonda, en 1749, la campagne du Réduit. Il parait que c'était la coutume d'appeler de ce nom les habitations que l'on construisait alors, car le très-révérend frère San Bartolomeo, carme déchaussé, membre de l'Académie de Velitri, et professeur à la propagande de Rome, qui visita notre île en 1789, et la voua à l'infamie dans un livre qu'il eut l'effronterie de publier, s'exprime ainsi : " *Private persons purchase small spots of ground from the king, live as planters and construct for themselves habitations which they call Réduits*"[1]. S'il faut ajouter foi à la chronique quelque peu bavarde et scandaleuse des temps passés, M. David, en jetant les fondements de cette maison d'été, céda tout simplement aux inspirations d'un amour qui le brûlait à petit feu ; il voulut s'y rapprocher d'une maîtresse discrètement aimée ; et comme il lui fallait un prétexte et qu'il tenait singulièrement à sauver les apparences, il s'empressa d'annoncer ingénieusement, qu'en établissant le Réduit, il n'avait pas d'autre but que d'offrir aux dames de la colonie un lieu de sûreté, dans le cas où l'île viendrait à être surprise par l'ennemi. Qu'on dise que M. David, entr'autres qualités adorables, n'était pas doué d'une galanterie qui aurait fait honneur à un chevalier du temps d'Amadis ! Quel contraste, quand on compare ce qu'il y avait dans une pareille âme de vive ardeur et de romanesques passions, à la nature si froide et si compassée de nos Excellences Britanniques !

Nous voulons esquisser l'histoire du Réduit ; mais que d'histoires, à son tour, le Réduit aurait à nous dire ! Que de joyeuses aventures, que de graves entretiens, que de drames sanglants peut-être ont été confiés aux muets appartements de cette féodale demeure ! Que de confidences intimes dont ils ont été les fidèles dépositaires, qui feraient la fortune d'un habile chroniqueur ! L'écho de ces discrètes murailles n'a-t-il pas répété les discours affectueux et polis des David, des Magon, des Farquhar, des Colville ; les rudes et grossières épithètes des Dumas, des Conway, des Hall, des Darling ; la parole brève et incisive des Bouvet, des Decaen et des Lowry Cole ?

Tout ce que nous savons de M. David, quand il eut créé le Réduit, c'est qu'il y fit une plantation de cotonniers. Etait-ce pour en tirer le duvet moëlleux qui devait garnir les boîtes où il proposait, en cas d'alarme,

[1] *Voy. to the East Indies, etc. translated by W. Johnson, p.* 439. —(Note de l'auteur.)

de renfermer les jolies colombes dont il voulait s'entourer ? Le cœur de M. David était si fécond en stratagèmes !

A M. David succéda M. Lozier-Bouvet, homme positif s'il en fut, fort peu enthousiaste de la vie champêtre, et rebelle aux impressions de l'amour. Aussi changea-t-il la destination du Réduit. De la Paphos de M. David il fit littéralement des choux et des raves ; les jasmins, les myrtes et les rosiers furent arrachés impitoyablement, et à leur place poussèrent avec un grand déploiement de luxe végétal des navets, des carottes et cette infinité de légumes qui font la gloire du jardin potager. C'était un bonheur pour lui d'approvisionner généreusement les équipages des navires qui venaient relâcher au port Nord-Ouest. Pour être juste, il faut dire qu'il mit une partie du jardin à la disposition de M. Poivre, qui y planta les jeunes muscadiers qu'il avait apportés de Manille, en 1755, sur la frégate la *Colombe*. Temps d'illusion où nos pères couraient à travers mille dangers à la recherche de la muscade et du girofle, avec la même ardeur qui brûlait les héros de la Fable quand ils allèrent conquérir la Toison d'Or, ou enlever les pommes merveilleuses du jardin des Hespérides ! N'est-ce pas toujours, hélas ! cette même soif qui nous tourmente, quand nos pas inquiets nous entraînent partout où nous croyons voir, au terme du voyage, gloire, honneurs et richesse ?

M. Magon s'occupa du Réduit avec une extrême sollicitude ; il y cultivait avec goût et en profusion les arbres et les plantes remarquables par l'utilité de leurs produits, par l'élégance ou la majesté de leur végétation. — " J'ai été témoin dans ma jeunesse, dit Charpentier Cossigny, des soins qu'il donnait, malgré les embarras du gouvernement, aux plantes qu'on y cultivait. Il avait saisi la véritable destination de ce jardin en administrateur et en homme d'Etat. Il avait compris que cette pépinière devait enrichir la colonie de productions agréables, utiles et fructueuses."

Son successeur, Boucher Desforges, attirait au Réduit, par son exquise politesse et l'urbanité de ses manières, les hommes d'élite qui habitaient ou visitaient l'île à cette époque bien éloignée de nous. Legentil, de l'Académie des Sciences, parle avec complaisance des moments agréables qu'il passa à cette belle campagne, et de l'accueil gracieux que lui fit le gouverneur Desforges.

M. le Chevalier Desroches faisait aussi fort convenablement les honneurs du Réduit. Entr'autres étrangers de distinction qui se trouvaient à l'Ile de France en 1770 et 1771, le capitaine d'une frégate espagnole, Don Joseph de Cordova, y reçut, présenté par M. le Marquis de Maudave, une noble et courtoise hospitalité.

Il parait qu'on se trouva forcé, vers cette époque, de faire de grandes réparations au Réduit, et que les travaux furent exécutés sous le gouvernement de M. le Chevalier Guirand de la Brillanne, de l'Ordre de

Saint-Jean de Jérusalem, car le millésime de 1778 se lit encore aujourd'hui sur la principale porte d'entrée. C'est sans doute alors que furent comblés les fossés qui existaient autour de la maison, et qu'on détruisit le pont-levis, appareil féodal qui datait de M. David, et faisait du Réduit une espèce de château fort du moyen âge.

Le Chevalier de la Brillanne et son successeur, le Vicompte de Souillac, se firent une réputation de galanterie qui surpassa de beaucoup, ma foi, celle de M. David. Encore tout imbus des principes puisés à la cour de France, Messeigneurs s'imaginèrent, qu'en leur qualité de représentants du royal maître, ils n'avaient qu'à jeter le mouchoir pour le voir relever aussitôt par un essaim de jeunes et jolies femmes. Ils voulurent donc, bien pénétrés de cette idée, faire du Réduit un autre Parc-aux-Cerfs.... Ils voulurent, avons-nous dit, car pour l'honneur des beautés contemporaines, nous ne pouvons croire qu'ils y aient réussi.

Mais jetons le voile sur ce passé de douteuse mémoire, et traversant un intervalle de trente années, pendant lequel rien de remarquable ne se passe au Réduit, allons au-devant d'un homme tout cœur et tout honneur, saluons le capitaine-général Decaen, dont la présence vint épurer de ses souillures cet asile que n'épargna point la corruption du siècle dernier.

Le général Decaen allait quelquefois oublier au Réduit les tracas et les soins d'une administration pénible ; car il eut à remplir une tâche difficile en venant se placer à la tête du gouvernement insulaire. D'un caractère bouillant et impétueux, il lui fallut se contenir pour retremper le moral d'hommes énervés et las d'une guerre longue et désastreuse ; et si plus d'une fois sa parole brusque et incisive heurta ceux qui l'approchaient, souvenons-nous qu'il dota l'Ile de France d'une gloire immortelle. — Le jardin du Réduit était alors confié aux soins d'un agriculteur éclairé ; le généal Decaen s'en occupa autant que purent le permettre les courts loisirs que lui laissaient les affaires de son gouvernement.....

Qui ne se rappelle encore Sir Robert Townsend Farquhar et tout ce qu'il a fait pour le Réduit ? On vit cette maison de plaisance reprendre une nouvelle splendeur ; la brillante fortune de Sir Robert, les émoluments considérables de sa place, le pouvoir à peu près illimité dont il était revêtu, furent autant de moyens heureusement employés dans l'intérêt du pays, et le Réduit eut sa part de largesses et de libéralités. Un jardinier expérimenté venu d'Angleterre y fut attaché, et sous sa direction les plantes plus belles et les plus rares de toutes les parties du monde semblèrent s'y donner rendez-vous. Nous nous rappelons avec quelque orgueil avoir contribué nous-même à ces riches collec tions. Ce fut sous les généreux auspices de Sir Robert, que nos amis Bojer et Hilsenberg entreprirent leur voyage à Madagascar et à la Côte d'Afrique, voyage reconnu aujourd'hui d'un si puissant intérêt, et dont les résultats ont été immenses, particulière-

ment pour la botanique. Les plantes que rapportèrent de leur excursion périlleuse ces voyageurs intelligents, furent en grande partie confiées aux soins du jardinier du Réduit.

M. Farquhar réunissait dans ses salons une société brillante et choisie ; les anciens habitants y étaient cordialement admis ; sa touchante bonhomie avait surtout excité les sympathies de la jeunesse mauricienne ; quelquefois, quand arrivait un jour de fête, il enlevait par douzaines les élèves du Collège Royale, et les emmenait s'ébattre joyeusement sur les pelouses du Réduit, à l'ombre des grands arbres, ou admirer, tout palpitants d'effroi, les eaux bondissantes de la cascade. Combien de nos compatriotes gardent précieusement empreints dans leur mémoire ces touchants souvenirs !

Mais voici venir le règne de deux sabreurs, Son Excellence Ralph Darling et Son Excellence G. J. Hall, deux noms auquels l'indignation et la haine seront éternellement attachées. Impérieux et tranchants dans leur vie privée aussi bien que dans leurs actes publics, ces deux majors-généraux voulurent tout bouleverser autour d'eux. Le Réduit devait attirer leur attention. Ils trouvèrent le moyen de faire disparaître des arbres rares et précieux, les seuls de leur espèce que le temps eût respectés, pour y substituer, idée sublime qui ferait honneur à deux gendarmes ! une plantation de maïs. Cet esprit de destruction finit par les dominer si exclusivement, que l'excellent M. Jaunet, qui était le chef jardinier du Réduit depuis le général Decaen, ne put trouver grâce devant eux. Il fallait être un Hall pour méconnaître l'expérience éclairée, le savoir modeste, les qualités morales de M. Jaunet ; il fallait être un Hall pour chasser avec cette cruauté un homme que son grand âge et ses antécédents rendaient respectable à tous les yeux.

En 1823, Sir Galbraith Lowry Cole vint prendre les rênes du gouvernement ; Sir Lowry, le caractère le plus chevaleresque, le plus franc et le plus loyal *British Soldier* que nous ayons eu à Maurice, mais le gentilhomme le plus cérémonieux des trois royaumes. Aussi voulut-il que le Réduit ne fût autre chose que la maison officielle du gouverneur à Moka. Il est vrai, on le dit tout bas, qu'à une petite distance du quartier général, se trouvait une fort jolie campagne appelée *Bagatelle*, où Son Excellence se dépouillait de ses insignes et recevait bourgeoisement quelques intimes. Le claret circulait alors librement, on oubliait pour un moment la sévère étiquette, puis on s'en retournait tenant son sérieux à deux mains au Réduit aristocratique, lequel n'était plus, à vrai dire, qu'une succursale de *Government House*. Les jardins du Réduit étaient d'ailleurs parfaitement entretenus ; le potager surtout était l'objet d'un culte particulier, et passait avec juste raison pour le plus beau du district. Eveillé de bonne heure, Sir Lowry Cole envoyait son monde au travail et gourmandait la

paresse de ses jardiniers ; c'ét ait sur eux que s'essayait dès le matin sa parole consulaire, avant de se faire entendre, quand la onzième heure sonnait à la ville, aux chefs de bureaux et aux commis retardataires. On a dit que cet illustre hôte du Réduit ne dédaignait point de descendre aux détails les plus vulgaires de l'économie domestique, qu'il expédiait à la ville des petits pois, des choux et des brèdes, et faisait ce que nous appelons *du bazar*, avec une intelligence peu commune ; c'est méconnaître ce que Sir Lowry avait de noblesse et de fierté dans le caractère.

Sir Charles Colville, en bannissant une trop cérémonieuse étiquette, fit aimer l'urbanité de sa personne en même temps que la dignité de ses manières. Les hommes de quelque célébrité qui visitèrent le Réduit sous son gouvernement, s'accordent tous sur ce point. Durville, le voyageur aveugle Holman, le capitaine de vaisseau Laplace, et Bellanger, paraissent pénétrés de l'excellente ré ception qu'on leur fit. Entendons parler Holman :

" *The charm of Sir Ch ar les Colville's house consisted in the perfect* " *independency of its visitors, to whom every facility was afforded for* " *amusement, without being oppressed by too much attention, and on* " *assembling at table, the arrangemen ts were so excellent, and so easily* " *conducted, that although you felt every want readily supplied, you were* " *never ceremoniously reminded of being a guest.*" (Holman's Voyage " round the world, vol. 3, p. 137 & 138.)

Ce qui frappe davantage M. Laplace, le capitaine de la *Favorite*, à sa première visite au Réduit, en Avril 1830, à part cependant la belle cascade, *le bout du monde*, les bâtiments qu'il place à 800 pieds au-dessus du niveau de la mer, ce qui l'étonne singulièrement, et nous aussi par parenthèse, c'est la grande quantité de singes verts qu'il assure avoir vus grimper sur les arbres et lui faire des grimaces à travers le feuillage ; il faut qu'il les ait ainsi aperçus à travers des besicles vertes, car les singes du Réduit, qui sont tout aussi singes que ceux des autres parties de l'île, n'ont jamais été revêtus de la couleur que leur prête M. Laplace. Il est bon de relever une erreur qui peut être d'un grand préjudice pour la science et avoir des conséquences sérieuses.

Sir Charles ne négligea rien pour entretenir dignement les jardins du Réduit. Le directeur de celui des Pamplemousses y était souvent appelé ; on s'aidait de ses conseils et de son expérience ; le gouverneur lui-même prenait une part active aux travaux d'horticulture, s'enquérait avec intérêt de la patrie et du nom botanique d'une plante, et s'extasiait sur la beauté et l'éclat d'une fleur. Nous avons été assez heureux pour être admis auprès de sa personne (c'était quelques mois avant son rappel), et nous avons pu juger avec quelle vive et touchante solicitude il s'intéressait à la destinée de tout ce qui était placé sous sa protection, et avec quelle délicatesse se révélaient, dans les plus petites choses, les nobles qualités de son cœur.

LOUIS BOUTON.

Nous publierons plus tard d'autres documents intéressants et inédits touchant le Réduit.

1re ANNÉE 8 MARS 1888 N° 88

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

L'ILE DE FRANCE SOUS LA COMPAGNIE DES INDES

PAR

FERDINAND MAGON DE SAINT-ELIER

(SUITE) [1]

CHAPITRE VIII

M. de Lozier Bouvet succède à M. David.—Arrivée de M. l'abbé de la Caille.—Réflexions sur cet astronome.— Ravage de la petite vérole.

Vers la fin de l'année 1750, M. David fut relevé de ses fonctions et eut pour successeur par intérim M. de Lozier Bouvet [2], son beau-frère, un des plus grands hommes de mer qui aient été au service de la Compagnie des Indes. C'est lui qui en 1738 affronta les mers orageuses et les glaces du pôle méridional, et entreprit cette navigation périlleuse qui le conduisit à la découverte du cap de la *Circoncision*.

Le 18 avril 1753, M. l'abbé de la Caille arriva à l'Ile de France, où il apprit par le gouverneur que M. David était parti le 10 Février pour l'Europe, et qu'il devait toucher au Cap pour l'y prendre. On ignorait alors en cette île que le retour de cet astronome en France devait être retardé

[1] Voir pages 373, 385, 401, 413, 425 et 437.

[2] Les provisions du roi accordées à M. Jean-Baptiste-Charles de Lozier Bouvet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sont datées du 14 Mars 1750, et furent enregistrées au Conseil Supérieur de l'Ile de France le 17 août 1750. En vertu de ces provisions M. Bouvet est nommé à la place de gouverneur particulier de l'île Bourbon, et président du Conseil supérieur y établi, et ce sous les ordres de M. David, gouverneur général des îles de France et de Bourbon, et en cas d'absence de M. David, il doit être appelé à prendre le gouvernement en chef de ces îles.

M. de Lozier Bouvet prêta serment à Paris, le 21 mars 1750, entre les mains de Mgr. Daguesseau, chancelier de France.

Il ne prit le gouvernement de l'île de France qu'en février 1753, date du départ de M. David, et le conserva jusqu'au commencement de janvier 1756, où il fut succédé par M. René Magon.—A. G.

par l'ordre imprévu qu'il avait reçu de passer aux îles de France et de Bourbon. L'objet de son voyage était de lever le plan de l'Ile de France, travail pénible et rempli de difficultés, pour lequel il fallait tout son zèle et toute sa persévérance. Des forêts impénétrables, des marais, des vallées profondes, des ruisseaux, des bras de mer et l'irrégularité d'un terrain souvent impraticable, avaient été comme autant d'écueils pour les ingénieurs, dont plusieurs avaient abandonné le travail ; d'autres, plus patients et plus courageux, tels que l'académicien d'Après de Manevillette[1], avaient conduit l'opération à sa fin, mais sans en remplir toutes les parties avec exactitude. J'ai donné au commencement de ce livre le résultat des opérations géodésiques de l'abbé de la Caille.[2] Cet astronome est un de ceux qui ont rendu les services les plus importants à la science. Disciple de Cassini et de Maraldi, dont il devint l'émule, il lui était réservé de faire dans le ciel des découvertes comparables à celles que la géographie doit à Christophe Colomb, puisqu'il a le premier donné une description exacte de l'hémisphère austral ; c'est un nouveau monde céleste dont on doit la carte à l'abbé de la Caille. Tel fut le fruit de son voyage au Cap de Bonne-Espérance. Au milieu des occupations immenses qui faisaient l'objet principal de sa mission, il trouvait encore le temps de se livrer à une multitude d'observations et de recherches différentes. Je ne parlerai que de la mesure qu'il prit du 34e degré de latitude australe, sans autre secours que celui de quelques nègres. On y voit une distance de 69,669 toises, c'est-à-dire de près de 35 lieues, mesurée géométriquement et avec le dernier scrupule, depuis Klip-Fonteyn jusqu'au Cap, dans un désert brûlant, à travers des montagnes et des plaines de sable où il enfonçait souvent jusqu'aux genoux. Enfin il acheva dans l'espace de quelques mois un ouvrage presque aussi considérable que celui que plusieurs académiciens ensemble n'ont pu faire au Pérou que dans l'espace de plusieurs années, et il trouva que le degré de la terre est de 57,037 toises vers 33 degrés $\frac{1}{8}$ de latitude australe.

Après s'être acquitté de sa mission à l'Ile de France et à Bourbon, l'abbé de la Caille retourna en France et reparut dans la capitale avec cette modestie sous le voile de laquelle il s'efforçait toujours de cacher ses grands talents et les services qu'il avait rendus. Cet astronome avait rassemblé les matériaux d'un ouvrage aussi considérable qu'intéressant, dont il se disposait à enrichir la république des lettres, lorsqu'il fut enlevé,

[1] M. D'Après avait visité les îles de France et de Bourbon pour la première fois vers la fin de l'année 1751. Parti de Lorient le 21 octobre 1750, à bord du *Glorieux*, avec l'abbé de la Caille, comme compagnon de voyage, il arriva au Cap de Bonne-Espérance le 30 mars 1751 et y débarqua le 19 avril. Laissant l'abbé de la Caille au Cap, M. D'Après se rendit aux îles de France et de Bourbon, dont il détermina la forme et l'étendue avec beaucoup de précision. En 1753, il revint une seconde fois à l'Ile de France. Nous publierons plus tard le récit de son voyage ainsi qu'un résumé de ses observations.—A. G.

[2] Voir le No. 10 de la *Revue*, pages 117 et suivantes.—*Les Editeurs.*

le 21 Mars 1762, à sa patrie et au monde savant, qui vit s'éteindre en lui l'une de ses plus grandes lumières. On peut dire qu'il passa toute sa vie dans le ciel d'où ses regards ne sortaient point. Son savoir et ses vertus contribuèrent également à le rendre cher aux nations étrangères qu'il visita. M. Tulbagh, qui fut pendant plus de cinquante ans gouverneur du Cap, avait pour M. de la Caille le plus vif attachement; c'était de tous les Français qu'il avait connus celui qu'il regrettait le plus. Il lui avait fait construire un observatoire pendant son séjour au Cap, et depuis qu'il l'avait perdu, sa consolation était de rappeler sa mémoire, de s'entretenir de ses vertus.[1]

Pendant l'année 1754, les habitants de l'Ile de France, à qui la nature ne s'était pas lassée de prodiguer sans interruption ses dons et ses charmes, comme pour les attacher dans ce pays enchanté, dont l'heureuse influence prolongeait la vie des hommes au-delà des bornes ordinaires, lui payèrent un de ces tributs qu'elle impose à tous les peuples et dont les Colons, jusque-là presque entièrement exempts des infirmités qui affligent l'espèce humaine, avaient été heureusement préservés. La petite vérole fut une véritable épidémie qui causa dans la population des ravages considérables. Le deuil et la douleur bannirent cet aspect riant qui animait toutes les physionomies, qui se reflétait doucement sur tous les objets auxquels il donnait tant d'agréments ; mais les sources du mal n'avaient pas assez de profondeur pour désoler longtemps cette paisible contrée, digne de toutes les faveurs du ciel. L'air fut bientôt purgé des semences morbifiques qui l'avaient corrompu, et si les pertes de l'amitié pouvaient se réparer, le souvenir de ces malheurs, dissipé par le retour des bienfaits de la nature, n'aurait pas longtemps attristé l'esprit des Colons.[2]

CHAPITRE XI.

Arrivée de M. Poivre en cette île.—Notice biographique sur ce voyageur.—Il obtient du Gouverneur un navire pour aller aux Moluques chercher le girofle et la muscade.

Pendant le gouvernement de M. Bouvet, M. Poivre arriva en cette île

[1] Parti du Cap le 8 mars 1753, à bord du *Puissieux*, l'abbé de la Caille, conformément à ce que dit MAGON DE ST-ELIER, arriva à l'Ile de France le 18 avril de la même année. De là il se rendit, le 16 janvier 1754, à l'Ile Bourbon, où il séjourna quarante jours. Ce fut le 26 février qu'il s'embarqua pour la France à bord de l'*Achille*, commandé par M. de Beaubriand. Nous publierons plus tard le *Journal* de l'abbé de la Caille. Pendant son séjour à l'Ile de France, l'observatoire du célèbre astronome se trouvait installé dans la maison de M. Mabille, premier conseiller du Conseil Supérieur, laquelle maison, d'après une triangulation établie par l'hon. Connal, était située vers le milieu de la rue des Tribunaux actuelle.—A. G.

[2] MAGON DE ST ELIER, on le voit, ne parle guère des actes du gouverneur Lozier Bouvet. Nous espérons pouvoir combler un jour, cette lacune, au moyen des documents que nous possédons. Plusieurs fois dans le cours de son administration, M. Bouvet fit des voyages dans l'Inde, afin de porter secours à Dupleix alors fortement aux prises avec les Anglais. En juin 1748, il alla, à la tête d'une escadre de neuf vaisseaux, porter deux cents hommes et cinq millions de francs en espèces au gouverneur de Pondichéry. En 1749 encore, il accomplit une semblable expédition.— A. G.

qu'il avait déjà visitée deux fois. Les services importants et désintéressés que ce voyageur philosophe rendit à cette île, dont il devint intendant, méritent sans doute que les Colons reconnaissants recherchent et étudient les circonstances de sa vie dont tous les actes sont autant de modèles de vertus publiques. Né à Lyon en 1719, M. Poivre entra très-jeune dans la congrégation des missions étrangères. Les Supérieurs l'envoyèrent en Chine et lui prescrivirent de passer ensuite à la Cochinchine, quoiqu'il ne fût pas encore engagé dans les ordres sacrés. Avant d'arriver à Canton, il reçut d'une main trompée ou perfide, une lettre en chinois qu'on lui dit être de recommandation. Elle était, au contraire, d'un Chinois qui avait été offensé par un Européen, et qui, croyant que ce dernier devait être le porteur de sa lettre, le dénonçait à la nation chinoise comme un coupable dont elle avait à se plaindre et qui méritait la mort. M. Poivre, rempli de confiance, se hâta de présenter la lettre au premier mandarin dont il put approcher et fut mis en prison. Là il apprit assez de chinois pour se défendre. Le vice-roi de Canton, touché de son ingénuité, convaincu de son innocence et indigné d'une si odieuse trahison, devint son ami et son protecteur, et lui procura toutes les facilités qu'on refuse ordinairement aux Européens pour voir l'intérieur du pays. Il favorisa aussi son voyage à la Cochinchine. Poivre parcourut ces contrées avec les yeux d'un philosophe éclairé, et en même temps qu'il servait la religion, qu'il s'efforçait de répandre les lumières de la vérité et la douceur de la doctrine chrétienne, il étudiait partout les mœurs des peuples qu'il visitait, les diverses branches d'industrie auxquelles ils se livraient, le degré de perfectionnement auquel ils les portaient, et ne laissait échapper aucune occasion d'enrichir sa nation de quelque découverte utile, de quelque plante salutaire. Il attachait un haut degré d'importance à l'agriculture ; il avait été plusieurs fois à portée d'observer l'influence que la culture d'une seule plante peut exercer sur l'esprit, le commerce et la prospérité de tout un peuple. En retournant en Europe, en 1745, le vaisseau qui le portait fut attaqué dans le détroit de Banca par un bâtiment anglais de l'escadre du commodore Barnett. M. Poivre aurait pu rester étranger au combat ; mais une âme élevée peut-elle se résoudre à fuir le danger auquel sont exposés ceux qui l'environnent ; peut-elle résister à cet élan naturel qui la porte à partager leur destinée ? Pendant tout le combat, il ne cessa d'affronter la mort ; on le vit dans toutes les parties du vaisseau où il crut sa présence utile, aidant à la manœuvre, exhortant les soldats et les matelots, et surtout secourant les blessés. Au milieu de cette louable ardeur, un boulet de canon lui emporta le bras. Le premier mot qu'il prononça, en jetant un regard sur sa blessure, fut : *Je ne pourrai plus peindre*, expression qui peint bien la sérénité de son âme. Ce malheureux accident l'obligea à renoncer aux fonctions ecclésiastiques ; mais il n'y trouva point une

raison de cesser de servir son pays. L'étendue de ses connaissances lui donnait les moyens de varier le genre de ses services, sans en diminuer l'importance. Les observations curieuses et les grandes vues qu'il rapportait de l'Asie, jointes à la perfection avec laquelle il parlait le chinois, le cochinchinois, le malais, le firent choisir par la Compagnie des Indes, en 1749, pour aller, en qualité de ministre de France, établir une nouvelle branche de commerce à la Cochinchine. Il montra dans cette mission des talents supérieurs et la probité la plus délicate : de retour à l'Ile de France, il déposa dans les magasins de la Compagnie jusqu'aux présents particuliers qu'il avait reçus, et écrivit aux Directeurs : *Je vous ai remplacé tel objet de mon argent, parce qu'on me l'a volé par ma faute, et qu'il n'est pas juste que vous en supportiez la perte.* Il apporta dans cette colonie, le poivrier, le cannellier, plusieurs arbres de teinture, de résine et de vernis, plusieurs espèces d'arbres fruitiers et quelques quintaux de *riz sec* qui se cultive à la Cochinchine sur les montagnes, qui croît dans des terres sèches, n'a besoin que d'une chaleur modérée et ne demande point d'irrigation. Ce grain précieux fut semé avec succès et rapporta plus que n'aurait fait aucune espèce du pays. Les Colons reçurent ce présent avec d'autant plus d'empressement, que ce riz, qui est d'ailleurs plus fécond et de meilleur goût que les autres espèces du pays, étant sur la terre quinze à vingt jours de moins, peut être cueilli avant la saison des ouragans, qui emportent très-souvent les moissons. Il y avait lieu d'espérer que l'avantage qu'offrait le riz sec engagerait les Colons à le conserver précieusement ; mais la culture de ce riz a été abandonnée, comme celle des autres espèces, à la maladresse des nègres qui ont tout mêlé, de sorte que le riz de la Cochinchine étant mûr beaucoup plus tôt que les autres, le grain en est tombé avant la moisson, et peu à peu l'espèce s'est perdue dans l'île.

Bientôt après son retour de la Cochinchine, M. Poivre fut envoyé par la Compagnie des Indes à Manille. Ce voyage avait pour objet principal d'acquérir et de naturaliser à l'Ile de France les épiceries fines. La possession exclusive de quatre productions a longtemps enrichi les négociants hollandais : ce sont le poivre, la cannelle, le girofle et la muscade. Nous venons de voir que M. Poivre avait déjà dans son précédent voyage porté les deux premières à l'Ile de France ; il s'agissait de dérober les deux autres à l'avarice des Hollandais. Les obstacles et les traverses que les agents de la Compagnie à Canton suscitèrent à M. Poivre, l'empêchèrent de remplir sa mission avec un entier succès. Il fut obligé de se rendre à Pondichéry et à l'Ile de France, n'ayant fait qu'une partie de ce dont il avait été chargé : il apporta cinq plants enracinés de muscadiers et un assez grand nombre de noix muscades, propres à la germination, dont Buffon et Jussieu vérifièrent la bonne qualité. Il apprit à l'Ile de France

les dissensions intérieures de la Compagnie,et comprit alors la cause d'une partie des difficultés qu'il avait éprouvées. Il entra en conférence avec le gouverneur et lui démontra si clairement l'importance de l'entreprise et la certitude du succès, pourvu qu'on eût un navire à y consacrer, que M. Bouvet, après avoir combiné les besoins de la colonie dont la marine était très-peu nombreuse, se décida à confier à M. Poivre, un vieux et mauvais petit navire de cent soixante tonneaux, auquel il ne put donner qu'un équipage plus défectueux encore et peu de provisions, de mauvaise qualité. Cependant, dans les circonstances où M. Bouvet se trouvait placé, cet armement était de sa part un très grand effort de zèle, et il s'exposait par-là à déplaire au parti le plus puissant.

Le nouvel argonaute s'embarqua en 1754 sur sa petite frégate, *la Colombe,—image,* dit M. Dupont de Nemours, *du faible oiseau que l'Ecriture nous peint, envoyé par Noé au milieu de la plus immense mer, pour chercher un rameau plus précieux.* Il serait trop long d'entrer dans le détail des difficultés innombrables que M. Poivre eut à vaincre dans cette navigation si dangereuse sous tous les aspects. Malgré sa résolution et son dévouement, le mauvais état de son bâtiment et de son équipage le mit hors d'état d'exécuter tous les projets qu'il avait formés. Il s'acquitta néanmoins d'une partie importante de sa mission, se procura les connaissances dont il avait besoin, forma des liaisons d'amitié et revint à l'Ile de France, où il remit au Conseil Supérieur, le 8 Juin 1755, les plants précieux qu'il avait apportés et qui furent reconnus pour des épiceries fines. Rien de plus touchant que la simplicité, la candeur avec laquelle il raconte dans un mémoire que j'ai lu, écrit de sa main,et adressé au Conseil Supérieur de cette île, les dangers qu'il a courus ainsi que les marins qui l'accompagnaient dans son voyage aux îles Philippines et Moluques, expédition mémorable qui prépara la destruction du monopole des Hollandais sur le commerce des épiceries. Avant de s'embarquer, en 1754, M. Poivre avait partagé entre trois habitants de l'Ile de France ses plants de muscadiers, et y avait joint d'excellentes instructions sur leur culture. Ces plants avaient péri, et plusieurs raisons firent croire que cette mort n'en avait pas été naturelle, mais l'effet de la malveillance du directeur des jardins, Fusée Aublet, envoyé à l'Ile de France par le parti qui s'opposait à la recherche des épiceries.—Ici j'interromps le récit de la vie de M. Poivre pour suivre l'ordre des dates et la marche des événements relatifs au pays ; mais j'aurai encore plus d'une occasion d'entretenir le lecteur de cet estimable et utile citoyen.[1]

(A suivre.)

[1] Nous publierons, du reste, prochainement, toute cette partie des œuvres de Poivre qui a trait à nos colonies.—*Les Editeurs.*

A PROPOS DU REDUIT

—

ILE DE FRANCE ET BOURBON

—

I

Etant arrivé, dans notre dernier numéro, à cette partie des *Tableaux historiques* de MAGON DE ST ELIER où il est question du gouverneur David et de la création première du Réduit, nous avons jugé intéressant de faire suivre le récit de MAGON DE ST ELIER d'une Notice sur le fameux château de campagne de nos gouverneurs, écrite par M. Louis Bouton, et insérée, en 1839, dans le *Keepsake Mauricien*.

Cette notice, un peu trop succincte peut-être, est aussi incomplète, puisqu'elle s'arrête à Sir Galbraith Lowry Cole, en 1823.

En 1847, un journal bi-mensuel de PortLouis, la *Revue Mauricienne*, a publié une autre notice sur le Réduit. Elle ne diffère que par de légères variantes du récit de M. Louis Bouton, et il est inutile que nous la reproduisions de nouveau. Seulement, l'auteur, M. Hilaire COQUEVAL, va heureusement un peu plus loin que M. Bouton. Après nous avoir parlé de Sir Lowry Cole, il continue en ces termes :

" Le Réduit continua à être convenablement entretenu sous l'administration de Sir William Nicolay et de Sir Lionel Smith. Une mort trop prompte vint malheureusement enlever ce dernier au moment où, par d'habiles travaux, il préparait un avenir heureux à notre pays.

" Sir Lionel Smith était un beau vieillard, dont l'humeur enjouée, sans contraster avec son âge, prévenait toujours en sa faveur. Il avait le caractère franc et loyal du militaire et son activité peu commune servait à le rendre populaire. Sir Lionel aimait à tout voir, à tout entendre par lui-même et ne dédaignait pas de se montrer très souvent dans les lieux qu'il croyait les plus fréquentés du public. Mais d'autrefois, on le rencontrait seul, à pied, parcourant la campagne qui environne le Réduit, ou visitant bourgeoisement les faubourgs de notre cité. C'était dans ces derniers lieux que Sir Lionel Smith aimait à se faire voir, heureux qu'il était quand il pouvait parfois sur son passage arrêter une plainte prête à s'échapper ou essuyer une larme qu'allait faire tomber l'indigence.

" Sous le Gouvernement actuel, le Réduit est dans un état de prospérité qui fait honneur aux connaissances de Sir William Gomm. Ce dernier

a compris que cette habitation n'était pas seulement un lieu de plaisance réservé aux Gouverneurs de la Colonie, mais un de ces vieux monuments historiques que la terre semble supporter avec orgueil et qui portent à leur front les insignes honorables de leur illustre blason. Les jardins particulièrement sont entretenus avec un soin remarquable et ne laissent rien à désirer sous le rapport de la culture des plantes et des fleurs. M. Tribe, l'horticulteur attaché en ce moment à l'entretien du Réduit, a envoyé à l'Exposition publique de 1846, onze produits différents dont quelques-uns remportèrent les prix institués en cette circonstance par la société des Arts et des Sciences de cette île. N'oublions pas d'ajouter que Lady Elizabeth Gomm, par l'influence heureuse qu'elle exerce au Réduit, n'est pas la moins intéressée à la réputation dont jouit aujourd'hui l'ancienne demeure du Gouverneur David. Au Réduit il ne manquait depuis longtemps qu'une noble châtelaine....."

" HILAIRE COQUEVAL."

Depuis Sir William Gomm, près de quarante ans se sont écoulés, et plus de vingt gouverneurs se sont succédé au Réduit. De quelles fêtes brillantes, de quelles scènes curieuses, ces lieux n'ont-il pas été témoins !..... Un romancier trouverait, dans l'histoire complète du Réduit, matière à écrire bon nombre de volumes. Nous espérons pouvoir, un jour, mettre sous les yeux de nos lecteurs une esquisse biographique de chacun des gouverneurs qui ont passé au Réduit, de 1850 à 1886, ainsi qu'un tableau chronologique des diverses améliorations ou modifications apportées au château et à ses environs, sous l'administration de ces mêmes gouverneurs.

En attendant, nous publierons tous les documents historiques relatifs à ce sujet que nous aurons trouvés aux Archives.

LETTRE DES DIRECTEURS DE LA COMPAGNIE DES INDES

II

Le gouverneur David, en jetant les fondements du Réduit, alléguait pour motif qu'il voulait offrir aux femmes de la colonie un lieu de sûreté dans le cas où l'île viendrait à être surprise par l'ennemi. Etait-il sincère ? La chronique insinue que non. Quoi qu'il en soit, les directeurs de la Compagnie des Indes s'empressèrent d'approuver son projet et il fut même décidé de construire un *Réduit* à l'île Bourbon,—comme le prouve la lettre ci-dessous que nous avons trouvée aux Archives de Saint-Denis :

A Messieurs du Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon.

A Paris, le 13 Mars 1762.

" Nous avons trouvé joint, Messieurs, à votre lettre du 8 7bre de l'année dernière le plan et l'etat de depense du Reduit etabli dans l'endroit apellé Moka ainsi que le Plan et l'Etat de depenses du petit etablissement formé sur la montagne St Denis pour supléer au reduit qui etait insufisant pour contenir toutes les femmes de l'isle. Nous avons examiné toutes ces pieces et avons remarqué qu'il reste encore a faire au reduit des retranchements et des palissades qui ne sont que projettées sur le plan, d'ou il résulte une augmentation de depense pour perfectionner ces camps de reserve : la Compagnie au surplus qui vous avait autorisé de faire le projet que M. Desforges vous avait laissé avant que de passer à l'Isle de France pour la construction d'un reduit qui put servir de retraite aux femmes en cas d'attaque, aprouve les operations que vous avez faittes en consequence ; mais elle vous recommande d'employer la plus grande economie dans les ouvrages qui restent a faire, de faire veiller, avec attention a l'entretien des batiments renfermés dans l'enceinte de ces reduits, de crainte qu'en negligeant de mesmes reparations, on ne soit forcé d'en faire de très dispendieuse ; vous aurez sans doute pris les precautions necessaires pour y rassembler des vivres pour la subsistance des personnes qui pourront s'y retirer.

.....

" COLABAN, J. COTTIN, GILLY, MASSON, GODEHEU, CASAUBON, ROFFAY, MAGON."

LETTRE DU GÉNÉRAL MALARTIC

III

Sous Malartic, il fut, paraît-il, question de vendre le Réduit. Mais le général s'opposa à ce projet, et l'on n'y donna pas suite. La lettre suivante, empruntée aux archives de Port-Louis, ne manque pas d'intérêt :

" Port Nord Ouest, le 12 Frimaire l'an 6.

" Citoyens Représentans,

" S'il est dans vos projets de faire vendre le Réduit, je vous invite à attendre une décision du Pouvoir exécutif.

" Peu de jours avant mon départ de Paris le Fevrier 1792, le Ministre de la Marine me parla avec le plus grand éloge du mémoire du Général Dumas sur l'isle de France et me proposa de me le prêter ; je lui répondis

que j'étais si occupé que je ne pourrais le lire qu'à mon arrivée sur les lieux : Plusieurs officiers généraux qui l'avaient lu me conseillèrent d'en adopter la plus grande partie.

"Depuis mon arrivée dans cette isle je l'ai lu et relu et j'ai été deux fois sur le Piton du milieu de l'isle, où le Général Dumas propose de faire le principal établissement de l'isle. J'adopterais sa proposition si la dépense à faire ne m'effrayait pas ; je suis persuadé que cet établissement coûterait au moins 200 millions. Je crois qu'à beaucoup d'égards le Réduit remplirait le même objet ; on peut tirer le plus grand parti des bâtiments qui y existent. Vous y avez déjà une maison d'éducation qui, je suis persuadé, sera augmentée considérablement à la paix. Si cette isle est jamais attaquée, on peut mettre en sureté au Réduit tout ce qui serait trop exposé à la ville. Il serait même prudent d'y envoyer les femmes de la ville et des cantons les plus exposés.

" Les dépenses immenses faites au Reduit pour loger les Gouverneurs Généraux, ont allarmé les ministres et les ont décidés à charger les Commissaires Civils de faire vendre un établissement aussi onéreux à la nation.

" Je me propose d'envoyer le mémoire au Pouvoir executif par la première occasion, et je suis persuadé qu'il l'adoptera en entier.

" Salut et fraternité !

" Le Gouverneur Général

" MALARTIC."

Comme nous l'avons annoncé, nous publierons incessamment d'autres documents sur le Réduit.— A. G.

L'AMIRAL BOSCAWEN

—

MAGON DE SL-ELIER, dans ses *Tableaux historiques de l'Ile de France*, ne parle que fort succinctement de l'amiral Boscawen, de sa tentative de débarquement à l'Ile de France en juillet 1748, et de ses opérations subséquentes dans l'Inde (voir les deux derniers numéros de la *Revue*, pages 432, 437 et 438).

Les détails complémentaires suivants, que nous empruntons à l'*Histoire des Français dans l'Inde*, du lieutenant-colonel Anglais MALLESON, ne manqueront pas d'intéresser le lecteur :

" L'Amiral Boscawen était un homme distingué par sa naissance et

sa valeur personnelle. Il était petit-neveu du fameux Marlborough et était entré dans la marine à l'âge de douze ans ; il avait passé honorablement par tous les grades inférieurs, et dès l'âge de vingt-six ans il avait été nommé capitaine de vaisseau ; deux ans après, le bâtiment qu'il commandait fut compris dans la flotte avec laquelle l'Amiral Vernon prit Porto-Bello, et échoua devant Carthagène. Quoique ces expéditions n'eussent pas été complètement heureuses, le capitaine Boscawen n'ayant perdu aucune occasion de se distinguer, s'était bientôt acquis une réputation de talent et d'initiative qui, jointe à sa haute naissance, le désignait pour un futur commandement.

" Cette distinction ne se fit pas longtemps attendre. Quand l'Angleterre se fut décidée à frapper un grand coup pour venger la capture de Madras, Boscawen, qui ne comptait alors que trente-six ans, fut choisi pour commander l'expédition. Ses instructions étaient de s'efforcer d'enlever aux Français leur centre d'action, en s'emparant des îles de France et de Bourbon, et, qu'il y réussît ou non, il devait attaquer vigoureusement Pondichéry lui-même.

" Le 15 Novembre 1747, Boscawen quitta l'Angleterre à la tête de huit vaisseaux de guerre et d'un convoi de onze navires portant quatorze cents hommes de troupes régulières. La plupart de ces vaisseaux atteignirent le Cap de Bonne-Espérance le 9 Avril 1748 ; les autres n'y arrivèrent que seize jours plus tard, et le 19 Mai suivant, la flotte, grossie encore de six navires et de quatre cents soldats appartenant à la compagnie hollandaise, fit voile pour les îles que les vigies signalèrent le 4 Juin.

" L'Ile de France n'eût opposé que peu de résistance à l'Amiral Anglais, si elle fût demeurée telle qu'elle était en 1735. Mais, pendant les cinq premières années de son administration, La Bourdonnais avait apporté tous ses soins à fortifier la côte, de sorte que, surtout dans la saison où les vents soufflaient de terre, il y avait peu de probabilités pour qu'une attaque eût quelque succès. Aussi quoique la petite garnison ne comptât que cinq cents soldats réguliers et mille marins empruntés aux bâtiments du port, les ouvrages de défense étaient si bien disposés, tout annonçait une si ferme résolution de se défendre à outrance,que l'amiral, après avoir perdu trois jours à observer la place et à s'informer en vain de la force de la garnison, réunit un conseil de guerre pour délibérer sur l'opportunité d'une attaque. On décida, de concert avec l'amiral, qu'il fallait éviter une tentative devant laquelle la flotte pourrait être mise hors d'état d'exécuter la grande entreprise qu'il ne fallait plus différer, et le lendemain on mit à la voile. La flotte s'étant séparée des vaisseaux hollandais, arriva au fort Saint-David le 11 août, et opéra sa jonction avec celle de l'amiral Griffin.

"Cette réunion mit alors sous les ordres de l'amiral Boscawen l'escadre

la plus puissante qui eût jamais visité les mers de l'Inde; elle était beaucoup plus nombreuse que celle avec laquelle les Hollandais prirent Pondichéry en 1693, et bien supérieure à celle de La Bourdonnais, lors de la conquête de Madras. Outre cet avantage, l'amiral avait encore celui de conserver ses communications parfaitement libres, car aucune flotte hostile ne menaçait d'inquiéter ses opérations ou de lui disputer l'empire de la mer. Il pouvait donc bannir toute crainte d'attaque, et regarder la prise de Pondichéry comme presque assurée. Pour y parvenir, il débarqua une armée qui, réunie aux troupes du fort Saint-David et à douze cents Hollandais envoyés de Négapatam, s'éleva à six mille hommes, dont trois mille sept cent vingt Européens. "

Repoussé une première fois devant Ariancopan, fort situé dans les environs de Pondichéry, l'amiral Boscawen finit par s'emparer de cette place que les Français avaient abandonnée, à la suite d' une explosion de la poudrière qui tua ou blessa plus de cent hommes. Le 6 septembre 1748, il marcha sur Pondichéry. Mais là, comme le rapporte *Magon de St-Elier*, les Anglais rencontrèrent une résistance opiniâtre, et après quarante-deux jours de tranchée ouverte, ils durent se retirer, ayant perdu plus de mille hommes, victimes du feu de l'ennemi ou de la maladie. Le siège de Pondichéry fut levé le 17 octobre 1748. Après avoir croisé pendant quelque temps encore sur les côtes de l'Inde, et dirigé diverses opérations sans grande importance, l'amiral Boscawen partit pour l'Angleterre le 1er novembre 1748.

A. G.

1re ANNÉE 16 MARS 1888 N° 39

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

L'ILE DE FRANCE SOUS LA COMPAGNIE DES INDES

PAR

FERDINAND MAGON DE SAINT-ELIER

(SUITE ET FIN) [1]

CHAPITRE X.

Arrivée de Messire René Magon.—Il envoie M. de Morphey, capitaine de frégate, prendre possession de l'archipel des Seychelles. — M. Poivre désire entreprendre un nouveau voyage aux Moluques ; motif du refus du Gouverneur.—Poivre demande et obtient son retour en Europe.

En 1755, arriva en qualité de Gouverneur-Général des Iles de France et de Bourbon, mon aïeul paternel, Messire René Magon, chevalier, *homme à tous égards précieux à la France, dit la biographie des Malouins célèbres, et qui a laissé dans l'histoire de nos colonies les souvenirs les plus honorables* [2].

Ses vues et son activité ne se bornèrent point à la prospérité intérieure des deux îles ; une correspondance continuelle avec les généraux chargés de l'expédition de l'Inde, des armements considérables qu'il fit à l'Ile de France pour cette campagne ne lui laissèrent presque aucun repos. Il s'occupa néanmoins de faire explorer et de décrire avec précision l'Océan Indien couvert de petites îles encore imparfaitement connues. Il voulut aussi ajouter aux possessions françaises dans ces mers, l'archipel des Seychelles, dont l'utilité n'avait pas encore été aperçue. Il chargea de cette expédition M. Corneille Nicolas de Morphey, capitaine de la fré-

1 Voir pages 373, 385, 401, 413, 425, 437 et 449.

2 V. Biographie des Malouins célèbres, cl. des hommes de mer et de guerre, p. 93.

gate *le Cerf*. Cet officier, à qui le gouvernement français avait déjà confié des missions du même genre, dont il s'était acquitté avec distinction, offrait pour l'exécution de celle-ci, toutes les garanties que l'on pouvait désirer d'un navigateur éclairé. En conséquence des ordres de M. Magon, le capitaine de Morphey, s'étant rendu le 6 du mois de Septembre 1756, à la rade d'une île d'environ vingt lieues de circuit, située par 4° 34' de latitude méridionale, et 52° 30' à l'Orient du méridien de Paris, découvrit le jour suivant, un beau port dans son récif, environné de sept îles vers l'est, dans lequel ayant fait entrer le vaisseau, il s'occupa de faire visiter toute l'île, tant aux côtes et dans l'intérieur que sur les montagnes : par la beauté des bois dont elle était toute couverte, la bonté de son port, dans lequel on pouvait mettre en sûreté cinquante vaisseaux de guerre du premier rang, cette île promettait des avantages considérables. Sur un grand rocher situé vis-à-vis de l'entrée du port, on fixa une pierre sculptée aux armes de France, surmontée d'un mât, et dès que les premiers rayons du soleil parurent à l'horizon, le pavillon français flotta dans les airs et fut salué trois fois par le cri de : *Vive le Roi !* et vingt-un coups de canon.[1]

Heureuses les possessions que l'on reçoit des mains de la nature, les terres dont l'acquisition ne coûte pas l'expulsion et le malheur d'un peuple indigène ! L'homme, satisfait de la beauté de son nouveau domaine, peut étendre sa vue de toutes parts, sans craindre de rencontrer jamais un spectacle qui l'afflige, un site qui réveille dans le cœur des sentiments douloureux ; ses titres de propriété ne sont point écrits en caractère de sang.

M. Poivre, dont j'ai raconté le voyage aux Moluques, désirait y retourner sur un meilleur navire que *la Colombe*, pour mettre la dernière main à son entreprise : il fit à ce sujet des démarches auprès de M. Magon ; mais les circonstances s'y opposaient absolument. Ce nouveau gouverneur n'avait aucune instruction favorable à M. Poivre : ceux qui dans le principe avaient approuvé ses vues et favorisé ses entreprises, l'avaient depuis oublié et croyaient qu'il avait péri au milieu des flots, victime de ses courses aventureuses ; les autres, en plus grand nombre, étaient plus que jamais disposés à lui susciter des difficultés pour l'arrêter dans ses projets. Aussi M. Magon, malgré la prix qu'il attachait à l'entreprise de M. Poivre et l'intérêt qu'il y prenait, ne voulut point, surtout dans l'état où se trouvait la marine de la colonie, faire un nouvel armement pour une mission dont le gouvernement était fort éloigné. M. Poivre sollicita alors son retour en France. Il l'obtint sur un bâtiment qui devait hiverner à Madagascar. Il profita de cette occasion pour recueillir des détails in-

[1] Nous publions plus loin l'acte authentique de la prise de possession des Iles Seychelles par le capitaine Morphey.—*Les Editeurs*

téressants, des observations utiles sur les mœurs des habitants de cette grande île, sur son histoire naturelle, ses productions, et les ressources qu'elle peut fournir aux Iles de France et de Bourbon.

A son arrivée en France, le contrôleur général Bertin, appréciateur éclairé des services de M. Poivre, lui fit donner sur le trésor public, une gratification de vingt mille francs. L'Académie des sciences avait déjà rendu justice à son mérite et lui avait témoigné son estime en le nommant, le 4 Septembre 1754, à la place de correspondant. M. Poivre s'établit alors près de Lyon, dans une campagne agréable, où il goûtait les charmes de la philosophie et les douceurs d'un repos occupé par la culture des lettres. Il comptait couler ainsi le reste de ses jours ; mais sa patrie ne trouvait pas qu'il se fût encore acquité envers elle, et nous le verrons bientôt revenir, en qualité d'intendant, à l'Ile de France, dont il avait été le bienfaiteur seize ans avant de se douter qu'il en serait un jour l'administrateur.

CHAPITRE XI.

Forges d'Hermans et Rostaing ; secours et protection que M. Magon accorde à cet établissement.—Il encourage la culture de la canne à sucre.—Il fait distribuer des cargaisons de bœufs aux habitants, à crédit et à bas prix.—Création d'une saline.—Embellissements du Réduit.

Beaucoup de personnes ignorent peut-être qu'il exista en cette colonie une manufacture de fer, qui parvint à un tel degré d'importance, qu'elle excita la curiosité et fit l'étonnement des voyageurs, qui visitèrent l'île à cette époque. Rien ne fut négligé de ce qui pouvait contribuer à l'accroissement de cet établissement. M. Magon ne cessa de l'encourager et de le soutenir, et il eut la satisfaction de voir cette entreprise couronnée d'un succès complet. *J'admirai à l'Ile de France* dit le célèbre Bougainville, [1] *les forges qui ont été établies par Messieurs de Rostaing et Hermans. Il en est peu d'aussi belles en Europe, et le fer qu'elles fabriquent est de la première qualité. On ne conçoit pas ce qu'il a fallu de constance et d'habileté pour perfectionner cet établissement et ce qu'il a coûté de frais. Il a maintenant neuf cents nègres, dont M. Hermans a tiré et fait exercer un bataillon de deux cents hommes, parmi lesquels s'est établi l'esprit de corps. Ils sont entre eux fort délicats sur le choix de leurs camarades, et refusent d'admettre tous ceux qui ont commis la moindre friponnerie. Comment se peut-il que le point d'honneur se trouve avec l'esclavage ?*

M. Magon créa l'établissement d'une saline ; il en confia l'entreprise à M. Gatumeau, officier de marine très versé dans cette partie, et il le favorisa par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, même par une avance d'argent de la caisse de la Compagnie des Indes, remboursable en sel.

[1] Voyage autour du monde, T. II, p. 392.

Ce gouverneur s'attacha aussi à une branche de fortune réelle pour les Colons, en donnant une grande extension aux traites de bœufs de Madagascar, ressource précieuse d'ailleurs pour les approvisionements des vaisseaux de guerre et ceux de la Compagnie, qui sans cesse venaient chercher ces secours à l'île de France. Afin de multiplier les bœufs en cette colonie, il en fit distribuer aux habitants à crédit et à bas prix, et fit aussi venir de Madagascar un gramen excellent pour former des pâturages ; il voulait que la culture s'en propageât dans la colonie ; des plantations en furent faites par ses ordres à l'Anse-Courtois, aux environs du Réduit et au Grand-Port ; il fit comprendre aux habitants l'importance de ces prairies artificielles, et le quartier de Flacq, ainsi que celui du Grand-Port, lui dut particulièrement ses progrès. L'abbé Raynal avait la même pensée sur l'Ile de France ; espérant peu de succès de l'introduction et du commerce des épiceries, il indique dans son *Histoire Philosophique* d'autres branches d'industrie : *la saine politique,* dit-il, *a prescrit une autre destination à l'Ile de France. C'est la quantité de bled qu'il y faut augmenter ; c'est la récolte du riz qu'il conviendrait d'y accroître par une meilleure distribution des eaux ; ce sont les troupeaux dont il est important de multiplier le nombre, d'y perfectionner l'espèce.* [1]

Ce fut encore à M. Magon qu'on dut la prospérité de la première sucrerie établie dans l'Ile, celle de la Villebague où il fit des dépenses considérables ; et par les succès qu'il obtint, il accrédita et fit adopter à plusieurs des principaux habitants la culture de la canne à sucre, devenue depuis long-temps la principale, et pour ainsi dire, la seule base du commerce et de la prospérité de la colonie. *Les vues de cet administrateur, dont on doit louer en outre le désintéressement, méritent des éloges et la reconnaissance des Colons.* C'est ainsi que s'exprime M. de Cossigny en parlant de M. Magon, sous le gouvernement de qui il se trouva à l'Ile de France, et dont il rapporte quelques détails. [2]

Depuis le départ de M. David, le Réduit était négligé ; M. Bouvet, fort médiocre amateur de jardins et n'apercevant pas les avantages que pourraient offrir ceux qu'avait commencés son prédécesseur, n'en fit prendre aucun soin et ne s'occupa que de la culture des plantes médicales nécessaires au service de l'hôpital. M. Magon pensa autrement ; il n'épargna ni ses peines ni les dépenses pour l'accroissement et la prospérité du Réduit ; voici ce que rapporte à ce sujet M. Cossigny : *J'ai été témoin, dans ma jeunesse, des soins qu'il donnait, malgré les embarras du gouvernement, aux plantes qu'on y cultivait. Il avait saisi la véritable destination de ce jardin en administrateur et en homme d'Etat. Il avait compris que cette pépinière devait enrichir la colonie de productions agréables, utiles et fructueuses.*

[1] V. Histoire Philosophique et Politique des deux Indes, T. II, p. 241, in-8o.

[2] V. Moyens d'amélioration des colonies, T. I, p. 192 et 193.

CHAPITRE XII

Arrivée du comte d'Aché et du général Lally, chargés de la défense des possessions françaises dans l'Inde. — Armements à l'Ile de France. — Situation critique de cette colonie. — M. Magon donne cependant des secours continuels à l'escadre ; il équipe et expédie plusieurs vaisseaux au comte d'Aché. — Entreprise et succès du comte d'Estaing. — Départ de M. Magon.

Lorsque la guerre se ralluma entre la France et l'Angleterre, en 1756, la Compagnie des Indes, sentant que ses propres forces seraient insuffisantes pour la défense de ses possessions, demanda au roi des secours en troupes de terre et en vaisseaux de guerre. Sa Majesté ordonna alors l'armement des trois vaisseaux *le Zodiaque*, de 74 canons, *le Belliqueux*, de 70, et *le Superbe*, de 64. Le commandement de la marine fut donné au comte d'Aché, chef d'escadre, et celui des troupes de terre, au lieutenant-général comte de Lally, gentilhomme irlandais dont les ancêtres avaient suivi la fortune de Jacques II, lorsque ce prince chercha un asile en France. Le général Lally avait sous ses ordres plusieurs officiers des premières maisons du royaume : un comte d'Estaing, descendant de ce d'Estaing qui s'illustra à labataille de Bouvines et sauva la vie à Philippe-Auguste ; un Crillon, arrière petit-fils de ce héros que le grand Henri IV honora de son amitié, et qu'on appelait de son temps le *Brave des braves* ; un Conflans, un Lafare, un Montmorency et quelques autres jeunes gens d'un grand nom. Mais cette brillante jeunesse qui allait courir les hasards de la guerre et chercher la gloire à six mille lieues de ses foyers, n'était pas secondée par des troupes suffisantes. L'amiral d'Aché et le général Lally arrivèrent à l'Ile de France le 17 Décembre 1757. L'escadre était dans le plus grand délabrement : elle manquait non-seulement d'hommes, mais encore de vivres, d'agrès et d'apparaux ; le ministre se reposait sur le zèle et l'activité du gouverneur pour suppléer à tout. M. Magon, qui se trouvait à la tête d'une colonie depuis longtemps livrée à ses propres ressources, épuisée d'ailleurs par les secours continuels qu'elle donnait aux vaisseaux de la Compagnie, pourvut cependant à tout ; il fournit à l'escadre des hommes, des vivres, des munitions de guerre. Dans un mémoire lu au Conseil, le 23 Décembre 1757, M. Magon entra dans un examen raisonné de l'état de la colonie, de ce qu'elle pouvait faire pour l'escadre ; il traça le plan qu'il concevait pour cette campagne, la route à suivre et qui lui semblait obvier aux principales difficultés. Le général Lally, de son côté, fit un appel aux jeunes gens des îles qui voudraient se joindre aux troupes de terre pour combattre dans l'Inde sous ses drapeaux, et il y en eut un certain nombre qui consentirent à faire partie de son armée. Avec ces renforts, les deux généraux quittèrent l'Ile de France et arrivèrent à Pondichéry le 28 Avril 1758. Le jour même du débarquement, le géné-

ral Lally se mit en marche pour assiéger Gondelour, à quatre lieues de Pondichéry. Après une médiocre résistance, la ville se rendit ; le fort Saint-David et Divicotey passèrent aussi bientôt au pouvoir des Français ; mais une suite de revers et de désastres succédèrent bientôt à ce brillant début du comte de Lally, dont l'étoile pâlit de plus en plus dans l'expédition contre le roi de Tanjaour, au siège de Madras, à la bataille de Vandavachy, et enfin s'éclipsa tout-à-fait par la prise et la destruction de Pondichéry ; et cette fatale campagne de l'Inde conduisit à l'échafaud l'infortuné Lally, qui ne l'avait entreprise que dans l'espérance qu'elle lui vaudrait le bâton de maréchal de France.

Le comte d'Aché ne fut pas non plus fort heureux sur mer : il soutint contre l'amiral Pococke trois combats, dans le premier desquels on peut dire qu'il partagea avec son adversaire l'honneur de la journée, mais son escadre fut fort maltraitée. Le second, qui eut lieu le 2 Juillet 1758 contre des forces supérieures, fut plus meurtrier et plus désavantageux que le premier, et décida M. d'Aché à quitter l'Inde peu après pour se rendre à l'Ile de France. Il y trouva des secours de tous genres que la prévoyance et l'énergie du gouverneur lui avaient préparés, malgré l'état d'embarras de la colonie.

La correspondance de M. d'Aché avec M. Magon, imprimée avec les mémoires et les autres pièces du procès du général Lally, prouve la disette où était l'Ile de France de munitions et d'objets de marine, et en même temps la sollicitude du gouverneur, qui trouva néanmoins le moyen non seulement de pourvoir à tous les besoins de l'escadre, mais encore de faire de nouveaux armements pour augmenter le nombre de ses vaisseaux et la mettre en état de tenir encore la mer et de continuer la campagne de l'Inde. Voici un paragraphe d'une lettre adressée par M. Magon à M. d'Aché, le 1er Août 1758 : *Au reste, quelque fâcheuse que soit ma situation, soyez persuadé que je suis trop sensiblement touché du bien du service et de votre propre gloire, pour ne pas concourir ici, avec la dernière activité, à tout ce qui pourra contribuer aux progrès de vos entreprises. Ce seul sentiment me fera faire les derniers efforts pour vous expédier cette escadre le plus tôt possible. Elle arrivera tard, il faudra qu'elle aille chercher la grande route.*

L'escadre ayant reparu sur les côtes de l'Inde, fut encore attaquée par l'amiral Pococke. Après ce troisième et sanglant combat, dans lequel les bâtiments français furent fort endommagés, sans qu'aucun cependant tombât au pouvoir de l'ennemi, le comte d'Aché reconnaissant qu'il ne lui serait plus possible de disputer les mers de l'Inde à la flotte anglaise supérieure en nombre, débarqua à Pondichéry environ huit cents hommes, et ramena à l'Ile de France son escadre délabrée. — Peu de temps après ces événements, le comte d'Estaing qui avait

quitté l'armée de terre pour passer dans la marine, obtint dans ses entreprises des succès inespérés et fit beaucoup de tort au commerce anglais. Avec deux bâtiments, ce brave officier détruisit Bander-Abassi sur le golfe d'Ormus, soumit la forte ville de Bencoolen où les Anglais faisaient un commerce considérable, et s'empara ensuite des autres établissements qu'ils possédaient dans l'île de Sumatra. M. d'Estaing contribua de ses propres fonds aux armements destinés à combattre les ennemis de la France, et afin que personne ne prît le change sur ses intentions et n'attribuât à des vues intéressées les sacrifices qu'il faisait pour le service public, il fit à ce sujet une déclaration formelle, où son désintéressement et la noblesse de ses sentiments sont exprimés avec la dignité qui caractérisait toutes les actions de ce vaillant officier. La date de cette pièce, déposée aux archives de l'Ile de France, rappelle un fait d'armes qui la rend encore plus remarquable. Le lecteur sera sans doute bien aise que je la transcrive ici.

Le désir de faciliter une expédition dont j'espérais que les suites seraient avantageuses au service du roi et aux intérêts de la Compagnie des Indes, m'a engagé d'y placer des fonds sous le titre d'armateur ; mon unique objet en le faisant a été de diminuer la mise dehors de la Compagnie et de rendre cette expédition possible.

Des obtacles de tous genres me forçant de me borner au peu que j'ay fait ; prest à faire voile pour l'Isle de France, et les fruits que produira cet armement me paraissant à peu près certains, je crois dès aujourd'hui devoir déclarer mes véritables intentions. Né pour répandre avec joye jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour la plus petite chose qui paraît intéresser le service du roy, je ne crois pas l'être pour achetter la plus grande fortune pécuniaire par aucun risque personnel ; je ne peus regarder une expédition où je suis comme une opération où je n'aurais fait que placer des fonds ; je renonce en conséquence totalement et absolument au produit de ces fonds ; je le remets à la Compagnie des Indes et je ne me réserve uniquement que la rentrée de ce que j'ay avancé.

Les lettres de change que j'avais apportées d'Europe sur M. le Gouverneur de Pondichéry et les appointements qui m'ont été accordés par le roy n'ayant pu m'être payés, j'ay été contraint en partant de la côte Coromandel de laisser entre les mains de M. de Legrit cinquante et un mille roupies qui me sont dues. La plus grande partie des fonds que j'ay remis à l'Isle de France n'a pu être rassemblée que par la confiance qu'on a eue en moy et par des emprunts que j'ay faits. Leur remboursement sera exigé à l'instant que j'arriveray en France. Si la Compagnie ne me payait pas, la demande juridique et inévitable d'un remboursement aussi juste entraînerait par ses suites la perte totale du peu de biens que j'ai. Persuadé que la Compagnie des Indes ne me confondra pas avec les autres, un avenir aussi effrayant ne

peut diminuer le plaisir avec lequel je fais une cession qui dépouille de toute ombre d'intérêt une expédition où j'ai été assez heureux, en servant le roy, pour prouver le désir extrême que j'ai d'être utile à la Compagnie. Fait double, pour qu'un des originaux reste déposé entre les mains de l'écrivain du vaisseau le Condé, *afin que s'il m'arrive quelque accident, il soit remis au premier Conseil Supérieur de la Compagnie. Au fort Malborough, ce sept Mars mil sept cent soixante et un, jour que j'en ai fait sauter les dernières fortifications.*

ESTAING.

M. Magon, fatigué des embarras et des difficultés continuels qu'il avait essuyés durant plusieurs années dans le gouvernement des deux colonies que la Compagnie, loin de pouvoir soutenir, épuisait de plus en plus pour ses armements, avait demandé au ministre son rapel. Il l'obtint en 1759, et peu après fut nommé, en remplacement du baron de Clugny, Seigneur de Prasley, intendant de Justice, Police et Finances, de la *Guerre* [1] et de la Marine à Saint Domingue, où il se rendit avec son ami, le comte d'Estaing, qui venait d'en être nommé gouverneur, après avoir été promu au grade de lieutenant général des armées navales.

CHAPITRE XIII.

Administration de M. Desforges Boucher.—Etat singulier et menaçant des affaires.—Causes de cette crise.—Assemblées des habitants et envoi de deux députés en France.—Rétrocession de l'île au Roi.

Le gouvernement de M. Desforges Boucher, qui succéda à M. Magon en 1759, ne présente que l'agonie et la fin de la puissance de la Compagnie. N'ayant pas de vues déterminées sur la destination qu'il convenait de donner à l'île de France, et faisant tour à tour sur cette colonie des essais superficiels des divers systèmes qu'elle voulait y appliquer, la Compagnie occasionna l'état de langueur et de faiblesse qui y régna pendant assez longtemps. A la vérité, elle n'attachait de prix à cette possession que sous le rapport de ses productions et des avantages qu'elle pourrait en retirer pour le commerce avec l'Asie ; mais les moyens d'obtenir ces résultats étaient fréquemment modifiés et diversifiés, employés avec peu de discernement, et abandonnés avant d'avoir été poussés assez loin pour qu'on pût les regarder comme des épreuves décisives. La conséquence d'un pareil état de choses fut de jeter dans l'esprit de la Compagnie et dans celui des Colons, ce découragement qui relâche tous les ressorts, qui rompt tous les liens qui unissent les intérêts d'un pays. Les habitants, présageant une décadence prochaine, se hâtaient de jouir et n'entreprenaient aucune opé-

[1] M. Magon fut le premier Intendant de Saint-Domingue qualifié d'Intendant de la Guerre.—V. Moreau de Saint-Méry, *Lois et Constitutions des Col. franç. d'Amérique*, T. 4, p. 634

ration durable, dans la crainte de ne pas en recueillir le fruit. La Compagnie, de son côté, dans un état d'incertitude et de fluctuation continuelle, tantôt livrait la colonie à ses seules ressources, tantôt répandait des richesses avec profusion dans son sein. Telle était la singulière situaton des affaires en cette île, lorsque les échecs causés par la guerre de 1757 vinrent mettre le comble aux pertes et aux malheurs de la Compagnie, qui ne fut plus en état de conserver cette colonie où elle avait dépensé des sommes énormes. Le roi s'en fit alors faire la rétrocession par un édit du mois d'Août 1764 ; mais comme il fallut revoir et modifier la législation des deux colonies, régler les intérêts et les prétentions de la Compagnie, le gouvernement royal ne fut établi qu'en 1767.

Pendant ce temps, l'île se trouva dans une de ces crises qui ébranlent profondément les bases du pays qui en est attaqué. Cette convulsion était la conséquence naturelle de la situation de la Compagnie : ce colosse démembré expirant, ramassait toutes ses forces pour retenir encore les derniers souffles d'une existence qui s'éteignait ; mais le spectacle de son agonie ne laissait à personne l'espoir de son rétablissement ; la profondeur et la gravité des coups qui lui avaient été portés, ne rendaient que trop certain le sort qui l'atttendait ; ses efforts mêmes, pour se relever de sa chute, foulaient ceux qui lui servaient d'appui et leur rendaient ce fardeau insupportable. La Compagnie se servait de ses possessions pour réparer, à quelque prix que ce fût, sa désorganisation et son délabrement ; l'Ile de France ne recevait plus de marchandises de l'Inde ; celles d'Europe ne lui étaient fournies qu'en très petite quantité, ce qui réduisait les habitants à la privation des choses les plus nécessaires à la vie et au vêtement, infraction manifeste à l'obligation imposée à la Compagnie par le privilège exclusif du commerce qui lui était accordé par le roi. Au lieu du taux uniforme et déterminé auquel les marchandises de la Compagnie devaient être vendues aux Colons, elles furent mises à l'encan, tandis que les productions du pays étaient portées dans ses magasins et livrées à vil prix à ses commissaires en cette île. Le monopole sur l'argent effectif qui, une fois remis dans les caisses de la Compagnie, disparaissait sans retour, le discrédit du papier mis en circulation, avaient fait donner pendant deux ou trois ans une valeur exagérée aux propriétés foncières, aux esclaves et aux troupeaux. Cette situation forcée était trop violente pour se maintenir ; à cette ivresse d'un moment, succéda un abattement effrayant ; la colonie fut partagée en deux classes d'hommes, les créanciers et les débiteurs, et avec les circonstances les plus singulières, de manière que les uns avaient vendu deux fois plus qu'ils ne possédaient et que les autres avaient deux fois moins qu'ils ne devaient. Il fallait un remède prompt et aussi violent que le mal dont il s'agissait de prévenir les funestes effets ; il fallait changer la face des choses par des règlements

dictés par la sagesse et l'urgence du cas, pour sauver la colonie, encore dans son enfance et peu affermie, du bouleversement et de la confusion qui la menaçaient de près. Le gouverneur, M. Desforges Boucher, vit ce danger et seconda les vues des habitants éclairés dans cette circonstance critique. Il autorisa des assemblées générales des habitants qui nommèrent deux députés, M. le comte de Maudave, ancien officier de cavalerie, et M. Pytois, officier d'infanterie ; tous les deux propriétaires de biens considérables et attachés par d'autres liens encore à cette colonie, depuis longtemps devenue leur patrie d'adoption, et ils les chargèrent de porter le récit de leurs malheurs au pied du trône et d'y solliciter les moyens de les adoucir. Ils firent des représentations analogues à leur triste situation, ils peignirent toute l'horreur des périls qui les entouraient, ils se plaignirent du cruel abandon où la Compagnie les laissait, mais ils conservèrent, dans ces circonstances extrêmes, ce courage et cette dignité qui élèvent l'homme au-dessus des revers, et qui rendent son infortune plus digne d'attention et d'intérêt.

Cependant le ministre, qui ne perdait pas de vue l'Ile de France, avait déjà senti l'état fâcheux et menaçant où elle se trouvait ; sa sagesse et sa prévoyance avaient prévenu les remontrances des Colons, dont les députés apprirent, à leur arrivée à Lorient, que le sort des Iles de France et de Bourbon était enfin fixé, et que le roi accordait à leurs habitants plus de grâces et de faveurs qu'ils n'avaient osé en demander. Leur mission se réduisit alors à entretenir le ministre de la position de la colonie, considérée dans son état civil, et à demander de sa prudence et de ses lumières, un remède contre les inconvénients de cette situation.

FIN.

ACTE DE PRISE DE POSSESSION

DES ISLES SEYCHELLES

DU 1er NOVEMBRE 1756

—

Magon de St.-Elier parle ailleurs (voir à la page 462 de la *Revue*) de la prise de possession des Iles Seychelles par le capitaine Morphey. Voici le document, emprunté aux Archives de Port-Louis, qui consigne officiellement ce fait. Il a pour titre :

Procès-verbal de prise de possession au nom du Roy et de la Compa-

gnie des Indes, d'une Isle d'environ 20 *lieues de circuit, environnée de sept Isles, sous le nom d'Isles Seychelles par le Sr. Corneil Nicolas Morphy Capne. de la frégatte de la ditte Compagnie* Le Cerf *commandant de l'expedition des découvertes officier de la dite frégatte et capitaine de la Gaulette le* St Benoist *du 1er 9bre.* 1756.

—

L'an mil sept cent cinquante six le lundy premier jour de novembre au matin, nous Corneille Nicolas Morphey Capitaine de la frégate de la Compagnie des Indes le *Cerf,* Commandant de l'expedition des découvertes, officier de la dite fregatte, et Capitaine de la Gaulette le *Saint Benoit.* En consequence des ordres qui nous ont été données par Monsieur Magon Directeur Commandant Général des Isles de France et de Bourbon, nous etant rendüe le sixième du mois de Septembre de la presente année à la rade d'une Isle d'environ vingt lieues de circuit, situé par quatre degrez trente quatre minuttes de latitude meridionnalle, et cinquante-deux degrez trente minuttes à l'orient du meridien de Paris. Le jour suivant ayant découvert un beau Port dans son récif environné de sept Isles vers l'Est, dans lequel le neuvième du même mois ayant entré le vaisseau, nous nous sommes appliqué à visiter toutte l'Isle tant aux costes et dans l'interieur que sur les montagnes, et par la beauté des bois dont elle est toutte couverte, la bonté de son Port dont nous avons levée le Plan, et dans lequel on peut mettre en suretée cinquante vaisseaux de guerre du premier rang, y careiner et radouber toutte sorte de vaisseaux. Nous sur ces avantages considerées, jugeant qu'elle pourra estre utile à l'Etat, avons fait maçonner une pierre sculptée aux armes de France sur un grand roché faisant face à l'entrée du Port, et elever au dessus un mât auquel ce matin au lever du soleil ayant fait arborer le Pavillon du Roy, nous l'avons saluée par trois salves de Vive-le-Roy, et par une décharge de neuf coups de canon du vaisseau. Et selon l'ordre de Monsieur Magon Directeur Commandant Général des Isles de France et de Bourbon, nous avons pris possession de la ditte Isle et de son Port au nom du Roy et de la Compagnie des Indes, sous le nom d'Isle Seychelles. En témoins de quoy nous avons signée le présent pour servir et de valoir ce que de raison.

Fait au Port de l'Isle Seychelles les jour et an que cy dessus

MORPHEY—HESRY— PREJAN—De K/NEISTER [1]—ERNAUT—BARÉ.

[1] D'autres documents que nous avons trouvés aux Archives de Port-Louis portent *K/nester* au lieu de *K/neister.*—A. G.

MEMORIAL OBITUAIRE

—

Sous ce titre, nous publierons les inscriptions placées sur les tombes des personnages historiques enterrés dans notre île, et dont il sera question dans nos Archives.

—

M. RENÉ MAGON

—

René Magon, gouverneur général des Iles de France et de Bourbon, de janvier 1756 à novembre 1759, est enterré au cimetière des Pamplemousses.

Voici l'inscription placée sur sa tombe :

Cy Gît Messire René Magon
Chevalier, Ancien Gouverneur General
Des Isles de France et de Bourbon
Et depuis intendant des Isles sous le vent de l'Amérique
Décédé le 5 Octobre 1778
Agé de 56 ans.
Requiescat in pace.

Dans la *Table Générale alphabétique et analytique* de M. T. Bonnefoy (Ile Maurice, 1853), nous voyons que M. René Magon, établi à l'Ile de France, fut appelé par le Roi, en mai 1768, à compléter le nombre des juges du Conseil Supérieur, " attendu sa qualité d'ancien Gouverneur de l'Ile de France et de Président du Conseil Supérieur y établi. "

Plusieurs descendants de M. Magon sont inhumés au cimetière des Pamplemousses. Nous publierons au fur et à mesure les inscriptions placées sur leurs tombes.

A. G.

1re ANNÉE 23 MARS 1888 N° 40

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

LETTRE DU PÈRE DUCROS

MISSIONNAIRE

SUR LES PREMIERS TEMPS DE L'ÉTABLISSEMENT DES FRANÇAIS

AUX ILES DE FRANCE ET BOURBON

—

Cette lettre a déjà paru dans les *Archives de l'Ile de France*, vers 1818, dans la *Revue Pittoresque de l'île Maurice*, en 1843 et dans le *Supplément Littéraire et Historique* de *The Commercial Gazette* de 1877.

Elle ne porte point de date, mais, d'après sa teneur, on voit qu'elle a été écrite lorsque Monsieur de Nyon gouvernait l'Ile de France, c'est-à-dire entre 1722 et 1726.

—

Monsieur,

L'île de France, qui était appelée ci-devant *l'île Maurice*, est à l'orient de Madagascar, à dix-neuf degrés trente-cinq minutes de latitude méridionale, et à quatre-vingts degrés quarante-sept minutes de longitude [les Portugais et les Hollandais en ont joui les uns après les autres.] Les cerfs, les cabris, les cochons sauvages qu'on y trouve, les orangers, les citronniers, etc., sont des preuves du séjour qu'y ont fait ces derniers.

Cette île a deux ports : le port Bourbon au sud-est, et le port Louis au nord-ouest ; le port Bourbon est le plus beau, sa largeur est d'une lieue, trois passes y introduisent facilement les vaisseaux [1]; mais le vent, presque toujours contraire, leur en défend souvent la sortie. Au milieu de ce

[1] Des trois passes citées, l'une s'appelle la grande passe ou la passe de l'île aux roches ; la seconde la petite passe, c'est le lieu immortalisé par le combat de Duperré et la dernière la passe danoise. Mais celle-ci n'en est pas une à proprement parler, puisqu'elle n'est pas navigable pour un bateau de plus de trois ou quatre tonneaux. (Note de la *Revue Pittoresque*.)

port, la Compagnie a fait jeter les fondements d'une magnifique citadelle,[1] qui est déjà élevée jusqu'au premier cordon, par les soins de M. de Nyon, habile ingénieur, qui commande pour elle dans cette île.

L'île de France charme, de quelque côté qu'on l'examine : on y découvre partout de délicieux paysages coupés de collines, de rivières, de vallées, de prairies et de bois, dont les arbres portent de beaux fruits, ou sont propres pour les constructions et pour les ouvrages de marqueterie ; on y voit une infinité de tourterelles, qui se laissent prendre à la main, et de perroquets, les uns verts et les autres gris ; quand on en fait crier un, tous les autres se rendent au cri et l'on s'en saisit très aisément. En allant d'un port à l'autre, trajet qui est d'environ quatorze lieues, j'admirai une plaine appelée le *Flat*[2], où la nature semble avoir pris plaisir à réunir les objets les plus agréables : d'un côté sont des arbres fruitiers, de l'autre des bois d'ébène ; ici des eaux vives, plus loin de vastes étangs : pour peu que l'art aidât la nature, nul séjour n'approcherait de la beauté de celui-là. Au milieu de cette plaine campait un détachement de soldats français qui furent ravis d'apprendre de moi des nouvelles de leur patrie. Je passai la nuit avec eux ; ils me racontèrent les dangers auxquels ils étaient exposés nuit et jour, et je pris de là occasion de les exhorter de se tenir toujours en état de comparaître devant le souverain juge. Les esclaves réfugiés dans les montagnes, et toujours prêts à fondre sur eux, leur causaient ces alarmes. Je fus extrêmement touché du récit que me fit un de ces soldats, qui ne respire encore que parce que ces inhumains le crurent mort des blessures dont ils l'avaient couvert. Le bras cassé et le ventre percé, soutenant d'une main ses entrailles, il s'était traîné jusque sur un rocher, pendant les ténèbres de la nuit : de là, à la faveur de la lumière que répandait un grand feu allumé par les noirs fugitifs, il vit rôtir deux de ses camarades, et cette troupe barbare danser tout autour, avec des cris et des hurlements horribles. Ce malheureux, quoique estropié, ne laisse pas de servir : [une gratification que la Compagnie lui ferait, serait bien placée, et animerait des troupes qui doivent être continuellement alertes.]

Etant arrivé au Port Louis, j'eus la satisfaction d'exercer les fonctions du ministère apostolique : le curé de ce port, croyant avoir de justes sujets de mécontentement, s'était retiré dans l'île de Mascarin ; je le remplaçai tandis que je demeurai dans ce lieu : je dis des messes de paroisse ; je fis des instructions, tantôt à la garnison, tantôt aux noirs ; je confessai, j'administrai les autres sacrements selon les besoins ; je remplis enfin tous les devoirs curiaux : cela me mit dans l'occasion de conférer souvent avec

1 Cette citadelle est aujourd'hui détruite. Elle avait été construite à l'endroit appelé l'ancien *Grand-Port*.—(Note de la *Revue Pittoresque*.)

2 Il s'agit ici du quartier de Flacq.—*Les Editeurs*.

3 *Mascarin* par corruption pour Mascareigne, ancien nom de l'île Bourbon.—*Les Editeurs*.

Un mot p. 466. Le curé qui avait quitté en France se présente à la Compagnie qui lui accorde une pension viagère.

les différents membres qui composent cette espèce de colonie, et de connaître à fond ses besoins ; ils seront grands, jusqu'à ce que la Compagnie des Indes lui ait donné la forme qu'elle doit avoir. La chasse et la pêche y fournissent les aliments ordinaires ; mais comme l'une et l'autre ne sont pas toujours également heureuses, et que d'ailleurs rien ne peut se conserver pour le lendemain, on y jeûne souvent.

Si l'on fortifie l'île de France, si de nouveaux habitants y mettent, quelque jour, les terres en valeur, sa situation et la commodité de ses ports la rendront très importante au commerce : mais il faut commencer par y réduire les esclaves fugitifs et exterminer les rats.

On peut appeler cette île le royaume des rats : on les voit, en corps d'armée, descendre des montagnes, grimper sur les rochers les plus escarpés, se promener dans le pays plat, s'attrouper dans les marécages ; ils désolent tout, principalement la nuit : je les ai vus moi-même, à l'entrée de la nuit, sortir en foule du sein de la terre, comme des fourmis, et porter la désolation en tous lieux ; rien n'échappe à leur dent. Le moyen de dormir tranquillement au milieu de cette maudite engeance ? Pour se garantir de ses insultes, on s'enveloppe comme des morts, et on tâche de s'accoutumer à la sentir sur soi trotter, sauter, se battre ; au réveil, on se raconte mutuellement les morsures qu'on a essuyées. Je comprends cependant que, si l'île de France était extrêmement peuplée, ces animaux nuisibles y diminueraient de jour en jour ; et ce qui le démontre, c'est que l'île de Bourbon en était autrefois aussi infestée, et qu'il y en a infiniment moins aujourd'hui qu'il y en avait avant les cultures.

Les nègres marrons ou fuyards sont d'autres ennemis plus dangereux, mais dont il est plus aisé de se défaire : ce sont des esclaves achetés à Madagascar, qui, après avoir déserté les uns après les autres, se sont rassemblés dans les montagnes, et font de là de très cruelles excursions sur leurs anciens maîtres. Leur premier dessein fut de repasser dans leur patrie, et l'on aurait mieux fait de favoriser leur évasion, que de leur en ôter les moyens, en brisant un canot qu'ils avaient construit dans cette vue. Ils ne s'en iront pas maintenant quand on le voudra ; ils se sont rendus redoutables par leurs ruses, leur hardiesse et leur cruauté, et dès leurs premières irruptions, ils ont conquis sur les colons, non seulement des armes, mais aussi des négresses pour perpétuer leur race. Ils obéissent à un chef ; le premier qu'ils ont eu fut tué dans un combat : blessé à mort à la tête de sa troupe, il prit une partie du cuir qui le ceignait en guise de ceinturon, et ayant bouché sa plaie, il s'écarta et alla expirer entre deux rochers. Dix Français périrent dans cette rencontre ; lui seul périt de son côté : on lui trouva la tête rasée, et des pendants d'oreilles, marque de royauté chez ces peuples. La Compagnie des Indes doit prendre des mesures sérieuses pour réduire incessamment ces rebelles.

Les secours spirituels sont encore plus nécessaires dans l'île de France que les temporels ; mais je suis bien sûr que vous ne négligerez rien, Monsieur, pour les procurer abondamment ; et je suis persuadé que le zèle des missionnaires de Saint Lazarre, que votre Compagnie y entretient, se renouvellera et ne se ralentira jamais.

Je ne propose pas de vous entretenir fort au long de l'île Mascarin, car elle est assez connue : c'est un rocher affreux qui sort de la mer à vingt et un degrés cinq minutes de latitude méridionale, et à soixante-dix-sept degrés vingt quatre minutes de longitude. Mais ce roc n'est affreux qu'en dehors, en dedans il est très riant et très fertile. L'île Mascarin, à ce que j'ai appris d'un bon vieillard nommé Ricbourg, qui est le plus ancien des habitants, servit d'abord d'infirmerie pour les malades Français de Madagascar et de lieu d'exil où l'on reléguait les mutins. Le massacre des Français dans cette grande île est la plus cruelle époque de notre établissement dans celle-ci ; elle a plus de quatre-vingt lieues de circuit et son diamètre est de vingt-cinq à vingt-huit lieues. Quoiqu'elle ne semble être qu'un roc sourcilleux, elle est réellement divisée en trois parties, qui forment comme trois montagnes. Deux choses m'y ont paru dignes d'une attention particulière, le volcan et la montagne des Salazes.

Le volcan est la cime d'un mont figuré en pain de sucre ; au dessous du sommet, il y a un contour où, comme dans un large bassin, le volcan vomit des torrents de mâchefer enflammé : le bassin étant une fois rempli, cette matière se dégorge avec tant d'impétuosité et d'abondance, qu'elle a forcé la mer à se retirer considérablement, mais les flots regagnent insensiblement leur terrain. Le feu continuel, que cette montagne nourrit, se fait voir au voisinage presque toutes les nuits, et cause de temps en temps de petits tremblements de terre, qui varient beaucoup quant aux lieux : c'est, pour ainsi parler, un feu ambulant.

La montagne des Salazes est au milieu de l'île, et elle domine sur toutes celles qui l'environnent. La violence de la mer, ou tout autre cause que vous voudrez, élève jusqu'à son sommet, par des voies souterraines, une si grande quantité d'eau, que les trois grandes rivières de l'île en sont formées [1] : ces rivières se précipitent avec une extrême rapidité, et font sur la route un nombre prodigieux de bruyantes cascades ; les autres rivières sont aussi fort impétueuses, excepté celle qui porte le nom de *Sainte-Suzanne* qui est assez tranquille, mais elles ont leurs sources ailleurs.

Les quartiers de Ste. Suzanne, de St. Denis et de St. Paul sont les plus considérables de l'île et les plus habités. A Ste Suzanne, le terrain est cultivé jusqu'à la mer ; c'est principalement là que croît le tabac :

[1] La fonte des neiges et les pluies abondantes forment seules les rivières dont il est question.—*Revue Pittoresque.*

les pâturages sont excellents à St. Denis ; de nombreux troupeaux y paissent : on cultive le café au quartier de St. Paul.

En général l'île Mascarin est si féconde qu'elle est, pour ainsi dire, inépuisable en rafraichissements ; les bestiaux et les volailles s'y multiplient à l'infini ; la terre n'y exige point de labour ; il suffit d'y répaudre le blé et les autres semences, elle n'a besoin d'aucun repos ; le riz, le maïs, les cannes à sucre y viennent successivement et sans relâche. Tous les oiseaux sont bons à manger dans cette île, surtout les merles ; on n'y rencontre aucun animal dangereux. Le poisson de rivière y sent un peu la vase, mais celui de mer est d'un goût exquis. Le vin du pays est le suc exprimé des cannes à sucre ; il est très agréable à boire, après qu'il a fermenté trois à quatre jours dans les bouteilles. L'air y est, en tous temps, si pur et si doux, et les eaux en sont si saines, que les malades qui y débarquent recouvrent en peu de jours la santé. On prétend qu'il n'y a dans l'île Mascarin aucune plante qui ne soit salutaire : malgré tout cela, on n'y a encore trouvé aucun remède pour la crampe, mal vif et mortel, qui enlève très soudainement ceux à qui il arrive quelques froissements ou lésion de nerfs.

Les habitants de l'île Mascarin ont pour pasteurs des missionnaires de St. Lazare, prêtres d'une vie irréprochable, qui s'acquittent de leurs fonctions avec une régularité et un zèle au dessus de tous les éloges, et rappellent les vertus de St- Vincent de Paule, leur fondateur.

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE MAURICE

Nous publions aujourd'hui les documents les plus anciens qui soient aux Archives de Port-Louis sur les premiers temps de l'Ile de France sous la Compagnie des Indes. Ce sont les seuls vestiges que nous ayons du *modus faciendi* de cette époque, et c'est à ce titre que nous les imprimons.

Requête de Ballard, Chirurgien

A Monsieur,

MONSIEUR DEN*yon* [1] *Chev*allier *de l'Or*dre M*ilit*aire de St Louis.....*Colon*el d'*in*fanterie...*off*icier de la ma*rine*...ses.....onsienr...Cef Gouverneur et la Compagnie des Indes de l'Isle.

Supplie tres humblement Joseph Ballard Chirurgien Major de la Compagnie suisse de Bugnot à l'Isle de France. A l'honneur de vous representer

[1] Cette pièces étant déchirée en plusieurs endroits, nous avons ajouté quelques lettres, par conjecture. Les lettres ajoutées par nous sont en italiques.—*Les Editeurs.*

que la ditte Compagnie estant sur son départ pour repasser en France par les premier Vesseaux qui doivent ariver icy il seroit obligé de la suivre suivant son traitté fait aveq Elle Et comme la ditte Isle est sans Chirurgien depuis la mort du Sr. François Chirurgien de la Compagnie des Indes de la ditte Isle arivé le mois de Juin 1724 forme un obstacle a mon départ m'ayant fait l'honneur de me le dire estant d'une necessité absolue qu'il y ait un Chirurgien dans l'Isle jusqu'a ce qu'il plaise a la Compagnie dy pourvoir c'est pourquoy je vous prie Monsieur ne pouvant autremant qu'il me soit continué les mesme appointement que j'ay de la ditte Compagnie Suisse jusqu'en France comme il est specifié dans la Capitulation metant dune consequance sy apres Jaurais Reste au service de la Compagnie des Inde jusqu'à Estre Remplacé Elle ... ... macorder ce que Je demande aveq Justice ... ... permettiez en ce cas de suivre la ditte Compagnie ... ... n'étant pas posible qu'il ne vienne quelque Chirurgiens... ... ... Les premier Vesseaux Ce consideré il vous plaira ... ... Monsieur qu'il me soit fait selon ma requête ... ... vous me Renderes touttes La Justice ... ... ordinaire ayant l'honneur dêtre avec respect. Votre très humble et très Obeissant Serviteur. BALLARD.

Envoi de vins et d'eau-de-vie

A l'Ile Bourbon

—

Deliberation du 7 Mars 1727.

Le Conseil assemblé ce jourd'huy sur la perte que la Compagnie faisait sur les boissons Vins Et Eaudevie que le Vaisseau Lorganaute a remis en ce port par la diminution, et Coulage aigreur estant en magazin depuis le mois de Juin mil sept cent vingt six Il a esté unanimement déliberé qu'ils seroient après estre visitté et dressez procès verbal, embarquez sur la fregate Lalcyon comme pareillement divers Balots de Marchandises Remis aussy en ce port par les Vaisseaux le Jason et Ladanaée du tout il ny a point au port bourbon et dont Il ne se peut sy Envoyer que par cette seulle et prompte occasisn de la ditte fregatte Lalcyon quy doit après la traitte faitte au fort d'hauphin Isle de Madagascar aller en droitture au dit port Bourbon.

Fait au Port-Louis de la ditte Isle de france ce 7e mars 1727 GAST DHAUTERIVE, ST. MARTIN, BROUSSE.

Autorisation de séjour dans l'île

—

Deliberation du 7e Mars 1727. Jaques Oscorne calfat et ayde Charpentier nous ayant demandé a rester en cette Isle pour y travailler de son metier aux gages de trois cent livres par an avec la ration ordinaire. Vu la necessité ou nous sommes de navoir aucun Ouvrier et surtout aucun calfat pour la conservation des bateaux de cette Isle, nous avons requis Monsieur Calvé Capitaine de la Fregatte Lalcyon sur laquelle Il estoit embarqué de vouloir bien nous le Remettre. Fait au port Bourbon de l'Isle de france le dit jour et an que dessus. GAST DHAUTERIVE, ST. MARTIN, BROUSSE.

Déliberation du Conseil d'Administration

Relative à un soldat qui s'était établi dans l'Ile

—

28 8bre 1728 — Deliberation du Conseil D'administration Du vingt huitieme Octobre mil sept cent vingt huit.

Monsr Brousse ayant donné ordre au Sr Furic chargé des Magazins de la Compagnie des Indes, par l'absence de Monsieur Floch, de payer le priz Et fournir des vivres au Nommé Guinguan cy devant Soldat, qui a epouzé Margueritte Couillon le douzieme du present, une des dix filles engagé par la Compagnie et venu de France par le Vaisseau Le Bourbon, Et comme il est dit par sa lettre du 31e Xbre 1727 que c'est pour marier aux soldats qui le demanderont à Condition de s'établir et se rendre habitant comme le dit Guinguan ne la epouzée qu'a cette condition, Nous Ordonnons au dit sr Furic, nonobstant l'ordre à luy donné par Monsr Brousse, de ne le point comprendre dans l'Etat de payement fait aux Troupes pour leur prez du mois de Novenbre prochain ny de luy fournir rien des magazins de la Compagnie qu'en payant en main, quil ne se conforme a ses ordres. Fait au port Bourbon le jour et an que dessus.

ST MARTIN, FLOCH, PRIGENT.

Les Monnaies de cuivre à l'Ile de France, en 1729

—

" De par le Roy et la compagnie des Indes

—

" La monnoye de cuivre qui à court actuellement en cette Isle, tant celle de Pondichery que cello de France, estant prejudiciable à cette Collonie sur le pied quelle est, raport à l'isle Bourbon d'ou l'on pouroit tirer ses besoins et mil petits secours sy elle estoit au même tost la Compagnie sur les representations que nous luy avons fait, à ordonné qu'à compter ce jour, la monnoye de cuivre de Pondichery tant les especes d'un sol que de six deniers serait entierement suprimé, que celle de France qui vaut un sol ne vaudroit plus que neuf deniers ; Fait au Port Bourbon de l'isle de France ce quinziesme May mil sept cent vingt neuf.

" FLOCH " "ST MARTIN "

Les habitants de l'île de France et la Compagnie des Indes

—

Nos lecteurs savent déjà que la Compagnie des Indes lorsque l'île de France lui appartenait, s'y était attribué " par une cupidité mal " entendue " le monopole du commerce. " Tous les objets de consom- " mation, toutes les nécessités de la vie étaient fournis à l'habitant par " l'administration, avec d'exorbitants bénéfices " (PISTON — Voir nos *Archives*, page 3).

La pièce suivante datée de 1729, l'un des rares documents qui nous restent sur les premiers temps de notre colonie, est une reconnaissance donnée par certains particuliers à la Compagnie.

—

Nous soussignez certiffions à tous ceux qu'il appartiendra, que le file a voille qui nous a été delivré du magasin de la Compagnie dans co Port n'est point porté sur nôtre compte et qu'il nous a été delivré a condition de le payer aprez que le prix en sera reglé ; comme aussy qu'il est public que les commis du magasin ont dit à tous ceux qui se sont présentez pour en prendre que le prix n'en était pas reglé. Enfoy dequoy nous avons signé le present certifficat au Port Louis de l'Ile de France le 28e Novembre 1729.

DE CANDOS DE FOÜILLEUSE
DABADIE ST PIERRE
THONIER DENUIZEMENT

L'administration de la justice à l'Ile de France, en 1730

—

Deliberation du Conseil de l'Isle de France

—

" Du Samedy quatorze Janvier mil sept cent trente.

" En Consequence des Lettres pattentes du Roy portant creation du conseil provincial du mois de Novembre mil sept cent vingt trois article quinze qui ordonne qu'un seul juge en l'absence ou legitime empechement des autres procédera au jugement des Proces en appellant des françois capables et de probité pour former le nombre de trois en matiere civille et de cinq en matiere criminelle ; Nous President dudit Conseil, avons apellé, au lieu et place du Sieur de Bouloc absent nommé par Deliberation du Trois Decembre dernier pour juger avec Nous le Procès d'entre le Sr St. Jean habitant et le Sr Floch Conseiller garde magazin, qui est sur le Bur .....[1] la personne de Louis Masele Lieutenant des troupes, duquel nous avons presentement pris et receu le serment. Fait en la Chambre du Conseil ce jour quatorze janvier mil sept cent trente,

" L. Masele " " Maupin "
" De Furie "
" Pr Le Greffier "

Inventaire des anciens papiers du greffe

Laissés par le Sr Dusart de la Salle au Sr De Merville de St Remy

LE 11E. 7BRE 1730

—

Les chercheurs Mauriciens ont eu souvent à déplorer la destruction des Archives de l'Ile de France, occasionnée par l'ouragan du 4 Février 1731. Quels étaients les documents qui se trouvaient alors aux Archives de notre colonie ? Nous en avons la liste complète, grâce à un inventaire laissé par le Sieur Dusart de la Salle au Sieur De Merville de St Remy, greffier du Conseil Provincial, le 11 Septembre 1730. La plupart des document qui y sont mentionnés ont été anéantis. Il est donc

[1] Ici le papier est déchiré.—*Les Editeurs.*

intéressant de consulter cette liste qui contient, pour ainsi dire, le sommaire de toutes les pièces en question. L'historien y trouvera quelques indications pouvant servir à defaut des documents eux-mêmes.

—

Scavoir,

Inventaire des papiers du Greffe du Conseil Provincial de l'Isle de France qui ont été remis par Monsieur Dusart de la Salle au Sr de Merville de St Remy aujourd'hui occupant la dite place de Greffier.

Une requete au Conseil presentée par le Sr de Bellecourt trois pièces concernant l'emprisonnement du dit Sr de Bellecourt de l'Ordre de Mr Maupin Commendant.

2. Cinq pièces de procès entre le Sr Cerisel de K/gallet.

3. Le Procès Criminel du Sr de la Tour Capitaine Commandant la Compagnie française au Port Louis et le Sr Leroux Employé de la Compagnie en vingt-deux pièces.

4. Le procès Criminel contre le nommé Manibou et la Serieuse noir et negresse de Madagascar en six pièces.

5. Un rapport du Cadavre de Samuel Lesturjon menuisier trouvé mort.

6. Un rapport au sujet d'une Inncendie commise par les noirs marrons.

7. Un Rapport du Cadavre du frère Adam de la Congregation de la mission trouvé aussi noyé.

8. Un rapport au sujet de la mort de François Tonnelier fondeur trouvé mort dans les bois.

9. Un procès verbal de la desertion de deux soldats suisses.

10. Un rapport au sujet de la desertion de deux autres soldats suisses.

11. Une Requete presentée par les habitants de l'Isle pour envoyer chercher des vivres a Madagascar.

12. Une deliberation du Conseil qui se feroit une traitte pour la subsistence de l'Isle a l'Isle Bourbon par le Vaisseau La Resource.

13. Le procès verbal de la mort de françois bon Courtois soldat de la Compagnie Masele.

14. Coppie de la nomination de la Compagnie des Indes en faveur de Mr Dumas.

15. Coppie de Brevet du Roy accordé à Mr Dumas du president du Conseil Superieur à l'Isle Bourbon Directeur General du Commerce.

16. Un Etat a demie marge des fautes Commises par le Sr D'hauville Lieutenant du Roy à l'Isle de France & de Comminge Major avec les Reponses en marge du Conseil Provincial.

17. Procès Criminel de lassasinat commis en la personne de Jean David dit Provençal en deux pièces.

18. Requete Presentée par les habitants de l'Isle pour retenir pour la subsistance les vivres du premier vaisseau qui arrivera.

19. Procès Criminel Contre Marie Anne George femme de Claude bien emée suisse soldat en trois pièces.

20. Copie Collationnée de la nomination de la compagnie des Indes en faveur de Mr Lenoir.

21. Rapport et p rocès verbal signé de differents particuliers des fautes commises par le Sr D'hauville Lieutenant de Roy et Comminge Major.

22. Un cahier en quatre feuilles du procès Criminel fait a trois noirs marrons.

23. Une denonciation faite par les Officiers du Vaisseau le Comte de Toulouse contre le nommé Willem trompette, de la revolte qu'il tramoit dans le dit Vaisseau.

Information et assignation en consequence en trois pièces.

24. Une déclaration faite par Mr le Gast Dauterive major de l'Isle de France signé de differents temoins des raisons par lesquels les nommés Ramoneur et la Fontaine étaient detenus prisonniers au port-Bourbon.

25. Une deliberation de la Compagnie des Indes que la monnoye de Cuivre de Pondichery naurait cours dans lisle que pour neuf deniers pièces.

26. Une vente et adjudication des Effets appartenans au Sr Brigeon de Noisy.

27. Un Role de noirs venus par le Rubis.

28. Une Enquete au sujet de laffaire arrivée entre le Sr de la Tour Guimont et de Belcourt en un cahier en trois feuilles.

29. Les Informations et Interrogatoires faits au sujet des noirs de Malgache desertés du port Bourbon pour se sauver en leurs pays.

30. Le Procès Criminel fait au nommé St Denis soldat dans l'isle accusé de sedition et d'avoir frappé le Sr St Martin en quatre pièces.

31. Une requete presentée a Mr Denyon par le Sieur Ballard Chirurgien de l'Isle.

32. Une Requete presentée a Mr de Nyon par le Sr Pilvaiguer Lieutenant de la Compagnie suisse pour violence exercée contre lui par le Sr de Comminge.

33. Une autre requete presentée par le meme au sujet d'un viol commis par un nommé Chaumon soldat.

34. Le prononcé de deux Jugemens rendus par le Conseil contre les Srs Cerés et de Bellecourt.

35. Une information en deux Rolles faits contre le nommé freilik, soldat suisse pour setre enyvré au corps de garde.

36. L'Original d'un billet entre Mr de St Martin et le Sr de la Motte de la valleur d'un mouton gageure fait entreux.

37. Une deliberation du Conseil au sujet des boissons venus par le vaisseau Lorgonaute.

Une requete presentée au Conseil par les S. Dauterive contre le S. St. Martin.

Une deliberation de la Compagnie au sujet des Credits a faire aux habitants.

Un recu de Mr de Jonché des paquets de lettres qui luy ont été remis de la Compagnie des Indes.

Une déliberation du Conseil portant ordre au Sr de Furic de ne fournir au nommé Guingan des vivres du Magasin quen payant.

Une Interrogatoire au sujet du procès Criminel entre le Sr de Comminge Major de l'Isle et le Sr Pilveiguer premier Lieutenant de Compagnie Suisse.

Linterrogatoire non signé au sujet de la desertion de trois noirs marrons.

Procès Criminel en Cahiers fait au nommé Jassemin noir.

Procès verbal de Levée du cadavre de Jean Volant Soldat.

Inventaire des effets de Jean Volant fait par le S. Guinet.

Un Inventaire des Effets délaissés par Antoine ledoux commandeur du Sr Dupleix en deux pièces.

Un Rapport du deced Danthoyne Beriette Matelot engagé pour la Compagnie noyé dans la mer.

Une declaration faite par le Sr Floch de la Reception d'un noir Indien à son Service.

Procès Criminel entre les nommez Labry et Latour en deux pièces.

Procès entre le Sr Floch et Baquet en neuf pièces.

Un Inventaire des Effets delaissés par Marie Olive Toquet épouse du Sr du Bourg Pillotte.

Un Inventaire des Effets délaissés par l'Epouse du Sr Baquet.

Procès verbal de vente et Rapport du dommage causé dans le jardin de Mr Dauterive par les bœufs marrons appartenant à la Compagnie.

Loriginal dun billet fait par le Sr Borseret de St Jean au Sr Baquet ou ordre de cent soixante et quinze livres avec la requete et assignation en consequence pour en avoir payement.

L'Inventaire et vente des Effets du Sr Ballard chirugien au Port Louis.

L'Interrogatoire subi par Marie Jeanne Pelletier femme de Pierre François sur les difficultés qui étaient entre eux.

Loriginal du Testament du Sr François Chirurgien major à l'Isle de France.

(*A suivre*).

1re ANNÉE 1er AVRIL 1888 N° 41

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE MAURICE

(Traduit de l'angias de Charles Pridham)

La seule *Histoire de Maurice* qui, à notre connaissance, ait été écrite par un Anglais, est celle de M. Charles PRIDHAM. Imprimé à Londres en 1849 (London, T. and W. Boone, 29, New Bond Street) l'ouvrage de M. Pridham a pour titre : *An Historical, Political and Statistical Account of Mauritius and its dependencies.* Ce livre est devenu rare. L'auteur part des premiers temps de la découverte de l'île, et s'arrête à l'administration de Sir William Gomm.

En 1881, le *Nouveau Mauricien,* journal hebdomadaire rédigé par M. Emile Daruty, a publié (numéros des 3,10 et 31 juillet et 11 Septembre), sous le titre qui précède, une traduction des premiers chapitres de l'histoire de M. Pridham. C'est cette traduction, due à la plume d'une Mauricienne, dont nous ignorons malheureusement le nom, que nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs.

Tout en la comparant soigneusement avec le texte anglais, nous nous permettrons d'y faire cà et là de légères retouches.

A. G.

LA DÉCOUVERTE DE L'ILE

C'est en 1505, pendant la première année du gouvernement d'Alméida dans l'Inde que les Iles de Madagascar, Cerné, et Mascaregnhas furent découvertes par les Portugais. Don Laurentio d'Almeida, fils du Vice-Roi,

Don Pedro Mascaregnhas, Tristan D'Acungha, Diego Fernando Suarez et Ruiz Pereira furent les premiers qui s'immortalisèrent par de nombreuses découvertes dans la mer des Indes.

Don Pedro Mascaregnhas découvrit Maurice, et la nomma Cerné, ce qui veut dire " Cygne, " probablement en souvenir de Pline qui désigne ainsi Madagascar.— Don Pedro se méprit, et crut que l'Ile qu'il avait découverte était bien celle dont parle cet historien ; quant à Bourbon, Don Pedro lui donna son propre nom " Mascaregnhas. "[1]

Bien que les Portugais gardassent pour eux ces îles, pendant la plus grande partie du 16me siècle, ils ne semblèrent y attacher d'importance que comme point de refuge et de ravitaillement. Ils crurent bénévolement qu'aucune puissance européenne ne pourrait nuire au monopole de leur commerce dans la mer des Indes.

Durant le cours d'un voyage à Bantam, les Hollandais découvrirent à leur tour les Iles Cerné et Mascaregnhas, et l'importance leur en parut telle qu'ils se résolurent à une sérieuse expédition.

Le 1er Mai 1598, une flotte mit à la voile du Tessel sous le commandement de l'amiral James Cornélius Van Neck. Ce dernier montait le *Mauritius* ; le vice-amiral Van Warwick montait l'*Amsterdam* ; six bâtiments suivaient qui empruntaient leurs noms aux six provinces de la Hollande. Un pilote nommé Guzerate Abdul fut amené de Java. Après un voyage dont le cours ne fut marqué par aucun incident notable, la flotte fut dispersée au Cap de Bonne Espérance par une violente tempête ; cinq vaiseaux allèrent échouer sur les côtes de Madagascar, les autres doublèrent le cap Saint-Julien, et le 17 septembre 1598, ils passèrent devant l'île de Cerné qu'ils ne connaissaient que de nom.

L'amiral envoya deux bâteaux pour reconnaître les côtes ; ce furent eux qui découvrirent le port Sud-Est, qui leur sembla un refuge sûr en cas d'ouragan et pouvant contenir cinquante vaisseaux. L'équipage ayant beaucoup souffert pendant une aussi longue traversée, le Vice-Amiral Van Warwick voulut l'envoyer à terre, mais ne sachant pas si le pays était ou non habité, il fit faire des reconnaissances autour de l'île, et s'étant enfin assuré qu'elle était déserte, les équipages débarquèrent le 20 septembre 1598. Leur vue fut charmée par l'aspect riant du pays, par une luxuriante végétation, par des cocotiers d'espèces très variées, par des oiseaux charmants qui se laissaient prendre avec la main. Sur le rivage, ils

[1] Comme la plupart des écrivains qui ont essayé de déterminer la date précise de la découverte de Maurice, PRIDHAM attribue cette découverte à Don Pedro Mascarenhas ou Mascaregnhas, en l'année 1505. Mais notre collaborateur, M. le Comte Hervé de RAUVILLE (voir le no. 29 de la *Revue*, page 337) soutient que l'île fut découverte en février 1507 par le pilote portugais Diogo Fernandez Pereira. M. Charles BRUCE, dans une savante étude communiquée à la Société des Arts et des Sciences, le 1er décembre 1869, (étude que nous reproduirons plus tard) conteste aussi la véracité historique de la version qui attribue à Mascarenhas la découverte de notre île.—A. G.

trouvèrent trois quintaux de cire avec des inscriptions grecques, des débris de vaisseaux, etc. ; enfin toutes choses qui leur montraient que des infortunés navigateurs étaient venus s'échouer sur la côte et périr peut-être d'une affreuse mort. Cependant, ils ne découvrirent aucune trace humaine. Ils remercièrent bientôt le Seigneur hautement de leur avoir épargné un pareil sort, et de les avoir conduits dans un asile aussi tranquille et aussi sûr. Puis le vice-amiral nomma l'Ile *Mauritius* en souvenir du comte Maurice de Nassau, Stathouder de Hollande et le Port " Warwick Haven" de son propre nom. Il fit sculpter sur une planche, les armes de Hollande, de Zélande et d'Amsterdam, avec cette inscription en langue portugaise : *Chistianos Reformandos*. Un morceau de terrain fut cultivé et ensemencé de différentes graines potagères ; quelques poules furent aussi lâchées, afin que ceux que leur mauvais destin enverrait échouer sur ces plages y pussent trouver une première nourriture et s'assurer de la fertilité du sol.

ÉTABLISSEMENT DES HOLLANDAIS DANS L'ILE

Le vice-amiral Van Warwick revint l'année suivante faire reposer son équipage avant de retourner en Hollande. Tout ce qui avait été laissé dans l'Ile avait fort bien prospéré. Il put se ravitailler en viandes, poissons, fruits et légumes ; et il s'assura aussi de la belle végétation de ces climats. Les malades se remirent promptement et, après avoir réparé son navire, il put continuer son voyage.

Les Hollandais se considérèrent dès cette époque comme maîtres de Mauritius et de Mascaregnhas, mais ils n'y firent aucun établissement avant 1601.

Ces faits sont certifiés par Hermansen qui, en passant près de l'Ile, voulut profiter de ces découvertes. Il envoya le *Jeune Pigeon* pour se procurer des vivres. Ce navire revint au bout d'un mois ramenant à son bord un Français qu'on avait trouvé sur l'île, et qui raconta les faits suivants. Il s'était embarqué en Angleterre quelques années auparavant à bord d'un navire qui, suivi de deux autres, allait aux Indes. Un de ces derniers s'était perdu au Cap de Bonne-Espérance ; les équipages des deux autres avaient été si cruellement réduits par la maladie, qu'ils résolurent de s'embarquer tous sur le même bâtiment, ce qu'ils firent après avoir détruit le troisième navire pour consolider celui qui devait les porter. Poussés par des vents dangereux, ils allèrent échouer sur les côtes de Pulo Timor, dans la presqu'île de Malacca. Petit à petit, ces malheureux périrent, sauf quatre Anglais, deux nè-

gres et le Français en question. Au bout de quelques temps, ils furent pris d'un désir ardent de voir l'Angleterre, et ils s'embarquèrent de nouveau. Le commencement de leur voyage fut heureux ; mais les deux nègres s'alarmant à la pensée de s'éloigner de leur pays, résolurent de mettre obstacle au projet de leurs compagnons. Leur complot ayant été découvert, ils se jetèrent à la mer pour échapper à une juste punition. Réduits à cinq, ces malheureux abordèrent à Mauritius où ils ne restèrent d'accord que très peu de temps. Les Anglais voulaient essayer de retourner dans le monde civilisé, tandis que le Français était d'avis d'attendre que le ciel, dans sa clémence, leur envoyât un sauveur. C'est alors que les Anglais abandonnèrent leur infortuné compagnon qui, pendant près de deux ans, se nourrit de racines et de fruits. Cependant, il était aussi robuste que n'importe quel matelot hollandais. Mais son intelligence s'était fort affaissée.

En 1606, l'Amiral Matelief et l'Amiral Van Der Nagen se rencontrèrent à Mauritius, mais l'île était encore inhabitée ; il en était encore de même en 1613, quand le vaisseau anglais *The Pearl*, capitaine Castleton, y fit relâche.

Nous avons lieu de croire qu'à cette époque, l'île était visitée par les pirates qui infestaient la mer des Indes et qu'elle était prise par eux comme centre de leurs opérations. C'est, pensons-nous, en vue de se débarrasser de ces corsaires et d'éloigner les autres nations de leurs possessions coloniales, et aussi pour conserver le monopole du commerce dans ces parages, que les Hollandais résolurent de fonder une colonie à Mauritius dont ils avaient reconnu la position avantageuse.

En conséquence, le capitaine Abel Jansen Lassman reçut l'ordre de lever le plan de cette île, et c'est alors qu'on s'aperçut que sa situation était indiquée sur les cartes à 50 milles trop à l'Est.

(*A suivre*).

LETTRE DU PÈRE BROWN,

MISSIONNAIRE JESUITE,

SUR BOURBON—(1724)

Cette lettre, qui donne d'intéressants détails sur les premiers temps de l'Ile Bourbon, est empruntée à la *Revue Pittoresque de l'Ile Maurice*, de 1844. Elle a été reproduite, en 1883, dans le *Nouveau Mauricien*, mais d'une façon imparfaite.

Je vous ai promis, Madame, de vous faire connaître le pays que je

suis venu habiter pour me conformer aux vues de la Providence et aux volontés de mes supérieurs. Je vais vous dire d'abord, comment Mascarin a été établi dans son origine. Les Indiens de Madagascar ayant massacré, en un seul jour, presque tous les Français qui s'étaient établis au Fort-Dauphin, ceux de ces derniers qui eurent le bonheur d'échapper à la mort, se sauvèrent dans les pirogues avec les femmes du pays qu'ils avaient épousées. Poussés par un vent favorable, ils arrivèrent sains et saufs à la vue de Mascarin où ils abordèrent. Comme ils trouvèrent ce pays arrosé de rivières et fécond en gibiers, ils résolurent de s'y établir. Pendant les deux premières années, ils ne vécurent guères que de poissons et de tortues de terre et de mer. A la suite du temps, ils trouvèrent le moyen de composer une boisson avec le miel que les abeilles déposaient dans le tronc des arbres ; ils y mêlèrent le suc de certaines herbes sauvages pour en relever le goût, et, petit à petit, ils parvinrent à faire une liqueur dont l'usage se conserve encore parmi eux.

Tandis que ce petit peuple vivait ainsi inconnu du reste des hommes, un vaissau pirate fut jeté par la tempête sur les côtes de l'île : s'étant brisé contre les écueils, l'équipage fut contraint de s'y établir aussi. Comme le vaisseau était chargé d'esclaves de l'un et de l'autre sexe, que ces écumeurs de mer avaient enlevés sur les côtes de Malabar et dans le golfe de l'Inde, insensiblement le pays se peupla, de manière que la côte orientale de l'île était, pour ainsi dire, toute habitée, lorsque la Compagnie des Indes y envoya quelques familles françaises pour s'y fixer. On y compte aujourd'hui quinze ou seize cents personnes libres, et plus de onze cents esclaves.

Les habitants de Mascarin sont doux, paisibles et laborieux. Leurs principales richesses consistent en esclaves, en plantations, en troupeaux de bœufs ou de moutons. Cette île produit deux fois l'année le riz et le blé ; mais le blé ne peut s'y conserver au-delà d'un an, il se corromprait même si on séparait le grain de l'épi ; c'est pourquoi les habitants sèment beaucoup moins de blé que de riz. D'ailleurs la difficulté qu'ils ont de moudre leurs blés, ce qui ne se fait qu'à force de bras, les a dégoûtés de ce travail. Ils pourraient à la vérité construire des moulins, mais l'entretien en serait extrêmement dispendieux, et ils aiment mieux le riz que le pain.

L'air de cette île me paraît fort sain, et les hommes y vivent fort longtemps. Vers le mois de Janvier il s'élève tous les ans un vent impétueux qui cause, il est vrai, beaucoup de ravages : il déracine les arbres, il renverse les cabanes et les plantes des habitations ; mais il enlève tout ce qu'il y a d'impur et de malsain dans l'air et sur la terre. Ces peuples savent le temps où l'ouragan doit arriver ; ils entendent trois ou quatre jours auparavant un grand bruit dans les montagnes : l'air et la mer sont

alors dans une paix profonde, et les eaux semblent changer de couleur. Aussitôt les habitants pourvoient à leur sûreté ; ils étayent leurs maisons et leurs arbres fruitiers, et les vaisseaux qui se trouvent dans les rades de l'île prennent le large parce qu'il est moins dangereux d'essuyer une tempête en pleine mer que dans une rade peu sûre, où le péril est toujours plus certain à cause de la proximité de la terre.

Quoique les habitants de Mascarin soient en général d'un caractère liant et affable, ils mènent cependant une vie assez triste. Leurs habitations sont éloignées les unes des autres ; la jalousie, l'envie et l'orgueil, passions qui semblent peu faites pour régner dans les déserts, se glissent dans le sein des familles, parmi lesquelles, elles entretiennent une mésintelligence d'autant plus durable qu'elle m'a paru plus sourde et plus dissimulée. Les habitants se voient et se font amitié sans s'aimer ; ils se rendent même service les uns aux autres, mais c'est toujours par quelque motif d'intérêt caché. Leur île est divisée en plusieurs quartiers dont le plus étendu et le plus peuplé est situé au pied d'une montagne escarpée. Les habitations sont bâties sur le bord d'un grand lac d'eau vive qui s'écoule dans la mer. Chaque famille a ses plantations au haut de la montagne ; ces plantations sont de riz, de tabac, de cannes à sucre, et de différents fruits, comme les oranges, les citrons, les ananas, etc.

On peut faire aisément le tour de l'île à pied en côtoyant la mer ; mais il serait impossible de la traverser : personne, à ce que l'on m'a dit, n'a encore osé l'entreprendre, excepté quelques noirs fugitifs, qui se retirèrent, il y a un an, dans les bois, et dont on n'a plus entendu parler. Cette île a environ cinquante-deux ou trois lieues de circuit, et n'est habitée que d'un côté : la partie du Sud est brûlée par les feux d'un de ces torrents souterrains de souffre et de bitume. Ce volcan pourrait bien avoir fait peu à peu, le tour de l'île, car en creusant à deux ou trois pieds de terre, on trouve partout le roc brûlé et calciné. Peut-être aussi que les canaux souterrains qui aboutissent au centre du volcan, et y portent les matières enflammées qu'il jette hors de son sein, règnent, et se communiquent les uns aux autres dans toute l'étendue de l'île ; ce qui n'est pas sans vraisemblance.

Les neiges qui couvrent les hautes montagnes de l'ile, forment des torrents qui, après avoir arrosé les plaines où ils portent la fertilité et l'abondance, vont se jeter dans la mer. Ces espèces de rivières ne causent aucun ravage, parce que leurs bords sont escarpés, et que leur lit est profond. La nature dédommage ainsi les insulaires du défaut de fontaines qui leur manquent, ainsi que les puits qui sont en très petit nombre dans le pays. Les pâturages mêmes y sont si rares pendant les mois de Juin, de Juillet et d'Août, qu'on est obligé de conduire les troupeaux dans les montagnes, où ils se nourrissent de feuilles d'arbres. Alors chaque chef

de famille imprime une marque particulière à ses bestiaux ; autrement on courrait les risques de mille inconvénients qu'il vous sera aussi facile à deviner que l'énumération en serait fatigante pour vous.

Vous savez, Madame, que depuis quelque temps la Compagnie des Indes commence à négliger cette colonie : j'en ignore la raison, mais je suis très persuadé que c'est pour elle une perte considérable qu'il serait difficile de réparer. Les habitants du quartier de Ste. Suzanne, qui est presque à la porte de la côte orientale de l'île, portent tout le poids du travail : semblables aux abeilles, ils ont la peine, et leurs voisins ont le profit. Comme les vaisseaux de la Compagnie n'abordent jamais à leur quartier, ils ne peuvent échanger leurs denrées ; ainsi, malgré la fécondité de la terre qui leur fournit des vivres en abondance, souvent ils n'ont pas de quoi se vêtir, et cette indigence les empêche non-seulement d'aller à la messe, mais encore de sortir de leurs maisons. Les habitants des autres quartiers où les vaisseaux ont coutume d'aborder, profitent de la facilité qu'ils ont à trafiquer avec les étrangers ; ils enlèvent tout sans en faire part à leurs voisins, dans la crainte où ils sont de manquer eux-mêmes de vêtements, depuis que les vaisseaux de la Compagnie relâchent si rarement dans leur île. Cependant, si ces peuples avaient chez eux des tisserands, les femmes pourraient filer du coton, car le pays en produit de très beau ; mais la nature leur fait en vain ce présent ; l'impuissance où ils sont de s'en servir, le leur rend absolument inutile.

On trouve dans le pays du café sauvage qui est plus beau et plus gros que celui qui vient de Moka, mais le goût en est un peu différent ; il est moins onctueux et plus amer : cependant, si les habitants qui étudient avec le plus grand soin le temps propre à enter cette plante, sont assez heureux pour réussir quelque jour, ils pourront faire alors un commerce considérable de café. Mais, pour en revenir à la Compagnie des Indes, je ne puis concevoir la raison qui l'engage à négliger une colonie qui, par la fertilité de son territoire, joint à la situation du pays, et à la bonté du climat, ne peut être que d'une très grande utilité aux vaisseaux qui reviennent de la Chine ou des Indes Orientales. Il serait aisé de faire un petit port dans la rivière de Saint-Denis, ou dans le golfe de la Possession, et si l'on envoyait dans ces quartiers quelques nouvelles familles, elles pourraient défricher un terrain suffisant pour leur entretien ; elles y auraient bientôt des établissements, surtout si cette nouvelle colonie se composait d'artisans, comme menuisiers, charpentiers, tisserands, forgerons, etc. Les cordonniers seuls y seraient inutiles, à moins qu'ils n'y introduisissent la mode de porter des souliers, car les hommes et les femmes marchent toujours pieds nus. L'île de Mascarin étant ainsi peuplée, les habitants pourraient entretenir deux ou trois grandes barques pour leur commerce avec Madagascar, et se procurer par là, non seulement tout ce qui est né-

cessaire à leurs habitations, mais en retirer encore beaucoup d'or, en échange des marchandises qu'on enverrait dans cette dernière île, tant de France que des Indes, par les vaisseaux de la Compagnie. J'ai vu à Mascarin un gentilhomme espagnol qui s'y est établi depuis quelque temps, et qui avait rapporté de Madagascar, où il avait demeuré, une livre et demie de très bel or, qu'il avait trouvé dans un ruisseau : j'en conclus que les habitants de Mascarin pourraient facilement trafiquer avec les Indiens de Madagascar, en leur donnant en échange de leur or, les toiles et les autres denrées propres de leurs pays. Par ce moyen, leur commerce s'étendrait insensiblement, et ils pourraient, peut-être, à la longue, forcer la Compagnie des Indes, à venir relâcher plus souvent dans leurs ports.

L'île abondait autrefois en tortues de terre ; mais les matelots en ont tant détruit, qu'on n'en trouve plus guères que sur la côte occidentale ; encore y sont-elles très rares. On attribue à ces animaux plusieurs propriétés, entre autres celle de purifier la masse du sang, et de guérir les maladies qui proviennent de la trop grande abondance, ou de la corruption des humeurs : on en tire encore une huile fort douce, qui a presque le même goût que l'huile de la Provence.

Ce pays est aussi fort peuplé de chèvres et de sangliers ; mais ces animaux se sont retirés depuis quelque temps dans les montagnes, où personne, je vous assure, n'ose aller leur faire la guerre : cependant, on en trouve encore quelques-uns dans les bois ; mais , soit qu'ils y manquent de nourriture, soit que les habitants les détruisent, soit qu'insensiblement ils se réfugient dans les montagnes, le nombre en diminue tous les jours. Des vaisseaux venus des Indes, avaient déposé dans l'île des lapins, des cailles, des poules pintades, et des perdrix : les lapins n'ont pu se creuser de tanières ; les cailles, qui sont des oiseaux de passage, y ont peu resté ; les perdrix ont également disparu, de sorte qu'il n'y a eu que les poules pintades qui s'y soient multipliées. Vers l'Est de cette île, il y a une petite plaine au haut d'une montagne, qu'on appelle la plaine des Caffres, où l'on trouve un gros oiseau bleu, dont la couleur est fort éclatante ; il ressemble à un pigeon ramier, il vole rarement, et toujours en rasant la terre, mais il marche avec une vitesse surprenante : les habitants ne lui ont point encore donné d'autre nom que celui d'oiseau bleu ; sa chair est assez bonne, et se conserve longtemps.

L'Ile est couverte d'arbres de toutes espèces ; les plus beaux sont ceux qu'on appelle nattiers ou bois de natte, les ébéniers dont le bois est luisant, et le benjoin qui produit une gomme odoriférante, dont on se sert au défaut du goudron, pour le radoub des vaisseaux. J'y ai vu beaucoup d'autres arbres, d'une hauteur et d'une grosseur prodigieuses, dont on pourrait faire de très belles planches, des mâts de vaisseau, des pompes, des parquets, et toutes sortes d'ouvrages de menuiserie, dont

le commerce serait facile, et d'un grand revenu pour les habitants ; mais on y trouve peu d'arbres fruitiers : le goyavier et le bananier sont les plus communs ; il est vrai que les fruits en sont sains, mais à la fin on s'en lasse, à cause de leur fadeur. Le dernier de ces arbres est d'un grand secours pour les vaisseaux : on le coupe par le pied, et l'on se sert du tronc, qui se conserve long-temps vert, et qui est plein d'une eau douce et substantielle, pour nourrir les bestiaux qu'on embarque. Les orangers et les citronniers produisent des fruits en abondance, et cette abondance est cause qu'on en fait très peu de cas. Le tamarin porte un fruit à noyau, semblable, à peu de chose près, à celui du palmier : un autre petit arbuste produit une noisette médicale, dont l'usage cause des vomissements douloureux, et de violens maux d'estomac ; on l'appelle pignon d'Inde.

De tous ces arbrisseaux, le cotonnier est le plus utile et le plus précieux ; son fruit est beau, riche et abondant, le coton qu'il produit est le plus blanc qui soit dans les Indes. Enfin j'ai vu une espèce d'arbres, qui égale par sa hauteur et par sa grosseur les chênes les plus majestueux et les plus superbes que nous ayons en Europe ; il produit au printemps une fleur blanchâtre et moëlleuse, fort agréable à l'odorat ; c'est sur sa cîme que les abeilles déposent leur miel, et elles le préfèrent à cause du parfum qu'il exhale, et dont il embaume tout son voisinage

Il me semble que le terrain serait assez favorable à la vigne ; cependant, on n'a point encore essayé d'en planter. Outre la boisson de miel dont je vous ai parlé, boisson forte et dangereuse, les habitants de l'île en composent une autre avec des cannes à sucre qu'ils appellent *frangorin* : celle-ci est beaucoup plus douce, elle peut enivrer, mais on prétend que l'excès n'en est pas si funeste que celui de la boisson de miel.

Cette dernière liqueur n'est plus guères en usage que parmi les matelots et les pauvres gens qui n'ont pas de plantation ; le miel ne leur coûte que la peine d'aller le chercher sur les arbres où les abeilles le déposent ; ils font eux-mêmes leur boisson, où ils mêlent, comme j'ai dit, le suc de certaines herbes, dont j'ignore le nom.

Le bruit court que les Hollandais ont formé des desseins secrets sur ce pays, je n'en suis pas étonné ; l'indifférence de notre Compagnie des Indes pourrait bien leur avoir inspiré des vues d'ambition. L'île de Mascarin est fertile, et les peuples, faute de commerce, sont malheureux au milieu de leur abondance ; il leur faut une puissance qui les soutienne, qui encourage, qui étende leurs échanges, et c'est ce qu'ils n'ont pas depuis que la Compagnie semble les avoir abandonnés. Je n'examine point si les bruits qu'on répand sont fondés : le temps qui dévoile tout, en montrera un jour la vérité ou la fausseté.

Inventaire des anciens papiers du greffe

Laissés par le Sr Dusart de la Salle au Sr De Merville de St Remy

LE 11E. 7BRE 1730

—

——(SUITE ET FIN [1])——

La procédure concernant le Brigantin L'Amitié confisqué par le Conseil Superieur de l'isle de Bourbon en huit pièces.

Representation faite par l'Etat Major de l'isle à Mr Dumas Directeur Général avec ses reponses en marge.

Le procès Criminel entre le nommé Labry soldat et le nommé La Tour masson en douze pièces.

Le Procès Criminel entre le Sr de Bellecourt et le Sr de St Pierre en six pièces avec l'inventaire des pièces dont les originaux ont été envoyés au Conseil Superieur pour juger l'Appel.

Le procès Criminel entre le Sr de Bellecourt et le Sr de Benac en neuf pièces.

Une requete presentée au conseil par le s du Plessis avec un acte au pied de Mr de Maupin President et la renonciation qu'il fait a la société entre lui et la dame de Traverse.

Le Procès Criminelle contre le nommé La violette noir de Guinée en dix neuf pièces.

Quatre pièces concernant la vente faite à la Dame Giblot et au Sr Danelle des habitations et noir qui appartenaient a Louis Josse dit Sans Remissions Soldat condamné aux Galères.

Un inventaire des Pièces du Procès Criminel du nommé Anthoyne negre du guinée appartenant à Charles Pignolet condamné d'etre pendu au bas duquel est la reconnaissance de Mr le Chevallier de Pontevoze Commandant le vaisseau Lier, que le dit procès en original luy a été remis par le Conseil Provincial avec le d Anthoine pour l'appel etre jugé à l'Isle de Bourbon.

Un Inventaire fait dans le vaisseau Le due de Chartres le dix huit May mil sept cent vingt neuf après le decèds de dame Elizabeth Françoise Malescot épouse du Sr Thonnier de Nuizement morte a bord du d Vaisseau.

[1] Voir page 481.

Deux Requetes presentées au Conseil par le Sr Charpentier au sujet du nommé Fleury son valet.

Le procès civil entre les Srs Duplessis et de Bellècourt en trois pièces.

Une requete par les habitans de la Savanne et de Flac pour quils leurs soient accordé deux paires capucins pour le service Divin.

Le procès Criminel contre le nommé Annot en deux pièces.

Requete au Conseil par Robert Coupet au sujet de lenterrement de sa femme.

Le procès civil entre le Sr de Bellecourt et le nommé Sanori en quatre pièces.

Etat des demandes faites à Mr Dumas.....[1] sur les habitants de l'Isle avec les réponses en marge.

Etat des amandes contre les Ouvriers en cinq articles.

Un Registre des denonciations faites au procureur du Roy des noirs marrons contenant onze articles.

Le procès Criminel à la Requete du Procureur du Roy contre la femme du nommé Laviolette Macon en quarante neuf pièces.

Un paquet de Dentelle en Cornettes déposée au Greffe servans de preuvre contre l'accusée et Remis a la femme de Pierre Pautre.

Le Proces Criminel a la Requeste du Sr de Foüilleuse contre le Sr de Bouloc et de Romans en vingt quatre pieces.

Le Proces Criminel a la Requeste du Procureur du Roy Contre Antoine Soubra maçon, en six pieces.

Une Requeste presentée par le Procureur du Roy contre un noir de la suite de la Diane appartenant a la compagnie qui cest rendu maron.

Trois Requestes des nommez Jerome Danger Louis Plazin et André Briançon habitans au sujet de leurs noirs malades.

Trois pieces au sujet de l'enlevement qui a été fait a la porte de l'Eglise dune affiche.

Proces Criminel a la Requeste du Procureur du Roy contre les Sr D'Albert, Cerés, et Duverchamps en cinq pieces.

Un acte d'opposition fait par le Sr de Foüilleuse a ce qu'il ne luy soit delivré aucuns noirs des dernières traites.

Trois pieces au sujet d'un noir de l'habitation du Sr Foüilleuse qui cest noyé a la grande Riviere.

Le Registre du greffe en dix feuillets pour inserer les reçues des proces et pieces distribues et communiq ues tant au Raporteur qu'au Procureur du Roy le dernier article duquel Registre qui sont trois pieces du proces Criminel a la Requeste du Procureur du Roy Contre le Sr Giblot rapporteur nest point decharger le d Sr Giblot nayant point remis au Greffe les d pieces.

[1] Ici le papier est déchiré.—*Les Editeurs*

Un registe cotté et paraphé contenant les affaires Civiles et criminelles et d'administration du conseil Provincial contenant cent quatre vingt neuf feuillets.

Un Registre relié couvert de parchemin contenans trois cens vingt sept pages servant a l'Enregistrement des Acte de concession d'habitations et Emplacemens faits et a faire a differens particuliers de l'Isle.

Les Originaux de six Concessions En Faveur de Jean Coignard, Simon Jude de K/galet, la dame le Fevre, Julien Canif, Jacques Raffin et le Sr le Fevre Chirurgien.

Un Inventaire en vente des effets delaissez par Françoise et Muratte en deux pieces.

Une Inventaire et vente des effets delaisez apres le décès du Sr de Benac avec le proces Verbal doppositiou de scellé sur les d Effets Requeste et quittance concernant la succession, dud Sr de Benac le tout en onzes pieces.

Je sousigné Greffier et Secretaire du Conseil Provincial de Lisle de France resident au Port-Louis, reconnais que Mr Dusart de la Salle qui avant moy exerçoit les deux Emploies ma ce jourd'huy remis les Originaux des Registres et pieces Enoncées a l'Inventaire cy-dessus dont je me charge Envers Luy fait au Port-Louis Isle de France ce onzieme Septembre mil sept cens trente.

DUSART DE LA SALLE.
DE MERVILLE DE ST REMY.

M. E. DOYEN

—

Nous lisons dans la *Vérité* qu'à une réunion de la Société des Sciences et Arts de Saint-Denis, " le secrétaire a donné lecture d'une communication de M. Doyen, professeur à Maurice, sur le spectre du Pouce. Le Pouce est une montagne de l'île Maurice, sur le sommet de laquelle se produisent des phénomènes optiques singuliers ; les touristes voient se détacher leurs ombres gigantesques sur les nuages qui entourent la montagne, et des halos et des arcs-en-ciel servent à ces ombres d'auréoles multicolores."

M. Doyen a été élu membre correspondant de la société.

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE MAURICE

(Traduit de l'anglais de Charles Pridham)

SUITE[1]

MAURICE SOUS LES HOLLANDAIS

En 1644 un gouverneur nommé Vander Mester fut envoyé à Mauritius. Il s'occupa aussitôt des premiers établissements publics ; un fort appelé Frédéric Henry fut construit au Port Sud Est, ainsi que des magasins pour les besoins de la Marine.

Les Hollandais précédèrent seulement de quelques jours une expédition française qui avait quitté Dieppe. Ce ne fut pas le seul essai, car un peu plus tard, un autre navire partit de Rouen [2] et vint toucher à Mauritius. Il trouva les Hollandais engagés dans des constructions de défense. En naviguant autour de l'île, il rejoignit un vaisseau anglais de 500 tonneaux et de 28 canons. L'équipage de ce navire offrit aux français de les seconder s'ils voulaient chasser les Hollandais. Ce qu'ils refusèrent.

Les Hollandais voulurent le plus vite possible donner de l'extension à leur nouvelle conquête. Leurs plans étaient bien conçus, et certainement, ils eussent réussi s'ils avaient été plus scrupuleux dans le choix de leurs moyens.

[1] Voir page 485.

[2] Le navire en question, arrivé à Maurice, en 1638 vers le mois de Juillet venait de Dieppe et non de Rouen. C'était le *Saint-Alexis* sur lequel se trouvait François Cauche, qui, lui, était de Rouen. (Voir nos *Archives Coloniales*, 16 Juillet 1887, pages 76 et suiv.)—V.P.

N'ignorant point que le manque de bras pour travailler les terres, était toujours la première difficulté dans la création d'une colonie, ils résolurent de s'en procurer. Un navire fut envoyé à Madagascar où les Français étaient déjà établis. Le gouverneur, nommé Pronis, était un homme de basse extraction et à qui on avait déjà eu à reprocher plusieurs actes de malversation et des faits peu honorables. Il fit enlever un certain nombre de malgaches qui s'étaient établis sous la protection française. Ce manque de foi ruina les deux colonies. Et, ce qui indigna le plus les malgaches, ce fut que parmi les captifs se trouvaient 16 femmes de la race Loharite (la caste la plus élevée). Pensant que l'on ne pouvait plus avoir confiance dans une nation capable de semblables actes, ils chassèrent une partie des Français ignominieusement et les ossements des autres blanchirent sur le rivage d'un pays où ils avaient été reçus avec une hospitalité trop confiante.[1]

Les Hollandais ne profitèrent pas davantage de leur traîtrise. Aussitôt que les Malgaches furent débarqués, un grand nombre d'entre eux s'enfuirent dans les bois ; les autres, au bout de peu de temps, irrités des mauvais traitements qu'ils recevaient, imitèrent l'exemple de leurs compatriotes. Ce sont eux qui furent appelés marrons, lorsque, poussés par la faim et le désir de vengeance, ils profitèrent de chaque occasion pour insulter leurs oppresseurs.

Les Anglais eurent à cette époque l'idée d'une tentative contre Mauritius ; à l'instigation des marchands de Londres, qui comprenaient toute la valeur que pouvait avoir pour leur commerce une île dans cette partie du globe, une expédition sous les ordres du Prince Rupert eut pour but principal Madagascar, dont on voulait essayer la colonisation. Elle eut l'ordre d'essayer ensuite une descente à Mauritius ; mais les Hollandais qui craignaient pour leur monopole dans les Indes, la rivalité des Anglais, capturèrent deux des plus grands navires de la flotte avec équipage et cargaison. Il semblait donc que tout dut leur réussir pour la colonisation de leur nouvel établissement. Mais il n'en fut pas ainsi, car des ennuis de toutes sortes devaient bientôt les décourager.

A cette époque les marrons qui s'étaient réfugiés dans les montagnes faisaient de fréquentes descentes, volant et pillant. Malheur alors aux matelots qui parcouraient l'île pour chercher à se ravitailler : ils étaient surpris et misérablement assassinés. D'autre part la Compagnie des Indes était fort parcimonieuse, ne venant pas suffisamment à leur aide, comme il est nécessaire de le faire dans toutes les nouvelles colonies. Les Hollandais abandonnèrent alors l'île.

[1] Il est question ici du massacre du Fort Dauphin. M. Guët (*Les Origines de l'Ile Bourbon*) dit que le premier mouvement de Pronis fut de repousser la proposition des Hollandais. Mais il fut poussé à l'accepter par un sieur Le Bourg, capitaine du navire français *Saint-Laurent*, qui se trouvait alors mouillé sur la côte de Madagascar.—A. G.

Ils revinrent, cependant, quelque temps après, attirés, dit un auteur français, par les magnifiques forêts de bois d'ébène dont l'île était couverte. Mauritius eut alors un gouverneur nommé La Mocius. Il fonda bientôt trois établissements : l'un au Nord Est, un autre au Sud Est, et le troisième à la Rivière Noire. Les prisonniers d'Etat de Batavia et des autres colonies Hollandaises furent déportés à Mauritius. Un fort en pierre fut construit, ainsi que des magasins destinés à recevoir les choses nécessaires pour la réparation des navires. Mais, malgré tout, les anciens ferments de discorde existaient toujours. Les marrons continuaient à être maîtres de l'intérieur, reléguant les Hollandais sur les côtes où ces derniers faisaient un commerce illicite. De plus, il arrivait souvent aux navires Français, Anglais et Portugais, qui naviguaient dans ces parage, de mystérieux accidents qui les obligeaient à rentrer dans les Docks pour se faire réparer. Là, après avoir payé de fortes rémunérations, toutes choses étaient mises en état, avec une singulière dextérité.

M. Rodolphe Deodati succéda à M. La Mocius comme gouverneur. C'était un Suisse d'un caractère mou, et qui ne sortit de son indifférence que pour faire emprisonner et maltraiter pendant quatre ans un certain nombre de réfugiés Huguenots.[1] Ces malheureux s'étaient sauvés de Rodrigues sur un petit bâteau. Ils lui avaient été cependant recommandés spécialement par le Gouvernement Hollandais.

Vers le commencement du 18me siècle, le Fort ayant été brûlé par les esclaves, les Directeurs de la Compagnie des Indes décidèrent l'abandon de leur nouvelle conquête. Ils prirent cette résolution en présence des difficultés pratiques que leur avait présentées jusqu'alors leur essai de colonisation. Après une dernière visite à Mauritius, ils firent embarquer leurs troupes pour le Cap de Bonne Espérance. Ainsi se termina pour toujours l'occupation de Mauritius par les Hollandais.

L'ÉTABLISSEMENT DES FRANÇAIS A MAURICE

L'abandon définitif de l'Ile par les Hollandais n'échappa pas longtemps à l'observation des Français établis à Bourbon.

Ils étaient devenus trop nombreux et une émigration était nécessaire. En conséquence M. de Beauvillers,[2] Gouverneur de Bourbon, y envoya Guillaume Dufresne, capitaine du *Chasseur*. Il débarqua à Mauritius le 20 septembre 1715 et lui donna le nom de l'Ile de France. Un acte authen-

[1] Ces réfugiés étaient Leguat et ses compagnons, dont nous avons publié les aventures (Voir Archives Coloniales, Nos 14 à 28).—V.P.

[2] Le nom véritable de ce gouverneur est *Beauvollier*.—A. G.

tique consacra la prise de possession et fut déposé dans les archives de Bourbon. Dufresne partit sans laisser personne pour maintenir sa nouvelle conquête, et ce fut seulement vers la fin de 1721, qu'un établissement permanent eut lieu. Le 23 septembre de cette même année, le chevalier Jean Baptiste Garnier de Fougerai, commandant le " Triton," de St Malo, en reprit possession au nom de la Compagnie des Indes françaises à qui l'Ile avait été cédée par le roi. Un poteau orné d'un drapeau blanc avec l'inscription latine suivante fut élevé : *Vivat Ludovicus XV, rex Gallorum et Navarœ in æternum vivat*, etc., etc., etc. M. de Beauvillers nomma gouverneur de l'Ile de France, M. de Nyon, Chevalier de St Louis, Lieutenant-Colonel d'Infanterie. Il arriva seulement en 1722. Il commença son administration en organisant un Conseil composé de six des principaux habitants. Cette assemblée relevait du Conseil supérieur de Bourbon, où le gouverneur de l'île de France était obligé de venir prêter serment de fidélité.

M. de Nyon, suivant l'exemple des Hollandais, établit le siège de son gouvernement à Port Sud Est (Grand Port). Les seuls évènements qui marquèrent son administration furent une tentative de sédition par une partie des troupes qui fut bientôt apaisée ; des pénalités plus sévères furent aussi infligées aux marrons, car le nombre en augmentait chaque jour outre ceux laissés par les Hollandais. Une vive appréhension agitait aussi les esprits, on craignait la famine, chose si terrible surtout pour les nouvelles colonies. Cet état de choses devait durer jusqu'à l'arrivée de M. de la Bourdonnais.

M. Dumas fut nommé gouverneur des deux îles en 1726. Le développement de l'île de France fut enrayé, car M. Dumas choisit Bourbon comme lieu de sa résidence.

M. de Maupin succéda à M. Dumas en 1728 ; il fut comme son prédécesseur, gouverneur des deux îles. Un violent ouragan[1] détruisit tout à l'île de France pendant son administration, et ces horreurs ne furent pas diminuées par une descente inattendue des marrons qui chassèrent les habitants du quartier de Flacq.

(*La fin au prochain numéro.*)

[1] En 1731.—V.P.

NOS PREMIERS
GOUVERNEURS HOLLANDAIS ET FRANCAIS

—

I

Quoique les renseignements donnés par PRIDHAM touchant la première occupation de l'île par les Hollandais soient un peu plus circonstanciés que ceux des autres écrivains, il faut avouer qu'il ne nous apprend rien de nouveau.

Nous avons comparé le récit de PRIDHAM avec celui de GRANT ; ils ne diffèrent pas de beaucoup. Ce qui nous porte à croire que l'historien anglais a fait de larges emprunts à Grant. Ce dernier et le baron D'UNIENVILLE (*Statistique de l'Ile Maurice*) ont été mis à contribution par tous les écrivains qui les ont suivis ; leurs assertions ont été généralement acceptées, les yeux fermés : on a à peine cherché à les contrôler.

Cependant, nous ne voulons pas dire que les récits de Grant et d'Unienville sont entachés de beaucoup d'erreurs. Le travail de ce dernier surtout a été le fruit de longues et consciencieuses recherches. Nous désirons simplement mettre en garde ceux de nos lecteurs qui seraient disposés à considérer tous les historiens qui ont écrit sur les premiers temps de l'île Maurice comme autant d'autorités en la matière.

Le Baron GRANT, dans son histoire de Maurice (*The History of Mauritius*, London, 1801) ne donne que les noms de trois gouverneurs hollandais : Vander Mester (1648), La Mocius (1690), et Rudolphe ou Rodolphe Deodaté (1693-96).

Voici, du reste, en quels termes il vient à en parler :

" En l'an 1648, Vander Mester était le gouverneur hollandais de Mauritius. L'Abbé Rochon, dans son récit de voyage à Madagascar, en fait mention dans les termes suivants :

" Pronis, qui avait été chargé de prendre possession de Madagascar, " au nom du Roi de France, etc., était un homme dépourvu de talents. " Il ajouta à ses autres malversations celle de vendre à Vander Mester, " alors gouverneur de Mauritius, les infortunés Malgaches qui étaient au " service de l'établissement ; mais cet acte excita chez les indigènes la " plus haute indignation, lorsqu'ils virent que parmi ces esclaves se trou- " vaient seize femmes de la race des Lohariths."

" Suivant le récit de voyage de Le Guat aux îles Rodrigues et Maurice, M. La Mocius était gouverneur de la dernière colonie, lorsqu'il arriva à Rodrigues en 1690. Et, d'après le même auteur, M. Rudolphe, ou

Rodolphe Deodaté, un natif de Genève, était gouverneur de Maurice, pendant sa détention dans cette île, en 1693, 1694 et 1696."

Le baron D'UNIENVILLE (*Statistique de l'Ile Maurice*, réimpression de 1885), qui a sans doute emprunté les mêmes détails à GRANT, ne mentionne que trois gouverneurs hollandais :

" Le séjour de cette nation (la nation hollandaise) à Maurice, dit-il, présente peu d'évènements. Nous ne connaissons que trois des gouverneurs hollandais qui ont administré cet établissement pendant les 68 années de leur possession :

" Vandermester, en 1648.

" La Mocius, en 1690.

" Adolphe Déodati de 1693 à 1696. "

Dans le *Colonial Office List*, document officiel anglais, nous trouvons la nomenclature suivante des gouverneurs hollandais.

Pieter de Goyer, Commandeur...		1638
Adriaan Van der Stel, Commandeur (Frederick Van der Maarzen, 2me officier de l'île)		1639
Maximiliaan de Jong, Opperhoofd (Gouverneur)		1650
Adriaan Nieuland,	do	1659
Dirk Janszoon Smient,	do	1664
George Fréderik Wreede,	do	1668
Hubert Hugo,	do	1671
Isaac Joannes Lamotius,	do	1677
Roelof Diodati,	do	1692
Abraham Mommer Van de Velde,	do	1705.

A quelles sources l'auteur de la liste qui précède a-t-il puisé ? C'est ce que nous ignorons. Il est étonnant, cependant, qu'il n'y soit pas fait mention du gouverneur Vandermester, dont parle l'abbé Rochon.

On remarquera aussi que pour un nom l'orthographe diffère, dans les trois ouvrages que nous avons cités. Grant écrit *Déodaté*, le baron d'Unienville, *Déodati*, et la liste anglaise, *Diodati*.

Et voilà pour les Gouverneurs Hollandais.

II

Quel a été, maintenant, le premier gouverneur français de l'île Maurice ?

GRANT dit :

" En 1715, M. du Fresne, capitaine au service du roi de France, mouilla au port nord-ouest, et donna à l'île le nom d'Ile de France.

" Ce fut M. de Beauvilliers, gouverneur de l'île Bourbon, qui envoya une expédition pour prendre possession de l'île Maurice.

" En 1721, M. du Rougay commença à y former un établissement, et

M. de Nyon en fut nommé gouverneur, le 11 octobre de la même année ; il y arriva en janvier 1722.

" M. Dioré, lieutenant gouverneur de l'île Bourbon, commanda par intérim à l'Ile de France. "

Le baron d'UNIENVILLE s'exprime ainsi :

" M. Dufresne prit possession de l'île le 20 septembre 1715, la nomma *île de France*, mais n'y forma point d'établissement.

" Le 23 septembre 1721, le chevalier Jean-Baptiste Garnier de Fougeray, capitaine du navire le *Triton*, de Saint-Malo, fit un nouvel acte de prise de possession, qui ferait présumer qu'il ignorait celui de M. Dufresne.

" Cependant, le gouverneur de Bourbon (possédée par les Français depuis 1664) M. de Beauvilliers, devait en être instruit et avoir reçu des ordres à ce sujet, puisqu'il en fit commencer l'établissement, à cette même époque, en y envoyant quelques colons de l'île Bourbon, déjà bien peuplée, et que, dès le 11 Octobre de cette même année, il fut nommé un gouverneur de l'Ile de France, M. de Nyon, qui y arriva en janvier, et fut remplacé, par intérim, par M. Dioré, lieutenant du roi à Bourbon. "

Ici encore, le récit du Baron d'Unienville ne diffère pas beaucoup de celui de Grant. Mais il ajoute la note suivante, qui vient corriger une erreur commise par ce dernier :

" On trouve dans les calendriers de l'Ile de France, que l'établissement fut commencé par M. Durongay. Il y a lieu de croire que le nom de Durongay a été mis pour celui de Fougeray, par erreur du premier copiste. "

Mettant donc de côté ce M. Durongay ou Durougay, qui paraît n'avoir jamais existé, mettant aussi de côté M. Dioré dont nous parlerons tout à l'heure, il reste acquis, d'après les deux historiens précités, que le premier gouverneur de l'Ile-de-France a été le Chevalier de Nyon.

Or, nous avons publié (voir le numéro 33 de la Revue, page 393) une délibération du Conseil Provincial de l'île Bourbon, du 10 Octobre 1721, décidant l'envoi à l'Ile de France de douze ou quinze habitants, d'un aumônier, d'un chirurgien, et du major Durongoüet Le Toullec comme *gouverneur*.

A ce moment, le chevalier de Nyon était-il à Bourbon ? Evidemment non, puisque le Conseil n'avait pris la résolution d'envoyer le Major Durongoüet Le Toullec, que parce qu'il ne voyait pas arriver les colons et le gouverneur attendus de France.

Mais, se trouvait-il à l'Ile de France ? . . . . . .

M. AZÉMA, dans son *Histoire de l'Ile Bourbon* (Paris, 1859) semble le croire, car, après avoir rapporté la nomination du sieur Le Toullec, il ajoute : . . . . . .

" M. Durongoüet ne prit réellement les rênes du gouvernement de cette île (l'Ile de France) que plusieurs mois après sa nomination. En attendant son arrivée, que retardait l'absence de communications entre les deux colonies voisines, l'Ile de France était mise sous la surveillance de M. le chevalier de Nyon, officier du génie. "

Cependant, nous croyons plutôt au contraire de ce qu'affirme M. Azéma.

Nous avons publié (voir le no. 35 de la Revue, page 422 *et seq.*) des extraits d'une lettre des directeurs de la Compagnie des Indes, datée du 31 Mai 1721, annonçant le départ des vaisseaux l'*Athalante* et la *Diane*, chargés de transporter à l'Ile de France une compagnie suisse de 210 hommes avec 20 femmes et 30 enfants, plusieurs officiers, ingénieur, commis et ouvriers, et *le chevalier de Nyon*. Ces vaisseaux quittèrent Lorient le 28 ou le 29 juin 1721.

D'après les ordres de la Compagnie, tels qu'ils sont exprimés dans la lettre en question, les deux vaisseaux devaient se rendre directement à *Bourbon*, et de là, la *Diane* devait transporter les colons à l'Ile de France, tandis que l'*Athalante* continuait sa route pour Pondichéry.

M. de Nyon enfreingnit-il les ordres de la Compagnie et se rendit-il directement à l'Ile de France ? Cela nous paraît improbable, pour ne pas dire impossible. Donc, vu la nomination précitée de M. Durongouët le Toullec, il est à supposer qu'il n'arriva à Bourbon qu'en décembre 1721 ou janvier 1722 (La commission de gouverneur délivrée au Major Durongouët est datée du 1er décembre 1721).

Et la question qu'il nous reste à décider est celle-ci : Qui de M. de Nyon ou de M. Durongouët Le Toullec partit le premier pour l'Ile de France ?

Après un minutieux examen des documents en notre possession, nous arrivons à la conclusion que le Major Durongouët précéda M. de Nyon.

Magon de Saint-Elier a annexé à ses *Tableaux historiques* une curieuse pièce : c'est le procès-verbal d'installation du chevalier de Nyon à l'Ile de France. Le document est incomplet ; il ne porte aucune date, mais il sert à nous prouver ce fait important : qu'à son arrivée à l'Ile de France, le chevalier de Nyon y trouva un *Major*, envoyé avec cinq à six habitants, en vertu d'une *délibération du Conseil de l'Ile Bourbon*. Et quel pouvait être ce Major, si non le sieur Durongouët Le Toullec ?

Voici la pièce en question :

.....

d'infanterie .....

Compagnie des Indes de.....

nommée l'Isle Maurice .....

de la prise de possession fait à.....
par le sieur Dufresne ci-dessus exp.....
Septembre 1715 *de la dite Isle de F*.....
abordé et mis à terre avec le Sr de.....
lieutenant de roi, les sieurs de Comm... .....
et de Monsy major et capitaine.....
heures du soir où nous avons trouvé le.....
major de l'Isle de Bourbon *installé depuis*.....
et demie, par délibération du Conseil de l'.....
de Bour bon avec cinq à six habitants e.....
nègres, lequel après nous avoir remis le co.....
et communiqué les connaissances qu'il avait.....
acquérir des bonnes et mauvaises qualités de.....
de l'Isle de France pendant le séjour et l.....
tournée qu'il a fait dans le port du Nord Oue..... .....
dans le pourtour et le centre de la dite isle.....
Nous avons fait chanter le TE DEUM *en action de grâce, et afin que le présent acte soit fort et stable, nous l'avons fait enregistrer au greffe de la dite isle. Fait et passé à l'Isle de France le dit jour et an que dessus.—Le chevr* DE NYON, DE HAUVILLE, GAST DHAUTERIVE, SIMON DE MONSY, DE COMMINGE *et* ST-MARTIN, *greffier.*

Comment ceux qui ont écrit sur les premiers temps de l'occupation française n'ont-ils pas eu connaissance de ce document—que le temps n'avait pas alors détérioré—et ont-ils toujours et toujours désigné le chevalier de Nyon comme le premier gouverneur de l'Ile de France ? C'est ce que nous ne pouvons comprendre.

***

Et maintenant, pour compléter les documents que nous avons déjà publiés, relativement à ce sujet (nos. 33 et 35 de la *Revue*), nous mettrons, sous les yeux de nos lecteurs :

1o. Une délibération du Conseil Provincial de l'Ile Bourbon, du 27 *novembre* 1721, décidant l'envoi de colons à l'Ile de France sur le vaisseau de la Compagnie *Le Courrier de* Bourbon ;

2o. Des extraits d'une lettre des directeurs de la Compagnie des Indes, en date du 3 avril 1722, relatif à l'envoi de M. de Nyon à l'Ile de France ;

3o. Deux délibérations du Conseil Provincial de l'Ile Bourbon, du 16 mai 1722, *décidant l'envoi de M. Nyon à l'Ile de France*, et aussi de la construction d'une barque pour établir des communications entre les deux îles.

Le premier de ces documents est surtout important, puisqu'il porte à croire que M. Le Toullec fut envoyé à l'Ile de France, en décembre au plus tard. Une autre pièce montre M. de Nyon à Bourbon en *Mai* 1722, occupé à recruter des habitants pour sa nouvelle colonie. Il avait d'autant plus besoin de bras que, pendant la traversée de *l'Athalante* et de la *Diane*, la plus grande partie des Suisses—et peut-être aussi des autres colons envoyés de France—étaient morts.

Délibération du Conseil de l'Ile Bourbon.—Envoi d'une barque à l'Ile de France.

Le *Courier de Bourbon*, vaisseau de la Compagnie, etant venue de l'Isle de Madagascar sans y avoir pû faire la traitte des noirs, et par la obligé de retourner a vuide en France, le conseil assemblé a jugé quil ne falloit pas perdre une si belle occasion d'éviter les facheux inconvenients qui pouroient arriver en metant en mer dans le tems du houragan, une barque longue dont la seule necessité avoit fait prendre la resolution de la faire construire quoy qu'on previt bien quelle ne pouroit estre mise en mer que dans le tems de houragan et que les bordages etant frais coupés l'exposeroient a de grands risques,[1] et qu'en envoyant incessament le dit *Courrier de Bourbon* a l'Isle de France porter les habitans destinés pour y aller former la Collonnie, on eviteroit tous ces facheux inconvenients, et quon devanceroit dun tems considerable l'envoy des dits habitants, pour sassurer davantage de prevenir les autres nations qui voudroient semparer de la dite Isle, si determiné dautant plus volontiers à arrester icy le dit *Courrier de Bourbon* et a lenvoyer incessament a l'Ile de France, quayant besoin de carener, il se pouroit faire tres facilement en hyvernant dans le Port de cette Isle, et par la se mettre en état dexecuter tout ce que le service de la Compagnie demandera de luy des que le tems du houragan sera passé. Arresté par le conseil dans la maison de la Compagnie a St Paul Isle Bourbon le vingt sept novembre mil sept cent vingt un.

BEAUVOLLIER DE COURCHANT, DESFORGES BOUCHER, ABOT, DURONGOUET LETOULLEC, JACQUES AUBER, J. B. DE LAVAL, ANTOINE MAUNIER, ESTIENNE HOARAU, P. PARNY, ST LAMBERT LABERGRY, PIERRE AUBER, Greffier du Conseil.

Extrait d'une lettre, en date du 3 avril 1722, adressée par les directeurs de la Compagnie des Indes à Messieurs Beauvollier de Courchant et Desforges Boucher à l'isle Bourbon.

" Depuis le départ du *Triton* vous avez dû recevoir les vaisseaux *L'Athalante* et la *Diane* partis de l'Orient le 29 juin 1721 ; ils ont deu

[1] A une séance précédente, le Conseil avait résolu de faire construire une barque pour transporter le Major Durongouet Le Toullec et les colons à l'Ile de France.—A. G.

arriver si peu de tems apres le depart du *Triton* qu'ils vous auront mis en etat d'occuper l'isle de France, la compagnie de 210 Suisses avec les ouvriers et passagers devant mettre M. De Nyon qui y a passé pour Gouverneur en etat de s'y maintenir contre les forbans et puissances de l'Europe, et nous avons été fort aises d'apprendre par vos Lettres que les flibustiers qui avoient demeuré quelque tems a l'isle de France en etoient sortis, et que lorsque vous leur avez permis l'achat des vivres, il vous ont promis de n'y pas retourner.

" M. De Nyon a emmené avec luy un ingenieur pour travailler sous ses ordres. Nous ne doutons pas que dans le sejour qu'il aura fait, a l'isle de Bourbon vous n'ayiez conferé avec luy sur les ouvrages qui sont a faire pour la sureté de vostre isle, et que vous ne luy ayiez communiqué les projets du Sieur Deidier. Nous mandons au dit S. De Nyon de vous envoyer l'ingenieur qui est avec luy pour y faire travailler."

Délibérations du Conseil de l'Isle de Bourbon.
Envoi de M. de Nyon à l'Ile de France sur la Diane.—Construction d'une barque pour établir des communications entre les deux iles.

Auiourd'huy seizième may mil sept cent vingt deux Monsieur Dulivier ayant assemblé le Conseil composé de Mr Dulivier présidant, Mr de Beauvolier, Mr Denion, Mr Desforges, du Rongouet, Mr Dyrois Procureur du Roy, ou a esté appellé Mr de La Feuillée commendant le vaisseau La Diane, Mr Dulivier a representé la nescessité indispensable ou il est de se rendre incessament a Calicut et Surat par le vaisseau La Diane commendé par Mr De La Feuillée destiné pour ly conduire et le preiudice considérable que la Compagnie receveroit si les vaisseaux de la mer du sud destinés pour les etablissemens cy dessus y arivoient avant luy.

Il a esté aresté et deliberé que La Diane sera depeschée avec toute la diligence possible et au plus tard le premier juin prochain pour aller en execution des ordres de la compagnie conduire M. Denion a lisle de France et y remettre les effets qui restent destiné pour la dite Isle ou le dit Sieur de La Feuillée ne restera que jusque au premier juillet et fera route pour Lisle de Bourbon afin d'y prendre suivant les mesmes ordres de la compagnie Mr Dulivier pour le conduire au lieu de sa destination.

P. Dulivier, Le Chev. Denyon, Beauvollier De Courchant, Desforges Boucher, La Feuillée, Durongouet Le Toullec, Dirois.

Le mesme jour seize may mil sept cent vingt deux le Conseil estant assemblé composé de Monsieur Dulivier présidant, Monsieur de Beauvollier gouverneur, Mr Denion gouverneur de lisle de France, Mr Desforges Boucher, Lieutenant de Roy de cette Isle, Mr Criaise, Mr Durongouet major ; Mr Dyrois proqurer du Roy et Mr De Lesque garde Magazin.

Sur la representation de Mr Le Gouverneur de la nescessité absolüe de laiser icy une partie de fer tant pour la construction de la barque que l'on bastit actuelement pour la communication des Isles de France et de Bourbon que pour les ustencilles dont la Compagnie et les habitans ont besoin dans leurs habitations et defreichements et pour la construction des forts et ouvrages de defences que l'on est sur le point de bastir et dont Monsieur Denion sur les ordres de la Compagnie fait actuelement le plan et prend les alignements. A esté déliberé que l'on prendera de la cargueson de Latalante cinquante miliers de fer dont le Garde Magazin se chargera et en sera donné decharge au dit Sieur La Salle come aussy de deux pieces de draps avariés dont une verte et une rouge desquels on a besoin pour lisle de France et seront prises dans les balots destinés pour Pondichery.

Et a esté pareillement mis en deliberation le besoin absolu que Mr Denion Gouverneur de lisle de France temoigne avoir de quelques habitans creoles de cette Isle et de plusieurs esclaves pour jusque a ce que il luy soit venu du monde layder dans letablissement de lisle de France.

Ayant consideré les moyens les plus prompts pour y parvenir et les moins acharge a la Compagnie a esté deliberé qu'il convient dengager au moins six habitans creoles de cette Isle, et de tirer des autres habitans trante esclaves noirs pour passer tous a lisle de France et la y suivre les ordres du Gouverneur dans ce qui leur sera ordonné, et que les habitans et les noirs outre leur nouriture seront payé de leurs journées depuis leur depart de cette Isle jusque au jour de leur ariver, scavoir aux creoles chacun vingt sols par jour et aux maitres des noirs dix sols pour chacune des journées de leurs esclaves. Lesquels a esté pareilement deliberé quils seront avant de les embarquer estimés pour leur estre payé en cas que pendant leur séjour ou voyage de lisle de France il y en ait aucun qui par quelque évènement que ce puisse estre viene a mourir ou se perdre ce qui sera executé au plustôt pour ne causer aucun retard au voyage de *La Diane*. Et enfin a esté mis en délibération l'obligation dans laquelle Monsieur le Gouverneur a esté pour engager de nouveaux habitans venus de Madagascar en cette Isle a construire une barque pour la communication des Isles de France et de Bourbon de prometre a l'un deux le commendement et aux autres des emploits conformes a leurs profesions nonobstant les reflections faites du risque que la compagnie peut courir de confier sa barque a ces gens ; attendu le pressant besoin ou lon est de ce petit batiment et quil est absolument impossible quant a present de la monter dautre equipage pour la conduire.

A esté délibéré dune voix unanime que jusque a ce que lon puise former un equipage françois et creoles lon se servira de ces nouveaux habitans pour les voyages de la dite communication des deux Isles mesme en cas d'une nescessitez indispensable pour celuy de la traite a Madagascar.

P. Dulivier, Beauvollier de Courchant, Le Chev. Denyon, La Salle, Criaise, Desforges Boucher, Durongouet Letoullec, Delesque, Dirois.

—

Tous les documents qui précèdent ont été puisés par nous aux archives de Saint-Denis.

Quant à M Dioré, dont parle *Grant*, il vint bien remplacer le chevalier de Nyon, mais ce ne fut qu'en 1725 ou 1726 ; nous aurons à en reparler plus tard. A. G.

1re ANNÉE 16 AVRIL 1888 N° 43

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE MAURICE

(Traduit de l'anglais de Charles Pridham)

SUITE ET FIN[1]

GOUVERNEMENT DE LA BOURDONNAIS

M. de La Bourdonnais, nommé Gouverneur des Iles de France et de Bourbon, arriva en Juin 1735.

Pour être à même de juger de la reconnaissance que doivent avoir ces deux colonies pour cet homme, qui fut réellement leur fondateur, il faut jeter les yeux sur leur état avant sa nomination.

Comme nous l'avons déjà dit, Bourbon avait été peuplé par une partie des Français échappés au massacre de Fort Dauphin à Madagascar ; par des hommes de la classe ouvrière, des mécaniciens et des laboureurs laissés par les navires qui touchaient à terre, et par ceux des pirates Européens qui avaient fait leur soumission. C'était une population remuante, peu industrieuse, et qui, au lieu de favoriser les progrès de la civilisation, ne faisait qu'entraver la Compagnie qui eut même un moment l'idée d'abandonner Bourbon.

Il en était de même à l'Ile de France ; aussi M. de La Bourdonnais arriva-t-il avec des ordres précis et sévères pour non seulement ne plus aider par des secours les artisans, mais encore pour faire rendre tous les outils et les avances d'argent qui avaient été faites par la Compagnie des Indes.

[1] Voir pages 485 et 497.

On doit penser comment fut accueillie une semblable communication et combien cela dut indisposer les esprits contre le nouveau Gouverneur.

Ce ne fut pas la seule difficulté qu'il rencontra. Il eut à faire des changements dans l'administration de la justice, de la police, etc. Cette dernière n'existait pas, pour ainsi dire, et on en avait cependant grand besoin, car les marrons jetaient la désolation jusque dans le centre de l'Ile.

Il arma noirs contre noirs, et forma une milice de nègres de Madagascar. Ils parvinrent enfin à détruire une partie des maraudeurs. L'agriculture avait été aussi très négligée. L'Ile de France ne produisait pas assez de grains pour sa propre subsistance, de sorte qu'au moindre ouragan, la gêne se changeait en famine. M. de La Bourdonnais ordonna alors à chaque propriétaire d'ensemencer 500 pieds de terre avec du manioc, par tête d'esclaves qu'il possédait.

Il eut beaucoup de peine à se faire obéir par une population attachée à ses anciennes coutumes et disposée à résister à l'autorité. Mais à la fin, reconnaissant la sagesse de cette mesure, et y voyant un secours, dans le cas d'une famine ou d'une invasion de sauterelles (ce qui était un évènement fréquent alors) on obéit.

On avait dit à La Bourdonnais, à son départ de France, qu'il trouverait à Maurice des ingénieurs. Sa déception fut grande à son arrivée de voir que le corps entier des ingénieurs se composait d'un mûlatre, occupé à surveiller la construction d'un moulin à vent encore inachevé. Heureusement que La Bourdonnais avait quelque connaissance des mathématiques et de l'architecture. Il se décida à former un certain nombre de noirs qu'il mit sous la direction de quelques ouvriers venus de France avec lui. Il est impossible de concevoir toutes les difficultés qu'il eut à surmonter. Mais enfin il eut la satisfaction de pouvoir former un certain nombre d'architectes et d'ouvriers qui commencèrent leurs travaux, ou du moins s'y préparèrent, car il fallait des matériaux et il était très difficile de s'en procurer. Il fallait couper des arbres et les retirer des forêts, là où il n'y avait pas de chemin, extraire les pierres des carrières, et les transporter quand on n'avait pas de charrettes pour les mener à destination. De plus, toutes ces choses devaient être faites par un peuple dont l'indolence résistait à toute menace, et dont l'esprit était aussi peu sensible à l'intérêt public qu'à son propre bien-être.

Nous ne pouvons pas entrer dans tous les détails de ces constructions et des embellissements accomplis sous son gouvernement. Il suffit de les indiquer d'une façon générale ; non seulement il construisit des arsenaux, des batteries, des fortifications, des casernes, des hopitaux, mais encore des quais, des canaux, des magasins, etc. Il procéda à des travaux admirables, vu la difficulté à surmonter, et, pour faire arriver

de l'eau en ville, il construisit un aqueduc de près de 6,000 yards de long.[1]

Son infatigable activité fut encore nécessaire pour les choses de la marine. Pendant deux ans il fit provision des bois et des matériaux nécessaires pour la construction de navires. Son premier essai fut un triomphe. En 1737, il termina un excellent navire de guerre, et l'année suivante, deux autres furent lancés. Il arriva donc qu'à force de patience, il parvint à faire à Port-Louis d'aussi bons navires que dans aucun port de l'Etat.

Avant l'arrivée de M. de La Bourdonnais, les capitaines des vaisseaux de la Compagnie des Indes avaient une certaine indépendance ; aussi ne souffrirent-ils qu'avec impatience l'autorité d'un homme qui avait été si longtemps leur camarade. La croix de St-Louis qui lui fut envoyée, augmenta encore leur jalousie. Il fallut toute la douceur et l'esprit de conciliation qui caractérisait le gouverneur pour lui permettre de supporter leur haine jalouse, prête à se révolter à chaque instant.

Pendant la première année de son administration, une mortalité très grande sur les bœufs ne lui permit pas de ravitailler aussi largement que par le passé, les bâtiments de la Compagnie qu'il était obligé d'approvisionner. Mais ce n'était point sa faute, c'était un malheur des temps. Les capitaines, tout en paraissant complètement satisfaits devant lui, ne manquaient pas, une fois arrivés en France, de se plaindre aigrement, d'accuser La Bourdonnais de concussion et de dire que la perte de leur équipage provenait du manque de provisions. Ils profitèrent encore d'autres sujets pour se plaindre, quand M. de La Bourdonnais n'y était pour rien. Le ministère donna l'ordre de renvoyer en France les anciens équipages des navires et de les remplacer par les matelots des vaisseaux de la Compagnie. Cet ordre mécontenta très fortement les officiers de celle-ci et ils se plaignirent que les hommes pris pour remplacer leurs matelots ne valaient pas les anciens. On lui avait aussi ordonné de ne fournir de provisions aux navires que pour cinq mois. Il devait retenir le superflu en vivres et en cordages. Quand il eut été du devoir du gouverneur de prendre un compte exact de tout et de retrancher le surplus, invariablement il déclarait qu'il avait trop enlevé et pas assez laissé. Malgré tout, ses ennemis ne cessaient de dire du mal de lui, et de l'accuser de tous les accidents qui arrivaient pendant les traversées. Il finit par acquérir, dans le monde entier, la réputation la plus détestable que l'on put avoir. Fort de la satisfaction que lui donnait sa propre conscience, et ne comprenant pas qu'on lui fît un reproche des ordres qu'il était obligé de faire exécuter, il ne songeait point

[1] Ce canal, connu sous le nom de canal Labourdonnais, portait au Port-Louis l'eau de la Grande Rivière N.O.—V.P.

à se disculper, quand survint la mort de sa femme, ce qui nécessita son retour en France (1740).

Quand il vit le mauvais accueil qui lui fut fait par le ministre, les directeurs de la Compagnie, le public et enfin tout le monde, il fut effrayé, et demanda une audience au cardinal Fleury. Il se plaignit fortement de la réputation qui lui était faite, protesta de sa fidélité au roi, de son zèle pour les intérêts de la Compagnie, déclara qu'il ne possédait pas un seul pouce de terrain dans son gouvernement; enfin, il offrit 100 pour 1 à celui qui pourrait prouver qu'il lui avait fait du tort. Le cardinal Fleury, ordinairement si poli et plein d'urbanité, se répandit bientôt en reproches acrimonieux contre lui, déclarant, avec un certain air de mystère, que les plaintes étaient aussi graves que nombreuses ; et, sur la demande de La Bourdonnais, de lui nommer les plaignants, il s'excusa sur le secret nécessaire à la justice.

La Bourdonnais s'adressa alors au comte de Maurepas et à M. Orry, contrôleur général. Celui-ci lui dit que les griefs étaient nombreux et qu'on allait examiner sa conduite. Alors M. de La Bourdonnais, fort de son innocence, laissa passer sans réponse un pamphlet qui l'accablait et contenait le détail des faits qui lui étaient reprochés. Mais après un autre libelle, publié de nouveau, il se décida à écrire sa justificatisn.

A cette époque le ministère ordonna à la Compagnie des Indes de faire examiner sévèrement la conduite de La Bourdonnais au sujet de toutes les accusations portées contre lui. Cela fait, les directeurs de la Compagnie furent obligés de déclarer : " La Compagnie, après avoir scrupuleusement examiné la conduite de l'accusé, assure et certifie que toutes les imputations contre M. de La Bourdonnais sont fausses. " Le public n'hésita plus à lui rendre son estime et le ministre l'assura de l'approbation de sa conduite. Mais il lui resta de secrets et implacables ennemis dans la Compagnie des Indes. Il en fut fort affecté, et pensa avec raison que toutes ses actions seraient mal jugées et tournées contre lui. Aussi voulut-il donner sa démission. Mais le ministre s'y opposa, ne voulant pas priver le royaume d'un serviteur aussi habile et aussi fidèle.

A PROPOS DU SIEUR DURONGAY.

Les documents inédits empruntés aux archives de Saint Denis que nous avons publiés, dans notre dernière livraison, établissent clairement que le *Premier Gouverneur français* de l'Ile de France a été le Major Durongoüet Le Toullec, envoyé de Bourbon, en décembre 1721, par M. Beauvollier de Courchant.

Ce point de notre histoire ayant été ainsi réglé, sans qu'il puisse désormais élever des doutes dans l'esprit de nos lecteurs, nous n'y reviendrons point. Mais, dans les remarques que nous avons présentées à ce même sujet, nous avons involontairement commis une erreur, de forme, pour ainsi dire, que nous tenons à rectifier. GRANT, dans son Histoire de Maurice, dit :

" En 1721, *M. du Rougay* commença à former un établissement à l'Ile de France, et M. de Nyon en fut nommé gouverneur, le 11 octobre de la même année ; il y arriva en janvier 1722. " [1]

Tout en mentionnant, lui aussi, l'envoi des colons à l'Ile de France par M. Beauvollier de Courchant, le baron D'UNIENVILLE ne parle pas de ce *M. du Rougay* cité par GRANT. Il y a plus : il paraît en nier l'existence, car il ajoute :

" On trouve dans les calendriers de l'Ile de France, que l'établissement fut commencé par *M. du Rongay*. Il y a lieu de croire que le nom de Durongay a été mis pour celui de *Fougeray*, par erreur du premier copiste. "

Trompé par cette note du baron D'UNIENVILLE, nous lui avons donné raison contre GRANT, et nous avons même ajouté : Ce M. Durongay ou Durougay paraît n'avoir jamais existé.

Or, comme nos lecteurs n'ont pas dû manquer de s'en apercevoir, nous avons tout simplement pris le Sieur *Durongay* dont parle GRANT et le Sieur *Durongouët*, pour deux personnages distincts l'un de l'autre, alors qu'ils ne forment qu'un seul et même personnage.

C'est le Baron d'UNIENVILLE qui s'est trompé. GRANT n'a commis qu'une erreur dans l'orthographe du nom de M. *Durongouët*, et rien de plus.

Nous avons examiné au Greffe le procès-verbal d'installation du chevalier de Nyon. Le document est déterioré, déchiré en maints endroits ; on a même commis l'acte impardonnable d'y coller une feuille de papier, et la pièce originale, croyons-nous, est perdue à tout jamais. Mais copie avait été faite auparavant des passages qu'on avait pu déchiffrer, et c'est cette copie, annexée aux *Tableaux Historiques* de MAGON DE SAINT-ELIER, que nous avons reproduite dans notre dernière livraison.

Sur la copie, conservée au Greffe (Vol. I), le copiste a ajouté la note suivante :

" N. B. La partie de ce procès-verbal qui contenait la date se trouve entièrement détruite ; mais, d'autres renseignements font connaître que M. du Rongay est celui qui commença à établir l'Ile Maurice en 1721 ;

[1] In 1721, M. du Rougay began to form a settlement there ; and M. de Nyon was named the Governor of it on the 11th October in the same year ; and he arrived there in January, 1722 (*History of Mauritius*, London, 1801, page 30).

et que M. de Nyon, nommé gouverneur le 11 octobre de la même année, arriva à l'Ile de France en janvier 1722. "

Il n'y a donc plus de doute à entretenir : c'est bien du Sieur *Durongoüet Le Toullec,* improprement appelé *Durongay,* qu'il s'agit ici, ainsi que dans l'histoire de GRANT.

***

Nous avions aussi pensé, contrairement à ce que disent les historiens, que le chevalier de Nyon, n'était pas arrivé à Maurice en *janvier* 1722, mais quelques mois plus tard.

Divers documents que nous avons trouvés au Greffe nous portent à croire qu'il arriva bien dans notre île, en *janvier,* comme il est rapporté dans GRANT et ailleurs. Seulement il repartit, peu de temps après, pour Bourbon, emmenant avec lui le majot Durongoüet, et c'est ainsi que nous le trouvons ainsi que ce dernier, assistant, le 16 *mai* 1722, à une séance du Conseil Provincial de l'île voisine (voir notre dernière livraison, page 507).

Pendant cette première absence du chevalier de Nyon, l'Ile de France était commandée par M. de Hauville, lieutenant de roi. A. G.

ENCORE UN MOT SUR LES GOUVERNEURS HOLLANDAIS

—

Notre collaborateur Alb. P. dont on a pu lire une note dans notre article sur l'acte de prise de possession de l'île de France (Archives Coloniales, No. 1, 1er Juin 1887 page 9) nous écrit :

" J'ai lu avec plaisir la notice de Monsieur Alphonse Gaud dans le dernier numéro des *Archives Coloniales* ..... Monsieur Gaud se demande à quelle source la *Colonial Office List* a emprunté la liste des Gouverneurs Hollandais qu'elle contient. Cette liste a paru pour la première fois dans l'Almanach du Service Civil de Maurice de 1863, et au bas de la page se trouve une note déclarant que cette nomenclature a été fournie à l'éditeur par M. Léon Doyen, et dressée d'après des documents authentiques.

" En parcourant mes notes, je trouve ceci, sans pouvoir dire où je l'ai puisé : " Frederick Van der Maarzen était lieutenant et non pas gouver-" neur comme le prétend Flacourt, qui l'appelle *Vander Mester.*"

Cette citation, à supposer qu'elle est empruntée à un auteur digne de foi, nous explique comment le nom de *Vandermester,* donné par GRANT et par le baron D'UNIENVILLE, ne se trouve pas dans la liste fournie par Monsieur Doyen à l'Almanach de 1863. Mais l'on y voit figurer le nom de Van der Maarzen comme second officier de l'île, placé sous le Gouverneur Adriaan Van der Stel (1639). V. P.

LES COMPAGNIES DE TROUPES
AUX ILES DE FRANCE ET DE BOURBON
(1723)

—

Nous publions aujourd'hui, à titre d'information, divers documents ayant trait aux *Compagnies de troupes* des îles de France et de Bourbon, en 1723.

C'est d'abord un Ordre du roi Louis XV, daté du 30 Octobre 1723, réglant le rang des officiers dans les dites Compagnies, dont nous avons ainsi les noms des capitaines, lieutenants, sous-lieutenants et enseignes.

Puis vient un Règlement de la Compagnie des Indes du 9 novembre 1723, donnant la composition numérique de chaque compagnie de troupes.

Ces deux pièces sont empruntées aux archives de Saint-Denis.

Ordre du Roi reglant le rang des officiers dans les Compagnies de troupes des Iles de France et de Bourbon.

—

De par le Roy

Sa Majesté ayant accordé des Commissions de Capitaines aux Iles de Bourbon et de France aux Srs de Brousse, Masele, Gumont de la Tour, [1] Changeac, le Comte de Roburent, Nehou le Mouton et Souville, des Lettres de Lieutenants aux Srs Vachix, Caton, St Pierre, Descoublans, de Nancourt, Gavet et Desisles, des lettres de sous lieutenants aux Srs Balman de Montigny, St Amant, la Vergne, Marié de Nancours, Boulot, de Grainville et L'Ecluse, et des lettres d'Enseignes aux Srs Seissol, Chaban, Baron, Laval, la Brosse, Bibaud et Changeac fils, et estimant necessaire de regler le rang que les officiers cy devant nommés qui ont le même grade observeront entr'eux, Sa Majesté a ordonné et ordonne que les dits officiers du même grade auront rang suivant qu'ils sont inscrits cy dessus et ce conformément au rang observé à leur égard dans la présentation que la

[1] Divers documents conservés au Greffe portent *Guimont* au lieu de *Gumont*. Au sujet de ce même personnage, un arrêté du Conseil Provincial du 8 Aout 1726, porte qu'il sera envoyé au Conseil Supérieur de l'Ile Bourbon avec copies collationnées des informations, interrogatoires et pièces servant à son procès attendu les conséquences et la gravité de l'affaire qui le concerne. Mais il n'est pas dit sous quelle prévention il se trouve.—A. G.

dite Compagnie en a faits à Sa Majesté laquelle ordonne aux Gouverneurs des dites Isles de France et de Bourbon et à tous autres qu'il apartiendra de tenir la main chacun en droit soy à l'execution de la présente Ordonnance qui sera leüe les troupes assemblées. Fait à Versailles le XXXe Octobre dix sept cent vingt trois. LOUIS.

Réglement de la Compagnie des Indes touchant les Compagnies de troupes aux Iles de France et de Bourbon.

LES DIRECTEURS DE LA COMPAGNIE DES INDES

Le Roi ayant par ses ordonnances des 16 mars et 10 avril de la presente année ordonné la levée de sept Compagnies d'infanterie pour la garde des isles de Bourbon et de France, et la Compagnie jugeant necessaire pour la seureté des dites isles d'augmenter le nombre d'hommes dont les dites Compagnies sont composées, la Compagnie a ordonné, et ordonne, que chacune des sept Compagnies d'infanterie entretenües aux dites isles sera composée a l'avenir, d'un Capitaine, d'un Lieutenant, un sous Lieutenant, un Enseigne, deux Sergents, deux Caporaux, deux anspessades, deux Cadets, cinquante fusilliers, et deux Tambours, Lesquels seront payez des fonds de la Compagnie sur le pied reglé par les dites Ordonnances de Sa Majesté, et comme Sa Majesté n'a point fixé la solde des deux Cadets entretenus dans chaque Compagnie, la Compagnie entend qu'il soit payé a chacun d'eux dix-huit livres par mois. Mande et ordonne la Compagnie aux Gouverneurs des isles de Bourbon et de France d'executer la presente sans difficulté. Fait a l'hotel de la Compagnie des Indes a Paris le neuf novembre 1723.

FROMAGET, BOYVIN D'HARDANCOURT, CASTANIER, P. CAVALIER, LE CORDIER, J. MORIN, GODEHEU, S. MOUCHARD.

Le Réglement ci-dessus de la Compagnies des Indes ne parle que de la solde des *cadets* des compagnies de troupes.

Nous croyons donc bon de le faire suivre du résumé d'un *Arrêté du Conseil Provincial*, du 5 juin 1726, contenant un *Etat général des personnes au service de la Compagnie des Indes, à l'Ile de France, avec indication du montant des appointements alloués à chacune d'elles, plus une liste des esclaves de la Compagnie.*

Cet état est destiné à servir de base pour le paiement des appointements, gages et rations revenant aux employés de la Compagnie.

Le nombre des personnes au service civil de la Compagnie, se monte à trente-huit, en y comprenant le gouverneur, les officiers de l'administration, et les divers ateliers. Le nombre des esclaves est porté à vingt, tant hommes que femmes et enfants.

Cet état comprend aussi deux compagnies d'infanterie, composées de cinquante-trois hommes chacune, formant la garnison de cette colonie.

Les appointements du commandant et président du Conseil n'y sont portés que pour mémoire.

Ceux du lieutenant du roi et premier conseiller sont de 2,000 livres par an.

Ceux du garde-magasin général, teneur de livres et second conseiller, de 1,200 livres.

Ceux du major et troisième conseiller, de 1,080 livres.

Ceux du second garde-magasin, de 1,000 livres.

Ceux du greffier et secrétaire du Conseil, de 800 livres ; le commis aux écritures a les mêmes appointements.

Un premier médecin, à 1,200 livres ; un second à 400 livres.

Les ouvriers, ayant des rations, ont les deux premiers 600 livres chacun ; il y en a trois autres à 300 livres ; le chef charpentier à 360 livres ; il y en a trois autres à 350 livres ; deux tonneliers à 400 livres chacun ; cinq maçons à 380 livres ; un taillandier à 450 livres ; un forgeron à 360 livres ; deux serruriers à 350 livres ; un chef serrurier à 300 livres ; un armurier à 350 livres.

Les capitaines des deux compagnies ont chacun	1,080 livres.
Les lieutenants	720 livres.
Les sous-lieutenants	600 livres.
Les enseignes	590 livres.
Les cadets	216 livres.
Les sergents	216 livres.
Les caporaux	180 livres.
Les anspessades	162 livres.
Les tambours	180 livres.

Et quarante-et-un fusiliers à 12 livres chacun.

Le total annuel des salaires se monte à la somme de trente neuf mille cinq cent quarante-deux livres, 39,542 livres.

Cet état, conservé au greffe, est signé de MM. Lenoir, Brousse, Delorme, St-Martin et d'Hauterive.

LES PAPIERS DU GREFFE APRÈS L'OURAGAN DE 1731

—

ILE DE FRANCE

—

Cette pièce, empruntée aux Archives de Port-Louis, est intitulée *procès-verbal des papiers du Greffe du Conseil provincial de l'isle de France.* Elle donne la liste des documents qui ont pu être sauvés après l'ouragan de 1731. Il convenait donc de l'imprimer après l'inventaire de 1730 que nous avons donné dans notre numéro du 1er Avril.

—

Du quatrieme fevrier mil sept cent trente un. Nous, François de Merville de St Remy, Greffier et Secrétaire du Conseil, nous étant transporté dans la chambre du Conseil, sur les onze heures, et dès que l'houragan a cessé, pour voir si les papiers du Greffe et d'administration qui étoient rangés ordinairement sur les rebords des murailles de la d. chambre du Conseil faisant partie du magasin séparée par une cloison, et sur les tables a deffaut d'armoires pour pouvoir les serrer, n'étoient point endommagés, nous nous serions aperçu d'abord que le toit couvert de feuilles avoit été en partie emporté par l'impétuosité des vents, et que tous les d. papiers étoient epars ça et là par terre mouillés dechirés et tout pleins de boüe et partie d'iceux emportes par les vents. ce qui nous a obligé d'avertir sur le champ de ce desastre Monsieur de Maupin Président du Conseil et Mr le Procureur du Roy, que s'étant transporté dans la d. chambre du Conseil, Ils y ont trouvé et vérifié le sus dit dommage causé par le tems dans tous les sus d. papiers Civils et Criminels de justice et d'administration, et pour reparer la perte en partie mon d. Sr de Maupin nous auroit ordonné de les tirer pieces par pieces des tas ou ils sont enfouis dans la boue, de les essuyer et de les arranger separement du mieux que faire se pourra, et de dresser proces verbal de ceux qui seront perdus ou hors d'etat de pouvoir etre lu, en presence de Mr le Procureur du Roy, ce qui pourra se faire avec d'autant plus de facilité que l'inventaire general de tous les d. papiers faisant notre chargement a esté conservé de l'orage, pour setre trouvé dans un carton parmy quelques autres papiers les moins endommagés, et qui s'est trouvé d'abord sous la main. A quoy nous aurions procédé ainsi qu'il en suit.—Sçavoir :

1. Du Procès Criminel fait a la requeste de Denis le Roux Garde magasin contre le Sr de la Tour Cape des troupes, Commencé dans le mois de juillet de l'annnée 1726. Cotté de 22 pièces dans l'ynventaire il ne s'en est trouvé que trois qui sont les deux requeste des parties, et le cahier d'ynformation et celuy de recollement.

2. Du procès Criminel contre les nommez Mainbout et la Serieuse noir et négresse de Madagascar. Cottée six pieces dans l'ynventaire. Il ne s'en est trouvé que quatre qui sont les deux interrogatoires, conclusions du Procureur du Roy et le rapport de Ballard Chirurgien Major.

3. Le Procès Verbal de la desertion de deux soldats suisse.

4. Un rapport au sujet de la desertion de deux autres soldats suisse.

5. Une Deliberation du Conseil qui se feroit une traite pour la subsistance de lisle a lisle de Bourbon par le vaisseau *La Resource*.

6. Requête presentée par les habitants de lisle pour retenir pour la subsistance les vivres du premier vaisseau qui arrivera.

7. Une vente et adjudication des effets appartenans au Sr Brigeon de Noisy.

8. Un rôle de noirs venus par le Rubis.

9. Les informations et interrogatoires fait au sujet des noirs de malgaches désertés du Port Bourbon pour se sauver en leur pays.

10. Le prononcé de deux jugemens rendus par le Conseil contre les Sr Céré et de Bellecourt.

11. Un interrogatoire au sujet du proces Criminel entre le Sr Comminge major de l'isle et le Sr Pilvaiguer premier lieutenant de la Compagnie Suisse.

12. L'interrogatoire non signé au sujet de la desertion de trois noirs marons.

13. Proces Verbal de levée du cadavre de Jean Volant soldat.

14. Inventaire des effets de Jean Volant fait par le Sr Guinet.

15. Proces Criminel entre les nommez Labrie et La Tour en deux pieces.

16. Proces entre le Sr Flock et le Sr Baquet commencé le 23 Juillet 1729. Cotté de neuf pieces dans l'ynventaire, il ne s'en est trouvé que six. Trois requestes de parties, deux asignations reyterés au Sr Baquet et un reçu du d. Sr Baquet.

17. Proces Verbal de vente et raport du dommage causé dans le jardin de Mr Dauterive par les bœufs marons apartenans à la Compagnie.

18. Proces Criminel entre les nommez Labrie et La Tour en douze pieces.

19. Proces Criminel entre le Sr de Bellecourt et St-Pierre en six pieces avec l'ynventaire des dites pieces dont les originaux ont etez envoyez au Conseil supérieur pour juger l'appel.

20 Le Proces Criminel contre le nommé la Violette noir de Guinée Cotte de dix neuf pieces.

21 Deux requestes presentées au Conseil par le Sr Charpentier au sujet du nommé Fleury son valet.

22 Le Proces Civil entre les Sr Duplesis et de Bellecourt cotté de trois pieces.

23 Etat des amandes contre les ouvriers en cinq articles.

24 Etat des demandes faites à Mr Dumas Directeur General par les habitans de l'Isle avec ses reponses en marge.

25 Le Proces Criminel a la requeste du Procureur du Roy contre la femme du nommé La Violette Maçon commencé au mois de May 1730. Cotté de 49 Proces, il ne c'est trouvé que quatre pieces qui sont la requete pour servir de justification a l'accusée, l'exploit dassignation l'information, et une assignation aussy aux temoins.

Le Proces Criminel a la requeste du Sr de Fouilleuse contre les Sr de Bouloc et de Romans de vingt quatre pieces.[1]

26. La Procedure concernant le Brigantin l'Amitié de huit pieces il ne s'en est trouvé que sept.

27. Le Proces Criminel a la requeste du Procureur du Roy contre Antoine Soubra Maçon cotté de six piecces.

28 Une requête presentée par le Procureur du Roy contre un noir de la traite de la Diane appartenant à la Compagnie qui s'est rendu Maron.

29 Trois pieces au sujet de l'enlevement qui a esté fait à la porte de l'Eglise d'une ordonance qui y a esté affiché.

30 Proces Criminel a la requeste du Procureur du Roy contre les Sr Dalbert, Cérés et Duverchamp Cotté de cinq pieces.

31 Acte d'opposition faite par le Sr de Fouilleuse a ce quyl ne luy soit delivré aucun noirs des dernieres traittes.

32 Trois pieces au sujet d'un noir de l'habitation du Sr de Fouilleuse qui s'est noyé à la Grande Rivierre. Le registre du Greffe en dix feuillets pour inserrer les reçus des proces et pieces distribues et communiques tant au raporteur qu'au Procureur du Roy, le dernier article duquel registre qui sont trois pieces criminel a la requeste du Procureur du Roy contre le Sr de Fouilleuse qui ont été remis au Sr Giblot rapporteur n'est point déchargez. Le d Sr Giblot n'ayant point remis au greffe les d pieces.

Un registre cotté et paraphé concernant les affaires civiles et criminelles et d'administration du Conseil Provincial contenant cent quatre vingt neuf feuilles ou il y manque les trois premiers feuillets, le troisième très endommagé folio 3 ; et les folios cinquante huit et cinquante neuf : et plusieurs autres feuillets très endommagés.

Un Registre cotté et paraphé contenant trois cent vingt sept pages relié couvert de parchemin servant à l'Enregistrement des actes de concessions d'habitation et emplacemens faits et afaire a differens particuliers de l'Isle. Il y manque sur la fin du registre depuis pages trois cent cinq jusques la dite page trois cens vingt sept et quelqu'autres feuillets gatés de la pluye.

Un Livre-Journal couvert de Bazanne qui estoit aussi sur une table avec les sus d. registre a esté pareillement endommagé par l'ympétuosité du gros tems, auquel il luy manque quantité de feuilles, et en hors d'état de servir comme encore tout le proces criminel fait a la requete du P. du Roy contre Antoine noir de Guinée renvoyé de Bourbon entierement perdu. De tout ce que dessus nous en avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir ainsi que de raison que nous avons attesté et certifié véritable en présence de Monsieur de Maupin, Commandant pour le Roy en l'Isle de France et President du Conseil, de M. Moret, Conseiller et Procureur du Roy et de M. Giblot aussi conseiller du même Conseil, qui ont signé au bas du present. Fait au Port Louis de l'Isle de France les sus d. jour et an que dessus.

DE MERVILLE DE ST. RÉMY.

Vu au conseil ce jour et an que dessus.

MAUPIN. MORET. GIBLOT.

[1] En marge est écrit : "Envoyé au Conseil Supérieur de Bourbon pour juger lappel, n'a point été renvoyé."—*Les Editeurs.*

1re ANNÉE 23 AVRIL 1888 N° 44

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—RÉUNION—MADAGASCAR

L'ILE DE FRANCE SOUS LE GOUVERNEMENT DU ROI

PAR

FERDINAND MAGON DE SAINT-ELIER

—

Nous commençons aujourd'hui la publication de la troisième et dernière partie des *Tableaux Historiques* de Ferdinand MAGON DE SAINT-ÉLIER, dont nous avons déjà reproduit la première et la deuxième parties. Celle que nous mettons maintenant sous les yeux de nos lecteurs traite de l'histoire de l'Ile de France sous le gouvernement du Roi (1764—1790).

Nous donnerons en même temps des documents empruntés aux Archives de Port-Louis et à d'autres sources, concernant la même période.

—

CHAPITRE I.

M. Dumas, Gouverneur ; M. Poivre, Intendant.—Caractère de M. Dumas, ses ordonnances arbitraires ; épisode du Conseil Supérieur.— Arrivée de Bernardin de St-Pierre ; ses projets de colonisation, ses vaines déclamations contre les habitants de l'Ile de France.

Ce fut avec une bien douce satisfaction que les habitants de l'Ile de France virent revenir parmi eux, pour partager l'administration de leur colonie, un philosophe éclairé dont ils connaissaient depuis longtemps, par expérience, la sagesse et les vertus. M. Poivre, comme je l'ai déjà dit, après tous les services qu'il avait rendus à sa patrie, s'était retiré des affaires publiques et goûtait les charmes de l'étude et de la méditation. Il allait acquérir le plus précieux de tous les biens qu'un honnête homme puisse posséder ; il allait embellir son existence de la société d'une jeune compagne qui joignait aux qualités d'un cœur vertueux et sensible, celles d'un esprit aimable et orné, lorsque le ministère jeta les yeux sur lui pour

le charger de nouvelles fonctions. Le duc de Choiseul pensa que les lumières et l'expérience de cet homme célèbre étaient nécessaires pour faire fleurir le commerce et l'agriculture aux Iles de France et de Bourbon, et le pressa d'accepter la place d'Intendant de ces deux colonies. M. Poivre, toujours animé du zèle le plus sincère pour le bien public, toujours disposé à y sacrifier son bonheur personnel, céda aux invitations réitérées du gouvernement, et quitta sa paisible retraite, pour traverser encore de vastes mers et soutenir le fardeau d'une place importante dans des colonies lointaines. Il craignit un instant que sa jeune amie ne fût effrayée des dangers d'une longue navigation, et que cette circonstance ne le privât d'une union si précieuse à son cœur ; mais il fut bientôt tranquillisé par sa fermeté et l'attachement qu'elle lui témoigna. Il arriva en cette île avec le gouverneur, le 14 Juillet 1767.

M. Dumas [1] ne fut que seize mois à la tête du gouvernement de cette île, et les actes de son administration pendant cette courte durée sont tous empreints de la violence de son caractère. Militaire sévère, ne connaissant que la discipline des camps, accoutumé à voir ses idées adoptées, ses ordres exécutés sans contradiction, il ne tempéra point la rigueur de ces dispoitions dans la nouvelle mission qui lui fut confiée. La mésintelligence la plus affligeante régna sans interruption entre ce gouverneur et l'intendant, M. Poivre, dont l'expérience, la sagesse et la fermeté lui opposaient continuellement des barrières qui irritaient son humeur altière. Son exaspération fut au comble, lorsque le Conseil Supérieur, dont M. Poivre était le président, refusa formellement d'enregistrer une ordonnance qui excédait les pouvoirs du gouverneur, et dont les dispositions portaient les atteintes les plus graves aux droits les plus sacrés et les plus inviolables des citoyens. Ce règlement, extrait des lois militaires, tendait à donner au gouverneur la faculté de faire arrêter, sur des motifs dont il serait l'appréciateur, les citoyens qu'il jugerait devoir priver de la liberté, et de faire durer leur détention, selon l'exigence du cas, pendant un temps dont il se réservait aussi la détermination. Le Conseil Supérieur se souleva contre cette prétention inconsidérée de M. Dumas, qui, n'écoutant plus alors que les transports de son ressentiment, et ne voulant voir dans l'acquittement d'un devoir précieux du Conseil, que la manifestation de dispositions séditieuses, s'oublia au point de recourir à la force armée pour obliger des magistrats, dans l'exercice de leurs fonctions, à trahir le plus saint de tous les devoirs. Jamais à l'Ile de France le sanctuaire des lois ne reçut un si cruel outrage, jamais une entreprise si éclatante et si coupable ne fut faite contre la constitution de son gouverne-

[1] Nos lecteurs ne doivent pas confondre ce M. Dumas (Jean-Daniel) avec le précédent M. Dumas (Benoit), qui fut gouverneur des deux iles de France et de Bourbon en 1727. — A.G.

ment. M. Dumas, accompagné de soixante gens de guerre, se rendit au Conseil pour lui imposer par cet appareil menaçant, et le contraindre à l'enregistrement de son ordonnance ; mais les magistrats, pénétrés de l'importance et de la dignité de leurs fonctions, supérieurs à l'effroi dont on voulait les frapper, comprirent le caractère auguste que cette circonstance, aussi critique qu'extraordinaire, imprimait à leur ministère. Leur attitude noble et énergique rappela celle de Mathieu Molé offrant sa tête aux ligueurs : à cet aspect, les armes s'abaissent, et la violence est sans force ; c'est le triomphe des vertus publiques.

Cependant M. Dumas ne pouvait supporter l'idée de fléchir devant une décision de la Cour Souveraine de cette île ; il croyait son autorité méconnue, ses pouvoirs dédaignés, son caractère outragé et humilié ; la passion rugissait dans son âme agitée et vindicative ; il lui fallait un acte de rigueur où sa puissance pût paraître avec éclat. Il résolut de l'exercer contre M. le Procureur Général Desribes, qui avait fait un réquisitoire tendant au rejet de l'ordonnance, et contre M. Rivalz de Saint-Antoine, conseiller dont le sentiment et l'opposition aux vues de M. Dumas s'étaient fait particulièrement remarquer par un plus grand degré de fermeté et une manifestation plus évidente et plus énergique. Le gouverneur fit notifier les arrêts à ces deux magistrats pour qui ce choix devint un nouveau titre de gloire : " *Il y a,* dit Montaigue, *des pertes triomphantes à l'envi des victoires.*"

Le Conseil ne se laissa point ébranler par ces saillies d'une violence si peu réfléchie, et prit, à l'occasion des arrêts ordonnés par M. Dumas, la décision suivante : *La Cour a arrêté que MM. Estoupan et Chazal se transporteront chez M. le Procureur Général et chez M. Rivalz de Saint-Antoine, conseiller, et qu'au nom du Conseil, ils leur communiqueront les arrêts de ce jour et les pièces y relatives ; qu'ils leur témoigneront de la part du Conseil combien il est sensible à leur détention injuste et téméraire, détention prononcée contre des magistrats pour raison de leurs fonctions ; que la Cour les exhorte à continuer de soutenir avec dignité et avec courage les excès que l'on commet contre eux et ceux plus violents que l'on pourrait commettre encore ; que les deux membres en députation assureront, de la part du Conseil, M. le Procureur-Général et M. Rivalz, que la cause de leur détention est trop belle, pour qu'il y ait aucun des membres de la Cour qui n'ait désiré et ne désire encore être à leur place.*

Le pressentiment du Conseil, au sujet des mesures plus sévères que le Gouverneur pourrait prendre, fut justifié à l'égard de M. Rivalz, dont les opinions et la fermeté de résolution faisaient ombrage aux vues despotiques du chef de la colonie, qui exila ce vertueux magistrat à l'île Rodrigue.

M. Codère, l'un des conseillers, fut chargé de faire un rapport sur

cette affaire, que le Conseil Supérieur soumit au roi. MM. Desribes et Rivalz reprirent leurs fonctions en vertu d'un ordre de Sa Majesté, en date du 3 Juillet 1768, et le gouverneur Dumas fut rappelé en France fort peu de temps après.

M. Rivalz de Saint-Antoine suivit à Paris son persécuteur, dont il voulait tirer une réparation proportionnée à la gravité de l'outrage qu'il avait reçu. Ses plaintes étaient fondées sur des motifs trop légitimes et trop évidents, pour que le succès en fût douteux. Le Parlement était saisi de cette affaire et tout annonçait à M. Dumas les suites les plus fâcheuses, lorsque cet ex-gouverneur, justement alarmé des conséquences menaçantes que ce procès lui laissait entrevoir, fit toutes les démarches qui pouvait désarmer son adversaire. M. Rivalz eut alors la générosité de céder aux sollicitations qui lui furent adressées et d'épargner un ennemi qu'il pouvait accabler. Cet estimable magistrat revint à l'Ile France continuer l'exercice de ses fonctions. Sa famille, depuis cette époque, a toujours résidé dans la colonie, et plusieurs de ses petits-fils occupent aujourd'hui au barreau un rang distingué. [1]

Le 14 Juillet 1768, M. Bernardin de Saint-Pierre arriva à l'Ile de France, la tête agitée de projets de république et de colonisation, dont le délire, croissant avec les obstacles qu'il rencontrait, l'aiguillonnait depuis long temps et lui avait déjà fait parcourir toute l'Europe à la poursuite d'une chimère, dont l'image séduisante se faisait un jeu d'égarer son imagination exaltée. Tous les lieux, tous les climats, toutes les sociétés, tous les hommes lui semblaient également propres à seconder ses vues, à se soumettre à l'influence de son utopie. Du fond de la Russie, des déserts glacés de la Finlande où son idole fantastique l'avait attiré, il résolut d'en transporter le culte sur les sables arides de l'Afrique, dans la fange des marais de l'île de Madagascar. Ce dernier projet s'évanouit comme ceux qui l'avaient précédé, et M. de Saint-Pierre fut placé à l'Ile de France en qualité d'ingénieur. Tant de contradictions, tant d'obstacles essuyés dans toutes les parties du monde, ne l'avaient point encore désabusé des illusions qui tenaient sa raison captive : il communiqua ses idées à M. Poivre. Ce philosophe écouta tranquillement les rêves du jeune législateur et lui adressa à peu près ces paroles : " Des difficultés " insurmontables s'opposent à l'exécution du système social que vous " avez tracé. Vous voulez former une réunion d'hommes, que les attraits " d'un bonheur commun rapprochent les uns des autres ; mais avez-vous " songé aux moyens de nourrir de pareilles idées ? avez-vous découvert le " secret de diriger tous les intérêts, toutes les passions, de manière à con-

[1] Nous publierons aussitôt que possible une relation beaucoup plus détaillée de l'affaire Desribes et Rivalz de Saint-Antoine. Elle a été faite par un de nos compatriotes les plus distingués (M. Ivanoff Dupont), sous la forme d'une correspondance adressée au *Cernéen* en 1832, et reproduite dans les *Chroniques de l'Ile de France* en 1869.—*Les Editeurs.*

" courir au même point ? avez-vous prévu les orages qui pourront éteindre
" le feu sacré que vous voulez allumer dans les cœurs des citoyens de
" votre république ? Le maintien et la conservation de votre société
" dépendront nécessairement d'une égale disposition de tous les esprits à
" la réflexion, qui seule peut les fixer dans les limites que votre institution
" exige ; or la plupart des hommes ne se soucient guère de réfléchir, et
" lorsqu'ils se livrent à cette opération de l'esprit, c'est pour l'appliquer
" aux autres ; presque jamais ils ne l'exercent sur eux-mêmes, de manière
" que la véritable situation des choses leur reste souvent inconnue, et
" qu'ils ne cessent le rouler dans un cercle d'erreurs et d'illusions qui ne
" leur permettent de jouir d'aucun de ces états de calme et de bien-être
" constants, dont l'espoir et la recherche, en irritant l'imagination im-
" puissante, ne peuvent servir qu'à lui causer des maux plus grands
" encore que ceux qu'elle trouve dans la société, au milieu de toutes ses
" imperfections. Si l'union de deux amis, pénétrés de toute la force et
" de toute l'étendue du sentiment qui les anime, a toujours offert à qui-
" conque sait réfléchir, le plus beau comme le plus rare des phénomènes
" moraux, concluez-en qu'un pareil état éxige des conditions que peu
" d'hommes sont capables de remplir. C'est donc en vain que vous vou-
" drez les imposer à la multitude : du sein de la plus pure morale,
" s'élèveront ces philosophe abstraits qui, ne voulant voir dans l'homme
" qu'un mécanisme matériel assujetti à des besoins physiques, altèrent et
" obscurcissent par des discours dangereux, des sophismes perfides, les
" vérités les plus nécessaires au bonheur des hommes, ébranlent et relâ-
" chent tous les liens du devoir, tous les ressorts de la société. En vain vous
" gémirez sur les tristes tributs qu'il faut payer à la société; en vain vous
" vous efforcerez d'en éluder les pénibles effets ; ce malheur est sans re-
" mède, et vous ne rencontrerez partout que l'impossibilité de vous y sous-
" traire. C'est en fuyant dans la solitude que quelques hommes, vraiment
" sages, ont pu trouver l'innocence et la liberté qui s'y cachent, depuis
" qu'elles ont été bannies des assemblées du monde ; c'est là qu'ils décou-
" vrent encore quelque lueur de cette félicité pour laquelle l'homme était
" né, et qu'après une courte jouissance il a perdue sans retour. Tous les
" pays, tous les siècles ont constamment prouvé la frivolité et l'ingratitude
" des hommes : Lycurgue, pour avoir refusé de participer à un crime qui
" lui assurait la royauté, fut obligé de s'éloigner de Sparte. Rappelé dans
" sa patrie après un long exil, il fut assailli de pierres, lorsqu'il s'efforçait
" d'y répandre les semences de bonheur qu'il avait recueillies dans ses
" voyages ; ce ne fut qu'à l'aide des fictions que son siècle et son pays
" autorisaient, ce ne fut qu'en s'exilant pour toujours et en surprenant la
" religion de ses citoyens pour leur bonheur, qu'il parvint à leur faire
" adopter son institution, qui, malgré tant de précautions, ne tarda pas à

" éprouver des altérations profondes Socrate, que toutes les nations, après " l'oracle, ont déclaré le plus sage des hommes, Socrate, qui sera dans " toutes les sociétés humaines, le modèle des vertus privées, après avoir " été déchiré sur les théâtres d'Athènes par les traits de la plus noire " calomnie, fut condamné à terminer sa vie par la ciguë, et ce grand sacri- " fice ne rendit pas ses compatriotes meilleurs. Numa Pompilius ne fit " adopter ses ordonnances à Rome, qu'en les couvrant du voile du mys- " tère et de la divinité... Renoncez, mon ami, renoncez à des illusions " qui feraient votre malheur, sans faire cesser celui de vos semblables. " Aimez et soulagez ceux dont la situation réclame vos secours et votre " bienfaisance ; mais laissez les sociétés suivre le mouvement qui leur est " imprimé ; vouloir en changer la direction est une entreprise chimérique."

(*A suivre*)

LES ILES DE FRANCE, BOURBON ET MADAGASCAR

DÉCRITES PAR POIVRE

Nos lecteurs ont eu déjà sous les yeux (voir le numéro 38 des Archives Coloniales, page 451 et suivantes) les détails que donne MAGON DE ST-ELLIER sur les voyages de Poivre. Nous imprimons aujourd'hui des extraits empruntés à un opuscule de POIVRE lui-même, intitulé : *Voyage d'un philosophe ou observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique. A Londres et se vend à Lyon, chez J. de Ville et L. Rosset, libraires, rue Merciere, MDCCLXIX.*

La première édition de ce voyage, dit l'Avis de l'Editeur, fut imprimée en 1768. Celle de 1769, d'où nous prenons les extraits qui suivent, est la seconde.

Nous ne reproduisons du *Voyage d'un philosophe* que les passages ayant trait à nos colonies.

POIVRE commence par présenter quelques considérations générales sur les mœurs des diverses nations de la terre. Puis il donne le résultat de ses observations sur l'état de l'agriculture à la côte occidentale de l'Afrique et au Cap de Bonne Espérance, et arrive à parler en ces termes de Madagascar, de l'Ile Bourbon et de l'Ile de France :

MADAGASCAR

" En doublant le Cap de Bonne Espérance, on entre dans la mer des Indes, & l'on trouve d'abord la grande Isle de Madagascar. Nous ne

connoissons encore que quelques parties de cette Isle, quoique nous y ayions eu des établissements & que nous la fréquentions depuis près d'un siecle. Les terres que nous y connoissons sont très-fertiles, & les habitants seroient bons agriculteurs si leurs denrées avoient un débouché. Ils élevent des troupeaux nombreux de bœufs & de bêtes à laine. Les pâturages, tels que la nature les a formés, sont excellents. On voit dans plusieurs cantons des défrichés immenses, couverts d'un gros *gramen* à large feuille qui s'éleve à la hauteur de 5 à 6 pieds ; les habitants le nomment *fatak* ; il nourrit & engraisse parfaitement les bêtes à corne qui sont de la plus grande espece, & différentes des nôtres en ce qu'elles portent une grosse loupe sur le cou. Un autre petit *gramen* fin croît naturellement dans les sables sur le bord de la mer & fournit la nourriture aux bêtes à laine. Celles-ci sont de la même espece que celles de Barbarie & différentes des nôtres, surtout par la grosseur monstrueuse de leur queue qui pese jusqu'à 6 à 8 livres.

" Les Madécasses ou Malegaches, (c'est le nom des habitants de cette Isle) ne cultivent guere d'autres grains que le riz. Ils le sement au commencement de la saison des pluies ; ils sont par là dispensés d'accoudér leurs champs. Ils ne donnent à leur terre d'autre labour qu'avec la pioche; ils commencent par serfouir toutes les herbes, puis 5 à 6 hommes se rangent en ligne dans le champ & font devant eux de petits trous dans lesquels les femmes ou des enfants qui suivent, jettent quelques grains de riz qu'ils couvrent de terre avec le pied: une terre ensemencée de la sorte rapporte jusqu'à 80 & 100 pour un ; ce qui prouve l'extrême fertilité du sol plutôt que la bonté de la culture. Quelque mal-entendue qu'elle paroisse, elle suffit pour mettre les peuples de Madagascar dans l'abondance. Je n'ai vu aucun pays dans le monde où le riz & les approvisionnements essentiels soient à meilleur marché. Pour un coupon de toile grossiere, teinte en bleu qui peut valoir 20 sols de notre monnoie, le Madécasse donne 2 ou 3 mesures de riz. Ces mesures sont fournies par les Européens, qui ne manquent pas d'augmenter la capacité chaque année, sans que les insulaires s'en plaignent. La mesure se remplit d'abord comble, puis l'acheteur use du droit qu'il a établi pour avoir bonne mesure, il enfonce le bras jusqu'au coude dans le riz, & d'un seul coup vuide presque entièrement la mesure que le Madécasse a la patience de remplir une seconde fois, sans jamais murmurer. Cette mesure se nomme *gamelle*, & une gamelle ainsi mesurée donne environ 160 livres de riz blanc.

" Il n'y a pas de doute que si notre Compagnie des Indes, qui est seule en possesion de la traite dans cette Isle, vouloit y encourager l'agriculture, elle ferait dans peu les plus grands progrès. Nos Isles de France & de Bourbon qui en sont voisines, y trouveroient dans tous les temps une

ressource assurée contre les disettes qui affligent fréquemment la premiere de ces Isles. Nos escadres, destinées pour les grandes Indes, obligées de relâcher dans le port de l'Isle de France pour s'y rafraîchir, y trouveroient des provisions abondantes apportées de Madagascar, & ne seroient pas dans le cas de perdre leur temps à aller à Batavia ou au Cap, mendier des vivres chez les Hollandois, tandis que les ennemis nous enlevent nos places, comme il est arrivé dans la guerre qui vient de finir en 1762.

" Le froment croîtroit à Madagascar dans la même abondance que le riz. Il a été cultivé autrefois avec succès dans l'établissement que nous possédions à la pointe méridionnale de l'isle sous le nom de *Fort Dauphin*. On y trouve encore aujourd'hui de beaux épis du froment qui y fut cultivé anciennement, & qui, depuis que nous en avons été chassés, s'est semé annuellement de lui-même, & croît pêle-mêle avec les herbes naturelles du pays. Les terres y sont d'une fertilité inconcevable ; les insulaires sont intelligents & adroits. Dans les quartiers où les Arabes n'ont point pénétré, ils ont les simples loix de la nature & les mœurs des premiers hommes. Ces loix & ces mœurs sont plus favorables à l'agriculture que toutes nos sublimes spéculations, que nos traités les plus complets sur les meilleures pratiques, que tous ces moyens employés de nos jours pour ranimer parmi nous un art que nos mœurs nous font regarder avec mépris, ou traiter avec légèreté & qui est sans cesse harcelé, sans cesse opprimé par une foule d'abus sortis de nos loix mêmes.

ISLE DE BOURBON

" A 200 lieues environ à l'Est de Madagascar, on trouve nos deux Isles de Bourbon & de France, dont le sol est naturellement aussi fertile que celui de Madagascar, & qui jouissent d'un climat beaucoup plus heureux. La premiere de ces Isles n'a aucun port ; elle est peu fréquentée par nos vaisseaux. Les habitants y ont conservé des mœurs simples ; l'agriculture y est assez florissante. L'Ile de Bourbon produit du froment, du riz, du maïs, pour les besoins de ses habitants, & même pour fournir à une petite partie pour ceux de l'Isle de France. La culture y est la même qu'à Madagascar ; les troupeaux de bœufs & de moutons qui y ont été transportés de cette grande Isle y réussissent d'autant mieux qu'on a eu l'attention d'y transporter aussi le gramen nommé *fatak*, que j'ai dit ci-devant être un excellent pâturage.

" La plus grande partie des terres de cette Isle est employée à la culture du cafier. Les premiers plants de cet arbrisseau y ont été apportés en droiture de Moka. Le cafier se multiplie par ses graines qui se sement d'elles-mêmes ; il exige peu de culture ; elle se réduit à donner 3 ou 4 labours à la jeune plante pendant la premiere année, pour la débarrasser du voisinage de mauvaises herbes qui lui déroberoient sa subsistance.

Dès la seconde année elle croît sans soin : ses branches, qui naissent à fleur de terre, & qui s'étendent horizontalement, étouffent par leur ombre toutes les plantes étrangeres qui pourroient croître à l'entour ; au bout de 18 mois le cafier commence à rapporter son fruit, & dès la troisieme année il donne une pleine récolte. On plante ces arbrisseaux en échiquier, à la distance de sept pieds environ les uns des autres, & lorsqu'ils s'élevent trop, on les rabaisse en les coupant à 2 pieds de terre.

" Le cafier demande une terre légere, & il réussit mieux dans le sable presque pur, que dans une bonne terre. On observe à l'Isle de Bourbon que chacun de ces arbrisseaux rapportait annuellement, l'un dans l'autre, une livre de café. Ce fruit mûrit & se recueille à l'Isle de Bourbon dans un temps sec, ce qui lui donne un grand avantage sur les cafés de nos Isles de l'Amérique qui ne mûrissent & ne se recueillent que dans la saison de pluie. Le café, après avoir été cueilli, demande à être desséché ; c'est pourquoi on l'expose au soleil pendant plusieurs jours jusqu'à ce que la seve paroisse extrêmement seche & racornie. Alors on la dépouille de la pulpe, ce qui se fait avec des pilons dans de grandes auges de bois.

L'ISLE DE FRANCE

" L'Isle de France possede deux excellents ports, où vont relâcher tous nos vaisseaux, employés en temps de paix au commerce des Indes & de la Chine, & en temps de guerre à la défense de nos établissements. Cette Isle est par conséquent moins isolée que celle de Bourbon. L'administration & les mœurs de l'Europe y ont plus d'influence. Elle renferme des terres aussi fertiles que celles de Bourbon ; des ruisseaux qui ne tarissent jamais, l'arrosent dans tous les sens comme un jardin ; & néanmoins les récoltes y manquent souvent. Elle est presque toujours dans la disette.

" Depuis le célebre M. de la Bourdonnais qui l'a gouvernée pendant 10 à 12 années, & qui doit être regardé comme le fondateur de la colonie, puisqu'il est le premier qui y ait établi l'agriculture, on a sans cesse erré de projets en projets ; on y a tenté la culture de toutes les especes de plantes, & l'on n'en a suivi aucune. Le café, le coton, l'indigo, la canne à sucre, le poivrier, le cannelier, le mûrier, le thé, le cacaoyer, le roucou, tout a été cultivé par essai; mais avec cette légéreté qui ne permet aucun succès. Si l'on avoit suivi le plan simple du fondateur, qui étoit de s'assurer du pain, l'Isle seroit aujourd'hui florissante ; l'abondance y régnerait parmi les colons ; les équipages des vaisseaux y trouveroient les approvisionnements nécessaires.

" La culture des grains, quoique négligée & mal-entendue, est celle qui réussit le mieux. Les terres qui y sont employées, rapportent successivement chaque année une récolte de froment & une autre de riz ou de

bled de Turkie, sans jamais se reposer, sans recevoir aucun amendement, & sans autre labour que celui que j'ai dit être pratiqué à Madagascar.

" Le manioc qui a été transporté du Brésil par M. de la Bourdonnais, & qui ne fut d'abord cultivé qu'avec répugnance & par force, est aujourd'hui la principale ressource des colons pour la nourriture de leurs esclaves. La culture de cette racine est la même à l'Isle de France qu'en Amérique. Je ne répèterai pas ici ce que plusieurs voyageurs en ont dit.

" On avoit autrefois transporté de Madagascar dans cette Isle, des troupeaux nombreux de bœufs & de moutons ; mais depuis que l'on a calculé qu'il y avoit plus de profit particulier à transporter des esclaves que des bœufs, on a négligé l'augmentation des troupeaux que les besoins continuels de la colonie & des vaisseaux diminuent sans cesse. D'ailleurs, on n'a encore formé dans l'Isle aucuns pâturages, ou ils ont été formés avec si peu d'intelligence qu'aucun n'a réussi. L'Isle produit naturellement en différents cantons un *gramen* admirable qui croît à la hauteur de 5 à 6 pieds. Ce gramen sort de la terre au commencement de la saison des pluies, il fait toute sa végétation dans l'espace de trois mois que dure cette saison. Les colons profitent de ce temps pour y faire pâturer leurs troupeaux qui s'y engraissent promptement ; mais la végétation finie, il ne reste plus sur la terre qu'une paille trop dure pour que les bêtes puissent s'en nourrir. Bientôt le feu, apporté par mille accidents au millieu de ces pailles, les consume & avec elles une parties des forêts voisines.

" Pendant tout le reste de l'année, les troupeaux vont errer & languir dans les bois. La plus grande faute qui ait été commise dans cette Isle, celle qui préjudicie le plus au succès de la culture, est d'avoir défriché les forêts par le feu, sans laisser aucun bois de distance en distance dans les défrichements. Les pluies qui dans cette Isle sont le seul amendement & le meilleur que la terre puisse recevoir, suivent exactement les forêts, s'y arrêtent & ne tombent plus sur les terres défrichées. D'ailleurs ces terres n'ont aucun abri contre la violence des vents qui détruisent souvent toutes les récoltes.

" Nous avons vu ci-devant que les Hollandois qui n'avoient pas de bois au Cap, y en ont planté pour garantir leurs moissons. L'Isle de France en étoit couverte & nos colons les y ont détruits. "

Poivre passe ensuite à la côte de Coromandel, au royaume de Siam et à la presqu'île de Malacca ; il décrit les modes de labourage et d'arrosage usités chez les Indiens, parle de leurs troupeaux de moutons et autres, de leur nourriture, de leurs jardins, des usages multiples du cocotier ; de l'état de l'agriculture chez les Siamois et les Malais, du sagou. Résumant ses observations, dans un chapître suivant, il fait de nouveau allusion, comme suit, à Madagascar et aux îles de France et de Bourbon :

" J'ai rendu compte de mes recherches sur l'état de l'agriculture, chez

les différents peuples de l'Afrique & de l'Asie. J'ai fait remarquer qu'elle étoit presque nulle chez les Negres stupides & indolents, qui habitent les côtes occidentales de l'Afrique ; qu'elle était florissante à l'ombre de la liberté, chez les Hollandois au Cap de Bonne Espérance, & accompagnée de l'abondance la plus heureuse dans le sol fertile de l'Isle de Madagascar, habitée par un peuple simple, qui est gouverné par des mœurs simples, & qui ne connoit d'autres loix que celles de la nature.

" J'ai rendu justice à la bonne culture des terres de notre Isle de Bourbon, en faisant remarquer que cette Isle n'a aucun port ; que ses habitants, ayant par cette raison peu de commerce avec les Européens, ont conservé des mœurs simples bien favorables à l'agriculture. J'ai avoué en même temps que cet art qui demande de la constance & de la simplicité, étoit fort négligé dans notre Isle de France, qui a deux excellents ports très-fréquentés par nos vaisseaux. L'administration variable & les mœurs inquietes de l'Europe, y ont par conséquent plus d'influence, quoiqu'elle renferme des terres aussi fertiles que celles des Isles de Bourbon & de Madagascar ; néanmoins les récoltes y manquent souvent, elle est presque toujours dans la disette. "

Venant à parler, immédiatement après, de la culture du riz en Cochinchine, Poivre nous fournit d'intéressants détails sur la culture de cette même céréale à l'Ile de France :

" Les Cochinchinois cultivent six especes de riz, *le petit riz*, dont le grain est menu, allongé & transparent ; c'est celui qui est le plus délicat & qu'on fait manger aux malades. *Le gros riz long*, est celui dont la forme est ronde. *Le riz rouge*, ainsi nommé parce que le grain est enveloppé d'une peau de couleur rougeâtre, si adhérente, que les opérations ordinaires ne peuvent l'en détacher. Ces trois sortes de grains sont ceux dont le peuple se nourrit, & qui font l'abondance. Ils demandent de l'eau, & les terres qui les portent, doivent être inondées.

" Enfin, ils cultivent deux autres sortes de riz sec, c'est-à-dire, qui croissent dans des terres seches & qui ne demandent, comme notre froment, d'autre eau, que celle de la pluie. L'une de ces especes a le grain blanc, comme la neige ; lorsqu'il est cuit, il est très-visqueux : on l'emploie à faire différentes pâtes, telles que le vermicelle. Ils sont l'un & l'autre un grand commerce pour la Chine ; on ne les cultive que sur les montagnes & les côteaux, après avoir donné à la terre une façon avec la beche. On le seme à la vérité comme nous semons notre froment, vers la fin de Décembre, ou dans les premiers jours de Janvier, temps auquel finit la saison des pluies; il n'est pas tout-à-fait trois mois en terre, & il rapporte beaucoup.

" Je suis fondé à croire que la culture de ce grain précieux réussiroit en France, s'il nous étoit apporté. En 1749 & 1750, je traversai plusieurs

fois les montagnes de la Cochinchine, où ce riz se cultive ; elles sont très-élevées, & la température de l'air y est froide. J'y observai, au mois de Janvier 1750, que le riz étoit très-verd, & avoit plus de 3 pouces de hauteur, quoique la liqueur du thermometre de *M. de Réaumur* ne fût sur le lieu, qu'à 4 degrés au dessus du point de congelation.

" J'emportai à notre Isle de France quelques quinteaux de ce grain, qui fut semé avec succès, & rapporta plus que n'auroit fait aucune espece du pays. Les colons reçurent mon présent avec d'autant plus d'empressement, que ce riz, qui est plus fécond & de meilleur goût, n'a pas besoin d'inondation, & qu'étant sur la terre 15 ou 20 jours de moins que les autres, il peut être cueilli & fermé avant la saison des ouragans qui emportent très souvent les moissons des autres especes de riz. Ceux-ci sont plus tardifs ; ils demanderoient des inondations que le peu d'intelligence des cultivateurs n'a pas permis jusqu'à ce jour de leur donner.

" Il y avoit lieu d'espérer que l'avantage attaché à la culture du riz sec, engageroit les colons à le cultiver précieusement, & que de l'Isle de France il auroit pu facilement nous être apporté par la suite ; mais j'ai tenté en vain d'en tirer de cette Isle, les colons à qui je me suis adressé, n'ont pu m'envoyer que du riz commun, qui demande de l'eau & de la chaleur. La culture du riz sec a été abandonnée comme les autres à la mal adresse des esclaves, qui ont mêlé toutes les especes de riz, de sorte que celui de Cochinchine étant mûr beaucoup plus tôt que les autres, son grain est tombé avant la moisson, & peu-à-peu l'espece s'en est perdue dans l'Isle. Aujourd'hui, il faut retourner à la source pour en avoir. Un voyageur que ses affaires conduiroient en Cochinchine, & qui enverrait directement quelques livres seulement de ce grain précieux, pour en faire des essais dans nos terres, mériterait certainement notre reconnoissance."

L'auteur termine par une description des mœurs agricoles de la Chine, et par des considérations comparatives générales sur l'agriculture en Europe, en Afrique, en Amérique et en Asie.

A la fin du *Voyage d'un philosophe*, nous trouvons deux discours de Poivre, l'un prononcé à l'Assemblée générale des habitants de l'Ile de France, lors de son arrivée dans la Colonie, et l'autre, prononcé à la première Assemblée publique du Conseil Supérieur, établi par le Roi. Nous les publierons une autre fois.

Erratum.—A la page 515 de notre numéro précédent, dans "l'Ordre du Roi réglant le rang des officiers dans les Compagnies de troupes des Iles de France et de Bourbon," nous avons imprimé, parmi les noms des lieutenants, *Marié de Nancours* pour *Marié de Vaucours*.

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—REUNION—MADAGASCAR

L'ILE DE FRANCE SOUS LE GOUVERNEMENT DU ROI

PAR

FERDINAND MAGON DE SAINT-ELIER

— SUITE [1] —

M. Bernardin de Saint-Pierre renonça à l'exécution de ses projets ; mais en reconnaissant enfin l'impossibilité de les mettre en pratique, il n'en chérissait pas moins la séduisante théorie ; il caressait toujours les rêves de son imagination, il ne pouvait s'empêcher de se jeter dans les bras de cette idole ardente qui le consumait. Telle était la disposition d'esprit de M. de Saint-Pierre pendant son séjour à l'Ile de France ; elle explique cette philanthropie exagérée qu'on remarque dans son *Voyage à l'Ile de France*, ces éternelles lamentations qu'il pousse sur le sort des esclaves, qui, cependant, pour la plupart, avaient été arrachés, en quittant leur patrie, au fer et à la flamme dont leurs ennemis vainqueurs allaient se servir pour terminer leur captivité dans les plus cruels tourments. Il rapporte quelques faits dont il dit avoir été témoin oculaire ; mais il importe de savoir dans quelles circonstances ils sont arrivés : souvent une action dont la laideur et la difformité nous font horreur, lorsqu'elle est séparée des motifs qui l'ont produite, prend un aspect moins hideux quand elle est rapprochée de son origine. D'ailleurs, les couleurs sombres dont l'esprit de M. de Saint-Pierre était affecté, couleurs qu'il communiqua à tous les objets qui lui déplaisaient, contribuèrent beaucoup à défigurer les sujets qu'il peignait. Il a pu sans doute exister en cette île des abus condamnables sous le rapport du traitement des esclaves ; mais ce

[1] Voir page 521.

n'étaient que des exceptions rares au système généralement suivi, et dès qu'ils étaient connus, les lois en poursuivaient la réparation, et l'opinion des gens de bien qui en flétrissaient les auteurs, achevait de venger la cause de l'humanité. Ces écarts de quelques hommes coupables devaient-ils donner lieu aux déclamations de M. de Saint-Pierre contre une colonie entière, dont il avait longtemps goûté la douceur, les vertus et l'hospitalité ? Est-il un recoin du globe, une institution, quelque respectable qu'elle soit, où il ne règne quelques abus inséparables de l'imperfection humaine ? M. de Saint-Pierre avait cependant parcouru diverses contrées avant de visiter notre île ; il avait vu les paysans polonais, dont la misère et la servitude passent tout ce que l'imagination peut se figurer de plus affligeant pour l'humanité. Il avait servi à l'armée, il connaissait le sort des batailles, et il trouve que l'Ile de France est une *terre abominable*, parce qu'il rencontra un détachement de maréchaussée qui venant d'assiéger et de forcer un camp de *marrons* formidables, portait les dépouilles de quelques victimes tombées dans le combat. Tant d'autres peintures, qui portent l'empreinte manifeste de la passion, firent naître en Europe les idées les plus erronées, les préventions les plus défavorables contre les habitants de l'Ile de France, qui ne se justifièrent de tant d'imputations odieuses que par la continuation de leur hospitalité, la douceur de leurs mœurs, les agréments de leur société, qui attirèrent au milieu d'eux cette multitude d'étrangers qui, séduits par tant de bien-être, fixèrent pour toujours leur résidence en cette île, et firent ainsi la plus belle et la plus touchante réfutation des calomnies répandues contre elle.[1]

CHAPITRE II.

M. de Steinauer remplace M. Dumas par intérim.—Relâche de M. de Bougainville à l'Ile de France ; il y laisse le naturaliste Commerson, qui conçoit le projet de fonder une académie.—Arrivée du Chevalier Desroches, Gouverneur.—Travaux exécutés dans la rade par M. de Tromelin.—Terrible ouragan de 1771.—Départ du capitaine Marion pour les terres australes ; sa mort tragique à la Nouvelle-Zélande.—Expédition de Kerguelen.—Réflexions sur ces voyages de découvertes.

Au mois de Novembre 1768, M. Dumas remit le gouvernement de l'île à M. de Steinauer, officier-général recommandable par ses lumières et ses vertus, et qui seconda de tout son pouvoir l'ardeur que M. Poivre apportait à la prospérité de la colonie.

M. de Bougainville, revenant de son voyage autour du monde, entra

[1] Nous avons scrupuleusement respecté le texte de MAGON DE ST ELIER, et imprimé en conséquence toutes ses critiques à l'adresse de Bernardin de Saint-Pierre. Nous reproduirons une autre fois, un travail de M. THOMI PITOT, ayant trait au même sujet, intitulé : " Quelques observations sur l'ouvrage intitulé " Voyage à l'Ile de France par un officier du Roi (1768-1670)," et lu, le 15 messidor, an XIII, à une séance de la Société d'Emulation Intellectuelle. Cependant, est-il nécessaire de dire que les colons de l'ancienne Ile de France ont aujourd'hui oublié tout ce que Bernardin de Saint-Pierre a pu écrire de défavorable sur leur pays, pour se rappeler seulement que, grâce à sa touchante idylle de *Paul et Virginie*, le nom de leur patrie a été porté jusqu'aux extrémités de la terre ?—A. G.

le 8 Novembre 1768 dans la baie du Port-Louis. On doit concevoir l'empressement avec lequel les habitants de l'Ile de France accueillirent cet officier, depuis longtemps célèbre dans l'histoire des sciences et dans la carrière des armes, qui avait déjà rendu tant de services à sa patrie, et qui venait d'acquérir encore, par des travaux importants et un autre genre d'illustration, de nouveaux droits à la reconnaissance de ses compatriotes. Pour justifier au reste l'intérêt particulier que les Colons de l'Ile de France étaient pour ainsi dire appelés à prendre au succès de ce voyage, il n'est besoin que de se souvenir que cette île, placée à l'entrée des mers australes, est en quelque sorte en position d'ouvrir son port aux plus célèbres navigateurs, soit pour leur offrir de salutaires secours, soit pour jouir avec eux de la gloire et des avantages de leur réussite, soit pour les encourager par l'espoir d'un heureux succès. Ce fut en partant de l'Ile Maurice, occupée alors par les Hollandais, qu'Abel Tasman, en 1612, commença son voyage de circumnavigation, dans lequel il découvrit la Nouvelle Zélande. Treize voyages autour du monde avaient été entrepris et exécutés avant celui de Bougainville ; mais aucun n'appartenait à la nation française à laquelle, cependant, le monde entier devait déjà la connaissance de la figure et des dimensions du globe. Le roi de France profita du loisir de la paix pour enrichir la géographie de découvertes utiles à l'humanité, et ce fut à Bougainville que cette intéressante et pénible mission fut confiée. La relation de son voyage prouve combien il était digne de ce choix : Bougainville est placé, par toutes les nations éclairées, au nombre des navigateurs qui ont étendu les bornes des connaissances humaines. Il vint donc dans le port de cette île, comme dans un asile sûr et commode, pourvoir à ses besoins, rétablir la santé de ses équipages, et mettre, pour ainsi dire, un terme aux fatigues qui, pendant deux années de navigation sur des mers inconnues et lointaines, avaient éprouvé leur patience et leur courage. Enfin, c'est aux secours et aux soins prodigués par les habitants de cette île à leurs compatriotes, que Bougainville a peut-être dû l'avantage de terminer heureusement l'un des voyages autour du monde les plus complets qui eussent été achevés jusqu'alors.

Si cette relâche a été pour lui salutaire, il a aussi doté notre sol de productions nouvelles. Après un si long voyage, M. de Bougainville se trouva encore en état d'enrichir la colonie d'une quantité d'effets dont elle avait besoin. Il y laissa aussi vingt-trois soldats qui furent incorporés dans la légion, plusieurs jeunes volontaires et pilotins, M. de Romainville, ingénieur, l'astronome Verron, pour être à portée d'aller observer dans l'Inde le passage de Vénus, et enfin le célèbre naturaliste Philibert de Commerson, que l'intendant engagea à rester à l'Ile de France. Par divers services et par ses bons procédés, M. Poivre s'était attaché ce savant, qui demeura toujours chez lui. Commerson se livra avec ardeur

à l'étude de l'histoire naturelle des îles de France, de Bourbon et de Madagascar qu'il appelait *la véritable terre de promission pour les naturalistes.* Il visita le volcan de Bourbon dont il a donné la description. *Je vais,* écrivait-il à M. de la Lande, *me mettre en chemin pour aller affronter un volcan d'aussi près qu'il me sera possible. Je ferai cependant en sorte de n'être pas du nombre des naturalistes auxquels cette espèce de curiosité imprudente a coûté la vie.* M. de Crémont, alors intendant de l'île de Bourbon, n'épargna ni soins ni dépenses pour le mettre à portée d'approcher le plus près possible de la bouche du volcan et d'en examiner les produits ; il fit même plus, il l'accompagna. M. l'abbé Rochon, qui était à cette époque à l'Ile de France, raconte les dangers que coururent Commerson, ainsi que l'administrateur éclairé que l'amour des sciences porta à les partager. Les approches du volcan sont d'une aridité effrayante ; le pays est brûlé et désert à plus de six milles à la ronde ; des monceaux de cendres, des laves, des scories, des pierres ponces, des roches calcinées, des crevasses, des montagnes, des précipices, en rendent l'accès pénible et dangereux. Il faut un temps favorable, il faut un jour calme et sans nuage pour visiter la bouche de cette fournaise ; quelques gouttes de pluie suffisent pour occasionner une éruption ; on paierait de sa vie l'imprudence d'en approcher lorsque le temps est incertain. Les seuls abords de ce gouffre en annoncent les ravages : on ne marche que sur des monceaux de machefer et de matières à demi-vitrifiées. Commerson ne fut effrayé d'aucun de ces dangers ; il semblait qu'il voulut imiter Pline qui, pour mieux connaître le Vésuve, s'approcha du volcan au point d'être suffoqué par les flammes. Commerson avait la tête tellement exaltée en ce moment, qu'il ne vit pas la chute de l'intendant Crémont, qui fut renversé par un de ces mouvements spontanés qu'on éprouve, lorsqu'on se hasarde à approcher trop près de ce gouffre ardent. Cet administrateur périssait victime de son zèle, sans la prompte assistance de quelques noirs généreux qui, au péril de leur vie, volèrent à son secours et ne parvinrent qu'avec beaucoup de peine à le sauver des précipices dont il était environné. Commerson, dans son enthousiasme, ne songeait qu'à l'honneur d'aller plus près de la bouche de cette fournaise qu'aucun de ses compagnons ; il ne voyait pas qu'on l'avait abandonné pour porter du secours à M. de Crémont. M. l'abbé Rochon pense que ceux qui veulent juger de l'intérieur de ces gouffres, sans courir de danger, doivent chercher à les voir à vue d'oiseau, et qu'au moyen d'un ballon, il serait facile d'en étudier tous les effets avec une lunette.[1]

[1] Nous publierons plus tard une notice sur le voyage de Commerson au volcan de Bourbon, d'après un manuscrit autographe de Lislet Geffroy. De cette notice nous tâcherons de rapprocher les observations que nous avons pu faire nous-même sur le volcan de la Réunion, lors de notre récent voyage à l'île-sœur. — A. C.

L'infatigable Commerson, attentif à tout ce qui pouvait contribuer au progrès des sciences, conçut quelque temps après son arrivée à l'Ile de France (en 1769) ,le dessein d'y fonder une académie. Il en est question dans une lettre qu'il écrivit à son ami le célèbre astronome Jérome de la Lande qui, associé à toutes les académies connues, était le lien commun qui les unissait toutes par sa correspondance, et faisait circuler de l'une à l'autre ce que chacune avait produit. On sera sans doute bien aise que je donne ici ce passage, ainsi que les noms des hommes remarquables qui se trouvaient à cette époque réunis en cette colonie, et qui devaient former la société dont voici le projet [1] :

(*A suivre*)

BOUGAINVILLE A L'ILE DE FRANCE

—

MAGON DE SAINT-ELIER parle plus haut (voir page 534) de l'arrivée de M. de Bougainville à l'Ile de France. Parti de Nantes, en novembre 1766, le célèbre voyageur relâcha à Port-Louis, le 8 novembre 1768. Son vaisseau, sur lequel il avait accompli son voyage autour du monde, était une frégate armée de vingt-six canons, appelée la *Boudeuse*. La flûte l'*Etoile*, qui l'accompagnait, et qui mouilla aussi à Port-Louis, était commandée par un M. de la Giraudais.

BOUGAINVILLE laissa à l'Ile de France un ingénieur, M. de Romainville, l'astronome Verron, et le célèbre naturaliste Commerson, ou Commerçon. C'est en son honneur que ce dernier a donné le nom de *Bougainvillea* à une plante de la famille des nyctaginées, bien connue à Maurice, qu'il avait découverte dans l'une de ses herborisations dans les îles du Pacifique.

Quoique M. DE BOUGAINVILLE, dans ses récits de voyage, parle fort brièvement de son séjour dans notre île, nous croyons bon, rien que pour rendre nos *Archives* aussi complètes que possible, de mettre sous les yeux de nos lecteurs les quelques pages qu'il nous consacre. Nous les empruntons au dernier chapître du *Voyage de Bougainville, capitaine de vais-*

[1] Extrait de la *Notice sur Commerson* par M. de la Lande, dans le *Journal de Physique* de l'abbé Rozier, Fév. 1775, p. 89 et suiv.

M. Julien Desjardins, dans une notice qu'il a lue à la Société d'Emulation *sur les différentes sociétés littéraires et scientifiques qui ont existé à l'Ile de France*, n'a pas manqué d'entrer dans des détails intéressants sur le projet de Commerson et les personnes qui auraient composé cette accadémie. Ses recherches ont ajouté aux miennes plusieurs noms que j'ai consignés dans la liste que j'en donne ici.—(*Note de l'auteur.*)

seul, autour du monde, raconté par lui-même. (Paris, Maurice Dreyfous, éditeur, 13, rue du Faubourg-Montmartre).

—

" Le 16 octobre, j'appareillai seul de la rade de Batavia pour mouiller environ une lieue en dehors. L'*Étoile*, qui ne put avoir son pain que fort tard, appareilla à trois heures du matin, et gouvernant sur les feux que je tins allumés toute la nuit, elle vint mouiller auprès de moi.

" Le 18, à deux heures du matin, nous étions à la voile ; mais il nous fallut mouiller le soir. Ce ne fut que le 19, après midi, que nous sortîmes du détroit de la Sonde, passant au nord de l'île du Prince. On peut mouiller partout le long de l'île de Java. Les Hollandais y entretiennent de petits postes de distance en distance, et chacun d'eux a ordre d'envoyer un soldat à bord des vaisseaux qui passent, avec un registre sur lequel on prie d'inscrire le nom du vaisseau, d'où il vient et où il va. On met ce qu'on veut sur ce registre ; mais je suis fort éloigné d'en blâmer l'usage, puisque par ce moyen on peut avoir des nouvelles de bâtiments dont souvent on est inquiet, et que d'ailleurs le soldat chargé de présenter ce registre apporte aussi des poules, des tortues et d'autres rafraîchissements qu'il vend à fort bon compte. Il n'y avait plus de scorbut, au moins apparent, à bord des deux vaisseaux, mais beaucoup de gens y étaient attaqués du flux du sang. Je pris donc le parti de faire route par l'île de France, sans attendre *l'Étoile*, et je fis le signal le 20.

" Cette route n'eut rien de remarquable que le beau temps qui l'a rendue fort courte. Nous eûmes constamment le vent du sud-est très-frais. Nous en avions besoin, car le nombre des malades augmentait chaque jour, les convalescences étaient fort longues, et il se joignait au flux de sang des fièvres chaudes ; un de mes charpentiers en mourut la nuit du 30 au 31. Ma mâture me causait aussi beaucoup d'inquiétude. Il y avait lieu d'appréhender que le grand mât ne rompît. Les précautions à prendre retardaient considérablement notre marche ; malgré cela, le dix-huitième jour de notre sortie du Batavia nous eûmes la vue de l'île Rodrigue, et le surlendemain celle de l'île de France.

" Nous tirâmes du canon à l'entrée de la nuit, espérant qu'on allumerait le feu de la *Pointe aux Canonniers*, mais ce feu ne s'allume plus ; de manière qu'après avoir doublé le *Coin de Mire*, je me trouvai fort embarrassé pour éviter la bâture dangereuse qui avance plus d'une demi-lieue au large de la Pointe aux Canonniers. Je louvoyai, tirant de temps en temps un coup de canon ; enfin, entre onze heures et minuit, il vint à bord un des pilotes du port entretenus par le roi. Je me croyais hors de peine et je lui avais remis la conduite du bâtiment, lorsqu'à trois heures et demie il nous échoua près de la *Baie des Tombeaux*. Par bonheur il n'y avait pas de mer, et la manœuvre que nous fîmes rapidement pour

tâcher d'*abattre* du côté du large, nous réussit ; mais que l'on conçoive quelle douleur mortelle c'eût été pour nous, après tant de dangers nécessaires heureusement évités, de venir échouer au port par la faute d'un ignorant auquel l'ordonnance nous forçait de nous livrer. Nous en fûmes quittes pour quarante-cinq pieds de notre fausse quille qui furent emportés.

" Le 8, dans la matinée, nous entrâmes dans le port, où nous fûmes amarrés dans la journée. *L'Étoile* parut à six heures du soir, et ne put entrer que le lendemain. Nous nous trouvâmes être en arrière d'un jour et nous reprîmes la date de tout le monde.

" Dès le premier jour, j'envoyai tous mes malades à l'hôpital, je donnai l'état de mes besoins en vivres et agrès, et nous travaillâmes sur le champ à disposer la frégate pour être carénée. Je pris tous les ouvriers du port qu'on put me donner et tous ceux de l'*Étoile*, étant déterminé à partir aussitôt que je serais prêt.

" Nous fûmes obligés de changer ici une partie de notre mâture. On me donna un grand mât d'une seule pièce, deux mâts de hune, des ancres, des câbles et du filin dont nous étions absolument dépourvus. Je remis dans les magasins du roi mes vieux vivres, et j'en repris pour cinq mois. Je livrai pareillement à M. Poivre, intendant de l'île de France, le fer et les clous embarqués à bord de l'*Étoile*, ma cucurbite, beaucoup de médicaments et quantités d'effets devenus inutiles pour nous, et dont cette colonie avait besoin. Je donnai aussi à la légion vingt-trois soldats qui me demandèrent à y être incorporés. MM. de Commerçon et Verron consentirent pareillement à différer leur retour en France ; le premier, pour examiner l'histoire naturelle de ces îles et celle de Madagascar ; le second pour être à portée d'aller observer dans l'Inde le passage de Vénus.

" Il n'était pas malheureux, après un aussi long voyage, d'être encore en état d'enrichir cette colonie d'hommes et d'effets nécessairess. La joie que j'en ressentis fut cruellement altérée par la perte que nous y fîmes du chevallier du Bouchage, enseigne de vaisseau, sujet d'un mérite distingué, qui joignait aux connaissances qui font le grand officier de mer toutes les qualités du cœur et de l'esprit qui rendent un homme précieux à ses amis. Les soins affectueux et l'habileté de M. de la Porte, notre chirurgien major, n'ont pu le sauver. Il mourut dans nos bras, le 19 novembre, d'une dyssenterie commencée à Batavia.

" J'admirai à l'île de France les forges qui y ont été établies par MM. de Rostaing et Hermans. Il en est peu d'aussi belles en Europe ; et le fer qu'elles fabriquent est de la première qualité. On ne conçoit pas ce qu'il a fallu de constance et d'habileté pour perfectionner cet établissement, et ce qu'il a coûté de frais. Il a maintenant neuf cents nègres, dont M. Hermans a tiré et fait exercer un bataillon de deux cents

hommes, parmi lesquels s'est établi l'esprit de corps. Ils sont entre eux fort délicats sur le choix de leurs camarades, et refusent d'admettre tous ceux qui ont commis la moindre friponnerie. Comment se peut-il que le point d'honneur se trouve avec l'esclavage ?...

" Pendant notre séjour ici, nous avions constamment joui du plus beau temps. Le 5 décembre, le ciel commença à se couvrir de gros nuages, les montagnes s'embrumèrent : tout annonça la saison des pluies et l'approche de l'ouragan qui se fait sentir dans ces îles presque toutes les années. Le 10, j'étais prêt à mettre à la voile ; la pluie et le vent debout ne me le permirent pas. Je ne pus appareiller que le 12 au matin, laissant l'*Étoile* au moment d'être carénée. Ce bâtiment ne pouvait être en état de sortir avant la fin du mois, et notre jonction était dorénavant inutile. Cette flûte, sortie de l'île de France à la fin du mois de décembre, est arrivée en France un mois après moi.

" Le temps fût d'abord très-couvert, avec des grains et de la pluie. Nous ne pûmes avoir connaissance de l'île de Bourbon."

—

Né à Paris le 11 novembre 1729, Bougainville est mort le 31 août 1811.

A Tahiti, le commandant de la *Boudeuse* avait embarqué un indigène du nom de *Aotourou*, qu'il amena avec lui à Paris.

" Il (Aotourou) en est parti, dit Bougainville, au mois de mars 1770, et il a été s'embarquer à la Rochelle sur le *Brisson*, qui a dû le transporter à l'Ile de France. Il a été confié pendant cette traversée aux soins d'un négociant qui s'est embarqué sur le même bâtiment, dont il était armateur en partie. Le ministère a ordonné au gouvernement et à l'intendant de l'île de France de renvoyer de là Aotourou dans son île. J'ai donné un mémoire fort détaillé sur la route à faire pour s'y rendre, et trente-six mille francs (c'est le tiers de mon bien) pour armer le navire destiné à cette navigation.

" On m'a écrit de l'île de France une lettre datée du mois d'Août 1771, dans laquelle on me mande qu'on y armait le bâtiment destiné à ramener Aotourou à Taïti. Puisse-t-il revoir enfin ses compatriotes ! "

Aotourou s'embarqua, en effet, sur un des deux vaisseaux le *Mascarin* et le *Castries*, commandés par le capitaine Marion, qui firent voile de l'île de France, le 18 Octobre 1771, pour se rendre aux îles du Pacifique. Mais, le capitaine Marion ayant relâché au Fort Dauphin, le malheureux Tahitien vint à y mourir, loin des siens, des suites de la petite vérole.

A. G.

DISCOURS DE POIVRE

AUX HABITANTS DE L'ILE DE FRANCE

—

Deux discours très intéressants, prononcés à l'Ile de France, par Poivre, nous ont été conservés. Le premier a été prononcé à son arrivée, le second, le 3 Août 1767, c'est-à-dire, vingt jours après. Ces deux discours se trouvent à la suite de l'édition de 1769 des *Voyages d'un Philosophe*, mais *l'avis de l'éditeur* annonce qu'ils " se vendront séparément."

Réunis, ils ne forment que 63 pages in—18, ayant pour titre :

Discours *prononcés par* M. Poivre, *Commissaire du Roi ;* L'un, à " l'Assemblée Générale des Habitants de l'Isle de France, lors de son " arrivée dans la Colonie ; L'autre, à la première Assemblée publique du " Conseil supérieur, nouvellement établi dans l'Isle.— A Londres, et se " vend à Lyon, chez J. de Ville, & L. Rosset, Libraires, rue Merciere.— " M.DCC.LXIX."

En tête du premier discours dont nous reproduisons ici le texte, on lit : *Discours prononcés par* M. Poivre, *à son arrivée à l'Isle de France, aux Habitants de la Colonie, assemblés au Gouvernement.*

Poivre arriva à l'Ile de France, le 14 Juillet 1767.

Nous publierons le second discours à la suite de celui-ci.

—

Messieurs,

Les Ordres du Roi, qui m'ont envoyé dans cette Colonie pour l'administrer en qualité de Commissaire pour Sa Majesté, me disent en termes précis de ne rien négliger de tout ce qui pourra contribuer à son bonheur.

Vous serez convaincus de l'intérêt singulier que notre Souverain & son digne Ministre prennent à la félicité des Colons de ces Isles, par l'énumération des bienfaits dont Sa Majesté vous prévient.

Outre le nouveau Conseil supérieur que le Roi vient d'établir dans cette Ile, pour y faire régner la justice, protéger les mœurs, & punir le crime qui troubleroit l'ordre & la paix de la Colonie, Sa Majesté a créé un Tribunal Terrier, dans la seule vue de vous assurer vos propriétés au dedans.

Une légion de 3000 hommes est destinée à les défendre contre l'ennemi du dehors.

La liberté du commerce vous est accordée depuis le Cap de Bonne Espérance, dans toutes les mers des Indes.

Les approvisionnements en denrées de l'Europe, tels que vous les demanderez vous-mêmes, vous sont assurés. Le Ministre s'est engagé d'obliger la Compagnie à vous les fournir suivant l'état de vos besoins, qui lui sera adressé annuellement.

Un tarif, arrêté par le même Ministre, modère le prix de ces denrées au plus grand avantage des cultivateurs, & prévient les monopoles dont ils ont été si souvent les victimes.

Vos terres, MM. les Colons, seront rendues libres, comme vous l'êtes vous-mêmes ; car vous êtes exempts de toute espèce d'imposition.

Vous avez dans les magasins du Roi un débouché certain du superflu de tous les grains qui pourroient vous rester, faute de consommateurs. Je suis autorisé de les recevoir à un prix qui sera convenu entre nous, & qui vous sera payé en lettres de change, à trois mois de vue sur MM. les Trésoriers généraux des Colonies, c'est-à-dire, sur notre propre caisse. Votre paiement ne sauroit être mieux assuré, & vous devez compter sur la plus grande exactitude.

A la place de ces papiers monnoie, dont la valeur a toujours été si incertaine, nous vous avons apporté de l'argent effectif qui vous mettra dans le cas de réaliser vos fortunes, qui donnera des ressources à votre culture & de l'activité à votre commerce.

Deux flûtes & quelques brigantins seront entretenus dans ces Isles aux dépens du Roi, pour vous mettre dans l'abondance par des transports considérables de troupeaux qui seront tirés de Madagascar.

Enfin, le Roi a eu la bonté de vous accorder, à vous spécialement, des Lettres-Patentes qui obligent la Compagnie de payer toutes les créances que vous avez sur elle. Vous pouvez, dès aujourd'hui, réaliser les fruits de vos travaux passés, soit en prenant dans les magasins de la Compagnie, pour les papiers dont vous êtes porteurs, les marchandises dont vous aurez besoin, soit en vous faisant délivrer des lettres de change, qui vous seront payées à trois mois de vue, en contrats.

Vous serez encore plus sensibles à cette marque distinguée de la protection du Roi, lorsque vous saurez que les malheurs de la dernière guerre ont laissé la Compagnie des Indes dans un délabrement difficile à réparer; que cette Compagnie a fait les plus grands efforts pour renvoyer à des temps plus heureux, & peut-être très-éloignés, le paiement de vos créances sur elles ; que cette Compagnie, étant un objet très-important pour l'Etat, semblait avoir droit à une protection de préférence sur vous; mais dans ce conflit d'intérêts opposés, la justice de votre cause a trouvé un puissant appui auprès du Trône. *M. le Duc de Praslin* s'est déclaré hautement le protecteur de ses chers Colons, & a obtenu des Lettres-Patentes qui assurent & fixent le terme du paiement de vos créances sur la Compagnie.

Vous voyez, Messieurs, par l'énumération des bienfaits dont le Roi vous comble, que vous êtes les enfants chéris de la Patrie, & que toute préférence vous est accordée par celui qui en est le Père.

Voici la reconnoissance qu'il exige de vous. Sa Majesté desire sur toutes choses que vous soyez heureux.

Malgré les efforts de la bienfaisance de notre Souverain, le bonheur de cette Colonie & votre bonheur particulier dépendent de vous seuls. Pour prix de ses bienfaits, le Roi vous ordonne d'y travailler.

Obéissez donc avec tout le transport de la reconnoissance & de l'intérêt à un commandement si doux à remplir, si digne de la bonté de notre Auguste Monarque. Rendez-vous heureux, en cultivant vos terres avec plus d'ardeur & plus d'intelligence que vous ne l'avez fait jusqu'à présent. Pensez que vous êtes tout à la fois les défenseurs & les nourriciers de cette Colonie pendant la paix.

Vous êtes plus : pendant la guerre, la Patrie vous regarde comme les défenseurs de nos comptoirs des Indes & les nourriciers des escadres, ainsi que des troupes qui vous seront envoyées, tant pour défendre vos propriétés, que pour protéger notre commerce national en Asie.

Jusqu'ici chaque Colon, aveuglé par son intérêt privé, n'a regardé cette Colonie que comme un lieu de passage, & ne s'est attaché qu'aux moyens de faire une rapide fortune par toutes sortes de voies, pour retourner promptement en France.

Permettez-moi de vous le dire, Messieurs, le Colon qui, sous un ciel aussi heureux que celui de cette Isle, habitant une terre aussi fertile, exempt de toute espèce d'impositions & de droits, au milieu de toutes les productions de l'univers que la mer lui apporte, n'a pas su se procurer le bonheur qu'il cherche, ne le trouvera jamais en France.

Voyez la plupart de ceux qui ont été séduits par une erreur aussi dangereuse ; les uns ont été emportés par le premier hiver dont ils ont essuyé les rigueurs ; les autres, après avoir consommé en peu de temps cette fortune qui leur avoit promis des plaisirs si séduisants, si durables, à peine échappés à tous les maux que traîne après lui un froid dont ils avoient perdu la douloureuse habitude, se sont hâtés de revenir dans cette Isle, dont ils avoient d'abord méconnu les avantages.

Interrogez-les, ils vous diront combien tous les plaisirs bruyants de la Capitale qui vous séduisent de loin, sont misérables, lorsqu'on les voit de près; ils vous diront que des douze mois de l'année, qui dans cette Isle sont un printemps continuel, en France on en passe six dans la douleur : la nature entière n'y offre que des objets tristes, & paroît dans un état de mort, frappée de la malédiction du Ciel. L'humanité accablée des besoins que la rigueur du froid multiplie, y est pendant ces six mois assaillie de rhumes, de goutte, de rhumatismes, de fluxions de poitrine, & d'une foule

de maladies très-rares, ou inconnues dans l'heureux climat de cette Isle.

Ils vous diront que si l'on veut acheter une terre, soit pour assurer son revenu, soit pour se livrer aux charmes de l'agriculture, on en est bientôt dégoûté par le peu de rapport du sol de France comparé avec celui des terres de notre Isle. Là, des terres usées ne produisent qu'à force de travail, d'engrais & de dépenses. On retire dans les bons terrains deux récoltes en trois années; & quelles récoltes, en comparaison de chacune de celles que votre sol vous fournit doubles annuellement ? D'ailleurs, en achetant des terres en France, on achète en même temps une foule de procès qui enlèvent le repos & consomment la fortune.

Ils vous diront que lorsqu'on pense être propriétaire, & jouir tranquillement de son revenu, on reçoit assignation sur assignation pour payer des droits inconnus dans cette Isle. La dîme ecclésiastique, les servitudes, les droits de lods & ventes, & plusieurs autres redevances seigneuriales ; enfin, dans les années malheureuses les Impositions Royales ne laissent presqu'aucun revenu. On est sans cesse harcelé par les Fermiers des droits, par des Collecteurs, par des Commissaires à terriers, par des Inspecteurs des Grands chemins, par des préposés aux corvées, par des gardes de chasse & par une foule d'hommes bien autrement terribles dans les campagnes, que tous les insectes qui même en France sont presque en aussi grand nombre, que le sont ici ceux dont vous vous plaignez.

Je n'exagère rien, votre intérêt seul me dicte les vérités que je vous rappelle. Vous devriez le connoître aussi bien que moi ; mais une longue absence vous les a fait oublier, comme la santé, ou la prospérité continuelles font oublier facilement & les maladies, & les malheurs innombrables qui affligent l'humanité.

Revenez donc de l'erreur dans laquelle vous étiez tombés. Attachez-vous à une Colonie, où le climat, la situation, le sol, l'aisance, la liberté, tout concourt à votre bonheur. Elevez aujourd'hui vos âmes au-dessus du vil intérêt qui vous aveugloit.

Reconnoissez la dignité de votre position. Vous êtes entre la métropole & les ports de l'Asie, où elle fait son commerce pour assurer de ce côté ses intérêts. La Patrie qui vous regarde avec tendresse, compte sur vous, comme sur des sentinelles avancées, pour aider à ses opérations. Votre devoir, votre intérêt, votre gloire sont de garder votre poste, de procurer avec ardeur des subsistances abondantes pour vos frères navigateurs qui vous rendent, à vous particulièrement, en même temps qu'à notre pays les secours les plus fatiguants & tout à la fois les plus utiles.

En portant la culture de vos terres à la plus grande perfection, vous remplirez les vues de la Patrie ; vous en mériterez de nouveaux.

(*A suivre*)

1re ANNÉE 8 MAI 1888 N° 46

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—REUNION—MADAGASCAR

L'ILE DE FRANCE SOUS LE GOUVERNEMENT DU ROI

PAR

FERDINAND MAGON DE SAINT-ELIER

— SUITE [1] —

Dans la première classe, celle des sciences, seraient les Mathématiques, l'Histoire Naturelle, la Physique, la Médecine et les parties subordonnées. Cette académie ne reconnaîtrait point d'autres sujets à traiter que les exotiques, c'est à dire : Observations et recherches d'Astronomie, de Géographie, d'Hydrographie faites au delà des mers, productions des trois règnes de la nature provenantes ailleurs qu'en Europe, histoire des maladies propres à ces climats, examens des terrains et des végétaux naturels à ces pays-ci, des changements qu'éprouvent ceux d'Europe cultivés ou transplantés, de leurs produits comparés. J'ai sous la main des virtuoses propres à commencer chaque classe : M. l'abbé Rochon, M. Verron et un officier de la marine du roi, pour les Mathématiques ; M. Poivre, le colonel Puquet, M. Meunier et moi, pour l Histoire Naturelle ; M. Bourdier et le médecin de Bourbon, pour la Médecine ; quantité de cultivateurs excellents, bien intentionnés, pour l'agriculture, classe dans laquelle on tâcherait de faire naître l'émulation, parce que ce serait de celle-là que la colonie retirerait des fruits le plus tôt. Il y a ici une imprimerie très-bien montée, mais oisive ; on saurait à peine qu'il y aurait une académie dans cette partie du monde qu'on en verrait sortir un volume dont je fournirais les trois quarts moi seul, s'il le fallait.

Un aperçu de mon projet communiqué à M. Poivre, excellent homme qui

[1] Voir pages 521 et 533.

a le BONUM IN VOLUNTATE *et le* RECTUM IN INTELLECTU, *lui a extraordinairement plu, et il attend avec empressement que je lui en présente les détails. Ne pourrais-je pas me flatter qu'il ne plaira pas à M. Poissonnier, auquel je vous prie d'en communiquer le* PROSPECTUS, *pour le soumettre à son examen, en le priant, s'il l'approuve, de nous procurer l'appui du ministère.*

Il n'est venu jusqu'à nous aucune trace de l'existence de cette société : selon toutes les probabilités, les voyages que fit Commerson à Bourbon et à Madagascar et sa mort prématurée [1], qui arriva peu de tems après son retour, ont empêché l'exécution de son sujet.[2] Voici les noms des personnes qui, par leurs professions ou leurs talents, auraient naturellement été appelées à former cette académie qui, ainsi composée, n'aurait sans doute pas manqué de publier des recherches et des travaux en différents genres, dont nous devons regretter la privation : Bernardin de Saint-Pierre ; notre compatriote D. Charpentier Cossigny, ingénieur, mort à Paris en 1809, et à qui l'on doit les *Moyens d'amélioration des colonies*, un ouvrage *sur les épiceries* avec une *Instruction sur leur culture et leur préparation, un Voyage à Canton* et un *Traité sur la fabrication de l'indigo* ; Aublet, connu par un ouvrage estimé sur les plantes de la Guyane ; Legentil, membre de l'Académie des Sciences, qui a publié une relation intéressante sous le titre de *Voyage dans l'Inde*, et des observations de physique et d'astronomie, faites pendant son séjour dans nos climats ; Sonnerat, naturaliste voyageur, auteur de plusieurs relations de voyages dans l'*Inde*, en *Chine* et à la *Nouvelle Guinée*, et dont les observations et les notes ont été utiles à Buffon et à Cuvier ; Dazille qui s'est fait connaître avantageusement par ses ouvrages sur les *maladies des noirs, celles des climats chauds et le tétanos* ; trois célèbres navigateurs dont j'aurai plus loin l'occasion de parler, Marion, Kerguelen et l'illustre Lapérouse qui, vers l'époque dont je m'occupe ici, possédait une habitation dans notre île, au quartier des Plaines-Willhoms. Je citerai encore dans la marine MM. le chevalier Grenier, Lecorre, Durosland, de Coëtivi, de La Biollière, Le Floch de la Carrière, Cordé, Lampériaire.— Parmi les personnes qui, par leurs professions ou leurs talents, jouissaient dans l'île d'une influence méritée, se trouvaient le marquis d'Albergati, le chevalier de Tromelin, le conseil-

[1] Commerson mourut le 13 Mars 1773, au quartier de Flacq, sur l'habitation dite *la Retraite*, alors l'une des propriétés de ma famille. Notre île l'intéressait sincèrement : il en révéla les richesses végétales et profita de sa rare fécondité pour y naturaliser une multitude de plantes qui font encore aujourd'hui l'étonnement des voyageurs qui visitent le Jardin Botanique des Pamplemousses. Tant de travaux l'ont rendu cher aux Colons qui se rappellent toujours avec une douce émotion les obligations qu'ils lui ont et qui se glorifient de ce que leur île renferme les cendres de cet estimable savant. Il légua au cabinet du roi son immense collection de botanique contenue dans trente-deux caisses.—(*Note de l'auteur.*)

[2] Nous publierons bientôt une notice biographique sur Commerson d'après l'ouvrage intitulé : " PHILIBERT COMMERSON, *naturaliste voyageur*. Etude biographique suivie d'un appendice, par PAUL-ANTOINE CAP." Paris 1861. Ce livre se compose d'une *notice biographique* accompagnée de notes ; du testament de Commerson ; de lettres adressées par lui à Lalande, à Cossigny et à quelques autres, et de divers fragments.—(*Les Editeurs.*)

ler de Chazal, le comte de Maudave, l'ingénieur Barré, l'arpenteur Garnier, M. Provost, le garde-magasin Caillaud, notre estimable compatriote M. de Céré, l'ingénieur Dodin, le conseiller Delaleu, dont le nom est devenu celui d'un de nos Codes ; le peintre Jossigny, qui accompagna Commerson à Madagascar ; les médecins Vivès, Cazeaux, Récane et Dépot, et le garde-magasin de l'artillerie Masson Abraham, correspondant de l'Académie Royale des Sciences, lequel publia les éphémérides qu'on trouve dans les anciens calendriers des Iles de France et de Bourbon. On peut encore citer au nombre des personnes éclairées et recommandables de cette époque, MM. de Maissin, habitant à la *Rivière-Noire* ; Séligny, à la *Petite-Rivière* ; Etienne Bolgerd, à la *Savanne* ; Fortin à la *Montagne Longue* ; de Rostaing, Hermans et Lejugo, aux *Pamplemousses*, etc.

Le 6 Juin 1769, le chevalier Desroches, chef d'escadre, arriva en qualité de gouverneur-général. On s'occupa, durant sa paisible administration, de tout ce qui pouvait contribuer à l'amélioration de cette île, autant pour les travaux intérieurs que pour ses relations avec les pays voisins. M. Rochon donna beaucoup de soins à l'exploration des mers des Indes, qui présentaient de grands dangers aux navigateurs. Les vaisseaux qui partaient de l'Ile de France pour l'Inde, étaient forcés de prendre dans les deux moussons, une route indirecte et longue, afin d'éviter l'archipel d'îles et d'écueils situé au nord de l'Ile de France. L'abbé Rochon rectifia par des observations astronomiques les positions de plusieurs dangers. Les périls dont il fut lui-même environné pour avoir suivi les cartes qui cependant passaient pour très-exactes, lui firent sentir la nécessité de cet examen et de ces opérations, qui étaient d'une haute importance pour la navigation. Le jour mémorable du passage de Vénus sur le disque du soleil, au mois de Juin 1769, cet astronome ne put faire cette importante observation, quoique le temps fût clair et serein, parce que la corvette sur laquelle il était embarqué, fut au moment de faire naufrage sur Corgados.

Dans le même temps, M. de Tromelin, ancien capitaine de vaisseau, officier distingué par l'étendue de ses connaissances et l'expérience qu'il avait acquise dans toutes les parties de son art, s'occupait à l'Ile de France de préparer aux navires qui y arrivaient, un lieu où ils fussent en sûreté pendant les ouragans qu'ils y pourraient essuyer. Les défrichements qu'on avait faits sans mesure et sans discernement aux environs de la ville, dès les premières années de la fondation de la colonie, avaient produit les résultats les plus fâcheux : la terre végétale des montagnes qu'on avait dépouillées des arbres qui les couvraient, s'était précipitée dans les vallons, et ces éboulements, transportés par les torrents, avaient comblé le port. Le mouillage des bâtiments n'était plus à l'abri de la grosse mer et des vents violents. Les vaisseaux de guerre ne pouvaient mouiller qu'à une

demi-lieue ; l'escadre de l'amiral d'Aché y avait beaucoup souffert dans l'hivernage de 1761. M. de Tromelin, fécond en ressources, indiqua à M. Poivre les moyens qu'on pouvait employer pour remédier à des inconvénients si graves. L'intendant saisit tous les avantages du projet de M. Tromelin, et se joignit au gouverneur pour demander au ministre la prompte exécution d'un plan qui devait être si utile à la colonie et à l'Etat.

Dès que les travaux furent ordonnés, M. de Tromelin fit construire des digues et creuser des canaux, afin de détourner les torrents, de manière que toutes les eaux furent rassemblées et conduites derrière l'*Ile aux Tonneliers,* sur une plage inutile où les dépôts ne pouvaient causer aucun préjudice. Le curement du port ne présentait ensuite aucune difficulté, et pouvait s'opérer au moyen de cures molles et de gabares à clapet ; mais M. de Tromelin avait poussé ses vues plus loin : il avait reconnu l'avantage qu'offrait un bassin connu sous le nom de *Trou-Fanfaron,* pour un nouveau port qui serait absolument à l'abri des vents les plus violents. Ce bassin a trois cents toises de longueur, soixante toises de largeur et la profondeur moyenne de l'eau n'excédait pas dix pieds. Le curement de ce nouveau port n'avait rien qui pût embarrasser ; il s'agissait d'y donner une profondeur de vingt-cinq pieds, suffisante pour qu'il reçût les plus grands vaisseaux, ayant toute la charge dont ils sont susceptibles, et l'on avait calculé que deux cures molles, servies par quatre gabares à clapet, pouvaient, en moins de six ans, enlever les quarante-cinq mille toises cubes qui encombraient le bassin ; mais une partie du chenal qui communique au *Trou-Fanfaron,* était occupée par un banc de corail qui fermait l'entrée du bassin. L'extirpation en paraissait très-difficile et dispendieuse, et l'on avait même jusque-là regardé cette opération comme impraticable. MM. de Tromelin et Poivre en soutinrent la possibilité, et le travail fut mis à exécution. Au moyen de la poudre à canon et de percements faits à une certaine distance du centre d'explosion, de manière à interrompre la communication du mouvement et à rendre la force proportionnelle à la masse, M. de Tromelin parvint à briser sous l'eau la partie du banc qui s'opposait au passage des vaisseaux.

On fit aussi plusieurs tentatives pour rendre aux côteaux dégradés et depuis longtemps brûlés par les rayons du soleil des tropiques, la verdure et la fraîcheur dont ils avaient été dépouillés. M M. Poivre et de Cossigny essayèrent inutilement tous les arbres et les arbustes réunis en si grand nombre au jardin de Montplaisir, et ils reconnurent, après bien des expériences, que le *bois noir* (acacia lebek) était le seul arbre qui pût réussir. M. de Cossigny se chargea d'en faire faire avec tous les soins qu'on put imaginer une immense plantation, qui a rempli les vues qu'on se proposait, et a diminué l'éboulement des terres.

En 1770 cessèrent les ravages des sauterelles, véritable fléau qui, durant plusieurs années, avait arrêté les progrès de l'agriculture. La destruction de ces insectes nuisibles est attribuée aux *martins*, oiseau porté de l'Inde et dont les légions se sont considérablement multipliées. Ils sont très-friands des sauterelles et les dévorent avec avidité, lorsqu'elles viennent de se former et qu'elles n'ont point encore d'ailes. En mémoire de ce bienfait, et pour en perpétuer la jouissance, on fit des règlements qui défendaient de tuer le *martin*, sous peine d'amende, tandis qu'on mettait à prix les têtes des autres oiseaux. Rome donna l'exemple de la reconnaissance envers les oiseaux, lorsqu'elle institua une procession où chaque année on portait, comme en triomphe, une oie sur un brancard richement orné.

En Février 1771, l'île fut dévastée par un violent ouragan. L'abbé Rochon, qui fut témoin de ce terrible météore, nous en a conservé quelques détails : la descente subite du baromètre lui causa de l'inquiétude, ainsi qu'à M. Poivre ; il était quatre heures du soir. M. Poivre invita le capitaine du Port à se rendre chez lui. Cet officier, qui avait été témoin oculaire de l'ouragan de l'année 1761, ne fut pas frappé de la variation du baromètre ; il dit qu'il y avait des indices plus certains : *Vingt-quatre heures avant l'ourayan*, ajouta-t-il, *vous verrez les noirs descendre des montagnes et l'annoncer. D'ailleurs le coucher du soleil me décidera sur les mesures que je dois prendre pour prévenir, autant qu'il est en moi, les accidents inséparables de ces affreuses tourmentes.* Les observations de M. Rochon et les instances de M. Poivre ne purent le persuader ; il fallut attendre le coucher du soleil. Le ciel était pur et serein ; mais le mercure baissait toujours dans le tube du baromètre ; le coucher du soleil fut beau. Le capitaine du Port, qui avait long-temps servi sur le vaisseaux de la Compagnie des Indes, se retira fort content et fort rassuré pour les malheurs dont l'île était menacée. L'ouragan se déclara une heure après le coucher du soleil. Avant neuf heures, tous les vaisseaux furent jetés à la côte, à l'exception de la flûte l'*Ambulante* et d'une petite corvette nommée *le Vert Galant*. Dans un tourbillon cette flûte fut chassée en pleine mer, et la corvette qui y était attachée par une amarre, fut engloutie, dès qu'on l'en eût séparée.

L'*Ambulante* sans voiles, sans gouvernail, sans vivres pour les matelots et pour un détachement du régiment irlandais de Clare, de garde sur ce vaisseau, erra pendant plus de douze heures au gré de la tempête ; les changements de vents lui firent faire le tour de l'île, et le jetèrent enfin, comme par miracle, sur le seul endroit de la côte où, dans une tourmente aussi violente, les hommes pussent se sauver. L'ouragan dura dix-huit heures sans interruption avec une égale violence ; la grosse pluie, les éclairs, le tonnerre ne calmaient pas la force du vent ; mais à trois heures

du soir, le mercure, qui était descendu de vingt-cinq lignes, resta pendant quelques minutes stationnaire, puis il remonta. Dès lors les tourbillons cessèrent, le vent devint plus constant ; enfin, à six heures du soir, il fut possible de porter des secours aux malheureux naufragés, qui étaient étendus sur le rivage, dans un état d'épuisement que ceux mêmes qui en ont été spectateurs déclarent ne pouvoir peindre avec des couleurs assez fortes. Toutes les recoltes furent détruites. Il fallut faire les plus grands efforts pour relever les vaisseaux les moins maltraités, et ce fut encore M. de Tromelin qui rendit ce service important à la colonie et au commerce. On envoya sur-le-champ la plupart de ces vaisseaux à Madagascar chercher des vivres et des provisions de toute espèce. C'est dans ces circonstances malheureuses que le talent d'un administrateur se montre avec le plus d'éclat. M. Poivre qui, dans le cours de son administration, avait déployé autant de lumières que de sagesse, avait eu la salutaire prévoyance de faire hiverner plusieurs vaisseaux au Cap de Bonne-Espérance. Les capitaines de ces bâtiments, avertis du malheur de l'Ile de France, apportèrent promptement des secours abondants qui sauvèrent la colonie d'une disette absolue ; car ils arrivèrent fort peu de temps après un second ouragan, dont les nouveaux ravages avaient abattu l'espoir et le courage des infortunés habitants. Cette seconde tourmente, arrivée en Mars, ne fut pas si terrible que la précédente, mais elle causa cependant des dégâts qui prouvent un degré de force considérable ; un seul fait donnera l'idée de sa violence : le grand mât de hune du vaisseau *le Mars*, de 64 canons, fut rompu au ras du chouquet, quoiqu'il fût amené. L'abbé Rochon évalue la vitesse de vent à 150 pieds par seconde dans cette circonstance. *Lorsque la vitesse du vent*, dit-il, *excède cette mesure, tout cède à sa force ; les plus gros arbres sont déracinés, les maisons les plus solidement bâties sont renversées ; ni la pesanteur des ancres, ni la force des cables, ni la bonne tenue du fond ne sont plus capables d'assurer le mouillage des navires ; les vent les jette à la côte et les brise, lorsqu'ils ne peuvent pas se faire un lit sur la vase.*

M. Poivre ne bornait pas sa sollicitude aux objets soumis à son administration ; son zèle s'étendait à tout ce qui pouvait contribuer au progrès des sciences. Jamais il ne laissa partir du pays un vaisseau destiné à visiter des contrées peu connues, sans donner au capitaine et aux officiers éclairés des instructions sur les recherches auxquelles ils devaient particulièrement s'attacher, sans leur recommander de lui adresser les plantes et les productions des climats qu'ils allaient explorer. Lorsqu'on arma à l'Ile de France le bâtiment destiné à ramener à l'île de Taïti l'indien Aotourou qui avait suivi M. de Bougainville en Europe, M. Poivre désira vivement que l'abbé Rochon accompagnât le capitaine Marion dans cette expédition, et fit avec lui le voyage de la mer du Sud ; mais ni les démarches de l'intendant, ni les instances du commandant Marion ne purent déci-

der le gouverneur à consentir au départ de l'abbé Rochon, qui avait aussi joint sa voix à celle de ses deux amis pour vaincre la résistance de M. Desroches ; celui-ci les voyait avec déplaisir préférer ce voyage à celui de son ami Kerguelen qui, dans le même temps, se disposait à aller à la recherche des terres australes. Le célèbre Commerson, malgré ses longues fatigues et l'épuisement de sa santé, n'écoutant que son zèle pour l'étude de la nature, voulut faire partie de l'expédition de Marion ; mais on y trouva aussi des obstacles qu'il ne put surmonter, et peu après les sciences le perdirent.

Les deux bâtiments *le Mascarin* et *le Castries*, sous les ordres du capitaine Marion, firent voile de l'Ile de France, le 18 Octobre 1771, pour se rendre au Fort Dauphin, où l'indien Aotourou mourut de la petite vérole.[1] Il avait sans doute porté de l'Ile de France le germe de cette maladie qui y faisait à l'époque de son départ les plus cruels ravages. Le principal objet de de cette expédition n'existant plus par cet événement, le seul désir de faire des découvertes détermina Marion, qui était un des principaux armateurs, à continuer ce voyage à ses propres dépens. Après avoir rencontré dans le Sud des possessions françaises plusieurs îles inconnues, et ajouté d'intéressantes notions à la géographie dans cette partie du globe, il périt sur les côtes de la Nouvelle-Zélande, victime d'une imprudente confiance qui l'avait livré sans défense au milieu d'un peuple féroce, et c'est dans les entrailles de ces horribles anthropophages qu'il trouve un tombeau.

Peu après (le 29 Août 1773), Kerguelen arrive en cette île, chargé par le gouvernement français du commandement de deux vaisseaux, *le Roland* et *l'Oiseau*, destinés à faire de nouvelles recherches dans ce vaste espace qui s'ouvre depuis le Cap où finit l'Afrique. Il dirige sa course vers cette extrémité du globe, et dans sa route il reconnait les îles éparses que Marion venait de découvrir ; il s'assure de l'existence des côtes que l'on supposait être la partie la plus avancée au nord du continent austral. Après avoir lutté contre l'intempérie d'un climat de fer, contre des mers toujours en courroux, et devancé dans cette course audacieuse un plus célèbre navigateur, rebuté de tant d'obstacles, il revient au lieu de son départ.

De ces diverses tentatives il résulte au moins cette connaissance acquise, que le plus intrépide courage n'ajouterait rien au domaine de l'homme, en pénétrant, à travers d'incalculables dangers, jusqu'à ces extrêmes régions dont la nature a interdit l'accès, qui se refusent à toute culture et qui ne font pas partie de la terre habitable.

(*A suivre*)

[1] Voir notre dernière livraison, page 540. — *Les Editeurs*

DISCOURS DE POIVRE

AUX HABITANTS DE L'ILE DE FRANCE

—

—— SUITE[1] ——

—

Je ne dois pas vous laisser ignorer que le Gouvernement a vu avec indignation ces dernières émigrations d'une multitude de Colons qui ont emporté en France des fortunes énormes, faites dans des temps également malheureux & à la nation qui s'est épuisée pour soutenir cet établissement, & à la Colonie elle-même qui, malgré tant de dépenses, loin d'être en état de fournir les secours qu'on devoit en attendre, s'est vue dans la plus cruelle détresse.

Si ces fortunes étoient provenues de la culture des terres, si elles avoient été faites en fournissant à nos escadres des vivres abondants qui les eussent mises dans le cas de défendre nos comptoires de l'Asie, alors elles eussent été utiles à la nation, le Ciel & la terre se seroient réunis pour les bénir & les approuver. Mais ces fortunes ont été faites la plupart aux dépens de la Patrie, dont elles ont augmenté les malheurs.

Est-ce donc pour enrichir promptement quelques particuliers, quelques sangsues publiques, que l'Etat entretient à grands frais, à quatre mille lieues de ses ports, une Isle qui est un gouffre capable d'engloutir seul tous les trésors, sans améliorer sa situation ? Plus de soixante millions ont été dépensés dans cette Isle, depuis la prise de possession. Où trouverons-nous ici l'emploi d'une somme si immense ? En quoi l'Isle de France est-elle aujourd'hui, à proportion de tant de dépenses & de tant de travaux, plus utile à l'Etat, qu'elle ne l'était, lorsque les premiers François y mirent le pied ?

Si cette Isle produit aujourd'hui quelques grains nourriciers, si on y trouve quelques troupeaux en petit nombre, ces productions dédommagent-elles l'Etat, non seulement de ses dépenses, mais de la perte immense de ses bois & de la détérioration qui en est la suite.

Des hommes avides & ignorants, ne pensant que pour eux-mêmes, ont ravagé l'Isle, en détruisant les bois par le feu ; empressés de faire aux dépens de la Colonie une fortune rapide, ils n'ont laissé à leurs successeurs

[1] Voir page 541.

que des terres arides, abandonnées par les pluies, & exposées sans abri aux orages & à un soleil brûlant.

La nature a tout fait pour l'Isle de France : les hommes y ont tout détruit. Les forêts magnifiques qui couvroient le sol, ébranloient autrefois par leurs mouvements les nuages passagers, & les déterminoient à se résoudre en une pluie féconde : les terres qui sont en friche, n'ont pas cessé d'éprouver les mêmes faveurs de la nature ; mais les plaines qui furent les premières défrichées, & qui le furent par le feu, sans aucune réserve de bois, pour conserver au moins de l'abri aux récoltes, & une communication avec les forêts, sont aujourd'hui d'une aridité surprenante, & par conséquent beaucoup moins fertiles ; les rivières mêmes considérablement diminuées ne suffisent pas toute l'année à abreuver leurs rives altérées : le Ciel, en leur refusant les pluies abondantes ailleurs, semble y venger les outrages faits à la nature & à la raison.

Presque toutes les terres de cette Isle sont concédées sans économie, sans discernement, sans principes ; mais enfin elles sont concédées, & toutes ces terres peuvent à peine nourrir les habitants.

Encore quelques années de destruction, & l'Isle de France ne sera plus habitable ; il faudra l'abandonner.

Voilà donc quel est le fruit de ces dépenses énormes que l'Etat fait depuis quarante années pour l'établissement de cette Colonie.

Les trésors de la France, Messieurs, sont le fruit sacré des travaux, des sueurs & du sang de nos Concitoyens. Assez & trop longtemps ils ont été employés ici inutilement ; ils ont été dissipés & pillés par des mains sacrilèges. Les temps du désordre sont passés. La Patrie honorant de sa confiance notre nouvelle Administration, consent de faire encore un effort pour le soutien de cette Colonie ; mais si dans l'espace de trois ou quatre années, l'Isle n'est pas en état de nourrir ses habitants, & ne promet pas de faire subsister les escadres qu'une nouvelle guerre obligeroit d'envoyer aux Indes, je suis chargé de vous annoncer son arrêt : elle sera regardée comme indigne de tout secours, de toute protection ; elle sera abandonnée.

Le sort de cette Colonie, Messieurs, & le vôtre qui y est si étroitement lié, sont aujourd'hui entre vos mains ; si par une culture plus active et mieux entendue, vous vous mettez vous-mêmes dans l'abondance où le Gouvernement desire vous voir, vous pouvez compter sur la plus puissante protection. Je suis chargé de vous promettre au nom du Roi tous les secours dont vous aurez besoin & pendant la paix, & pendant la guerre. Vos propriétés & vos fortunes devenues utiles à l'Etat, en seront efficacement protégées ; & soyez bien assurés que vous ne manquerez pas de défenseurs, dès que vous vous serez mis en état de les nourrir.

Que ce jour soit donc l'heureuse époque du rétablissement de la Colo-

nie. Sensibles aux bienfaits dont Sa Majesté vous comble aujourd'hui, livrez-vous aux généreux transports d'une émulation patriotique ; que vos terres devenues libres, & cultivées avec plus d'ardeur & d'intelligence, vous rapportent de plus abondantes récoltes, qui seront tout à la fois la richesse de l'Etat, & la vôtre.

Que les terres en friche soient mises de toute part en valeur, mais qu'elles soient défrichées avec la plus grande économie des bois ; que ces terres nouvellement défrichées par petites portions, restent séparées & bordées par quelques toises d'arbres de haute-futaie, qui en garantissant vos moissons de la fureur des vents, conserveront à tout votre sol une fraîcheur & une communication salutaire avec les forêts. Je vous ferai savoir successivement les intentions du Roi, tant sur la manière de défricher, qui sera la seule permise à l'avenir, que sur les moyens de replanter avec succès des bois dans les terres anciennement dévastées par le feu.

Qu'une partie de vos terres soit mise en pâturages pour la nourriture de vos bestiaux ; car je vous préviens que les troupeaux qui vont être transportés de Madagascar par les flûtes du Roi, seront distribués exclusivement à ceux des Colons qui auront formé des pâturages, et en proportion de l'étendue de leurs savannes.

Que toute autre culture cède aujourd'hui pour un temps à celle des grains nourriciers. L'Etat ne vous demande encore ni café, ni coton. Les hommes qu'il enverroit à votre défense, n'en vivroient pas : vous êtes trop éloignés de la Métropole, pour qu'elle puisse, en vous envoyant des défenseurs, vous envoyer en même temps de quoi les nourrir.

Tandis que les flûtes du Roi iront nous chercher au dehors des ressources pour nous mettre dans l'abondance, tandis que les vaisseaux de la Compagnie & les armateurs particuliers seront occupés à nous apporter de toute part les denrées que notre Isle ne nous fournit pas, que tout François soit ici cultivateur & soldat ; remuons cette terre excellente ; tirons de son sein fécond les richesses qu'elle offre à notre travail ; montrons à toutes les nations jalouses de notre bonheur, & qui nous accusent d'inconstance & de légéreté, que les François sont capables de former une Colonie puissante, quand la Patrie les anime de ses regards.

Commençons par nous mettre dans la plus grande abondance possible de denrées : le temps viendra bientôt auquel vous pourrez vous livrer à la culture de quelqaes objets de richesses ; alors l'abondance bien établie vous en assurera la jouissance ; alors vous serez riches & puissants : autrement, vos richesses seroient incertaines & précaires, parce que vous seriez sans puissance. Elles ne serviroient qu'à attirer sur vous les forces de l'ennemi, qui ne verrcit dans cette Colonie qu'une proie facile à enlever.

MM. les Cultivateurs, vous êtes les colonnes de cet établissement ; il est fondé sur l'agriculture nourricière, & il ne sauroit avoir un meilleur

fondement. Les travaux auxquels vous vous livrez, sont par toute la terre les plus nobles & les plus honorables de ceux qui peuvent occuper l'homme. Partout, ils intéressent le genre humain, qui sans eux ne sauroit subsister.

Ici, vous exercez, comme tous les Cultivateurs du monde, les fonctions sublimes non seulement de coopérateurs de la Providence, de bienfaiteurs de l'humanité, mais de plus celles de soutiens de la Patrie, de protecteurs de ses établissements en Asie. Toutes ses espérances de ce côté-là sont fondées sur l'activité, sur l'intelligence & le succès de vos opérations. Votre position est telle, que les pertes que vous éprouverez dans vos cultures, seront des pertes pour l'Etat. Vos richesses & l'abondance de vos récoltes combleront ses vœux.

Dans une telle position, vous devez compter sur tous les égards, sur toutes les préférences du Gouvernement. Les bienfaits multipliés que je vous ai annoncés aujourd'hui de sa part, vous seront tout à la fois un motif pour les mériter, & un gage de ceux auxquels vos services vous donneront droit de prétendre.

Animé de son esprit, & dépositaire de sa confiance, je vous offre tous les secours que vous pouvez réclamer. L'autorité qui m'est confiée, ne sera employée que pour favoriser vos travaux.

Comme, malgré la droiture de mes intentions, je pourrois me tromper dans les moyens, je compte trouver en vous les lumières dont j'aurai besoin pour vous être utile. Je vous demande avec instance vos conseils pour porter cette Colonie au plus haut degré d'abondance & de prospérité.

Ne craignez pas, Messieurs, de me fatiguer, de m'importuner ; mon temps est à vous. Je ne suis venu ici que pour servir le Roi, en contribuant de toutes mes forces à votre bonheur. Instruisez-moi hardiment de mes erreurs, soyez persuadés qu'elles seront involontaires. Faites moi voir ce que mes seules lumières ne me feroient pas connoître, je me ferai un devoir de recevoir vos avis, de les discuter avec vous & d'y acquiescer, dès que la justice, les intérêts du Roi & les vôtres s'y trouveront réunis.

Après une déclaration aussi sincère de notre part, si votre agriculture trouve encore quelques obstacles : si quelques abus, quelques désordres en arrêtent les progrès ; si le mal se perpétue ; si tout le bien qu'il est possible de faire, ne se fait pas ; enfin, si la Colonie ne parvient pas au plus haut degré de félicité auquel elle puisse parvenir, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes. Que pouvons-nous vous offrir de plus pour votre utilité particuliere & pour l'avantage public, que toute la force de l'autorité dont nous sommes dépositaires ?

Nous vous déclarerons dans le temps les Ordres du Roi au sujet des Paroisses à établir dans cette Isle, sur l'etretien des Ministres de la Re-

ligion, sur l'ouverture & la réparation des chemins, sur la police de vos esclaves, enfin sur les différents objets de notre administration. Nous examinerons avec MM. les Syndics de chaque quartier, nous discuterons tous ces objets ; & comme l'intention de Sa Majesté est de vous favoriser en tout, que le but de notre administration est de n'agir que pour le bonheur de ceux qui y sont soumis, nous n'exigerons de vous que ce que la justice, la raison & votre intérêt bien connu en exigeroient sans l'autorité. Mais nous ne pouvons renvoyer à un autre temps de vous notifier les intentions du Roi en faveur des esclaves. L'humanité me presse de vous en parler dès aujourd'hui.

L'Isle de France située sous un ciel tempéré, fondée sur l'agriculture, le plus noble & le plus utile de tous les arts, établie pour servir d'asyle à nos navigateurs, & de boulevard à nos possessions en Asie, devoit n'être cultivée que par des mains libres. Une telle Isle ne devoit avoir pour cultivateurs que des hommes armés, capables de la défendre. Ses Colons devoient être des citoyens tirés de la classe des laboureurs de la Métropole ; ils eussent été ses défenseurs redoutables, & tout à la fois les protecteurs de notre commerce des Indes.

La première attention du Législateur d'une telle Colonie devoit être surtout d'y établir des mœurs frugales, si favorables à l'agriculture; de ces mœurs simples, mais nobles & austères, devant lesquelles le vice tremble & disparoît ; de ces mœurs qui agrandissent la sphère de l'âme, font germer en elle les grandes vertus, & la portent aux belles actions. Or, de telles mœurs ne se trouvent jamais que là où est la liberté & le travail. Rien ne leur est si opposé que la servitude ; elle dégrade l'homme, & après avoir avili l'esclave, elle tend à énerver le Maître, à le corrompre, à l'enchaîner sous le joug honteux de l'orgueil, de la dureté & de tous les vices.

Une Isle aussi importante ne pouvoit manquer d'être jalousée par les nations rivales de notre puissance ; elle étoit exposée à être attaquée à chaque guerre, & trop éloignée de la Métropole, pour en recevoir des secours prompts. Il ne convenoit donc pas d'y multiplier de malheureux esclaves, qui, n'ayant rien à perdre, & ayant tout à espérer d'une révolution, ne pouvoient, dans un cas d'attaque, qu'embarrasser fort ses défenseurs.

Nous ignorons sur quels principes l'ancienne Direction de la Compagnie a pu se déterminer, contre la nature des choses, à recourir aux bras des esclaves pour mettre cette Isle en valeur.

Quoi qu'il en soit, le mal est fait; mais heureusement il n'est pas sans remède.

(*La fin au prochain numéro.*)

1re ANNÉE 16 MAI 1888 N° 47

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—REUNION—MADAGASCAR

L'ILE DE FRANCE SOUS LE GOUVERNEMENT DU ROI

PAR

FERDINAND MAGON DE SAINT-ELIER

— SUITE [1] —

CHAPITRE XXI.

Départ de deux navires allant aux îles Moluques chercher des girofliers et des muscadiers ; succès de cette expédition.—Singulières réflexions de Rumphius au sujet de ces arbres.—Découverte de la patrie du mytérieux *coco de mer*.—Création du beau jardin de Montplaisir aux Pamplemousses.—Notice biographique sur M. de Céré.

Nous avons vu l'estimable M. Poivre s'exposer à tous les dangers, pour ravir la muscade et le girofle à l'avarice des Hollandais. Maintenant ses fonctions ne lui permettent plus de s'absenter des îles confiées à sa sollicitude, pour suivre en personne ces expéditions hasardeuses ; mais il se sert de l'autorité dont il est revêtu, pour les organiser et les faire exécuter. Depuis vingt-cinq ans il s'occupait des moyens de faire porter des Moluques à l'Ile de France une assez grande quantité de muscadiers et de girofliers pour en assurer la naturalisation ; ses longs efforts reçurent enfin leur récompense. Il instruisit de tous les détails de ses travaux et de ses démarches, M. Provost, ancien écrivain des vaisseaux de la Compagnie des Indes, lequel parlait la langue malaise. Il le chargea de lettres pour différents princes indiens, et le fit partir au

[1] Voir pages 521, 533 et 545.

mois de Mai 1769 sur la corvette *le Vigilant,* commandée par M. de Trémigon, lieutenant de vaisseau, accompagnée de la goëlette *l'Étoile du Matin,* commandée par M. d'Etcheveri, lieutenant de frégate. Ils firent dans plusieurs îles des recherches qui furent d'abord infructueuses ; à l'île de Miao, par exemple, où les Hollandais venaient de détruire les plants d'épiceries. Après avoir voyagé quelque temps ensemble, les deux bâtiments se séparèrent le 11 Mars 1770 : M. de Trémigon se rendit à Timor. M. Provost était passé à bord du navire de M. d'Etcheveri pour parcourir tout l'est des Moluques. Ils abordèrent plusieurs fois à l'île de Céram et obtinrent enfin des rois de Gébi et de Patani, souverains indépendants des Hollandais, quatre cents plants de muscadiers, dix mille noix muscades, soixante-dix plants de girofliers et une caisse de baies de girofle. M. d'Etcheveri ne songea plus alors qu'à rejoindre *le Vigilant.* Il échappa aux dangers dont le menaçait une escadre Hollandaise, opéra heureusement sa jonction avec M. de Trémigon au rendez-vous dont ils étaient convenus, et ils arrivèrent à l'Ile de France, le 24 Juin 1770. Le succès de cette intéressante expédition fut consacré dans les registres du Conseil Supérieur par un arrêté qui mérite de trouver place ici :

M. Poivre, président du Conseil, a présenté à la Cour un procès-verbal de la vérification faite en présence de M M. les Chefs du Gouvernement et des notables de la colonie, le 27 Juin 1770, des divers plants et graines de noix muscades et de girofle qui viennent d'être introduits en cette île, et de l'analyse qui en a été fait le même jour par le sieur Commerson, naturaliste du Roi.

M. le président retiré ;

Lecture faite des dits procès-verbal et analyse, d'où il résulte que par les ordres et soins de M. Poivre, il a été introduit dans cette île, le 24 Juin dernier, environ quatre cents plants de muscadiers, dix mille noix muscades, toutes germées ou propres à la germination, soixante-dix plants de girofliers, une caisse semée de baies de girofle, dont quelques-unes germées et hors de terre ; ouï le Procureur Général du roi, la Cour considérant le service essentiel que M. Poivre rend à cette colonie, au roi et à l'Etat, s'est déterminée à en consacrer la mémoire dans le sanctuaire de la Justice ; elle saisit pour rendre à son président l'hommage qui lui est dû, ce moment où toute la colonie est pénétrée des sentiments de la plus juste reconnaissance. Pourrions-nous garder le silence, nous qui sommes témoins depuis trois ans de son zèle pour le service du roi et du tendre intérêt qu'il prend aux habitants de cette île ? Nous ne le pourrions sans être soupçonnés de voir avec les yeux de l'indifférence le succès de ses soins patriotiques. Un tel sentiment est étranger à nos cœurs. Des magistrats ne souhaitent que le bien ; si le Souverain a borné leurs fonctions à la justice distributive, si leur objet est

plutôt la punition du crime que la récompense de la vertu, il leur est au moins permis de porter au pied du trône des sentiments qui n'ont d'autre base que celle de la vérité. C'est aux vues bienfaisantes de M. le duc de Choiseul et au choix heureux qu'il a fait de M. Poivre que nous devons les deux objets importants dont la culture, en augmentant le commerce, peuplera par une conséquence nécessaire, cette île de nouveaux Colons. Ils seront français ; ils seront donc autant de généreux défenseurs du boulevart de la nation dans cet hémisphère ; mais en témoignant notre reconnaissance au ministre éclairé qui est le père de cette colonie, et au sage administrateur digne de son choix, n'oublions pas la justice due à l'instrument qui a été employé pour notre bonheur : le sieur Provost est un généreux citoyen, qui s'est dévoué au bien public et qui s'est acquitté de sa commission avec zèle et intelligence ; il mérite les grâces de Sa Majesté. La Cour a ordonné que lesdits procès-verbal et analyse resteront déposés au greffe et enregistrés aux registres du Conseil ; que copie du présent arrêté sera portée à M. le président par MM. de Chazal et Codère, conseillers qu'elle a députés à cet effet ; qu'une autre copie serait remise au sieur Provost par le greffier de la Cour, et que M. le Général serait invité à faire parvenir nos vœux à M. le duc de Choiseul, de peur que la modestie de M. Poivre ne le portât à supprimer les suffrages les mieux mérités. Fait et arrêté au Port-Louis, Ile de France, au Conseil Supérieur tenu le 10 *Juillet* 1770.

De Candos.—Codère.

Le gouverneur, M. Desroches, guidé par un excès de zèle, conçut aussitôt le projet de concentrer à l'Ile de France la culture du muscadier et du giroflier. Le Conseil Supérieur partagea son sentiment, à l'exception de M. Poivre qui s'opposa à l'ordonnance qui fut rendue à ce sujet, mais qu'il ne put se dispenser de signer, n'ayant trouvé personne qui fut de son avis ; mais il écrivit au ministre pour lui mettre sous les yeux les graves inconvénients qui pouvaient résulter de ce privilége exclusif accordé à l'Ile de France pour la culture des épiceries. Le gouvernement entra dans les vues de l'intendant et l'on fit passer des muscadiers et des girofliers à l'île de Bourbon et à la Guyane.

Malgré l'heureux succès de l'expédition de MM. de Trémigon et d'Etcheveri, l'intendant Poivre, dont la sage prévoyance allait au devant de tous les accidents, jugea qu'il était prudent, pour assurer à jamais aux colonies françaises la possession des épiceries fines, d'ordonner un second voyage. Il fit donc partir encore M. Provost pour les Moluques, au mois de Juin 1771, sur la flûte *l'Ile de France*, commandée par M. Ostivi, enseigne de vaisseau, accompagnée de la corvette *le Nécessaire*, commandée par M. Cordé, ancien officier de la Compagnie des Indes. De ce second voyage à Gébi, ils apportèrent une moisson de muscadiers et de girofliers plus considérable encore que la première. Ces arbres se

plaisent à l'Ile de France et y ont réussi parfaitement ainsi qu'à Bourbon ; les fruits qu'ils y produisent ne le cèdent, ni pour la beauté ni pour le parfum, à ceux qui sont tirés des Moluques, et si l'abbé Raynal a trouvé que les clous de girofle, sortis du jardin de l'Ile de France, étaient *petits, secs et maigres*, c'est que ceux qu'il a vus, étaient le premier rapport d'arbres faibles et encore languissants, nouvellement plantés dans une terre étrangère. La culture de ceux qui furent transportés de l'Ile de France à Cayenne en 1772, 1783 et 1788 a obtenu les mêmes succès : le girofle qu'on y récolte vaut celui d'Amboyne. L'industrie de l'homme et la nature ont donc donné un démenti formel au célèbre Rumphius, qui, pour entrer sans doute dans les vues de la Compagnie hollandaise, qu'il servait, prétendait qu'il était impossible de cultiver avec succès le giroflier ailleurs qu'aux Moluques : *les habitants de Java*, dit-il, *et ceux de Macassar ont transporté chez eux des arbustes et des semences du giroflier. Les plants ont crû jusqu'à la grandeur ordinaire de ces arbres, mais ils n'ont pas porté de fruits. On en peut conclure que Dieu a sagement distribué à chaque nation des richesses, des productions diverses, et qu'il a renfermé le girofle dans l'enceinte des Moluques, hors desquelles aucune industrie humaine ne peut le propager ou le cultiver jusqu'à sa perfection.*

Ce que dit le même Rumphius, en commençant la description du muscadier, n'est pas moins singulier, et l'on ne peut guère croire que ce savant naturaliste ait écrit sérieusement ce curieux préambule : *Le Créateur*, dit-il, *pour obliger les hommes à s'occuper de travaux et d'exercices utiles, a caché, dans les entrailles mêmes de la terre, le diamant, l'or et les choses les plus précieuses ; c'est par la même raison qu'il lui a plu de recéler dans un des coins de l'Orient, à la plus grande distance et dans de petites îles peu nombreuses, la muscade et le girofle. La noix muscade croît néanmoins dans un plus grand nombre d'îles que le giroflier, et on la trouve dans presque toutes les Moluques.* Il ajoute, et ceci peut-être vrai, qu'*autrefois il y eut des conventions entre les habitants d'Amboyne et ceux de Banda, en vertu desquelles la culture du giroflier était interdite à Banda, comme celle du muscadier à Amboyne ; car le Dieu Tout-Puissant, disent ces insulaires, a réparti ses dons divers aux différentes îles, et chacune doit en être satisfaite. Les muscadiers croissaient cependant à Kelangeeram et dans les îles du Sud-Ouest ; mais ils y ont été détruits soit par la guerre, soit par des traités conclus entre nous et les indigènes.* Cette dernière réflexion ferait croire que les Hollandais s'imaginent que la Providence a besoin de leurs traités et de quelques soldats pour seconder ses vues et faire exécuter ses décrets. — Du reste, M. Provost confirme, dans le rapport qu'il fit de son voyage, ce que d'autres voyageurs avaient dit, et ce que l'on trouve aussi dans l'abbé Raynal, sur la conduite des

Hollandais à l'égard du commerce des épiceries, dont le monopole les avait enrichis depuis deux siècles. Après avoir asservi les peuples qui les possédaient, et s'en être ainsi rendus propriétaires exclusifs, ils déracinaient un grand nombre de ces arbres précieux, et brûlaient même souvent les fruits de ceux qu'ils avaient conservés, dans la crainte que le prix n'en diminuât entre leurs propres mains.

L'arbre à pain que les Indiens nomment *Rima*, est encore une acquisition que la colonie doit à M. Poivre. Le pain de *Rima* est la nourriture commune des habitants des îles Mariannes, des Moluques et des Philippines. Il est fait mention du *Rima* dans le *Voyage autour du Monde* de lord Anson : *Nous le mangions*, y est-il dit, *au lieu de pain, et généralement tout le monde le préférait à cette nourriture ; de façon que pendant notre séjour dans l'île de Tinian, on ne distribua point de pain à l'équipage.* — De l'Ile de France le *Rima* fut transporté à la Guyane où il donne des fruits en abondance. Quoique placé près des côtes occidentales de l'Amérique et séparé des Antilles seulement par l'isthme de Panama, l'arbre à pain n'avait pas franchi, durant tant de siècles, cette digue étroite. La jalousie qui ferme les colonies espagnoles aux étrangers, empêcha de l'apporter par cette route à Saint-Domingue et aux Antilles ; il fallut donc faire parcourir à cet arbre les trois quarts du tour du globe pour l'envoyer à la Guyane.

Tandis que d'un côté on s'occupait de conquérir les épiceries des Moluques, de l'autre le hasard fit enfin découvrir aux îles Seychelles le palmier qui porte le *coco de mer*, fruit jusqu'alors mystérieux et si recherché aux Indes et dans toute l'Asie ; l'ingénieur Barré, se trouvant à l'archipel des îles Seychelles pour en lever les plans, ramassa sur le rivage de l'île Praslin une noix qui lui parut être le *coco de mer*, mais ayant pénétré dans l'île et ayant vu la terre jonchée de fruits semblables, et une forêt de palmiers qui les produisaient, il en conclut que ce n'était point de vrais *cocos de mer*, et se borna à porter à l'Ile de France, comme objet de curiosité, quelques-unes de ces noix que M. Poivre reconnut pour être précisément ce fruit qui avait donné lieu à tant de fables et d'idées superstitieuses chez différents peuples. La forme singulière et impudique de cette noix, appelée par les botanistes *nux medica*, a peut-être contribué à sa célébrité. Ceux qui n'auraient pas eu l'occasion de voir ce fruit, en trouveront une description détaillée dans Sonnerat.[1] Avant que la patrie en fût découverte, il n'était connu que pour avoir été trouvé flottant dans l'Océan Indien. Rumphius prétendait que ce n'était point une production terrestre qui aurait pu tomber dans la mer, mais un fruit sorti du sein des flots, et dont l'arbre se dérobait aux regards des hommes. Du reste, voici avec quelle emphase il en parle : *Mirum naturæ, quod princeps*

[1] Voyage à la Nouvelle Guinée.

est omnium marinarum rerum quæ raræ habentur. De pareilles idées sur ce fruit expliquent le prix élevé qu'on y mettait et les lois que dicta à ce sujet la superstition : aux îles Maldives, peine de mort contre les personnes qui possédaient des *cocos de mer*, et ceux qu'on trouvait étaient confisqués pour le roi, qui les vendait à un haut prix, ou les distribuait comme des présents dignes de la munificence royale.

Avant de terminer ce chapitre, il me reste à parler du beau jardin que créa M. Poivre à *Montplaisir*, enclos, qu'il avait acheté à une petite distance de la ville, aux Pamplemousses, et qui fait l'étonnement et l'admiration des voyageurs et des savants qui le visitent. C'est là qu'au milieu de milliers d'arbres et d'arbustes divers, il fit cultiver les muscadiers et les girofliers qu'il avait introduits dans l'île ; c'est là qu'on peut concevoir l'idée de ce que le climat de notre île est susceptible de produire, lorsqu'il est secondé par l'industrie de l'homme intelligent et éclairé. Là se trouvent confondues avec les productions du pays, celles de la Perse, de la Chine, du Pégu, de Java, de Ceylan, des Moluques, des Canaries, du Brésil ; à côté des fleurs qui ornent les bosquets de la France, on voit les arbrisseaux curieux de l'Australie ; ici sont les hôtes des montagnes de Gate, là des plantes qui naquirent sur les rives de l'Indus et du Gange. Les sables arides de l'Arabie, les plaines marécageuses de Madagascar, les bords brûlants du Niger, les vallées délicieuses de Cachemire, les côteaux parfumés d'Yémen ont aussi payé leurs tributs à *Montplaisir*, et telle est l'intelligence qui a présidé à la réunion et à la disposition de ces plantes diverses, qu'il n'en est pas une qui ne contribue à l'effet synoptique de ce magnifique jardin. Des canaux tracés dans différentes directions font circuler de tous côtés une eau limpide, qui entretient une fraîcheur délicieuse dans ces allées sombres et profondes, dont le studieux silence invite à la méditation, et remplit l'âme d'une douce mélancolie. Que de charmes j'ai souvent trouvés à promener mes rêveries à l'ombre de ces bosquets en fleurs, dans cette solitude animée, où les arbustes, les fleurs même prennent une voix et parlent un langage que le cœur ne saurait manquer d'entendre. Que de fois j'ai arrêté ma pensée sur le poétique symbole d'un olivier croissant à l'ombre d'un laurier ; que de fois je me suis senti ému, en voyant la touchante allégorie d'une rose penchée sur un cyprès. Qu'on aime alors à payer son tribut de reconnaissance aux hommes généreux qui se sont plu à préparer tant de jouissance aux Colons ! Poivre, Commerson, Céré, Du Petit-Thouars apparaissent de toutes parts, et remplissent ces lieux charmants du souvenir de leurs bienfaits.

Le passage suivant fera connaître l'effet que produit le jardin de *Montplaisir* sur l'esprit des étrangers qui le visitent. Il est extrait d'une relation faite par un voyageur éclairé, M. Melon, qui, après avoir

parcouru l'Europe, l'Egypte et l'Asie, passa en cette île en 1786 : *Le jardin national de l'Isle de France me paraît une des merveilles du monde. Le climat de cette île lui permet de multiplier en pleine terre les productions de toutes les parties de l'univers. Le voyageur trouve rassemblées dans ce jardin plus de six cents espèces d'arbres ou d'arbustes précieux, transportés des divers continents. Tous n'ont pas atteint encore leur point de perfection. Il faut du temps et des soins pour acclimater et naturaliser les arbres. Cette partie de la culture, qui demande beaucoup d'observations, de sagacité et de philosophie, était une des choses dans lesquelles M. Poivre excellait. M. de Céré, son élève, y est devenu très-habile. Le manguier a été vingt ans dans les isles de France et de Bourbon sans donner de bons fruits. Les deux isles sont actuellement couvertes de ces arbres, qui produisent en grande abondance des fruits délicieux. On peut dire la même chose de plusieurs autres, qui par degrés y ont réussi.*

Lorsque M. Poivre quitta la Colonie, il céda son jardin de *Montplaisir* au gouvernement, pour le prix qu'il l'avait acheté, faisant ainsi hommage aux Colons des travaux et des dépenses qu'il lui avait coûtés. L'estimable M. de Céré, dont le nom, orné des palmes de la reconnaissance, ne s'effacera jamais de nos annales, fut alors chargé de la direction de *Montplaisir*, conformément au désir de son illustre ami, M. Poivre. M. de Céré est un des Colons qui ont le mieux mérité du pays, et à ce titre, nous ne devons point perdre de vue cette succession non interrompue de travaux utiles, d'œuvres bienfaisantes, de services rendus qui, s'enchaînant mutuellement, n'ont fait, pour ainsi dire, de toute sa vie, qu'un seul acte de vertu.

Jean-Nicolas de Céré, chevalier de la Légion d'Honneur, major d'infanterie, commandant du quartier des Pamplemousses, directeur du Jardin Royal, correspondant de la Société Economique des Philippines, de la Société d'Agriculture et du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, naquit à l'Ile de France en 1737. Sa famille, d'origine italienne et d'une ancienne noblesse, s'était établie en France au commencement du 14e siècle. Son père, M. Toussaint-François de Céré, officier de marine, envoyé en cette île pour commander le port et diriger des travaux importants, s'acquitta de sa mission avec distinction et rendit de grands services au gouvernement. Il fit ensuite la campagne de l'Inde sous M. de Labourdonnais, et y montra autant d'habileté que de bravoure. Le service militaire ne lui permettant pas de s'occuper personnellement de l'éducation de son fils, et la colonie n'offrant guère de ressources à cette époque pour des études régulières, il le fit partir pour France dès l'âge de cinq ans. Des accidents imprévus déconcertèrent les sages mesures qu'avait dictées la tendresse paternelle pour tous les soins qu'exigeait un enfant d'un âge si tendre : Le

vaisseau sur lequel il était parti, ayant été poussé à la Martinique, et le capitaine à qui il était confié étant mort, il fut envoyé sur un autre bâtiment à Brest, et l'on ne sut plus quels étaient ses parents. Il fut remis à une femme qui en prit soin, jusqu'à ce que sa famille, vivement alarmée sur son sort, fût parvenue à le retrouver, après bien des réclamations dans les papiers publics. Il fut alors envoyé au collège des Jésuites de Vannes où il commença ses étude classiques, qu'il alla achever à Paris. Il se destinait au génie ; mais comme à cette époque on faisait un armement considérable pour l'Inde, le jeune Céré fut saisi du désir d'aller faire ses premières armes et chercher la gloire sur le théâtre où son père s'était distingué. Il demanda donc à faire partie de cette expédition, et fut chargé de commander un détachement de soixante hommes sur le vaisseau qui portait le général Lally. Après avoir fait deux campagnes sur mer, il vint se fixer à l'Isle de France où son père, qui n'existait plus depuis quelques années, lui avait laissé des biens considérables.

(*A suivre*)

DISCOURS DE POIVRE

AUX HABITANTS DE L'ILE DE FRANCE

—

—— SUITE ET FIN[1] ——

—

Vous préviendrez, Messieurs, tous les maux que traîne après soi l'esclavage introduit dans cette Isle, en suivant exactement l'esprit de la Loi qui a permis aux François d'avoir des esclaves dans leurs Colonies.

Cette Loi qui, depuis le dernier siècle seulement, tolère parmi nous un usage inhumain, anciennement établi chez des peuples barbares, contre le droit naturel, ne se tolère qu'à condition que ces malheureux esclaves, dépouillés, autant qu'il est en nous, de leur qualité d'hommes, seront instruits par leurs Maîtres, & éclairés des lumières de la Foi. Notre Religion simple, en les adoptant au nombre de ses enfants, leur rendra au-dela de ce qu'ils auront perdu. Ses vérités consolantes leur feront supporter avec patience la rigueur de leur sort. Encouragés par les promesses si dignes du Père commun des hommes, qui assurent la plus haute récompense aux malheureux qui pleurent, ils serviront leurs Maîtres avec fidélité, comme leurs bienfaiteurs ; &, malgré les horreurs de l'esclavage, ils pourront être heureux, en conservant cette liberté précieuse de l'âme que le vice seul peut enlever.

[1] Voir pages 541 et 552.

La même Loi exige encore que le Maître favorise le mariage parmi ses esclaves, qu'il les nourrisse, les habille, & les traite avec humanité. Quand la nature parle, est-il donc besoin d'une loi positive? Se trouveroit-il dans cette Colonie des Maîtres assez dénaturés pour que l'autorité y fût obligée de recourir à la Loi pour venger la nature ? Que de tels hommes, s'il s'en trouve, rentrent un instant en eux-mêmes ! Qu'ils écoutent le cri touchant & terrible de l'humanité, ils seront bientôt honteux & punis de leur barbarie !

Nous sommes persuadés que le plus grand nombre des Colons de cette Isle, sont à cet égard au dessus de tout reproche.

On assure néanmoins qu'il y a dans la Colonie beaucoup d'anciens esclaves que leurs Maîtres n'ont point encore pensé à instruire des vérités de la Religion ; qu'il est des Maîtres qui non seulement ne favorisent pas les mariages, mais qui s'y opposent ; qu'il en est qui ne leur fournissent d'autre nourriture que les racines caustiques & vénéneuses du songe qu'ils leur permettent d'aller arracher sur les bords des rivieres ; que plusieurs Maîtres les surchargent, sans pitié, de travail.

Qu'enfin on voit dans l'Isle beaucoup de ces malheureux qui ne sont point habillés, & que l'on en compte plus de six cents que les mauvais traitements ont rendu fugitifs dans les bois.

Si de tels rapports étoient vrais, malgré ce que je dois en penser d'après ce que j'ai vu autrefois moi-même, lorsque j'ai vécu parmi vous, les mœurs de cette Colonie auroient bien changé; & nous vous déclarons, Messieurs, que dans ce cas, nous ferons valoir toute la sévérité des Loix pour protéger & venger l'humanité outragée : pourrions-nous faire un meilleur usage de notre autorité ?

N'oublions jamais que le seul moyen de prévenir les malheurs dont l'introduction des esclaves menace cette Colonie, est d'être juste & bienfaisant envers ces malheureux, de favoriser par les mariages la multiplication de ces ouvriers devenus nécessaires. Des esclaves bien traités serviront toujours bien leurs Maîtres & pendant la paix, & pendant la guerre ; ils ne chercheront ni à fuir dans les bois, ni à déserter chez l'ennemi. Attachés à la Religion catholique, ils le seront à notre nation ; ils se croiront François ; ils auront en horreur toute autre Religion, & craindront de tomber sous la puissance d'une nation hérétique ; mais il faudra beaucoup d'instructions, pour faire prendre à leur esprit cette tournure avantageuse.

Leurs enfants regarderont la maison du Maître comme la maison paternelle, & l'Isle comme leur Patrie.

Quelle situation plus délicieuse que celle d'un Maître bienfaisant, qui vit sur sa terre au milieu de ses esclaves, comme au milieu de ses enfants; qui les voit autour de lui, deviner ses volontés & prévenir sa parole, pour

les exécuter avec ardeur ; qui voit des pères & mères sains & robustes lui apporter annuellement le premier sourire du fruit de leur amour, comme des prémices dûs au Père commun de tous ses serviteurs. Ils craignent son absence, autant que d'autres malheureux craignent la présence d'un Maître impitoyable lorsqu'il reparoît au milieu d'eux, il est comme l'astre bienfaisant qui réjouit toute la nature d'un de ses regards. Il trouve tout dans le plus grand ordre, & ne voit autour de lui que des hommes empressés, gais & contents.

De tels esclaves vaudront des hommes libres. Loin d'être dangereux à leurs Maîtres, dans le cas d'une invasion de la part de l'ennemi, ils seront au contraire de très-bons défenseurs de la Colonie ; & je suis persuadé que tous les bons Maîtres de l'Isle compteroient en pareil cas sur l'attachement de leurs esclaves.

Vous voyez donc, Messieurs, que la nature, la raison, la Religion, votre intérêt & celui de la Colonie, votre propre bonheur, tout vous parle plus fortement que la Loi elle-même, en faveur de ces infortunés.

Mais de tous les maux auxquels cette Isle a été exposée par l'introduction des esclaves, le plus dangereux & le plus funeste à son bonheur, seroit sans contredit la corruption des mœurs, suite trop naturelle & du pouvoir contre nature que le Maître a sur ses esclaves, & de l'avilissement forcé de tous ces êtres créés pour être libres, & qui ne le sont pas.

La Loi a eu pour objet de prévenir un si grand malheur, non seulement en ordonnant d'instruire les esclaves dans les maximes pures de la Morale chrétienne, mais encore en prononçant des peines sévères contre le Maître qui abuseroit de son autorité pour séduire sa jeune esclave. Elle a fait plus : elle a défendu l'affranchissement des enfants qui naîtroient d'un tel concubinage, dans l'espérance qu'un Maître trop aveuglé par sa passion pour voir ce qu'il doit à Dieu, à soi-même, à l'exemple & à la fidélité conjugale, seroit au moins arrêté par la crainte si naturelle d'avoir des enfants très-certainement malheureux.

Les mœurs sont l'accomplissement de tous les devoirs naturels, religieux & civils. Cet accomplissement est l'ordre moral, sans lequel aucune société ne sauroit être heureuse, ni même subsister un certain temps. La vertu n'est autre chose que l'amour & la pratique de cet ordre.

Si les grands Empires & les Royaumes les mieux fondés en ont besoin pour conserver leur existence ; s'ils sont foibles ou puissants ; s'ils prospèrent, ou s'ils touchent à leur ruine, suivant que les mœurs y sont plus ou moins conservées, que sera-ce donc d'une Colonie, espèce de société isolée, naissante et foible par sa nature ? Chez un grand peuple, on s'appercevra moins de l'influence funeste qu'aura sur la masse générale le défaut des mœurs parmi une multitude de particuliers.

Dans la distribution immense des différents états qui constituent ce

grandes sociétés, il en est toujours quelques-uns de privilégiés, dans lesquels la vertu se plaît, se conserve davantage, & semble même se naturaliser. Cet heureux levain n'attend souvent qu'une circonstance favorable pour rendre à la masse une fermentation salutaire qui la rétablira dans sa première valeur.

Mais dans une Colonie qui ne peut être regardée que comme une famille, dès que les mœurs manquent dans une partie des individus qui la composent, la contagion de l'exemple gagne presque en un instant toute la circonférence du cercle qui la renferme, bientôt tout est corrompu, & une telle société est condamnée à périr dès son berceau.

Ne cherchons pas, Messieurs, à nous faire illusion sur les causes de l'état de langueur & d'inertie dans lequel se trouve encore cette Colonie, malgré les sommes immenses qu'elle a coûtées à l'Etat depuis près d'un demi-siècle qu'on a commencé à l'établir.

Son climat tempéré donne peu de besoins ; l'air y est salubre & favorable à la population ; le sol en est le plus fertile que l'on connoisse dans le monde, & le mieux arrosé ; en faisant gratter simplement la terre deux fois l'année, vous y recueillez annuellement deux moissons abondantes. Si une telle Isle est encore sans forces ; si les premiers esclaves qui y furent introduits, y ont si peu multiplié, qu'il faille sans cesse y en apporter de nouveaux ; si l'Isle n'est pas encore en état de nourrir ses habitants & de fournir des vivres au petit nombre de vaisseaux qui y abordent, nous ne pouvons nous en prendre au physique du climat : tout nous dit qu'il ne sauroit y être meilleur.

Si nous examinons les causes morales, nous voyons que depuis l'établissement de cette Colonie, toujours languissante, il en est sorti une multitude prodigieuse de fortunes énormes ; si ces fortunes avoient été le produit des cultures, ces cultures existeroient encore, & l'Isle ne seroit pas dans l'état de foiblesse où nous la trouvons. D'où sont donc sorties tant de fortunes subites, dans une Isle qui semble ne produire encore que des bois & des pierres ? Vous le savez, Messieurs, & je n'ajouterai aucune réflexion à ce sujet.

Si nous examinons l'état de la Religion dans cette Isle, nous serons au premier coup d'œil indignés de voir que l'établissement principal de la Colonie est encore, pour ainsi dire, sans un Temple destiné au culte public ? Une indifférence aussi honteuse avilit sans doute notre nation aux yeux des étrangers qui abordent ici ; mais elle annonce de plus une autre indifférence bien effrayante pour tout Patriote qui s'intéresse au bonheur de cette Colonie.

Si nous examinons les mœurs particulières, un luxe étonnant se présente à nos yeux.

Quoi, le luxe ! le luxe le plus scandaleux dans une Isle qui manque

de pain, & qui n'a aucun objet de commerce. Ah ! Messieurs, n'en cherchons pas davantage, & convenons franchement que si cette Colonie est misérable, si avant même d'avoir existé, elle est sur son déclin, elle doit l'attribuer non au physique du climat, mais à la corruption des mœurs, aux vices d'une partie de ses habitants.

Par toute la terre, le premier âge d'un peuple est l'âge des mœurs & de la vertu. Les mœurs amènent la force & la puissance, la puissance produit les richesses ; de celles-ci naît le luxe qui perd les mœurs & la nation, à moins que des Loix sages ne préviennent un si grand malheur.

Dans cette Isle, l'ordre des vicissitudes humaines est changé : le luxe & la corruption ont devancé leurs causes.

Une Colonie qui n'a jamais eu ni puissance, ni richesse, qui est énervée par un luxe extravagant, égal à celui des peuples les plus riches, est dans l'ordre moral le phénomène le plus monstrueux.

En vain croirons-nous, Messieurs, pouvoir, à force de travaux, rétablir cette Colonie, y amener la force, la puissance, la richesse & le bonheur ; si nous ne commençons par y rétablir les mœurs. Sans elles, sans la vertu, tous nos efforts, tous nos travaux mêmes tourneront contre nous ; ils ne serviroient qu'à attirer les forces de l'ennemi, & qu'à lui préparer une conquête facile.

Intimement convaincu de cette vérité qui nous effraie, nous avons recours à vous, MM. les Colons ; votre état de cultivateurs vous attache à des occupations qui donnent naturellement des mœurs simples, frugales & innocentes. C'est au milieu des travaux champêtres que la vertu se plaît à exercer son empire. Plus vous tenez à la Colonie par vos propriétés, plus vous êtes intéressés à défendre les droits de la vertu, qui seule peut la rendre heureuse, puissante, invincible : vous en êtes les vrais soutiens, toute l'espérance de la Patrie est encore ici en vous.

Qu'une noble émulation s'empare donc aujourd'hui de tous les cœurs; que tout se renouvelle dans cette Isle ; qu'à ce luxe insensé qui énerve les âmes, vous fassiez succéder ce luxe d'aisance qui donne de la vigueur, & inspire la confiance & le courage.

C'est à vous à donner l'exemple de l'attachement le plus inviolable à tous les devoirs que prescrivent la nature, la Religion & la société. Votre exemple gagnera tous les autres habitants libres ou esclaves. Alors vous verrez la Colonie faire des progrès rapides ; alors toutes les familles qui la composent, n'en feront plus qu'une, heureuse au dedans & redoutable au dehors.

Alors les vues de la Patrie seront remplies, & vous serez mis au nombre de ses enfants les plus chéris.

Alors le Ciel répandra ses bénédictions sur des cultures exercées par des mains pures & innocentes, & vous serez dans la plus grande abondance.

Alors la renommée publiant partout votre bonheur & votre vertu, quel ennemi seroit assez téméraire pour oser tenter une descente sur une Isle habitée par un peuple nombreux, cultivateur & guerrier, protégé du Ciel, & que sa vertu rendroit invincible par l'union de tous ses membres, par la force qu'elle donne, par le courage qu'elle inspire ?

FIN

1re ANNÉE 23 MAI 1888 N° 48

ARCHIVES COLONIALES

MAURICE—REUNION—MADAGASCAR

L'ILE DE FRANCE SOUS LE GOUVERNEMENT DU ROI

PAR

FERDINAND MAGON DE SAINT-ELIER

— SUITE [1] —

La fortune et les séductions du monde n'égarèrent point sa jeunesse : l'étude et la réflexion furent sa sauvegarde et le préservèrent de ces déceptions si communes dans les transactions de la vie, lorsqu'on ne s'est pas prémuni contre elles. Il ne fuyait point le commerce des hommes, il n'était point insensible aux charmes de la société, mais il y apportait cette modération qui lui en faisait goûter les agréments, sans en partager les illusions. L'arrivée de M. Poivre en cette colonie fut une circonstance heureuse pour M. de Céré dont le goût studieux, l'âme élevée et l'amour du bien public furent dignement appréciés par ce philosophe. La conformité de leurs idées et de leurs penchants établit bientôt entre eux une amitié qui ne s'est jamais altérée. Ils s'occupèrent ensemble de créer dans l'île une nouvelle branche de commerce avec la métropole, celle des épiceries, et ce fut M. de Céré qui se chargea des détails de la culture de ces pépinières qu'on venait de former à Montplaisir, après tant d'efforts et de difficultés vaincues. Après le départ de M. Poivre, M. de Céré eut à lutter quelque temps pour la prospérité et même la conservation du Jardin Royal, contre le nouvel intendant[2] qui était loin de partager les idées de

[1] Voir pages 521, 533, 545 et 568.

[2] M. Maillard Dumesle.—A. G.

son prédécesseur ; mais heureusement la réputation qu'avait acquise M. de Céré par ses travaux et ses correspondances avec les savants de Paris, le firent nommer directeur du Jardin Royal en 1775.

Maître alors de diriger cet établissement selon ses idées, il ne tarda pas à y faire de puissantes améliorations. Privé des secours du gouvernement, il fit à ses frais les dépenses que ses utiles projets exigeaient, et malgré l'ordre et l'économie qui y présidèrent, il y employa des sommes considérables. Les poivriers, les cannelliers, les girofliers et les muscadiers s'y multiplièrent en grand nombre, et de jeunes plants furent distribués aux habitants des deux îles. Le succès de cette entreprise fut si complet, que peu d'années après, un particulier recueillit sur son habitation vingt-huit milliers de girofle, et que M. Hubert avait à Bourbon, en 1786, une plantation de huit mille girofliers. M. de Céré étendit alors son patriotisme et ses bienfaits plus loin, et des caisses de végétaux tirés de ses pépinières furent envoyées aux colonies françaises d'Amérique. M. de Céré, partageant les vues de M. Poivre, désirait ardemment de faire porter une seconde fois à l'Ile de France, le riz sec de la Cochinchine, et de joindre cette plante alimentaire aux épiceries qui enrichissaient déjà Montplaisir ; mais n'ayant pas obtenu l'approbation du gouverneur, il lui fallut renoncer à l'excution de ce projet.

M. de Céré ne borna pas ses soins à la culture des épiceries ; une multitude d'arbres fruitiers partageaient sa sollicitude, et plusieurs espèces sont aujourd'hui très répandues dans l'île : le *mangoustan* de Java, qui ressemble beaucoup au citronnier, et qui a la touffe si belle, si régulière, si égale, qu'on le préfère à Batavia au marronier d'Inde pour l'ornement d'un jardin ; le *jamrosa* de l'Inde, qui forme de si belles allées, que parfument des grappes de fruits roses, dont on obtient, par une préparation facile, un excellent alcool ; le *pamplemoussier* de Siam, qui porte une orange presque aussi grosse qu'un melon, dont la chair est excellente et d'un goût de fraise, et dont l'épaisse écorce fait d'excellentes confitures ; le *jaquier*, l'analogue du *rima* des Célèbes, arbre superbe, dont la cime arrondie et le feuillage touffu projettent une ombre profonde, dont les rayons du soleil ne peuvent jamais altérer la fraîcheur ; le *caféier*, originaire de Moka, dont les petites baies à deux semences sont couvertes d'une écorce écarlate, qui donne à l'arbre qui en est chargé un aspect si gai et si éclatant ; le *litchi* de la Chine, l'*avocatier* et le *cacaoyer* d'Amérique, l'*arbre de Cythère* et beaucoup d'autres croissaient en même temps à Montplaisir sous les regards attentifs et vigilants de M. de Céré. Aussi s'adressait-on toujours à lui des différentes parties de l'Europe, lorsqu'on désirait y faire venir les productions des tropiques, et la collection des plantes qu'il envoya à l'empereur d'Allemagne, en 1782, et dont M. Jacquin à donné le catalogue à la tête de l'*Hortus Schœnbrunensis*,

fut sans contredit la plus riche qu'on eût jusqu'alors reçue de nos climats.

Si le *gouramy*, cet excellent poisson de Chine, est depuis longtemps commun dans les bassins et dans plusieurs rivières, c'est à M. de Céré qu'on en est redevable ; il en avait donné plusieurs individus à M. de Suffren pour les porter en France ; mais le bâtiment sur lequel ils se trouvaient ayant eu un combat à soutenir près des Açores, la barrique qui les contenait fut fracassée d'un coup de canon.

En agronome éclairé, M. de Céré sut apprécier l'avantage des observations météorologiques ; il s'y livra avec une régularité qui ne s'est pas démentie un seul instant pendant plusieurs années consécutives, et il en est résulté des tableaux du plus grand intérêt. Un homme si généreusement dévoué à la science et à son pays ne devait pas manquer de posséder à un haut degré les qualités philantropiques et hospitalières : il les mit toute sa vie en pratique, avec cette simplicité douce, ces prévenances délicates,cette politesse de cœur qui faisaient presque oublier aux étrangers qui logeaient chez lui, qu'ils n'étaient pas au sein de leurs familles, et le seul instant de peine et de regret qu'ils ressentissent, était celui où ils se séparaient de cet homme de bien. Le botaniste du Petit-Thouars, qui arriva en cette île en 1793, pour rejoindre son frère qui commandait un vaisseau destiné à la recherche de Lapérouse, apprit la perte de ce bâtiment sur lequel il avait placé toute sa fortune. M. de Céré, touché de cet accident, ouvrit ses bras au naturaliste malheureux, et durant les dix-huit mois que M. du Petit-Thouars passa chez lui, l'urbanité, la bienveillance et l'amitié s'allièrent pour adoucir l'amertume de sa situation. Cette tranquillité dont jouit M. du Petit-Thouars le mit à portée d'étudier et de décrire les productions de notre île, et de méditer les ouvrages qui lui ont valu un rang distingué parmi les botanistes. M. Chapelier et d'autres voyageurs français reçurent aussi de M. de Céré, à cette époque, le même accueil et les mêmes secours, pour tout ce qui pouvait contribuer à l'accomplissement de leurs desseins.

Lorsque des événements politiques, interrompant les communications avec l'Europe, retinrent en cette île M. Booz, jardinier en chef du jardin impérial de Schœnbrunn, envoyé aux îles Bahama et de là à l'Ile de France, pour en rapporter des végétaux vivants, M. de Céré le reçut avec empressement, eut pour lui tous les égards, lui donna toute l'assistance que peut inspirer la sympathie la plus sincère. Ce botaniste, ayant ensuite trouvé pour effectuer son retour en Europe, un vaisseau qui ne pouvait se charger de la collection qu'il avait déposée à Montplaisir, montra de l'inquiétude sur le sort de ces plantes qui lui avaient coûté tant de peines, et qu'il n'osait abandonner. M. de Céré le tranquillisa à ce sujet, lui promettant non-seulement de veiller à leur conservation, mais encore de travail-

ler à en accroître le nombre, jusqu'à ce qu'il trouvât une bonne occasion pour les faire parvenir à leur destination. Tant de bons procédés furent appréciés par l'empereur Joseph II, qui envoya son portrait en pied à M. de Céré, comme un témoignage de son estime, lorsqu'il chargea le capitaine Baudin de transporter en Europe la collection de Booz.

M. de Céré avait une correspondance très étendue ; il adressait continuellement ses observations à MM. de Buffon, Daubenton, Thouin de Lamarck et à la Société d'Agriculture, laquelle, appréciant l'utilité de ses travaux et les services qu'il rendait à la science, lui décerna en 1788, une médaille d'or, qui fut accompagnée d'une lettre par laquelle le ministre lui exprimait sa satisfaction. Son nom est souvent cité dans les mémoires de plusieurs société savantes, et dans le *Dictionnaire d'agriculture de l'Encyclopédie*, et les voyageurs qui l'ont connu, n'ont pas manqué de lui payer le double tribut qu'ils devaient à ses connaissances et à ses vertus. Le gouvernement français accorda une pension à M. de Céré, qui y fut sensible, parce qu'il y vit un souvenir et un témoignage de bienveillance ; mais elle ne put en aucune façon le dédommager des sacrifices pécuniaires qu'il avait faits pour des institutions où il ne s'était proposé d'autre récompense que le plaisir d'avoir servi son pays.

Rien ne prouve mieux la réputation de sagesse et d'équité dont il jouissait que l'empressement avec lequel on avait recours à son jugement pour vider les différends qui s'élevaient sur divers sujets, et sa décision était toujours respectée par les deux parties. C'était encore à lui qu'on s'adressait ordinairement, lorsqu'on avait besoin d'un intermédiaire éclairé auprès du gouverneur; et l'influence méritée dont il jouissait,rendait presque toujours certain le succès de ses démarches.

Le portrait fidèle que je viens de tracer de cet homme vertueux, de ce bon citoyen, doit faire penser qu'il goûta toute sa vie un bonheur réel ; il ne fut cependant pas exempt de certains soucis que lui causèrent les contradictions du successeur de M. Poivre au sujet du jardin Colonial, les troubles de la révolution et les échecs qu'éprouva sa fortune ; mais il avait autour de lui tant de sources de consolations, au sein de son estimable famille, dans la vue de ses œuvres bienfaisantes, les témoignages de reconnaissance qu'on lui donnait et les marques de considération dont il était environné, qu'on peut dire que ses chagrins furent bien compensés par les jouissances pures qu'il goûta jusqu'au terme de sa carrière, arrivé le 2 Mai 1810.

SECOND DISCOURS

DE L'INTENDANT POIVRE A L'ILE DE FRANCE

—

Ce discours a pour titre : *Discours prononcé à la première Assemblée publique du nouveau Conseil supérieur de l'Isle de France, le* 3 *Août* 1767, *par M.* Poivre, *Commissaire pour Sa Majesté, aux Isles de France et de Bourbon, et Président des Conseils supérieurs qui y sont établis.*

—

Messieurs,

Un nouvel ordre de choses se présente aujourd'hui dans cette Colonie. Notre Isle de France, située sous un ciel heureux, offrant un sol excellent, avec deux bons Ports à l'entrée de la mer des Indes, promit, dès la première connoissance qu'on en eut, les plus grands avantages à notre navigation & à notre commerce en Asie ; mais par son éloignement de la Métropole, elle parut ne convenir qu'à ce seul objet.

En conséquence, le Gouvernement avoit remis, dès l'origine, la propriété de cette Isle dans les mêmes mains qui étoient dépositaires de notre commerce national aux Indes Orientales.

Ce fut donc la Compagnie des Indes qui fonda cette Colonie. Elle seule en a dirigé la culture ; elle seule l'a administrée jusqu'à ce jour, par des Gouverneurs de son choix & par un Conseil tout à la fois d'administration, de justice et de commerce.

Le véritable objet de cette Colonie, qui devoit être une Colonie nourricière & de force, a été manqué dès le premier pas que la Compagnie a fait pour son établissement, par l'introduction des esclaves. Une isle aussi éloignée de la Métropole, sous un climat tempéré, peuplée dans la vue de protéger nos comptoirs de l'Asie, devoit n'être cultivée que par des mains libres. Ses Colons devoient être tout à la fois ses seuls défenseurs & les protecteurs de notre commerce oriental.

Il seroit difficile de dire dans quelles vues & sur quels principes elle fut d'abord fondée, sur quels principes elle a été administrée par l'ancienne direction de la Compagnie, tant elle a éprouvé de variations, soit par les ordres souvent contradictoires qui lui sont arrivés successivement de la Métropole, soit par le peu de suite & de liaison des différents plans formés pour son établissement.

Tantôt abandonnée, tantôt secourue avec une espèce de profusion, souvent ébranlée jusques dans ses fondements, suivant le génie des différents partis qui dominoient les uns après les autres dans la direction de la Compagnie ; cette Colonie dans tous les temps a plus perdu par les erreurs de

ceux qui l'ont administrée, et par les secousses de leurs passions, qu'elle n'a gagné dans les intervalles heureux où la Compagnie paroissoit s'occuper de son bonheur. Ces intervalles ont été courts, & les secours accordés n'ont pas été soutenus, ou ont été abandonnés au hazard, souvent livrés à des mains infidelles, & toujours consommés sans vues, sans principes, sans un plan convenu & bien établi.

Enfin, après des dépenses énormes faites pendant près de quarante années, cette Isle, qui devoit être le point d'appui de nos comptoirs dans les Indes, qui devoit y assurer notre commerce & fournir une ressource abondante à nos escadres, s'est vue affamée, & comme anéantie par ces mêmes escadres. Hors d'état de pouvoir envoyer le moindre secours à nos comptoirs attaqués & enlevés ; bientôt menacée elle-même par un ennemi qu'elle auroit dû contenir, elle en fût peut-être devenue la proie, si ses pavillons s'y fussent présentés.

Les bévues, les infidélités, le désordre, les malheurs & les besoins qui en sont la suite, se sont multipliés ici à un tel point, que la nouvelle administration de la Compagnie, assez courageuse pour oser entreprendre de relever un édifice, qui ne lui a été remis que s'écroulant de toutes parts, a désespéré, d'après les calculs les plus exacts, de pouvoir soutenir plus longtemps cette Colonie. Comment, en effet, après les malheurs & les déprédations de la guerre dernière, eût-elle pu conserver une Isle qui, malgré les dépenses énormes faites jusqu'à ce jour pour son établissement, ne présentoit encore que des besoins plus immenses à satisfaire.

Le Roi, protecteur né de tout ce qui est le bien général de la Patrie, a repris par son Edit du mois d'Août 1764, la propriété de ces Isles, tant pour décharger la Compagnie d'un fardeau qui étoit au dessus de ses forces, que pour établir & conserver aux frais de son Trésor Royal une Isle importante, nécessaire à la sûreté de notre commerce & de notre navigation en Asie, & surtout pour protéger efficacement ses fidèles sujets qui y sont établis.

Les Isles de France & de Bourbon sont donc aujourd'hui des Colonies Royales, réunies au département général de la Marine, pour être gouvernées à l'instar de toutes les Colonies que nous possédons en Amérique.

Le Ministre respectable, chargé par le Roi, de cette partie essentielle de l'Administration publique, est devenu leur protecteur immédiat. Depuis cet heureux instant, *M. le Duc de Praslin,* touché de l'état de langueur & d'abandon dans lequel il a été informé qu'étoit cette Colonie, s'est occupé principalement des moyens de la rétablir.

Vous pouvez juger, Messieurs, de la justesse de ses vues patriotiques, de l'efficacité de sa protection & de son affection paternelle pour ces Isles, par tout ce que vous voyez aujourd'hui, & surtout par la sagesse des Edits, des Réglements & des Ordonnances que vous venez d'enrégistrer.

Lorsqu'il a été question de pourvoir à la défense de ces Isles, *M. le Duc de Praslin* a pris les Ordres du Roi pour créer une Légion consacrée à cet objet seul. Il en a confié le commandement général à un Officier recommandé par son seul mérite, d'une expérience consommée, & célèbre par la victoire glorieuse qu'il a remportée au Canada sur le *Général Braddock.* Un tel Commandant est bien fait pour être respecté & pour gagner toute notre confiance.

Après avoir ainsi pourvu à la défense de nos Isles contre l'ennemi du dehors, *M. le Duc de Praslin* n'a plus pensé qu'à établir le bonheur au dedans. Par une suite de ses dispositions bienfaisantes, qui n'ont eu d'autre objet que le plus grand avantage des habitants de ces Colonies, le commerce particulier est rendu libre depuis le Cap de Bonne-Espérance exclusivement. La Compagnie, toujours privilégiée pour son commerce des Indes en France, a conservé le droit de fournir seule ces Isles de marchandises de l'Europe; mais ce privilège même, qui dans des mains moins pures que celles qui le tiennent aujourd'hui, pourroit dégénérer en monopole, a été soumis à un tarif qui le rend plus utile à la Colonie, que ne le seroit la liberté même la plus étendue.

Les terres de ces Isles étoient ci-devant dans la servitude, sous le joug de la Compagnie. Les redevances & les droits de lods & ventes auxquels elles étoient sujettes par le titre même des *Concessions,* en rendoient la propriété incertaine & précaire. Disons mieux : la Compagnie, en feignant de concéder ces terres, s'en étoit réservé la propriété réelle. Les Concessionnaires n'étoient guère que des usufruitiers, puisqu'à chaque mutation il falloit racheter ce qu'on avoit cru être son bien, & cela à un prix proportionné, non à la valeur primitive de la terre concédée, mais aux dépenses que le faux propriétaire abusé avoit faites pour en améliorer le sol.

Excusons néanmoins l'ancienne administration de la Compagnie, qui, dans cette espèce de contrat le plus usuraire que l'esprit humain en son délire ait jamais imaginé, paraissoit autorisée par des abus semblables, malheureusement trop établis dans notre Patrie, & sortis anciennement du cahos de nos loix féodales.

Mais applaudissons à la ferme générosité du Ministre qui, s'élevant au dessus des préjugés de sa nation, a rendu hommage à la simplicité du droit naturel, en affranchissant de toute espèce de servitude les terres de ces Colonies, qui désormais seront libres comme les braves Colons qui les possèdent.

Loin donc de nos heureux climats cet axiome moderne : *point de terre sans Seigneur ;* axiome destructeur, ruineux pour l'agriculture, source inépuisable de trouble & de procès.

Graces à l'équité du Roi & du Ministre bienfaisant qui gouverne &

protège ces Iles, celui-là y sera vrai propriétaire, dans toute la force du terme, et seul maître de sa terre, qui l'aura héritée de ses pères, ou qui l'aura légitimement acquise.

Une telle faveur mérite sans doute toute la reconnoissance de MM. les Colons. Elle est bien propre à encourager l'agriculture, dont le Gouvernement désire sur toutes choses le progrès, parce qu'elle seule peut dédommager un jour l'Etat de ses dépenses ; elle seule peut remplir ses vues ; elle seule doit être le nerf de ces Colonies & le fondement principal de leur prospérité.

Pour en hâter les progrès, j'ai été autorisé à faire recevoir dans les magasins du Roi tous les grains nourriciers, tels que le froment & le riz, qui pourront être fournis par MM. les Cultivateurs, & je leur en ferai payer un prix satisfaisant. Dans la même vue, sa Majesté a consenti d'entretenir à ses frais deux flûtes & quelques brigantins pour le service de ces Isles, & surtout pour y établir l'abondance par des transports considérables de troupeaux qui seront tirés de Madagascar.

Pour mettre les Colons en état de réaliser le fruit de leurs travaux passés, & de fournir aux avances que la culture demande, Sa Majesté leur a accordé spécialement des Lettres-Patentes qui obligent la Compagnie des Indes à acquitter promptement toutes ses dettes envers eux, & qui déterminent la valeur des papiers qui ont jusqu'ici tenu lieu de monnaie.

Enfin, pour faire régner l'ordre & la justice, sans lesquels il n'y a point de prospérité, le Roi a créé un nouveau Conseil supérieur & un Tribunal terrier dans chacune de ces Isles. Sa Majesté nous a choisis, Messieurs, pour être dans celle-ci les Juges de nos frères. Il nous a confié le dépôt saint de nos Loix qui assurent aux citoyens ce qu'ils peuvent avoir de plus précieux sur la terre, la sûreté, la liberté des personnes & la propriété des biens. Le glaive de la puissance législative est entre nos mains pour protéger le faible, le pupille, la veuve & l'orphelin contre les poursuites de l'oppresseur puissant.

Que nos fonctions sont augustes ! Qu'elles sont consolantes pour les personnes honnêtes ! Mais qu'elles sont terribles contre tout homme assez dépravé, s'il s'en trouvoit jamais dans cette Colonie, pour oser attaquer la propriété de ses concitoyens, pour oser troubler l'ordre public ! Malheur à tout ennemi de l'ordre, le bras vengeur de la Loi est levé sur sa tête. Il n'échappera pas à notre vigilance.

Malgré la sévérité de nos Loix qui ne distinguent entre les hommes que l'innocent & le coupable, pour défendre l'un par le sacrifice de l'autre, souvenez-vous, Messieurs, que l'objet de nos Loix saintes est moins de punir les coupables, que d'empêcher les hommes de le devenir. Ce se-

roit les outrager & les méconnaître, que de les croire instituées pour tourmenter des malheureux, & souiller la terre de leur sang.

Les peines n'ont été ordonnées que pour arrêter les délits, pour honorer & maintenir les mœurs, pour protéger la vertu. C'est ici que les fonctions du Magistrat paroissent encore plus augustes. Il est le prêtre de la vertu : son seul regard doit dissiper le vice. Plein de l'esprit & de l'enthousiasme de la Loi, qui a pour unique objet de conserver la pureté des mœurs, il doit par son exemple, par ses hommages à la vertu, la montrer si bienfaisante, si belle, si digne de tous les respects, que les hommes vicieux, en la voyant, soient plus frappés de la crainte de lui manquer, que de celle même des supplices.

Vous voyez, Messieurs, combien vos fonctions, qui paroissent aujourd'hui par les Ordres du Roi, détachées de celles du Gouvernement & de l'administration de cette Colonie, sont néanmoins liées étroitement avec elles.

Le but du Gouvernement d'une Colonie, comme toute autre société, doit être le plus grand bonheur possible de cette même Colonie. D'où peut venir le plus grand bonheur possible d'une société quelconque ? Je vais, Messieurs, vous développer là-dessus tous nos principes. Une administration pure fuit l'ombre du mystère, elle ne cherche pas le secret. Je vous révélerai sans crainte tout celui de la nôtre.

Le plus grand bonheur possible d'une société quelconque ne peut venir que de l'ordre moral, comme la conservation de tous les êtres inanimés ne peut subsister que par leur harmonie qui est l'ordre physique. Qu'est-ce que l'ordre moral ? C'est l'accomplissement de tous les devoirs prescrits par la nature, par la Religion, par la société ; & l'accomplissement de tous ces devoirs, c'est la vertu.

Tel fut le décret immuable du grand Etre, tel est sa volonté suprême, que tout ce qui existe de raisonnable, d'animé & d'insensible, tout ce qui est sorti de sa main créatrice ne peut subsister que par l'*ordre*.

C'est ainsi que se conserve cette multitude de corps immenses qui roulent sur nos têtes, & qui composent l'univers. L'harmonie de leurs marches régulières les maintient. Qu'un seul s'égare de la route qui lui est prescrite, l'univers est dans la confusion ; bientôt par les chocs de ces masses énormes, les fondements de la nature seront ébranlés, & tout ce qui fut créé, touchera à sa destruction.

Le monde moral est sujet aux mêmes loix. La vertu qui est l'amour de tout ce qui doit être aimé, l'amour de l'ordre, la pratique de tout ce qui est louable & l'accomplissement de tous les devoirs, la vertu seule assure la conservation des êtres libres & raisonnables. Elle peut seule fonder des sociétés durables. Seule, elle peut les conduire infailliblement à tout le bonheur qu'il est permis aux hommes de désirer sur la terre.

Toute législation, tout Gouvernement, tout système d'administration, qui n'auront pas pour base *la vertu*, seront fondés sur le sable, & manqueront leur but, qui doit être uniquement le plus grand bonheur des hommes.

C'est pour avoir méconnu cette pierre fondamentale de leur édifice, que tant de Législateurs, après s'être alambiqué l'esprit pour former des institutions bizarres, n'ont fondé que des sociétés passagères qui ont étonné la terre, comme des éclairs, & ont disparu de même, du milieu des nations.

Ne vous y trompez pas, Messieurs, ni l'honneur, ni la crainte, ni quelque vertu particulière, rien ne peut égaler la vertu, qui est l'accomplissement de tous les devoirs. Sans elle, l'harmonie morale, nécessaire à la conservation & la félicité de tous les êtres raisonnables, ne sauroit subsister; ou plutôt elle est elle-même cette harmonie.

Point de nation vraiment puissante, point d'empire durable, point de trône solidement établi, point de société florissante, point d'hommes heureux sans la vertu. Rapportons-nous en à l'expérience des siècles passés. L'histoire de toutes les nations nous les montre constamment heureuses & puissantes, sous l'empire de la vertu; faibles, & bientôt détruites après l'avoir abandonnée.

Cette Colonie elle-même n'est-elle pas une preuve du principe que j'avance? A quelle extrémité le désordre ne l'a-t-il pas conduite? Et malgré les dépenses énormes, faites pour son établissement, que devieudroit-elle aujourd'hui, si elle étoit livrée à elle-même? Sans la bonté du Roi, qui a bien voulu se charger des frais nécessaires pour la rétablir, on eût été obligé de l'abondonner.

Enfin, tel est le décret bienfaisant du grand Maître qui préside au sort des humains, qu'ils ne peuvent lui plaire qu'en se rendant heureux par la vertu.

Vous voyez donc, Messieurs, d'un même coup d'œil, quel est le principe, quel sera le but de notre administration, & combien les fonctions honorables dont vous êtes chargés, vous y donneront de part.

Notre désir, notre intérêt, notre félicité seront de gouverner cette Colonie comme une famille, & de la rendre heureuse sous l'empire de la vertu. En votre qualité de Magistrats, vous en êtes les défenseurs, les protecteurs nés, vous êtes donc nos coopérateurs immédiats.

Attendons-nous, Messieurs, à éprouver des contradictions. Ce seroit mal connaître les hommes, que de croire qu'on puisse leur faire du bien impunément. Si nous venions ici avec l'intention malheureuse de laisser subsister le désordre, & d'en profiter sourdement, nous ne manquerions pas d'approbateurs. Des hommes avides se présenteroient de toute part pour augmenter eux-mêmes notre fortune, en grossissant la leur aux dé-

pens de l'Etat & de la Colonie. Après avoir tout laissé perdre, nous retournerions dans notre Patrie, riches, comblés des bénédictions bruyantes de tous les hommes vicieux, qui auroient profité de notre faiblesse ou de notre infidélité.

Loin de nous des sentiments aussi bas & aussi contraires à ce que nous devons à Dieu, au Roi, à la confiance de son Ministre, à la Colonie, à nous mêmes. Nous préférons les contradictions du vice, à ses applaudissements; nous aurons le courage & la force de rétablir l'ordre, malgré lui. Ses murmures, son indignation, ses efforts mêmes serviront au triomphe de la vertu.

Grâces en soient rendues au Ciel: malgré la contagion du vice, il reste encore ici beaucoup d'âmes honnêtes. Réunissons-nous, Messieurs, faisons corps avec tous les hommes vertueux. Assez & trop longtemps, ils ont gémi sous le règne du désordre, dont le parti étoit trop puissant contr'eux, & pour le malheur de la Colonie contre le chef lui-même trompé par celle de toutes ses vertus qui est la plus chère à son cœur, c'est-à-dire, par sa propre bonté.

Que les hommes vertueux, assurés aujourd'hui de la plus ferme protection du Gouvernement, armés de toute la force des Loix, marchent la tête levée; qu'à leur tour, ils fassent trembler le vice, en lui présentant la sainte image de la vertu.

Donnons, Messieurs, à cette Colonie, trop longtemps désolée sous l'empire tumultueux des passions, donnons lui un spectacle nouveau, celui de tous ses citoyens vertueux, ligués pour faire son bonheur.

Approchez donc, vous tous qui avez résisté jusqu'ici à la contagion du désordre, approchez. Dans quelque état que vous soyez, vous êtes nos frères, nos coopérateurs; respirez enfin, ne craignez plus les efforts du vice puissant: vous êtes faits pour en triompher. Le premier acte de notre autorité sera de nous joindre à vous pour vous aider à le confondre. De votre côté, aidez nous par vos conseils: ils seront reçus avec reconnoissance, dès qu'ils tendront au rétablissement de l'ordre & au bien de la Colonie. Sur toute chose, n'oublions pas que la vertu seule peut ramener ici le bonheur que le vice en a chassé, & que la vertu est l'accomplissement de tous les devoirs. Aimons nos frères, même ceux que le vice rendra nos contradicteurs. Ce ne sera pas par la haine que nous les ramenerons, mais par la douceur, compagne aimable de la vertu. Nous les ramenerons par nos exemples, par la simplicité de nos mœurs. Nous les ramenerons par notre soumission au code adorable de la nature, aux loix sages de la société, qui rendroient tous les hommes justes les uns envers les autres, s'ils les consultoient.

Nous les ramenerons surtout par l'exemple que nous leur donnerons de l'attachement le plus inviolable à la Religion de nos pères; Religion di-

vine, dont toutes les vérités aussi consolantes que sublimes, satisfont si bien le cœur en élevant l'esprit ; Religion bienfaisante, dont tous les préceptes ne furent donnés aux hommes que pour leur bonheur.

Ce sera, Messieurs, en remplissant nous-mêmes ces trois genres de devoirs tous liés entr'eux, que nous réussirons surtout à rétablir l'ordre, à faire régner la vertu, qui seule peut rendre cette Colonie heureuse.

Par la force de nos exemples & par ses soins, les mœurs pures & simples de la nature seront en honneur.

Les pères & les mères mériteront ces beaux titres, en donnant à leurs enfants tous les soins prescrits par la nature & par la raison. Ils en seront respectés, & les vieillards le seront aussi par la jeunesse. L'union régnera dans toutes les famille & entre tous les citoyens.

Les Maîtres, sensibles au cri tendre & puissant de l'humanité outragée, goûteront le plaisir délicieux d'adoucir le sort de leurs malheureux esclaves, n'oublieront jamais qu'ils sont des hommes semblables à eux.

L'esclave dédommagé, suivant l'esprit de la Loi, de la perte de sa liberté, par la connoissance de la Religion, consolé par la certitude de ses promesses, encouragé par la sagesse de ses maximes, servira son Maître avec joie & fidélité. Il se croira libre & heureux, même dans l'esclavage.

La majesté sainte de notre Religion gagnera tous les cœurs & soumettra tous les esprits. Ses Ministres, fidèles à leurs devoirs, seront honorés comme les dispensateurs des biens du Ciel.

Le Roi & la Patrie seront servis avec amour & fidélité ; le Chef se regardera comme le père, l'Administrateur comme l'économe, le Soldat comme le défenseur, le Colon comme le nourricier, le Marin comme le pourvoyeur de sa famille.

Losrque chacun remplira ainsi tous ses devoirs, alors l'Isle sera en sûreté contre toute invasion du dehors, le bonheur régnera au dedans ; alors ce petit monceau de terre habité par des hommes vertueux, deviendra un objet digne des regards & des bienfaits du Ciel ; alors les Navigateurs qui aborderont dans ses ports, qui y seront reçus & alimentés comme des frères, ne les quitteront plus qu'à regret ; & d'après ce qu'ils auront vu; ils iront chez toutes les nations, annoncer ce que peut la vertu pour le bonheur des hommes.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DEC - 3 1971 ILL
35-78247

CANCELLED